This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,039,423

PROPER

7

Univ

Mi

L

18

ART

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE
MILITAIRE SUISSE

N° 6.

12 MARS. — Guerre du Danemark. — Guerre d'Amérique. — Souvenirs d'histoire nationale. — Canons rayés (*suite*).

N° 7.

1er AVRIL. — Hans Wieland †. — Canons rayés (*suite*). — Guerre du Danemark.

N° 8.

12 AVRIL. — Canons rayés (*suite*). — Guerre du Danemark. — Guerre d'Amérique. — Colonel Kurz †.

N° 9.

26 AVRIL. — Canons rayés. — Nécrologie. *Colonel Bontems Auguste.* — Organisation de l'armée suisse. *(Mémoire de M. le colonel Hofstetter.)* — Guerre du Danemark. — *SUPPLÉMENT.* Guerre du Danemark.

N° 10.

5 MAI. — Canons rayés. — Routes militaires suisses. (*Rapport de M. le capitaine Cuénod.*) — Bibliographie. *Intendance militaire en campagne, par J.-B. Gaillard.*

N° 11.

27 MAI. — De l'organisation de l'armée suisse. *(Suite du mémoire de M. le colonel Hofstetter.)* — Routes militaires suisses. — *(Fin du Rapport de M. le capitaine Cuénod.*

N° 12.

17 JUIN. — De l'organisation de l'armée suisse. (*Fin du mémoire de M. le colonel Hofstetter.*) — Guerre d'Amérique.

N° 13.

25 JUIN. — Subsides aux sociétés de tir. — Ecole centrale de Thoune. — *SUPPLÉMENT.* Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion pendant l'année 1863.

N° 14.

28 JUILLET. — Ecole centrale.

N° 15.

5 AOUT. — Guerre d'Amérique. — Société militaire fédérale. — *SUPPLÉMENT.* Un discours du général Mc Clellan. — Actes officiels.

N° 16.

20 AOUT. — Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée. — Guerre d'Amérique. — Guerre du Danemark. — Campagne de Crimée. *(Publication du général Todleben.)*

N° 17.

27 AOUT. — Le général Jomini et le général Toll. — Société militaire fédérale. — Guerre d'Amérique. — Campagne de Crimée *(suite)*. — *SUPPLÉMENT*. Guerre du Danemark en 1864. (1re *feuille*.)

N° 18.

5 SEPTEMBRE. — Subsistance des troupes en campagne. — Guerre d'Afrique. — Tir militaire. — Campagne de Crimée *(suite)*. — *SUPPLÉMENT*. Guerre du Danemark en 1864. (2e *feuille*.)

N° 19.

21 SEPTEMBRE. — Quelques mots sur les cours de répétition de l'artillerie de réserve. — Guerre d'Amérique. — Campagne de Crimée (*fin*). — *SUPPLÉMENT*. Guerre du Danemark en 1864. (3e *et* 4e *feuilles*.)

N° 20.

22 OCTOBRE. — Traité franco-italien du 15 septembre 1864. — Guerre d'Amérique. — Les fortifications d'Anvers. — *SUPPLÉMENT*. Guerre du Danemark en 1864. (*Voir avis à page* 352.)

N° 21.

1er NOVEMBRE. — Guerre d'Amérique. — Répertoire raisonné des lois et arrêtés militaires de la Confédération suisse. — Bulletin bibliographique.

N° 22.

12 NOVEMBRE. — Guerre d'Amérique (*suite*). — Société militaire fédérale. — *SUPPLÉMENT*. Guerre d'Amérique *(suite)*.

N° 23.

26 NOVEMBRE. — Une inscription du général Ameil. — Guerre d'Amérique (*fin*). — Des sapeurs d'infanterie.

N° 24.

15 DÉCEMBRE. — A nos abonnés. — Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales. *Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 1864, à l'hôtel-de-ville de Lausanne*. — Fusil Westeley Richards, se chargeant par la culasse. — Tableau anamorphique pour le calcul des mines de guerre.

REVUE
MILITAIRE
SUISSE

Dirigée par Ferdinand LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

NEUVIÈME ANNÉE. — 1864.

LAUSANNE
IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.
1864

et celles de R-r (différence des rayons) sont différentes. Ce n'est point la même chose de faire varier la hausse d'une ligne sur chaque bouche à feu.

Les militaires purement pratiques diront : Qu'importe que le pointeur sache ce qu'il fait, au point de vue géométrique, pourvu qu'il atteigne le but !

Non, il ne doit pas en être ainsi ; l'artilleur ne doit pas être considéré comme une machine ; il est un être intelligent et capable de raisonner, mais il faut lui faciliter sa tâche par tous les moyens à notre disposition.

Au point de vue de la théorie du tir et de son application, le système actuel paraît encore plus défectueux ; la diversité des valeurs de l, la diversité des valeurs R-r, le rapport peu décimal qui existe entre le pas et les mesures prises sur la pièce, et par suite l'obligation d'avoir plusieurs unités à considérer simultanément, complique les formules et crée une source continuelle d'erreurs, surtout pour les officiers qui ne s'occupent pas de mathématiques d'une manière suivie.

Nous avons, en effet, la portée estimée en pas, la longueur de la pièce en pas ; la hausse en lignes ; la chute du projectile, après un certain parcours, en pieds ; la vitesse initiale en mètres ; le recul en pieds ; l'angle de chute en lignes pour un pas. Cela nécessite une grande attention de la part du calculateur pour ne pas s'embrouiller, et pour savoir en quelle unité est exprimé le résultat.

II.

Monsieur le lieutenant-colonel Siegfried a apporté une simplification importante aux formules en usage dans son cours, et construit des tables de *hausses réduites* qui rendent de grands services ; ce savant officier a ingénieusement rapporté les hausses pour toutes les distances, à une longueur de la ligne de mire égale à *un pas*.

III.

Mais il reste encore quelque chose à faire.

Ne serait-ce pas simplifier que d'éliminer les différentes unités actuellement en usage et d'un rapport peu simple entre elles, pour ne se servir que d'une seule, en multiples ou en fractions de laquelle toutes les dimensions seraient exprimées ?

Il est évident que l'unité à choisir est celle qui sert à mesurer les portées sur le terrain, en fractions *décimales* de laquelle les hausses soient inscrites dans les tables de tir, de manière à exprimer en *inclinaison* l'élévation à donner à une pièce pour tel ou tel tir.

On ne dirait plus que pour une certaine distance il faut donner n lignes de hausse, mais on donnerait *une inclinaison de m* $^0/_{00}$, ce

qui voudrait dire quelque chose par soi-même, *quelle que soit la pièce en batterie.*

Il deviendrait possible de se rendre compte, par la seule inspection des tables, de la valeur relative des diverses trajectoires que l'on peut être appelé à considérer, puisque les angles formés par la ligne de tir et la ligne de mire seraient exprimés en *pour mille* de l'unité de mesure, comme la pente des routes et des chemins de fer est exprimée en lignes par toise courante, ou en millimètres par mètres.

Il est évident que, pour compléter le système, il faut diviser les hausses en millièmes de *l*, ce qui a déjà lieu pour les canons rayés, puisque 1''' = 0,002 *l*.

Il n'y aurait d'ailleurs pas d'inconvénient sérieux à ce que les hausses fussent divisées d'une manière plutôt que d'une autre; il en existe même, dans certains pays, qui portent deux ou trois graduations.

Il va sans dire qu'on ne tiendrait aucun compte des angles naturels, c'est-à-dire que l'inclinaison *zéro* correspondrait à un angle de mire nul.

IV.

On m'objectera que la hausse *dite négative* ne pourra guère être donnée, ou bien qu'elle recevra un chiffre absurde. Mais il est à prévoir que lorsque l'ennemi sera en deçà du but en blanc, les artilleurs ne perdront pas un temps précieux à donner pompeusement deux ou trois lignes de hausse négative, non, les plus intelligents pointeront bas, mais tous les autres tireront trop haut avec les pièces qui ont un angle de mire naturel. Il serait donc important d'égaliser le rayon de la culasse et celui du grain de mire; mais cela nécessiterait de nouveaux frais et de nouveaux crédits supplémentaires.

On pourrait, à la rigueur, graver d'un côté de la tige trois traits correspondant aux hausses négatives pour les distances, 400, 500, 600 pas, et portant ces chiffres.

V.

Le petit inconvénient que je viens de signaler ne peut pas être comparé avec l'immense avantage qu'il y aurait, pour les officiers d'artillerie, d'avoir des tables de tir pour ainsi dire parlantes, portant avec elles une *signification absolue.*

Il arriverait certainement qu'un plus grand nombre d'officiers s'intéresseraient aux questions de tir et de balist[illegible] rencontraient pas, dès l'abord, des embarras provena[illegible] pas dans leur carnet, les différences des rayo[illegible]

Il faut, dit-on, que chaque canonnier compare son pas sur une distance chaînée de 250 pieds, et qu'il cherche lui-même la correction à y faire pour équivaloir au pas fédéral, ou, ce qui revient au même, qu'il compte combien il faut de ses pas pour faire 100 pas fédéraux; une fois sur le terrain, il doit se rappeler son coefficient propre et transformer ses pas en pas fédéraux. C'est ce qui n'a pas lieu dans bien des cas; la correctien est trop petite et souvent négligée; il y a du reste confusion entre deux unités différentes qui portent le même nom.

N'y aurait-il pas un avantage pratique à exprimer les portées avec une unité bien distincte, nécessitant une correction qui ne peut pas être laissée de côté par celui qui mesure approximativement en pas?

VIII.

Après ce que nous venons de voir, il ne nous reste plus que le *mètre*, dont les avantages sont trop connus pour les énumérer ici.

Il nous faut avant tout une mesure unique, et aucune de celles qui sont en vigueur en Suisse ne se prête mieux que le mètre aux circonstances des travaux militaires; le génie nous le montre tous les jours; l'infanterie met quatre grammes de poudre dans ses cartouches; l'artillerie calcule la vitesse initiale des projectiles en *mètres;* elle est d'ailleurs bien obligée d'employer le système métrique toutes les fois qu'elle s'occupe de densité ou de gravimétrie; nous en trouvons un exemple tout prêt dans l'instruction *officielle* pour l'épreuve des poudres du 20 avril 1863.

Nous y voyons que le poids gravimétrique de la poudre est le poids en *grammes* d'un *litre* de cette substance. Pour chaque numéro de poudre le nombre de grains au *gramme* est restreint entre certaines limites.

Les dimensions du mortier-éprouvette et le diamètre du globe sont exprimés en *millimètres*.

La charge est de 92 *grammes,* mais, chose singulière, le poids du globe est de 56 liv. 3 loths!

Les portées doivent être mesurées en pieds.

Je ne cite pas cet exemple comme démontrant les avantages d'une mesure unique, mais il prouve que le système métrique trouve bien son emploi en artillerie : si donc nous adoptons le *mètre comme unité*, nous aurons anticipé *une fois de plus* sur l'époque où, chez nous comme ailleurs, il sera la seule unité en usage.

IX.

En résumé je propose :

1° La substitution de l'*inclinaison* exprimée en *pour mille* à la hausse en lignes, dans les tables de tir des pièces de campagne.

2° La substitution du *mètre* au pas, pied, etc., dans les mesures à l'usage de l'artillerie.

TABLES DE TIR

EN INCLINAISONS AVEC PORTÉES EN MÈTRES.

	Can. 12 l.		Can. 6 liv.		Obusier 24 liv.				Obusier 12 liv.				Can. 4 liv.	
	KIL. 1,500		KIL. 0,750		KIL. 1,250		KIL. 0,625		KIL. 0,625		0,323.		0,563.	
a.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.
m. 100.													0,003	
200.													7	4
300.			0,009										11	4
400.	0,011		13	4			0,033				0,032		15	4
500.	14	5	17	4	0,025		44	11	0,024		42	10	19	4
600.	19	5	22	5	33	8	55	11	32	8	54	12	23	4
700.	24	5	27	5	41	8	65	10	42	10	67	13	28	5
800.	29	5	33	6	49	8	77	12	54	12	81	14	33	5
900.	33	5	39	6	58	9	90	13	66	12	97	16	38	5
1000.	39	5	46	7	67	9	104	14	79	13			43	5
1100.	44	5			76	9			93	14			48	5
1200.					86	10			109	16			54	6
1300.					96	10			125	16			60	6
1400.					107	11							67	7
1500.													74	7
1600.													81	7
1700.													88	7
1800.													96	8
1900.													104	8
2000.													112	8
2100.													121	9
2200.													131	10
2300.													142	11

Exemples tirés de la table.

Une inclinaison de 0,033 donne les portées suivantes :

PIÈCES :	Can. 12 l.	C. 6 l.	Ob. 24 liv. charge forte.	Ob. 24 liv. ch. faible.	Ob. 12 liv. charge forte.	Ob. 12 liv. ch. faible.	C. 4 liv.
PORTÉES :	900 m.	800 m.	600 m.	400 m.	600 m.	400 m.	800 m.

La trajectoire du canon de 6 est plus tendue que celle du canon de 4 jusqu'à 800m.

Une augmentation d'inclinaison de 0,010 augmentant la portée de 100m, se trouve : pour l'obusier de 24 (ch. forte) entre 1100 et 1200m, pour le canon rayé de 4 entre 2100 et 2400m.

Les problèmes suivants peuvent être résolus sur le champ pour toutes les bouches à feu :

1° A quelle hauteur passera un projectile au-dessus du but, si on donne une inclinaison de 0,001 trop forte, le but étant à 1000 mètres?

$$0{,}001 : 1 = X : 1000.$$
$$X = 0{,}001 \times 1000 = 1^{m}.$$

2° De combien faut-il augmenter l'inclinaison pour qu'un projectile éclate à 10m de hauteur et 50m devant le front de l'ennemi supposé à 1050 m?

$$10 : 1000 = X : 1$$
$$X = 0{,}010.$$

Lausanne, le 14 décembre 1863.

CHARLES DAPPLES,
capitaine à l'état-major fédéral d'artillerie.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL CONCERNANT L'EXTENSION DU SYSTÈME DES CANONS RAYÉS.

(Fin.)

VI. *Questions de propriété et d'entretien du matériel et participation des frais par les cantons.*

Nous avons l'honneur de vous proposer de régler comme suit la question de propriété et d'entretien du matériel des nouvelles pièces, ainsi que de celles qui seront transformées :

a) *Les 16 batteries rayées de 4 liv.* qui seront construites entièrement aux frais de la Confédération demeurent propriété de celle-ci ; par contre, les munitions qui sont nécessaires à leur service sont abandonnées aux cantons, et ceux-ci laissent à la disposition de la

Confédération les anciennes munitions des dites batteries de 6 liv.; les cantons seront chargés de conserver et d'entretenir les munitions nécessaires à ces batteries. Ainsi les rapports sont identiques à ceux établis relativement aux batteries de montagne des cantons des Grisons et du Valais et en partie de la batterie de 6 liv. du canton d'Appenzell R.-E., à teneur de la loi sur l'échelle des contingents de 1852, en ce que pour ces batteries la Confédération s'est chargée de l'acquisition des bouches à feu et voitures et les conserve comme propriété, tandis que les dits cantons sont chargés des frais de remplacement des munitions et de l'entretien général du matériel.

Les cantons gagnent ainsi en valeur d'inventaire de munitions, vu que la nouvelle munition pour les pièces rayées a une valeur bien supérieure à celle des anciennes pièces lisses qu'ils cèdent à la Confédération.

b) *Les batteries transformées de la réserve* restent entièrement propriété des cantons, pour lesquelles ils cèdent également à la Confédération l'ancienne munition contre de la nouvelle.

Un cas spécial se présente toutefois pour les batteries de 8 liv. de Zurich et de Lucerne qui doivent être tranformées. C'est plutôt pour ces batteries une nouvelle construction qu'une transformation dont il s'agit. Les affûts doivent être fournis à neuf ainsi que les caissons, roues de rechange et équipement, vu que l'ancien matériel ne peut être transformé. Si la Confédération fournit entièrement à son compte de nouveaux affûts et caissons aux cantons susmentionnés contre l'ancien matériel qu'ils cèdent, il paraît équitable qu'ils se chargent, outre les frais généraux qui incombent aux cantons, en outre de ceux provenant de l'acquisition de la nouvelle munition pour le service de ces batteries, tout en conservant l'ancienne.

c) Pour ce qui concerne *les pièces de rechange*, la Confédération en est seule propriétaire; quant aux *pièces de position* qui appartiennent aux cantons, on procédera, comme il a été dit, pour les batteries de la réserve, c'est-à-dire que les pièces transformées et la nouvelle munition restent propriété des cantons, ceux-ci cèdent l'ancienne munition à la Confédération.

Comme, d'après ces conditions, les cantons auront non-seulement un nouveau matériel bien mieux équipé, mais encore gagneront par la valeur d'inventaire des munitions, que, si l'on était resté à l'ancien système, beaucoup des pièces actuelles auraient sans cela dû être fondues de nouveau, et enfin que la Confédération est mise encore en demeure de frais dans d'autres buts dans l'intérêt des cantons, il nous paraît équitable que les cantons se chargent, bien qu'en faible proportion, d'une partie des frais.

Comme frais incombant aux cantons, nous désignons :

Les frais de refonte, du rayage et de la transformation des affûts de voitures de guerre de toutes les batteries de 6 liv. Ces frais s'élèvent, par batterie à fr. 4,310, ce qui fait pour les 27 anciennes batteries de 6 liv. . . . . Fr. 116,370

La transformation d'une pièce de position de 6 liv. avec caisson fait fr. 792, à 56 pièces . . . . . » 44,352

Total Fr. 160,722

Pour les deux batteries de 8 liv. de Zurich et Lucerne, ces cantons ont à supporter, outre les frais mentionnés plus haut, ceux de l'acquisition de la nouvelle munition. Après déduction de la vente de l'ancienne qu'ils conservent, ces frais s'élèvent

pour Zurich à . . . . . Fr. 15,144
» Lucerne à . . . . . » 15,491

» 30,605

Total des frais incombant aux cantons . . . . Fr. 191,327

En déduisant cette somme des frais totaux mentionnés plus haut de . . . . . » 903,566

restent aux frais de la Confédération . . . . . Fr. 712,239

pour laquelle nous vous demandons, en somme ronde, un crédit de fr. 725,000.

Si, comme nous le proposons, cette transformation est répartie sur cinq années, la dépense annuelle s'élève à fr. 145,000 pour la Confédération et à fr. 33,000 pour les cantons (non compris les frais spéciaux pour Zurich et Lucerne).

VII. *Projet d'arrêté.*

En considération des motifs énoncés plus haut, nous avons l'honneur de proposer l'arrêté suivant :

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu un message du Conseil fédéral du 23 novembre 1863,

arrête :

1° Quatre nouvelles batteries rayées seront construites en outre des 12 batteries rayées de 4 liv. organi[illegible] arrêté fédéral du 24 juillet 1861, pour armer les batteri[illegible] l'élite, qui ont encore maintenant des bouches à f[illegible]

2° Les batteries de 8 liv. et de 6 liv. [illegible] les

pièces de rechange de 6 liv. ainsi que toutes les pièces de position de 6 liv. sont transformées en batteries rayées de 4 liv., soit en pièces de 4 liv. rayées.

3° Les bouches à feu de 6 liv. et les obusiers longs de 12 liv. qui deviennent disponibles en suite de l'organisation par la Confédération des batteries rayées de 4 liv. sont réparties dans l'artillerie de position et les pièces de 6 liv. sont également transformées en pièces de 4 liv. rayées.

4° Les munitions suivantes sont prescrites pour chaque pièce :

400 coups par bouche à feu des batteries attelées et pièces de rechange;

150 pour chaque pièce de position.

5° Un terme de cinq années est fixé, à partir du 1er janvier 1864, pour l'exécution des acquisitions et transformations mentionnées dans les articles précédents, en établissant en principe, qu'avant tout, les 4 batteries rayées pour l'élite seront organisées.

6° La Confédération supporte les frais des nouvelles acquisitions et transformations sauf les restrictions suivantes :

a) Les cantons supportent les frais de refonte, du rayage et de la transformation des affûts et voitures de guerre pour toutes les bouches à feu de 6 liv. avec voitures de guerre nécessaires qui sont remplacées par des pièces de 4 liv.

b) La Confédération fournit les nouveaux affûts, avant-trains et caissons pour les 2 batteries de 8 liv. de la réserve. Les cantons supportent, par contre, les frais de la refonte et du rayage des bouches à feu, ainsi que ceux résultant de l'acquisition de la nouvelle munition; l'ancienne munition de 8 liv. leur est laissée.

c) Toute l'ancienne munition de 6 liv. est cédée à la Confédération.

7° Les 16 nouvelles batteries rayées de 4 liv. restent propriété de la Confédération, non compris les munitions qui restent propriété des cantons.

Ces derniers sont chargés de l'entretien des batteries et des munitions.

Toutes les batteries rayées de 4 liv. et les nouvelles munitions nécessaires à leur service restent propriété des cantons.

Ils restent de même propriétaires des pièces de position qui ont été fournies par eux, ainsi que des voitures de guerre et munitions nécessaires à leur service.

8° Le service et les attelages des batteries rayées est réglé par l'arrêté fédéral du 3 février 1862.

9° Un crédit de fr. 725,000 est accordé pour les frais incombant à la Confédération à teneur de l'art. 5, crédit à répartir sur 5 ans à dater du 1er janvier 1864.

10° Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Agréez, Messieurs, l'assurance renouvelée de notre considération distinguée.

Berne, le 23 novembre 1863.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le Président de la Confédération :
C. FORNEROD.

Le Chancelier de la Confédération :
SCHIESS.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

Assemblée générale, à Lausanne, le 4 décembre 1863.

Présidence de M. *Ch. Veillon*, colonel fédéral.

La séance, convoquée pour une heure, s'ouvre à 1 ¾ dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville de Lausanne.

Cinquante-trois officiers sont présents, parmi lesquels l'on compte MM. les colonels Ch. Veillon et Delarageaz, les lieutenants-colonels de Mandrot, Quinclet et Tronchin, et quelques officiers des cantons de Neuchâtel et Genève.

M. le colonel fédéral Herzog, invité, fait excuser son absence pour affaires d'office.

M. le major Sig. Marcel annonce par lettre, que ne pouvant assister à la séance, il dépose sur le bureau son livre de caisse, soldant par fr. 5 90 en faveur de la société. Il prie en outre la société de le remplacer comme caissier.

Ensuite de cette démission et du départ de M. Hüber, secrétaire, M. le président annonce à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ces deux membres du comité. On décide de faire la nomination à main levée; M. le lieut.-col. Tissot est nommé caissier, et M. le capitaine E. Rochaz, secrétaire.

L'ordre du jour appelle la réception de nouveaux membres. Se pré-

regret qu'il a de ne pouvoir assister à la réunion. Il se proposait de faire un rapport verbal sur la question des *tentes-abris* du lieutenant-colonel Melley. A ce défaut, il transmet les conclusions de son rapport, savoir :

1° De remercier M. le colonel Melley pour ses travaux à cet égard.

2° Demander au Département militaire fédéral de faire procéder, dans diverses écoles de différentes armes, à des essais comparatifs sur quelques dizaines d'hommes au moins.

3° Saisir cette occasion pour recommander l'achat de tentes-abris (indépendamment du modèle), pour toute l'élite et la réserve fédérale, comme une affaire d'urgence. Ces conclusions sont adoptées.

M. le capitaine *Leresche* fait rapport à la société sur l'état de la caisse et sur les comptes de M. le caissier Marcel; il déclare que les comptes sont en règle, sauf quelques contributions arriérées à faire rentrer. Les comptes soldent par fr. 5 90 en faveur de la société; il en propose l'adoption, ce qui est adopté.

Il avait été décidé précédemment qu'il n'y aurait plus de contribution annuelle pour les membres de la société, et que la caisse se remplirait avec les seules contributions des membres nouvellement reçus. L'expérience ayant prouvé que ce mode de vivre ne suffit pas, il est voté, sur la proposition de MM. Veillon et Delarageaz, colonels, de *revenir à une contribution annuelle de 1 fr. par membre, à partir de la Sainte-Barbe 1863.*

Les tractanda étant épuisés, M. le Président lève la séance à 5 heures du soir, et annonce qu'elle sera reprise à 6 ½ heures, au banquet, à l'hôtel Gibbon.

Le secrétaire,
(Signé) E. ROCHAT,
capitaine d'artillerie.

INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(*Suite.*)

Les bières aigres, tournées ou troubles, sont souvent malsaines.

Les bières sont quelquefois falsifiées par l'addition de substances narcotiques ou irritantes; la falsification la plus dangereuse est celle qui a lieu par l'acide *picrique,* substance amère très vénéneuse et qu'on mêle à la bière pour remplacer l'amertume du houblon lorsque le prix du houblon est un peu élevé. Cette substance vénéneuse produit très promptement un effet très désagréable sur l'estomac; heureusement on peut facilement démontrer l'existence de cet acide en faisant bouillir pendant quelques minutes de la laine blanche ou de la soie blanche dans de la bière suspecte. Si ce liquide contient de l'acide picrique, la laine

prend une couleur jaune canari plus ou moins intense, même s'il n'y avait que un huit-millionième de poison.

4° *Alcool et eaux-de-vie.*

L'alcool ou l'esprit de vin est un liquide caustique qui n'entre dans l'usage alimentaire que mélangé à une certaine quantité d'eau, il forme alors la base de l'eau-de-vie et d'une quantité de liqueurs sucrées ou aromatisées.

L'alcool s'obtient d'une grande variété de substances végétales contenant des matières sucrées ou féculentes, telles que : le raisin, la canne à sucre, les cerises, les prunes, le riz, les diverses céréales, les pommes de terre, les betteraves, les baies de genièvre, les racines de gentiane, etc., etc. Ces diverses substances communiquent à l'alcool quelques principes aromatiques (alcool bon goût), ou désagréables (alcool mauvais goût).

L'alcool obtenu varie pour sa force, les esprits pèsent de 33° à 40° du baromètre de Cartier. Les eaux-de-vie potables du commerce pèsent de 17 à 22°. Celles à 19° (Cartier au 50° centésimaux) se reconnaissent facilement aux perles persistantes qui se forment à la surface du liquide après qu'il a été agité ; au-dessus et au-dessous de ce titre, il n'y a pas persistance des bulles.

Mais c'est surtout par l'arôme particulier à chaque variété que la liqueur se fait apprécier. Pour reconnaître cet arôme, il suffit de frotter entre les mains quelques gouttes d'une eau-de-vie, l'alcool s'évapore et le bouquet qui reste permet de juger s'il y a une odeur étrangère ou un principe empyreumatique.

La couleur des bonnes eaux-de-vie provient du tannin et de l'extractif que laissent dissoudre les tonneaux de chêne. On colore aussi les eaux-de-vie au moyen de sucre brûlé ou de cachou ; ces substances n'étant pas nuisibles, on n'y regardera de plus près qu'autant que le prix serait élevé.

Les liquides contenant de l'alcool agissent comme aliments respiratoires, ils élèvent la température animale et produisent une excitation utile lorsqu'ils sont pris à doses modérées et accidentellement. Mais, comme leur usage devient facilement une habitude, peu à peu l'alcool, en détournant pour sa combustion une bonne partie de l'oxigène de l'air respiré, laisse le sang chargé d'acide carbonique, retarde la transformation des autres aliments, et, en outre, par son action particulière sur le cerveau, l'alcool amène un abrutissement progressif des individus qui s'adonnent à cette boisson.

Ce n'est donc jamais comme alimentation normale qu'on doit distribuer l'eau-de-vie ; la meilleure, prise habituellement, est peu favorable, prise pure et à jeun elle est pernicieuse et devrait être interdite.

L'eau-de-vie ne doit être employée qu'à défaut de vin ou d'autre liquide fermenté, et alors il faudrait la mélanger d'eau dans des proportions règlementaires. Pour 16 hommes, un pot d'eau-de-vie mélangé à deux pots d'eau, par exemple, donnerait à chaque soldat environ deux verres d'un liquide suffisamment excitant. Il est bon d'observer que plus la nourriture sera faible, plus aussi il faut prendre des précautions pour la distribution de l'eau-de-vie. Un homme bien nourri supportera sans danger une dose journalière de liqueur qui serait un poison pour un homme affaibli ou mal restauré. *(A suivre.)*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité croit devoir rappeler à MM. les officiers les questions de concours choisies dans l'assemblée générale du 17 août dernier, qui sont les suivantes:

Première question. — « Quel est le genre de subsistance le plus convenable à adopter pour une troupe en campagne? Notre système répond-il aux exigences? Quelles seraient les modifications à apporter à nos ustensiles de campagne? Notre système est-il bien ou a-t-il besoin de modifications, et, dans ce cas, quelles sont-elles?

Seconde question. — « L'organisation des carabiniers doit-elle être modifiée? Quelles doivent être l'organisation et la force de leur unité tactique?

Troisième question. — « Quel est le genre de logements (casernement, baraquement, tentes), qui convient le mieux aux troupes fédérales pour le service d'instruction, tant au point de vue de l'instruction proprement dite, que de la discipline, des conditions sanitaires, etc.? Quel est le genre de matériel de campement qui convient le mieux aux troupes fédérales en campagne? Le genre de matériel de campement doit-il être distinct dans les deux cas? Quels sont les modèles qui devraient être adoptés pour notre armée? »

Les mémoires sur ces diverses questions de concours doivent être envoyés à M. le colonel Vonderweid, à Fribourg, pour le 30 avril prochain. Les signatures seront transmises en billets cachetés, revêtus d'une devise, qui devra se trouver sur l'original du mémoire.

Au nom du Comité central,
Le Président,
BARMAN, colonel fédéral.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous nous contentons d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la publication d'un ouvrage considérable, intitulé : *Etudes sur la défense des Etats et sur la fortification,* par le major belge Brialmont (1). L'importance du sujet, les vastes développements qu'elle renferme et le nom de l'auteur nous sont de sûres garanties de l'intérêt qu'excitera partout cette nouvelle production, au moment où les grandes modifications apportées dans la construction des armes de guerre remettent en question les principes jusqu'ici considérés comme le mieux fixés dans l'art des siéges. Nul n'était mieux qualifié que M. Brialmont pour traiter cette matière spéciale. Ses études approfondies, ses nombreux voyages, les relations qu'ils lui ont procurées avec les officiers du génie les plus éminents de tous les pays, et surtout les magnifiques travaux d'Anvers, auxquels il a contribué plus qu'aucun autre, donnent à son travail une autorité incontestée. Aussi attendrons-nous d'avoir lu son livre avec l'attention qu'il mérite avant d'en rendre un compte détaillé dans la *Revue.* Nous nous bornons, pour le moment, à le recommander à nos officiers, ainsi qu'une brochure annoncée pour paraître prochainement, dans laquelle un collègue de M. Brialmont, le major Van de Welde, auteur d'une *Etude sur la défense des Etats* déjà connue de nos lecteurs, discutera quelques opinions stratégiques de M. Brialmont.

(1) 3 forts vol. in-8° et un atlas. Bruxelles, chez C. Muquart, 1863.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 2. Lausanne, 25 Janvier 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** — **Instruction sur les subsistances militaires** (*suite*). — **Nouvelles et chronique.**

CANONS RAYÉS.

Pour compléter les indications du message du Conseil fédéral publié dans nos derniers Nos, nous donnons ci-dessous deux documents qui nous paraissent d'un haut intérêt dans l'examen de la question des canons rayés en général. C'est d'abord un résumé des délibérations du Conseil national, séance du 18 décembre écoulé; puis un remarquable mémoire fourni au concours de l'an dernier de la Société militaire fédérale par M. le capitaine fédéral du génie Mœschell, mémoire auquel le jury, composé de MM. les colonels Denzler, Burnand et Schædler, a décerné le premier prix.

Après cela, nous prendrons la liberté de présenter nos propres observations sur la récente décision des Chambres, qui nous paraît regrettable à plus d'un point de vue.

I.

Résumé de la séance du Conseil national du 18 décembre 1863.

M. le colonel *Stehlin* rapporte au nom de la commission chargée de l'examen du projet d'arrêté du Conseil fédéral *sur l'extension des canons rayés*. Il motive l'opinion de la fraction de la commission qui veut la transformation immédiate de l'armement de la réserve aussi bien que le complément de l'armement de l'élite avec des canons de 4 liv. rayés. Il s'appuie essentiellement sur l'idée que la

Suisse ne doit pas rester en arrière des puissances européennes qui ont généralement transformé leur artillerie de campagne. La Suisse, qui a la ferme résolution de défendre son indépendance et ses libertés, doit se mettre en mesure de réaliser ce but honorable.

En ce qui concerne l'artillerie de position, il désire que la question soit étudiée à nouveau, tant sous le point de vue du calibre à adopter que sous celui de diminuer la diversité des calibres actuels.

M. le colonel *Delarageaz* rapporte au nom de la commission et d'une minorité de trois membres, qui aurait désiré que l'extension proposée se bornât à la construction de quatre batteries nouvelles, pour compléter l'armement de l'élite, et d'ajourner la transformation de nos pièces lisses de 6 liv. de la réserve.

Il fait savoir que la commission, composée de sept membres, s'est immédiatement mise à l'œuvre pour accomplir sa tâche; qu'unanime pour entrer en matière, elle s'est divisée en plusieurs minorités sur le fond de la question. Outre la minorité de trois membres qui s'en tenait à la construction de quatre batteries nouvelles, une minorité d'un membre proposait d'étendre la transformation à l'armement de nos deux contingents, élite et réserve.

Une dite, de deux commissaires, adoptait le projet du Conseil fédéral, proposant la transformation non-seulement du matériel de nos deux contingents, mais des pièces de position. Enfin, le septième membre se réservait de se prononcer ultérieurement, se laissant essentiellement diriger par la question des frais.

Après une discussion assez vive dans le sein de la commission, les différentes opinions sacrifiant une partie de leurs prétentions, se sont réunies pour proposer la transformation de l'armement de nos deux contingents, ajournant jusqu'à nouvel examen la transformation des pièces de position. Voici, exprimés d'une manière succincte, les motifs de ces différentes minorités.

La minorité de deux membres, adoptant le projet du Conseil fédéral, se fondant sur la nécessité de mettre l'armement de notre artillerie au niveau des puissances militaires de l'Europe qui ont généralement adopté le canon de 4 liv. rayé, car il serait dangereux de se mettre en ligne, en face de cet armement, avec des canons lisses. Une pareille position ne peut convenir à la Suisse, qui peut, d'un moment à l'autre, être appelée à défendre son territoire. Elle estime que les avantages incontestables des canons rayés priment tous les inconvénients qu'on leur reproche; qu'il n'est pas question de discuter le principe, que ce principe est adopté et que la loi présente n'est qu'une application nécessaire du système admis.

Vouloir constamment revenir sur ce qui est reconnu bon serait perdre

un temps précieux et jeter du doute sur la valeur de notre armemen Une fois l'élite armée de canons rayés, il faut, pour faire cesser un rivalité inutile, un grain de jalousie, armer aussi la réserve, qui san cela se croirait dans une position inférieure à l'élite. En introduisan le canon de 4 liv. pour la presque totalité de notre artillerie, nou faisons un pas vers l'unité de calibre, si désirable pour une artillerie de milices.

La supériorité ou du moins la parité du calibre de 4 liv., pour la portée et la précision du tir sur tout calibre de plus grande dimension, étant bien constatée, il n'y a aucun inconvénient à marcher résolument dans la voie qui nous est proposée.

La question des frais ne peut être un obstacle, puisqu'il ne s'agit que d'une dépense de 750,000 fr. à la charge de la Confédération et de 200,000 fr. à supporter par les cantons pendant cinq ans.

Une minorité de trois membres, avons-nous dit, se bornerait à la création de quatre nouvelles batteries pour compléter l'armement de nos 16 compagnies d'élite, armées par des canons de 6 liv. lisses, et maintiendrait pour le moment les canons lisses pour la réserve. Elle se fonde sur le fait incontestable que la question des canons rayés est loin d'avoir dit son dernier mot. En effet, immédiatement après la campagne d'Italie de 1859, la France a remis cette question à l'étude, elle y travaille activement, on dit même qu'elle est occupée à modifier assez profondément le système qu'elle avait primitivement adopté. Les puissances ne sont pas d'accord sur la supériorité des calibres. Tandis que la France, la Belgique, la Hollande et l'Espagne ont généralement adopté le canon de 4 liv. rayé, se chargeant par la bouche, tandis qu'il est prédominant en Russie, l'Autriche et la Prusse ont introduit chez elles le canon de 6 liv. rayé. Celui de Prusse se charge par la culasse. L'Italie a rayé ses pièces de 6 liv. lisses. Cette divergence prouve que la question de calibre n'est pas encore résolue.

Personne n'ignore que si les canons rayés ont une supériorité incontestable par la portée et par la précision du tir, ils restent bien au-dessous des bouches à feu lisses pour le tir à mitraille, si meurtrier et si démoralisant pour la troupe qui le subit.

Le canon rayé a une puissance de percussion moins considérable que le canon lisse, attendu qu'il n'est pas possible de donner au projectile cylindro-conique, une vitesse initiale aussi grande qu'au boulet sphérique, à cause des rayures de la pièce. La vitesse initiale est limitée par la résistance des rayures et le mouvement gyratoire dans l'âme de la pièce, si cette vitesse dépasse une quantité donnée, le projectile court le risque d'être déchiré et la pièce alors est infailliblement mise hors d'usage.

Le canon rayé est impropre au tir à ricochet; au premier choc, le boulet bascule, se retourne en tous sens, prend des directions anormales et revient quelquefois sur lui-même après quelques bonds. Le tir roulant ou rasant, le tir en vue du ricochet qui produit un si grand effet sur un terrain favorable, devient impossible.

Le pointage ou la direction à donner à la pièce pour le tir est très difficile. Il nécessite une appréciation parfaite de la distance pour le tir à grande portée, condition qu'il n'est pas facile d'obtenir; il est vrai qu'à chaque batterie est attaché un instrument qu'on appelle *diastémètre*, servant à apprécier l'éloignement du but; mais il faut des tables de réduction et des calculs, tout autant de choses qui absorbent un temps assez long et peuvent entraîner à des erreurs, mais en sera-t-il de même en présence de l'ennemi? En ce qui concerne le pointage proprement dit, il faut des précautions minutieuses pour le rendre bon, il nécessite l'emploi d'un quart de cercle, d'un niveau à bulle d'air, d'une hausse ou mire verticale, pour donner la portée; et d'une mire horizontale armée d'une vis de rappel pour la *dérivation* ou pour corriger un écart qui se produit invariablement du même côté à une distance donnée, et qui, passé cette distance, est en raison des portées.

La combinaison de ces divers éléments et instruments demande des tatonnements sans fin.

Un écart soit dans l'appréciation du but, soit dans le degré ou la hausse donnant la portée, soit dans la correction de la dérivation, influe d'une manière sensible sur la justesse du tir.

Pour le canon lisse, une différence dans la portée n'est pas un grand défaut, car il peut être racheté par le ricochet; il n'en est pas de même pour le canon rayé, qui est impropre au tir à ricochet.

Enfin, les pièces rayées se détériorent plus facilement, et les munitions sont d'un prix considérablement plus élevé.

Les inconvénients que nous venons de signaler et qu'il sera bien difficile de lever, nécessitent la conservation de canons lisses. Si on ajoute l'inconvénient d'entrer en plein dans un système qui est loin d'être entièrement étudié et qui n'a pas reçu la sanction de l'expérience, on reconnaîtra qu'il est prudent de ne pas se jeter dans des dépenses frustraires et de s'en tenir à la construction de quatre nouvelles batteries.

Un retard d'une année ou deux dans l'adoption des canons rayés pour la réserve, employé à des études sérieuses, ne peut pas avoir d'inconvénient, puisqu'on demande cinq ans pour la transformation proposée, opération qui pourra être faite en deux ou trois ans, une fois le système mieux étudié et adopté en connaissance de cause.

Toutefois, cette minorité de la commission déclara qu'elle serait disposée à s'associer à l'idée de proposer la transformation de notre matériel de campagne pour la réserve, si on renonçait à vouloir immédiatement la transformation de nos pièces de position.

Une minorité d'un membre, mû par la considération que la Suisse ne devait pas rester en arrière, qu'il pourrait y avoir un véritable danger à laisser la réserve avec un armement inférieur à celui de l'élite pour la portée et pour la précision du tir, préavisait pour la transformation immédiate de nos pièces de 6 liv. pour armer la réserve, mais elle partageait entièrement l'avis de la minorité qui voulait ajourner la transformation de notre artillerie de position.

C'est après examen des propositions en présence que votre commission, pour faire des propositions unanimes, a dû sacrifier une partie des motifs invoqués par chacune des minorités.

Ainsi celle de trois membres, sans reconnaître la nécessité absolue de transformer notre matériel de réserve, a fini par y donner les mains. L'introduction du canon rayé est devenue une affaire de mode, et pourquoi pas? La mode s'impose partout et rien ne peut lui résister. Trois de vos commissaires ont donc cédé pour éviter l'accusation d'être les ennemis de tout progrès, de vouloir maintenir un armement défectueux et laisser notre artillerie dans une position inférieure à celle des puissances qui nous avoisinent. Elle reconnaît, sans se faire presser, que sur des points essentiels le canon rayé est un progrès sur le canon lisse. Mais elle croit avoir démontré que les défauts du premier nécessitent la conservation d'un certain nombre de bouches à feu lisses.

Suivant le projet du Conseil fédéral, nos batteries de 12 liv. et celles d'obusiers longs de 24 liv. seront conservées; c'est en tout 30 pièces. Ce fait enlève une partie des griefs de la minorité de trois membres, puisqu'on satisfait ainsi en partie au besoin de conserver un certain nombre de canons lisses pour notre artillerie de campagne; il suffirait d'en augmenter la quantité, soit en portant à six le nombre des canons d'une batterie de 12 liv., soit en armant une ou deux compagnies de plus avec ce genre de bouches à feu.

Après la transformation de l'armement de notre réserve, il nous restera encore un certain nombre de canons de 6 liv., qui pourront être utilisés comme pièces de campagne, si les circonstances l'exigent.

Enfin, en restreignant la transformation, dans les limites proposées par vos commissaires, la question des frais perd de son importance, surtout en ce qui concerne les cantons, car ils n'auront plus qu'une somme de 71,924 fr. à payer en trois ans, dont 20,327 fr. pour des munitions à la charge des cantons de Zurich et de Lucerne.

Cette somme de 71,924 fr. est répartie comme suit: Zurich, 16,567 fr. pour une batterie de 6 liv., et la transformation de sa batterie de 8 liv.; Berne 12,930 fr. pour 3 batteries; Lucerne, 12,257 fr. pour remplacer sa batterie de 8 liv.; Soleure, St-Gall, Argovie, Neuchâtel et Genève, chacun 4310 fr., une batterie à chaque canton.

L'affûtage actuel sera conservé; on y apportera quelques modifications peu coûteuses, rendues indispensables pour les canons rayés. Les frais de refonte et de rayage des canons, ainsi que ceux pour modification aux affûts et caissons, ne dépassera pas 4310 fr. par batterie.

Il est vrai que les munitions ne sont pas comprises; elles seront fournies par la Confédération qui recevra en échange les munitions anciennes.

Les frais à la charge de la Confédération seront de 520,000 fr.

La transformation terminée, notre artillerie de campagne se composera de:

Pour l'*élite :* 6 batteries de canons de 12 liv., total 24 pièces; 3 batteries d'obusiers de 24 liv. longs, 12; ensemble, 36 pièces lisses.

16 batteries de canons de 4 liv. rayés, 96; 2 batteries de montagne, 8; ensemble 104 pièces rayées.

Pour la *réserve :* 1 batterie d'obusiers longs de 24 liv., 4; 2 obusiers dits de rechange, 2; ensemble 6 pièces lisses.

13 batteries de canons de 4 liv. rayés, 78; 2 batteries de montagne, 8; ensemble, 86 pièces rayées.

Plus, 4 obusiers longs de 24 liv. de rechange; 24 bouches à feu de 4 liv. de rechange; 4 obusiers de montagne.

En résumé, pour l'élite et la réserve, 218 pièces rayées, 46 lisses; ensemble, 264 bouches à feu, outre 310 pièces lisses de position, de calibres divers. Total 574 bouches à feu.

La discussion article par article, sur le projet d'arrêté proposé par la commission, est ouverte.

Après quelques modifications de détail proposées par MM. *Stehlin, Vonderweid, Fischer* et *Delarageaz,* le projet de la commission est voté sans opposition.

II.

Mémoire de M. le capitaine Mœschell sur les canons rayés.

Il ne suffit pas de frapper loin et juste, il faut aussi frapper fort.

La question proposée était la suivante:

« L'introduction des canons rayés à la place des lisses pour batte-
« ries de campagne doit-elle être encore étendue et jusqu'à quelle
« limite, ou bien un certain nombre de bouches à feu lisses doit-il

« être maintenu? Dans ce dernier cas, quel est le nombre, l'espèce « et le calibre de ces bouches à feu à conserver? »

Cette question est complexe et en renferme plusieurs qu'il n'est pas également facile de résoudre, et même chacune de ces sous-questions demande l'examen de tant de considérations diverses qu'un volume ne suffirait pas pour épuiser le sujet, aussi n'avons-nous ni l'intention, ni le temps, ni même les moyens de le traiter à fond, toute notre ambition est de rédiger une sorte de résumé de l'ouvrage que nous pensons que l'on pourrait écrire sur cette question, si toutefois il est vrai qu'il soit possible de formuler dès à présent une opinion raisonnée et bien précise sur un sujet encore si peu mûr, ce qui n'est pas notre conviction.

Nous comprenons cependant qu'il ne soit pas permis à la Suisse de rester stationnaire en présence des améliorations importantes et des immenses transformations que subissent les artilleries étrangères, et que, dans la limite de ses moyens, elle doive se tenir à la hauteur de ces progrès, mais il ne faut pas non plus perdre de vue que les canons rayés sont presque encore dans leur enfance et que les systèmes réputés actuellement les meilleurs risquent fort d'être détrônés par d'autres, que l'expérience qui manque encore, aidée de la théorie qui est loin d'être parfaite, feront un jour découvrir.

Les pays éminemment militaires, tels que la France, chez laquelle le budget de la guerre occupe la première place, pourront alors redépenser des millions pour substituer une nouvelle artillerie à celle qui vient de leur coûter des millions, mais chez nous il ne pourrait en être ainsi, et bien que chacun soit disposé, nous en sommes certain, à faire les plus grands sacrifices pour mettre la Suisse à même de se mesurer avec ses agresseurs, quels qu'ils soient, ce ne serait que dans des circonstances bien graves que les Chambres voteraient une nouvelle transformation de nos canons, et dans tous les cas une semblable résolution ne serait pas prise sans blâmer sévèrement les dépenses prématurées faites pour remplacer nos vieux canons lisses par un système encore imparfait et non encore éprouvé.

Cependant, entre une transformation totale et un ajournement indéfini, il y a un moyen terme que la prudence et la sagesse doivent faire trouver. Ce moyen terme ne peut être que la transformation partielle et provisoire de notre artillerie, et c'est à sa recherche que la présente étude est consacrée.

Nous l'avons dit, l'art de l'artillerie rayée est loin d'avoir dit son dernier mot; mais, quel que soit le système perfectionné auquel on parviendra un jour, ce système présentera toujours les défauts résultant de la nature même du mouvement rotatoire des projectiles et des

conditions à remplir pour leur imprimer ce mouvement, de sorte que dès à présent on peut dire avec certitude dans quels cas les canons rayés seront supérieurs aux canons lisses, et dans quelles circonstances ces derniers l'emporteront sur eux. Les perfectionnements que l'on peut prévoir ne feront qu'accroître les avantages *actuels* des canons rayés, c'est-à-dire leur portée et leur précision, mais ces améliorations ne parviendront pas à obvier à leurs défauts présents, car ils ne pourront changer la position vicieuse, quant au choc, de l'axe des projectiles coniques, et ne leur permettront jamais d'égaler la vitesse initiale des boulets lancés par des canons lisses construits avec les mêmes matières et le même soin.

Il est donc certain pour nous que les deux systèmes d'artillerie en présence conserveront toujours leurs avantages respectifs actuels, quels que soient les perfectionnements à venir, et c'est par l'étude comparative des qualités et des défauts qui sont inhérents à leur nature même que nous commencerons ce travail.

C'est du reste la seule partie de la question que nous avons à traiter qui puisse l'être avec une certitude mathématique; aux autres éléments du problème posé, on ne peut répondre que par des *opinions*, aussi sommes-nous loin d'attacher à celles que nous émettons une importance majeure. On peut bien, en effet, dire que dans telle circonstance l'artillerie rayée sera supérieure à l'artillerie lisse, que dans telle autre l'inverse aura lieu; mais vouloir préciser à l'avance la proportion de ces circonstances et baser, sur cette prévision immensément vague, la quantité à admettre de l'une et de l'autre de ces deux espèces de canons, serait chose absurde.

Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que les pièces lisses ayant sur les bouches à feu rayées certains avantages que celles-ci ne leur enlèveront jamais, il est prudent d'en conserver un certain nombre, et cette mesure sera d'autant plus sage qu'elle s'accorde avec l'attente de nouveaux perfectionnements dans l'artillerie rayée, et avec la question financière, qu'il n'est pas possible de négliger.

I. *Etude comparative des canons lisses et des canons rayés.*

Dans cette partie de notre travail nous nous bornerons à une analyse rapide du mouvement des projectiles et de ses conséquences sur leur portée, leur précision et leur pénétration, et nous passerons sous silence soit les démonstrations mathématiques du ressort des traités de balistique, soit les questions secondaires. Nous serons donc nécessairement incomplet, mais cette étude y gagnera en ce sens que les faits principaux, bien suffisants à notre avis pour prouver la thèse que

nous soutenons, n'étant pas, pour ainsi dire, noyés dans des raisonnements et des détails accessoires, y gagneront en clarté et en précision. Du reste, nous consacrerons quelques notes à la suite de ce mémoire au développement de quelques faits intéressants et peu connus, mais qui, intercallés dans notre travail, n'auraient fait que l'embarrasser inutilement.

Mouvement des boulets lancés par les pièces lisses.

Lorsqu'un projectile sort d'une pièce lisse, il est animé : 1° d'un mouvement de translation ; 2° d'un mouvement de rotation sur lui-même. Le premier de ces mouvements n'a pas lieu dans une direction parfaitement constante, par suite du battement du boulet dans l'âme du canon, de là une première cause de déviation. Le second mouvement, celui de rotation, n'est pas constant non plus, il est déterminé par le roulement du boulet contre l'intérieur de la pièce, et par le défaut d'homogénéité et de sphéricité du projectile.

En outre du frottement exercé par la surface du projectile en rotation sur l'air ambiant, cet air sera entraîné par ce mouvement, et autour de ce projectile s'établira ainsi un courant fluide dirigé dans le même sens que sa rotation ; or, le boulet étant en outre animé d'un mouvement de translation, il se formera derrière lui un vide, que l'air comprimé par l'hémisphère placé en avant viendra combler au moyen d'un courant dirigé en sens inverse de sa marche, et dont il sera entièrement entouré ; il est évident que ces deux courants, celui de rotation dirigé dans le même sens que la gyration du projectile, et celui de translation dirigé en sens inverse de la progression de ce corps, se combineront entre eux ; sur l'un des hémisphères du boulet ils seront dirigés dans le même sens, sur l'hémisphère opposé ils le seront en sens contraire, se rencontreront, et de leur choc résultera sur cet hémisphère un excès de pression qui, n'étant pas contrebalancé par une pression semblable sur l'autre côté du projectile, aura pour conséquence une déviation du boulet dans la direction de ce dernier côté, qui est celui où la rotation du boulet n'a pas lieu dans le même sens que sa translation.

Ainsi donc, suivant le sens de cette rotation, sens variable et qui ne peut être prévu, le projectile déviera de manière à porter à droite ou à gauche du point visé, ou verticalement, d'où résultera une augmentation ou une diminution de la portée, ou même dans une direction mixte, produisant à la fois une déviation horizontale et une déviation verticale.

Il est du reste évident que ces déviations seront considérablement

augmentées pour les boulets ne présentant pas une forme exactement sphérique, ou lorsque leur centre de figure ne coïncidera pas avec leur centre de gravité, autour duquel s'opère la rotation ; or, chacun sait que ces deux qualités de sphéricité mathématique et d'homogénéité parfaite sont impossibles à obtenir dans la fabrication courante.

Les considérations sommaires qui précèdent, et que nous n'avons rappelées que pour mémoire, suffiront pour expliquer les déviations des projectiles sphériques et le peu de précision de leur tir; de plus leur forme, peu favorable pour fendre l'air, donne la raison de leur portée limitée.

Remarquons enfin, avant de terminer ce paragraphe,, que s'il était possible d'imprimer aux boulets une rotation fixe, dans un plan perpendiculaire à leur trajectoire, il n'en résulterait aucune déviation, même s'ils présentaient des imperfections de formes d'homogénéité, car, dans ce cas, le courant gyratoire de l'air, qui résulterait de la rotation du projectile, ayant sur tout son pourtour la même direction par rapport au courant produit par la translation de ce corps, ces deux courants se combineraient de la même manière et dans le même sens sur les hémisphères opposés du boulet, et exerceraient ainsi sur eux des pressions égales qui, en se détruisant réciproquement, ne provoqueraient aucune déviation du projectile.

Malheureusement, la rotation dont nous parlons n'a jamais lieu, et même ne peut être obtenue pour les boulets lancés par les pièces lisses.

(A suivre.)

INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(*Suite.*)

Les médecins militaires français et les américains ont constaté que l'usage de l'eau-de-vie est peu favorable à la santé dans les armées ; son remplacement par le café serait bien préférable et moins coûteux. Dans des cas de grandes fatigues, des grogs chauds faits avec de l'eau-de-vie de distribution ont été utiles, mais dans les mêmes circonstances le café chaud aurait un effet préférable (1).

(1) Fait comparatif, cité par M. *Huy de Cooper*, relatif à l'état sanitaire du 10me corps d'armée américain, en 1846, lors des manœuvres d'automne.

Ont reçu des boissons distillées : 1er corps, 3600 hommes, 82 malades, 1/44 ou 0,022 ; 2me corps, 3580 hommes, 82 malades, 1/44 ou 0,022 ; 3me corps, 718 hommes, 24 malades, 1/39 ou 0,033 ; 4me corps, 13854 hommes, 284 malades, 1/49 ou 0,020.

N'ont pas reçu de boissons alcooliques : 5me corps, 2096 hommes, 18 malades, 1/116 ou 0,008; 6me corps, 2821 hommes, 47 malades, 1/60 ou 0,016; 7me corps, 2190 hommes, 14 malades, 1/156 ou 0,006.

Les eaux-de-vie peuvent être falsifiées pour leur donner plus de force ou de bouquet. Les falsifications peuvent *toutes* être reconnues par l'analyse chimique, quelques-unes peuvent l'être par l'évaporation dans les mains ; nous citerons seulement l'emploi de l'ammoniaque, le savon, l'acide sulfurique et l'eau de laurier-cerise ; cette dernière falsification est fréquente en Suisse, dans la fabrication du kirschwasser.

5° *Café et chicorée.*

Le café du commerce se trouve en grains, arrondis d'un côté, plus ou moins gros, verdâtres ou gris jaunâtre ; c'est de ces grains torréfiés que l'on retire l'infusion aromatique et nourrissante généralement employée dans la vie ordinaire, mais complétement délaissée dans l'alimentation de notre armée.

D'après M. Payen, la torréfaction doit être légère ; lorsque le café a pris une teinte rousse, il conserve son maximum d'arôme et de poids, mais il développe moins de matières colorantes ; la perte de poids n'est que de 15 p. %.

Lorsque la torréfaction est poussée jusqu'à la couleur marron, il y a une perte de poids de 20 p. %.

Si l'on atteint la couleur du brun-noirâtre, la perte en poids est de 25 p. %, et alors la perte de matières azotées est relativement la plus considérable. Il faut donc éviter une torréfaction qui ne fait gagner que de la couleur, tandis qu'elle fait perdre environ la moitié des principes les plus nourrissants.

Une fois torréfié, le café doit être refroidi à l'air pour laisser évaporer quelque peu d'huile volatile pyrogénée à odeur âcre, puis on enferme le grain dans des vases bien clos. Enfin, il faut moudre ou piler le café pour que l'eau en puisse dissoudre la plus grande partie possible.

L'infusion est le moyen le plus favorable pour obtenir un liquide chargé d'arôme. Si le café a été torréfié jusqu'à la couleur rousse, le quart environ de son poids peut lui être enlevé par l'eau bouillante, et la moitié à peu près de la substance dissoute est une matière azotée d'une nature très nourrissante.

D'après Payen, l'infusion de $^1/_2$ litre d'eau sur 50 grammes de café moulu contient en moyenne 9 $^1/_2$ à 10 grammes de substances solubles, et si ce demi-litre était mélangé à autant de lait et à 75 gr. de sucre, il donnerait un liquide dont la valeur alimentaire serait au moins trois fois celle d'une pareille quantité de bouillon.

Le café possède, outre ses matières nutritives, des qualités excitantes qui ne sont pas à dédaigner, et, d'après les observations de M. de Gasparin, il aurait la propriété de rendre plus stables les éléments de notre organisme, en sorte que

L'observation que nous donnons ici ne concerne que les distributions d'eau-de vie comme boisson régulière, et en quelque sorte comme repas ; il ne saurait être question de blâmer les distributions que l'on fait au moment d'une action, avant une charge, etc. Mais ce que l'on doit éviter c'est que, le matin, à jeun, les hommes ne trompent leur appétit par un ou plusieurs petits verres. « Les vieux soldats, dit Baudens, ont soin de manger *une croûte* en buvant la goutte, mais les recrues boivent généralement sans manger, et c'est un piége qu'il faudrait éviter en distribuant du café dès le matin.

tout en nourrissant il empêche encore de se *dénourrir* et diminue les déperditions. Il ne faut pas oublier que le café se prépare très rapidement, tandis que le bouillon exige quelques heures pour une bonne coction et fait souvent perdre un temps précieux en campagne.

Quant à l'infusion de chicorée, elle ne contient presque pas de substances azotées, elle n'a pour effet que d'augmenter la couleur de l'infusion de café à laquelle on l'ajoute. Toutefois, comme son usage est dans les habitudes populaires, il est difficile de ne pas l'employer.

En Algérie, la ration de café est de 16 grammes, avec 21 grammes de sucre. M. le Dr Baudens, inspecteur du service de santé en Crimée, dit que cette boisson hygiénique est à préférer pour le soldat, en ce qu'elle prévient les relâchements intestinaux si fréquents dans les armées.

Une ration de $^1/_2$ once de café et de $^3/_4$ once de sucre ne reviendrait pas à l'administration à plus de 6 à 7 centimes, celle d'eau-de-vie ne peut pas revenir à moins de 15 centimes, et sera moins avantageuse.

L'infusion de café n'est guère possible en campagne, mais on fait cuire la poudre en mettant environ un pot et demi d'eau sur 10 rations; dès que l'eau bout, on ajoute quelques gouttes d'eau froide qui éclaircit la décoction.

En France, les corps sont pourvus de moulins portatifs qui peuvent moudre 30 rations à l'heure. Ces instruments permettent d'avoir une décoction plus aromatique, puisque le café s'évapore facilement lorsqu'il est moulu à l'avance.

6° *Thé.*

L'infusion de thé n'est pas assez dans nos mœurs pour que son usage soit recommandé pour l'alimentation du soldat suisse, quoique cette boisson entre dans la ration des marins de quelques nations et qu'elle ait rendu de bons services en Crimée.

D'après M. Payen, « l'infusion de thé noir, convenablement préparée, produit en nous une excitation générale plus ou moins durable, capable de rendre une énergie nouvelle à l'homme affaibli par la diète, le froid ou la tristesse; le pouls s'accélère, la force, l'activité succèdent à l'abattement et se soutiennent durant quelques heures sans laisser ensuite aucun malaise. »

L'infusion de thé vert produit la même action, mais ensuite un grand nombre de personnes ressentent sur le cerveau et à l'estomac une excitation nerveuse désagréable.

7° *Cacao et chocolat.*

Le cacao est surtout employé à la fabrication du chocolat, mais il peut être pris aussi en infusion ou décoction après avoir été torréfié et moulu. Il a été distribué à l'armée de Crimée, à la dose de une once (30 grammes).

L'analyse du cacao, d'après Payen, montre qu'il contient environ 50 p. % de matières grasses, 20 à 22 p. % de matières azotées et 10 p. % d'amidon, ce serait donc une nourriture éminemment riche.

Le chocolat de bonne qualité doit avoir une couleur brune, une saveur fraîche et agréable; il ne doit pas avoir un goût amer de brûlé.

Le chocolat se compose de cacao et de sucre, parties égales à peu près. Les

chocolats inférieurs sont falsifiés par de la fécule ou par de la farine, qu'on reconnaît au goût pâteux et à la consistance de colle qu'ils prennent à la cuisson dans l'eau. On s'est aussi servi de farines torréfiées, qui se transforment en dextrine soluble non pâteuse, mais dont l'existence serait facilement reconnue par des moyens chimiques.

Le chocolat est un excellent aliment, facile à préparer et qui pourrait être utilisé avec avantage dans certains cas. Le cacao et le chocolat en grosses briques se conservent bien dans les endroits secs.

8° *Vinaigre.*

Il doit être clair, d'une saveur agréable, acide mais pas caustique; le vinaigre de vin a une légère odeur alcoolique, celui de bière ou de cidre développe l'odeur du liquide dont il a été tiré. On essaie le vinaigre comme l'alcool, en en frottant quelques gouttes dans les mains. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, 22 *janvier*. *(Corresp. particul.)* — C'est dans ce mois, jusqu'au 31, que Messieurs les officiers de l'état-major fédéral qui veulent quitter le service doivent envoyer leur démission. Jusqu'ici, il n'y a pas, dit-on, de démissions de marque; en revanche il se fait déjà passablement de petits cheminements en vue des prochaines promotions. Il s'en prépare de notables, dit-on. A propos de promotions, l'affaire de la régie des écuries fédérales est toujours en situation intéressante et d'accouchement laborieux. Vous savez les noms dont il est question : Messieurs les colonels de Linden, Karlen, Fogliardi, récemment de retour d'Amérique; lieutenant-colonel Fornaro, pour directeur; ainsi que M. le major Reinert pour sous-directeur.

Le Conseil fédéral a ratifié divers projets de contrat pour la fabrication des nouveaux fusils. La maison de Neuhausen, la fabrique Sauerbrey et la Société des armuriers de la Suisse centrale ont eu d'importantes commandes. La fabrique de Thoune, trouvant le prix de 78 fr. trop bas, n'a pas soumissionné. Quelques personnes s'étonnent que la Suisse française ne brille que par son absence dans cette distribution de faveurs [1].

En même temps que vient de paraître un intéressant compte-rendu du tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, on annonce le premier don pour le tir fédéral de 1865 à Schaffhouse; c'est une somme de 500 francs offerte par la Société de tir de Unter-Hallau. Le tir de Schaffhouse aura 14 cibles de campagne à 1000 pieds de distance que M. le major fédéral Van Berchem est chargé d'organiser.

Comme on a pu le voir par le tableau des écoles fédérales pour cette année, les services recommenceront de bonne heure, dès le 31 janvier. C'est Bâle qui débute.

[1] Notre correspondant fait erreur, croyons-nous. Les fabriques du Jura bernois et du Mole à Genève auraient aussi des commandes, minimes il est vrai. — *(Réd.)*

L'école des instructeurs d'infanterie sera fréquentée par 30 aspirants; entr'autres innovations il y aura des aspirants de carabiniers. Le 7 février s'ouvrira, aussi à Bâle, l'école des officiers supérieurs, qui comprendra 7 lieutenants-colonels et 5 majors, et durera jusqu'au 27 février.

M. le lieutenant Leuti, de Fribourg, qui a eu le bras cassé dans un cours de répétition, reçoit une indemnité de 417 francs.

M. le major fédéral Bringolf, d'Unter-Hallau, qui était parti avec la mission suisse pour le Japon, comme attaché volontaire à M. Humbert, mais qui s'en était séparé à Yokahoma, est de retour dans ses foyers depuis quelques jours. Il est revenu par l'Amérique, et a aussi visité l'armée des Etats-Unis du Nord. Il faut espérer qu'il fera part au public de ses impressions de voyage.

Si les uns rentrent, d'autres nous quittent, hélas! pour de plus longs voyages encore. On annonce deux morts bien regrettables. L'une, est celle de M. Treg[illegible] des Grisons, lieutenant-colonel au service des Etats-Unis, qui s'est distingué comme commandant du régiment de carabiniers vert, armé de carabines à 5 coups. Blessé mortellement à une des dernières affaires, il vient d'être enterré à New-York avec tous les honneurs dûs à son rang. L'autre deuil est celui de M. le capitaine fédéral baron de Jud, qui vient de mourir d'une maladie de poitrine à Malaga. On sait que le capitaine de Jud avait d'abord été sergent sous-instructeur d'artillerie; que son habileté et sa bonne mine comme écuyer, ainsi que ses excellentes qualités, lui gagnèrent le cœur de la princesse de Sondershausen, dont il devint l'heureux époux. Le capitaine de Jud, mort dans une situation sociale très différente de celle de son enfance, avait su devenir un bon officier et un parfait gentlemen, sans oublier ses anciens camarades.

Ensuite d'essais d'un modèle perfectionné de fourgon de bataillon, dû à M. le colonel Muller, d'Aarau, le Conseil fédéral a décidé de modifier dans ce sens l'ordonnance pour les fourgons à établir à l'avenir. Avis aux cantons en train d'en construire.

On attend aussi du grand-duché de Bade des modèles perfectionnés de fourgon d'ambulance.

Récemment, le département militaire fédéral, dirigé depuis le nouvel-an par M. le conseiller Fornerod, a adressé aux cantons une circulaire concernant [illegible] des instructeurs (voir plus haut), et une autre avisant que dorénavant Messieurs les inspecteurs d'infanterie en tournée d'inspection n'auront des adjoints [illegible] ceptionnellement.

La Confédération, qui ne craint pas, on le sait, de faire des dépenses considérables pour son armée, et qui en fait faire de plus grandes encore aux [illegible] et aux particuliers, manque d'un établissement de toute nécessité pour [illegible] faudrait mettre à sérieuse épreuve nos institutions militaires et nos [illegible] veux parler d'un bureau correspondant à ce qu'on appelle dans d'autres [illegible] *dépôt de la guerre*, et disposant d'une collection de documents historiques, statistiques, topographiques, géographiques et autres, où l'on puisse trouver à toute heure tous les renseignements nécessaires aux divers états-majors [illegible] dans le cours d'une campagne. Un des plus savants mathématiciens de notre [illegible]

major du génie, M. le lieutenant-colonel fédéral Siegfried, a été récemment envoyé à l'étranger pour y étudier l'organisation de quelques dépôts. Il a surtout pu visiter celui de Paris, et a fait un intéressant rapport. Le Conseil fédéral proposera donc aux Chambres d'instituer à Berne quelque chose d'analogue. Tous les militaires, et tous ceux surtout qui croient que la guerre se compose d'autre chose que de bruyantes pétarades ou de grands coups de sabre, applaudiront à la réalisation de cet incontestable progrès.

Il est bruit qu'à la demande de M. le colonel Herzog, le département militaire fédéral va envoyer un officier d'artillerie aux Etats-Unis pour y étudier les nouvelles productions en fait de bouches à feu. Un capitaine à l'état-major d'artillerie (de votre ville) a été proposé pour cette mission.

Dans quelques jours vont avoir lieu les nominations d'inspecteurs d'infanterie. On attend aussi les réélections d'instructeurs et sous-instructeurs, dont les places ont été, par innovation, mises au concours cette année. Il y a, outre l'instructeur-chef d'infanterie, 57 places à repourvoir, dont 29 d'officiers et 18 de sous-officiers. On s'attend à la réélection de la grande majorité des titulaires.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 19 janvier 1864, le Conseil d'Etat a confirmé pour quatre ans le citoyen *Jeanneret*, Jules, major, dans ses fonctions de grand juge au tribunal militaire cantonal.

Promotions du même jour.

I. Au grade de capitaine d'artillerie, le lieutenant *Bœll*, Charles, à la Chaux-de-Fonds ;

II. Au grade de médecin de batterie, *Guillaume*, Louis, à Neuchâtel ;

III. Au grade de 2e sous-lieutenant d'artillerie : *Jequier*, Jean, à Neuchâtel, et *Terrisse*, Edouard, au dit lieu ;

IV. Au grade de 2e sous-lieutenant de carabiniers : *Vuille*, Paul-Auguste, à la Chaux-de-Fonds ; *Reymond*, Auguste, à Fontaines, et *Bellefontaine*, L.-G.-Léon, aux Ponts ;

V. Au grade de 2e sous-lieutenant d'infanterie : *Duveluz*, Paul-Louis, à Travers, et *Bovet*, Louis-Emile, à St-Sulpice.

Dans cette même séance, le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions d'aide-major d'infanterie le lieutenant *Quinche*, Georges-Louis.

Tribunal militaire pour 1864 :

1er juge,	*Perret*, David, commandant de bataillon ;
2e id.	*Morel*, Numa, major ;
1er suppléant,	*Colomb*, Auguste, capitaine d'infanterie ;
2e id.	*Perrochet*, Edouard, capitaine d'artillerie ;
3e id.	*Chatelain*, Ulysse, capitaine de carabiniers ;
4e id.	*Leroy*, Charles, lieutenant de guides ;
Auditeur,	*Borel*, Eugène, capitaine à l'état-major judiciaire ;
Greffier,	*Quinche*, Georges-Louis, lieutenant aide-major.

Commission de taxe militaire (1864).

Perret, David, commandant de bataillon, président ;
Cartier, Adolphe, major ;
Tripet, Alfred, capitaine d'artillerie.

Suppléants :

Favre, Jean-Louis, capitaine d'infanterie ;
Soguel, Eugène, id.
Suchard, Philippe, lieutenant de carabiniers ;
Quinche, Georges-Louis, lieutenant aide-major.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps d'officiers d'infanterie :

DANS L'ÉLITE.

Au grade de capitaine,

MM. Devevey, Georges, à Estavayer, lieutenant ;
Techtermann, Jules, de Fribourg, id.
Bussard, Casimir, id. id.

Au grade de lieutenant,

MM. Schneider, Jn-Ferd., à Uttewyl, 1er sous-lieutenant ;
Weck, Charles, de Fribourg, id.
Hofmehl, Pierre-Joseph, à Matran, id.
Berger, Isidore, de Prez, id.
Jacob, Cyprien, à Villeneuve, id.
Gendre, Rodolphe, de Fribourg, id.

Au grade de 1er sous-lieutenant,

MM. Landerset, Louis, de Fribourg, 2e sous-lieutenant ;
Buman, Paul, id. id.
Bersier, Auguste, id. id.
Bula, Jacob, de Galmitz, id.
Uldry, Jos., à Breilles, id.

DANS LA LANDWEHR.

Au grade de capitaine,

M. Jaquet, Cyprien, lieutenant.

Au grade de lieutenant,

M. Meyer, Joseph, de Fribourg, 1er sous-lieutenant.

Au grade de 1er sous-lieutenant,

MM. Mory, Théodore, 2e sous-lieutenant ;
Grangier, Philippe, id.

Vaud. — M. le lieutenant H. *Bachmann*, à Lausanne, a été nommé capitaine de la compagnie de cavalerie n° 35 de réserve fédérale, en remplacement de M. le capitaine *de Cerjat*, William, nommé à la compagnie n° 17 d'élite, — et M. G.-F. *Fauquez*, à Riez, capitaine de mousquetaires n° 1 du 6e bataillon de réserve cantonale.

Vu l'augmentation du personnel sanitaire dans le canton, le Conseil d'Etat a décidé de porter le nombre des médecins-capitaines attachés aux bataillons d'infanterie à neuf, au lieu de six, chiffre adopté précédemment.

Dans sa séance du 19 janvier, le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes dans le corps sanitaire militaire :

Médecins-capitaines : MM. *Hochreutiner*, à Lausanne ; *Marcel*, à Lausanne ; *Gottofrey*, à Echallens ; *Carrard*, à Vernex, et *Delaharpe*, Ph., à Lausanne, tous médecins-lieutenants.

Médecin-lieutenant des sapeurs du génie : M. *Guisan*, à Vevey, précédemment médecin d'escadron ;

Médecins-lieutenants d'artillerie : MM. *Chausson*, à Villeneuve ; *Rouge*, à Lausanne, et *Secretan*, à Lausanne.

Médecins-lieutenants d'escadron : MM. *Dor*, à Vevey, et *Muller*, à Romainmôtier.

M. Alfred *Barnaud* a été en outre breveté médecin sous-lieutenant.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 3. Lausanne, 3 Février 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Situation.** — **L'instruction publique et l'armée suisse.** — **Canons rayés** (*suite*). — **Nouvelles et chronique.**

SITUATION.

Le canon vient de gronder sur l'Eider. Quel écho va-t-il avoir en Europe? Voilà une question qu'aujourd'hui chacun pose à son voisin avec plus ou moins d'anxiété, mais à laquelle personne ne peut encore répondre. Bien perspicace en effet serait celui qui parviendrait à débrouiller l'imbroglio qui enlace la politique actuelle de notre vieux monde, et même du nouveau. Essayons toutefois de constater au moins les principaux traits de ce cahos. Conclura ensuite qui pourra!

Y a-t-il des causes réelles de guerre entre les grandes puissances, en dehors des accidents qui peuvent à toute heure se produire dans la vie des nations, et qui doivent les forcer à saisir l'occasion des événements du Jutland?

Examinons rapidement, pour résoudre cette question préalable, les divers *cas* sur le tapis, en débutant par les plus lointains, de temps et d'espace.

L'*Amérique* ne semble pas porter la guerre générale dans ses flancs, maintenant plus que l'an dernier; au contraire. Si l'Angleterre ou la France avait voulu se mêler ouvertement des dissensions des Etats-Unis pour en tirer profit, elles auraient laissé passer le moment favorable. L'année présente verra probablement — si les affaires continuent à marcher comme jusqu'ici en faveur du Nord, et ce n'est pas beaucoup demander — cette année-ci, disons-nous, verra la fin de la guerre et la rentrée du Sud dans la Confédération. L'élection prési-

La France seule peut-elle faire la guerre pour la chevaleresque victime du Czar? Ce serait d'une politique héroïque, sublime, mais téméraire jusqu'à la folie. Ce que Napoléon Ier n'a pu effectuer avec presque toute l'Europe sous ses bannières, moins l'Angleterre, Napoléon III le pourrait-il mieux avec toute l'Allemagne contre lui et l'Angleterre fort douteuse? Comment entretenir et ravitailler, en hiver surtout, les 100 mille hommes de garde que demanderait la Pologne? Non, Dieu, quoi qu'on en ait dit, n'est pas trop haut pour qu'on doive désespérer de sa justice; mais la Pologne est réellement trop loin, trop enclavée dans de puissants obstacles pour que la France aille seule s'y charger de la justice divine. L'amour du bon droit ne doit point sans doute céder au culte de la force, mais il ne doit point non plus ne servir qu'à accroître le nombre des martyrs. C'est ce qu'on a compris en France quand l'échec du projet de congrès formulé par l'empereur est venu prouver que la France serait seule à vouloir tirer l'épée. Il est vrai que cet échec n'est pas définitif, et qu'il doit avoir aussi tenu à la forme et aux accessoires de l'invitation plutôt qu'au fond lui-même; des incidents nouveaux peuvent facilement ramener les puissances à l'idée d'un congrès général ou restreint. Mais là encore, et pour autant que le congrès encore en limbe puisse être rattaché à la question spéciale de Pologne, il n'y a pas de cause prochaine de grande guerre.

La question du *Schleswig-Holstein* a été appelée l'allumette qui devait mettre le feu aux poudres. Cela est possible; mais jusqu'à ce moment le contraire l'est aussi un peu.

L'Allemagne est une grande et belle nation; elle marche en tête du mouvement scientifique et intellectuel de notre siècle; elle est plus généralement éclairée et plus avancée en civilisation que tous les autres Etats du monde, lesquels présentent des inégalités dont l'Allemagne ne souffre au contraire presque pas. De plus, l'Allemagne a d'antiques traditions de pouvoir et de gloire; elle compte aujourd'hui deux Etats de premier ordre, très prépondérants dans les dernières grandes guerres et dans les traités d'où est sorti notre droit international européen actuel. Dans la politique européenne cependant l'Allemagne n'est rien. Elle veut être quelque chose, elle s'en sent le droit et la force; de là son travail vers l'unité, qui jusqu'à présent ressemble par ses fatigues et par ses résultats au vain labeur des Danaïdes. Une des formes pratiques que prend cette légitime tendance au pouvoir, et par le pouvoir à l'égalité avec les autres grandes puissances, c'est la création d'une force navale, qui lui ouvre les horizons,

émancipe son commerce, et sans laquelle aucun grand Etat n'est en réalité libre à l'égal de ses rivaux. Le noyau central de notre continent qui constitue l'Allemagne et quelques appendices, a plus de 400 lieues de côtes; l'Allemagne veut les utiliser et être puissance maritime. Sur cette idée comme base, tous les unitaires se donnent rendez-vous, depuis deux siècles déjà et plus. Dès les premiers temps de la guerre de Trente-Ans Wallenstein faillit la réaliser; il l'eût réalisée au détriment des Danois, du Brandebourg et de la Poméranie en faveur de l'Autriche, sans l'apparition sur la scène du célèbre Gustave-Adolphe. Le vaillant suédois refoula les Impériaux des rives de la Baltique, fit sombrer leurs rêves et leurs flottes, et la Suède partagea la suprématie avec les Danois pendant plus d'un siècle sur cette mer.

Plus près de nous, en 1859, après Solferino, on a vu l'Allemagne frémir et se mettre en mouvement pour aller défendre sur le Rhin les côtes de l'Adriatique.

Or dans cet effort vers les mers, et indépendamment des procédés employés par l'Allemagne à cet effet, y a-t-il un motif de guerre de la part des autres grandes puissances, fondé sur un intérêt bien entendu?

En vérité, nous ne le saurions voir de la part d'aucun des Etats maritimes, grands ou petits, surtout en supposant que Kiel et les autres rades du Schleswig-Holstein, même du Jutland, tombassent entre les mains d'un petit Etat. Il peut au contraire être avantageux que les clés de la Baltique soient gardées par un ou deux Etats de plus.

Mais reste la question du procédé d'agrandissement de l'Allemagne, la question de droit, de justice, de logique; puis celle des passions ambitieuses et des appétits aux aguets. Alors la situation se complique.

Le Danemark a le malheur de posséder deux petits Etats allemands, le Holstein et le Lauenbourg. Un procès de succession vient de s'y ouvrir par la mort du roi Frédéric VII. Les Allemands revendiquent pour eux ces territoires au nom du sentiment germanique et des droits princiers de la maison d'Augustenbourg, qui les avait cependant bien vendus en 1852 au Danemark. Jusqu'ici toutefois rien encore de trop étrange. Le procès est plaidable. Mais les Allemands vont plus loin; ils revendiquent l'union indissoluble du Schleswig avec le Holstein, non plus cette fois au nom de la nationalité allemande, puisque le Schleswig est en majorité danois, mais en se fondant sur une charte du bon an 1460!

Voici donc la pacifique et studieuse Allemagne ouvrant l'ère des conquêtes, aidée de vieux parchemins et de jeunes prétendants.

Là est le danger, danger de mauvais exemple, il est vrai, plus que direct, mais danger réel. Qui empêchera donc la France de trouver aussi des chartes en Alsace sur l'Allemagne; l'Italie d'évoquer le principe de la nationalité opprimée en Vénétie; la Russie d'exhiber des titres très-réels sur Kiel; l'Angleterre de se prétendre lésée à tout cela et de faire main basse sur n'importe quoi dans la Baltique ou ailleurs?

Une récente évolution du mouvement de conquête germanique a causé un instant de surprise et de quiétude. Les Etats secondaires de l'Allemagne, enflammés des souvenirs de 1848 et 1849, poussaient avec ardeur aux mesures énergiques contre le Danemark, et avaient commencé l'exécution armée dans le Holstein au nom de la Diète. Ils viennent d'être supplantés par la Prusse et l'Autriche, qui ont pris en main cette campagne, moitié militairement, moitié diplomatiquement, contre les uns, contre les autres, et annoncent vouloir la mener conformément à l'arrangement de succession conclu à Londres en 1852 entre l'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Suède. Par cette mesure quelques personnes ont cru le danger de guerre écarté. Nul, pensons-nous, ne pourrait encore le dire. Si réellement les deux grandes puissances allemandes ne veulent que l'arrangement de 1852 et quelques améliorations à la constitution des duchés, il n'y a pas en effet grand motif d'hostilités; mais si sous des dehors de modération elles veulent forcer le Danemark à courber la tête, tout en enlevant le profit aux Etats secondaires, et porter la conquête dans la partie danoise du duché, l'intervention de la Prusse et de l'Autriche contribuera à généraliser plutôt qu'à restreindre ou éviter la lutte. Tandis que les Etats secondaires auraient pu être arrêtés de front et par les seuls Danois, les deux grandes puissances allemandes ne pourront pas l'être, et la guerre ne tardera pas à se propager, dans les circonstances actuelles, sur toutes les frontières vulnérables.

En attendant, il ne sera pas inutile à nos lecteurs d'avoir quelques données statistiques sur les belligérants et le théâtre de la guerre.

L'armée austro-prussienne compte une soixantaine de mille hommes, sous les ordres du général Wrangel. Elle a derrière elle toute l'Allemagne.

Le Danemark comprend la presqu'île du Jutland et les îles de Seeland, Fühnen, Lalland, Bornholm, etc., plus les colonies des îles Feroé, de l'Islande, du Groenland, de Ste-Croix, de St-Thomas et de St-Jean.

Politiquement, l'Etat se divise en *royaume de Danemark*, compre-

nant le Jutland et les îles environnantes, et en trois duchés, Schleswig, Holstein et Lauenbourg.

La population totale de l'Etat du Danemark est d'environ trois millions d'âmes, en y comptant 130 à 140 mille habitants des colonies (nombres ronds).

Le royaume de Danemark a un million 700 mille âmes. Le duché de Schleswig 470 mille; le Holstein 560 mille ; Lauenbourg six mille.

Le Holstein et Lauenbourg, qui sont tout allemands, font partie de la Confédération germanique, au même titre que la province hollandaise de Luxembourg, combinaison vicieuse que la Suisse a aussi expérimentée avec quelque variante par le canton-principauté de Neuchâtel.

Le Schleswig, séparé du Holstein par l'Eider, lui est lié par d'anciens traités, mais ne fait pas partie de la Confédération. Il a toutefois une population allemande de 150 à 155 mille âmes.

En superficie, le Danemark compte 1037 milles géographiques carrés, à savoir : le Royaume, 696; le Schleswig, 167; le Holstein, 155; Lauenbourg, 19. La superficie des colonies habitées est de 2100 milles.

La force et la richesse principales du Danemark sont dans son avantageuse situation maritime, dans sa belle flotte et dans la hardiesse de ses marins.

La *flotte* à vapeur, qui s'augmente chaque mois, compte déjà 40 bâtiments de divers rangs avec 420 canons; la flotte à voile 12 bâtiments avec 430 canons; la flotille à rames une cinquantaine de chaloupes canonnières et bombardes avec une centaine de canons. En somme, à la reprise de la navigation du printemps, le Danemark aura plus d'une centaine de bâtiments de guerre, armés d'au moins un millier de bouches à feu. Dans le nombre, se trouvent deux *monitors* au système américain, récemment venus d'Angleterre.

L'*armée* danoise compte en tout 60 mille hommes, dont 30 mille de première levée, ou élite, et 30 mille de seconde, ou réserve. Elle est fournie par la conscription sur les hommes valides de 22 ans. La durée du service est de 4 ans dans l'élite, et 4 ans dans la réserve; mais en temps de paix la présence sous les drapeaux est fort diminuée. En temps de guerre tout Danois valide peut être requis au service jusqu'à l'âge de 45 ans. Cela fait un arrière-ban d'une cinquantaine de mille hommes au moins.

L'élite se compose de :

Etat-major général : aides-de-camp du roi; général en chef; trois commandements généraux; inspecteurs d'armes, académie militaire; officiers d'état-major; environ 200 officiers.

Génie. 54 officiers; 2 fortes compagnies de sapeurs.

Artillerie. Elle vient de subir et subit encore des transformations pour l'introduction du rayé. Elle comptait auparavant une brigade, à deux régiments de 6 batteries chacun; la batterie à 8 pièces; en tout 96 pièces de campagne. Il y a été ajouté récemment 4 nouvelles batteries rayées. Il y a encore deux compagnies d'ouvriers et pontonniers.

Cavalerie. 6 régiments à 4 escadrons, dragons et hussards, plus l'escadron des gardes-du-roi, formant deux brigades.

Infanterie. 23 bataillons à 4 compagnies, dont un de la garde.

Le contingent de Holstein-Lauenbourg est recruté à part, et forme une petite armée séparée, qui fait partie de la grande armée germanique. Il est de quatre mille hommes d'élite et deux de réserve.

L'histoire militaire du Danemark est riche en glorieuses traditions. La campagne qu'ils ont soutenue en 1848, 1849 et 1850 contre l'Allemagne, a été conduite avec autant d'habileté que d'énergie. Nous en ferons connaître les principaux traits à nos lecteurs.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET L'ARMÉE SUISSE.

Sous ce titre, M. le lieutenant colonel fédéral Girard, de Renan, a communiqué un mémoire à la Société jurassienne d'émulation, qui vient appuyer un progrès vivement recommandé précédemment par la *Schweizerische militär Zeitung* et la *Revue militaire suisse,* et qui, heureusement aujourd'hui, est en bonne voie de réalisation. Il s'agit de la gymnastique et des exercices militaires introduits et rendus obligatoires dans toutes les écoles de la jeunesse. Les idées que développe M. Ami Girard, en s'adressant spécialement au Jura bernois, trouvent aussi leur application dans d'autres parties de la Suisse romande, et tout particulièrement dans le canton de Vaud, où l'on s'occupe d'organiser, plus en grand et cantonalement, le corps des cadets. A ce titre, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître la substance du mémoire mentionné.

M. Girard estime avec raison que l'instruction publique, en adoptant dans le cadre des branches de l'enseignement primaire la gymnastique et surtout les exercices militaires, pourrait rendre de très grands services à l'armée suisse.

Cette innovation, introduite aussi généralement que possible, dans les écoles du Jura bernois, y aurait d'utiles conséquences.

En 1815, les milices suisses comptaient à peine 30,000 hommes.

Jusqu'en 1830, l'étranger avait une puissante influence dans les affaires de notre pays.

En 1847, nous n'avions encore qu'une armée de milices.

A cette époque, on vit pour la dernière fois la main de l'étranger, en flagrant délit, dans nos démêlés intérieurs.

En 1856, pendant l'occupation des frontières du Rhin, alors qu'elles étaient menacées par les Prussiens, le général Dufour a dit : « La Confédération suisse possède désormais une belle et bonne armée. »

Depuis lors, que de progrès n'a-t-elle pas encore faits?

Le temps est fort heureusement passé où l'on discutait sur la nécessité, pour la Confédération suisse, d'avoir une armée et de faire des sacrifices matériels pour son instruction et son entretien en temps de paix.

Chaque Suisse, à moins de ne pas tenir à l'indépendance de son pays, est convaincu que notre armée est la base la plus solide de nos libertés.

L'armée suisse est et doit être la gardienne dévouée de nos institutions. Elle est toujours préparée aux plus grands et aux plus nobles sacrifices. Il est important qu'elle soit instruite le plus possible.

Alors il est du devoir de tous les citoyens, et plus spécialement de ceux de la classe la plus développée, de faire en faveur de l'armée fédérale tout ce qui est en leur pouvoir et de contribuer à la réalisation de tous les perfectionnements utiles qu'elle est susceptible de recevoir.

La Société jurassienne d'émulation peut être utile à l'armée suisse.

Pour ceux, militaires ou personnes civiles, qui ont eu l'occasion de faire des comparaisons entre les troupes des différents cantons, il est évident que les meilleures et les plus disciplinées appartiennent aux cantons qui possèdent des institutions de cadets, c'est-à-dire qui ont introduit les exercices militaires dans les écoles secondaires et primaires.

Il n'est pas moins vrai, dans le canton de Berne, que la supériorité des unités tactiques allemandes sur celles que fournit le Jura, est l'effet de la même cause, savoir : le grand développement donné aux exercices militaires dans les écoles de la jeunesse.

Dans le Jura, si l'on en excepte les colléges de Bienne et de Neuveville, qui ne produisent que peu ou point d'effet au point de vue militaire sur les troupes jurassiennes, il n'y a quelque chose d'analogue qu'à Porrentruy; cela n'est absolument pas suffisant. Il faudrait l'étendre à tout le Jura.

Il pourrait appartenir à la Société jurassienne d'émulation de

prendre la chose en mains, et après l'avoir popularisée par la presse, d'organiser simultanément cette institution, d'abord dans toutes les paroisses où il ne se présenterait pas trop de difficultés, puis ensuite et peu à peu, d'une manière de plus en plus générale.

Ce serait faire une œuvre patriotique, et M. Girard estime tout spécialement qu'il appartiendrait à cette population frontière, de donner ainsi à l'ensemble de la nation un témoignage du prix que les Jurassiens attachent à la liberté et à l'indépendance de notre patrie.

Voici à peu près, et en quelques traits, comment cette institution pourrait être organisée :

Les districts seraient divisés en arrondissements.

Par exemple : *Franches-Montagnes* en deux : 1° Les Bois, Noirmont et Saignelégier ; Montfaucon et St.-Brais.

Moutier, aussi en deux : 1° Val de Tavannes, 2° val de Moutier.

Courtelary, en trois : 1° Tramelan, 2° Corgémont et Courtelary, 3° St-Imier, Sonvillier, Renan et Ferrière.

Et ainsi de suite.

Chaque arrondissement fournirait une ou deux petites compagnies.

De 12 à 16 ans, service obligatoire dans les cadets.

Le costume aussi simple que possible : Blouse et casquette.

Chaque semaine, un exercice militaire de deux heures.

L'instruction serait donnée, sans frais, par des officiers de l'élite.

Cela a lieu ainsi dans d'autres cantons ; pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans le Jura bernois ?

L'Etat fournirait l'armement aux commissions d'école, sous leur responsabilité en ce qui touche le bon entretien.

Les cadets de 12—13 ans resteraient sans armes et feraient de la gymnastique militaire, combinée avec l'école du soldat.

Chaque année, il y aurait dans chaque district des exercices (manœuvres de bataillon) pendant un jour.

Tous les deux ans, pendant deux jours, une réunion générale de tous les cadets jurassiens âgés de 13 à 17 ans. Cela, dans une localité centrale qui présenterait la possibilité de cantonnements resserrés.

Il pourrait arriver que, de temps à autre, les cadets de tout le canton fussent réunis à Berne. Quelle fête pour la jeunesse jurassienne !

Les frais de ces réunions centrales et de district ne pourraient jamais être bien considérables, car chaque cadet prendrait ses vivres dans son sac, et dans les cantonnements coucher sur la paille.

Ces courts détails d'organisation suffisent pour faire comprendre la possibilité de l'exécution.

Il s'agit donc, en somme, d'élargir le cadre des branches de l'instruction primaire, en y introduisant les exercices militaires, combinés

avec la gymnastique rendue également obligatoire, surtout pour les plus jeunes catégories, auxquelles on ne donnerait pas tout de suite des armes.

Si l'on parvenait à exécuter ce plan, il ne faut pas croire que tout cela ne serait qu'un jeu d'enfants.

Tout en jouant, nos jeunes générations apprendraient une foule de choses aussi utiles qu'indispensables pour leur future vie militaire.

Lorsque viendra la garnison d'instruction, ils seraient bien dégrossis, en arrivant sous les ordres de l'instructeur. Là, ils feraient des progrès rapides pour devenir des modèles de soldats citoyens.

C'est certainement des rangs de nos cadets que sortiraient nos officiers d'élite. Ceux-ci seraient d'autant plus capables qu'ils se seraient bien appliqués aux exercices militaires de leur jeune âge.

Dans les écoles spéciales d'aspirant au grade d'officier, il pourrait être consacré plus de temps à l'enseignement des branches supérieures de l'art militaire. Cela apporterait un remède au défaut d'officiers subalternes suffisamment capables, défaut dont nos troupes jurassiennes souffrent visiblement.

Enfin, outre les avantages qui viennent d'être énumérés, l'instruction militaire donnée aux cadets par beaucoup d'officiers servirait à ceux-ci, peut-être sans qu'ils s'en doutassent, de cours de répétition. Ils arriveraient ainsi à se maintenir mieux la connaissance d'une partie des règlements militaires.

M. Girard termine en recommandant chaleureusement à la Société jurassienne de prendre cette œuvre sous son patronage. Nous joignons sincèrement nos vœux aux siens, et nous espérons que dans le canton de Vaud, comme dans les cantons qui manquent de l'institution des cadets, cette lacune sera prochainement comblée.

CANONS RAYÉS.

(*Suite.*)

Mouvement des projectiles lancés par les armes rayées.

Pour remédier aux défauts que nous venons de signaler, l'on a voulu dans les nouvelles armes :

1° Eviter le battement du projectile dans le canon par *son forcement*; 2° régulariser son mouvement de rotation en lui en donnant un constant, propre à équilibrer la pression de l'air sur toute sa surface, même malgré ses vices de construction; 3° diminuer sa résistance

au mouvement dans l'air en donnant à sa *proue* une forme propre à lui frayer un passage facile au milieu de cet air.

Le forcement du projectile s'obtient par divers procédés que nous croyons superflu d'exposer ici, procédés plus ou moins imparfaits, dont les meilleurs paraissent jusqu'ici l'expansion du projectile, ou plutôt de certaines de ses parties, par l'effet du gaz, au moment de l'inflammation de la poudre. Par cet artifice, non-seulement on empêche le ballottement des projectiles dans l'âme des pièces, mais *le vent* étant supprimé, tous les gaz produits par la combustion concourent utilement à la communication du mouvement au projectile, ce qui n'a pas lieu dans le tir à boulet des pièces lisses.

La diminution de la résistance de l'air s'obtient en donnant à la proue du projectile la forme d'un cône à génératrices courbes, auxquelles les génératrices de la partie cylindrique sont tangentes. Il a été démontré théoriquement et expérimentalement que la résistance opposée par l'air au mouvement des projectiles de cette forme, n'est que les deux tiers de celle qu'il présente au mouvement des boulets de même section, de sorte que par ce seul fait, un projectile de forme cylindro-ogivale aura une portée représentée par 1,5 environ, celle du boulet de même diamètre, animé de la même vitesse, l'étant par 1,00.

Enfin, pour empêcher la déviation qui résulte de la rotation irrégulière et vicieuse des projectiles, on a imaginé de leur communiquer un mouvement gyratoire dans une direction constante, et telle que l'action combinée des courants de rotation et de translation de l'air ambiant produise la même pression sur toutes les génératrices du projectile, ce qui a lieu lorsque le mouvement de gyration s'effectue dans un plan perpendiculaire à la fois à l'axe de figure du projectile et à sa trajectoire.

Cette rotation, impossible à imprimer à des projectiles sphériques, l'est aisément aux projectiles présentant une partie cylindrique, que l'on munit en général d'un certain nombre de boutons venant s'engager dans des rayures en hélice pratiquées dans l'âme des canons.

Tel est le but que l'on se proposa d'abord, en imprimant aux projectiles une rapide rotation au moyen de la rayure des armes, mais cette rotation, outre l'équilibre de la pression de l'air autour des projectiles, leur communique une propriété que l'on ne cherchait pas, et que bien des personnes ignorent encore; nous voulons parler de la stabilité de leur axe de rotation, stabilité démontrée expérimentalement par M. L. Foucault, au moyen du gyroscope de son invention. Ce physicien éminent n'avait pas en vue le mouvement des projectiles, mais bien celui de notre globe; cependant, quel qu'en ait été

le but, ses expériences, répétées depuis par le Dr Magnus sur des corps de même forme que les projectiles cylindro-coniques, ont démontré que si l'on suspend un solide de révolution, de telle manière que l'on puisse faire prendre à son axe toutes les positions possibles, tant que ce solide ne tourne pas autour de cet axe, il n'offre aucune résistance sensible à son déplacement, mais qu'aussitôt qu'une rotation rapide lui est imprimée, il acquiert une grande stabilité, et présente à toutes les déviations de son axe une résistance assez considérable, d'autant plus énergique que le mouvement de rotation est plus intense.

Nous ne savons si cette expérience frappa beaucoup les personnes s'occupant de balistique, et si l'on y chercha la principale cause de la précision des armes rayées, mais ce fut pour nous une vive lumière jetée sur la cause de cette précision, les explications qu'on en donnait dans les ouvrages de balistique ne nous paraissant pas suffisantes. Ce qui est certain, c'est que l'on n'a pas donné à ce fait toute l'attention qu'il mérite; on ne considère en effet, en général, la rotation des projectiles que comme moyen d'équilibrer la pression que l'air exerce autour d'eux, et comme procédé propre à obvier à leur non-homogénéité et à leur excentricité, mais pas du tout dans son effet sur la stabilité de leur axe.

Quoi qu'il en soit, il est positif qu'en vertu de leur rotation, l'axe des projectiles lancés par les armes rayées conserve dans l'espace une position parallèle à celle qu'il occupait dans l'âme de la pièce, de sorte que l'angle que cet axe forme avec la trajectoire devient d'autant plus grand que la distance au canon augmente.

Cette position de l'axe des projectiles par rapport à la direction de leur mouvement, s'oppose à l'équilibre parfait de la pression que l'air exerce sur leur surface, équilibre qui ne peut avoir lieu qu'à la condition que l'axe de figure se confonde avec la trajectoire; il doit donc en résulter des déviations, mais comme ces déviations sont constantes et proportionnelles aux vitesses de rotation et de translation des projectiles, il est aisé de les prévoir et d'en tenir compte.

La déviation latérale, nommée *dérivation,* très faible d'ailleurs, a toujours lieu, pour le sens actuel des rayures, du côté droit de l'observateur placé derrière le canon; elle est due à un phénomène de tout autre ordre que celui qui produit la déviation des boulets, et dont l'exposition, un peu trop étrangère au but de ce mémoire pour trouver place ici, sera réservée pour une note spéciale.

Quant à la déviation verticale, due simplement à la pression plus grande exercée par l'air sous le projectile que sur sa partie supé-

rieure, elle a pour effet de le relever et par conséquent d'augmenter sa portée.

Ces différents faits : forme du projectile, dérivation faible et constante, déviation également constante de bas en haut, et stabilité de l'axe, suffisent pour expliquer la cause de la supériorité, comme portée et précision, des armes rayées sur les armes lisses.

Remarquons aussi que si l'on fait abstraction de l'influence de la forme de leurs projectiles, la portée des armes rayées dépend, comme pour les canons lisses, de la vitesse initiale qu'ils peuvent communiquer à leurs projectiles, et que leur précision est en rapport surtout avec la rapidité de la rotation que leur rayure peut imprimer. Malheureusement, ces vitesses de translation et de gyration ont des limites ; on ne peut en effet donner aux rayures une inclinaison aussi forte qu'on le voudrait, sous peine de voir les projectiles déchirés sortir sans rotation suffisante des canons et les rayures de ces pièces endommagées, et, une charge trop considérable ayant les mêmes résultats, on est forcément obligé de se renfermer dans certaines limites de vitesse qu'il est matériellement impossible de dépasser, car vouloir s'opposer à l'arrachement mutuel du projectile et de l'âme de la pièce par une construction plus résistante du premier, serait s'exposer à faire sauter les canons par suite de la trop grande résistance que les gaz de la poudre éprouveraient dans leur expansion.

Nonobstant ces limites que la nature même des choses met à la rapidité des mouvements de rotation et de translation de leurs projectiles, les canons rayés surpassent en portée et surtout en précision les pièces lisses, malgré la vitesse initiale beaucoup plus considérable des boulets lancés par ces dernières.

Nous disons que c'est principalement par leur précision que les canons rayés l'emportent sur les autres, car leur portée, par suite de leur beaucoup moins grande vitesse initiale, n'est pas considérablement plus grande ; mais à quoi sert aux pièces lisses l'étendue de leur portée, si les écarts de leurs projectiles sont tels que pour les distances de plus de 1000^{m} on ne peut plus compter sur leurs effets? Il n'en est pas de même pour les canons rayés dont la précision, à des distances doubles et même triples, est encore parfaitement satisfaisante.

Mais là s'arrêtent les avantages des pièces rayées; sous tous les autres rapports, ce sont les pièces lisses qui l'emportent sur elles, ainsi que nous allons essayer de l'exposer le plus brièvement possible.

Pénétration des projectiles.

Nous avons rappelé que les armes rayées impriment une moins grande vitesse initiale que les armes lisses, en raison de la résistance que les rayures opposent au mouvement des projectiles; de cette infériorité de vitesse résulte, toutes choses égales d'ailleurs, une puissance de pénétration moins considérable, car l'on sait que la profondeur de la pénétration est proportionnelle *au carré de la vitesse* des projectiles. Mais, comme en outre cette même pénétration est proportionnelle au poids des projectiles et en raison inverse de la surface de leur plus grande section transversale, si on admet qu'un projectile de forme cylindro-ogivale pèse deux fois autant qu'un boulet de même calibre, ce qui est le cas général, et que la vitesse initiale du premier n'est que les $^2/_3$ de celle du second, on peut, en tenant compte de ce que la résistance du milieu qu'ils traversent (air, eau, terre, etc.) n'est pour un projectile conique que les $^2/_3$ de ce qu'elle est pour un projectile sphérique de même diamètre, établir les rapports suivants:

Pénétration d'un boulet sphérique	1,00
» d'un projectile cylindro-ogival de même poids que le boulet	1,10
» d'un projectile cylindro-ogival de même diamètre que le boulet	1,35

Ces rapports montrent que *si* l'axe des projectiles cylindro-coniques se confondait avec leur trajectoire, ils auraient sur les boulets de même diamètre, et même sur ceux de même poids, un certain avantage quant à la pénétration, mais nous verrons dans le paragraphe suivant que l'angle formé par leur axe avec leur trajectoire leur fait perdre cet avantage que leur forme semblait devoir leur donner en dépit de leur faible vitesse initiale, et qu'en définitive leur pénétration n'égale pas celle des projectiles lancés par les canons lisses.

Position de l'axe des projectiles au moment du choc.

On a vu que, grâce à leur mouvement de rotation, l'axe des projectiles cylindro-coniques conserve dans tout son parcours l'inclinaison de l'âme du canon qui les a lancés, de sorte que cet axe forme avec la trajectoire un certain angle augmentant avec la distance du projectile à la pièce.

Cet angle, très favorable à la portée, nuit considérablement au choc et à la pénétration.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. *(Corresp. part.)* — Comme je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, le Conseil fédéral vient de faire quelques nominations. D'abord celle de M. le colonel de Linden au poste de directeur de la régie fédérale des chevaux à Thoune. On n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur le règlement du 19 octobre 1863 pour se pénétrer de l'importance de cette institution. M. le colonel de Linden, sans vouloir en rien rabaisser ses concurrents, était hautement qualifié pour la nouvelle fonction à laquelle il vient d'être appelé. (1) Il laisse vacante la place d'instructeur-chef de cavalerie, qui sera donnée, cela va sans dire, à M. le lieutenant-colonel Quinclet, dont le mérite reconnu comme instructeur et officier de cavalerie, est encore renforcé des droits d'ancienneté.

M. le colonel Denzler a été de nouveau appelé au commandement de l'Ecole centrale pour cette année, et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre l'année dernière se réjouiront pour le bien de l'instruction de cet excellent choix. Joignant à la fois la fermeté à la bonté, la connaissance des détails à celle des meilleurs principes militaires, sachant être vigilant et actif sans tomber dans la taquinerie, M. le colonel Denzler a le don de commander facilement tout autour de lui, non-seulement par son haut grade, mais par la confiance, par l'estime et par l'affection qu'il inspire à tous.

A propos de nominations le Conseil fédéral a encore nommé contrôleurs des nouveaux fusils d'infanterie, MM. le capitaine Schmidt, de Bâle; le lieutenant Mechel, du dit lieu; le lieutenant Peyer im Hof, de Schaffouse, et le capitaine Veillard, à Aigle. Comme adjoints: MM. le capitaine Lendi, de Coire, et le lieutenant Klotz, de Winterthour.

La convention avec une société d'armuriers de la Suisse occidentale pour la fourniture de 6000 fusils d'infanterie a été conclue. Il a été passé une convention avec la fabrique de Suhl (Allemagne) pour la fourniture de baguettes de fusil et de bayonnettes.

La transformation des anciens canons lisses en canons rayés sera espacée sur une période de trois ans, conformément au préavis de M. le colonel Herzog, chef de l'artillerie suisse. Les cantons auront à payer 400 fr. par canon transformé.

La vente de la Muhlematt près Thoune pour la nouvelle ligne de tir a été ratifiée à une grande majorité par le Grand Conseil de Berne.

Tessin désire tenir un rassemblement de troupes, à l'instar de St-Gall, Grisons et Glaris. Cet objet rentrant dans une décision antérieure, il en résultera une modification du plan des écoles militaires. Le département compte encourager ces louables efforts, et fera des propositions à l'Assemblée fédérale pour subventionner les rassemblements cantonaux, tendant à devenir de plus en plus fréquents.

(1) On nous prie d'annoncer que M. le lieutenant-colonel Fornaro, quoiqu'il ait été question de lui, ne s'était pas mis sur les rangs. — (*Réd.*)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Aug. Carey, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2, au bataillon n° 2 de réserve cantonale, et M. Oscar Sillig, lieutenant de la compagnie de dragons n° 17, à la place de M. Bachmann, nommé capitaine; — M. B. Bercier, à Ollon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 du 3e bataillon de réserve cantonale; — M. Terry, à St-Georges, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 du bataillon 26.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 4. Lausanne, 13 Février 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Guerre du Danemark. — Prononcé arbitral. — Nouvelles et chronique.

GUERRE DU DANEMARK.

Lausanne, 7 février 1864.

Au moment où nous écrivions, dans notre dernier numéro, que le Danemark possédait de belles traditions militaires, ravivées dans la dernière campagne de 1848-50, le commandant en chef du corps prussien, le prince Frédéric-Charles, émettait un ordre du jour qui pose une assertion bien différente de la nôtre.

Voici d'abord ce document, daté de Plœn, 28 janvier 1864 :

« Soldats de mon corps!

« Lorsque le roi m'a confié le commandement que j'exerce, il m'a chargé de vous faire savoir comment il voulait que vous remplissiez vos devoirs.

» Lorsque vous avez passé, en venant ici, dans des villes et des villages étrangers, les habitants ne vous connaissaient pas, mais votre modestie et votre affabilité vous ont valu, non-seulement une hospitalité abondante, mais ont fait aussi que vous vous êtes séparés en amis où vous étiez d'abord des hôtes mal venus. Voilà la manière de faire honneur au nom prussien. Conduisez-vous toujours ainsi dans le pays que nous devons affranchir.

» L'honneur des armes prussiennes, — tenez-vous le pour dit, — consiste à vaincre et à pardonner au vaincu comme à un frère. Ceci est chrétien, et un bon chrétien ne saurait être un mauvais soldat. Le nom prussien a une bonne renommée chez les Danois. Il est beau que nos ennemis mêmes nous estiment.

» Soldats! dans peu de jours, on verra si nous aurons la guerre ou la paix. Si la seconde guerre danoise devait commencer, nous rencontrerons des positions retranchées, de grandes nappes d'eau et de glace. Mais votre courage et votre zèle apparaîtront avec d'autant plus d'éclat. Nous saurons surmonter tout obstacle, et aucun ne nous arrêtera plus qu'il n'est convenable. Ces obstacles ne cachent-ils

pas le même ennemi qui est habitué à fuir devant nos régiments? Soit donc! Cherchons cet ennemi, opposons-nous à sa retraite, dispersons ses rangs!

Après ces succès, vous ne permettrez pas à l'ennemi de reprendre haleine; vous le poursuivrez sans relâche pour l'anéantir avant qu'il ne fuie sur ses îles. Vous aurez donc à faire quelques fortes marches; mais après cela vous aurez votre repos bien mérité, de l'honneur, des récompenses et la conscience d'avoir bien rempli votre devoir.

» Depuis cinquante ans, ce sera la première fois qu'on reverra l'Autriche combattant à nos côtés! Renouvelons l'ancienne fraternité d'armes. Quelle noble lutte d'émulation nous attend! Mais dans nos rangs aussi les hommes du Brandebourg et les hommes de Westphalie rivaliseront à qui montrera le plus de bravoure.

» Brandebourgeois! je vous connais et vous me connaissez, cela suffit. Pour vous, Westphaliens, nous ne nous connaissons pas; mais tant mieux peut-être, car nous ne pouvions avoir de plus belle occasion pour faire connaissance.

» Ne suivons-nous pas tous ce drapeau blanc et noir, n'obéissons-nous pas tous au même roi qui nous a dit que, quoi qu'il arrive, nous ferions notre devoir! Nous le ferons avec l'aide de Dieu. Vive le roi! Hurrah! »

« Ces obstacles, dit le prince Frédéric-Charles, ne *cachent-ils* pas le » même ennemi *qui est habitué à fuir devant nos régiments?* »

Trois jours après avoir prononcé ces paroles, l'auguste et vaillant chef du corps prussien, arrêté, puis blessé (1) devant Missunde, a eu sa réponse. Il a pu déjà se convaincre que les Danois ne se *cachent* pas autant qu'on veut le dire; qu'en outre, s'ils sont obligés de céder le terrain à des forces très supérieures, ce n'est pas en fuyant, mais en combattant.

Puis est-il vrai qu'ils soient habitués à fuir? Un rapide coup-d'œil sur la campagne de 1848-50 suffira pour réponse.

En 1848, le mouvement révolutionnaire qui, parti de Paris, parcourut toute l'Europe, atteignit aussi le Holstein. En mars, un gouvernement provisoire s'installa à Kiel, et le 24 mars la place de Rendsbourg, sur l'Eider, occupée par des soldats holsteinois, lui fut livrée. Les régiments holsteinois, sauf la plupart des officiers, arborèrent les couleurs allemandes, et, augmentés de volontaires, formèrent une petite armée de six mille hommes. Le général Krohn, qui la commandait, passa l'Eider le 27 mars, entra dans les villes de Schleswig et Flensbourg sans résistance. Le gouvernement de Copenhague avait été pris au dépourvu, comme tant d'autres de cette époque. Ses troupes et ses escadres étaient éparpillées. D'autre part, des causes réelles de mécontentement existaient dans les duchés comme dans tout l'Etat, indépendamment de l'antagonisme de nationalité.

(1) Par bonheur légèrement; le prince a eu son fourreau d'épée brisé d'un projectile.

Presque tout le Schleswig échappa aux Danois devant les rayonnements de l'invasion révolutionnaire. L'armée de Krohn était petite, mais pleine d'enthousiasme et de résolution, et elle sentait toute l'Allemagne derrière elle. En attendant que le renfort de celle-ci lui arrivât, Krohn s'établit en défensive en avant de Flensbourg, à *Bau*, dans une position stratégique favorable, dominant le carrefour de trois grandes artères de communication, à savoir la grande route de Flensbourg-Hadersleben, traversant toute la presqu'île du Jutland; à droite, la route de Copenhague, à travers l'île d'Alsen, et à gauche la route qui par Tondern va longer toute la côte occidentale de la presqu'île.

Krohn faisait sagement de s'arrêter à Bau, car le danger de toute armée qui s'avance dans la gaine du Jutland sans être soutenue d'une flotte, est de voir l'ennemi débarquer à chaque instant sur son flanc ou sur ses derrières. La force du Danemark réside surtout dans l'admirable position de flanc que lui offrent ses îles de la Baltique contre la presqu'île. L'île de Seeland, avec la capitale et toutes les ressources de l'Etat, puis celles de Fühnen et d'Alsen, forment ensemble un vaste camp retranché dont les avantages défensifs et offensifs ne peuvent être neutralisés qu'avec le secours d'une puissante escadre.

C'est ce que le général Krohn comprit fort bien en arrêtant sa marche triomphale à Bau. Malheureusement pour lui, cette position n'était pas aussi bonne tactiquement que stratégiquement parlant. Elle eût demandé quinze à vingt mille hommes pour être bien tenue. L'Allemagne, comme d'habitude, était lente à se mobiliser. En revanche, les Danois réparèrent leur imprévoyance par une grande activité. Le premier avril, un corps danois de neuf mille hommes, sous le général Hedemann, déboucha de Kolding (frontière du Jutland et du Schleswig) sur Hadersleben, en même temps qu'un corps de deux mille hommes s'avançait à travers l'île d'Alsen et par Düppel sur Flensbourg. Les 8 et 9 avril, Krohn fut vivement attaqué sur sa droite et sur son front; il se défendit vaillamment, mais très inférieur en force, il fut battu et repoussé sur l'Eider. Les Danois rentrèrent à Schleswig le 11 avril, et s'établirent en défensive sur la Schlei et sur les lignes du *Dannewerk*.

Pendant ce temps, l'Allemagne avait fait un pas. Les gouvernements menacés par la tourmente révolutionnaire avaient vu dans la guerre du Schleswig-Holstein un heureux moyen de rétablir leur popularité ébréchée, ainsi qu'une favorable diversion aux passions populaires. Le roi de Prusse prit les devants; une division de la garde, sous le général Bonin, occupa le Holstein et entra à Rendsbourg déjà le 5 avril.

Une division fédérale du Hanovre et des Etats du dixième corps allemand, sous le général Halkett, suivit bientôt. Le 12 avril, la Diète de Francfort reconnut le gouvernement provisoire, et le 18 avril le Danemark fut sommé d'évacuer le Schleswig, partie danoise aussi bien qu'allemande.

A cette brutale sommation, les Danois répondirent par des sorties vers Husum et vers Eckernförde.

Le 23 avril, jour de Pâques, l'armée allemande attaqua sur toute la ligne ; le général Wrangel venait d'arriver de Berlin pour prendre le commandement en chef de toutes les troupes, qui se montaient alors à une trentaine de mille hommes, à savoir 12 mille Prussiens sous le général Radziwill ; 11 mille fédéraux allemands sous Halkett et 9 mille Holsteinois. Les Danois n'avaient que 11 mille hommes. La sainte journée de Pâques se passa tout entière en combats acharnés autour du Dannewerk et de Schleswig ; les Prussiens en firent presque tous les frais du côté allemand ; les Danois ne leur cédèrent en rien pour la bravoure. Vivement attaqués de front et menacés d'être tournés sur leur droite et sur leur gauche, ceux-ci évacuèrent Schleswig sur Flensbourg. Les Allemands poursuivirent ; de Flensbourg les Danois divisèrent leur retraite, une partie par Kolding sur le Jutland ; l'autre se porta à droite dans l'île d'Alsen. Wrangel s'avança sur Kolding laissant Halkett sur son flanc droit pour le couvrir contre l'île d'Alsen.

Pendant que les Prussiens occupaient Kolding et ses environs, les Danois reprirent l'offensive le 28 mai en face de l'île d'Alsen et repoussèrent Halkett ; ensuite de quoi Wrangel dut se replier promptement sur Flensbourg. Les deux armées y restèrent en observation pendant que la diplomatie travaillait à un arrangement. Le 26 août fut conclu un armistice de sept mois ; les duchés furent remis à une administration mixte pendant qu'on traiterait de la paix. Wrangel et les Prussiens se retirèrent pour aller perfectionner la contre-révolution à Berlin.

Tout l'hiver on négocia beaucoup, mais on s'entendit fort peu.

Le 22 février 1849 le Danemark dénonça l'armistice, et le 27 mars il rouvrit la campagne par le blocus des ports allemands.

Pour cette fois, il avait pu préparer ses moyens d'action et réunir sa flotte. Il disposait d'environ trente mille hommes et quarante bâtiments.

Les forces du Schleswig-Holstein s'étaient aussi accrues de volontaires arrivés de l'Allemagne, et montaient à quinze mille hommes sous Bonin. C'était bien peu pour une question qui paraît tant inté-

resser ce grand pays; ce n'était pas assez pour lutter seuls contre les Danois. Mais trois divisions allemandes fédérales allaient bientôt les rejoindre (une saxo-bavaroise et deux prussiennes). Le général prussien Prittwitz devait commander en chef le tout. Les Allemands ne furent pas si prompts en 1849 qu'en 1864; ils laissèrent arriver le dégel, ce furent les Danois qui commencèrent les hostilités le 5 avril. Ce jour-là, leur flotte tenta de s'emparer d'*Eckernförde,* et fut repoussée par les batteries de côte. L'escadre perdit un vaisseau et une frégate, le *Christian VIII* et la *Gefion*. Les corps allemands se portèrent aussitôt en avant; Bonin droit au nord, contre le Jutland; les Saxo-Bavarois à l'est, contre Düppel et Alsen comme l'année précédente Halkett; les divisions prussiennes en réserve. Le 13 avril, la première division (Saxo-Bavarois) attaqua vivement les retranchements de Düppel et les enleva. Les Danois furent rejetés dans l'île d'Alsen.

Le 20 avril, Bonin arrivait sur la frontière du Jutland et battait les Danois à *Kolding*. Ceux-ci ne défendirent pas sérieusement la ville. Ils se retirèrent de là en deux colonnes excentriques, comme dans la retraite de 1848, manœuvre que leur facilitait et commandait même la nature du pays. Une brigade sous le général Rye continua à filer vers le nord du Jutland; le gros des Danois, sous le général Bulow, se porta sur *Fredericia,* tête de pont de l'île de *Fünen*. Cette fois, on se proposait de tenir cette place, qui n'avait pas été défendue en 1848. Elle était considérablement renforcée et bien fournie d'artillerie.

Avant d'aller plus loin, Bonin attendit l'arrivée de la division prussienne et du commandant en chef, qui n'entra que le 6 mai à Kolding.

Prittwitz, laissant toujours la première division allemande sur son flanc droit et ses derrières, contre l'île d'Alsen, porta Bonin contre Fredericia pour y remplir une même mission, puis lança les Prussiens en avant dans le Jutland.

Le 7 mai, Bonin refoula les Danois sur Fredericia, et, quoiqu'il n'eût dû qu'observer, il se mit, dès le 10, à assiéger la place. Mais les Danois, avec quatre mille hommes de garnison bravèrent tous ses efforts. Ils avaient, il est vrai, la mer pour eux, et relevaient leur garnison depuis l'île de Fünen. Les Allemands rendirent le passage dangereux par deux batteries entr'autres, mais ne purent pas l'interdire.

Pendant ce temps Prittwitz, avec son gros, s'avançait langoureusement dans le Jutland après la brigade du général Rye. Le 20 mai seulement, il entra à *Horsens,* et fut le 23 vers *Aarhus*, où il prit position : le général Rye s'établit dans l'angle et promontoire de *Helgenas.*

Ainsi en juin, l'armée allemande, forte d'environ trente-cinq mille hommes, présentait la curieuse dislocation suivante :

Elle faisait front à la Baltique, éparpillée sur une distance d'environ trente lieues, soit six marches. L'aile droite, cinq mille Saxo-Bavarois dans le Sundwit, devant Alsen; le centre, quatorze mille hommes sous Bonin, devant Fredericia; la gauche sous Prittwitz, seize mille hommes vers Aarhus. Le commandant en chef aurait au moins dû être au centre avec son gros. Il oublia en outre la différence considérable entre lui et ses adversaires quant à la vitesse des moyens de communication, ceux-ci tenant la mer et ayant de nombreux bâtiments de transport. Ils surent s'en servir avec à propos.

Les Danois avaient en quelque sorte commandé l'éparpillement des Allemands par le leur propre, et en avaient justement calculé les conséquences. Ils étaient aussi séparés en trois corps principaux : A droite, à Helgenas, la brigade Rye, avec quatre à cinq mille hommes; leur centre à Fredericia et Fünen, environ douze mille hommes; leur gauche, division Meza, à l'île d'Alsen. Mais leurs vapeurs pouvaient concentrer le tout en deux ou trois jours au centre. C'est ce qu'ils firent, non aussi rapidement que cela eût été possible si divers contre-temps ne s'en étaient mêlés, mais encore assez vite et assez en secret pour que les Allemands ne s'en aperçussent que trop tard. Rye fut amené par mer dans l'île de Fünen, sauf un bataillon qui resta à Helgenas pour divertir Prittwitz; de même le gros de Meza fut tiré d'Alsen, et le 24 juillet vingt-cinq mille Danois se trouvaient concentrés dans l'île de Fünen, en face de Fredericia. L'embarquement fut commencé le 2 au soir, et le 5 au soir toutes les forces danoises étaient à Fredericia. Le 6, elles attaquèrent Bonin. Celui-ci se défendit vaillamment, mais très inférieur en nombre et fort éparpillé pour le siége, il fut accablé et subit une défaite complète. Il perdit trois mille hommes, dont deux mille prisonniers, tout son matériel de siége, et quelques pièces de campagne. Il se replia en déroute sur *Weile*, pour rejoindre les Prussiens.

Cette belle victoire, juste récompense d'une opération très bien combinée, termina du coup la campagne. Elle mettait le corps prussien du Jutland dans une situation critique, privé de ses communications. Il en fut tiré par un nouvel armistice, conclu le 10 juillet entre le Danemark et la Prusse. Par cet acte, le Schleswig était provisoirement séparé du Holstein. Le Holstein serait provisoirement indépendant, et les duchés occupés par des troupes neutres, prussiennes et suédoises. Les Suédois s'étaient mis en mouvement dès le commencement de l'été, au secours des Danois. Les Holsteinois durent adhérer

à l'armistice, mais n'en continuèrent pas moins leurs préparatifs et leurs armements pour 1850.

Ce second armistice eut plus de fruits que le premier. La Prusse, dégoûtée d'une guerre révolutionnaire qui menaçait de lui rapporter moins de profit que d'embarras, fit la paix avec le Danemark le 2 juillet 1850, tant en son nom qu'au nom de la Diète. L'évacuation des Suédois et des Prussiens aurait lieu quinze jours plus tard.

Les Holsteinois, soutenus de nombreux volontaires d'Allemagne, restaient seuls à la tâche. Ils s'étaient accrus jusqu'à une trentaine de mille hommes avec une soixantaine de bouches à feu. C'est avec cette force que le général Willisen, successeur de Bonin, rouvrit la campagne le 13 juillet. Il s'avança jusqu'au-delà du Schlei sous le couvert des garnisons prussiennes, comme pour les relever et sans coup férir. Il prit position à *Idstedt*, en avant de Schleswig.

L'armée danoise, sous le général Krogh, forte d'une quarantaine de mille hommes, s'avança à son tour de Flensbourg, battit les Allemands les 24 et 25 juillet à Idstedt, et les repoussa au-delà de l'Eider. Deux essais d'offensive de Willisen, à Missunde et à Frederischtadt, ayant ensuite échoué, les armées restèrent en observation, les Danois au Dannewerk, les Allemands à Rendsbourg, où ils se créèrent un grand camp retranché.

Willisen se voua dès lors à la création et à l'organisation de nouvelles troupes, activement secondé par les libéraux d'Allemagne; à l'entrée de l'hiver, l'armée holsteinoise se montait déjà à une quarantaine de mille hommes, et elle allait toujours en augmentant. Mais les gouvernements finirent par prendre ombrage de cette force s'organisant en dehors de leur action. La Prusse et l'Autriche finirent par s'entendre; en janvier 1851 des commissaires de ces deux puissances arrivèrent à Kiel et forcèrent le duché d'adhérer à la paix du 2 juillet 1850.

La question politique se régla définitivement à Londres en 1852 par l'acte connu des six puissances.

En résumé, cette guerre montre que les Danois, loin d'être habitués à fuir et à se cacher derrière leurs obstacles, comme l'a prétendu l'auguste commandant du corps prussien, savent au contraire défendre leurs droits avec bravoure, persistance et habileté.

En 1864, la tâche du Danemark sans doute est plus difficile. Son armée du Jutland, sous le général Meza, est d'une quarantaine de mille hommes au plus, concentrée sur la Schlei et au Dannewerk.

Elle a en face d'elle, non plus des corps-francs à peine organisés, mais une armée de 90 mille Austro-Prussiens. La triste rivalité de

l'Angleterre et de la France menace de priver le Danemark de tout appui extérieur, au moins pour le début. En outre, cette fois, la saison des glaces a été mise à profit par ses adversaires, et bientôt aussi, dit-on, la Prusse pourra se faire seconder par une escadre.

Déjà les Austro-Prussiens opérant, dès le premier février, en deux colonnes principales, les Prussiens à la mer, les Autrichiens au centre, ont emporté les ouvrages extérieurs de Missunde et du Dannewerk, malgré une héroïque résistance des Danois. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on apprît bientôt qu'ils fussent entrés à Schleswig, puis à Flensbourg, et même à Kolding; mais après!... restera à garder la côte, à tenir la mer, et ici les Danois pourront reprendre leur supériorité.

En attendant, et pour faciliter à nos lecteurs l'intelligence des opérations en cours, voici le tableau des armées austro-prussienne et danoise au 1er février :

ARMÉE AUSTRO-PRUSSIENNE DU SCHLESWIG-HOLSTEIN.

AU 1er FÉVRIER 1864.

Commandant en chef : feld-maréchal *Wrangel*.

A. Prussiens.

Commandant de corps : S. A. R. le prince Frédéric-Charles.

6e division (Brandebourg). Comte général von Mannenstein. — 1re brigade. Général von Kannenstein. Régiments de fusiliers n° 35 et d'infanterie n° 60. — 2e brigade. Gén. Röder. Régimts. d'infant. nos 24 et 64. Bataillon de chasseurs n° 3. — 3e brigade (cavalerie), colonel comte Gröben. Régiments cuirassiers Nicolas, n° 6; hussards Ziethen, n° 3; uhlands, n° 11. — 4e brigade. X. Régiments de dragons nos 2 et 5 (Westphalie et Düsseldorf). — Brigade d'artillerie n° 3 (Brandebourg), 6 batteries. Bataillon de pionniers n° 3. Bataillon de train du 3e corps d'armée.

13e division (Westphalie). Comte général von Wintzigerode. — 5e brigade. Général von Schmidt. Régiments d'infanterie nos 13 et 53. — 6e brigade. X. Régiments d'infanterie nos 15 et 55. Bataillon de chasseurs n° 7. — 7e brigade (cavalerie). Régiments de cuirassiers n° 4; hussards n° 4; uhlands n° 5. — Brigade d'artillerie n° 7. 6 batteries. Bataillon de pionniers n° 7. Bataillon de train du 7e corps d'armée.

Réserve d'artillerie : demi brigade Magdebourg n° 4.

Réserve de cavalerie : 2 régiments, X.

Total : 30 bataillons; 40 escadrons; 120 bouches à feu [1]. Soit 33,000 hommes.

[1] Le bataillon à 800 hommes ; l'escadron à 150; la batterie 8 pièces et 170 hom. Tous les canons rayés.

Le 3 février, augmentation de la division de la garde du prince royal, soit 14,000 hommes.

B. Autrichiens.

Commandant du corps : lieutenant-feld-maréchal baron Gablentz.

1re brigade. Comte général Nostiz. Régiments d'infanterie roi des Belges n° 27, et prince de Hesse n° 14. Bataillon de chasseurs n° 9. Batterie à pied n° 4 (rayé) de 4 livres, du 1er régiment.

2e brigade. Général von Tomas. Régiments d'infanterie Coronini n° 6, et Holstein n° 80. Bataillon de chasseurs n° 11. Batterie à pied n° 3, du 1er régiment (4 livres rayé).

3e brigade. Général von Dormus. Régiments d'infanterie Ramming n° 72, et Khevenhüller n° 35. Bataillon de chasseurs n° 22. Batterie à pied n° 2 du 1er régiment d'artillerie (4 livres rayé).

4e brigade. Comte général Gondrecourt. — Régiments d'infanterie Martini n° 30, et Prusse n° 34. Bataillon de chasseurs n° 18. Batterie à pied n° 1 du 1er régiment d'artillerie (4 livres rayé).

5e brigade. Comte général Dobrzensky (cavalerie). Régiments hussards Lichtenstein n° 9, et dragons Windischgratz n° 2. Batterie à cheval n° 1.

Réserve d'artillerie. Batteries à pied nos 8, 10 et 11 (8 livres rayé); et n° 1 (4 livres rayé). 1 bataillon de pionniers.

Total : 21 bataillons ; 12 escadrons ; 72 bouches à feu ; soit 26 mille hommes.

Le 5 février, augmentation de deux brigades, soit 8 mille hommes.

En outre, la division saxo-hanovrienne, 12 mille hommes, et environ 5 mille de l'armée d'Augustembourg. Total : 98 mille hommes.

ARMÉE DANOISE.

Commandant en chef : le roi Christian IX.

Chef d'état-major : Lieutenant-général Meza. Sous-chef : colonel Kaufmann. Adjudant ; capitaine Rosen.— Bureau topographique et télégraphique : lieutenant-colonel Abrahamson. Chef du génie : lieuten.-colonel Dreyer. Artillerie : lieutenant-général Luttichau.

Ire division. Lieut.-général Gerlach.—1re brigade. Régiments d'infanterie nos 2 et 22.—2e brigade. Régiments d'infanterie nos 3 et 18. —3e brigade. Régiments d'infanterie nos 16 et 17. 2 batteries d'artillerie. Demi régiment de hussards de la garde.

IIe division. Général du Plat.— 4e brigade. Régiments d'infanterie nos 4 et 6. — 5e brigade. Régiments d'infanterie nos 7 et 12. — 6e brigade. Régiments d'infanterie nos 5 et 10. 2 batteries d'artillerie. Demi régiment de dragons n° 4.

IIIe division. Général Steinmann. — 7e brigade. Régiments d'in-

fanterie nos 1 et 11. — 8e brigade. Rég. d'inf. nos 9 et 20. — 9e brigade. Rég. d'inf. nos 19 et 21. 2 batteries d'artillerie. Demi régiment de dragons n° 5.

IVe division (cavalerie). Comte général von Hindermann-Lindenkron. — 1re brigade. Régiments de dragons nos 2 et 3. — 2e brigade. Régiments de dragons nos 5 et 6. Demi régiment de hussards de la garde. 1 batterie d'artillerie.

Réserve d'artillerie : 8 batteries; d'infanterie (général Caroc), régiments nos 8, 13, 15; de cavalerie, 7 escadrons; Génie, train, etc., 2 bataillons.

Total : 22 bataillons ; 48 escadrons; 120 bouches à feu [1].

Lausanne, 13 février. — On doit rendre cette justice aux belligérants, que si les Danois se sont vaillamment défendus, leurs adversaires, sans être inférieurs en bravoure, ont été jusqu'ici supérieurs en habileté.

L'armée danoise en ligne, soit 35 mille hommes, a été éparpillée sur un front d'environ dix-huit lieues, le long de la Treen, du Dannewerk et de la Schlei! Le premier février, les Prussiens ont attaqué la gauche de cette ligne, en avant d'Eckernförde, et les Autrichiens le centre et la droite, devant Schleswig et Friedrichstadt. Le 6, les Prussiens ont réussi à passer la Schlei à l'extrême gauche, à *Arnis* et *Crappeln,* tandis qu'ils faisaient des diversions aux environs de Missunde, et que les Autrichiens attaquaient Schleswig en trois colonnes. Les Danois, menacés d'être tournés sur leur gauche et vivement serrés de front, ont évacué leur première ligne. Les Autrichiens, luttant d'émulation avec leurs alliés, se sont mis aux trousses de Meza et l'ont assez gravement entamé à *Oversee*, trois lieues au sud de Flensbourg. Le premier régiment danois s'y est héroïquement dévoué pour sauver l'armée, et a succombé presque en entier. Le 8 au soir, le quartier-général autrichien était à Flensbourg, le prussien sur la droite et à même hauteur, à Glücksbourg. Le prince Frédéric-Charles avait eu l'idée d'une manœuvre tournante contre Düppel (débarcadère et tête de pont de l'île d'Alsen, sur l'Alsunde), semblable à celle du passage de la Schlei; mais il arriva trop tard pour traverser la baie de Flensbourg. Les Danois, quoique s'étant arrêtés le 8 à Bau pour y livrer un combat d'arrière-garde, ont pu continuer leur retraite en bon ordre. Leur gros a atteint le 8 au soir la position retranchée de Düppel; le reste se retire vers le Jutland.

[1] Le régiment a 2 bataillons, le bataillon 800 hommes chacun. Le régiment de cavalerie a 6 escadrons ; l'escadron 120 chevaux. La batterie a 8 bouches à feu (6 canons et 2 obusiers). Le régiment d'infanterie n° 14 manque ; dissous, Lauenbourgeois hostiles. Les régiments nos 10, 11 et 12 sont allemands douteux. Les régiments nos 13, 17 et 21 sont mixtes.

Cette première partie de la campagne, d'où l'on ne peut rien augurer pour ce qui suivra, viénT prouver une fois de plus la faiblesse des longues lignes, des cordons, si solides qu'on les dise. Même en nombre de beaucoup supérieur, il est douteux que les Danois eussent pu empêcher la chute du Dannewerk devant le mouvement rapide et bien combiné des Austro-Prussiens. Jusqu'à présent, au reste, ceux-ci ont eu tout l'avantage de l'échiquier. Nous attendons avec intérêt ce qu'ils feront à niveau ou au-delà de la ligne des îles.

Position de flanc de Copenhague et des îles de Fünen et d'Alsen contre la presqu'île du Jutland.

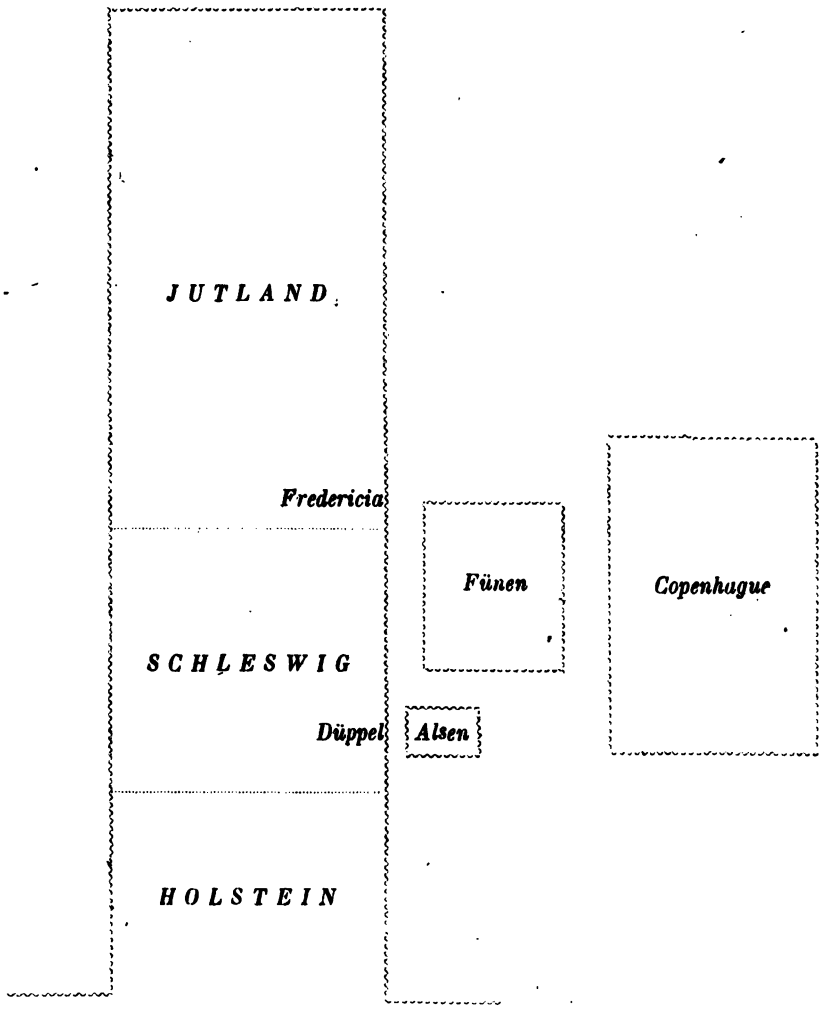

PRONONCÉ ARBITRAL.

MM. Delarageaz, colonel fédéral d'artillerie; Borgeaud, colonel à l'état-major général; Melley, lieut.-colonel de gendarmerie; de Vallière, major fédéral d'artillerie, et Ruchonnet, lieutenant d'artillerie, — arbitres chargés de prononcer sur le différend qui divise MM. Guillemin, lieutenant fédéral du génie, et Paquier, lieutenant fédéral d'artillerie, — ont entendu les explications et lu les mémoires fournis par ces deux officiers.

Les arbitres constatent les faits suivants :

1° Dès 1859 déjà, M. Guillemin a conçu l'idée de procurer par la réaction des gaz de la poudre un mouvement gyratoire au projectile du canon lisse, et cela en employant soit la tension des gaz de la charge elle-même, soit la poudre fusante. Il a conçu aussi les nombreuses formes que l'on peut donner au projectile pour atteindre ce but, et est arrivé à ce résultat que, le principe donné, il est plus aisé de faire tourner un boulet que de l'empêcher de tourner. — Toutefois M. Guillemin n'a fait ses essais que dès 1862, et n'a guère employé le système des canaux soit intérieurs, soit extérieurs, laissant de côté le système des hélices.

2° M. Paquier, de son côté, a cherché la solution du même problème dès 1863, et dans les essais il n'a employé que le système des hélices.

3° En 1860, M. Guillemin a parlé à M. Paquier de cette question, il lui a dit qu'il avait plusieurs moyens de donner la rotation au projectile du canon lisse, et, comme exemple, lui a cité l'emploi de la poudre fusante. Mais M. Guillemin n'a pas formulé à M. Paquier la règle générale, il ne lui a pas expressément signalé l'emploi de la charge elle-même, et lorsque plus tard M. Paquier commença ses recherches, il n'avait pas conservé souvenir de cette conversation, et n'en tira pas profit.

4° M. Guillemin ayant vu l'un des projectiles de M. Paquier, donna conseil à ce dernier de prolonger les hélices pour donner issue aux gaz. M. Paquier ayant reçu le même conseil de M. Piccard, professeur à l'école polytechnique, modifia son projectile dans ce sens.

Les arbitres, après avoir constaté l'exactitude de ces faits, en donnent acte à MM. Guillemin et Paquier en lieu de prononcé.

Ils doivent faire observer que l'idée de donner le mouvement gyratoire au projectile du canon lisse par l'emploi des gaz de la charge n'est pas neuve, et a été l'objet de diverses expériences, que MM. Guillemin et Paquier n'ont, il est vrai, pas connues.

Enfin les arbitres, tout en regrettant ce conflit, déclarent que MM. Guillemin et Paquier se sont l'un et l'autre comportés devant eux avec loyauté et que rien dans cette affaire ne peut porter atteinte à l'honneur de ces deux officiers.

Les arbitres pensent que chacun d'eux a son mérite, et peut trouver dans ces recherches son champ de travail sans empiéter sur le domaine de l'autre, et considérant que ce conflit n'étant presque qu'un malentendu, ils invitent MM. Guillemin et Paquier à faire disparaître toute animosité entr'eux.

Lausanne, 4 décembre 1863.

(Signé) L.-H. DELARAGEAZ, colonel fédéral.
Constant BORGEAUD, colonel.
J. MELLEY, lieutenant-colonel.
Th. DE VALLIÈRE, major fédéral.
RUCHONNET, lieutenant d'artillerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. Sur la proposition de M. le colonel de Linden, M. le major Reinert, naturellement désigné par ses aptitudes bien reconnues, a été nommé adjoint du directeur de la régie fédérale des chevaux.

Le personnel du corps d'instruction des carabiniers a été reconstitué comme suit :

Instructeur chef : Fogliardi, colonel. Instructeurs de 1re classe : Hartmann et Fratecolla. Instructeurs de 2e classe : Gribi, Kapp, Fornallaz, Brunner. Sous-instructeurs : Peyer, Jeangros, Stedler, Ulmi.

Voici la liste des officiers qui ont donné leur démission de l'état-major fédéral : MM. les colonels Kloss, de Liestal, et de Steiger, de Thoune.

Les lieut.-col. Pequignot, de Délémont; Durrer, de Kerns (Unterwald); Cherix, de Bex; Fischer, de Berne. Le major Jan, à Lausanne, et Jenny, capitaine à Coire.

Etat-major du génie : major de Steiger, Berne; capitaine Durr, Lausanne; Lardy, de Genève.

Etat-major d'artillerie : capitaines Diodati, de Genève, et Cérésole, de Lausanne.

Etat-major judiciaire : major Duplan-Veillon, à Lausanne.

Commissaires des guerres : major Muller, de Schmerikon; Davall, à Vevey; Bazigher, Coire. Lieutenant Buchen, à Lengnau, et sous-lieutenant Cretenoud, Genève.

Etat-major sanitaire : capitaines Meltschi, à Zweisimmen; Irlet, à la Chaux-de-Fonds; Buhlmann, à Berne, et lieut. Henne, à Pfeffen.

État-major vétérinaire : Chevrolet, à Porrentruy.

Commissariat d'ambulance : Bauer, à Coire.

Secrétaires d'état-major : Kafader et Wagner, à Bâle ; Weiss, de Zug, et de Joffrey, à Vevey.

Les officiers ci-dessous indiqués conserveront les honneurs de leur grade comme ayant 50 ans accomplis. MM. Kloss, Steiger, Péquignot, Cherix, Durr, Duplan-Veillon et Irlet.

Sont décédés : Arrigoni, capitaine d'état-major, et le pharmacien d'ambulance Langhans.

Sont rayés : MM. Guex, capitaine du génie ; Keller, sous-lieutenant du génie ; Burkard, commissaire d'ambulance.

M. le lieut.-col. d'artillerie Burnier avait aussi donné sa démission, mais on l'a vivement engagé à la suspendre.

Comme on le voit, il y a des démissions fort regrettables, et l'état-major perd quelques officiers pleins de zèle et de talent. Sans parler de l'absurde loi vaudoise qui interdit le service militaire aux conseillers d'Etat, il y aurait lieu peut-être à examiner de plus près les causes de ces diverses démissions, ainsi que la question de savoir si l'on peut sortir à son gré de l'état-major fédéral. On sait que, malgré la loi, la plupart des démissionnaires ne rentrent pas dans les services cantonaux, et sont perdus pour l'armée.

Le Département militaire fédéral a transmis, comme d'habitude, la liste des démissionnaires aux cantons en les invitant à faire leurs présentations jusqu'au 29 courant, et recommandant surtout celles pour les grades subalternes, où il y a en effet d'assez fortes lacunes.

M. le colonel Brändli est désigné en qualité d'inspecteur militaire du 8e arrondissement à la place du colonel Kloss, et le colonel Meyer est nommé remplaçant au 4e arrondissement à la place de M. le colonel Brändli. Au 9e arrondissement le colonel de Steiger est remplacé par le lieutenant-colonel Merian.

Quatre circulaires aux autorités militaires des cantons viennent d'être envoyées par le Département militaire fédéral. La première (30 janvier) donne des renseignements sur les écoles d'aspirants-officiers d'infanterie de cette année (voir *Revue militaire* du 30 décembre 1863). Les aspirants auront la tenue habituelle et devront être munis du fusil de munition transformé. Tous les élèves devront avoir les règlements d'exercice et l'instruction sur le tir. On désire aussi qu'ils aient l'instruction pour les sapeurs d'infanterie.

La seconde circulaire (31 janvier) donne des directions au sujet des examens d'aspirants-officiers dans les armes spéciales. Pour l'état-major du génie les examens d'entrée auront lieu le 29 mars au bureau de M. le colonel Aubert, à Lausanne. Pour les sapeurs et pontonniers, pour l'artillerie, cavalerie, carabiniers, les aspirants de 1re classe auront à faire les écoles de recrues de leur canton (voir *Revue militaire* du 30 décembre 1863).

La troisième circulaire (1 février) donne des directions pour l'école centrale de Thoune, conformément à l'ordonnance de 1854, et au tableau des écoles. Quant à la solde elle sera toujours de 5 francs par jour pour tous les officiers et aspirants

pendant l'école théorique, sauf pour les officiers d'état-major d'infanterie qui auront la solde de leur grade. Dès le 19 juin, c'est-à-dire pendant l'école d'application, on touchera la solde réglementaire. Chaque officier monté peut amener un cheval, et recevra la ration de fourrage.

La quatrième (7 février) avise que la nouvelle ordonnance pour la carabine n'est pas encore prête, et que cette année encore les recrues auront la carabine actuelle : tolérance 34,5-35,5 ; pour les anciennes 34,5-37. La munition actuelle est remplacée par une munition unique, pour la confection de laquelle il se rédige une instruction.

Il a aussi été envoyé aux cantons l'ordonnance sur le nouveau fusil. Le calibre est de 34 $^1/_2$ points ou traits, au minimum, avec une tolérance d'une ligne au maximum. Le canon a 4 rayures. La largeur de chaque rayure est de 13 points, la profondeur de 0,6 points. Le pas de la rayure est de 27 pouces. La longueur du canon, avec la culasse, est de 33 pouces. La hausse est à pied de fer, cémenté, avec lamette, deux ressorts et une vis en acier. La baïonnette est à quatre pans, longue de 16 pouces. La platine est à chaînette. Les garnitures sont en fer forgé et bleui. La longueur totale de l'arme est de 4 pieds, 3 pouces, 7 lignes, 2 points.

Le lieutenant-colonel Schumacher, si avantageusement connu du corps du génie, est nommé instructeur en chef des troupes du génie, et M. Finsterwald instructeur de seconde classe.

Le gouvernement français a transmis au Conseil fédéral le 14e vol. des correspondances de Napoléon Ier, de 1806 et 1807.

L'Assemblée fédérale avait dans le temps arrêté que les travaux des routes des Alpes seraient placés sous une surveillance spéciale. Donnant suite à cette décision, le Conseil fédéral a confirmé dans ces fonctions M. Cuénod, de Lutry, lieutenant du génie.

La place d'instructeur en chef de la cavalerie étant devenue vacante par suite de la nomination de M. le colonel von Linden comme directeur de la régie des chevaux, il n'y sera pas repourvu pour le moment ou plutôt il y en aura deux. MM. Quinclet et Scherrer, actuellement instructeurs de seconde classe, viennent d'être promus instructeurs de première classe et les deux places de seconde classe seront mises au concours. C'est là une excellente innovation en faveur de la Suisse française. Espérons qu'il y sera donné suite aussi dans les autres armes.

On annonce que la carte fédérale de la Suisse sera entièrement terminée dans le courant de cette année.

M. le capitaine Davall a reçu l'autorisation de visiter les établissements militaires de Strassbourg.

Neuchâtel. — Extrait du tableau de service pour les troupes neuchâteloises en 1864 :

A. *Artillerie.* Recrues, à Colombier, du 12 au 19 mai, et à Thoune, du 22 mai au 9 juillet. Batterie 24, à Bière, du 22 août au 2 septembre. Batterie 52, à Thoune, du 8 au 13 août. Trains de parc, à Bière, du 20 juin au 8 juillet.

B. *Guides.* Recrues, à Colombier, du 25 avril au 2 mai, et à Bâle, du 9 mai au

18 juin. Compagnie nº 6, reconnaissance fédérale, du 16 août au 2 septembre. Compagnie nº 15, à Colombier, le 24 août.

C. *Carabiniers*. Recrues, à Colombier, du 4 au 14 juillet, et au Luciensteig, du 18 juillet au 20 août. Compagnie nº 14, à Thoune, du 7 au 16 mai. Compagnie nº 17, à Colombier, les 26 et 27 août. Comp. nº 64, à Thoune, du 10 au 14 octobre.

D. *Infanterie*. Recrues, à Colombier, du 1er mai au 4 juin. Bataillon nº 6, à Colombier, du 12 au 25 juillet.

E. *Landwehr*. Infanterie et carabiniers nº 1, à Colombier, le 1er août; nº 2, à la Chaux-de-Fonds, le 3 août; nº 3, à Colombier, du 27 au 30 juillet.

A la date du 5 janvier 1864, le Conseil d'Etat a adopté un règlement pour le commissaire des guerres cantonal, et le 29 du même mois, il a nommé à ces fonctions le citoyen F.-Guill. Borel.

Tessin. — Le Conseil d'Etat a promu d'un grade les officiers ci-dessous :

Sapeurs nº 6 : Von Mentlen, Rocco, de Bellinzone, 1er sous-lieutenant.

Guides nº 8 : Scazziga, Victor, de Muralto, lieutenant.

Carabiniers nº 44 : Gabuzzi, Antoine, de Bellinzone, promu capitaine ; Tatti, Charles, de Pedevilla, lieutenant; Bronner, Emmanuel, de Quinto, 1er sous-lieuten.

Compagnie nº 60. Mariotti, François, de Locarno, promu lieutenant ; Pioda, Eugène, de Locarno, 1er sous-lieutenant.

Bataillon nº 2. Induni, Jean, de Stabbio, promu capitaine ; Fontana, Victor, de Morbio-le-Haut ; Canova, Edouard, de Balerna ; Maderni, Vincent, de Capolago, lieutenants. Bernasconi, François, de Chiasso ; Maderni, Constantin, de Capolago ; Pozzi, François, de Genestrerio ; Cometti, Gaspard, de Caneggio, 1ers sous-lieutenants.

Bataillon nº 8 : Leoni, Joseph, de Breganzona, capitaine ; Galletti, Nicolas, d'Oreglio, lieutenant ; Fumagalli, Victor, de Lugano, 1er sous-lieutenant.

Bataillon nº 25. Pisoni, Charles, d'Ascona ; Nessi, Constantin, de Locarno, capitaines. Bettetini, Pierre, d'Ascona ; Rossi, Louis, de Brissago, lieutenants. Leoni, G.-B., de Verscio ; Scazziga, Joseph, d'Orselina ; Bazzi, Joseph, de Brissago, 1ers sous-lieutenants.

Bataillon nº 109. Gambazzi, Jean, et Lozzio, Pierre, de Novaggio, capitaines. Ruffoni, Joseph, de Magadino, 1er sous-lieutenant quartier-maître. Vanini, Joseph, d'Agno ; Brignoni, Joseph, de Bregno ; Amado, Pierre, de Bedigliora, lieutenants. Trainoni, Pierre, de Caslano ; Notari, Joseph, de Vezio ; Messi, Dominique, de Biogno ; Pelli, Jean, d'Aranno, 1ers sous-lieutenants.

Commissariat : Guglielmoni, François, de Fusio, capitaine. Bernasconi, Joseph, de Lugano, lieutenant.

Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes au grade de 2e sous-lieutenant :

Bataillon nº 2 : Rossi, Joseph, de Morcote ; Albisetti, Pierre, de Novazzano ; Begotti, Jaques, de Rovio ; Scacchi, Charles, de Stabbio ; Matti, Antoine, de Chiasso.

Bataillon nº 12 : Brughelli, Jaques, de Lavertezzo ; Colombi, Henri, de Bellinzone ; Madonna, Joseph, d'Intragna.

Bataillon nº 109 : Ferroni, Baptiste, de Bioggio (aide-chirurgien) ; Andina, Charles, de Curio ; Bagutti, Bernard, de Manno.

Bataillon nº 110 : Giudici, Magno, de Giornico ; Genasci, Louis, d'Airolo ; Franscini, Emile, de Bodio.

Commissariat : Gaeta, Louis, de Bellinzone.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Constant Redard, à Echandens, sous-lieutenant de dragons dans la compagnie d'élite nº 17 ; — M. F.-L. Favre, à Thierrens, 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite du bataillon nº 10 d'élite ; — M. L. Baud, à Perroy, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 8e bataillon de réserve cantonale ; — M. H. Meylan, à Lausanne, capitaine de la compagnie nº 2 du bataillon d'élite nº 70 ; — M. E. Rapin, à Payerne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 du 45e bataillon d'élite.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 5. Lausanne, 27 Février 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Guerre du Danemark. — Souvenirs d'histoire nationale. — Instruction sur les subsistances militaires. *(Suite.)* **— Nouvelles et chronique.**

GUERRE DU DANEMARK.

Rien de marquant ne s'est produit depuis notre dernier numéro.

Le gros des Austro-Prussiens est arrivé à Kolding, frontière du Jutland, et hésite s'il ira faire le siége de Fredericia. Le corps prussien du prince Frédéric-Charles est arrivé devant Düppel, en face de l'île d'Alsen, et s'apprête à faire le siége de cette tête de pont, comprenant sept redoutes sur un front d'environ trois quarts de lieue.

La diplomatie se remue en faveur d'un armistice, qui est jusqu'ici empêché par la prétention des alliés d'occuper non-seulement le territoire de la presqu'île, mais encore l'île d'Alsen.

En attendant, et vu l'intérêt que ces événements rencontrent dans notre pays, nous ajouterons quelques renseignements sur la question historique et juridique à ceux que nous avons donnés dans nos deux précédents numéros.

Le 21 janvier 1848, Frédéric VII, le même prince qui, élevé à Genève, y avait appris, d'après ses propres paroles, à ne pas avoir aussi peur que ses devanciers de la république, monta sur le trône de Danemark. Six semaines après, le ministère est renversé; la monarchie danoise se transforme; d'absolue elle devient constitutionnelle. Le mouvement progressif était parti de Copengague; la réaction vint du Holstein; une insurrection éclata dans ce duché, et se propagea dans la partie allemande du Schleswig.

Un des principaux chefs insurgés était le duc d'Augustembourg, sous le nom de comte de Nœr, un des héritiers de Frédéric VII s'il mourrait sans enfants.

Ce prince servit de drapeau à l'insurrection ; celle-ci devint une guerre. Nous en avons déjà raconté les traits principaux.

En 1851, les efforts de la diplomatie remplacèrent le bruit des armes. Ils eurent surtout en vue le maintien de l'intégrité de l'Etat du Danemark, en réglant pour l'avenir la succession au trône. Les questions pendantes furent sacrifiées à celles-là par le roi, qui comprit en effet que son premier devoir était non d'accomplir certaines réformes plus ou moins utiles et difficiles à réaliser, mais d'assurer l'Etat contre un démembrement. L'Europe, l'Angleterre surtout, fit les plus grands efforts pour arriver à ce résultat et pour prévenir la dissolution du Danemark, par défaut de descendance du roi. La Prusse aurait bien voulu profiter de cette occasion pour étendre ses domaines ; mais l'Autriche la paralysa soit dans les conseils de la Diète, soit dans les conférences d'Olmütz et dans le congrès de Londres.

Mais, dira-t-on, était-il si difficile de s'entendre à l'amiable sur une succession quelconque de Frédéric VII? Au point de vue républicain, non ; mais oui bien en droit monarchique.

Les droits des héritiers collatéraux de la couronne remontent à l'an 1560, au règne de Frédéric II. Ce roi eut un frère nommé Jean, père à la fois de la famille prétendante actuelle d'Augustembourg, et de la famille royale actuelle de Glüksbourg. La première, branche aînée, celle-ci branche cadette.

Mais sous le règne suivant, de Frédéric III, en 1660, le mode de succession fut changé par une célèbre *lex regia*, qui déclara la couronne aussi transmissible aux femmes. Ici se trouve le point de départ des nombreuses complications qui suivirent. Deux droits étaient en vigueur dans l'Etat, le droit danois qui admet la loi salique, et le droit allemand pour les duchés, contraire à cette loi. Par la *lex regia*, la couronne en pays danois devait revenir, à la mort de Frédéric VII, à la landgravine de Hesse, la plus proche héritière ; celle des pays allemands à la famille d'Augustembourg, et à son défaut à celle de Glücksbourg. Un essai de combinaison pour établir l'unité de la succession et maintenir l'intégrité de la monarchie par le moyen d'un mariage entre un duc d'Augustembourg et une princesse de Hesse, échoua. Plus heureux, le prince Christian de Glüksbourg y réussit et épousa une fille de la landgravine, la princesse Marie, dotée de tous les droits possibles à la couronne du Danemark par la renonciation de son frère, le prince Frédéric de Hesse, de sa sœur la princesse Marie, et de son cousin l'empereur de Russie ; ce dernier abandonnant seulement sa part des Gottorp, déjà abandonnée précédemment. Restait le duc d'Augustembourg, héritier en première ligne des pays de droit allemand, du Holstein en tout cas, du Schleswig peut-

être. Comme insurgé et rebelle à son souverain, il aurait pu être simplement mis hors la loi et déclaré déchu de tous ses titres. Mais ces procédés n'étaient pas dans les traditions du gouvernement de Copenhague. Celui-ci préféra se réconcilier et s'arranger à l'amiable. Le duc d'Augustembourg fut rétabli, en 1852, dans ses biens et dignités, moyennant qu'il renonçât en faveur de son cousin Christian de Glüksbourg à ses droits sur les duchés. Cet arrangement fut conclu; et pour que les bons comptes fissent les bons amis l'Angleterre obtint par dessus le marché environ dix millions de francs d'indemnité au duc d'Augustembourg. Aussi celui-ci déclara dans un acte public et en secret qu'il renonçait pour lui et sa descendance à tout droit contraire à la maison de Glüksbourg, et qu'il n'entreprendrait jamais rien ni directement ni indirectement dans le présent ou dans l'avenir qui pût troubler la paix des Etats maintenant réunis sous le sceptre de Sa Majesté. Après cela, le traité de paix fut définitivement signé le 8 mai à Londres par les représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, de la Suède et du Danemark. Trois hommes marquant aujourd'hui sur la scène politique tinrent de près à toute cette affaire de succession comme participants ou bénéficiaire; ce sont le célèbre ministre prussien actuel, M. de Bismark, alors négociateur pour la Prusse; lord Malmesbury, négociateur pour l'Angleterre, qui vient de raconter au Parlement cette piquante histoire tout au long; enfin le duc d'Augustembourg actuel, fils du prétendant de 1848, qui en 1852 avait vingt-quatre ans, était majeur, laissa néanmoins tout faire, et attendit jusqu'en 1859 pour renier la renonciation de son père. Nous ignorons si du même coup il a rendu les 10 millions.

Ainsi l'Europe, après de rudes labeurs, croyait avoir définitivement fixé en 1852 l'intégrité perpétuelle de la monarchie danoise. L'Europe pouvait le croire d'autant plus que son traité faisait suite à un arrangement qui venait d'être conclu entre le Danemark et les puissances germaniques.

Par cet arrangement, contenu non dans un acte formel, mais dans trois dépêches échangées entre les cabinets de Copenhague et de Vienne, on avait, il est vrai, réussi à ajourner les difficultés plutôt qu'à les résoudre.

Dans la première de ces dépêches, en date du 6 décembre 1851, le ministre danois, M. Bluhme, exposait longuement les intentions du roi à l'égard des duchés; il disait entr'autres, conformément à ce qu'on lui demandait, que le roi, tout en continuant à introduire dans ses Etats une plus grande centralisation, n'incorporerait pas le Schleswig à la monarchie. Le second document faisant autorité est la réponse

du prince de Schwarzenberg, du 26 décembre 1851. Le ministre autrichien y prend acte de l'exposé des intentions du Danemark et déclare les considérer comme un engagement obligatoire. Une réplique de M. Bluhme, en date du 29 janvier 1852, acceptant cette interprétation, termina l'arrangement sur ces bases. On se crut définitivement d'accord sur tous les points, après le 8 mai surtout.

Mais on se trompait, sincèrement nous en sommes certain, de part et d'autre. En Suisse nous sommes mieux placés qu'ailleurs pour saisir ce qui dut en être à cet égard. Nous sommes si souvent en désaccord dans notre petit ménage intérieur, suivant les questions qui se présentent, sur les justes limites à établir entre la souveraineté cantonale et la souveraineté fédérale, que nous comprendrons facilement que deux pays, à l'issue d'une guerre de trois ans, n'aient pas pu s'entendre pour préciser où commençait la violation des droits du Schleswig à la non-incorporation, disons à la souveraineté cantonale, et où devait s'arrêter le Danemark dans sa réforme centralisatrice.

Les réticences et les contradictions des trois documents cités plus haut rendaient la solution du problème difficile, mais non impossible. Elles peuvent être résumées comme suit :

D'une part, non incorporation du Schleswig au Danemark proprement dit; promesse d'institutions locales distinctes pour les duchés; réserve de l'Autriche pour qu'aucune partie ne soit subordonnée à l'autre; en somme décentralisation, morcellement presque absolu de la monarchie, qui serait divisée en quatre parties destinées à ne devoir jamais s'entendre, à peu près comme la Suisse de 1815.

D'autre part, pas d'union administrative entre le Schleswig et le Holstein; droit reconnu au Danemark de relier les diverses portions de la monarchie au centre commun.

Par dessus le tout, l'Autriche, moteur intermédiaire de cette pénible transaction, et qui avait fait ratifier par la Prusse et par la Diète sa note du 26 décembre 1851, conseillait soigneusement au Danemark de s'abstenir, dans ses réformes communes, des doctrines libérales *subversives* goûtées par les populations danoises.

Malgré le cahos d'un tel programme, le Danemark se remit à son œuvre de progrès dès l'année 1853, et chercha à fondre dans un tout convenable les quatre parties de la monarchie, à savoir : le Danemark proprement dit, le Schleswig, le Holstein, le Lauenbourg. Mais des obstacles incessants lui furent soulevés par les puissances germaniques, s'obstinant à entendre l'exécution des actes de 1851-1852 dans un sens toujours hostile aux libérales institutions danoises. Ce fut à tel point qu'en 1853 les Etats du Holstein votèrent la demande du rétablissement du *gouvernement absolu*, avec des assemblées *con-*

sultatives dans toutes les parties de la monarchie, demande qui fut appuyée par Francfort et par divers cabinets allemands. Le peuple danois n'entendait pas perdre ses libertés de 1848 ; et, après beaucoup d'efforts, une constitution fut finalement élaborée en 1855, cherchant à organiser non l'unité, mais l'union par la liberté, comme la Suisse l'a fait en 1848. Chaque partie de la monarchie eut ses assemblées délibérantes pour les affaires provinciales, avec un parlement élu pour la monarchie entière. L'Allemagne et l'assemblée holsteinoise jetèrent les hauts cris. Le Danemark manquait, dirent-ils, à l'engagement de ne subordonner aucune partie au tout, comme si un Etat, une société quelconque pouvait exister sans une certaine subordination des parties à l'ensemble. On voulait, à Francfort comme à Berlin, ou bien point de parlement, ou une sorte de Diète dans laquelle les quatre parties de la monarchie auraient le même nombre de voix. Le Lauenbourg avec ses 50 mille habitants aurait été sur le même pied que le Danemark proprement dit avec près de 2 millions d'habitants ! Nous connaissons aussi cela en Suisse ; nous avons vu assez longtemps Zug avoir la même prépondérance dans les conseils de la Confédération que le grand canton de Berne, pour n'être pas trop étonné qu'on ait voulu imposer ce mode suranné de gouvernement au Danemark.

La Diète germanique somma le Danemark d'abolir la constitution de 1855 dans les territoires fédéraux. Le Danemark refusa d'abord, puis, cédant aux conseils de quelques puissances, il s'exécuta en 1858 et révoqua la constitution en ce qui concernait le Holstein et le Lauenbourg. La Diète ne fut pas encore contente ; elle demanda une autre constitution, commune aux quatre parties. Les Danois recommencèrent leur œuvre, offrirent au Holstein toute l'indépendance provinciale et toutes les libertés possibles pour avoir son adhésion à une représentation nationale élue. Rien ne put être obtenu de lui en dehors de la base impossible de l'égalité de voix sans égard au chiffre de la population. Les Danois, ne voulant pas pour cela renoncer au bénéfice d'une constitution, en élaborèrent une nouvelle après avoir déclaré n'y pas vouloir comprendre les territoires fédéraux. Ce fut la constitution de novembre 1863. La Diète et le Holstein crièrent de nouveau, et plus fort que jamais. Cette fois on n'absorbait plus le Holstein ; mais voici la nouvelle infamie : puisqu'on laissait les territoires fédéraux en dehors, donc on *incorporait* le Schleswig, donc on violait l'engagement de 1851. Le Danemark répond : non, nous n'incorporons pas le Schleswig, puisqu'il a son assemblée délibérante à part, son ministère à part, toutes ses libertés doublement garanties par ses institutions locales, comme par la constitution commune. S'il a l'air d'être incorporé, c'est parce qu'on a été obligé de laisser le

Holstein et le Lauenbourg à l'écart, vu l'autorité que leur position de territoires fédéraux donne à leurs chicanes.

Peut-être les Danois, nous l'avouerons sans scrupule, ont-ils eu quelque chose à se reprocher, non sur le fond même de leurs prétentions, mais dans les procédés de détail. Forcés d'abandonner le Holstein et le Lauenbourg à toute leur mauvaise volonté, ils se retranchèrent peut-être un peu trop dans leur droit strict vis-à-vis de la partie allemande du Schleswig. Quelques anciens droits d'usage, quelques faveurs auquels diverses localités étaient habituées de longue date furent retirés. Quelques circonscriptions mixtes, danoises d'origine, mais où, dans les dernières années, la population allemande était devenue majorité, furent remises sur pied danois. A la propagande germanique on opposa la propagande danoise. Triste contrecoup des passions soufflées dans le Holstein, déplorable loi du talion qui tyrannise encore le monde !

Mais sans vouloir excuser ces actes jurant avec les doctrines d'un vrai libéralisme, nous croyons qu'on les a grandement exagérés en Allemagne pour les besoins de la cause. On a exploité le fait du remplacement de quelques pasteurs et régents allemands par des danois, et on l'a représenté comme une horrible oppression, tandis qu'on a trouvé cent bonnes raisons pour prouver que 2 millions de Danois devaient se laisser gouverner par 800 mille Allemands.

La Diète germanique était en train de faire procéder à l'exécution fédérale contre la constitution de 1863, en ce qui concerne le Schleswig, lorsque la mort du roi et l'entrée en lice du duc d'Augustembourg vinrent rouvrir toute la question de succession qu'on avait crue arrangée en 1852. C'est alors aussi que la Prusse et l'Autriche, s'étant sans doute mis d'accord pour opérer cette conquête à leur profit, et ayant peut-être réussi à endormir par des concessions de même nature quelqu'une des puissances signataires de l'acte de 1852, prirent l'affaire en main, supplantèrent la Diète et les puissances secondaires de l'Allemagne, et envahirent subitement le Schleswig.

Les journaux prussiens ont publié l'ordre du jour suivant du prince Frédéric-Charles :

Quartier-général de Glucksbourg, 8 février.

Soldats de mon corps, la partie la plus importante de la campagne est accomplie ! Vous rappelez-vous encore ce que je vous disais à Plœne ? Mes paroles n'étaient-elles pas celles-ci : « Nous rencontrerons des forteresses bien armées, de larges surfaces d'eau et de glace ! Votre intrépidité et votre zèle s'y manifesteront d'autant mieux ; ces obstacles cachent l'ennemi, qui est habitué à fuir devant nos

régiments. Aucun de ces obstacles ne pourra nous arrêter plus longtemps qu'il ne convient. »

Le 1er février, nous avons passé l'Eider et chassé devant nous les avant-postes ennemis. Le 2, nous menaçâmes Missunde et causâmes de grands dommages à l'ennemi. Puis vinrent des jours de fatigue et de privation, qui sont devenus des jours d'honneur pour vous, par la joie avec laquelle vous les avez supportés.

Mon mouvement sur Arnis et Cappeln a décidé de cette partie de la campagne, et les préparatifs que nous avons faits pour jeter un pont ont été pour l'ennemi le signal de la fuite. Ce n'est qu'à Flensbourg que les hussards de Ziethen et les uhlans de Brandbourg sont parvenus à atteindre l'ennemi. Près de cent pièces de grosse artillerie, beaucoup de munitions et d'armes, du matériel de toute espèce, des masses de vivres et de fourrages et mille prisonniers sont tombés entre nos mains et celles des Autrichiens. Vous voyez les résultats qu'emporte toute action rapide et hardie.

Le Dannewirke, ce boulevard du nord, derrière lequel l'ennemi se croyait invincible, est tombé par notre passage de la Schlei à Arnis ; le duché de Schleswig est enlevé aux Danois, qui ont été forcés de se sauver dans le Jutland et les îles.

Soldats ! remercions Dieu de nous avoir soutenus et de nous avoir aidés à acquérir en six jours des résultats si étonnants avec si peu de sacrifices ! Votre conduite au combat n'a rien laissé à désirer ; on n'avait besoin que de modérer votre zèle !

La bravoure et le sang-froid de notre artillerie devant Missunde méritent une reconnaissance particulière. Le 2 février sera un jour à jamais mémorable pour elle, qui a soutenu glorieusement un combat inégal. Il suffira de dire : « Je suis un canonnier de Missunde » pour que, dans la patrie, on réponde : « Voilà un brave !

Soldats, je ferai connaître au roi les noms des plus braves et de ceux qui ont rendu des services particuliers. Il m'a promis d'accorder des distinctions à quelques-uns d'entre eux. Les jours de repos bien mérités dont vous jouissez actuellement seront courts. Bientôt vos instances pour aller en avant seront satisfaites.

Le général-commandant,
FRÉDÉRIC-CHARLES.

Cet ordre du jour n'a pas rencontré grande faveur en Allemagne. On a trouvé généralement que le corps prussien s'y fait la part un peu trop belle au détriment de ses alliés, qui étaient chargés de l'effort principal, et qui se sont acquittés de cette tâche avec vigueur et succès. Le « je suis un canonnier de Missunde » quoique rajeuni des proclamations de Bonaparte, n'est pas non plus de la plus grande justesse. Les pontonniers d'Arnis auraient eu plus de titres à ce monument littéraire, car ce sont eux qui ont fait la besogne, pendant que les canonniers à Missunde faisaient le bruit.

Les Autrichiens, qui ont payé une dette bien plus forte aux premiers succès du Schleswig, ont eu la modestie de tenir un autre

langage. Voici en quels termes une excellente feuille militaire de Vienne, le *Kamerad*, parle du document ci-dessus :

« Les journaux d'aujourd'hui publient un prétendu ordre du jour du quartier-général de Glücksbourg, attribué au prince Frédérich-Charles de Prusse.

« Nous partageons l'opinion de l'*Ostdeutsche-Post* qui estime ce document apocryphe et le croit une mystification ou une mauvaise plaisanterie. Les braves troupes autrichiennes, qui ont combattu si vaillamment à Jagel et à Oversee, auront toujours droit à la reconnaissance des Prussiens, de même que nous, de notre côté, nous reconnaissons la vaillance de l'armée prussiene. Mais nous sommes forcés aussi de rendre hommage à la haute bravoure des Danois, adversaires dignes de nous et méritant la plus grande estime.

« Le vénérable feld-maréchal a déjà dans ses rapports rendu pleine justice aux troupes autrichiennes, et a parlé en termes enthousiastes de leur habileté, comme de la part importante qu'elles ont prise aux premiers actes de la campagne. Il est triste de voir après cela une feuille prussienne venir, par la publication de telles élucubrations, semer la zizanie dans les bons rapports de camaraderie des troupes alliées.

« On ne mentionne pas encore d'ordre du jour du lieut.-feld-maréchal Gablenz. L'activité de l'état-major autrichien, les nombreux combats qu'il a fait livrer coup sur coup et son contact continuel avec l'ennemi, ne lui ont sans doute pas encore laissé assez de temps pour l'émission d'ordres du jour rétrospectifs. »

SOUVENIRS D'HISTOIRE NATIONALE.

Rapport sur le combat de la Neueneck (mars 1798) [1].

Le 4 mars, entre quatre et cinq heures du soir, arriva à Neueneck le soussigné, commandant du poste de ce nom, et y trouva postées des troupes consistant en quelques bataillons de la localité; ces troupes se trouvaient en grand désordre, par suite du meurtre de leur chef, le colonel Stettlers, et surtout, parce que n'ayant point reçu de pain depuis un certain temps, elles s'étaient jetées sur le vin et le brandtvin.

Le même soir je détachai dans le village de Neueneck, situé au

[1] Traduit de l'allemand.

fond d'une vallée, servant de lit à la Sense (rivière qui forme la limite entre Berne et Fribourg) et à trois lieues de Berne :

1° La compagnie de volontaires de Zofingue;

2° » Berne;

3° Une compagnie de milices.

Pendant que j'étais occupé avec les officiers de l'état-major qui étaient présents, à organiser un plan d'opérations, d'après lequel les postes de Neueneck, de Laupen et de Gümmingen devaient évacuer le jour suivant et charger les Français, ceux-ci nous attaquèrent le 5 au matin, entre une et deux heures, par de fortes décharges d'obus, et secondés par la brigade du général Pigeon.

Ils passèrent la Sense en amont et en aval de Neueneck et se portèrent sur les flancs du camp bernois; en même temps une forte colonne attaquait le village de Neueneck, où les compagnies que j'avais détachées firent tout leur possible pour résister, et où les volontaires de Zofingue et de Berne se battirent en braves. Cela ne servit à rien. Comme les Français faisaient un feu très vif sur les flancs des troupes bernoises, qui étaient sur les hauteurs, ces troupes, après une courte résistance, furent mises en déroute; tous se retirèrent dans les forêts qui étaient derrière eux, appelées le Grand-bois, et malgré tous les efforts qui furent faits, il ne fut pas possible de les rallier et de recommencer le combat; l'artillerie et le bagage furent dirigés sur Berne.

Dans cette position critique, le soussigné resta toujours maître de la grand'route de Berne, et arriva le matin à sept heures avec le reste des volontaires de Zofingue et de Berne dans les environs de la ville; il fit aussitôt faire rapport de ce qui était arrivé et demanda des troupes fraîches pour pouvoir arrêter l'ennemi. Ce secours vint au bout de deux heures. C'était le régiment de Thoune et deux compagnies de carabiniers de l'Oberland, auxquels se joignit la compagnie des gens de Berne; le tout formait un ensemble de quatorze à quinze cents hommes. Avec ces forces et trois canons bien desservis, il marcha courageusement en avant. Pendant ce temps, les Français s'étaient étendus et postés vers et dans la grande forêt en amont de Niederwangen. Aussitôt que nos patrouilles d'avant-garde les eurent découverts et reconnu leurs positions, je formai une ligne d'ordre de bataille courbe avec deux corps de réserve; attaquai avec mon aile droite leur aile gauche; la dépassai et la mis en fuite après un combat d'une heure; je la fis poursuivre par les carabiniers et par deux compagnies d'infanterie, et après avoir fait une conversion à gauche avec le reste de mon aile droite, je fis avancer mon aile gauche par échelons, et, par cette manœuvre, je pris entre deux feux le centre

et l'aile droite des Français, qui, après une défense opiniâtre, furent aussi mis en fuite. Leur aile gauche, à laquelle s'était ralliée leur aile droite, s'était pourtant reformée, et le combat recommença de nouveau et devint général sur la ligne d'ordre de bataille. Les Français se défendirent avec désespoir et un moment la victoire fut incertaine; on se battit aussi bien avec la crosse des fusils qu'avec la baïonnette; enfin je fis avancer le deuxième corps de réserve, qui prit les Français en même temps à droite et à gauche, et décida ainsi la victoire; les Français battaient en retraite, mais se reformaient à tout moment; ils furent cependant repoussés de haie en haie et de forêt en forêt jusque sur la hauteur en dessus de Neueneck, où les forêts disparaissent. De cette position, ils nous firent essuyer une violente décharge à boulet et à mitraille ; auparavant ils s'étaient peu servis de leurs canons, parce que le terrain ne le permettait pas; je fis avancer les miens à l'endroit où la résistance était la plus vive et où quelques coups pouvaient être très utiles.

Aussitôt que notre ligne se trouva en plein champ, ayant devant elle les Français en nombre bien supérieur au leur, je fis former des crochets aux ailes pour ne pas encore être dépassé et pris de flanc par leur cavalerie ; je fis ranger mes canons là où l'ennemi se trouvait en masse et sur quatre rangs en bataille. De là nous l'assaillîmes en dépit de sa vive canonade, le mîmes de nouveau en fuite et le chassâmes de toutes les hauteurs, jusque dans la vallée de Neueneck.

Ils voulurent de nouveau se rallier, mais ce fut en vain, ils durent repasser la rivière et furent obligés de se replier sur les hauteurs du canton de Fribourg; — et nos gens occupèrent le village de Neueneck.

Je reçus alors de Berne, vers les trois heures de l'après-midi, un courrier de la Chancellerie de la guerre qui m'ordonnait de cesser les hostilités; le général Schauenbourg était entré à Berne, après avoir, dans plusieurs combats qui se suivirent, anéanti l'armée bernoise qu'on avait envoyée contre lui; je devais licencier toutes mes troupes, les remercier et les renvoyer chez eux.

Ensuite de cet ordre, j'envoyai aussitôt un parlementaire au général français et lui fis savoir que j'avais reçu l'ordre de cesser les hostilités, le général Schauenbourg étant à Berne. Il observa aussi cet ordre et fit cesser le feu. Mais lorsque je fis part à nos gens de la triste nouvelle, ils furent prêts de se désespérer; ils croyaient au commencement que j'étais un traître, que je voulais les tromper et les empêcher de profiter de la victoire si chèrement payée. Je dus leur lire et leur faire voir plus de cinquante fois l'ordre que j'avais

reçu. Enfin, je pus peu à peu les tranquilliser, et, le cœur serré, ils rentrèrent dans leurs foyers.

J'en fis de même, dans l'incertitude où je me trouvais sur le sort de ma ville natale; mais j'y trouvai tout en bon état. La magnanimité du vainqueur de l'Helvétie restera comme un monument éternel gravé dans le cœur de nos descendants.

Le nombre des nôtres qui sont tombés dans ces violents combats ne m'est pas bien connu; à Neueneck, on en a enterré 135, et 50 blessés ont été transportés à Berne.

Les Français eurent de plus grandes pertes. Leurs morts étaient entassés sur le champ de bataille, et plus de 400 blessés furent transportés à Fribourg; ils laissèrent aussi dix-huit canons sur les hauteurs, qu'ils nous avaient en partie pris lors de la première mêlée de nuit dans laquelle ils firent aussi quelques prisonniers; dans les combats qui suivirent, de jour, on ne fit point de prisonniers.

L'animosité avec laquelle on se battait était trop grande, et lorsque l'on en venait aux mains, la baïonnette ou la crosse décidait.

Ce ne fut que lorsque toutes les troupes bernoises se furent retirées de la contrée de Neueneck et rentrées chez elle, que les Français, à la nuit tombante, prirent possession du village, et dans la même nuit et le jour suivant, ils s'avancèrent sur Berne.

Ils attendirent aussi, pour prendre possession des postes de Laupen et de Gummingen, que les troupes bernoises s'en fussent retirées par l'ordre qui leur vint de Berne, après la reddition de la ville.

Que ce qui précède rende hommage à la vérité!

(Signé) Joh.-R. GRAFFENRIED DE BUMPLIZ,
ancien colonel et quartier-maître général des troupes bernoises.

INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(*Suite.*)

Le vinaigre, employé à petite dose, excite les muqueuses; mélangé à l'eau, il forme un liquide acidulé rafraîchissant, mais son usage prolongé est fatigant et débilitant pour l'estomac. Mais ce qui est surtout dangereux pour la santé, ce sont les vinaigres fortifiés par des substances acres et irritantes, ou par de l'acide sulfurique, ou par de l'acide acétique. Il est donc prudent de se défier jusqu'à plus ample informé de ces vinaigres très forts.

La présence de l'acide sulfurique pourrait être facilement reconnue en soumettant à l'ébullition, dans le vinaigre suspect, un petit morceau de chlorure de calcum, $^1/_{1000}$ d'acide sulfurique déterminera la formation d'un abondant précipité.

Le vinaigre de bois, étendu d'une suffisante quantité d'eau, n'est pas plus nuisible que le vinaigre ordinaire, mais encore faut-il que ce vinaigre soit pur et qu'il n'ait pas conservé des traces des métaux dans lesquels il a été distillé (cuivre, plomb); c'est une des fournitures sur lesquelles il importe d'avoir de l'attention.

Le vinaigre est quelquefois distribué en été pour couper l'eau qui sert de boisson (un pot pour 20 hommes), et qui devient plus rafraîchissante ; mais son usage prolongé fatigue les organes digestifs et serait plutôt nuisible qu'utile; il serait bon de faire alterner cette distribution avec celle d'un mélange d'eau-de-vie et d'eau.

Une boisson, très utile aux travailleurs et avantageuse pendant les chaleurs, est le *coco*, qui se prépare en mettant dans un tonneau d'eau quelques poignées de racines de réglisse. Cette eau adoucissante et rafraîchissante empêche que le soldat ne boive trop, elle remplacerait fort bien l'eau vinaigrée.

SECONDE PARTIE.

De l'alimentation de l'homme en général.

Le but de l'alimentation est de remplacer par de nouvelles substances analogues les particules de notre organisme qui se perdent constamment par les différentes sécrétions et excrétions de la peau, des reins, des intestins, et par l'acte de la respiration.

Ces déperditions s'exécutent lorsque le corps est à l'état de repos, mais encore plus sous l'influence du mouvement qui active la circulation du sang, et en même temps les fonctions des divers organes. Il y a donc dans le corps humain un mouvement de décomposition ou de déperdition qui doit être balancé par un mouvement de composition ou d'alimentation. Si l'un des mouvements est en excès, il en résulte un dérangement plus ou moins considérable dans la santé.

Au point de vue de leur composition chimique, les substances sécrétées ou excrétées sont aussi complexes que le sang et que l'organisme tout entier, mais on peut les ranger en quatre classes:

L'eau et les substances gazeuses ;
Les matières salines ;
Les matières carbonées ;
Les matières azotées.

Ces diverses substances sont en quelque sorte les débris de l'usure du corps, ainsi leur composition indique à première vue que les aliments qui doivent remplacer ces substances perdues doivent aussi être de nature très diverse, et qu'un seul aliment, ou plutôt un aliment d'une seule nature, ne saurait les remplacer toutes.

Par l'analyse chimique, on est arrivé à doser les substances sécrétées par les reins, la peau et les intestins. L'urine cause en moyenne, par jour, une perte de 14,5 grammes d'azote et 45 grammes de carbone. La peau et les intestins amènent une perte évaluée en moyenne à 5,5 grammes d'azote et 15 grammes de carbone.

L'eau et les matières salines varient en quantité suivant l'alimentation de l'individu.

Mais, outre le remplacement des parties usées, l'organisme réclame encore une certaine quantité de chaleur, sous l'influence de laquelle s'exécutent les combinaisons chimiques de la nutrition. C'est sous l'influence de la chaleur que les aliments sont dissous, transformés en chyle, puis en sang, puis que le sang circule et nourrit les organes.

Cette chaleur animale de 37° est le résultat d'une véritable combustion qui s'opère dans le corps humain. Comme dans les fourneaux ordinaires, l'oxigène se combine au charbon, au bois, etc., en produisant de la chaleur et de l'acide carbonique, de même, dans le corps, l'air qui entre dans les poumons se combine aux matières carbonées et hydrogénées du sang, et produit de la chaleur, de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau, seulement la combustion s'opérant dans un milieu liquide ne développe pas autant de chaleur en apparence.

Les expériences de plusieurs chimistes démontrent que la quantité moyenne de carbone brûlé ainsi dans le corps d'un homme adulte est d'environ 220 à 250 grammes pendant les vingt-quatre heures ; mais il faut remarquer que :

1° L'homme expire des quantités variables d'acide carbonique aux différentes heures de la journée; plus à l'état de veille que pendant le sommeil, plus pendant le travail que pendant le repos ;

2° Les enfants brûlent proportionnellement plus de carbone que les adultes;

3° Plus l'air est condensé et froid, plus il active la combustion respiratoire ;

4° Les aliments carbonés étant susceptibles de se transformer en graisse, toutes les fois que la quantité de ces aliments ne pourra pas être combinée à une suffisante quantité d'air, il pourra y avoir formation de graisse dans le corps.

La totalité des déperditions sera donc environ de :

		Carbone.	Azote.	Mat. azot.
Carbone.	Par la respiration	250 grammes.		
»	» les urines	45 »		
»	» les autres sécrétions	15 »		
Azote.	» les urines		14,5 gr.	94,25 gr.
»	» la peau et intestins		5,5 »	35,75 »
		310 grammes	20 gr.	130 gr.

Tel est le résultat de l'observation chimique sur des individus soumis à une vie et à des travaux ordinaires, mais il est évident que pour remplacer ces 310 grammes (10 onces) de carbone et ces 130 grammes de matières azotées, il faudra se servir de substances qui puissent s'assimiler au corps, selon le vieil axiôme : *que ce n'est pas ce que l'on mange qui nourrit, mais ce que l'on digère.* D'après les formes, la structure et les dimensions des appareils masticateur et digestif de l'homme, on peut arriver à reconnaître que la nourriture qui nous convient, distincte évidemment de celle qui suffirait soit aux herbivores, soit aux carnivores, soit aux carnassiers, doit être composée de fruits à tissus peu résistants, de viandes

cuites, de racines ou tiges féculentes et de graines farineuses ramollies par la cuisson dans l'eau.

Nous avons déjà vu que la nourriture ne peut pas se composer d'un seul élément nutritif, la composition complexe du sang et du corps nous le dit, nous en voyons aussi une preuve dans la première alimentation des nouveaux-nés, le lait, composé de matières azotées, de matières carbonées et grasses, de matières salines et d'eau; enfin les expériences directes nous montrent qu'il faut toujours dans toute ration alimentaire :

1° *Des substances azotées*, contenues dans les viandes, le fromage, le lait, les œufs, les grains et les fruits des végétaux. Ces substances forment en général la partie la plus chère de l'alimentation, c'est cette partie qui est ordinairement économisée par les classes pauvres, mais comme elle est la plus importante pour soutenir les forces musculaires, il est nécessaire d'en maintenir la dose dans toute ration normale;

2° *Des substances carbonées, amylacées, féculentes ou sucrées*, qui se trouvent dans les céréales et dans les tiges ou les tubercules des végétaux, etc.;

3° *Des substances carbonées grasses et aromatiques*, qui du reste accompagnent plusieurs des substances alimentaires végétales ou animales. Bien qu'au point de vue chimique les substances grasses soient des substances carbonées, l'expérience démontre que l'absence de graisse dans l'alimentation est préjudiciable à la santé et très pénible à supporter.

4° *De l'eau et des matières salines*. Ces dernières, quoique d'un poids faible, sont aussi très importantes pour la formation des os, etc. La variété des sels contenus dans le sang ne peut être fournie que par une alimentation variée, les principales sont : le phosphote de chaux, le chlorure de sodium (sel de cuisine) et des sels contenant du soufre et du fer.

Les aliments qui contiennent à la fois ces quatres espèces d'éléments nutritifs, comme le lait par exemple, peuvent seuls suffire pendant quelque temps, mais encore est-il nécessaire dans la formation des rations d'établir une certaine variété non seulement dans la nature des substances, mais aussi dans leur goût.

On divise les aliments d'après leur usage en aliments *plastiques ou azotés*, destinés à former les organes, et en aliments *respiratoires ou carbonis*, destinés à entretenir la chaleur vitale.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Deux officiers suisses, M. le colonel fédéral Bachofen, de Bâle, et M. le lieutenant d'artillerie Schnell, de Berthoud, ont reçu des lettres de recommandation du département militaire fédéral pour suivre les opérations de l'armée austro-prussienne en Danemark. On sait que ces officiers ont été fort bien reçus au quartier-général des alliés. Il est regrettable que l'uniforme suisse ne soit pas aussi représenté de l'autre côté.

Le département militaire fédéral invite les cantons, par circulaire du 9 février, à lui transmettre aussi vite que possible l'état des recrues des armes spéciales à envoyer aux écoles de cette année.

Une autre circulaire, en date du 10, fait connaître que la régie fédérale est dès à présent constituée, et qu'à teneur du règlement du 19 octobre 1863, toutes les demandes de chevaux, de la part des cantons, des commandants d'écoles, des chefs d'armes ou des officiers de l'état-major fédéral, doivent être adressées au commissariat fédéral des guerres, à Berne.

La commission d'artillerie, ensuite des essais qui ont eu lieu en 1862 et 1863, a rédigé un nouveau règlement pour le service des batteries rayées de 4 liv., auquel elle a ajouté des dispositions pour le service des batteries de 6 liv., 12 liv. et 24 liv. Le Conseil fédéral a approuvé provisoirement ce règlement ; celui du 12 février 1862 est rapporté. L'approbation de l'Assemblée fédérale interviendra lorsque de nouvelles expériences auront été faites.

Le Conseil fédéral a réélu tous les fonctionnaires du département militaire, ainsi que les instructeurs de l'artillerie. En fait de nominations nouvelles, M. le capitaine Bluntschli a été nommé instructeur de seconde classe pour l'artillerie, et M. Bertschmann sous-instructeur.

Le Conseil fédéral a passé avec la fabrique d'Erlach, à Thoune, une convention pour la livraison de 15,000 fusils.

De nombreuses réunions de citoyens suisses, surtout de la Suisse française, ont décidé l'envoi d'une adresse de sympathie au peuple danois. Voici le texte de ce document, qui a été expédié au représentant du Danemark à Paris :

Peuple danois,

Des citoyens suisses réunis en grand nombre vous envoient l'expression de leur sympathie et de leur admiration.

Ils savent que vous défendez à cette heure le droit des petites nationalités, le droit du faible contre le fort. Honneur à vous ! honneur à votre fermeté, à votre vaillance ! l'exemple que vous donnez au monde ne sera pas perdu pour la cause sainte de la liberté.

Nous proclamons hautement nos sympathies pour les aspirations libérales de toute nation, de l'antique famille scandinave, comme de la grande Allemagne ; mais nous ne pouvons voir sans douleur ces aspirations du peuple allemand tourner aujourd'hui à l'invasion et au démembrement d'un de ses petits voisins par les forces réunies de l'Autriche et de la Prusse.

Unissant, dans l'amour de leur commune patrie, des langues, des religions, des traditions diverses, les Suisses, entourés comme vous de puissants états, se sentent plus touchés, plus solidaires que d'autres des douloureux évènements dont le Danemark est le théâtre.

Peuple danois,

Séparés de vous par la distance, neutres d'ailleurs par les traités, ce n'est pas de nous que vous pouvez attendre l'efficace appui qui correspondrait aux senti-

ments de tous nos cœurs. Mais nous ne voulons pas vous laisser ignorer la vive part que nous prenons à vos épreuves, ni les vœux que nous formons pour le succès de vos armes.

Puisse votre indépendance nationale sortir triomphante de cette crise ! Puissent nos vœux être exaucés de la divine Providence !

Lausanne, 17 février 1864.

Neuchâtel. — A la demande des officiers suivants, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 16 février 1864, leur a accordé un congé définitif du service militaire :

Ravenel, Henri, lieutenant d'artillerie, à Neuchâtel ; Sandoz, Numa, capitaine de guides, au Locle ; Sandoz-Perrochet, Ul., 2me s.-lieut. de carab., à Ch.-de-Fonds ; Schmidt, Charles-Ad., aide-chirurgien, à St-Aubin ; Bovet, Alphonse, capitaine d'infanterie, à Fleurier ; Guinand, Louis-Numa, 1er sous-lieut. d'inf., aux Brenets.

Promotions du 16 février 1864 :

1° *Dans l'artillerie :*

a) Au grade de lieutenant, les 1ers sous-lieut. Bovet, Louis-James, à Areuse, et Dubois, Charles-Philippe, au Locle.

b) Au grade de 1er sous-lieuteuant les 2es sous-lieuten. Monard, Charles, aux Ponts, et Humbert, Fritz, à Chaux-de-Fonds.

2° *Dans les guides :*

a) Au grade de capitaine, les lieutenants Virchaux, Fritz, à St-Blaise, et Leroy, Charles-Ulysse, au Locle.

b) Au grade de lieutenant, le sous-lieutenant Barrelet, Frédéric-Edouard, à Fleurier.

3° *Dans les carabiniers :*

a) Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant Mermod, Jules-Ami, à Chaux-de-Fonds.

b) Au grade de 1er sous lieutenant, le 2e sous-lieut. Bertholet, Fritz, aux Ponts.

4° *Dans l'infanterie :*

a) Au grade de capitaine, les lieutenants Bosset, Philippe-Eugène, à Neuchâtel ; Quinche, George-Louis, à Neuchâtel ; Dubois, Adolphe, au Locle, et Du Pasquier, Charles-Edmond, à Neuchâtel.

b) Au grade de lieutenant, les 1ers sous-lieut. Wanza, Joseph, à Chaux-de-Fonds ; Petitpierre, Alphonse, aux Verrières ; Du Pasquier, Alphonse, à Neuchâtel ; Breitmeyer, Jules, à Chaux-de-Fonds ; Bonnet, Charles-Edouard, à Auvernier ; Gindraux, César, aux Bayards ; Frochaux, Charles-Henri, au Landeron ; Blanc, Frédéric-Adolphe, aux Ponts.

c) Au grade de 1er sous-lieuten., les 2e sous-lieut. Kaufmann, Jean, à Fleurier ; Pomey, Henri-Auguste, à Boudry ; Perrin, Ami-Auguste, aux Ponts ; Maret, Auguste, à Chaux-de-Fonds ; Béchéraz, Auguste, à St-Imier ; Jeanneret-Gris, Philippe-Henri, à Chaux-de-Fonds ; Virchaux, Albert, à Neuchâtel ; Bulard, Jules, à Neuchâtel ; Chevalley, Henri-Emile, à Serrières ; Beurret, Adrien, à Chaux-de-Fonds ; Cugnier, Léon, à Chaux-de-Fonds ; Guye, Charles-Victor, à Fleurier ; Ramus, Charles-Edouard, à Fontainemelon, et Jeanrichard, Charles, à la Sagne.

Vaud. — Dans sa séance du 17 février, le Conseil d'Etat a nommé 2e sous-lieutenant de sapeurs du génie no 12, M. A. Saugy, de Vuittebœuf, aspirant de 2e classe ; sous-lieutenant de cavalerie, no 34, M. A. de Palézieux, de Vevey, aspirant de 2e classe ; — 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 4, au bataillon d'élite no 45, M. P.-F. Cheseaux, à Lavey. — Il a breveté 2e sous-lieutenant M. Potterat, vétérinaire à Chavannes-le-Chêne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 6. Lausanne, 12 Mars 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Guerre du Danemark.** — **Guerre d'Amérique.** — **Souvenirs d'histoire nationale** — **Canons rayés.** *(Suite.)* — **Nouvelles et chronique.**

GUERRE DU DANEMARK.

Pendant une quinzaine de jours, rien de nouveau ne s'est produit devant Düppel, sinon que 3 nouvelles brigades y sont venues renforcer le corps prussien. D'autre part, des renforts prussiens et autrichiens, dont nous ignorons encore le chiffre, sont acheminés chaque jour sur le théâtre de la guerre.

Au commencement de ce mois, les troupes prussiennes se trouvaient dans les positions suivantes : au nord, la division westphalienne, commandée par le général Winzigerode, avec son quartier-général à Warnitz; elle a poussé ses avant-postes jusqu'à Saudberg et jusqu'au versant septentrional des hauteurs de Düppel. Un peu plus au sud, les troupes de la même division occupent Ravenskoppel, près de l'Alsenersund, tandis qu'en face d'elles, un peu au sud-ouest, les Danois tiennent encore le village de Rackbüll. Toujours en avançant du nord vers le sud, les bois de Stenderup, d'abord à l'ouest, puis, dans la direction de l'est, la Büffel Coppel, hauteur entourée de bois, et Wihloi, sur la route de Nübel à Düppel, forment les positions extrêmes de la division brandebourgeoise, général Manstein, qui appuie ainsi sa droite au golfe du Wenning-Bund.

Dans la presqu'île de Broacker, entre le Wenning-Bund et le Nübel-Oœr, se trouvent six bataillons avec un puissant parc d'artillerie, dont la ligne de retraite est formée par la route de Schmœl au pont de pontons d'Ekensund, et qui doit avoir pour objet d'attaque principale le nœud des positions de Düppel, le Mühlberg.

On attendait, pour le 12 mars, l'ouverture du feu des batteries de siége simultanément sur les trois principaux ouvrages des Danois, battant la route de Nübel à Düppel.

Dans le Jutland, on signale quelques mouvements offensifs, ou au moins quelques reconnaissances plus hardies du corps austro-prussien de Kolding contre Fredericia.

Pendant les lenteurs inséparables des préparatifs de ces deux siéges, l'activité reparaît de nouveau dans l'arène diplomatique, et il est de plus en plus question d'une entente entre l'Angleterre et la France en faveur du Danemark.

P. S. Après une entente spéciale entre la Prusse et l'Autriche et la signature d'une convention négociée à Vienne par le baron de Manteuffel, et signée, dit-on, le 5 mars, les opérations ont recommencé le 6 mars dans le Jutland par le corps autrichien et la garde prussienne, sous les ordres du général en chef de Wrangel. La garde prussienne s'est avancée contre Fredericia et a refoulé les avant-postes danois sous les murs de la place. De leur côté, les Autrichiens ont continué à s'avancer au nord. Le 8, une rencontre sanglante a eu lieu près de Weile, après laquelle les Danois ont dû se replier sur Horsens.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Tandis que les opérations chôment sur le Potomac et le Rappahanock par suite des boues; devant Charleston, en attendant de nouveaux et plus terribles engins; à Chattanoaga et Knoxville par le danger d'étendre davantage la ligne d'opérations déjà si longue de ce côté, le sud-ouest paraît devoir être, pour la campagne qui va s'ouvrir, le théâtre des coups décisifs. Les événements du Mexique ne seraient pas, croit-on, complétement étrangers à ce choix du champ d'opérations pour 1864.

Une triple expédition vient de partir de trois points différents dans le Sud-Ouest. Le général Banks et l'amiral Farragut, avec des forces de terre et de mer, se dirigent de la Nouvelle-Orléans sur Mobile (Alabama).

Plus au nord, le général Shermann, avec les deux corps d'armée des généraux Hurbbut et Mac Pherson, est parti le 5 février de Wicksbourg, a marché droit à l'est, le long du chemin de fer Southern-Mississipi, et est arrivé le 18 à Quitman, à 25 milles au sud de Meridian, point de jonction du Southern-Mississipi et de la voie ferrée Mo-

bile et Ohio. Le général Shermann doit se rabattre de là sur Mobile, pour coopérer à la prise de cette ville. Mobile est défendue par une garnison de 20 mille sécessionnistes, bien exposés maintenant à être capturés.

Une autre colonne flanque ce mouvement plus à gauche. C'est un corps de cavalerie d'environ dix mille hommes, sous le général Smith, commandant en chef de la cavalerie de l'armée du général Grant, à Chattanoaga, et sous le général Grierson, l'habile et intrépide cavalier qui l'été dernier a traversé l'état du Mississipi dans toute sa longueur. Ce magnifique corps de cavalerie, avec quelque artillerie légère, est parti dans la première semaine de février des environs de Memphis, se dirigeant aussi vers l'est. Il doit, dit-on, se porter suivant les circonstances sur Montgomery et Columbus, comme extrême gauche de Shermann ; ou bien contre Rome et Atlanta, comme extrême droite de Grant, qui ne tarderait pas à déboucher de Chattanoaga. Celui-ci prendrait alors une nouvelle base sur le pays compris dans le triangle Mobile, Meridian, Montgomery, dans lequel il jouirait de bonnes lignes de communication et de ravitaillement, à savoir les trois chemins de fer Southen-Mississipi, Mobile-Ohio, Alabama-Florida, et deux rivières, le Tombigbee, que les canonnières peuvent remonter jusqu'à Aberdeen et Tuscalosa, et l'Alabama, navigable jusqu'à Montgomery. En fortifiant quelques points sur ces lignes, on pourra y constituer un quadrilatère stratégique, qui permettrait d'opérer avec avantage dans les Etats du golfe. Toute cette contrée est très riche en coton, et la population noire, qui y est fort nombreuse, profitera sans doute des récents décrets qui la soustraient à l'esclavage.

Devant Richmond tout est tranquille ; la ville même est presque dépourvue de troupes, si bien que cent et quelques officiers fédéraux, détenus à la Libby-prison, viennent de réussir à s'échapper par un souterrain qu'ils ont creusé sous le bâtiment. Ils ont pu, après mille peines, il est vrai, gagner la campagne et arriver enfin à la garnison fédérale de Yorktown.

SOUVENIRS D'HISTOIRE NATIONALE.

Notes sur quelques événements arrivés en Suisse en 1802 ; par un officier vaudois contemporain.

Déjà au commencement de l'année 1802, les ennemis du gouvernement helvétique travaillaient avec activité et presque ouvertement à une contre-révolution ; les hommes qui à cette époque se signalèrent

par leur acharnement contre le nouvel ordre de choses furent les chefs des anciennes oligarchies déchues, lesquels faisaient cause commune avec les prêtres et les gouvernants des petits cantons, à la tête desquels se trouvait le célèbre Aloïs Reding, landammann de Schwitz. Les conjurés trouvèrent facilement de l'écho et des sympathies dans les populations des cantons qui avaient souffert des ravages de la guerre ; tous attribuaient à la révolution de 1798 et à l'influence française les malheurs qui avaient particulièrement accablé la Suisse orientale.

L'insurrection éclata dans le mois de juin 1802 en Argovie, à Zurich et dans les petits cantons ; les campagnards du canton de Berne furent aussi entraînés dans le mouvement réactionnaire. Dans ces circonstances critiques, le gouvernement helvétique, siégeant à Berne, ne montra pas l'énergie nécessaire, ni même une volonté bien décidée pour réprimer les mécontents ; mais, il faut le dire, la désunion régnait dans le sein du Conseil exécutif, et il est permis de croire, d'après les événements subséquents, que de coupables intelligences existaient entre quelques-uns des premiers magistrats de la République et les chefs des insurgés.

Une des premières fautes du Conseil exécutif fut de nommer Andermatt, de Zug, commandant en chef des troupes du gouvernement. Cet officier était un homme âgé, tenant par sa naissance et ses relations à l'ancienne caste privilégiée, son civisme était plus que douteux, et il a donné des preuves, si ce n'est de sa trahison, du moins de son incapacité.

A la fin de juin, l'insurrection s'étendit et devint menaçante, mais au lieu d'appeler sous les armes une force imposante, ainsi que les circonstances l'exigeaient, le gouvernement n'eut d'abord recours qu'à une seule compagnie du Léman. Ce fut celle des carabiniers de l'arrondissement d'Aigle. Cette troupe fut dirigée vers le mont Reng, dans le canton de Lucerne, où de concert avec deux compagnies de la légion helvétique, elle devait surveiller et garder les passages venant du canton d'Unterwald. Ce système de défensive devint funeste aux troupes helvétiques.

Dans la nuit du 10 au 11 août, et par un temps affreux de pluie et d'orage, une colonne de 600 hommes d'Unterwald s'étant emparée des hauteurs, qui ce soir-là n'étaient pas suffisamment gardées, vint surprendre et attaquer les postes occupés par les carabiniers. Après une perte de trente à quarante hommes, ces derniers durent se retirer sur Lucerne.

Dans cette fâcheuse affaire, Morier, de Roche, capitaine des carabiniers, et son sergent-major, Thomas, de Bex, furent du nombre des

tués. Après ce succès, les insurgés occupèrent le poste important du mont Reng, mais pour le moment ne s'avancèrent pas dans le platpays.

Peu de jours après, les carabiniers vaudois furent appelés devant Zurich, qui avait refusé l'entrée dans ses murs aux troupes du gouvernement. L'artillerie et quelques compagnies de la légion helvétique furent de cette expédition ; un simulacre de siége eut lieu ; le général Andermatt voulant sans doute sauver les apparences fit jeter quelques obus dans la ville, mais déjà le troisième jour, il ordonna la retraite sur Berne. Arrivés à Herzogenbuchsée, les carabiniers vaudois, réduits à une quarantaine d'hommes, furent entourés par plus de 1000 insurgés, et obligés de se rendre à discrétion ; ils furent désarmés et vinrent rejoindre quelque temps après leurs compatriotes aux environs d'Avenches et de Morat.

Dans cette circonstance, on doit rendre justice aux insurgés pour leur conduite modérée envers les carabiniers vaudois, pendant que ceux-ci étaient leurs prisonniers.

L'événement du mont Reng et les dispositions décidément hostiles des insurgés, donnèrent enfin l'éveil au Conseil exécutif, mais au lieu de mettre sur pied toutes les troupes disponibles, et sur le dévouement desquelles il pouvait compter (de ce nombre étaient tous les bataillons du Léman), il appela seulement un bataillon de cinq compagnies (commandé par M. Louis de Laharpe). Cet officier avait servi dans l'armée française en Italie ; il était cousin du brave général de Laharpe, tué après le passage du Pô, dans la première campagne du général Bonaparte en Italie. Ce bataillon, fort de 500 hommes, fut dirigé sur Berne, où il fit son entrée au commencement de septembre ; un des bataillons de la légion helvétique formait à cette époque la garde des autorités supérieures.

« Arrivé, dit textuellement l'officier vaudois en question, au commencement de septembre à Berne avec le bataillon de Laharpe, où je servais comme fourrier d'état-major, j'écrivis, sous la dictée du chef, une proclamation énergique, éminemment patriotique, qui fut lue au bataillon rassemblé sur la place d'armes. Ce début nous sembla de bon augure, et mes camarades et moi nous nous félicitions d'être sous les ordres d'un chef dont les sentiments politiques paraissaient si fort d'accord avec les nôtres.

Depuis huit jours, nous tenions garnison à Berne avec six cents hommes de la légion, lorsqu'arriva un bataillon de grenadiers du Léman, commandé par M. Bourgeois, de Grandson. Par ce renfort, l'armée constitutionnelle n'était forte encore que de 1600 hommes, et pourtant c'était avec cette petite armée que le gouvernement helvétique paraissait vouloir résister à l'orage qui le menaçait.

Quelques jours après notre arrivée à Berne, d'Older, président du Conseil exécutif (tristement célèbre par la fameuse réaction du 8 janvier 1800) se laissa enlever dans son domicile pendant la nuit et conduire en voiture dans un château hors de ville. Les uns attribuèrent cette équipée aux partisans de M. Schmidt, ministre de la guerre, et qu'on supposait agir de bonne foi dans le sens libéral ; d'autres prétendaient que c'étaient de jeunes patriciens qui avaient été les auteurs de cet enlèvement ; quoiqu'il en soit, et par l'intervention du ministre de France à Berne, d'Older rentra le lendemain chez lui et reprit ses fonctions.

Jusqu'au 17 septembre, tout paraissait tranquille à Berne et dans les environs ; cependant quelques avis parvenus le 17 au soir annoncèrent l'approche des Oberlandais ; enfin, le 18, à midi et demi, une colonne d'insurgés se montra vers la porte de Soleure, et aussitôt commença la fusillade ; les coups de canon qui suivirent annoncèrent une attaque plus sérieuse.

Le bataillon de Laharpe reçut ordre de marcher vers le point attaqué. La compagnie d'Orbe étant réduite à un seul officier, j'y fus présenté comme sous-lieutenant et suivis ainsi le mouvement de la troupe.

En passant devant l'arsenal, j'observai que les grenadiers y étaient retenus, quoiqu'ils demandassent à grands cris de marcher à l'ennemi; mais la prudence exigeait que les postes de l'intérieur, surtout celui de l'arsenal, fussent soigneusement gardés.

Arrivé avec ma compagnie sur les remparts proches de la porte de Soleure, où se trouvait déjà de l'infanterie légère de la légion, je vis que les hauteurs vis-à-vis, sur l'autre rive de l'Aar, étaient occupées par les assaillants qui me parurent presque tous en habits bourgeois ; ils réussirent malgré la fusillade de nos gens, à conduire une pièce de canon vis-à-vis de la porte de Soleure et faisaient un feu assez nourri. Après une heure de combat, l'officier qui commandait les artilleurs ennemis fut tué à côté de sa pièce ; c'était un jeune Dewert, de Berne ; un mausolée lui a été élevé par ses compatriotes, sur la place même où il a reçu le coup mortel. — Cette mort entraîna la retraite des assaillants ; il s'entama ensuite des négociations qui donnèrent lieu à la convention ci-après :

1° Le gouvernement helvétique devait quitter Berne le 19 pour se rendre à Lausanne ;

2° La légion helvétique et les deux bataillons du Léman devaient évacuer Berne immédiatement après le départ du gouvernement.

3° Outre l'artillerie de la légion, consistant en six pièces, les troupes du gouvernement devaient emmener quinze autres pièces prises dans l'arsenal de Berne.

4° Les chevaux nécessaires au transport de cette artillerie et de tout le matériel de l'armée seraient fournis par les insurgés qui s'engageaient à les mettre à la disposition des troupes helvétiques pour le 19, à midi.

La dite convention contenait sans doute d'autres articles qui sont restés secrets.

Le dimanche 19, le bataillon Bourgeois quitta Berne dès les huit heures du matin; le bataillon de Laharpe dut rester pour escorter l'artillerie; cependant les chevaux destinés pour les transports n'arrivèrent pas.

Le gouvernement et les employés étaient partis le 19 à midi.

Déjà à dix heures du matin, ce jour-là notre bataillon était prêt à évacuer la place; à huit heures du soir, aucun ordre n'étant parvenu, on devait naturellement s'attendre que le départ serait renvoyé au lendemain. Profitant alors de l'invitation d'un ami, j'allai souper chez lui, j'espérais qu'en cas d'événements le tambour rappellerait les militaires qui avaient été se restaurer; à dix heures et demie j'allais rejoindre ma compagnie; mais qu'on juge de ma surprise, lorsqu'arrivé sur la place d'armes, j'y retrouvai les pièces de canon, mais pas un seul militaire pour les garder. Ayant rencontré un officier de la légion, il me parut furieux et indigné et il m'apprit que sur les dix heures le chef de bataillon de Laharpe avait ordonné la retraite hors de ville sans avoir reçu aucun ordre supérieur. Au même instant, je vis passer à cheval et au galop M. Gaudard, commissaire des guerres à Berne, allant porter des ordres pour faire rentrer le bataillon. Une remarque, qui n'est pas indifférente, c'est que Berne, cette nuit-là, était parfaitement tranquille. Qui a donc pu déterminer notre chef à une retraite aussi intempestive? je l'ignore absolument. Quelques officiers, qui lui ont parlé le même soir, ont prétendu qu'il était fortement préoccupé et se croyait déjà victime des machinations de nos ennemis. A une heure du matin, les Vaudois rentrèrent dans Berne.

Enfin, le 20, à deux heures après-midi, le bataillon de Laharpe évacua Berne avec tous les honneurs de la guerre, emmenant l'artillerie cédée par la convention, et prenant la route de Fribourg, où nous arrivâmes après dix heures du soir. La troupe fut logée chez les bourgeois, mais dans la même nuit la Chambre administrative du canton de Fribourg osa faire signifier à notre chef d'évacuer la ville au plus tôt. M. Delaharpe ayant rassemblé les chefs des compagnies, qui étaient MM. Hignou, de Lausanne; Briod, de Lucens; Berthex, d'Aigle; Développey, d'Yverdon; et l'adjudant-major Guard, de Lausanne; le résultat fut qu'on devait attendre à Fribourg les ordres du ministre de la guerre; dans cette conférence, où j'assistai en l'absence du com-

mandant de la compagnie d'Orbe, j'observai un changement frappant dans l'humeur et le physique de notre chef; sa figure était altérée par des idées de terreur qui le poursuivaient et un découragement complet s'était emparé de lui; il partit le lendemain matin accompagné d'un seul domestique, laissant le bataillon sous le commandement provisoire de M. Sicard, aide-major.

La nuit de notre arrivée à Fribourg, le bataillon Clavel de la légion vint nous y joindre sur les trois heures du matin. Le dimanche 27 septembre, à 5 heures, une colonne d'insurgés sous les ordres du colonel Aufdermauer, vint attaquer Fribourg. Occupant les hauteurs au-delà de la Sarine, ils se bornèrent à faire jouer leur artillerie, mais sur les onze heures, les assiégés firent une sortie et repoussèrent au loin les assaillants.

Le 28, toutes les troupes vaudoises helvétiques quittèrent Fribourg, se dirigeant vers Morat, qui avait été occupé par les insurgés, mais ceux-ci avertis de l'approche de nos gens se retirèrent sur Guminen et Arberg; les troupes légères helvétiques, dans le nombre desquelles se trouvait un faible détachement de carabiniers du district d'Aigle, furent envoyés à leur poursuite; dans ce mouvement d'avant-garde, M. Chablaix, des Ormonts, capitaine des carabiniers d'Aigle, disparut sans que dès lors on ait appris quel avait été son sort.

Fribourg ayant été occupé par les insurgés, dont les forces s'augmentaient chaque jour, et ayant en face plusieurs de leurs divisions, la position de Morat n'était plus tenable pour nos troupes; elles vinrent donc le 29 au soir prendre position dans le village de Faoug, où se trouvaient déjà les bataillons Testuz et Grivel.

Voici quelle était la position de notre petite armée :

Le château de Grin formant l'extrême droite de la ligne fut occupé par des troupes de la légion helvétique et une batterie, formant en tout 700 hommes. Au village de Faoug, formant le centre, se trouvaient les trois bataillons du Léman et six pièces de canon, avec une quarantaine de chasseurs à cheval. Le chef de bataillon Jaques-Esaïe Testuz, de Lausanne, commandait le camp. A l'extrême gauche, au village de Sallavaux se trouvaient quelques troupes vaudoises et de la légion.

Pendant notre séjour au camp de Faoug, il est à remarquer que le général Andermatt ne s'y montra pas une seule fois; les uns disaient : il est à Sallavaux; d'autres, se faisant encore illusion, prétendaient qu'il allait arriver avec de nombreux renforts; on annonçait même la prochaine arrivée des régiments suisses au service de France.

Le trois octobre, à la pointe du jour, l'armée insurgée forte de 11 à 12 mille hommes, déboucha de Morat; notre position de droite,

plus rapprochée des ennemis, fut la première attaquée; nos troupes du centre se portèrent en avant du village de Faoug, tandis qu'une batterie balayait la grande route, sur laquelle s'étaient montrés quelques corps ennemis; malgré la disproportion très apparente de nos forces d'avec celles de nos adversaires, les Vaudois se montrèrent résolus de vaincre ou de mourir pour la cause qu'ils défendaient. Il est vrai que l'espérance de voir arriver incessamment les renforts annoncés soutenait leur courage; ils comptaient aussi sur une coopération franche et loyale des troupes de la légion, formant la droite de notre ligne de bataille. Il est donc permis de croire qu'avec quelques bataillons de renfort et commandés d'ailleurs par un général expérimenté et vraiment patriote, nous eussions repoussés victorieusement l'attaque des insurgés; mais dans ce moment-là nous n'avions point de commandant en chef, et lors même qu'Andermatt eût été présent, il ne pouvait inspirer aucune confiance aux troupes; d'un autre côté, des renforts n'arrivèrent point, et pour comble de malheur les troupes de la droite abandonnèrent leur poste après les premières décharges; nous les vîmes se sauver à la débandade; plusieurs passèrent même, dit-on, à l'ennemi. Notre centre ainsi à découvert, la retraite fut ordonnée; elle s'effectua avec un ordre parfait. Après avoir traversé Avenches, l'on nous fit prendre une nouvelle position sur une hauteur, à une petite portée de canon de cette ville, et à sept cents pas environ du village de Domdidier; une batterie de six pièces de canon, servie par les artilleurs de la légion, occupait notre droite; le centre, formé des bataillons de Laharpe, Testuz et Grivel, se trouvait à cheval sur la grande route; quelques compagnies formaient la gauche dans le fond du vallon, vers les marais.

Le général Andermatt était enfin arrivé, venant, disait-il, de Sallavaux.

L'armée insurgée sortit d'Avenches et prit position en avant des portes; une de leurs batteries, placée sur leur gauche, répondit vivement à la nôtre. Cette cannonade dura plus d'une heure; leurs boulets venant du bas en haut passaient au-dessus de notre ligne et allaient labourer les champs au-dessus de notre position; nos sapeurs en ont ramassé plusieurs; aussi grâce à la maladresse des artilleurs ennemis, aucun de nous ne fut atteint. Il n'en fut pas de même chez eux, notre batterie mieux servie leur avait visiblement occasionné des dommages.

Sur notre droite, à environ huit cents pas de notre position, était un coteau boisé, au milieu duquel se trouvait le village de Donatyre. Je remarquai qu'une forte division ennemie se dirigeait sur ce village, et que dans le même moment deux compagnies vaudoises et

quelques chasseurs à cheval avaient quitté la ligne et se portaient dans le fond du vallon à droite pour remonter dans la direction du même village; cette manœuvre aurait été bonne si on eût pu diriger sur ce point au moins deux mille hommes. Mais que pouvaient 170 à 180 hommes contre les nombreuses troupes que l'ennemi acheminait de ce côté-là? Il y avait plus que témérité dans ce mouvement.

Frappé par les mêmes considérations, le colonel Burnat, de Vevey, alors capitaine, s'approcha du général Andermatt, qui était derrière notre batterie, et lui demanda qui avait donné l'ordre à ces compagnies de s'écarter de notre ligne. La réponse d'Andermatt fut digne de lui : Je ne sais pas, dit-il; c'est peut-être d'Older qui leur a donné cet ordre. Cette réponse, je l'ai entendue et je la rapporte mots pour mots; j'en fus indigné, et je vis, à n'en plus douter, que nous étions victimes d'une infâme trahison.

D'Older, désigné dans la réponse du général Andermatt, était neveu du président D'Older; il était chef des chasseurs à cheval de la légion helvétique; ses opinions politiques ne nous inspiraient pas plus de confiance que celles de son oncle ; au surplus il n'avait d'autre commandement que celui de ses chasseurs.

Ce qu'on pouvait prévoir arriva. Le village de Donatyre fut occupé par les troupes insurgées, lesquelles continuèrent leur marche dans l'intention de déborder notre droite; malgré notre position critique, nous ne nous découragèâmes point, et ce ne fut que lorsque l'ordre de retraite fut donné que nous quittâmes notre position. Nous arrivâmes sur les deux heures après midi à Payerne, marchant avec le même ordre qu'une troupe qui revient de l'exercice; les chasseurs à cheval de la légion formèrent notre arrière-garde et firent le coup de pistolet avec les dragons bernois; enfin les dernières files de notre petite armée sortaient de Payerne sur la route de Moudon, lorsque le canon annonça l'arrivée des ennemis vers la porte du côté de Berne.

Arrivés le même jour dans la soirée à Moudon, nous espérions enfin trouver des renforts et des ordres. Tous nos jeunes soldats brûlaient d'envie de marcher en avant pour repousser les ennemis et délivrer le territoire vaudois; mais tout était combiné pour détruire les espérances des Vaudois; nous n'aperçûmes pas l'ombre d'un renfort, et dans cet état de choses la retraite sur Lausanne devenait nécessaire. Une distribution de vin assez abondante, et qui nous surprit agréablement, eut lieu pendant la nuit. Le 4, au matin, nous nous remîmes en marche, mais privés d'ordres. Chaque capitaine crut pouvoir prendre avec sa compagnie le chemin de ses foyers. C'est ainsi qu'eut lieu la dislocation des bataillons, et il ne resta qu'un petit nombre de soldats prenant la route de Lausanne.

J'arrivai sur les neuf heures du matin au Châlet-à-Gobet, où je rencontrai M. Veillard, capitaine de la compagnie d'artillerie d'Aigle, et plusieurs autres officiers revenant de l'affaire d'Orbe; nous déjeunions ensemble, lorsque plusieurs détonations assez rapprochées de nous nous engagèrent à sortir pour voir ce qui se passait; c'est alors que nous vîmes une dizaine de chars de munitions et de bagages se dirigeant en toute hâte sur Lausanne; une soixantaine d'hommes suivaient ces chars à la course. Nous ne pûmes, au premier abord, obtenir aucune explication, tant était grande l'épouvante de cette poignée de fuyards. Ce ne fut que par des officiers arrivant tranquillement après, que nous apprîmes qu'un caisson de munitions ayant sauté, avait occasionné cette terreur panique; et voilà ce qu'on a appelé la grande déroute des Vaudois!

En arrivant à Lausanne le 4, je rencontrai la voiture du général Rapp. Cet officier était envoyé par le premier consul Bonaparte pour mettre fin à la guerre civile des Suisses; les insurgés qui s'étaient avancés jusqu'à Montpreveyres furent obligés d'évacuer le canton du Léman, sur l'ordre qu'ils reçurent de l'envoyé français.

Quelques politiques s'appuyant sur la conduite machiavélique du ministre de France à Berne, ne furent pas éloignés de croire que le chef du gouvernement français avait favorisé sous main les troubles qui agitèrent la Suisse à cette époque, afin d'avoir occasion d'intervenir et d'ajouter à ses titres celui de médiateur de la Confédération suisse.

Avant de terminer ces notes, je ne dois pas oublier une circonstance, qui jettera un certain jour sur la conduite du général Andermatt pendant son généralat.

Le 4 octobre au matin, cet officier mit le feu à une cheminée de l'hôtel du Lion-d'Or, à Lausanne, en brûlant une masse de papiers qui sans doute pouvaient le compromettre.

J'ai cru intéressant de rappeler aussi bien qu'il m'a été possible les faits que je viens de citer, afin de prouver qu'en 1802, comme à toutes les époques où les militaires vaudois ont été dans le cas de prendre les armes pour la défense de leur liberté et de leur indépendance, ils se sont conduits avec honneur, courage et un zèle que je désire voir se renouveler si la patrie se trouvait de rechef en danger. »

risquent d'arriver sur l'ennemi sans se déchirer, comme le ferait un boulet. On a essayé de suppléer à l'emploi de boîtes à mitraille par des obus gradués à de très faibles distances, mais il n'est pas probable que l'effet en soit aussi grand, et du reste, si l'on peut dans un tir d'école arriver à obtenir l'éclat à la distance voulue, il n'est guère possible d'atteindre aussi facilement ce résultat dans un combat, surtout lorsque dans le feu de la bataille, l'emploi de la mitraille est rendu nécessaire, ce qui a surtout lieu pour repousser les assauts et les charges d'infanterie ou de cavalerie, pendant lesquelles la distance de l'assaillant varie à chaque instant et très rapidement.

Tir à boulets rouges.

C'est encore là un tir auquel on doit renoncer avec les canons rayés, malgré les grands services qu'il peut rendre dans certains cas. On ne peut, en effet, songer à faire rougir des boulets dont certaines parties essentielles sont formées de métaux fusibles, sans compter d'autres difficultés qu'il ne serait pas aisé de surmonter.

Résumé.

Aux considérations principales qui précèdent, nous pourrions en ajouter bien d'autres, par exemple sur la mise hors de service bien plus rapide pour les pièces rayées que pour les pièces lisses, sur le moins grand nombre de coups que l'on peut tirer dans le même temps avec les premières qu'avec les secondes, sur la plus grande complication et le prix plus élevé des projectiles cylindro-coniques comparés aux boulets ordinaires, etc., etc. Mais ces considérations étant encore en faveur des canons lisses, et n'ayant d'ailleurs qu'une importance secondaire après l'examen que nous avons fait des qualités fondamentales des bouches à feu (portée, précision, pénétration, tir à ricochets, tir à mitraille, etc.), nous terminerons ici cette première partie de notre mémoire, en la résumant comme suit:

Portée utile des canons rayés: Plus grande que pour les canons lisses.
Précision : Beaucoup plus grande que pour les pièces lisses.
Pénétration : Inférieure à celle des canons lisses.
Tir à ricochets : Impossible.
Tir à mitraille : Dégraderait trop les pièces.
Tir à boulets rouges: Impossible.
Rapidité du tir : Inférieure à celle des canons lisses.
Mise hors de service : Plus rapide que celle des canons lisses.

Complication et prix des projectiles : Plus grande que pour ceux des canons lisses.

Poudre nécessaire par coup : Moindre que pour les canons lisses.

En résumé, nous voyons que si les canons rayés ont sur les canons lisses l'immense avantage de la précision et de la portée, ils leur sont très inférieurs sous beaucoup d'autres rapports, et principalement pour la pénétration, le tir à ricochets et celui à mitraille, en sorte que nous n'hésitons pas à répondre affirmativement à cette question : Faut-il conserver des pièces lisses?

III. *Quelles sont les pièces lisses à conserver.*

Après avoir examiné les qualités inhérentes aux deux espèces de canons en présence, et démontré que les pièces rayées ne peuvent répondre aussi bien que celles qui ne le sont pas à toutes les exigences, il convient de conserver un certain nombre de ces dernières, nous devons poursuivre notre étude pour l'examen des canons lisses qui, à notre avis, doivent être laissés entre les mains de nos artilleurs de préférence aux autres, car vouloir maintenir une certaine proportion de chacun des calibres actuellement en service, serait une grande faute, surtout à une époque où toutes les armées ont reconnu la nécessité de faire disparaître la complication du matériel, en ramenant, autant que faire se peut, les armes à l'unité de calibre.

Si notre artillerie lisse était à refondre, nous n'hésiterions pas à donner le canon-obusier de Napoléon III comme le type à imiter pour les pièces non rayées de campagne. Ce canon a été, en effet, imaginé et adopté pour ramener à l'unité les pièces et les munitions de l'artillerie, et l'on s'est attaché à réunir en lui tous les perfectionnements suggérés par l'expérience et l'étude; mais la transformation complète de notre artillerie lisse étant hors de question pour le moment, nous devons conserver celles de nos pièces qui se rapprochent le plus de ce type.

Notre avis est donc que nous devons renoncer aux petits calibres lisses, et abandonner définitivement nos canons de 6 liv. qui pourraient être rayés de manière à pouvoir lancer des projectiles oblongs, pesant 12 liv. Les petits calibres ne possèdent pas à un degré assez marqué les propriétés qui manquent aux canons rayés et que nous devons rechercher dans les pièces lisses à conserver; leur boulet, d'un poids trop faible, n'a pas d'avantage bien marqué, quant à la pénétration, sur les projectiles de 12 liv. que nous croyons que l'on pourrait faire lancer par ces mêmes canons en les rayant, et ce faible

calibre ne se prête d'une manière bien avantageuse ni au tir à mitraille ni à celui des obus. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En octobre dernier, le Conseil fédéral avait invité les gouvernements du Valais et du Tessin à compléter leur approvisionnement de fusils au système Prélaz-Burnand. Ces cantons n'ayant pas, jusqu'à ce jour, obtempéré à cette invitation, le Conseil fédéral a décidé de faire combler ces lacunes à leurs frais ; les 282 fusils manquant au Valais et les 320 au Tessin seront tirés des magasins fédéraux.

Par circulaire en date du 8 mars, le département militaire fédéral rappelle que, d'après le nouveau règlement de service intérieur récemment envoyé aux cantons, article 85, le brassard fédéral « ne sera porté dorénavant que pour un service actif de campagne, un rassemblement de troupes, par les chefs d'armes et leurs adjudants pendant les inspections de troupes et autres fonctions dont ils peuvent être chargés, par les inspecteurs d'infanterie et leurs adjudants, en général par les officiers qui sont chargés d'inspections fédérales ou autres missions s'y rattachant. »

En même temps, le département mentionne l'erratum suivant au nouveau règlement : au § 10, on doit renvoyer, non aux §§ 143 et 161 du règlement sur le service de campagne, mais aux §§ 152 et 159 du dit règlement.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 23 février 1864, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2me sous-lieutenant d'infanterie les sous-officiers suivants : *Guyot, Jules-Henri*, à Neuchâtel ; *Sudheimer*, Louis-Georges, au Locle ; *Jaccard*, Eugène, au Locle ; *Tonnerre*, François-Xavier, à Colombier ; *Hilficker*, Samuel, à Neuchâtel ; *Delachaux*, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; *Audetat*, Théophile, à la Chaux-de-Fonds ; *Joseph*, Henri-Ulysse, à la Chaux-de-Fonds ; *Giauque*, François-Louis, au Locle, et *Brélaz*, Marc, au Locle.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. J.-F. *Clavel*, à Aigle, lieutenant de chasseurs de droite du bataillon no 26 ; 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite du 5e bataillon de réserve cantonale, M. E. *de Vallière*, à Lausanne ; 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 du 112e bataillon de réserve fédérale, M. L.-P. *Sugnet*, à Yverdon ; 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche du bataillon no 4 de réserve cantonale, M. L. *Demartin*, à Ollon ; 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 4 du bataillon no 26, M. J.-A.-Ad. *Jayet*, à Moudon. Le Conseil d'Etat a en outre délivré un brevet de 1er sous-lieutenant à M. Adr. *Maillardet*, 2e sous-lieutenant au commissariat et garde-magasin, à Moudon.

M. Héli *Besson*, sergent-major d'artillerie, à St-Cierges, est nommé second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de réserve cantonale no 1.

ANNONCE.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE
de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'**épaulettes** *or et argent* fin et mi-fin, pour tous grades ; **ceinturonerie, sabres d'officiers**, des fabriques de *Solingen* et *Paris ;* le tout à des prix très modérés.

Gros et *détail ;* prompte expédition.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 7. Lausanne, 1er Avril 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Hans Wieland.** — **Canons rayés.** *(Suite.)* — **Guerre du Danemark.** — **Nouvelles et chronique.**

HANS WIELAND.

Le colonel fédéral Wieland est décédé le 23 mars, à 7 heures du soir, après avoir été alité une quinzaine de jours. Telle est la douloureuse nouvelle qui, de Bâle, vient de parcourir la Suisse en y produisant une profonde sensation et en y excitant d'universels regrets. Wieland était en effet connu et apprécié de toute l'armée. Tous les militaires avaient pu, une fois ou l'autre, le voir à l'œuvre, et tous avaient pris la meilleure opinion de ses talents; tous avaient senti en lui un homme qui jouerait un rôle important dans les jours d'orage, et sur qui reposeraient, avec de grandes responsabilités, de non moins grandes espérances. La Suisse fait par cette mort une perte réelle, non pas tant pour le présent, mis par lui fort heureusement sur un bon pied, que pour les éventualités plus ou moins graves qui paraissent pointer à l'horizon.

La position militaire légale de Wieland était, on le sait, très élastique et peu déterminée, ce qui ne fut un mal ni pour lui ni pour les autres. Elle lui permit de se développer plus à l'aise. Il n'avait pas moins de trois charges officielles, à savoir : adjoint au département militaire suisse, chef du personnel, et instructeur-chef d'infanterie. Il donnait ses préavis sur toutes choses, ainsi que sur les personnes, commandait diverses écoles, fonctionnait aux grands rassemblements à plusieurs titres, et instruisait à Thoune les officiers d'état-major. En somme, il était le bras droit du département et du Conseil fédéral en affaires militaires, le chef d'état-major de la Suisse en temps de paix.

Il en aurait eu sans doute le grade effectif sans les considérations d'ancienneté, et le fût probablement devenu à la première mise sur pied par le choix de l'Assemblée fédérale.

Dans ces sphères d'activité si variées, Wieland fut toujours l'âme de tout ce qui se fit de marquant, la cheville-ouvrière. Commandant en premier, il était le chef réel; subordonné, il devenait bientôt le centre intellectuel, et toutes les grosses tâches venaient se placer sur ses fortes épaules. Non pas qu'il cherchât à absorber le rôle et les lauriers d'autrui. Mais ses connaissances étendues, sa prodigieuse activité, malgré un embonpoint corporel un peu fort, son coup-d'œil sûr, son jugement sain et pratique, joints à un caractère droit et à sa position officielle, lui acquerraient la confiance absolue de ses supérieurs, dont il était bientôt l'oreiller de sécurité, et la déférence non moins complète de ses subordonnés, sûrs de sa vigilance. On comprend dès lors ce qu'il aurait été en temps de guerre, et le vide immense que sa triste et précoce fin laisse dans le cadre de l'état-major.

Notre très regretté camarade n'avait que 39 ans. Par suite de ses fonctions, inaugurées en 1858 et amenées par lui à être le rouage militaire principal de la Confédération en temps de paix, il avait avancé rapidement au plus haut grade de l'armée; mais ses mérites et ses bons procédés ne tardèrent pas à désarmer toute jalousie.

Dans quelque occasion, en effet, qu'il se trouvât, la haute intelligence de Wieland se faisait jour et commandait l'estime, tandis que son excellent cœur et son noble caractère attiraient l'affection et le respect.

Quelquefois sans doute il fit des mécontents. Qui n'en fait pas? Ses allures, a-t-on dit, étaient parfois hautaines, son geste impérieux, sa parole rude et cassante, ses sarcasmes poignants; mais en revanche que de qualités à mettre dans l'autre plateau de la balance! Quel homme en a jamais réuni de plus nombreuses? qui a jamais comme lui possédé presque toutes celles qui constituent le parfait officier?

Son esprit était susceptible de s'élever aux idées les plus élevées sans perdre la terre de vue; d'embrasser plusieurs questions importantes à la fois sans négliger les détails, de mener de front des travaux capables d'accabler cinq à six cerveaux ordinaires. Homme d'initiative et de résolution, il savait créer et organiser avec promptitude, classer sa besogne avec méthode, administrer avec précision. Il maniait la troupe aussi bien que les paperasses, les gros effectifs aussi facilement que les petits, le fusil, à rigueur, aussi bien que la plume; il tenait le sabre du commandement avec autant de dignité que le fauteuil du rapport; il se montrait aussi infatigable à cheval qu'à pied, en cam-

pagne qu'au bureau ; aussi gai autour de la gamelle du bivouac qu'à la meilleure table ; il crayonnait à la même heure un chaleureux ordre du jour et un charmant croquis topographique ; il dictait à un secrétaire des dispositions pour le futur rassemblement de troupes et à un autre une consigne pour la garde du soir ; il pouvait indifféremment instruire des officiers d'état-major en stratégie, histoire, tactique, et le soldat sur l'école de peloton ou sur le paquetage du sac ; il était en un mot officier d'état-major et officier de troupe, aussi bon professeur que sous-instructeur, connaissant l'art et le métier, et sachant les allier dans de justes proportions, chose bien rare en Suisse comme dans toutes les armées.

Ajoutons qu'une grande facilité d'élocution et de rédaction, en allemand et en français, atteignant souvent à l'éloquence, faisait de Wieland un orateur aussi bien qu'un écrivain distingué. Preuves en soient quelques discours publiés par notre *Revue,* et de nombreux articles dans son journal, la *Schweizerische Militär Zeitung.*

Le colonel Wieland avait encore aux yeux de l'armée suisse un titre particulier. Quoique d'une famille éminemment militaire, il était, lui, essentiellement milicien. Il n'avait pas servi à l'étranger, pas fait la guerre ; peu vu le monde. Vrai produit du sol suisse, il s'était formé au pays, dans nos écoles, par lui-même, sous une première bonne direction, il est vrai, celle de son oncle, le colonel Wieland, brave officier de l'empire, auteur d'un manuel d'art militaire et de plusieurs écrits justement estimés.

Rien ne prouve donc mieux que la brillante carrière de Hans Wieland cette vérité qu'on peut devenir bon militaire en Suisse même, sans emprunts du dehors ; rien ne prouve mieux l'utilité des études et leur heureuse influence sur le développement des individus. Ceux qui, en outre, auront fait la guerre auront sans doute quelques avantages au début d'une campagne, mais c'est l'accessoire. L'essentiel n'est pas d'avoir beaucoup guerroyé — chacun connaît à cet égard le mot de Frédéric sur la mule du prince Eugène — ni d'avoir tenu plus ou moins longtemps garnison dans quelque capitale étrangère ; mais d'avoir su lire, comparer et réfléchir, sans négliger, cela va sans dire, les exercices de maniement de troupe. Or, tout cela, nous pouvons maintenant nous le procurer en Suisse aussi bien qu'ailleurs. Le colonel Hans Wieland a contribué grandement à nous assurer ces avantages par ses constants efforts comme instructeur et organisateur, autant qu'il a démontré la possibilité d'en tirer bon parti par l'exemple de sa propre carrière. Il était arrivé au plus haut point de culture et d'aptitudes où un officier, de quelque armée qu'il soit, puisse atteindre par la paix et en temps de paix. La guerre, qui grandit les

hommes bien doués, lui eût sans doute ouvert de nouveaux horizons, et eût encore accru ses qualités morales et physiques.

La mort, à laquelle il pensait quelquefois sans tristesse, ne l'épouvantait point, et l'eût trouvé intrépide.

Son rêve, rêve chéri que nous lui avons souvent entendu exprimer dans l'intimité, eût été de tomber sur un champ de bataille, pour la défense de la Suisse, le soir d'une victoire, comme Epaminondas. Souhait noble et naturel du brave et du patriote, que la Providence, hélas! dont les vues ne sont pas les nôtres, s'est refusée à exaucer! Aussi nous n'avons que trop compris le désir du colonel Hans Wieland d'être enterré sans cérémonie militaire, ainsi que le respect qu'a rencontré l'expression de cette dernière volonté.

Mais les obsèques, qui ont eu lieu samedi dernier à deux heures, n'en ont pas moins montré combien le caractère du défunt était généralement honoré. Un grand nombre d'officiers en habit civil y étaient accourus de tous les points de la Suisse. La ville de Bâle tout entière paraissait s'associer au deuil général, et les autorités cantonales et locales, ainsi que les citoyens bâlois, ont formé avec les officiers des divers cantons, un immense cortége funèbre. On y remarquait M. le conseiller fédéral Fornerod; MM. les colonels fédéraux Aubert, Herzog, Ott, Isler, Egloff, Schwarz, Denzler, Burnand, Wehrli, Hammer, Kern, Paravicini, Bachofen, Escher, Hofstetter, Scherz, Alioth, Stadler et Liebi; les lieutenants-colonels Favre, Grand, Tronchin, van Berchem, Feiss, M. le conseiller d'Etat Cérésole, etc.

Le deuil était conduit par les trois frères du défunt, MM. Henri Wieland, lieutenant-colonel fédéral; Richard Wieland, capitaine du génie, et Charles Wieland, docteur en droit.

A la cathédrale, où le cortége s'arrêta avant de se rendre au cimetière, M. le doyen Preiswerk lut, suivant l'usage bâlois, une notice biographique du colonel Wieland.

Après un chœur exécuté par la *Liedertafel*, le cortége se rendit au cimetière, qui fut bientôt rempli d'une grande foule. Là, M. le conseiller Fornerod prononça au milieu de l'émotion générale, des paroles profondément senties. Immédiatement après, l'assistance se sépara.

L'ensemble de la cérémonie a été d'une simplicité aussi complète que le mourant l'avait désiré. L'expression de la douleur se lisant sur tous les visages, tenait éloquemment lieu du bruit des salves et des tambours.

Les restes mortels de Hans Wieland ont été déposés dans la tombe et sous le monument funèbre de son oncle. Mais sa mémoire appartient à la Suisse entière, où elle vivra comme une leçon et un exemple pour tous nos soldats-citoyens.

CANONS RAYÉS.

(Suite du mémoire de M. le capitaine Moschell.)

Les petits calibres étant donc mis hors de cause, restent les canons de 12, les obusiers de même calibre et ceux de 24.

Nos canons de 12 étant de toutes nos pièces celles qui ont le plus d'analogie avec le canon obusier de 12 français, quant aux dimensions, quoique leur poids soit beaucoup plus fort, ce sont eux qui, par conséquent, répondront le mieux au but que nous nous proposons; tout notre regret est seulement que leur nombre soit peu considérable. Force est donc, ou d'augmenter ce nombre, ou de conserver, concurremment avec ces pièces, quelques-uns de nos obusiers.

Malheureusement, nos obusiers longs, de 12 liv., ont un calibre sensiblement plus grand que celui de nos canons du même calibre, de sorte qu'en les maintenant, nous ne pourrions ramener les projectiles à l'unité de calibre; toutefois, après les canons de 12 liv., ce sont ces obusiers dont nous conseillerions la conservation.

Quant aux obusiers longs, de 24, il nous semble que l'on devrait les supprimer, et les transformer en canons lisses de 12 liv. Cette transformation serait d'autant moins onéreuse, que les affûts de ces deux espèces de pièces étant les mêmes, et que leurs poids étant presque identiques, la dépense se réduirait à la main-d'œuvre de la refonte.

Restent les obusiers courts de 12 et de 24, dont nous n'hésitons pas à conseiller la transformation en une autre espèce de pièce. On est du reste parfaitement d'accord sur le peu d'efficacité du tir de ces obusiers, aussi, si nous ne nous trompons, un certain nombre d'entr'eux a déjà été transformé en obusiers longs, et même leur transformation générale a été mise sur le tapis par le Conseil fédéral; cependant, à notre avis, ce n'est pas en obusiers longs qu'on devrait les transformer, mais en canons de 12, ou plutôt en canons-obusiers, afin d'arriver à l'unité de calibre.

Il existe aussi, croyons-nous, un certain nombre de pièces de 8, tout à fait semblables à celles (système Gribauval) que possédait la France et qu'elle a transformées en une artillerie provisoire connue sous le nom de canons-obusiers de 12 *légers;* une semblable transformation serait aussi aisée qu'avantageuse, puisqu'elle consisterait seulement en un simple alézage dont le prix ne peut excéder 20 fr. par pièce. Nous gagnerions ainsi une excellente pièce de campagne, tirant les mêmes projectiles que nos canons actuels de 12, mais il est vrai avec une charge plus faible.

Pour pouvoir faire un travail complet sur la partie de la question

posée dont nous nous occupons maintenant, nous aurions besoin d'un recensement complet des pièces et affûts possédés par la Confédération et les cantons; malheureusement, ce document nous manquant, nous ne pouvons donner à notre projet toute la netteté que nous voudrions; aussi, pour mieux préciser nos idées, nous émettrons les vœux que nous formerions dans de différentes hypothèses :

1° Si notre artillerie était complétement à créer, nous n'hésiterions pas à ne conseiller que les deux espèces de pièces suivantes:

a) Canons rayés de 4 ou 6 liv. ;

b) Canons-obusiers de 12 liv.

2° Comme dans l'état actuel des choses, l'artillerie rayée ne paraît pas être parvenue à sa perfection, nous croyons qu'il ne serait pas sage d'en créer d'autres batteries nouvelles, mais comme il n'en est pas de même pour l'artillerie lisse, et que pour elle on paraît parfaitement fixé sur le système le meilleur et le plus pratique, nous pensons que l'on devrait prendre des mesures transitoires pour les canons rayés et définitives pour les canons lisses. Dans cette hypothèse, nos propositions seraient les suivantes :

a) Ne pas créer d'autres batteries rayées de 4 liv. ;

b) Rayer toutes les pièces lisses du calibre de 6 liv. qui sont encore en bon état;

c) Transformer toutes nos pièces de campagne (canons et obusiers) en canons-obusiers de 12 liv., modèle français. Cette transformation ne serait pas très coûteuse, car nous croyons que tous nos affûts se prêteraient très bien, les uns sans aucun changement, les autres avec quelques modifications, à porter cette espèce de pièce.

Naturellement nous ne conseillerions pas d'admettre nos affûts actuels comme définitifs, ceux de tôle leur sont trop supérieurs comme affûts de campagne, pour que l'on ne doive pas chercher à les leur substituer peu à peu.

3° Dans le cas où la transformation actuelle de notre artillerie lisse en un calibre unique ne serait pas admise, nous ferions les propositions transitoires suivantes:

a) Ne pas augmenter le nombre de nos canons rayés de 4 liv.;

b) Rayer les pièces de 6 encore en bon état;

c) Conserver les canons de 12 liv.

d) Transformer par un simple alézage les canons de 8 liv. en canons-obusiers de 12 liv.;

e) Transformer en canons-obusiers de 12 liv. les obusiers longs de 24 liv., leurs affûts pouvant être conservés sans modification;

f) Dans le cas où la transformation des obusiers longs de 12 en canons-obusiers ne serait pas admise, les conserver tels quels, et en augmenter le nombre par la transformation de tous les obusiers courts. Les affûts des pièces de 6 dont l'état ne permettrait pas la rayure, pourraient, puisqu'ils sont identiques aux affûts des obusiers longs de 12, servir à porter ces nouvelles pièces.

Pour juger quelle mesure transitoire serait la plus avantageuse, il faudrait connaître exactement le matériel possédé par la Suisse, et déterminer la dépense que les différentes transformations dont nous avons parlé nécessiteraient; or ce serait là un travail spécial, que l'on ne pouvait guère faire que *les pièces en mains*, et avec des données sur les prix de main-d'œuvre qui nous manquent, aussi n'essayerons-nous pas de dresser ces devis.

III. *Quel est le nombre des pièces lisses à conserver?*

Nous venons d'examiner qu'elles sont les pièces lisses qu'il conviendrait de conserver; il nous reste, pour compléter notre travail, à donner notre opinion sur la proportion à établir entre le nombre des pièces rayées et celui des canons qui ne le sont pas.

Peut-on formuler sur ce point une opinion bien arrêtée et dont on soit parfaitement convaincu soi-même? Nous croyons que non. On pourrait bien, dans un cas particulier bien déterminé, dire la nature des pièces qui lui conviendraient, mais prescrire *a priori*, pour la Suisse en général, une proportion fixe des deux espèces de canons, n'est pas possible. La Suisse présente une conformation trop accidentée pour qu'à chacune de ses localités les mêmes pièces conviennent; dans ses plaines nous prônerions l'artillerie à grande portée, mais dans ses montagnes, où il est si facile de se retrancher et de se défiler, nous préfèrerions sans aucune hésitation, soit pour l'attaque, soit pour la défense, les pièces lisses qui peuvent tirer sous de forts angles, et qui se prêtent avec la même facilité au tir à obus qu'au tir à boulet d'une grande puissance de pénétration, et au tir si efficace et si démoralisant de la mitraille.

Quoi qu'il en soit de la solubilité de cette question, et puisqu'il serait néanmoins nécessaire d'adopter une mesure, si la transformation totale ou partielle de notre artillerie était décrétée, nous émettrons les idées suivantes :

Nous croyons que la proportion actuelle des canons rayés, $^1/_3$ environ, est suffisante; cette proportion donnerait pour chacune des brigades d'artillerie, tant détachées qu'attachées aux divisions, 1 batterie

rayée de 4 liv. et 2 batteries lisses de 12 liv., dans le cas de l'unification du calibre des pièces lisses. Cependant, pour faire une plus large part à la nouvelle arme, et comme mesure transitoire, on pourrait former chaque brigade comme suit :

1 batterie de 6 canons rayés de 4 liv. ;
1 batterie mixte de 4 canons rayés de 6 liv. et de 2 canons lisses de 6 liv. ;
1 batterie de 4 canons lisses de 12 liv. ;

et nous serions d'autant plus portés à admettre cette dernière proportion, que les canons rayés de 6 ne coûteraient que la rayure, et que sans de trop grands frais, on pourrait compléter le nombre des pièces de 12 nécessaires (90 environ).

Dans le cas où la suppression totale des obusiers longs de 12 liv. ne serait pas admise, on pourrait remplacer dans la batterie mixte dont nous venons de parler, les 2 canons de 12 liv. par 2 de ces obusiers, de sorte que dans cette dernière hypothèse, basée : 1° Sur la rayure de nos pièces de 6 encore en bon état ; 2° Sur l'alézage au calibre de 12 des pièces de 8 ; 3° Sur la transformation en canons de 12 ou en obusiers longs du même calibre de toutes les autres pièces (obusiers longs et courts de 24 et obusiers courts de 12), les différentes espèces de pièces de campagne seraient à peu près dans la proportion suivante :

Canons rayés de 4 liv. . . .	37 5 %	62 5 %
Canons rayés de 6 liv. . . .	25 » »	» »
Obusiers longs de 12 liv. . .	12,5	37,5 %
Canons lisses de 12 liv. . . .	25 » »	» »

mais il resterait bien entendu que cette proposition, qui probablement réunissait actuellement le plus de suffrages, ne serait que provisoire, et que tous les efforts subséquents devraient avoir pour but de ramener à l'unité de calibre les canons rayés d'une part, et les canons lisses de l'autre.

De plus, il nous paraîtrait avantageux, dans le cas d'une réorganisation de l'artillerie, de porter à 6 les canons de la batterie de 12, et de composer la batterie mixte de 3 canons rayés et de 3 pièces lisses. Cette augmentation du nombre des canons de 12 serait facilitée par leur transformation en canons-obusiers, modèle français, beaucoup plus légers qu'eux et qui par conséquent exigent pour leur manœuvre moins d'hommes et de chevaux ; dans cette hypothèse les pièces rayées et les pièces lisses seraient en nombre égal, proportion qui nous paraît la meilleure de toutes.

Peut-être nous accusera-t-on d'être peu favorable au progrès, et sous prétexte de vouloir le mieux, d'être l'ennemi du bien ; nous

avons cependant la conviction d'avoir, dans ce mémoire, dressé le bilan exact des canons rayés et des canons lisses, et ce n'est pas de parti pris que nous ne cédons pas à l'engouement un peu trop général que l'on a pour les armes rayées, mais bien après une mûre étude de leurs propriétés.

Sans aucun doute les canons à grande portée utile nous rendront des services notables; mais si, séduits par l'attrait de la nouveauté, et par leur remarquable précision, nous renonçions à nos pièces lisses, nous sommes certain qu'une fois réduits à nous défendre dans nos montagnes, nos véritables forteresses, nous regretterions amèrement de ne plus posséder cette bonne artillerie lisse que l'on a maintenant la tendance bien malheureuse de vouloir classer parmi les vieilleries dont on ne saurait trop tôt se défaire, pour marcher avec le progrès.

Or l'artillerie rayée constitue-t-elle réellement un progrès? oui bien certainement, quant à la portée et à la précision, mais il ne suffit pas de frapper loin et juste, il faut aussi *frapper fort*. Du reste, il serait absurde, selon nous, afin de doter notre artillerie de ces qualités brillantes, de la priver entièrement de l'avantage du tir à ricochets et de celui à mitraille.

Ne nous pressons donc pas, et n'admettons que les perfectionnements bien constatés, et cela dans de justes limites; la création des 12 batteries de 4 rayées satisfait en partie au devoir qui nous était imposé par notre patriotisme de profiter de l'invention des canons rayés, afin d'être en état de nous mesurer avec une armée étrangère sur quelque terrain que ce soit; le rayage de nos pièces de 6 complétera d'une manière provisoire et satisfaisante notre armement de pièces à grande portée, et nous permettra d'attendre sans crainte les nouveaux perfectionnements que l'on verra sans doute surgir des recherches laborieuses et savantes dont ces armes sont l'objet chez toutes les nations militaires; mais n'oublions pas que nous ne pouvons, comme la France, dépenser millions sur millions pour des transformations non encore consacrées par l'expérience, et que trop nous hâter serait épuiser nos ressources et nous mettre dans une position fâcheuse pour le moment, peut-être peu éloigné, où des efforts incessants faits dans ce but, sortira le véritable type des canons rayés de campagne, comme le canon-obusier de 12 français paraît être le type des canons lisses de la même catégorie.

Cette attente ne doit pas du reste nous laisser dans l'inaction, et les perfectionnements déjà apportés aux armes rayées de toute espèce par nos propres officiers, peut nous donner l'espoir de contribuer pour notre bonne part à la création de ce canon rayé modèle.

Cependant ne nous égarons pas dans nos recherches, ainsi que beaucoup le font; pour cela, souvenons-nous que ce que l'artillerie rayée a gagné en portée et surtout en précision, elle l'a perdu en puissance de pénétration, et que l'état actuel de nos connaissances ne peut faire espérer que ce principe cesse d'être vrai; et n'oublions pas non plus que, trouvât-on le moyen de communiquer aux projectiles lancés par les armes rayées la même vitesse initiale qu'aux boulets, la position inclinée de l'axe de ces projectiles les rendra à jamais impropres au tir à ricochet et détruira en grande partie leurs effets de pénétration.

Note A. — *Expériences sur la stabilité des corps en rotation.* — L'appareil Foucault employé pour expérimenter la stabilité des corps en rotation (voir N° 3 de la *Revue militaire suisse,* page 44) se compose essentiellement de trois anneaux excentriques; le premier est fixe; le second fixé à l'intérieur du premier est mobile autour de son axe vertical; le troisième fixé à l'intérieur du précédent est également mobile, mais autour d'un axe horizontal. D'après cette disposition, l'on conçoit que si l'on place à l'intérieur de ce dernier anneau un solide de révolution, dont l'axe soit perpendiculaire à l'axe de ce troisième anneau, sur lequel il est fixé, il sera possible de donner à cet axe du corps de révolution, toutes les positions imaginables dans l'espace; car le second anneau lui permettra de se mouvoir dans un plan horizontal, et le troisième dans un plan vertical.

« Le corps de révolution choisi par M. Foucault est un tore pesant, » ou anneau compact, traversé par un axe d'acier, qui est l'axe de » rotation. Tant qu'un mouvement de rotation très rapide ne lui a pas » été imprimé, on est absolument maître du tore, il n'oppose à tous » les déplacements qu'on veut lui faire subir qu'une résistance passive » proportionnelle à son poids. Il n'en est pas de même quand il tourne » rapidement autour de son axe; alors, en effet, il se prête encore » aux déplacements dans l'espace, qui laissent son plan de rotation » et son axe parallèles à eux-mêmes; mais si on veut dpélacer le » plan de rotation, l'incliner à droite ou à gauche, on éprouve une » résistance active considérable, d'autant plus grande que le mouve- » ment est plus rapide.» (*Annuaire du Cosmos*, par l'abbé Moigno).

Cet effet se produit également avec un solide quelconque de révolution, par exemple avec un corps de même forme que nos projectiles cylindro-coniques (expériences du docteur Magnus), la seule condition à observer, c'est qu'il faut que le centre de gravité du corps à expérimenter se trouve placé exactement au centre de l'appareil, de telle

sorte qu'il y occupe toujours la même position, malgré le déplacement des anneaux.

Il est évident cependant, qu'il y a des formes plus favorables que d'autres pour donner à un solide de révolution une grande stabilité; celle choisie par M. Foucault était surtout très avantageuse, et peut-être pourrait-on employer l'appareil de ce savant pour déterminer la meilleure forme à donner aux projectiles, en vue de la stabilité de leur axe. Il est probable qu'on arriverait ainsi à prouver la supériorité des grands calibres sur les petits, et que l'on serait conduit à diminuer la longueur des projectiles; du reste cette dernière prévision paraît s'être vérifiée dans la pratique du tir, en effet on a remarqué que « les balles applaties présentent plus de stabilité que les balles » longues, et qu'elles frappent le but, même quand il est très éloigné, » par l'émisphère qui était primitivement et qui est resté en avant. » (*Didion, cours de ballistique.*)

(A suivre.)

GUERRE DU DANEMARK.

Les opérations des Austro-Prussiens avancent peu et se réduisent pour le moment aux deux siéges de Düppel et de Fredericia.

En attendant que ces places cèdent aux puissantes forces que les alliés peuvent concentrer sur elles, les journaux allemands racontent tout au long les opérations antérieures. Les rapports officiels autrichiens et prussiens sont publiés; mais on n'en voit point encore apparaître de danois. Il est regrettable que le public impartial soit ainsi obligé de ne juger les événements que sur les récits d'une seule des parties.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Cinq circulaires viennent d'être envoyées aux autorités cantonales par le département. Une, en date du 15 mars, concerne les écoles sanitaires.

Une autre, en date du 16 mars, concerne les inspections de la cavalerie de réserve, pour laquelle le département propose à l'essai un nouveau mode, de concert avec les cantons, avec bonification d'un jour de solde fédérale.

La 3e circulaire annonce l'envoi de la « récapitulation des attributions de chaque grade, » appendice au *Règlement sur le service intérieur* : prix 10 centimes.

La 4me fait savoir que les nominations sont enfin sorties, celles des colonels étant ajournées par suite de la candidature contestée de M. Stæmpfli. Le département les annonce, en date du 23 mars, comme suit :

A. Promotions.

I. Etat-major général.

Lieutenants-colonels : Les majors fédéraux Grand, Paul-Ferdinand, de et à Lausanne; Van Berchem, J.-M.-William, de et à Crans; Vonmatt, Joseph, de et à Lucerne; Stoker, Abraham, de Buron, à Lucerne; Feiss, Joachim, d'Alt-St-Johann, à Berne.

Majors : Les capitaines fédéraux Lambelet, L.-Constant, des Verrières, à Neuchâtel; Bonnard, Emile, de Cossonay, à Lausanne.

Capitaines : Les lieutenants fédéraux Pictet de Rochemont, Auguste-René, de et à Genève; Rusca, Félix, de et à Locarno; Rapin, Victor, de Corcelles, à Marnand; Roth, Arnold, de Teufen, à Paris; Tobler, Fr.-Arnold, de Luzenberg, à Thal; Hartmann, Adolphe, de et à Fribourg; Monod, Edouard-Henri-César, de Morges, à Echichens; de Montmollin, Jean, de et à Neuchâtel; Aviolat, Jules-Frédéric, de et à Aigle; de Loriol, Auguste, de et à Lausanne; Burkhard, Adolphe, de Bâle.

II. Etat-major du génie.

Lieutenant-colonel : Le major de Hegner, Ed., de Winterthour, à Erlen.

Majors : Les capitaines Kundig, André, de Bâle, à Genève; Im Hof, Emile, de et à Arau.

Capitaines : Les lieutenants Burnier, Charles-Victor, de Lutry, à Bulle; Pellis, Edouard, des Clées, à Lausanne; Raccaud, Emile, de et à Lausanne; Chessex, Clément, de Montreux, à Collonges; Deloës, Charles, de et à Aigle; de Meuron, Paul, de et à Neuchâtel; Cuénod, Emile, de Vevey, à Lausanne.

Lieutenants : Les premiers sous-lieutenants Chessex, Henri, de et à Montreux; de May, Edouard, de Berne, à Lausanne; Kussmaul, Frédéric, de et à Bâle; Heusler, Guillaume, de et à Bâle; Mohr, Rodolphe, de et à Lucerne.

1ers sous-lieutenants : Les 2mes sous-lieutenants Vicarino, César, de Romont, à Neyruz; Altorfer, Henri, de et à Bâle; Pictet de Fernex, Adolphe, de et à Genève; Butticaz, Charles, de Puidoux, à Treytorrens; Pictet de la Rive, Edouard, de et à Genève; de Saussure, Victor, de Lausanne, à Sion; de Muralt, Louis, de et à Berne; Bachofen, Arnold, de et à Bâle.

III. Etat-major d'artillerie.

Lieutenants-colonels : Les majors de Rham, David, de et à Giez; Girard, Frédéric, de St-Martin, à St-Imier.

Capitaines : Les lieutenants Massip, Philippe, de et à Genève; de Juvalta, Wolfgang, de Zug, à Ortenstein; Marchand, Pierre, de et à Fribourg; Bleuler, Germain, de Riesbach, à Aarau; Huber, Pierre-Emile, de Zurich, à Riesbach; d'Escher, Théodore, de Zurich, à Thoune; Paquier, François, de Denges, à Lausanne.

IV. Etat-major judiciaire.

Point.

V. Etat-major du commissariat.

Colonel : Le lieutenant-colonel Liebi, Théophile, de Thoune, à Berne.

Major : Le capitaine Roth, Jacques, de et à Hirslanden.

Capitaines : Les lieutenants Good, Guillaume, de et à Mels; Bœschenstein, Alb., de et à Stein; Borel, Fréd.-Guillaume, de et à Neuchâtel; Bader, Jean-Jaq., d'Affoltern, à Zurich; Glutz-Blotzheim, Charles, de Soleure, à Berne; Weber, Charles, d'Olten, à Lucerne; Gloor, Jacques, de et à Schœftland; Ulli, Jacques, de Reisiswyl, à Berne; Brunner, G.-S., de Laupersdorf, à Morges; Zuppinger, Robert, de et à Mænnedorf; Zeerleder, Eugène, de et à Berne; Bérard, Charles de et à Vevey; Laffon, J. Conrad, de et à Schaffhouse; Lerch, J.-Jacques, de Wiedlisbach, à Wangen; Schnebeli, H.-C., d'Affoltern, à Zurich; Keller, Louis, d'Orbe, à Genève.

Lieutenants : Les 1ers sous-lieutenants Martin, L.-Alex., de Ste-Croix, aux Verrières; Nef, Jacques, de et à Hérisau; Vanotti, de Bedigliora, à Lugano; Chenevard, Paul, de et à Genève; Meusel, L.-E.-Marc, de et à Genève; de Stoutz, Jules, de et à Genève; Ernst, Louis, de Holziken, à Lausanne; Alder, Edouard, de Kussnach, au Locle; Munzinger, Théodore, de et à Olten; Arthaud, Pierre, de et à Genève; Motta, Christophe, d'Airolo, à Glaro; Schaufelberger, Jean, de et à Gossau (Zurich); Ronca, Aloïs, de et à Lucerne; Masson, Emile, d'Ecublens, à Lausanne; Jenzer, Rodolphe, de Thounstetten, à Berne; Buss, J.-Isaac, de et à Genève; Pattani, Noël, de et à Giornico; Corragioni, Emanuel, de et à Lucerne; Stœchli, Rob., de et à Soleure; Gacon, Charles-Frédéric, de et à Neuchâtel; Bebié, Edelbert, de Thalwyl, à Turgi; Salquin, Sam.-Aug., de Neuchâtel, au Locle; Bourgeois, Louis, de Lutry, à Lausanne.

VI. Etat-major sanitaire.

Personnel médical.

Lieutenant-colonel : Le major Brière, Adrien, de St-Prex, à Yverdon.

Major : Le capitaine Lardy, Jules, de Neuchâtel, au Locle.

Capitaines : Les lieutenants Kistler, Fréd., de et à Reichenbourg; Rheiner, J.-J.-Germain, de et à St-Gall.

Lieutenants : Les sous-lieutenants Anker, Adolphe, d'Ins, à St-Blaise; Castellaz, Félix, de et à Fribourg; Gallati, Gaspard, de et à Glaris; Steiger, Alfred, de et à Lucerne; Kessler, Germain, de et à St-Gall; Demme, Germain, de et à Berne.

Personnel vétérinaire.

Capitaines : Les lieutenants Meyer, J.-Joseph, de Bunzen, à Bremgartner; Bieler, Samuel, de Préverenges, à Rolle; Paganini, Joseph, de et à Bellinzone.

Lieutenants : Les sous-lieutenants Grossenbacher, Jean, de Hasle, à Thoune; Herzog, Jean, de et à Langenthal; Kœng, Henri, de et à Ezweilen; Barraud, Louis-Em., de et à Lausanne; Dotta, Pacifico, de et à Airolo.

B. Nouvelles admissions.

I. Etat-major général.

Lieutenants-colonels : Flukiger, Daniel, d'Auswyl, à Arwangen, chef de bataillon depuis 1858; Rilliet, Aloïs, de et à Genève, chef de bataillon depuis 1861.

Major : De Charrière, Godefroi, de et à Lausanne, capitaine de dragons depuis 1859.

Capitaines : Berguer, Fidèle, de et à Fribourg, capitaine aide-major depuis 1860; Gabioud, Etienne, de et à Sion, lieutenant depuis 1860.

II. Etat-major du génie.

2mes *sous-lieutenants* : Les aspirants de 2me classe Bachofen, Guillaume, de et à Bâle; Perret, Louis, de et à Morges; Tauxe, Emile, de et à Aigle.

III. Etat-major d'artillerie.

Majors : Ruef, Arnold, de et à Berthoud, capitaine de 1855; Meyer, de et à Hérisau, capitaine de 1855; Gautschi, J.-Jacob, de et à Reinach, capitaine de 1859.

Capitaines : Kuhn, Charles, de Porrentruy, à Bienne, capitaine de 1861; Teuscher, Charles, de et à Thoune, lieutenant de 1861; Oschwald, Alfred, de et à Lenzbourg, lieutenant de 1861.

Ces officiers prennent rang avant les 7 lieutenants d'état-major promus.

1ers *sous-lieutenants* : Stahel, Jacques, de Turbenthal, à Zurich, 1er sous-lieutenant de 1862; Fankhauser, Frédéric, de Trub, à Zollikofen, 1er sous-lieutenant de 1863; Saucin, Christophe, de et à Bâle, 1er sous-lieutenant de 1863; Heussler, Maurice, de et à Bâle, 2me sous-lieutenant de 1862.

IV. Etat-major judiciaire.

Nominations renvoyées à plus tard.

En première ligne 3 bataillons en ligne;

En seconde ligne 2 bataillons en colonne;

En troisième ligne 1 bataillon en colonne, une compagnie de carabiniers (Uri), les guides, le génie.

Toute la position était couverte par un système d'avant-postes très étendu, vers Bellinzone, Lugano et Magadino.

L'attaque se fit vers Lugano; les avant-postes se replièrent, les carabiniers tirèrent à la cible à la distance de 800 pas; puis la première ligne se porta en avant, donna ses feux, attaqua à la baïonnette, etc. La cavalerie fit une charge.

Pendant que la première ligne repoussait l'ennemi vers Birovico, une autre colonne débouchait par la vallée latérale d'Indémini, sur la droite du camp.

Les carabiniers ouvrent le feu sur des cibles placées sur la hauteur à 900 pas; le génie plie en toute hâte les tentes et les ustensiles du bivouac, met les chariots à couvert et se porte vers la première ligne.

La seconde ligne fait un grand changement de front et se porte en avant en alternant l'attaque et les déploiements. — La première ligne est rappelée et se fait soutien de la seconde. La troisième renforce la seconde, se porte à l'aile droite. La cavalerie fait plusieurs charges en fourrageurs.

Changement de front en échelons; passage de lignes. La droite est poussée en avant, tandis que la gauche est refusée... Une nuée de chasseurs poursuit l'ennemi sur les hauteurs. Le génie fait sauter une fougace.

Rappel, observations du colonel Fogliardi sur la manœuvre; à 4 heures départ pour les places d'armes; arrivée à Lugano, les plus éloignés, à 7 heures.

Le lendemain licenciement. Pas un seul traînard, pas un malade. Voilà une journée bien employée, qu'en dites-vous? Faire 36 kilomètres, manœuvrer trois heures et conserver toujours son entrain, une discipline exemplaire. — Le nombreux public, parmi lequel se trouvaient des connaisseurs suisses et étrangers, déclarèrent que tout avait été exécuté parfaitement, voire même les manœuvres les plus difficiles. Le terrain est très accidenté.

Voici un fait qui vous donnera la mesure de la discipline et de la bonne disposition de notre troupe.

Deux compagnies aux extrêmes avant-postes n'ont pas eu le temps de faire la distribution à toute la troupe en route, et deux sections entières sont restées sans rations. Les manœuvres commencent, tout marche son train et les deux sections sont toujours en mouvement. Point de réclamations, point de plaintes. — Quant tout est fini, à 4 heures, on va demander au colonel la permission d'accorder une demi-heure à ces deux sections pour manger quelque chose, car ces 60 hommes étaient encore à jeun. Vous pouvez bien penser que non-seulement la permission fut accordée, mais encore leur conduite fut hautement louée et proposée à tous les autres comme exemple à suivre. Tout l'état-major en a été enchanté et pour nos troupes, manœuvrer, sans manger et sans boire, c'est bien la plus belle preuve de discipline.

**

Nous prévenons MM. les abonnés de la *Revue militaire*, que nous allons tirer sur eux, par la poste, les remboursements pour l'année courante.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 8. Lausanne, 12 Avril 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** *(Suite.)* — **Guerre du Danemark.** — **Guerre d'Amérique.** — **Colonel Kurz †.** — **Nouvelles et chronique.**

CANONS RAYÉS.

(Suite du mémoire de M. le capitaine Moschell.)

Note B. — *Du mouvement de l'axe des projectiles cylindro-coniques autour de leur centre de gravité.* — Nous avons dit (*Revue militaire suisse* de 1864, page 45) que l'axe des projectiles lancés par les armes rayées reste constamment parallèle à lui-même dans l'espace, et il en serait en effet ainsi, si la résultante de la résistance de l'air passait par leur centre de gravité, ce qui aurait lieu si cet axe se confondait avec la trajectoire, mais ces deux lignes faisant un certain angle entre elles, il en résulte, ainsi que nous l'avons dit, une force agissant de bas en haut sur le projectile, et dont la direction peut fort bien ne pas passer par le centre de gravité; or, voici ce que la théorie nous apprend :

« Lorsque sur l'axe d'un solide de révolution, une force qui ne » passe pas par le centre de gravité exerce son action, cette force — pour » autant que le corps ne soit pas doué d'un mouvement gyratoire — » entraîne l'axe dans le plan passant par la direction de cet axe et » par celle de cette même force; mais si le corps est doué d'une » grande vitesse de rotation autour de son axe, il ne reste pas alors » dans ce même plan, il se meut latéralement et décrit en même » temps un cône dont le centre de gravité considéré comme un point » fixe, est le sommet.» (*Magnus. De la déviation des projectiles dans l'air.*)

Ainsi donc par l'effet de la résistance de l'air dont la résultante ne passe pas par leur centre de gravité, l'axe des projectiles cylin-

dro-coniques est dévié latéralement, et en même temps décrit dans l'espace un cône dont le centre coïncide avec leur centre de gravité; toutefois, il est bon de remarquer que ces mouvements sont excessivement lents, de sorte que le temps du trajet du projectile est trop court pour que le cône soit entièrement décrit; cependant ce double mouvement de l'axe qui le fait obliquer sur le plan du tir, contribue à ce que le projectile ne rencontre pas les corps choqués par lui normalement à leur surface, et par conséquent diminue l'effet de son choc.

Note C. — *Sur la déviation des projectiles cylindro-coniques.* (Voir *Revue militaire suisse* de 1864, page 45.) — Si la même cause qui provoque la déviation des boulets provoquait celle des projectiles cylindro-coniques, ceux-ci devraient dévier de droite à gauche et frapper par conséquent le but à gauche du point visé; en effet, le courant de translation de l'air agissant contre la partie inférieure du projectile, se trouve dirigé dans le même sens que le courant de rotation sur la gauche du projectile, et en sens contraire sur la droite, de sorte que la pression étant plus considérable de ce dernier côté que de l'autre, la déviation devrait se faire vers la gauche; or c'est ce que contredisent toutes les expériences, car il a été bien constaté que c'est, pour le sens ordinaire des rayures des armes, toujours à droite du point visé, que les projectiles rencontrent le but.

Il est donc nécessaire de trouver une autre cause à cette déviation.

La dérivation est due au déplacement de l'axe, sous l'influence de la résistance de l'air, dont nous avons parlé dans la précédente note; voici ce que les expériences du docteur Magnus, d'accord du reste avec la théorie, nous apprennent à ce sujet :

« Dans le cas de la rotation ordinaire d'un projectile, si on appli-
» que une force dans le voisinage du sommet du cône, l'observateur
» placé du côté de la base du corps, voit le sommet du cône se trans-
» porter vers la droite, quand la force agit de bas en haut; mais si
» cette force, agissant également de bas en haut est appliquée vers
» la base du cône, c'est-à-dire du côté où se trouve l'observateur,
» celui-ci voit alors le sommet du cône se mouvoir vers la gauche.

» Or il est facile de prévoir l'effet que produira sur un projectile
» oblong en mouvement la résistance de l'air : la résultante de la
» pression produite par cette résistance passera par l'acte de rotation,
» mais non par le centre de gravité de ce projectile.

» Par conséquent la résistance de l'air engendre une force en vertu
» de laquelle la pointe du projectile oblong de forme ordinaire, c'est-

» à-dire cylindro-ogivale ou conique, doit se mouvoir latéralement en » décrivant un cône ; et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ce mouvement » de la pointe aura lieu vers la droite ou vers la gauche, selon que » la résultante de la résistance aura son point d'application sur l'axe » du projectile, devant ou derrière le centre de gravité. » (*Magnus. De la déviation due au mouvement de rotation des projectiles.*)

« Dans les projectiles oblongs, on s'efforce de porter le centre de » gravité le plus près possible de la partie antérieure. Il semblerait » donc, au premier abord, que le centre de résistance (point d'ap- » plication sur l'axe de figure de la résultante de la résistance de » l'air), devrait se trouver derrière le centre de gravité ; et par con- » séquent, d'après ce qui précède, la dérivation devrait avoir lieu à » gauche, pour la direction ordinaire des rayures.

» Mais en y regardant de près, il n'est pas difficile de se convaincre » que le centre de résistance d'un projectile terminé antérieurement » par une partie conoïde, tombe fort près du centre de résistance de » la partie conoïde, au commencement du mouvement, c'est-à-dire » tant que la direction du mouvement de translation fait un petit angle » avec l'axe de figure.

» On voit par là qu'à moins de faire coïncider le centre de gravité » du projectile avec le centre de résistance de la partie antérieure » conoïde, ou de la porter en avant de ce point, condition difficile- » ment réalisable en pratique, il arrivera toujours qu'au commence- » ment du mouvement le centre de résistance du projectile entier » tombera devant le centre de gravité, et que par suite la dérivation » commencera à se faire vers la droite.

» A mesure que l'inclinaison de l'axe de figure sur la direction du » mouvement augmentera, le centre de résistance se rapprochera du » centre de gravité, il l'atteindra même et passera de l'autre côté, » alors la dérivation changera de sens. Mais, pour les amplitudes or- » dinaires du tir, cet effet ne se produit pas, ou s'il se produit, il n'a » pas le temps de compenser la dérivation qui a déjà eu lieu à droite. » (*Paul de St-Robert. Du mouvement des projectiles lancés par les armes à feu rayées.*)

Nous n'avons voulu dans cette note qu'essayer de donner une idée claire et simple de la théorie de la dérivation des projectiles, théorie encore peu connue et due surtout aux expériences ingénieuses du docteur Magnus, mais il est évident que cette théorie deviendrait autrement compliquée si l'on voulait tenir compte du courant d'air produit autour des projectiles par leur rotation et du mouvement conoïde de leur axe, cependant telle que nous l'avons présentée, elle explique suffisamment les effets observés sans qu'il soit besoin de compliquer

le problème d'éléments peu influents sur le résultat final, et propres seulement à exercer la sagacité des théoriciens qui, en ne voulant rien négliger dans leurs formules, parviennent à les rendre le plus souvent parfaitement inapplicables dans la pratique.

Avant de terminer cette note, nous ajouterons que les expériences du docteur Magnus, toujours d'accord avec la théorie, donnent la cause de l'effet que nous avons signalé dans une précédente note, c'est-à-dire que les balles cylindriques, non munies d'une proue conique, frappent toujours le but par leur partie qui était et qui est restée en avant. Il a en effet été constaté que les corps de cette forme, plongés dans un courant d'air qui les enveloppe de toutes parts, prennent dans ce courant une position horizontale, de sorte que par suite de la résistance que l'air exerce sur eux, l'axe des projectiles simplement cylindriques, incliné dans le canon des armes, se redresse pendant leur trajet, de manière à prendre et à conserver une position horizontale.

Note D. — *Sur la mesure de la puissance de percussion ou de pénétration des projectiles.* — (Voir *Revue militaire* de 1864, page 47). Les artilleurs ont en général l'habitude de mesurer la force emmagasinée dans un projectile, par le poids de ce projectile multiplié par sa vitesse, produit qu'ils nomment *force de percussion* et qui n'est autre que *la quantité de mouvement* des mécaniciens. Cette mesure de la force des projectiles est propre à induire en erreur sur leurs effets, car il est naturel de supposer ces effets proportionnels aux forces qui les ont produits, et de croire, par exemple, que la pénétration d'un même projectile variera proportionnellement à sa vitesse, puisque sa force de percussion, ou quantité de mouvement, varie dans la même proportion; or, ce serait là une grande erreur, car les pénétrations ne varient pas comme les vitesses, mais comme les *carrés* des vitesses, de sorte qu'un projectile animé des vitesses représentées par 1, 1 1/2, 2, etc., et dont par conséquent la force de percussion est mesurée par ces mêmes nombres, aura des pénétrations représentées respectivement par 1, 2 1/4, 4, etc.

La quantité de mouvement peut servir de mesure pour les forces dont l'effet consiste à communiquer un mouvement à un corps, ainsi la force d'une poudre se mesure par la quantité de mouvement qu'elle imprime à un projectile, mais l'effet, le travail de ce projectile contre un parapet, un mur, etc., ne peut se mesurer par sa quantité de mouvement, mais par *sa force vive*. On sait en effet que le travail d'un corps en mouvement est mesuré par la moitié de sa force vive, c'est-à-dire par la moitié du produit de sa masse par le carré de sa vitesse, ou plus simplement, on sait que le travail d'un boulet est proportionnel à son poids par le carré de sa vitesse. C'est donc par la compa-

raison de leurs forces vives, et non de leurs quantités de mouvement, qu'on peut apprécier les effets des projectiles.

Nous observerons aussi que dans le cours de ce mémoire, nous avons toujours considéré le choc et la pénétration comme une même chose, car il n'y a en effet aucune distinction à établir entre ces expressions. Dans ce que l'on appelle vulgairement plus spécialement *choc*, il y a toujours une déformation plus ou moins permanente, il est vrai, de la surface choquée; supposer qu'il n'y a pas de chemin parcouru par le corps choquant dans le corps choqué, serait assigner au choc une *force infinie;* or, une force ne peut diminuer ou s'éteindre dans un temps nul et sans produire un travail, mesuré par une pression multipliée pour un chemin, seulement il est évident que ce chemin pourra être très petit, et que dans ce cas la pression deviendra considérable. C'est du reste ce que l'observation confirme; on sait en effet qu'un boulet frappant un corps tendre, un parapet en terre, par exemple, s'y enfonce profondément, tandis que, reçu sur une masse de fonte, il n'y laisse qu'une légère empreinte, mais s'y brise souvent lui-même; cependant, dans ces deux cas, le travail produit est le même, c'est-à-dire égal à la pression moyenne exercée par le boulet, multipliée par le chemin parcouru depuis le premier contact, ou, ce qui revient au même, égal à la moitié de la force vive du boulet, c'est-à-dire à la moitié du produit obtenu en multipliant sa masse par le *carré* de sa vitesse.

Note E. — *De la lutte entre les cuirasses et les canons rayés, à propos de la force de pénétration.* — Les expériences poursuivies depuis longtemps à Schœburyness par les Anglais, aux fins de trouver un canon auquel aucune cuirasse ne puisse résister, montrent bien les erreurs profondes où l'engouement pour les pièces rayées peut jeter même des personnes s'occupant d'une manière toute spéciale de ces armes, et qui, par conséquent, sembleraient devoir en connaître les propriétés.

Que voit-on en effet actuellement à Schœburyness? d'énormes canons d'un poids tel (14,000 à 24,000 liv.) qu'aucun navire ne pourra jamais les embarquer et s'en servir d'une manière pratique, tirer à une distance de 190 mètres sur une cible cuirassée. Or, à quoi sert la rayure des pièces pour des distances aussi faibles, sinon à enlever aux boulets une grande partie de leur force de percussion? car nous ne pensons pas qu'il soit besoin de rayer une pièce quelconque pour lui permettre d'atteindre à une si faible distance un but de la dimension d'un vaisseau.

Du reste ces expériences ne sont pas concluantes, car à une distance si minime, l'axe des projectiles ne se séparant pas d'une quan-

tité notable de leur trajectoire, peut atteindre à peu près normalement le but, mais il est certain qu'aux distances où, dans un combat, ces pièces devraient tirer, cette condition ne sera plus remplie, et que l'axe des projectiles rencontrera le but sous une inclinaison très forte, qui pourra les faire ricocher, et en tout cas diminuera considérablement leur effet.

Donc, de deux choses l'une, ou l'on veut une pièce puissante, tirant de loin, et dans ce cas la rayure produira l'effet que nous venons d'indiquer, ou l'on veut tirer de près, et dès lors les pièces lisses jouissant d'une précision bien suffisante, la rayure ne servira qu'à diminuer la vitesse initiale de leurs projectiles, et par conséquent nuira à leur effet.

On est vraiment surpris que des principes si élémentaires soient méconnus, et de lire dans les comptes-rendus de ces expériences « que tel canon a produit un effet considérable avant son ravage, de sorte que lorsqu'il aura subi cette opération, sa puissance sera irrésistible. » Les expériences faites devraient cependant montrer la fausseté de cette prévision, puisqu'on y voit par exemple qu'une pièce Amstrong rayée, du calibre de 300, lançant un boulet conique de 230 livres avec 45 livres de poudre, ne produit pas plus d'effet qu'un autre canon Amstrong, lançant un boulet sphérique de 100 livres avec 25 livres de poudre seulement.

GUERRE DU DANEMARK.

Nous n'avons rien de nouveau à signaler des siéges de Düppel et de Friedericia, où les Austro-Prussiens n'avancent que fort lentement. Ils ont dû même, après un bombardement très vif de 24 heures, totalement renoncer au siége de Friedericia pour concentrer tout leur gros matériel devant Düppel. Ils s'en sont dédommagés en frappant le Jutland de dures réquisitions. Un procédé non moins blâmable a été le bombardement de la petite ville de Sonderburg, dans l'île d'Alsen, par les batteries prussiennes de Broaker, et qui ont eu pour résultat de tuer ou blesser une soixantaine d'inoffensifs bourgeois, sans faire de mal aux ouvrages proprement dits. Les Danois se défendent en somme avec une énergie et une persistance qui sont dignes d'admiration.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

On écrit de New-York :

« On a enfin des détails précis sur l'expédition du général Sherman en Alabama. Le bruit avait couru que cette expédition était dirigée contre Mobile, que Sherman avait été défait et avait perdu 10,000 hommes. Il se trouve aujourd'hui que son expédition n'était qu'un *raid*, une pointe aventureuse destinée à harceler les confédérés et à détruire leurs chemins de fer dans l'Alabama. Sherman a accompli l'objet principal de son mouvement, qui consistait à interrompre la circulation sur les chemins qui, du centre de l'Alabama, se dirigent vers le fleuve du Mississipi.

Il ne sera plus facile désormais aux confédérés de jeter leurs guérillas inopinément sur les bords du fleuve, et d'y menacer la navigation, comme ils l'ont fait pendant la dernière campagne. Sherman a ramené avec lui à Wicksbourg 6,000 noirs, échappés des plantations, 600 chevaux, 400 prisonniers, 500 réfugiés unionistes et 2 pièces de canon. Cette grande promenade militaire a donc eu quelques résultats, et les pertes du corps expéditionnaire ne s'élèvent qu'à 300 hommes.

Si la cavalerie fédérale de Smith et de Grierson, qui de Memphis devait aller faire sa jonction avec le corps de Sherman, parti de Wicksbourg, avait réussi à s'unir à lui, il est probable que le *raid* aurait eu des conséquences plus importantes; mais, réduite aux proportions que j'ai indiquées, l'expédition a encore les mérites d'un mouvement très hardi, et a jeté la terreur dans l'état d'Alabama, qui, il y a deux ans ou même un an, se croyait bien à l'abri de toutes les entreprises fédérales.

Des changements importants dans le personnel de l'état-major de l'armée font présager que nous touchons au commencement des grandes campagnes du printemps. Le général Grant, qu'on appelle familièrement le héros de Wicksbourg, a été appelé ces jours derniers à la Maison-Blanche ; à la suite de cette visite, le président Lincoln a pris les résolutions suivantes :

1° Le major général Halleck est, sur sa demande, relevé du grade de général en chef de l'armée, et le général Grant est nommé général en chef des armées des Etats-Unis (titre qui a été porté seulement par le général Scott et par Mac-Clellan). Le quartier-général de l'armée sera à Washington, et suivra le général Grant dans ses campagnes ;

2° Le major général Halleck est nommé chef d'état-major de l'ar-

mée, sous la direction du secrétaire de la guerre et du général en chef ;

3° Le général Sherman est nommé au commandement de la division militaire du Mississipi, formée par les départements de l'Ohio, du Cumberland, du Tennessee et de l'Arkansas ;

4° Le général Macpherson est nommé au commandement de l'armée et du département du Tennessee.

Il est probable que l'on ne s'arrêtera pas là. On fait déjà courir le bruit que la santé du général Meade est trop ébranlée pour lui permettre de supporter les fatigues d'une nouvelle campagne, et qu'il cédera bientôt la place au général Smith, qui est en ce moment à l'armée du Cumberland, à Chatanooga. On assure qu'avant peu le général Smith conduira l'armée du Potomac sur de nouveaux champs de bataille en Virginie. »

NÉCROLOGIE.

Colonel Kurz.

Dimanche 3 avril est décédé à Berne M. le colonel fédéral Kurz, malade depuis quelque temps, et âgé de 58 ans. C'est une nouvelle perte que fait l'état-major fédéral. M. le colonel Kurz y était entré en 1842 et y comptait comme le 5e en rang d'ancienneté, n'ayant plus avant lui que le général Dufour, le doyen de l'armée, les colonels Bontems, Frey-Hérosée et Egloff. C'est en 1846 que Kurz fut promu au grade de colonel. En 1847, dans la campagne du Sonderbund, il commandait une brigade, et une division dans la mise sur pied de 1856. Il est resté depuis lors divisionnaire et il commandait, à sa mort, la 4e division fédérale.

Le colonel Kurz était un militaire instruit, intelligent, courageux, d'une franche affabilité avec ses subordonnés et avec tout le monde. On sait qu'il joua un grand rôle dans la politique bernoise et qu'il eut l'honneur de faire constituer, en 1854, un gouvernement qui rétablit la concorde et la bonne harmonie dans ce canton. Sorti du Conseil exécutif il fut presque constamment revêtu de la dignité de président ou de vice-président du Grand Conseil ; il était aussi membre du Conseil national pour le district du Mittelland et président de la Société des carabiniers. Quoique habile avocat et quoique s'étant plus particulièrement occupé de jurisprudence et de politique dans ces dernières années, le colonel Kurz n'avait pas négligé les affaires mili-

taires; il les suivait avec attention, lisait les livres nouveaux et montra toujours, soit dans les inspections dont il fut chargé, soit dans les réunions d'officiers, un sérieux désir de se tenir au niveau des progrès du temps.

En 1859 il assista à une partie de la campagne d'Italie du côté des alliés, et s'attacha aux mouvements stratégiques avec un vif intérêt. On se rappelle aussi qu'en 1860 il fit une campagne d'un tout autre genre, mais où il montra une présence d'esprit et un courage qui ne lui auraient pas fait défaut au feu. Ce fut lui qui, une certaine nuit, descendit le premier dans la fausse aux ours à Berne pour tenter d'arracher de la gueule de *Many* le pauvre officier anglais qui s'y était si malencontreusement fourré. Malheureusement après avoir chassé l'animal furieux à coups de bâton dans sa niche le colonel Kurz ne releva plus qu'un cadavre.

Les obséques du défunt ont eu lieu mercredi dernier à Berne en grande pompe. Les cloches sonnaient à toute volée comme pour un deuil public; le concours de la population était considérable; deux détachements des troupes actuellement casernées à Berne avaient été commandés pour la circonstance; enfin on remarquait en tête du cortége, après les proches parents, tous les membres du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat bernois, ainsi qu'un grand nombre de membres du Grand Conseil et les autorités communales.

INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(Fin.)

Une condition importante pour l'utilité des aliments, c'est qu'ils soient faciles à digérer, car telle substance peut être nourrissante et ne céder ses principes alibiles qu'aux plus robustes estomacs. D'autres substances qui par leur composition paraissent contenir les éléments nécessaires à la vie, comme le sang par exemple, ne sont cependant guère utiles; peut-être le sang est-il dans ce cas, parce qu'il renferme aussi des éléments de sécrétion déjà usés par certains organes. Enfin, il faut tenir compte aussi du poids et du volume de la ration alimentaire qui ne doit pas être trop considérable ni fatigante pour le système digestif. La ration serait fatigante lorsqu'elle contiendrait ou une somme trop forte des éléments nutritifs ou un des éléments à une dose trop considérable relativement aux autres.

D'après M. de Gasparin et d'après les observations faites sur des détenus et dans des couvents, la ration minimum absolument indispensable pour l'entretien de la vie (ce qu'on appelle *ration d'entretien*) se composerait de 2 grammes d'a-

zote (ou 13 gr. de matières azotées) et de 42 grammes de carbone pour 10 kilogrammes (20 liv.) du poids de l'individu. En admettant un poids moyen chez nous de 65 kil. ou 130 liv. par homme, cela donnerait pour la *ration minimum*, azote 13 gr. ou matières azotées 84.50 gr. ; carbone 273 gr.

« Mais, dit Payen, ainsi que les données théoriques l'annoncent et que tous les « faits le prouvent, la croissance, chez les enfants, le travail ou l'exercice plus ou « moins fatigants, chez les hommes, augmentent la dépense des principes nutritifs « par la respiration qui se trouve accélérée ainsi que l'exhalation. La quantité « supplémentaire d'aliments qui doit fournir à cette dépense devrait contenir, d'a- « près M. de Gasparin, jusqu'au double de la quantité d'azote de la ration d'entre- « tien, et seulement un sixième ou un septième au-delà de la dose de carbone. »

Il faut donc augmenter la ration ordinaire pendant les fatigues, les marches forcées, les veilles, et c'est à quoi l'on est arrivé par la pratique dans les armées des puissances qui nous avoisinent, chez lesquelles on distribue à la troupe un supplément de vivres dit *de campagne*. Cette ration supplémentaire (ration de production) devrait contenir au moins 26 grammes d'azote ou 169 grammes (5 $^1/_2$ onces) de matière azotée. Elle aura alors l'utilité, non-seulement de soutenir les forces physiques de la troupe, mais encore le moral, et elle empêchera le soldat de rechercher avec avidité les liqueurs, les fruits, etc., tandis qu'un estomac vide croit constamment avoir besoin de stimulants ou d'aliments trompeurs et nuisibles.

On verra par le tableau des aliments quelle est la composition chimique en azote et en carbone des principales substances alimentaires. Dans le calcul théorique des rations, il est nécessaire de tenir compte de cette composition pour substituer les aliments les uns aux autres jusqu'à ce que l'on soit arrivé aux doses d'azote et de carbone qui s'équilibrent d'après les principes déjà énoncés ; on aura alors la ration complète sous le plus petit volume et au meilleur marché.

Supposons, par exemple, que la viande fût prise pour aliment unique ; elle contient pour $^0/_0$ 20 grammes de substance azotée et 11 de carbone, il faudrait donc, pour obtenir 310 grammes de carbone, 2818 grammes (5 $^1/_2$ liv.) de viande, tandis que 619 grammes (19 $^1/_2$ onces) suffiraient pour produire la ration d'azote.

Si au lieu de la viande nous prenions le pain pour nourriture exclusive, le pain contenant d'après le tableau 30 de carbonne et seulement 7 de matière azotée, il faudrait 1857 grammes (58 onces) de pain pour avoir 130 grammes de matière azotée, tandis que 1033 grammes (33 onces) de pain suffiraient pour donner les 310 grammes de carbone nécessaires. Ce seraient donc 824 grammes de pain qui seraient en excès et cet excès fatiguerait les organes digestifs.

Il faudrait donc chercher à équilibrer les sources de matière azotée et de carbone, sans avoir d'excès de volume et de dépense ; on pourrait obtenir une ration normale au moyen de

1000 gr. de pain contenant subst. azotée		70	gr.	et carbone	300 gr.
286 » de viande	»	»	60.26 »	»	31 »
Soit un total de substances azotées . .			130.26 gr.	»	331 gr.

Ce qui serait une ration suffisante se rapprochant de la normale. Aux prix

moyens de la viande et du pain, cette ration ne reviendrait pas beaucoup plus cher que la ration de 3 liv. 10 onces de pain mentionnée plus haut et serait plus fortifiante.

Prenons encore pour exemple le riz et les fèves. Le riz ne contient que 1.08 d'azote ou 7.02 grammes de matières azotées pour 100; il en faudra 1857 grammes pour la ration d'azote et 3 fois autant d'eau, ce qui ferait une masse de 15 liv. à ingérer, tandis que les 310 grammes de carbone sont contenus dans 721 grammes de riz, il y aurait donc, dans la masse de riz nécessaire pour la fourniture d'azote, 1136 grammes d'excès.

Les fèves contiennent 29.25 grammes de substance azotée et 40 de carbone; pour fournir l'aliment respiratoire il faudrait employer 775 grammes de fèves, mais cette quantité contient 228 grammes de substance azotée, il y aurait donc 98,6 grammes d'azote de trop. L'association de ces deux aliments permet de réduire considérablement le poids et le volume d'une ration, car

350 gr. de fèves =	en matière azotée	102.50	et en carbone	140
425 de riz =	»	29.74	» »	182
Ce qui fait un total de matière azotée		132.24	et de carbone	322

On voit qu'il n'y aurait qu'un léger excès de carbone dans cette ration.

Ration fédérale.

Examinons maintenant la valeur des fournitures que la Confédération délivre pour la ration journalière du soldat, la quantité d'os n'étant comptée que pour $^1/_5$ au lieu de $^1/_4$, puisque les os servent au bouillon.

10 onces de viande = 310 gr. =	mat. azotée	48.36 gr.	et carbone	27.28 gr.
24 onces de pain = 750 gr. =	»	58.50 »	»	225.— »
Ce qui donne en matière azotée . . .		106.86 gr.	et carbone	252.28 gr.
Il resterait à pourvoir en matière azotée .		23.14 gr.	et carbone	57.72 gr.

Mais avec le supplément de légume et sel, et la retenue de 10 cent. pour l'ordinaire, il y a suffisamment pour acheter du pain blanc de soupe et des légumes secs, du riz, etc., même après la dépense du combustible. Un supplément de riz, fèves et pain blanc, de 2 onces de chaque, produirait en

matières azotées	26.80	et en carbone	76.02
Cela ferait avec la ration de	106.86	»	252.28
Une ration complète de	133.66	et en carbone	328.30

Ce qui est au-dessus de la normale et bien suffisant pour des troupes soumises à des travaux ordinaires, à l'école militaire ou en garnison, mais trop faible pour une troupe en campagne.

Au rassemblement du St-Gothard, en 1861, où l'on prévoyait de fortes marches et des bivouacs fréquents, on a fourni comme ration de campagne

500 gr. (1 liv.) de viande =	matières azotées	78 gr.	et carbone	44 gr.
750 gr. (1 $^1/_2$ liv.) de pain =	» »	58.50	»	225 »

la fourniture de l'Etat, en nature,

était, en matières azotées . . . . . 136.50 gr. et carbone 269 gr.

(La suite à page 126.)

Tableau des quantités d'azote, de carbone et de matières grasses

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES SUBSTANCES.	Azote.	Matières azotées sèches. (Note *a*.)	Carbone.	Graisse.	Eau.	Observations.
1	Blé tendre	1.81	11.76	39	1.75	14	D'après Payen.
2	Blé dur du Midi . .	3 —	19.50	40	2.10	12	Id.
3	Farine blanche . .	1.64	10.66	36	1.80	14	Id.
4	Farine de seigle blutée	1.75	11.37	41	2.25	15	Id.
5	Pain blanc. . . .	1.08	7.02	29.5	1.20	36	Id.
6	Pain de blé dur . .	2.20	14.30	31	1.70	37	Id.
7	Pain de munition bluté au 10 °/o . .	1.20	7.80	30	1.50	35	Id.
8	Biscuit	2.86	18.59	42.2	1.83	non dosé	Squillier.
9	Pâtes d'Italie (de blé dur)	2.46	15.99	40	1.90	id.	Payen et Squil.
10	Viande de boucherie sans os *(b)* . . .	3.07	19.74	11	2.—	78	Payen.
11	Viande de boucherie avec os	2.40	15.60	8.80	2 à 20	varié	Squillier.
12	Viande salée fumée .	4.04	26.26	14.80	2.60	63	Id.
13	Lard	1.18	7.670	71.14	71	20	Payen.
14	Morue salée (déchets 11 °/o	5.02	32.63	16	0.38	47	Payen et Wood.
15	Harengs salés. . .	3.11	20.21	23	12.72	49	Id.
16	Oeufs (blanc et jaune)	1.90	12.350	12.5	7	80	Payen.
17	Lait de vache . . .	0.66	4.29	8	3.70	86.5	Id
18	Lait de chèvre . .	0.69	4.48	8.60	4.10	83.60	Id.
19	Fromage Gruyère gras	5.—	32.50	36	24	40	Id.
20	Fromage Gruyère maigre	5.09	33.85	18	10	non dosé	de Gasparin.
21	Beurre frais . . .	0.64	4.160	83	82	14	Payen.

NOTE *a*) *Matières azotées.* Leur valeur s'obtient en multipliant le chiffre de l'azote pur par 6.5.

NOTE *b*) *Viande de boucherie* au service militaire lorsque le poids n'est pas fait avec des os (réjouissance garnesson) on peut calculer le poids des os à $\frac{1}{5}$ au lieu de $\frac{1}{4}$.

NOTE *c*) *Rôle de l'alcool.* Depuis la rédaction de cette instruction, l'Académie des sciences de Paris a accordé un prix de fr. 2500 à un ouvrage de MM. Ludger, Lallemand, Morin et Duroy sur le rôle de l'alcool dans l'organisme. D'après cet ouvrage l'alcool n'aurait aucune valeur comme aliment, il ne serait qu'un excitant qui se localiserait sur le foie et le cerveau. Cette nouvelle théorie est donc à l'appui de ce qui a été dit sur l'usage habituel de l'eau-de-vie par la troupe.

NOTES SUR LES RATIONS DE CAMPAGNE.

En France la ration de campagne pourrait être évaluée environ à azote 19.55, mat. azotée 127.055, carbone 366.22, graisse 77.41 ; on a reconnu l'insuffisance de cette ration en Afrique, on y a ajouté en café, sucre, viande, riz et biscuit :

	azote 4.41	ou mat. azotée 28.65,	carbone 67.92,	graisse 2.91
ce qui fait	» 23.96	» 155.73	» 434.14	» 80.31
et même	» 27.29	» 177.38	» 437.74	» 100.54

parce qu'on distribue toujours du biscuit au lieu de pain.

contenues dans 100 parties de différentes substances alimentaires.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES SUBSTANCES.	Azote.	Matières azotées sèches. (Note a.)	Carbone.	Graisse.	Eau.	Observations.
22	Maïs	1.70	14.05	44	8.80	12	D'après Payen.
23	Orge.	1.90	12.35	40	2.20	13	Id.
24	Sarrasin	1.95	12.67	40	2.—	12	Id.
25	Riz	1.08	7.02	43	0.80	13	Id.
26	Gruau d'avoine . .	1.95	12.67	41	6.10	13	Id.
27	Fèves	4.50	29.25	40	2 10	15	Id.
28	Pois verts secs . .	3.50	22.75	41	2.10	10	Id.
29	Haricots	3.88	25.220	41	2.80	12	Id.
30	Châtaignes sèches .	1.04	6.76	48	6.—	10	Id.
31	Pommes de terre épluchées . . .	0.19	1.23	6.40	0.07	78	Squillier.
32	Légumes frais épluchés	0.15	0.975	3.50	0.05	95	Id. approxim.
33	Sucre	—	—	42.15	—	—	Payen.
34	Huile d'olives . . .	traces	—	98	96	—	Id.
35	Fruits secs. . . .	0.92	5.98	28	non dosé	25	Squillier.
36	Bière forte. . . .	0.08	0.52	4.50	—	90	Payen.
37	Vin	0.015	0.098	4	—	90	Id.
38	Eau-de-vie ordinaire *(c)* . . .	—	—	—	—	49	Id.
39	Café (infusion de 100 gr.)	1.10	7.150	22	150	—	Id.
40	Chicorée (infusion de 100 gr.)	0.57	3.70	16	1.20	—	de Gasparin.
41	Cacao	3.80	24.70	14	44	—	Payen.
42	Chocolat	1.52	9.88	58	26	—	Id.

Pour l'armée de Crimée on a fait plus encore, on a augmenté le biscuit et on a distribué des juliennes conserves, enfin la ration de viande a été augmentée. La ration moyenne s'approchait de azote 29 ou mat. azotée 188.50, carbone 480 et graisse 84.

Les soldats employés aux tranchées recevaient en outre 250 gr. (½ liv.) de biscuit, plus une indemnité de 50 centimes.

Angleterre. En Crimée la ration pouvait être évaluée à azote 30.74 ou mat. azotée 199.81, carbone 367.81, graisse 27.62.

Cette ration est amplement suffisante.

Prusse. La ration de campagne se rapproche des valeurs suivantes: azote 24.81 ou mat. azotée 161.26, carbone 466, graisse 52.

La ration de matières azotées est à peu près suffisante, la dose de carbone est trop forte.

Belgique. La ration moyenne *de paix* est généralement trop faible, la ration de campagne est de azote 21.26 ou mat azotée 138.19, carbone 325, graisse 85.69.

Ces quantités seraient faibles pendant des travaux fatigants, mais tout commandant de corps d'armée peut, suivant les circonstances, élever la ration à azote 31.24 ou mat. azotée 203.06, carbone 409.90, graisse 91.66. Ce qui serait suffisant.

En outre une chopine de bon vin, par homme, et les suppléments habituels de l'ordinaire; supposons les composés comme plus haut de

	matières azotées	26.80	et carbone	76.02
Cela faisait, avec les fournitures de		136.50	»	269.—
un total, en matières azotées, de		163.30	et carbone	345.02

Si on compare cette ration avec celle indiquée par M. de Gasparin, comme ration de travail, de matières azotées 169 et carbone 319, on voit qu'il n'y a pas d'excès, puisque l'air des montagnes exige plus de carbone que celui des plaines.

Cette riche alimentation n'a pas peu contribué, non-seulement à prévenir plusieurs maladies, mais encore à maintenir un excellent esprit de discipline et d'entrain pendant les marches fatigantes des montagnes; et dans notre armée de milices une ration supplémentaire de *viande* et de *café* devrait être règlementée pour tous les cas de travaux fatigants. Cette ration éviterait peut-être des expériences sur la vérité du proverbe :

Ventre affamé n'a pas d'oreilles.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Rodolphe de Steiger, de Berne, publie maintenant sur les généraux bernois, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, une collection de portraits accompagnés de notices biographiques. Cet ouvrage terminé, il se propose de publier, de la même manière, les généraux suisses et d'abord les Argoviens et les Vaudois; ces derniers divisés en deux séries, l'une de 1536 à 1798, l'autre de 1798 jusqu'à nos jours.

Cent et trois souscripteurs, pour la plupart bernois, ont répondu à l'appel de M. de Steiger, et nous espérons que les Vaudois ne resteront pas en arrière lorsqu'il s'agit d'aider à la publication d'une page si glorieuse et si mal connue de notre histoire cantonale.

M. de Steiger a puisé ses matériaux aux meilleures sources; depuis longues années, il s'occupe avec conscience des recherches dont il publie maintenant le résultat. Un séjour de 2 ½ ans à Paris lui a permis de consulter les *archives de la guerre*; cela et ses relations naturelles l'ont mis à même de découvrir des hommes et des faits ignorés jusqu'ici; enfin, nous ne craignons pas d'affirmer que personne ne regrettera d'avoir contribué par sa souscription à l'érection d'un monument national vaudois qui manquait jusqu'à présent.

L'auteur, aussi impartial que possible, range parmi les généraux vaudois tous les officiers de cette nationalité qui ont atteint ce grade sous la domination bernoise; il nous restitue de plus tous les Vaudois qui étaient comptés comme Bernois, en leur qualité de bourgeois de la ville souveraine. Ce procédé, unique jusqu'à présent, mérite notre reconnaissance; prouvons-la en souscrivant en masse à l'ouvrage en question.

Il est inutile de dire que les notices biographiques sont faites en conscience; l'auteur des *Régiments suisses à Naples* est connu ; mais il est bon de savoir que les portraits photographiés qui accompagnent le texte sont *presque tous* tirés de portraits originaux.

L'ouvrage paraîtra s'il se trouve 100 souscripteurs. Le prix de souscription est de 30 francs.

On s'adresse pour les abonnements à M. R. de Steiger, à Berne, place de l'Hôtel-de-ville, ou à MM. Delafontaine et Comp^e^, libraires, à Lausanne, place de la Palud.

Neuchâtel, avril 1864.

DE MANDROT, *lieutenant-colonel fédéral.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité central de la Société militaire fédérale a adressé aux sections cantonales la circulaire suivante :

Fribourg, le 30 mars 1864.

CHERS CONFÉDÉRÉS, CHERS FRÈRES D'ARMES,

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale tenue à Sion le 17 août 1863, et désignant la ville de Fribourg comme lieu de la prochaine réunion, l'ancien comité a procédé à la nomination de ses successeurs et a composé le nouveau comité de la manière suivante :

MM. Von der Weid, colonel cantonal, président; Reynold, colonel cantonal, vice-président; Hartmann, Ls, lieut.-colonel fédéral ; Muller, Ch., capitaine aide-major, caissier; auxquels a été adjoint en qualité de secrétaire M. Marchand, Ch., capitaine fédéral.

Depuis peu en possession des archives et de la caisse de la Société, nous avons l'honneur de vous aviser que nous avons pris en mains la direction de ses affaires. Tous nos efforts tendront à justifier la confiance dont nous avons été honorés et à ne pas rester trop au-dessous de nos devanciers.

La réunion de 1864 aura lieu dans le courant du mois d'août; l'époque précise vous en sera ultérieurement communiquée. Puisse-t-elle être favorisée par les circonstances et voir les défenseurs de la patrie se presser en grand nombre autour du drapeau fédéral, cet emblême glorieux de notre indépendance, ce signe de ralliement de tous les Suisses dignes de ce nom.

Fiers et heureux d'être les gardiens fidèles de ce précieux dépôt, nous vous promettons, chers confédérés et frères d'armes, un accueil aussi sympathique et aussi cordial, qu'il sera dépourvu de luxe et de faste.

L'histoire contemporaine nous montre une petite nation luttant avec courage et persévérance contre les forces écrasantes de deux puissantes monarchies. Que cet exemple, que nous aussi sommes résolus à suivre, stimule notre ardeur dans la poursuite du progrès, et consolide de plus en plus parmi nous l'union et la concorde.

Ainsi préparés de longue main à la lutte, nous pourrons sans pâlir voir approcher le jour du danger.

En vous priant de nous faire parvenir jusqu'au 15 mai au plus tard la liste de vos membres et d'adresser pour la même époque le montant de votre cotisation, fixée à 1 fr. 50 par sociétaire, à notre caissier prénommé, nous saisissons cette occasion, chers Confédérés et frères d'armes, pour vous offrir l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Au nom du comité central :

Le Président, Von der Weid, colonel.

Le secrétaire, Ch. Marchand, capit. fédéral.

Il ne sera pas repourvu pour le moment à la vacance causée par la regrettable mort du colonel Wieland.

Le département militaire fédéral est chargé de faire des propositions à cet égard, et il est probable que cette place sera pour le moins dédoublée. Pour cette année, les diverses fonctions seront réparties sur plusieurs officiers. M. le colonel fédéral Hoffstetter, qui commande actuellement l'école des aspirants et officiers d'infanterie à St-Gall, sera appelé à Thoune comme instructeur-chef d'infanterie. M. le lieutenant-colonel Henri Wieland, frère du défunt, commandera l'école des aspirants de Soleure. M. le colonel Schwarz est appelé provisoirement au poste d'adjoint au département militaire et chef du personnel; il instruira spécialement l'état-major à l'école centrale.

Genève. — La société militaire vient de décider qu'elle prendra en mains l'organisation des exercices des cadets dans le canton, et M. le colonel Link a été désigné comme inspecteur des corps à former. Dans ses dernières séances la section s'est occupée de la colonne d'attaque et doit être arrivée, après mûr examen d'une commission, à condamner le mouvement du règlement actuel. Parmi les récentes communications faites à la société on a entendu entr'autres avec un vif plaisir un mémoire de M. le lieutenant-colonel Favre sur les institutions militaires de l'Autriche. M. le colonel Favre vient de passer quelque temps à Vienne, et en a rapporté, comme de chacun de ses voyages, de précieux renseignements dont il s'est empressé de faire profiter ses camarades.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 28 courant, nommé : MM. Ch. *Guisolan*, de Noréaz, capitaine, au poste de chef du corps de la cavalerie, avec le grade de major dans l'état-major cantonal; — et le Dr Ruffieux, à Romont, au poste de chirurgien-major dans l'élite.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 du 12e bataillon de réserve cantonale M. Alfred *Jaunin*, à Fey; — lieutenant de chasseurs de gauche du 5e bataillon de réserve cantonale, M Samuel *Maget*, à Lausanne; — premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche du bataillon nº 10, M. Ad. *Mandrin*, à Aigle; — second sous-lieutenant aux chasseurs de droite du bataillon 45, M. Aug. *Cérésole*, à Lausanne.

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil d'Etat a nommé capitaine de la compagnie de cavalerie nº 17, M. H. *Bachmann*, à Lausanne; — le 5 avril, capitaine de chasseurs de gauche du bataillon nº 4 de réserve cantonale, M. Fr. *Perrier*, à Ollon. — M. Gust. *Mandrin*, à Aigle, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 du bataillon nº 113.

Nous prévenons MM. les abonnés de la *Revue militaire*, que nous allons tirer sur eux, par la poste, les remboursements pour l'année courante.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 9. Lausanne, 26 Avril 1864. IXe Année

SOMMAIRE. Canons rayés. — Nécrologie. *Colonel Bontems, Auguste.* — Organisation de l'armée suisse. — Guerre du Danemark.
SUPPLÉMENT. — Guerre du Danemark.

CANONS RAYÉS.

(Voir les précédents numéros.)

Pour faire suite aux documents publiés précédemment, voici quelques extraits du rapport de la commission du Conseil national, dont nous avons déjà parlé :

« Au commencement de la discussion, ainsi s'exprime la commission, les opinions étaient passablement divergentes, et la commission paraissait vouloir se diviser en trois minorités. Tous les membres étaient cependant d'avis d'entrer en matière, mais trois d'entre eux voulaient qu'on limitât l'extension du système aux quatre batteries de l'artillerie d'élite encore pourvue de canons lisses de six livres. Une minorité d'un membre proposait d'étendre la transformation au matériel de réserve, qui comprend 13 compagnies. Enfin, une troisième minorité de deux membres inclinait pour l'adoption du projet du Conseil fédéral. Le septième se réservait de se prononcer ultérieurement, se laissant essentiellement diriger par la question financière. Puis après un débat assez vif la commission s'est entendue pour proposer de transformer toute notre artillerie de campagne et d'armer nos deux contingents de pièces de 4 livres rayées en remplacement des canons de 6 livres, ajournant jusqu'à nouvel examen la transformation des pièces de position.

» La minorité de deux membres qui adoptait dans son entier le projet présenté se fondait sur la nécessité de nous mettre au niveau des puissances militaires en ce qui concerne l'armement de notre ar-

tillerie; ces puissances ayant adopté le canon rayé, il devenait dangereux de se mettre en ligne en face de cet armement avec des canons lisses.

» Une minorité de trois membres répondait que personne n'ignore que si les canons rayés ont une supériorité incontestable pour la portée, et surtout pour la justesse et la précision du tir, ils restent bien au-dessous des bouches à feu lisses pour le tir à mitraille, si meurtrier et si démoralisant pour la troupe qui le subit.

» Le canon rayé a une puissance de percussion moins considérable que le canon lisse, attendu qu'il n'est pas possible de donner au projectile cylindro-conique une vitesse initiale aussi grande qu'au boulet sphérique, à cause des rayures de la pièce. Si la vitesse initiale dépasse une quantité donnée, le projectile court le risque d'être déchiré, et la pièce est infailliblement mise hors d'usage. Le canon rayé est impropre au tir à ricochet; au premier choc le boulet bascule, se retourne en tous sens, prend des directions anormales et revient quelquefois sur lui-même après quelques bonds. Le tir roulant ou rasant, le tir en vue du ricochet, qui produit un si grand effet sur un terrain favorable, devient impossible.

» Le pointage ou la direction à donner à la pièce pour le tir est très difficile. Il nécessite une appréciation parfaite de la distance pour le tir à grande portée, condition qui n'est pas facile à remplir; sans doute, à chaque batterie est attachée un instrument servant à apprécier l'éloignement du but, mais il faut des tables de réduction et des calculs, tout autant de choses qui nécessitent l'emploi d'un temps assez long et peuvent entraîner à des erreurs.

» Le pointage nécessite l'emploi d'un quart de cercle, d'un niveau à bulle d'air, d'une hausse ou mire verticale pour donner la portée, et d'une mire horizontale armée d'une vis de rapport pour la dérivation ou pour corriger un écart qui se produit invariablement du même côté.

» La combinaison de ces divers éléments demande des tâtonnements sans fin. Tout écart influe d'une manière sensible sur la justesse du tir. Pour le canon lisse, une différence dans la portée n'est pas un grand défaut, car elle peut être rachetée par le ricochet; il n'en est pas de même pour le canon rayé, impropre au ricochet, et qui doit toucher en plein. Enfin, les pièces rayées se détériorent plus facilement.

» Une minorité d'un membre, mue par la considération que la Suisse ne devait pas rester en arrière, et qu'il pourrait y avoir un véritable danger à laisser la réserve avec un armement inférieur à celui de l'élite pour la portée et la précision du tir, admettait l'idée

de préaviser en faveur de la transformation immédiate de nos pièces de 6 livres lisses.

» Là-dessus, la minorité de trois membres a fini par donner les mains à la transformation de notre matériel de réserve. *L'introduction du canon rayé est devenue une affaire de mode, et pourquoi pas? la mode s'impose partout et rien ne lui peut résister.* Vos commissaires ont donc cédé pour éviter l'accusation d'être les ennemis de tout progrès, de vouloir maintenir un armement défectueux, et laisser notre artillerie dans une position inférieure à celle des puissances qui nous avoisinent. La commission reconnaît, sans se faire presser, que, sur des points essentiels, le canon rayé est un progrès sur le canon lisse; mais elle croit avoir démontré que les défauts du premier nécessitent la conservation d'un certain nombre de bouches à feu lisses. »

De ce rapport et du mémoire de M. Möschell, on peut conclure que, dans une bonne artillerie, les pièces rayées sont nécessaires, mais ne doivent pas exclure les pièces lisses. C'est bien ce qu'on a fait. Restait seulement à déterminer quelles pièces lisses devaient être maintenues, le 6 ou le 12. Bon nombre de personnes et presque tous les artilleurs, préoccupés surtout des considérations techniques, ont opiné pour le maintien du 12 au détriment du 6 ; c'est l'avis qui a prévalu. Mais quelques personnes pensent en revanche que dans notre pays si accidenté et peu riche en attelages, le 6, qui à rigueur peut marcher avec 4 chevaux, et va partout avec 6 chevaux, aurait dû être maintenu en partie dans les batteries divisionnaires, au moins jusqu'à ce qu'on ait paré aux inconvénients du rayé.

LE COLONEL AUGUSTE BONTEMS.

Le 8 mars dernier est décédé à Genève M. le colonel Auguste Bontems.

Né à Genève le 15 juin 1782, Auguste Bontems fit ses premières études dans le Collége de cette ville ; il se fit remarquer de bonne heure par une aptitude particulière pour l'étude des sciences naturelles, et il s'y serait probablement distingué, si des circonstances de famille et le manque de fortune ne l'eussent conduit à choisir la vocation des armes. Il entra donc à l'Ecole polytechnique avant l'âge de 16 ans, et il était lieutenant du génie en 1802, après deux autres

années passées à l'Ecole d'application de Metz. Ce fut à Genève même que Bontems commença à se livrer aux travaux de son arme, et qu'il fut employé, sous la direction du général de Chasseloup, en 1803, à ces projets de forts détachés qui, d'après les plans de l'empereur Napoléon, devaient couvrir les abords de la ville. Le jeune officier prit aussi part à des travaux préparatoires que l'empereur faisait alors exécuter en Savoie pour la route stratégique qu'il se proposait d'ouvrir de France en Italie par le col du Saint-Bernard, et qui fut remplacée plus tard par la route du Simplon.

Bontems ne passa au service actif qu'en 1805, dans la Grande Armée. Durant la campagne d'Austerlitz, il eut l'occasion de se distinguer à diverses reprises. C'est ainsi qu'à Lambach, Bontems passa la Traun, sous le feu de l'ennemi, pour établir un pont de bateaux qui fut achevé dans la nuit même, après avoir réussi à tenir en échec les Autrichiens et leur avoir fait 200 prisonniers avec une trentaine de sapeurs placés sous ses ordres. Ce fait d'armes se trouve représenté sur la colonne de la place Vendôme.

Plus tard, Bontems, qui avait été blessé à la bataille de Mariazell et décoré de la Légion d'honneur, fut, vers le milieu de 1806, envoyé à l'armée de Dalmatie, où il travailla aux fortifications de Raguse et des îles environnantes.

Bontems était tout occupé de mettre les côtes dont la défense lui était confiée à l'abri des attaques des vaisseaux anglais, lorsqu'il reçut tout à coup (mars 1807) un ordre qui le jeta en plein Orient avec cette rapidité d'imprévu qui caractérisait les carrières militaires de cette époque.

Envoyé à Constantinople pour travailler sous les ordres du général Sébastiani, aux fortifications de cette vaste capitale, élevé au grade de capitaine du génie, Bontems passa bientôt en Perse avec la double mission d'entretenir entre ce pays et la France des relations d'amitié et d'introduire les éléments de l'organisation européenne dans les troupes du Schah.

La partie militaire de sa mission ne fut pas, comme il est facile de l'imaginer, sans lui donner maints soucis : toutefois il réussit à se concilier l'estime et la faveur de la cour de Perse, et, lorsqu'en 1808 il y revint pour la seconde fois, chargé de dépêches importantes pour Abbas-Mirza, il fut admirablement accueilli par ce jeune prince. Un récit de ces voyages a été publié en 1812 dans une série d'articles de la *Revue Britannique*.

Bontems revenait en Europe avec l'ordre impérial du Lion et du Soleil. Mais, écarté par cette mission même des champs de bataille, où l'avancement se gagnait à la pointe de l'épée, il eut le regret de

constater que le zèle et l'intelligence qu'il avait mis à remplir son mandat auront été peut-être plus utiles aux intérêts du gouvernement français qu'à son propre avancement. Cependant il ne tarda pas à être attaché de nouveau à une armée en campagne. Employé d'abord au siége de Saragosse, puis dans l'état-major du maréchal Ney, il prit part à plusieurs affaires en Espagne, entre autres au combat de Somo-Sierra, où il se trouvait à côté de l'empereur lorsque celui-ci faillit être emporté par un boulet. Après être entré par la brèche dans Madrid, il reçut le commandement des troupes du génie chargées de la construction des ouvrages du Buen-Retiro et d'un pont sur l'Alza.

En 1809 Bontems passa à l'armée d'Allemagne, où il fut immédiatement employé aux travaux de son arme dans l'île de Lobau. Après avoir franchi l'un des premiers le Danube au milieu des plus grandes difficultés, ce fut lui qui construisit la tête de pont destinée à appuyer l'extrême gauche de l'armée française. On sait que Wagram décida le sort de cette mémorable campagne. Après cette bataille, le général Bertrand, qui avait connu Bontems en Espagne et qui en faisait un cas tout particulier, lui proposa de devenir officier d'ordonnance de l'empereur; Bontems ne put accepter, la modicité de sa fortune l'empêchant de profiter de cette tournure brillante que semblait devoir prendre dès lors sa carrière militaire, de même qu'elle l'avait contraint à choisir cette vocation (1).

A la suite du traité de Presbourg, Bontems fut nommé commissaire pour la nouvelle délimitation entre les territoires de la Bavière et de l'Autriche; il allait être promu au grade de chef de bataillon lorsqu'une circonstance de famille le força tout à coup à se retirer du service; il demanda un congé et rentra dans la vie privée.

La Restauration de la République, et bientôt après l'union de Genève à la Suisse ouvrirent à Bontems une nouvelle carrière qu'il aborda avec la décision et l'esprit patriotique qu'il apportait en toute chose. Nommé lieutenant-colonel à l'état-major fédéral et membre du conseil représentatif, il s'occupait avec ardeur de ses nouvelles fonctions, lorsque le retour de l'île d'Elbe remit subitement en question le repos de l'Europe.

Bontems fut d'abord chargé de rédiger la proclamation qui appelait les Genevois à défendre leur indépendance; mais, comme dans de pareilles circonstances, l'action doit rapidement succéder aux paroles, le Vorort lui donna pour mission de pousser vigoureusement les préparatifs d'armement de Genève, et de rédiger un mémoire sur sa dé-

(1) Il fallait posséder 6000 francs de rente au moins pour devenir officier d'ordonnance de l'empereur.

fense. Aussi, lorsque la Diète fit occuper Genève par une brigade de troupes fédérales sous les ordres du général de Sonnenberg, celui-ci demanda-t-il expressément que le colonel Bontems lui fût adjoint à la fois comme officier du génie et comme chef d'état-major. Ce fut lui qui eut à faire signer au pont d'Arve la convention par laquelle l'armée française s'engageait à évacuer la Savoie, et l'armée autrichienne à la suivre, sans livrer de combat à proximité de notre territoire.

Lorsque de nouvelles capitulations militaires furent conclues en 1816 entre la Suisse et la France, Bontems, dont l'activité ne s'accommodait guère des perspectives que lui ouvrait la neutralité helvétique (il n'avait alors que 34 ans), se décida à rentrer au service comme chef de bataillon dans la garde royale. En 1825, il fut nommé colonel du 2me régiment suisse, qui, selon l'usage, prit alors son nom. Le régiment de Bontems, qui formait une brigade avec le régiment (également suisse) de Bleuler, occupa Madrid jusqu'en 1827 comme garde du roi d'Espagne. Trois ans plus tard, la carrière militaire de Bontems — du moins au service étranger — était de nouveau brusquement arrêtée.

Cette fois ce fut une révolution qui s'en chargea. Néanmoins, au milieu même des orages de juillet 1830, le colonel Bontems put encore recevoir une marque d'estime qui n'est pas la moins honorable entre toutes les distinctions dont il a été l'objet. Si la tranquillité fut maintenue à Lorient et à Port-Louis, où le 2me suisse était alors en garnison au milieu d'une population fort remuante, et lorsque la discipline militaire des troupes de terre et de mer paraissait singulièrement compromise, ce fut à l'attitude du 2me régiment et à l'énergie de son chef que ces deux villes en furent redevables. Aussi le 12 août, les autorités françaises adressaient d'elles-mêmes au colonel Bontems une déclaration portant que « c'était particulièrement à son » zèle et à sa prévoyance, à sa fermeté et à celle de son régiment » que la ville de Lorient avait dû de n'avoir à déplorer aucun des » désordres dont plusieurs villes du royaume avaient été le théâtre... » et le général Sébastiani confirmait, de son côté, cette déclaration en ajoutant « que les talents et la haute capacité de M. le colonel Bon- » tems lui étaient connus depuis bien des années (Sebastiani faisait » allusion au séjour de Bontems à Constantinople), et que l'on avait » eu raison de compter sur sa loyauté et son zèle éprouvé... »

Rentré définitivement dans sa patrie, Bontems fut nommé colonel fédéral en 1831, et, depuis lors, les occasions ne lui manquèrent pas de se rendre utile à son pays, soit dans les affaires cantonales, soit dans celles de la Confédération. Ainsi, après avoir, en 1831, passé neuf mois dans les Grisons pour y exécuter des travaux stratégiques,

il fut, en 1832, nommé membre de la commission militaire qui siégeait à Lucerne. En 1833, il prenait part, comme second député de Genève à la Diète de Zurich, au travail de la révision du Pacte fédéral, aujourd'hui remplacé par la Constitution de 1848, et quatre ans plus tard, en 1837, il était adjoint à M. le syndic Rigaud, que le canton envoyait à la Diète de Berne.

A Genève, Bontems fit toujours partie du Conseil représentatif. On a vu que la question des fortifications n'avait, pour ainsi dire, jamais cessé de l'occuper : aussi, en 1834, crut-il pouvoir renouveler une proposition qu'il avait déjà mise en avant en 1822, de concert avec M. Pictet-de-Rochemont, laquelle tendait à supprimer l'enceinte bastionnée intérieure de la ville, en ne laissant subsister qne l'enceinte extérieure des contre-gardes. Cette proposition fut repoussée en 1834 comme elle l'avait été en 1822, malgré l'autorité incontestable des hommes qui l'appuyaient. Sans rentrer dans ce débat, nous croyons pouvoir dire que, dès lors, les faits ont donné raison aux prévisions du colonel Bontems.

En 1838, Bontems s'était mis de nouveau, ainsi que son frère, le colonel fédéral Ch. Bontems, à la disposition du gouvernement. Il débuta par un mémoire sur la possibilité d'une défense; puis, son activité personnelle ne cessa d'imprimer le plus vif élan aux efforts que multipliait Genève pour faire face aux dangers dont étaient plus particulièrement menacés ce canton et le canton de Vaud.

Les dissensions politiques, qui, à partir de 1841, vinrent remplacer ces trop courtes heures de dévouement commun et de patriotique entente, eurent sur Bontems les mêmes effets que sur beaucoup d'autres citoyens : elles mirent un terme à sa vie publique, et ses dernières années se passèrent dans la retraite de la vie de famille. Ce calme fut douloureusement troublé en 1862 par la perte d'une compagne, dont les lettres récemment publiées de la duchesse d'Orléans (Mme Bontems avait été l'institutrice de la princesse Hélène de Mecklembourg) ont révélé les éminentes facultés, ainsi que la noblesse et l'élévation de caractère. Cette mort fut pour le colonel Bontems le coup qui brisa son existence terrestre. Depuis lors, il ne fit plus que languir, entouré de l'affection des siens.

Comme nous l'avons vu, la carrière militaire du colonel Bontems lui avait valu d'illustres amitiés. Nous pourrions rappeler encore ici les noms de généraux tels que Davoust et Ney. Nous pourrions également énumérer la liste de ses distinctions honorifiques. Quant à ses services envers son pays, leur souvenir menace de s'effacer d'autant plus rapidement qu'ils ont été plus modestes et moins rappelés par celui-là même qui les avait rendus. C'est donc un motif de plus à nos

yeux pour renouveler ce souvenir de la reconnaissance publique, et chercher dans les actes de ceux qui nous quittent, trop nombreux hélas ! dans ces derniers temps, des exemples de dévouement, d'honneur et de loyauté à proposer à l'imitation des vivants. Bontems, Kurz, Wieland ! trois tombes fraîchement fermées dans les trois principales villes de la Suisse, trois tombes qui renferment de précieuses leçons dans les genres les plus divers et qui seront toujours entourées du respect de l'armée suisse.

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'excellent mémoire ci-dessous de M. le colonel Hofstetter. Ce mémoire, qui a été couronné par la Société militaire fédérale dans sa séance annuelle de 1863, à Sion, traite d'une question proposée par le département militaire fédéral lui-même. Il faut donc espérer qu'il en sera d'autant mieux tenu compte dans les changements qui seront apportés à l'endivisionnement actuel de l'armée fédérale.

La question à résoudre était celle-ci :

Quel est le mode d'organisation le plus convenable pour l'armée suisse, y compris la landwehr ?

M. le colonel Hofstetter a répondu comme suit :

I.

La répartition de notre armée a deux défauts très saillants.

1° Le mélange exagéré des contingents de troupes cantonales dans les divisions fédérales.

2° L'exclusion de la landwehr de ces mêmes divisions.

Nous nous proposons de faire ressortir d'abord les inconvénients que présente ce système, puis nous présenterons nos idées pour une organisation différente.

En premier lieu, les brigades formées de bataillons de divers cantons sont plus difficiles à conduire que celles qui sont composées d'éléments identiques. Ces difficultés sont augmentées lorsque, à la diversité des cantons, vient s'ajouter celle des langues. Il est beaucoup plus facile pour un chef de se faire aux particularités d'un canton ou d'une race d'hommes, que de commander des corps qui diffèrent de langue, d'usages et d'origine. Ces différences existent, elles sont même

très marquées, et l'on ne peut parler de la même manière à des Bernois, à des Vaudois ou à des Grisons, soit qu'il s'agisse de les reprendre ou de les encourager.

Il est impossible d'éviter entièrement le mélange dont nous venons de parler, et nous supposons que le général en chef, de même que les commandants de division, seront à même de surmonter les difficultés résultant de la répartition des contingents ; mais il faut amoindrir cet inconvénient, de sorte que les chefs de seconde ou de troisième catégorie ne soient pas gênés dans les rapports si intimes qu'ils ont chaque jour avec les corps placés sous leurs ordres.

Plus il y a de mélange dans nos divisions et nos brigades, plus il y aura de frottements dans ces subdivisions de l'armée; or, ces frottements ne manquent pas dans l'armée en général.

Un autre grand inconvénient de l'organisation actuelle se montre de suite lorsqu'une guerre est imminente. Pour couvrir la frontière menacée, il faut prendre les troupes les plus rapprochées de ce point, et l'organisation élaborée en temps de paix se trouve suspendue. Pour la rétablir, il faudrait de nombreuses mutations immédiatement avant de commencer les opérations militaires, peut-être même devraient-elles avoir lieu pendant le cours des opérations. Les graves inconvénients d'un semblable revirement n'ont pas besoin d'être démontrés.

Si l'armée peut être mobilisée à loisir, on évitera les inconvénients énoncés ci-dessus; mais cependant, même dans ce cas exceptionnel, il se présentera encore les cas suivants, qui sont très fâcheux :

Les corps de troupes, au lieu de se diriger sur le quartier-général ou le rendez-vous le plus proche de leur domicile, seront souvent obligés de traverser sans nécessité toute la Suisse. C'est ce qui a lieu dans presque toute notre armée avec la répartition actuelle des contingents cantonaux. Un exemple fera mieux ressortir les inconvénients de la chose.

Lorsque, en 1856, nous étions menacés d'une guerre avec la Prusse, mainte unité tactique dut quitter le terrain où elle se trouvait pour faire place à une division ou bien marcher derrière une autre division pour atteindre le but qui lui était assigné ; et cependant l'organisation d'alors avait plus égard aux territoires d'où sortaient les contingents, que celle de 1862. Afin de faire mieux sentir les inconvénients de cette dernière répartition, supposons qu'elle eût été appliquée en 1856 ; supposons encore que le colonel Ziegler eût commandé la 2me division, le colonel Egloff la 5me et le colonel Bourgeois la 4me.

Ces divisions sont celles qui paraissent le mieux combinées pour la première occupation de la frontière.

En étudiant l'ordre de bataille des susdites divisions, on verra que pour la 4me, 1 batterie et 6 bataillons devaient, afin de rejoindre, passer derrière le point de réunion de la 2me (Ziegler) et même en partie derrière celui de la 5me (Egloff); 2 batteries, les guides, 4 bataillons et 2 compagnies de carabiniers de la division Ziegler (2me) devaient passer derrière Bourgeois (4me) et Egloff (5me) pour se rendre vers le centre, c'est-à-dire vers Schaffhouse. Les compagnies de sapeurs, les guides, 2 batteries, 7 bataillons et 4 compagnies de carabiniers de la 5me division (Egloff) avaient leur point de réunion tout à fait à l'Ouest, de sorte que plusieurs de ces corps devaient passer derrière les divisions Ziegler et Bourgeois. Nous n'avons parlé jusqu'ici que de trois divisions, mais si nous voulions faire entrer en ligne les divisions qui portaient alors les numéros 1 et 4, et qui furent effectivement poussées entre Bourgeois et Ziegler; si nous voulions encore supposer que l'on aurait formé deux groupes avec les quatre autres divisions, l'un à Herzogenbuchsée, l'autre vers Zurich, et cela dans le moment où les Prussiens auraient mis en mouvement leurs premiers échelons à l'aide des chemins de fer; si, dans le même moment, les corps qui manquaient encore aux divisions 1, 4 et 6 avaient dû promptement rejoindre, il en serait résulté une confusion telle que ni administration de chemins de fer, ni commissariat, ni bureaux d'état-major n'auraient su où donner de la tête.

Les faits énoncés ci-dessus nous paraissent si importants que nous ne pouvons nous empêcher de citer un second exemple.

Supposons que notre frontière de l'Ouest soit menacée d'une invasion subite; c'est un cas que des complications politiques pourraient amener. Il faudrait alors occuper la frontière, puis ensuite faire prendre promptement position aux réserves.

On peut, sans risque de beaucoup se tromper, admettre que les troupes auraient pris les positions suivantes :

a) Les deux brigades 28 et 29 (troupes de garnison) que l'on renforcerait par la landwehr des environs, à laquelle se joindrait un peu de cavalerie, quelques compagnies de carabiniers disponibles et peut-être la brigade d'artillerie de réserve n° 6, le tout sous les ordres d'un commandant de division, occupe Saint-Maurice et le Bas-Valais;

b) La première division occupe les environs de Cossonay; elle doit couvrir les passages de notre Jura méridional;

c) La 4me division, rassemblée vers Neuchâtel-Nidau, occupe les différents passages du Jura central;

d) La 7me division occupe Bâle et Liestal.

Les autres divisions se rassemblent plus en arrière, en trois échelons, parce qu'on ne sait encore sur quel point l'ennemi dirigera sa principale attaque :

Les 2me et 9me entre Olten-Aarau;

Les 5me et 6me, près de Berne;

Les 3me et 8me, entre Oron et Lausanne.

Les divisions du Jura ont chacune une compagnie de cavalerie de contingent et une de réserve. Chacune des autres divisions doit avoir de même deux compagnies de cavalerie. Les compagnies de carabiniers disponibles sont réparties dans les divisions du Jura.

e) La cavalerie de réserve est postée entre Berthoud et Herzogenbuchsée;

f) L'artillerie de réserve, ainsi que la 3me et la 5me brigade de cette arme sont avec les divisions rassemblées entre Olten et Aarau; la 1re et la 2me se joignent aux échelons de l'aile gauche; la 5me et la 7me se postent avec les divisions du centre.

Nous supposons avec cela que nous ne sommes pas obligés d'observer le Tessin, les Grisons et notre frontière Nord.

Que l'on examine de nouveau l'ordre de bataille de 1862, et l'on verra les résultats suivants, bien que nous nous soyons efforcés de placer autant que possible les divisions suivant les cantons qui leur ont fourni leurs contingents :

Dans la 1re division, les sapeurs, les guides, 2 batteries, 5 bataillons et 3 compagnies de carabiniers, doivent traverser les places où se rassemblent les autres divisions.

Dans la 4me, les sapeurs, 8 bataillons, 1 batterie et 4 compagnies de carabiniers doivent en faire autant.

Dans la 7me, rien de pareil.

Dans la 2me et la 9me (Olten), les sapeurs, 1 batterie, 1 bataillon (Bâle-Campagne) se croisent comme dans la première division.

Dans la 5me et la 6me (Berne), 5 batteries, 14 bataillons et 8 compagnies de carabiniers font de même.

Dans les 3me et 8me divisions (Oron), les guides (Bâle), 10 bataillons, 5 compagnies de carabiniers, 1 compagnie de sapeurs et 2 batteries en font autant.

En somme, les corps suivants, savoir :

4 compagnies de sapeurs,
2 compagnies de guides,
35 bataillons,
11 batteries, sans compter l'artillerie de réserve, et
20 compagnies de carabiniers, soit

72 unités tactiques doivent se croiser dans leur marche et s'éloi-

gner des points de réunion les plus rapprochés de leur domicile. Bien entendu que nous n'avons pas compris dans ce dénombrement une partie des compagnies formant la division de cavalerie, que nous n'avons pas mentionnées plus haut.

Cet exposé n'a, ce nous semble, besoin d'aucun commentaire. Mais il faut encore signaler une défectuosité de la formation critiquée : c'est que, quand il y a urgence, les divisions se réunissent au rendez-vous général, au lieu d'avoir des points de réunion pour chaque division, de manière que chaque division pût entrer en ligne entièrement réunie et non par détachements isolés.

Nous demandons trois qualités à toute action militaire, qu'elle parte de l'état-major ou du commissariat, et cela surtout lorsqu'il s'agit de l'emploi de troupes.

Ces trois qualités sont : *la simplicité, l'ordre,* et *la promptitude dans l'exécution.*

L'organisation en question ne possède aucune de ces qualités ; bien loin de là, il semblerait que l'on a voulu amener les embarras qui se présentent quelquefois, lorsque les troupes se croisent dans les grands mouvements stratégiques et tactiques qui sont la conséquence d'un déploiement en bataille ; on sait à quels dangers on est exposé lorsque ces croisements de troupe ont lieu, et le temps énorme qu'ils font perdre.

Le quatrième inconvénient, c'est que, avec l'organisation actuelle, il faut abandonner un des principaux avantages de la défense, lequel consiste en une connaissance exacte du terrain que l'on doit défendre et de la langue qu'on y parle. C'est pour cette raison qu'il faudrait faire défendre en première ligne le canton des Grisons par des Grisons, le canton de Vaud par des Vaudois, etc. Joignez à cela qu'il semble peu convenable, lorsqu'un pays se voit menacé d'une invasion, d'éloigner du dit pays presque toute sa population militaire, qui doit laisser derrière elle parents et amis. Il est complétement faux de soutenir que de bonnes cartes et les bonnes dispositions du landsturm peuvent suppléer à la connaissance de la langue et du terrain ; d'un autre côté, prétendre que si on laisse les bataillons de milice dans leur canton pour le défendre, ils se débanderont plus facilement pour aller se cacher chez leurs parents, c'est avoir une triste opinion de notre population, opinion contre laquelle protestent les faits militaires de 1798. Le fait peut s'être présenté, lorsque la troupe était depuis longtemps employée à occuper la frontière pour faire un service de cordon, et là encore il faudrait connaître toutes les circonstances, afin de juger sainement les faits incriminés.

On a prétendu que former une brigade avec des bataillons de di-

vers cantons excitait l'émulation des bataillons entre eux. Cette émulation existe de fait entre les bataillons de chaque canton; leurs commandants s'efforcent de faire mieux que leurs collègues; un soldat du bataillon de l'Emmenthal croira son bataillon supérieur à celui du Seeland et vice versa, et chacun d'eux, si l'on sait faire agir cette fibre, s'efforcera de faire mieux que l'autre. On peut voir cette émulation dans les compagnies d'un même bataillon; ainsi donc, si les brigades étaient composées cantonalement, on verrait très certainenement la brigade Neuchâtel, par exemple, faire son possible pour faire mieux que la brigade Fribourg ou la brigade Vaud, avec lesquelles elle formerait une division. Il n'est du reste pas hors de propos de faire observer que nos ancêtres ne mêlaient jamais leurs contingents.

On a de plus objecté contre l'idée en question, que l'on formait les brigades de bataillons de divers cantons, afin que chacun de ces cantons eût moins à souffrir si la brigade venait à subir de fortes pertes; c'est l'objection la plus sérieuse, mais il ne faut pas oublier qne bon nombre de cantons tels que Uri, Unterwald, Zug, Bâle-Ville, les deux Appenzell, etc., ne fournissent qu'une seule unité tactique. Il faudrait donc, pour être logique, diviser par exemple les demi-bataillons de ces cantons et répartir leurs compagnies dans diverses brigades. De plus, le sort de la guerre peut fort bien amener que chacune des divisions où sont répartis les bataillons d'un canton ait à supporter de grandes pertes, et cela d'une manière égale pour chacune; cette chance sera d'autant plus probable que les bataillons en question seront plus braves. Ce sont du reste des faits que personne ne peut prévoir et qui reposent sur de simples suppositions. Ajoutons à ces réflexions que le pays dont l'organisation ressemble le plus à la nôtre, la Prusse, recrute huit corps d'armée, chacun dans la même province (le neuvième corps est recruté dans tout le pays et forme la garde, mais là encore on classe les soldats par province dans les bataillions et les compagnies); que ce système, inauguré en 1812, a été appliqué pendant les campagnes meurtrières de 1813, 1814 et 1815, et qu'à la paix cette organisation a été maintenue. La Russie, l'Autriche, en général tous les Etats de l'Allemagne, la Suède et le Danemark suivent des systèmes analogues, et nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'en France les raisons politiques ont beaucoup de part à la dispersion usitée des conscrits d'un département dans des régiments différents.

On a prétendu qu'une répartition comme celle que nous présentons, et qui laisse ensemble les bataillons d'un canton dans une même

brigade, ne serait pas pratique lors d'une occupation de la frontière, comme en 1849 et 1859, ou dans le cas d'une guerre civile.

Nous supposons qu'il ne peut s'agir dans ce cas que d'une exécution militaire contre un ou des cantons récalcitrants aux ordres des autorités fédérales. Dans ce cas, il vaut mieux qu'une brigade entière vienne à manquer, que si plusieurs brigades étaient privées d'une de leurs unités tactiques. Si l'on veut supposer une guerre civile, alors l'organisation actuelle serait aussi bien bouleversée que celle que nous proposons. Cependant, en supposant un nouveau Sonderbund, les brigades de l'armée fédérale resteraient intactes ou peu s'en faut; mais si les cantons sont divisés contre eux-mêmes, alors tout est fini.

S'agit-il d'un mouvement insurrectionnel, de ce que nous appelons en Suisse des *putsch,* la division territoriale est bien préférable aux brigades combinées, parce qu'on a plus vite une brigade cantonale sous la main. Puisqu'il faut parler de choses aussi pénibles pour un bon citoyen, supposons un *putsch* dans le canton de Saint-Gall; il est évident qu'une brigade thurgovienne, grisonne ou zuricoise sera plus vite rassemblée qu'une brigade où l'on trouverait un bataillon genevois avec un bataillon neuchâtelois, puis encore un bataillon bernois de l'Oberland, avec un bataillon argovien du Frickthal, combinaison qui n'a rien d'anormal dans l'organisation actuelle.

Si l'on n'a pas confiance dans le chef de la brigade que l'on met sur pied dans le but susmentionné, on le remplace par un autre pour l'occasion. Il serait du reste bien extraordinaire que sur trois ou quatre brigades qui toucheraient la frontière du canton à occuper, on ne pût en trouver aucune qui pût faire avec fidélité le service en question.

Quant à une occupation de nos frontières, il faudra toujours la combiner; mais cela n'a pas grande importance : le principal n'est pas que nous soyons préparés à toutes les éventualités, mais à une essentielle, c'est-à-dire à la défense du pays contre l'invasion étrangère; tout ce qui contre-carre ou rend difficiles les mesures tendantes à ce but est mauvais.

Nous voyons enfin un grand inconvénient au mode actuel des inspections fédérales, et cependant on ne peut le modifier sans de grandes dépenses, dans l'organisation actuelle. Ce mode d'inspection doit être changé, si les inspecteurs doivent y mettre un véritable intérêt, et si l'on regarde comme une chose utile que les chefs d'une troupe la connaissent et que cette troupe, de son côté, connaisse aussi ses chefs.

Si l'on voulait adopter le système que le chef d'une division inspecte les troupes de sa division, il faudrait, dans l'organisation actuelle, que le chef de la huitième division, par exemple, inspectât ses troupes dans quatorze cantons, et ses chefs de brigade en auraient à visiter dans cinq ou six cantons différents. Il faudrait donc que le divisionnaire en question se mît en rapport avec quatorze gouvernements cantonaux, avec autant d'instructeurs en chefs, et qu'il étudiât à fond quatorze lois militaires différentes.

Ce qui montre combien on méconnaît chez nous l'essence d'une organisation de milices, c'est que, dans plusieurs cantons, on répartit à dessein les officiers d'infanterie dans tout le canton, ôtant ainsi aux miliciens leurs chefs naturels. On donne par cela aux officiers un témoignage d'incapacité militaire et civile, et l'on fait fausse route, car il est beaucoup plus facile de commander des hommes que l'on connaît que ceux qu'on ne connaît pas. De plus, si l'on veut par cette méthode cacher de mauvais choix d'officiers, on n'y réussit que pour bien peu de temps : l'incapacité se montre toujours tôt ou tard.

Les petites faiblesses que les habitants d'une même localité reconnaissent chez leurs officiers, n'ont d'importance qu'en temps de paix, et forcent l'autorité supérieure à faire plus attention dans les choix; arrive une guerre ou simplement une mise sur pied sérieuse, toutes ces faiblesses disparaissent, si l'officier peut montrer qu'il a de la tête et du cœur.

Venant à la répartition de la landwehr, nous devons d'abord supposer que ses unités tactiques sont en état de faire campagne; s'il en était autrement, et qu'on ne pût compter sur l'aptitude d'hommes qui ont passé huit à neuf ans dans le contingent, et six à sept ans dans la réserve, l'instruction de ces deux classes de milices serait dans un triste état. Quant à nous, nous sommes convaincus qu'il ne manque à la landwehr, que nous connaissons, que d'avoir de bons fusils. Partout où la landwehr a reçu de nouvelles armes, et dans peu ce sera le cas pour cette classe entière de notre armée, on peut les mettre sur la même ligne que les troupes plus jeunes. La landwehr se distinguera, comme déjà la réserve, par plus de fermeté au feu, plus de solidité dans les fatigues, et par un esprit plus décidé.

(A suivre.)

GUERRE DU DANEMARK.

Comme on pouvait s'y attendre, Düppel a fini par succomber. Cette position est tombée aux mains des Prussiens le 18 avril, c'est-à-dire après soixante-cinq jours d'investissement, trente-six jours depuis les premiers feux, et vingt-jours depuis l'ouverture de la première parallèle. En somme c'est une belle défense, surtout si l'on considère l'immense supériorité des assaillants en ressources d'artillerie. On n'a pas encore les rapports officiels sur l'action du 18. En attendant, voici, d'après le *Kamerad,* les télégrammes envoyés à Vienne :

« 18 avril. Spitzberg, 10 h. 51 m. Tous les retranchements de nos 1 à 6 ont été pris d'assaut. Rude combat. De plusieurs ouvrages feux d'artillerie. Le combat le plus vif au nº 4. — 11 h. 3 m. De nouveaux retranchements enlevés. De même le terrain entre les ouvrages et les ponts. Quelques Danois passent les ponts. Beaucoup de prisonniers amenés. Le *Rolf-Krake* a commencé le combat contre les retranchements. — 11 h. 12 m. Le nº 7 est pris. — 11 h. 53 m. Le *Rolf-Krake* est repoussé. — Midi. Jusqu'à présent 11 officiers et environ 2000 soldats danois pris. On en amène encore. — 2 h. 24 m. Brigade Raven a enlevé les nos 8 et 9. — 2 h. 29 m. Brigade Raven, qui a pris aussi le nº 7, vient d'enlever le nº 10. Vif combat à la tête de pont. — 2 h. 38 m. La tête de pont est prise, le pont coupé ; 40 officiers prisonniers.

La perte totale des Danois est d'environ 4000 hommes. Celle des Prussiens d'environ 1500. (?)

Neuchâtel. — Dans sa séance du 16 avril 1864, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant de carabiniers, le 1er sous-lieutenant *Suchard*, Philippe, à Serrières, et au grade de 1er sous-lieutenant le 2me sous-lieutenant *Bovet*, Charles, à Fleurier.

Le 19 avril 1864, il a fait les promotions et nominations suivantes, dans le corps des officiers d'infanterie :

1º Au grade de capitaine : le lieutenant *Krummenacher*, Joseph, à la Chaux-de-Fonds. — 2º Au grade de lieutenant : le 1er sous-lieut. *Bachelin*, Louis, à Neuchâtel. — 3º Au grade de 1er sous-lieutenant : le 2me sous-lieutenant *Roulet*, Félix, à Neuchâtel. — Au grade de 2mes sous-lieutenants : les sous-officiers *Rey*, Jean-F.-Louis, à Fleurier ; *Kaeser*, Jules-Nicolas, à Neuchâtel.

ANNONCE.

Chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires de la Suisse :

CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND

EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

FERDINAND LECOMTE,

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8º, avec cartes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 9 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

GUERRE DU DANEMARK.

On nous communique de Copenhague un document important et qui renferme des détails pleins d'intérêt sur la conduite que tiennent les Prussiens et les Autrichiens dans le duché de Schleswig. Il jette en effet le jour le plus complet sur les véritables intentions des deux grandes puissances allemandes et prouve jusqu'à l'évidence qu'en envahissant cette province, sous prétexte de se nantir d'un gage, et en protestant à Paris et à Londres de leur respect pour l'acte de 1852, et pour l'intégrité du Danemark, elles n'ont eu pour but que d'arracher le Schleswig au Danemark, ou du moins de préparer les voies à cette séparation. Nous avons donc pensé que les personnes, toujours plus nombreuses en Suisse, qui s'intéressent à la cause danoise, nous sauraient gré de leur mettre cette pièce sous les yeux, et c'est ce qui nous décide à la publier *in extenso*.

« Avant que les troupes austro-prussiennes eussent passé l'Eider, l'ordre et la tranquillité publique n'avaient pas été troublés dans le duché de Schleswig. Aucune partie du pays ne se trouvait en état de siége, personne n'avait été arrêté pour ses opinions politiques, le secret des lettres était respecté, les communications étaient complétement libres entre le Holstein et toute l'étendue du duché, et bien que les meneurs du parti révolutionnaire eussent profité de cette liberté pour agiter par tous les moyens la population du Schleswig méridional, il n'en était résulté aucune démonstration que la police ne fût immédiatement parvenue à réprimer, sans avoir jamais recours à l'aide de la force armée. Les réquisitions de chevaux, de voitures, de fourrages, de paille, etc., pour les besoins de l'armée, se faisaient presque partout sans la moindre difficulté, et tous les soldats appelés sous les drapeaux montraient, à peu d'exceptions près, la même exactitude à rejoindre leurs régiments respectifs.

« L'entrée des Prussiens et des Autrichiens a au contraire été immédiatement accompagnée de mouvements insurrectionnels provoqués par la faction révolutionnaire, grossie de la foule des agitateurs accourus du Holstein et de Hambourg à la suite des alliés. Ces mouvements se sont répandus à mesure que l'armée danoise s'est vue forcée de battre en retraite, mais ils n'ont eu le dessus que dans les districts exclusivement allemands et dans les parties limitrophes de ceux où se parlent les deux langues. A Flensborg, à Aabenraa et à Haderslev ils se sont bornés à des manifestations auxquelles n'a pris

part qu'une faible minorité, et ils ont éclaté dans les villes de la côte orientale seulement après qu'elles ont été occupées par les troupes prussiennes ou autrichiennes.

« L'insurrection avait un double but : faire proclamer le prétendant comme duc de Schleswig-Holstein, et bouleverser l'ordre existant en expulsant les fonctionnaires établis par S. M. le roi. Dans un seul endroit, à Flensborg, les troupes austro-prussiennes se sont opposées, et sans l'empêcher encore, à la proclamation du prince d'Augustenborg ; partout ailleurs elle a eu lieu en leur présence, et lorsque les habitants loyaux, auxquels il était défendu de faire aucune protestation, demandaient aux autorités militaires de ne pas tolérer de pareils actes de révolte, les officiers allemands leur répondaient que la politique ne les regardait pas. De même des régions occupées par les troupes alliées, et administrées par des employés nommés par les commissaires des deux puissances, ont envoyé au prétendant des députations composées en partie d'hommes que le nouveau gouvernement avait mis à la tête des polices locales. Dans une paroisse du sud du Schleswig, il ne s'est trouvé dans toute la population qu'un seul individu qui ait voulu se joindre à une telle députation ; or c'était précisément le maire que venaient d'installer les autorités allemandes, et il a ainsi représenté toute la paroisse, quoiqu'il eût seul pris part à cette démonstration.

« Relativement à l'expulsion des fonctionnaires royaux, voici ce qui s'est passé :

« A la suite des mouvements insurrectionnels qui ont éclaté à Ekernförde, Schleswig, Tönning, Husum, Læk et Tönder, les fonctionnaires de toutes ces villes ont été en butte aux plus vils outrages et chassés pour la plupart de leurs postes. On a prétendu comme excuse qu'ils étaient presque tous des Danois fanatiques, mais les listes que nous avons sous les yeux prouvent au contraire qu'ils sont pour la plus grande partie natifs du Schleswig et du Holstein ; c'est donc seulement à cause de leurs sentiments de fidélité pour leur souverain légitime qu'ils ont été expulsés.

« La manière de procéder à leur égard était partout la même. Des gens, souvent tout à fait inconnus, venaient trouver un fonctionnaire, et, au nom du peuple, de la bourgeoisie ou d'un comité quelconque, lui ordonnaient de quitter la ville dans un certain délai. Refusait-il d'obéir à cette injonction, la populace se portait sur lui à des actes de violence et le traînait par force hors de la ville.

« Divers fonctionnaires qui avaient ainsi reçu l'ordre de s'éloigner, se sont adressés aux officiers prussiens ou autrichiens présents sur les lieux, avec prière de les protéger contre ces excès, mais cette

protection leur a été nettement refusée, où bien on ne la leur a jamais effectivement accordée. Bien plus, les soldats autrichiens se sont plus d'une fois joints à la populace pour insulter des employés et des bourgeois paisibles, comme ils ont aussi pris part au pillage du château de Gottorp, et, de même que les Prussiens, commis des vols considérables avec effraction dans la paroisse de Kosel.

« Pendant que les troupes alliées laissaient ainsi s'accomplir sans obstacle l'expulsion des fonctionnaires royaux dans tous les endroits où les révoltés et les meneurs venus du Holstein avaient le dessus, le commandant en chef de l'armée austro-prussienne, le feld-maréchal Wrangel, faisait, dès son arrivée à Flensborg, le 7 février, paraître une proclamation dans laquelle, après avoir défendu toute démonstration politique non conforme aux intentions des deux puissances, et prescrit l'usage de l'allemand comme langue officielle, il confirmait dans leurs fonctions tous les employés civils du duché de Schleswig. Le lendemain, le commissaire prussien, le baron de Zedlitz (dont le collègue autrichien, le comte de Revertera, n'était pas encore arrivé), publiait en outre un autre manifeste, daté de Flensborg, le 8 février, où il était dit que les pouvoirs du roi de Danemark étaient suspendus dans le duché, mais que toutes les lois civiles existantes continueraient à rester en vigueur, en tant que la sûreté des opérations militaires n'exigerait pas quelques exceptions, et que la suspension des pouvoirs royaux n'entraînerait pas forcément l'abrogation de certaines dispositions des lois précédentes. Comme conséquences de ce genre, rendues nécessaires par le nouvel état de choses, on spécifiait d'abord telles-ci, que toutes les autorités et tous les fonctionnaires s'abstiendraient à l'avenir de s'intituler autorités et fonctionnaires royaux, qu'ils ne feraient plus usage du sceau royal non plus que de leurs uniformes, et que tous les écussons royaux seraient enlevés des édifices publics. Venait ensuite l'obligation de n'employer que la langue allemande dans toutes les relations officielles avec les commissaires du gouvernement et les autorités militaires. Enfin on invitait tous les fonctionnaires à s'engager par écrit de se soumettre au commandant en chef et aux commissaires, tant que durerait l'occupation du pays, et on ajoutait que ceux qui signeraient une telle déclaration pouvaient compter sur l'appui et la protection des alliés, aussi longtemps qu'ils resteraient fidèles à leurs engagements, et que leur conduite, au sein comme en dehors de leurs fonctions, ne fournirait aucun motif qui pût les faire destituer. En dernier lieu, on défendait toute espèce de démonstration politique.

« Pleins de confiance dans cette proclamation, quelques fonction-

naires qui avaient été expulsés du Schleswig méridional, se sont adressés au baron de Zedlitz ou aux autorités instituées par les commissaires du gouvernement, en implorant leur protection pour être réintégrés dans leurs emplois ; mais ils n'ont reçu aucune réponse, ou ont été même éconduits assez durement. En tout cas, il semblait que ceux qui n'avaient pas été chassés et qui étaient restés à leur poste (c'est-à-dire les deux tiers des fonctionnaires du nord du Schleswig, à l'exception d'un petit nombre appartenant aux districts de l'Ouest, et la plupart des pasteurs de la partie sud), devaient s'attendre à être maintenus s'ils donnaient la déclaration demandée et l'observaient à la lettre. Mais cet espoir s'est tout aussi peu réalisé. Dans le sud du duché, on a, en quelques endroits, continué à expulser les employés à l'aide de la populace ameutée, sans que les autorités fissent la moindre démarche pour faire respecter la proclamation des commissaires ; c'est ainsi que le pasteur de Kosel, menacé de voir son presbytère devenir la proie des flammes, s'est vu contraint, le 19 février, de quitter sa paroisse. Dans les districts de Husum et de Bredsted, situés au sud-ouest du Schleswig, et dont les chefs étaient absents à l'ouverture des hostilités, le baron de Zedlitz avait d'abord installé à la tête de l'administration deux fonctionnaires connus par leur fidélité au roi, mais quelques jours après ils étaient remplacés par un des meneurs les plus ardents du parti révolutionnaire, et, à partir de ce moment, une persécution si violente a commencé contre les employés restés fidèles à leur serment, que presque tous les magistrats, quoique natifs pour la plupart du Schleswig ou du Holstein, ont été forcés d'abandonner leurs places. Enfin, pour ce qui regarde les districts du nord, où l'on n'a pas encore installé de nouveaux baillis qui aient pu chasser les fonctionnaires loyaux, on a jusqu'ici laissé ces derniers dans leurs postes, mais non sans chercher à leur nuire d'une autre manière.

« Un moyen commode et qu'on a déjà souvent employé pour éloigner les fonctionnaires restés fidèles à leurs devoirs, c'a été de les accuser d'espionnage ou d'autres actes pouvant compromettre la sûreté de l'armée alliée. On se rappele sans doute que, dans les premiers jours de février, le conseiller Blaunfeldt a été arrêté à Flækkeby, près de la ville de Schleswig, sous prétexte d'avoir induit en erreur un corps autrichien, et ainsi été cause que ce dernier aurait tiré sur des troupes prussiennes. A la suite de cette accusation, dont la fausseté n'a pas tardé à être démontrée, ce vieillard de 65 ans s'est vu assailli chez lui par des soldats, a été garrotté et traîné à pied jusqu'à Rendsborg entre deux dragons allemands. Mais ce n'est pas tout. Plusieurs hommes honorables, qui se trouvaient alors dans le

Holstein, et dont le témoignage a été invoqué par la justice, ont affirmé avoir entendu raconter par différentes personnes témoins du fait, que les soldats du corps-de-garde de Rendsborg avaient montré M. Blaunfeldt pour de l'argent à tous ceux qui voulaient le voir et l'insulter ; enfin il doit de là avoir été conduit à travers les rues de Hambourg, toujours à pied, tête nue et vêtu seulement des débris de son uniforme. — En même temps que le conseiller Blaunfeldt, on a aussi arrêté son fils, qui n'a pas encore été mis en liberté que nous sachions. Depuis lors, les fonctionnaires du Sundewit ont eu pour la plupart à subir des traitements analogues. Six pasteurs, parmi lesquels un fils du général Bülow, qui commandait l'armée danoise à la bataille de Frédéricia, et trois employés ont été arrêtés chez eux par des patrouilles et jetés dans des prisons humides où, couchés sur la paille et en compagnie de soldats prussiens incarcérés pour vol, ils ont dû passer un temps plus ou moins long. En l'absence de la moindre preuve qui pût établir leur participation à des actes dirigés contre les intérêts de l'armée alliée, on les a peu à peu remis en liberté, ce qui n'a cependant pas empêché que deux d'entre eux n'aient été de nouveau arrêtés avant d'avoir regagné leur domicile.

« Il résulte des renseignements reçus jusqu'ici que, dans les districts de Gottorp, de Hütten, de Bredsted, d'Eidersted, et dans la moitié méridionale de celui de Tönder, on a déjà renvoyé toutes les autorités supérieures, les juges, les notaires, les receveurs, les fonctionnaires du corps médical, des assurances et des ponts et chaussées, et enfin un assez grand nombre de pasteurs et de maîtres d'écoles ; la ville de Schleswig a en outre perdu le recteur et presque tous les professeurs de son collége. Pour ce qui regarde les districts du nord, il faut compter au moins 23 employés de renvoyés.

« Le nombre des fonctionnaires destitués par les commissaires ou leurs agents augmente d'ailleurs chaque jour, à mesure qu'il se présente pour les remplacer des gens qui conviennent davantage à ces derniers. D'après un arrêté des commissaires en date du 22 février, et sur lequel nous reviendrons plus loin, on doit s'attendre à ce que tous les pasteurs et les maîtres d'école du district de Flensborg et d'une partie de ceux de Gottorp, Husum, Bredsted et Tönder, soient renvoyés d'un jour à l'autre.

« Les hommes que les commissaires ont nommé à la place des fonctionnaires expulsés ou destitués, se sont fait remarquer pour la plupart par le zèle qu'ils ont déployé au service de la révolution pendant les événements de 1848-1850. L'un d'eux, aujourd'hui bailli de Gottorp et de Hütten, était même à cette époque ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire, et un second, qui est main-

tenant à la tête des districts de Husum et de Bredsted, a été, pendant plusieurs années, dans les Etats du duché, un des chefs les plus actifs du parti du Schleswig-Holstein. On comprend donc facilement que de tels hommes, qui ont en outre pleins pouvoirs pour nommer et destituer les employés dans toute l'étendue de leurs territoires, doivent, pour remplir les places, rechercher les gens dont les opinions sont le plus subversives.

« Enfin, en ordonnant dans leur arrêté du 19 février que tous les fonctionnaires devraient justifier d'avoir passé deux ans à l'université de Kiel, les commissaires ont presque rendu impossible à toute personne restée fidèle au roi de remplir un emploi dans le Schleswig. Depuis de longues années, en effet, il a régné un si mauvais esprit chez les professeurs et les étudiants de cette université, que pour ainsi dire aucun Schleswigeois, parmi ceux qui considéraient le Danemark et non l'Allemagne comme leur patrie, n'a voulu la fréquenter ou ne s'est trouvé en état de supporter pendant deux ans un pareil séjour.

« De même que par leurs dispositions relatives à la gestion des emplois dans le duché de Schleswig, les commissaires ont eu pour but de mettre le pouvoir entre les mains de personnes hostiles au maintien du Schleswig sous la couronne de Danemark, de même ils se sont efforcés, par une série d'autres mesures, de bouleverser l'ordre établi pour germaniser le pays.

« En envoyant leurs troupes dans le Schleswig, les deux grandes puissances ont déclaré que leur intention était seulement de prendre ce duché en gage pour forcer le gouvernement danois de remplir les engagements de 1851-1852, et elles ont ajouté plus tard que cette occupation n'était qu'nne nécessité momentanée. On pouvait donc croire, d'un côté que les puissances se borneraient à prendre les mesures nécessaires pour administrer provisoirement le pays, et de l'autre que les dispositions du gouvernement danois, antérieures aux négociations de 1851-1852, dispositions qui, à cette époque, n'ont pas soulevé la moindre objection ni la moindre remarque, continueraient à rester en vigueur. Mais cela n'a nullement eu lieu.

« Dans l'arrêté du baron de Zedlitz du 8 février, on trouve déjà ordonné que les fonctionnaires ne doivent plus s'intituler « royaux, » et que les armoiries royales soient enlevées des édifices publics. Or, depuis un temps immémorial, l'autorité du gouvernement dans le Schleswig a été, toujours et partout, officiellement désignée par le mot « royal, » de même que l'autorité du gouvernement autrichien est certainement désignée dans le Tyrol par les mots « impérial-royal, » ou celle du gouvernement anglais dans la principauté de

Galles ou le duché de Lancastre par le mot « royal. » Cette règle, qui a existé aussi dans le Holstein, a jusqu'ici été tellement hors de doute que, pendant la révolte de 1848-1850, le tribunal suprême de Kiel a continué à rendre ses arrêts « au nom du roi. » Si l'occupation du Schleswig n'était qu'une mesure momentanée, il n'y aurait aucun motif pour exiger que le mot « royal » fût effacé dans les titres officiels des fonctionnaires, et les écussons royaux enlevés des édifices publics, et la circonstance que l'autorité du gouvernement du roi était suspendue ne pouvait, comme l'ont avoué les commissaires, avoir pour conséquence qu'on dût faire disparaître les marques de la souveraineté du roi. C'est cependant ce qui a eu lieu, et on s'y est même pris de telle façon qu'une plaque portant le chiffre du feu roi Frédéric VII, et incrustée dans le mur de l'hôtel-de-ville de Haderslev, en a été arrachée à coups de hache et envoyée au commandant des forces prussiennes qui occupaient la ville.

» Non contents de faire disparaître tous les signes de la souveraineté du roi dans le duché de Schleswig, les commissaires ont encore pris à tâche d'y propager autant que possible l'esprit de révolte.

» A l'époque où elle fut fondée par les princes de Gottorp, l'université de Kiel n'était destinée qu'à former les employés pour la partie du Schleswig et du Holstein, qui appartenait à cette maison. Ceux du royaume de Danemark, y compris tout le Schleswig, après que ce duché eut été, en 1721, réuni en entier à la couronne danoise, faisaient leurs études à l'université de Copenhague. Plus tard, lorsque la Russie, par le traité de 1768, eut cédé au Danemark toutes ses possessions dans le Holstein en y comprenant la ville de Kiel, il parut un décret en date du 1er février 1768, ordonnant que tous ceux qui aspiraient à des emplois dans les duchés, suivissent pendant deux ans les cours de l'université de Kiel. Cette ordonnance toutefois était seulement dirigée contre les universités de l'étranger, et en aucune façon contre celle de Copenhague, car depuis lors le gouvernement a maintes fois prouvé qu'il considérait comme étant toujours en vigueur les anciennes règles relatives à l'admission des étudiants de Copenhague aux emplois dans le Schleswig, et s'il est vrai qu'après l'incorporation définitive de Kiel à la monarchie danoise, elle a été confirmée par un rescrit du 21 septembre 1774, on ne peut cependant attribuer à ce nouvel acte une portée plus grande qu'à l'ordonnance elle-même. Il est d'ailleurs bien connu que les étudiants en médecine et en théologie des universités de Copenhague et de Kiel ont toujours eu le même accès aux emplois tant dans le royaume que dans le Schleswig, et cette faculté, pour ce qui regarde les derniers, a même été expressément spécifiée dans un arrêté royal du 9 novembre 1811. Les

étudiants en droit jouissaient aussi des mêmes priviléges, mais la législation du royaume différant en plusieurs points de celle du Schleswig, personne ne pouvait être nommé juge dans le duché, sans avoir au préalable subi un examen devant l'une des commissions qui y avaient été instituées à cet effet; de plus, comme le droit du Schleswig n'était pas enseigné à l'université de Copenhague, il en résultait que les étudiants étaient forcés d'aller étudier à Kiel. Que cet état de choses ait été causé par le vice que nous venons de signaler dans l'université de Copenhague, et nullement par un privilége exclusif dont aurait joui celle de Kiel, c'est ce qui ressort entre autres de cette circonstance, que lorsque le legs du 20 janvier 1782 eut permis à l'académie de Soro d'élever le niveau de ses études, on assimila immédiatement les étudiants sortis de cet établissement à ceux des universités de Copenhague et de Kiel, en leur donnant le droit de remplir des emplois dans toute l'étendue de la monarchie. Il faut enfin remarquer que le roi accordait très souvent des dispenses aux jeunes gens qui se présentaient aux examens dans le Schleswig, sans avoir étudié à Kiel. Mais lorsque les idées de pangermanisme qui dominaient en Allemagne eurent développé dans l'université de Kiel cet esprit de révolte auquel nous avons fait allusion plus haut, et qu'on a vu se manifester en 1848 par les engagements volontaires de presque tous les étudiants dans l'armée des insurgés, il devint impossible au gouvernement de laisser subsister plus longtemps un état de choses qui mettait toutes les places de juges dans le Schleswig à la disposition des élèves de cette université. Une chaire de droit du Schleswig fut donc créée à l'université de Copenhague, et on établit à Flensborg, à l'usage des juristes du duché, une commission d'examen devant laquelle pouvaient se présenter indistinctement les étudiants de toutes les universités. Enfin, pour qu'il n'y eût plus de doutes relativement à l'obligation d'étudier à Kiel, on se décida à abolir, pour le Schleswig, les ordonnances de 1768 et de 1774. C'est ce qui eut lieu par un décret du 21 novembre 1850.

« Les commissaires des deux grandes puissances viennent maintenant de rendre un arrêté en date du 19 février, par lequel ils abolissent le décret du 21 novembre 1850, et remettent en vigueur l'ordonnance du 1er février 1768 et le rescrit du 21 septembre 1774, qui ouvrent exclusivement aux étudiants de l'université de Kiel l'accès des emplois civils et ecclésiastiques. Au point de vue de sa rédaction, cet arrêté renferme déjà une perfidie, car il semble établir comme un fait réel que jusqu'au décret de 1850 les emplois du Schleswig pouvaient seulement être remplis par les étudiants de Kiel. Mais il faut en outre observer que l'ordonnance du 21 novembre 1850 est antérieure aux

négociations de 1851-1852, et qu'en ouvrant indistinctement aux étudiants de toutes les universités l'accès aux emplois dans le duché de Schleswig, elle avait précisément en vue l'égalité de droits entre les Danois et les Allemands, que, suivant ces derniers, les dites négociations avaient pour but d'assurer, tandis que le nouvel état de choses introduit par les commissaires aura pour conséquence de détruire cette égalité au grand détriment de la population danoise.

C'est un fait connu que le roi Frédéric VI avait déjà ordonné, par un rescrit du 15 décembre 1810, que la langue danoise fut substituée à l'allemand dans les églises, les écoles et les tribunaux, dans tous les endroits du duché de Schleswig où cette langue était celle du peuple. Cet ordre royal ne reçut son entier accomplissement qu'en 1850 et au commencement de 1851, et voici comment les choses furent arrangées. La partie septentrionale du Schleswig, jusqu'à une ligne partant de Tonder et allant aboutir à un mille au nord de Flensborg, partie habitée en entier par une population parlant le danois, et où cette langue était auparavant presque exclusivement employée dans les églises et les écoles, fut considérée comme complétement danoise. On désigna ensuite comme mixte le district compris entre la ligne précédente, prolongée à travers le golfe de Flensborg, et une seconde ligne s'étendant depuis l'embouchure de la Schlie jusqu'à la ville de Hosum, et en défalquant toutefois une bande de deux milles de large située le long de la côte occidentale entre Tonder et Husum, et enfin toute la partie méridionale, augmentée de la bande ci-dessus, fut regardée comme purement allemande. Dans le premier de ces trois districts, le danois était la langue officielle et on en faisait exclusivement usage dans les églises et les écoles; cependant, pour la commodité des Allemands établis dans le pays, le service divin était célébré alternativement en danois et en allemand dans les villes de Sonderborg, d'Aabenraa et de Haderslew, ainsi que dans le bourg de Christianfeld, au nord de Haderslew. Pour le district mixte, qui comprend de grandes étendues presque entièrement danoises comme d'autres aussi où domine l'élément allemand, on adopta les dispositions suivantes. Les pasteurs y prêchaient alternativement en danois et en allemand dans toutes les paroisses, sauf à Flensborg, où les trois principales églises étaient uniquement consacrées au culte allemand, et une quatrième, réservée à la communauté danoise. Quant à l'enseignement, il était aussi donné en danois et en allemand dans l'école secondaire de Flensborg, mais comme cette méthode ne pouvait pas être employée dans les écoles primaires, on décida que l'instruction se donnerait en danois dans la ville et le district de Tonder, et en allemand dans la ville de Flensborg, en exceptant toutefois de cette

mesure les écoles libres fondées par la population danoise. Dans les relations avec les autorités, il était facultatif à chacun de se servir de la langue qui lui convenait le mieux, et à cet égard, on avait même fait une exception en faveur de Flensborg, où toutes les affaires se traitaient en allemand. Enfin, dans le troisième district, la langue officielle, comme celle des églises et des écoles, était exclusivement l'allemand.

» Tout le monde reconnaîtra qu'on ne pouvait prendre des arrangements plus équitables pour sauvegarder les intérêts des deux nationalités. En tout cas, il est positif que, dans tout ce qu'elles ont d'essentiel, ces dispositions sont antérieures aux négociations de 1851-52, et quoi qu'on veuille prétendre au sujet des intentions que le roi de Danemark aurait manifestées à cette époque en vue de l'avenir, il n'en reste pas moins avéré qu'on ne retrouve dans ces négociations aucune trace de promesses faites par le gouvernement danois de modifier en quoi que ce soit l'ordre de choses déjà établi. Toutefois cela n'a pas empêché les commissaires, dans leur arrêté du 19 février, de prescrire, pour les églises et les écoles, l'emploi exclusif de la langue allemande dans les districts mixtes de Gottorp, de Husum, de Bredsted et tout celui de Flensborg, à l'exception provisoire des cinq paroisses situées le plus au nord, comme aussi, dans leur ordonnance du 22 février, de révoquer tous les maîtres d'école, de menacer les pasteurs de la même mesure, et de déclarer à nouveau que personne ne sera admis aux emplois ecclésiastiques s'il ne justifie d'avoir étudié deux ans à l'université de Kiel, ce qui revient à en interdire l'accès à tout homme resté fidèle à son roi légitime. Les listes des nouveaux candidats doivent en outre être présentées par les baillis et les intendants, et si l'on se rappelle que les districts de Gottorp, de Husum et de Bredsted sont administrés, le premier par l'ex-ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire de 1848, et les deux autres par l'un des chefs du parti du Schleswig-Holstein, il ne peut rester le moindre doute sur la nature des choix que l'on fera pour les églises et les écoles. Cela ressemble en vérité presque à une ironie, lorsqu'on lit dans cette ordonnance que les nouveaux pasteurs devront justifier « d'une vie et d'une moralité religieuse sans tache, » comme si un sujet ne faisait pas déjà une tache à sa moralité en acceptant une cure d'un gouvernement ennemi et provisoire, et cela après l'expulsion du prédécesseur légalement institué par son souverain légitime.

» A peu près à la même époque, les commissaires ont chargé un certain docteur Lübker de faire une enquête sur l'état des trois écoles secondaires du duché, à Schleswig, Flensborg et Haderslew. Cet

homme était en 1848-1850 un des meneurs les plus actifs du parti révolutionnaire dans la ville d'ailleurs loyale de Flensborg, et il en fut pour ce motif chassé en 1849, avec l'autorisation de la commission administrative qui siégeait dans cette ville, et dont faisait partie le plénipotentiaire prussien, le comte d'Eulenbourg. Les commissaires actuels ne se sont cependant pas fait le moindre scrupule de lui confier une mission si importante, et il en est résulté que presque tous les professeurs des écoles de Schleswig et de Flensborg ont déjà été destitués. La première de ces écoles a été rouverte depuis et inaugurée sous les auspices du chant révolutionnaire *Schleswig-Holstein meerumschlungen;* la seconde est encore fermée faute de nouveaux maîtres. A Haderslew, un des premiers actes de l'armée prussienne fut de transformer en hôpital le local de l'école; les études toutefois ne furent pas interrompues, et les professeurs continèrent à enseigner dans les locaux qu'ils purent se procurer. Mais le docteur Lübker vient d'interdire tout à fait cet enseignement bien qu'il ne lui ait pas été possible d'en fonder un autre à la place.

« S'il est une classe de fonctionnaires qui semble ne pouvoir en rien porter ombrage aux intérêts d'une occupation provisoire, ce sont à coup sûr les administrateurs du service médical. Les commissaires en ont cependant jugé autrement, car une commission, composée d'un professeur de l'université de Kiel et d'un médecin en chef de l'hôpital des fous de Schleswig, très zélé partisan du Schleswig-Holstein, a été chargée par eux de faire une enquête sur la conduite du chef de l'administration médicale à Flensborg, et bien qu'une perquisition opérée au domicile de ce fonctionnaire n'ait rien pu faire découvrir contre lui, il n'en a pas moins été destitué, sort qui est sans doute aussi réservé à toutes les personnes placées sous ses ordres.

« L'esprit dont sont si clairement empreintes les dispositions qui précèdent s'est naturellement fait jour aussi dans une foule d'autres petites circonstances. On dirait que les commissaires se sont imposé pour tâche, dans leur conduite à l'égard des Danois, de les molester et de les outrager de toutes les manières, et de fouler aux pieds tous les sentiments de la population restée fidèle à son souverain légitime. Si l'on met en doute que telles soient réellement les intentions des commissaires — notre assertion est pourtant assez fondée, et elle se trouve confirmée par les relations des journaux allemands sur les instructions secrètes envoyées de Vienne et de Berlin aux commissaires — il est en tout cas évident que cette tendance se manifeste dans les actes de tous leurs agents, sans qu'ils fassent quoi que ce soit pour l'empêcher. C'est ainsi, pour citer encore un exemple, que le bourgmestre de Haderslew, le conseiller Hammerich, l'un des fonctionnaires les plus

considérés du duché; a été jeté à Flensborg dans la prison réservée aux malfaiteurs, et traîné ensuite à travers les rues entre deux soldats qui le tenaient au collet pour aller subir son interrogatoire. Toute personne qui a prêté serment de fidélité au roi est par cela seule regardée comme suspecte, et dans beaucoup d'endroits même, de simples particuliers, qui n'étaient coupables que d'aimer leur patrie, ont été arrêtés et traités comme de vils criminels. La première chose qu'on faite les Prussiens en arrivant au bourg de Graastern, qui est situé au milieu d'un district complétement danois, ç'a été de faire enlever toutes les enseignes des boutiques, et effacer les inscriptions des bornes militaires. A Aabenraa, qui fait aussi partie d'un district danois, on a débaptisé toutes les rues, et ordonné que les nouveaux noms allemands fussent peints à chaque coin de rue avec une couleur à l'huile persistante.

« Le seul pavillon du Schleswig est le dannebrog (rouge avec une croix blanche), qui de tous temps a été commun aux diverses parties de la monarchie. Il n'existe pas de pavillon spécial pour le Schleswig. Pendant la révolte de 1848-50, le parti allemand chercha à y introduire le soi-disant pavillon du Schleswig-Holstein (bleu, rouge et blanc en bandes horizontales), ainsi que des cocardes aux mêmes couleurs. Ces emblèmes révolutionnaires furent prohibés par une circulaire du 9 février 1851, mais les commissaires viennent d'en autoriser expressément l'usage dans leur ordonnance du 19 février. A la vérité, l'emploi du dannebrog n'a pas été officiellement interdit, mais tous ceux qui ont osé le hisser ont immédiatement reçu l'ordre de l'amener, et se sont, en cas de refus, exposés aux désagréments les plus graves.

« Enfin, il faut ajouter à tout cela l'enlèvement, accompagné d'outrages, du monument érigé dans le cimetière de Flensborg à la mémoire des soldats danois morts à la bataille d'Isted, le 25 juillet 1850. Il représentait un lion assis, symbole commun du royaume et du Schleswig, placé sur un haut piédestal où étaient encastrés les portraits médaillons des principaux officiers tombés sur le champ de bataille. Ce monument, destiné à illustrer le tombeau de ceux qui avaient succombé pour leur roi et leur patrie, avait toujours excité au plus haut degré la haine du parti révolutionnaire. Cependant personne n'avait osé y porter la main, lorsque des ouvriers mécaniciens venus d'Altona avec leurs outils, essayèrent une nuit de le renverser; mais la solidité en était telle qu'ils ne réussirent qu'à mutiler le lion, et ne purent achever dans l'ombre leur œuvre sacrilége. Dès que l'attentat fut connu, la population danoise de Flensborg adressa une plainte aux commissaires, qui parurent d'abord disposés

à empêcher une pareille profanation du tombeau. Mais ils ne tardèrent pas à se raviser, et, après quelques jours de travail, le monument qui recouvrait les restes des guerriers danois était enlevé du cimetière aux acclamations frénétiques du parti des révoltés.

« En résumé, la conduite des deux grandes puissances allemandes à l'égard du Schleswig offre deux faces complétement distinctes; l'une qui s'adresse à l'Europe et s'efforce de la rassurer, l'autre qui a pour but de bouleverser les conditions d'existence du duché. D'un côté, nous voyons les gouvernements allemands déclarer dans leurs notes diplomatiques qu'ils veulent respecter la souveraineté du roi de Dannemark dans le Schleswig, que l'occupation du duché n'est que momentanée, et qu'en prenant cette mesure, ils ont seulement voulu se nantir d'un gage pour forcer le gouvernement danois à remplir certaines promesses relatives à l'égalité de droits pour les deux langues, et à la non incorporation du Schleswig dans le royaume. Nous voyons en outre des proclamations du général en chef et des commissaires, où il est dit que les lois existantes continueront à rester en vigueur, en tant que la sûreté des opérations militaires ou la suspension des pouvoirs royaux ne nécessitera pas quelques exceptions, que tous les fonctionnaires qui déclareront vouloir se soumettre aux autorités allemandes, seront maintenus dans leurs postes aussi longtemps qu'ils resteront fidèles à la teneur de leur déclaration et ne se rendront coupables d'aucune faute, et enfin que toutes les démonstrations, de quelque nature qu'elles soient, seront interdites.

« De l'autre côté, nous voyons au contraire qu'on s'efforce en réalité de faire disparaître tous les signes de la souveraineté du roi, qu'on enlève ses armes, et qu'on arrache même du mur d'un édifice public, où elle était encastrée, une plaque portant le chiffre du roi défunt. La législation est changée en beaucoup de points essentiels qui ne touchent en rien aux opérations militaires ou à la suspension des pouvoirs royaux. On autorise officiellement le drapeau et les cocardes révolutionnaires, on laisse des réunions séditieuses s'assembler, on tolère les proclamations d'un prétendant, pendant que le drapeau de la monarchie, le dannebrog, est proscrit, et que toute personne qui a prêté serment de fidélité au roi devient l'objet d'une persécution. On révoque en masse les employés sans s'inquiéter s'ils sont nés dans le royaume ou dans l'un des duchés, s'ils ont signé ou non l'acte de soumission qui a été exigé d'eux, et on se hâte de les remplacer par des hommes dont l'un a été, en 1849, ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire, et un autre, chef du parti du Schleswig-Holstein dans les Etats du duché. Les écoles secondaires sont complétement désorganisées par un ancien fonctionnaire de l'insurrection;

— Le ministère de la guerre danois a fait publier les renseignements suivants sur la manière dont sont traités les prisonniers prussiens et autrichiens.

Les prisonniers sont logés dans la citadelle de Frederikskavn, qui fait partie des fortifications de Copenhague. Les officiers occupent les chambres qui sont affectées au service des officiers de la garnison, et qui sont toutes pourvues des meubles nécessaires. S'ils donnent leur parole d'honneur de ne pas chercher à s'évader, on leur permet de se promener librement dans la ville. Ils reçoivent par jour pour leur entretien : un capitaine, 3 fr. 75 c.; un lieutenant, 1 fr. 90 c., et un porte-drapeau, 1 fr. 40 c.

Les sous-officiers ont par jour, 1 fr. 05 c., et les simples soldats, 70 cent. On veille avec soin à ce que chaque homme ait les vêtements nécessaires et soit pourvu de linge propre, et on leur fournit même gratis les chemises, bas, gilets, pantalons, chaussures, etc., dont ils ont besoin. Leur logement est le même que celui de nos propres soldats. Pendant la journée, ils se tiennent dans de vastes pièces chauffées, munies de bancs et de tables, et éclairées le soir; la nuit, ils couchent dans des dortoirs où le nombre de lits n'excède pas le chiffre réglementaire. Quant à la nourriture, elle est saine et abondante, et la taxe est assez modérée pour qu'ils puissent y suffire largement avec leur paie.

Afin de leur faire prendre l'exercice nécessaire, on permet aux prisonniers de se promener une heure le matin et une heure l'après-dînée sur les remparts de la citadelle. Pour les aider à passer le temps on leur donne également des livres, des journaux, et différents jeux, tels que les échecs, les dames, les dominos et même des cartes.

Les prisonniers catholiques sont conduits tous les quinze jours à la messe, les Prussiens, un dimanche, et les Autrichiens, le dimanche suivant. Le pasteur de l'Eglise réformée allemande, M. Theobald, prête en outre des écrits religieux à ceux des prisonniers qui en désirent.

Il va sans dire que les prisonniers malades sont traités dans les hôpitaux avec le même soin que nos propres soldats.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 10. Lausanne, 5 Mai 1864. IXe Année

SOMMAIRE. Canons rayés. — Routes militaires suisses. — Bibliographie. — *Intendance militaire en campagne, par J.-B. Gaillard.*

CANONS RAYÉS.

Le département militaire fédéral a envoyé aux cantons la circulaire suivante, en date du 11 avril 1864:

Après que, par arrêté fédéral du 23 décembre 1863, une durée de trois années a été fixée pour la transformation des pièces lisses en pièces rayées, pour ce qui concerne les 66 bouches à feu de 6 livres, il a été décidé que leur fonte successive aura lieu de manière que 24 pièces pourront être transformées en 1864, 24 en 1865, et 18 en 1866.

Il est facile de comprendre que cette transformation ne se fera que par batterie, de manière qu'il en résulte le moins de perturbation, tant au point de vue tactique qu'au point de vue technique.

Le haut Conseil fédéral a fixé le tour suivant pour la transformation :

En 1864 :

Une batterie de 6 bouches à feu de 6 livres de Berne;
» 6 » 6 » Vaud;
» 6 » 6 » Soleure;
» 6 » 6 » St-Gall.

En 1865 :

Une batterie de 6 bouches à feu de 6 livres de Zurich;
» 6 » 6 » Berne;
» 6 » 6 » Argovie,
» 6 » 6 » Genève.

En 1866 :

Une batterie de 6 bouches à feu de 6 livres de Berne;
» 6 » 6 » Vaud;
» 6 » 6 » Neuchâtel.

Les autorités militaires des cantons sont invitées à envoyer leurs six pièces de six livres, dans l'ordre prescrit, à la fonderie de MM. Ruetschi frères, à Aarau, et se feront délivrer à cet effet par l'administration fédérale du matériel de la guerre les lettres de transport nécessaires.

Il est bien entendu que les intendants des arsenaux transmettront à la fonderie d'abord et sans considération de numéros les pièces de six livres dont l'âme a le plus d'élargissement et est le plus fortement chambrée, de même les pièces qui auraient des taches, des porosités, etc. A égalité de bon entretien, on enverra, en premier lieu, les pièces à l'ordonnance de 1843, dont le poids est de 860 à 870 livres.

Afin d'éviter les frais aux cantons, le département a chargé un officier de l'état-major d'artillerie de la surveillance de tous les détails de la fonte, ainsi que des expériences relatives à la cohésion et à la dureté du métal. Il sera chargé en outre de l'épreuve des bouches à feu nouvellement fondues. Les analyses chimiques auront lieu au laboratoire technique de l'école polytechnique.

Il va sans dire que les cantons sont entièrement libres d'envoyer à leurs frais des employés de leurs arsenaux ou des officiers pour assister aux épreuves, au cas où ils le jugeraient convenable.

Le rayage, ainsi que l'épreuve des pièces, aura lieu à l'arsenal d'Aarau, où les machines à rayer fédérales sont établies.

Après que MM. Ruetschi frères, à Aarau, se furent engagés vis-à-vis du département militaire fédéral à entreprendre pour 400 francs la refonte d'une pièce de 6 livres en une pièce lisse de 4 livres, le département a passé un contrat avec eux, à teneur duquel toutes les pièces des cantons et de la Confédération seront fondues aux dites conditions qui (dans les bornes de l'arrêté du 23 décembre 1863) seront les mêmes pour tous les cantons. Suivant le contrat susmentionné, la fonderie bonifie pour les pièces de 6 à fondre 115 fr. par quintal du bronze restant, après déduction du 6 % du déchet de fonte sur le poids total de la pièce, somme à déduire des 400 fr., prix de fabrication par pièce. Le restant de la somme à payer sera versée en espèces par les cantons.

La fonderie garantit en outre de renouveler le métal par la fonte, en y ajoutant une quantité convenable de métal nouveau.

Toutefois, si ensuite de l'analyse chimique des pièces de 6 livres à

fondre, il est démontré que pour une amélioration convenable du métal une plus grande quantité que 30 °/₀ de cuivre et de zinc nouveau est nécessaire, le prix de fabrication sera augmenté de 50 fr. par pièce.

Les frais d'analyse, qui sont de 12 fr. chacune, sont aussi à la charge des cantons; il en est tenu un compte à part.

A teneur de l'arrêté fédéral du 23 décembre, les frais de transport des bouches à feu, ainsi que les frais d'épreuve et de rayage, incombent aux cantons.

Le coût de ces deux derniers travaux est décompté à raison de 80 francs par pièce, somme que les cantons devront verser directement à la caisse fédérale, soit à l'administration fédérale du matériel de la guerre.

On profitera de la fonte des pièces pour porter quelques modifications aux affûts, caissons et objets d'équipement; l'acquisition de la nouvelle munition aura lieu en même temps.

Pour ce qui concerne les modifications au matériel, elles auront d'abord lieu dans des bornes restreintes.

Quelques affûts et caissons des pièces de rechange sont déjà transformés et l'organisation intérieure des caissons est faite pour recevoir la munition rayée de 4 livres, mais avant que les dessins et le texte de cette transformation soit fixé en une ordonnance, le département militaire fédéral désire voir terminer les essais de transports et les expériences sur la convenance des transformations projetées; ce qui aura lieu dans quelques semaines.

Après la fixation de l'ordonnance susmentionnée, les cantons auront à supporter les frais de :

a) Tranformation des affûts de 6 livres pour être adaptés aux bouches à feu rayées de 4 livres;

b) Certaines modifications aux avant-trains, affûts, caissons, charriots de batterie, pour le transport du nouvel équipement et des pièces de rechange;

c) Modification intérieure des caisses à munitions pour recevoir la nouvelle munition de 4 livres;

d) L'acquisition des objets d'équipement qui ne sont pas fournis et portés en compte directement aux cantons par la Confédération, tels que les hausses et les cadrans, dont la confection exige des soins particuliers et une grande uniformité.

Si lors de la transformation du matériel, on venait à y découvrir des défectuosités inaperçues, il est entendu que les cantons profiteront de cette occasion pour les faire disparaître.

Le département militaire fédéral se réserve ici seul le droit de surveiller la bonne exécution de ces travaux.

Les cantons qui désireraient charger l'atelier de réparations de Thoune des transformations susmentionnées, sont invités à en donner connaissance aussitôt au département militaire fédéral, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour que ces travaux aient lieu en même temps que la transformation du matériel de la Confédération. On a pris les mesures nécessaires pour l'acquisition de hausses et de cadrans, réunissant l'exactitude à un prix modéré.

Pour ce qui concerne la munition, à teneur de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1863, les cantons abandonnent à la Confédération leur ancienne munition de 6 livres; celle-ci, par contre, fournit la nouvelle munition aux cantons à raison de 400 coups par pièce.

Pour l'exécution de cette disposition, avec le moins de frais possible, les autorités militaires cantonales, soit leurs intendants d'arsenaux, sont invités à mettre à la disposition de la Confédération, soit de l'administration fédérale du matériel :

2400 coups à boulet de 6 liv.;
600 coups à mitraille de 6 liv.;
soit 2400 boulets de 6 liv.;
600 boîtes à mitraille de 6 liv.;
4725 liv. de poudre à canon;
3050 sachets pour charge de 6 liv.;
2400 sabots pour boulets de 6 liv.;
2400 bandelettes pour boulets de 6 liv.

Les boulets de 6 liv. et le contenu des boîtes à mitraille en balles sera vendu aussi avantageusement que possible à des fonderies de fer, au profit de la caisse fédérale; le ferblanc des bandelettes et leur couvercle seront transmis au laboratoire fédéral à Thoune, pour être transformés; les culots, en fer forgé, seront vendus aussi bien que possible.

Comme la poudre anglaise est préjudiciable à la précision des pièces rayées, encore plus qu'elle ne l'est aux pièces lisses de 6 liv., surtout aux grandes distances et aux distances moyennes, lorsqu'on fait usage de la charge faible, on ne pourra utiliser qu'une poudre qui réunit, autant que possible, les conditions exigées pour la nouvelle poudre de guerre; ainsi la poudre ronde, par exemple, ne pourra être employée que pour remplir les obus et jamais pour les gargousses de bouches à feu. Si les cantons sont, par suite de cette mesure, dans le cas de fournir de la poudre ronde de l'ancienne munition de 6 liv., ils sont invités à vider les gargousses dans des sacs à poudre d'un quintal et à les envoyer au moulin à poudre le

plus à proximité, où cette poudre sera transformée en dite, à la nouvelle ordonnance, aux frais de la Confédération.

La poudre nécessaire pour charger les obus et remplir les sachets sera renvoyée dans les arsenaux cantonaux, où l'on transformera les sachets et où les gargousses seront confectionnées. Sous la surveillance du personnel envoyé par la Confédération, on pourra charger aussi les obus dans les mêmes arsenaux.

La confection, l'acquisition et le contrôle de la nouvelle munition en fer, la confection des fusées, le chargement des obus à balles et des boîtes à balles se feront directement par la Confédération, et il sera transmis à chaque canton la munition nouvelle de 4 liv. qui lui est nécessaire pendant que la transformation de son ancien matériel de 6 liv. a lieu, travail qui devra être terminé dans l'espace d'une année et ne pourra pas être réparti sur deux années pour une seule et même batterie, afin de raccourcir autant que possible la phase de transformation et le désarmement momentané qui en résulte.

ROUTES MILITAIRES SUISSES.

Nos lecteurs seront sans doute charmés de savoir où en sont les routes militaires à travers les Alpes, décidées par les Chambres fédérales en 1861, et commencées en 1862. A cet effet nous ne pouvons mieux faire que de leur soumettre un extrait de l'intéressant rapport qui vient d'être présenté par M. le capitaine Cuénod au Conseil fédéral. M. Cuénod, qui a succédé, on le sait, à M. le capitaine Huber-Saladin, comme ingénieur fédéral du réseau, donne des détails sur les trois routes et résume comme suit l'état des travaux à la fin de 1863:

1° ROUTE DE L'AXEN.

A. *Parcours sur Schwytz. De Brunnen à la frontière d'Uri. Longueur 5200*^{m}.

Partant de Brunnen, à l'extrémité orientale du quai, la route s'élève, en côtoyant les rives du lac, à travers le *Wasiwald,* jusqu'au haut des rochers à pic de la *Wasifluh.* Passé le point culminant de cette paroi de rocs, le tracé s'abaisse de nouveau par une pente de de 2 1/2 °/₀ environ, pour aller gagner le rivage du lac des Quatre-Cantons, au-delà du promontoire de *Ort,* qu'il contourne,

Entre ce promontoire et celui du *Schieferneck*, la route passe en quai et en palier à dix pieds au-dessus des eaux moyennes, au pied des rochers, que l'existence d'une grève a permis de n'attaquer que sur un faible nombre de points.

Après avoir traversé par un tunnel de 130 mètres de longueur la pointe de Schieferneck, la route remonte avec 1 °/₀ dans la direction du village de *Sissikon*, pour opérer, à la frontière des deux cantons, sa jonction avec la section d'Uri. Le point de raccordement se trouve à 14 mètres au-dessus du lac, en vertu de la convention passée à Fluelen en décembre 1862.

Les plans et profils de la route de l'*Axen sur Schwytz* ont été présentés dans le courant d'avril dernier par le gouvernement de ce canton. Comme ils satisfaisaient aux conditions prescrites par l'arrêté fédéral, ils furent sanctionnés dans le courant du même mois.

Mais à la suite de réclamations élevées par le gouvernement d'Uri contre certaines parties du tracé, une conférence eut lieu dans les premiers jours de mai, à Fluelen, entre les délégués des deux cantons. Cette conférence, présidée par Monsieur le chef du département militaire fédéral, eut pour résultat qu'Uri consentit à conserver la part du subside qui lui revenait d'après la répartition Muller et Wild et que Schwytz dut modifier la pente de 4 3/4 °/₀ dans le Wasiwald en la portant à 4 °/₀ seulement.

Ce changement est le seul de quelque importance qui ait été apporté aux plans sanctionnés par le Conseil fédéral.

Les questions de tracé une fois réglées, les travaux de la route furent poussés activement dès le milieu de mai par un entrepreneur à forfait, qui, cette année-ci, s'est attaché surtout à exécuter le plus grand cube possible de terrassements, déblais de rocs et murs, de manière que dès le printemps prochain le règlement et l'empierrement de la chaussée, ainsi que l'établissement des parapets et bouteroues puissent commencer et avancer successivement à mesure que les tranchées et les murs s'achèveront.

Les *déblais dans le roc* représentent dans le devis de la section schwytzoise la dépense la plus considérable. Le cube de ces travaux y est notablement plus fort que sur Uri, mais ils ne donnent lieu à aucune observation spéciale.

Les *murs de soutènement*, notamment les *murs de quai*, en maçonnerie sèche, sont construits en matériaux de grosses dimensions et convenablement fondés. Ces derniers ouvrages ont été établis avec tout le soin nécessaire à des constructions exposées au choc des vagues.

Les *tunnels* sont au nombre de trois, dont l'un, celui du Schieferneck déjà mentionné, a 130 mètres de longueur.

Il devra recevoir un revêtement d'une quinzaine de mètres à l'entrée du côté sud. Les deux autres, de 25 à 30 mètres de long, traversent des bancs de rochers saillants qu'il eût été difficile de contourner.

Quant aux autres *ouvrages d'art,* ils se bornent à un ponceau de 3 mètres d'ouverture, et à des aqueducs ordinaires de 1 mètre à $0^m,60$ d'ouverture.

Quoique moins avancée que la section d'Uri (qui a été entreprise six mois plus tôt), la section schwytzoise n'en est pas moins dans un état d'avancement satisfaisant, puisque dans sept mois et demi à peine plus de la moitié de la totalité des travaux et les deux tiers des déblais de roc ont été exécutés.

On peut donc espérer que dans le courant de l'automne prochain, cette section, longue de 5200 mètres, sera carrossable.

B. *Parcours sur Uri. De la frontière de Schwytz à Fluelen. Longueur 6800m.*

Dès la frontière de Schwytz, la route de l'*Axen* passe sur le cône d'éboulement du ruisseau du *Riemenstalden* et traverse en ligne droite les vergers et le village de *Sissikon,* en se dirigeant vers les flancs escarpés qui ferment la vallée au sud.

Entre ce point et les *Tellengüter,* on s'élève avec 2 1/2 % environ le long de la côte rocheuse et abrupte qui borde toute cette partie du lac. Ce parcours, un des plus accidentés de la route, a donné lieu à des travaux considérables. D'importantes tranchées dans le roc alternent continuellement avec de grands murs de soutènement. On a dû avoir recours à deux tunnels, l'un de 25 mètres, l'autre de 110 mètres de longueur, pour obtenir dans ce terrain tourmenté un tracé aussi régulier que possible.

Après le beau développement du *Gumpischthal* et le parcours relativement facile à travers les *Tellengüter*, la route atteint son point culminant à la hauteur de l'*Axenband*, où elle traverse les rochers de l'*Axen,* et où se trouve réuni tout ce qu'elle offre de plus difficile comme travaux, de plus pittoresque comme position et de plus hardi comme tracé.

Au pied de rochers en surplomb de plusieurs centaines de pieds de hauteur, la route passe à 250 pieds au-dessus du lac dans les parois à pic de l'*Axen*, où son exécution a nécessité de fortes tranchées, deux demi-galeries, puis un grand mur de soutènement, suivi de deux tunnels d'une longueur totale de 140 mètres environ.

Au débouché du deuxième tunnel, la vue s'ouvre sur le lac et toute

la vallée de la Reuss, fermée au fond par la grande pyramide du Bristen; le tracé s'incline à partir de ce point avec une pente de 3 % en se développant encore sur quelques centaines de mètres le long de la côte abrupte, puis sur des pentes de moins en moins escarpées jusqu'au torrent du *Grünbach*.

Après les vergers qui recouvrent son grand cône d'éboulement, la route atteint le bord du lac, dans lequel elle a été établie en partie en remblai pour rectifier le tracé.

Une dernière grande tranchée dans le roc a dû être exécutée pour aborder Fluelen et déboucher dans ce village sur la place du port.

Les plans de la section d'Uri de la route de l'Axen ont été ratifiés dans l'été 1862.

Dans l'exécution de ce projet, dressé par M. l'ingénieur Müller, en 1838, à part l'augmentation de largeur (2 pieds) donnée à toute la route, un seul changement notable a été apporté au tracé.

Il a consisté à relever de 20 pieds le niveau de la chaussée vers la tête nord du premier tunnel dans les rochers de l'*Axen*.

En répartissant ce surcroît de hauteur sur une longueur suffisante, on a réussi, par cette modification, et sans une sensible augmentation de pente, à éviter les difficultés considérables qu'opposait à l'exécution du tracé primitif la configuration du rocher sur le point en question. On a pu en même temps remplacer par une demi-galerie et une tranchée dans le roc le second tunnel de l'Axen projeté par M. Müller.

Sur d'autres points encore, l'exécution est venue à l'appui de notre opinion sur le projet de 1838 et a prouvé que lors du dépôt des plans nous les avions considérés avec raison comme un simple avant-projet susceptible de notables améliorations.

La *Baucommission* d'Uri a reconnu, elle aussi, par l'expérience, qu'une étude plus sérieuse des profils et la rédaction préalable d'un véritable projet d'exécution aurait produit une diminution très sensible dans les frais de construction.

Comme malgré cela le tracé est loin d'être défectueux et que les changements de détails dont je parle n'eussent été désirables que dans l'intérêt des finances du canton, au point de vue de la Confédération l'absence d'un projet bien étudié n'a pas présenté d'inconvénient sensible.

Tel qu'il était adopté, le projet ne laisse rien à désirer quant à l'exécution.

Les travaux ont été exécutés en régie par le canton d'Uri, partie à la journée, partie à la tâche. Ils ont été dirigés dès leur commence-

ment par un conducteur des travaux fort capable, ayant sous ses ordres quatre surveillants.

Ce mode d'exécution, quoique plus coûteux et compliqué pour l'administration cantonale qu'une entreprise (sur série de prix, bien entendu, car sans autre base que l'avant-projet Müller un marché à forfait eût été inadmissible), n'offrait pas d'inconvénients pour la qualité des travaux et présentait au contraire une garantie de plus que l'on ne sacrifierait pas la solidité à l'économie. Aussi les travaux de cette section méritent-ils toute confiance.

Dans les *déblais de roc*, on a eu soin de purger autant que possible les talus des parties désagrégées qui menaçaient de se détacher plus tard sur la route.

Dans les grands *murs de soutènement*, le soussigné a eu fréquemment l'occasion de s'assurer qu'ils étaient composés de gros matériaux, solidement reliés à l'intérieur du mur. La moitié de la hauteur de ces murs est maçonnée à mortier, le reste, ainsi que les murs peu élevés, à pierre sèche.

Les *murs de revêtement* (talus d'amont) sont tous rejointoyés. De bonnes couvertes couronnent partout les crêtes des murs.

L'exécution des ouvrages d'art, plus nombreux sur Uri que sur Schwytz, n'est pas moins satisfaisante.

Dans les *ponts*, les ouvrages des piédroits, ainsi que les voussoirs des têtes sont tous en granit. Ces derniers sont reliés en outre à la maçonnerie brute de l'intérieur de l'ouvrage à l'aide de trois tirants en fer qui traversent toute la voûte d'une tête à l'autre.

Outre de nombreux *aqueducs* pour l'écoulement des eaux de la chaussée et des ruisseaux peu importants, le parcours achevé entre Fluelen et le premier tunnel présente deux cassis dont le plus important a 100 pieds de longueur. Il se trouve au passage du Grünbach; son pavé est retenu par une bordure en granit de 2 mètres de queue. En ceci aussi bien que pour les dalles des aqueducs, de 60 centimètres et de $1^m,20^m$., on a pleinement satisfait aux exigences du cahier des charges.

Les *tunnels*, au nombre de quatre, ont les dimensions prescrites par les types.

Le roc dans lequel ils ont été percés présente la solidité nécessaire pour dispenser de revêtements.

Quant à la *chaussée*, la qualité du sous-sol, ainsi que l'abondance de matériaux propres à un bon gravelage, laissent prévoir qu'elle sera résistante et d'un entretien facile.

En vue de la sécurité des voitures qui circuleront sur cette route, l'on a placé, tous les 20 à 30 pieds, des *bouteroues* sur le bord exté-

rieur de la chaussée, partout où l'escarpement de la côte n'a pas nécessité l'emploi de *parapets*. Ceux-ci sont formés de murs à mortier de 1 1/2 pied d'épaisseur et recouverts de grandes dalles en granit de sept pouces d'épaisseur. La plus grande partie de ces murs est à intervalles égaux à la longueur des portions pleines. Les vides sont fermés par deux barrières en bois de pin encastrées dans la maçonnerie. Dans les passages les plus dangereux, enfin, comme à l'*Axeneck,* par exemple, les parapets sont continus, mais munis dans le bas d'ouvertures demi-circulaires suffisamment larges pour favoriser l'action de l'air et du soleil sur la chaussée.

Vus depuis le lac, ces murs à jours et à intervalles sont un ornement de plus pour la route.

L'ingénieur fédéral a obtenu du gouvernement de Schwytz que sur le territoire de ce canton l'on adoptât le même modèle de parapets et de bouteroues que sur Uri, afin que les travaux qui attirent le plus les regards présentent un aspect uniforme sur toute l'étendue de la route.

Dès la fin du mois de juin dernier, le tronçon compris entre Fluelen et l'entrée sud du tunnel de l'Axen se trouvait à peu près terminé, sauf quelques petits travaux d'achèvement. Ce parcours, long de 2900 mètres, est aujourd'hui carrossable.

Sur les 3900 mètres de longueur entre le tunnel de l'Axen et la frontière de Schwytz, il reste actuellement à faire :

Les travaux de terrassements à *Sissikon*;

La tranchée en rochers dans l'éboulement de 1801 ;

Quelques murs de soutènement peu importants;

Le battage au large des quatre tunnels, dont l'un est à peu près achevé, et dont un seul, celui de l'Axen, n'est pas encore entièrement percé;

Le pont de douze mètres de portée sur le ruisseau de *Sissikon;*

Enfin, l'empierrement, les fosses et les parapets sur la plus grande partie de la longueur ci-dessus.

Comparés à ce qui a été exécuté cette année-ci, les travaux ne sont plus considérables et permettent d'annoncer que dès la fin de juin prochain la route de l'Axen sera carrossable entre Fluelen et Sissikon et complètement achevée à la fin de l'automne 1864.

2° ROUTE DE L'OBERALP.

A. *Parcours sur les Grisons. De Dissentis à la frontière d'Uri. Longueur 20,930m.*

Partant du grand village de *Dissentis,* où finissait la route de l'*Oberland grison,* achevée depuis peu d'années, le tracé de la route de

l'*Oberalp* s'élève doucement le long du versant nord de la vallée, fermée à l'ouest par les monts de *Mompe-Tavetsch.*

L'uniformité du terrain est interrompue sur trois points seulement par les torrents profondément encaissés des vals *Clavanieff, Acletta* et *Cuoz,* dont la traversée a donné lieu à des travaux d'art et de terrassements de quelque importance.

Après le passage au travers des prés marécageux de *Palins,* la route passe sous *Mompe-Tavetsch,* par un long défilé, qui, après le val *Bugniai,* débouche dans un nouveau bassin, celui du val *Tavetsch,* où l'on rencontre d'abord le village de *Sedrun,* puis les hameaux de *Camischolas, Sarcuns, Rueras* et *Dieni.*

La configuration du fond de la vallée, où se développe le tracé, semblable à celle de Dissentis, présente dans un terrain d'ailleurs fort peu accidenté, plusieurs coupures profondes formées par les torrents de *Sedrun, Tgiamaura, Milar.* et *Ravarolas.* Ces trois derniers passent sous des arches en maçonnerie de huit mètres d'ouverture, tandis qu'à *Sedrun* le débouché a dû être porté à douze mètres.

Le défilé de *Sta-Brida* vient séparer ensuite les deux sections inférieures (de Dissentis et de Tavetsch) de la section supérieure qui constitue le passage de montagne proprement dit, car ce n'est qu'à partir de cette chapelle que l'on aborde les pentes de 6, 7 et 8 1/2 °/o. Après le passage dans les flancs escarpés de *Selva,* l'on atteint le point forcé de *Tschiamat,* puis celui de l'*Alpe Surpalix.*

Au-dessus de ces pâturages marécageux, l'on a dû avoir recours à un groupe de lacets, dont les neuf contours permettent d'atteindre enfin la frontière du canton d'Uri, au point culminant du passage.

Cette dernière partie, longue de 8 kilomètres, n'offre qu'un seul pont (8 mètres d'ouverture), mais un plus grand cube de terrassements que dans les vallées de *Tavetsch* et *Dissentis.*

Les plans des sections de *Dissentis* et de *Tavetsch* ont été approuvés par le Conseil fédéral en mai 1862; ceux de la troisième section l'ont été dans le mois de mai 1863.

Le projet ayant été étudié comme il convient, le *tracé* n'a pas subi de modifications en cours de l'exécution.

Le *profil en long* et le *profil en travers* de la route sont conformes aux pièces approuvées.

Les deux premières sections, commencées en 1862, ont été livrées à la circulation fin d'octobre 1863. Sur la troisième section, les travaux n'ont pu être entrepris qu'au commencement de juillet dernier. Les mauvais temps d'août et de septembre, ainsi que l'incapacité de l'entrepreneur ayant occasionné de nouveaux retards dans leur avancement, le gouvernement des Grisons, désireux de s'assurer les moyens

d'achever la route en temps voulu et de la livrer à la circulation en même temps qu'Uri, s'est décidé à mettre l'adjudication en régie et à faire exécuter les travaux à ses frais. Par cette mesure, nous espérons que l'on réussira à regagner le temps perdu cette année.

Malgré la rapidité avec laquelle les treize kilomètres de Dissentis à Sta-Brida ont été exécutés, nous pouvons affirmer que ce tronçon de route ne le cède en rien aux autres routes récemment construites dans les Grisons.

Les travaux des deux premières sections, remis à des entrepreneurs capables, ont été exécutés sous la direction de l'ingénieur qui avait dressé le projet. Il était secondé par deux conducteurs de travaux.

Les *terrassements* et *maçonneries*, quoique d'une certaine importance sur plusieurs points, n'offrent cependant rien d'extraordinaire.

Les nombreux *ouvrages d'art* ont été fondés et construits avec tout le soin et la solidité qu'exigent des ponts sur des torrents souvent redoutables. Les armatures en fer ont été appliquées partout dans leurs voûtes.

La rareté de la pierre de taille pour *bouteroues* a nécessité l'emploi généralement répandu dans les Grisons des bouteroues en bois. Sur les murs de soutènement de fortes *barrières* avec poteaux en bois aussi donnent à la circulation toute la sécurité désirable.

Comme il a été dit plus haut, le parcours entre Dissentis et Sta-Brida est ouvert aux voitures depuis la fin d'octobre. L'état d'avancement, en amont de Sta-Brida, est loin d'être aussi satisfaisant, mais j'ai la conviction que le gouvernement des Grisons ne négligera rien pour qu'à la fin de la campagne de 1864 son tronçon puisse être rendu carrossable, malgré les difficultés qu'il rencontrera très probablement à réunir dès le printemps prochain le nombre d'ouvriers nécessaire.

Aussi pouvons-nous annoncer dès à présent, qu'à moins de cas de force majeure, l'année qui commence verra l'achèvement de la route de l'Oberalp.

B. *Parcours sur Uri. De la frontière grisonne à Andermatt. Longueur 10,600^{m}.*

Cette section comprend deux parties bien distinctes, d'un développement à peu près égal. La partie supérieure, la plus facile de toute la route, soit comme tracé, soit comme travaux, s'étend, depuis la frontière grisonne, le long du lac et à travers les pâturages de l'*Oberalp,* dans un terrain peu accidenté qui n'a donné lieu qu'à des tra-

vaux de terrassements tout à fait ordinaires. Les pentes, généralement faibles, ne dépassent pas 7 °/o.

L'autre partie commence à la limite des pâturages et des propriétés particulières, point situé à 200 mètres plus bas que le col et à 400 mètres au-dessus d'*Andermatt*. Ici le terrain devenant plus abrupt, les travaux augmentent d'importance. Le tracé s'abaisse rapidement par des pentes plus fortes (8 à 9 1/2 °/o) et gagne enfin à l'aide d'un développement artificiel la route du *St-Gothard*, à sa sortie d'Andermatt.

Le groupe des lacets au-dessus d'Andermatt sera la partie la plus pittoresque de toute la route. Les neuf contours qu'y décrit le tracé sont autant de terrasses d'où la vue s'étend sur toute la vallée d'Urseren, qui deviendra bientôt le carrefour de nos Alpes.

Du haut de la descente sur Andermatt, le regard embrassera à la fois la route du St-Gothard, depuis les lacets de l'Hospenthal, jusqu'au point où elle va disparaître dans les gorges de la Schöllenen; — la route de l'*Oberalp* dans son parcours le plus accidenté; — et sa continuation naturelle, la route de la *Furka*, qui après avoir remonté la vallée jusqu'à Réalp, s'élève en zig-zags jusque sur les hauts plateaux du *Fuchsegg*.

Au printemps dernier, il n'existait pour tout le parcours sur Uri encore aucun projet arrêté.

M. l'ingénieur Siegwart avait fait avant la fin de 1861 un premier piquetage avec profil en long, mais sans plan.

Dans l'automne suivant, M. l'ingénieur Wetli fit lever le plan topographique au 1/10,000 du terrain entre *Andermatt* et le col, mais la saison avancée ne lui permit pas de dresser le projet complet.

Au printemps de 1863, il s'agissait de ne pas perdre, pour les travaux, une campagne de plus, en la consacrant uniquement à l'étude et à la rédaction du projet. Après les formalités nécessaires pour la ratification et la mise en adjudication, la majeure partie de l'été se serait écoulée avant que le premier coup de pioche ait pu être donné.

Il n'y avait d'autre moyen, pour gagner du temps, que d'exécuter cette route en régie, comme celle de l'Axen; aussi l'ingénieur du canton exécuta-t-il, de concert avec le soussigné, dès que la saison le permit, un premier piquetage, par lequel on arrêta entre Andermatt et le col les points forcés et les pentes du tracé.

Ce projet, reporté sur le plan d'ensemble, au 1/10,000, fut approuvé par l'autorité fédérale, qui autorisa de plus le canton d'Uri à faire commencer les travaux sur ces bases, sauf à fournir les plans et profils dès qu'ils auraient été dressés.

L'exécution fut alors remise par petits lots à des tâcherons répartis sur une douzaine de tronçons entre le col de l'Oberalp et la limite des pâturages, tandis que l'on procédait à l'étude définitive dans le terrain plus difficile entre les pâturages et Andermatt.

Ces petites entreprises furent poussées avec tellement d'activité que, commencées au milieu de juin, plusieurs d'entre elles furent achevées au mois d'août et permirent d'attaquer aussi sur plusieurs points le groupe des lacets. Les travaux n'ont été suspendus qu'à la fin d'octobre, et quelques chantiers de déblais dans le roc étaient encore en activité à la fin de décembre.

Le *tracé*, aussi satisfaisant en plan qu'en profil, l'est aussi en exécution.

De beaux alignements, raccordés par des courbes de grand rayon, conduisent depuis la frontière grisonne jusqu'au premier contour, d'un rayon moyen de 50 pieds. Le rayon minimum est de 25 pieds et n'a dû être appliqué que sur deux points.

Les *pentes* sont bien étudiées, et leurs changements, autant que possible, reportés dans les courbes. On n'aurait pu adopter le maximum de 8 1/2 °/o comme sur la partie grisonne sans allonger outre mesure la descente sur Andermatt, située entièrement dans des propriétés particulières, ce qui aurait augmenté notablement les frais d'expropriation et d'indemnités, déjà assez élevés. D'ailleurs le maximum de 9 1/2 °/o appliqué sur quelques points seulement de la route de l'Oberalp est tout à fait admissible en présence des 10 °/o de la route du *St-Gothard,* près du pont du Diable et des 12 °/o que fixe l'arrêté fédéral comme maximum pour les routes de l'*Oberalp* et de la *Furka*. Quant à la pente moyenne, elle n'atteint pas 6 °/o.

Relativement au *profil en travers* de la route, Uri est aussi allé au-delà des exigences de l'arrêté fédéral en donnant à la plate-forme 18 pieds de largeur totale tant en remblais qu'en déblais, tandis que la largeur peut n'être portée qu'à 16 pieds, ce qui donne les 14 pieds voulus de voie carrossable, lorsque les fossés, comme c'est le cas, sont disposés de manière à ce que les roues des voitures y entrent facilement.

Sur le plateau de l'Oberalp, où la neige séjourne plus longtemps, le corps de la route est généralement en remblai, de manière à faire saillie sur la pente du coteau, précaution excellente dans les routes de montagnes pour favoriser la disparition de la neige.

Les travaux se composent uniquement de terrassements, de maçonnerie sèche pour *murs de soutènement, perrés* et *aqueducs dallés*. Ces derniers ne dépassent pas 1 mètre d'ouverture, quelquefois ils sont doubles, c'est-à-dire avec une pile intermédiaire, de manière à

avoir un débouché total de 2 mètres. — La plupart n'ont que 60 centimètres d'ouverture, mais ils sont en nombre suffisant.

Grâce à la configuration régulière du terrain, ainsi qu'à l'absence de cours d'eau importants à traverser, l'on ne rencontre sur les 10 1/2 kilomètres du tracé aucun ouvrage d'*art*, circonstance qui a singulièrement facilité l'avancement des travaux.

Nous mentionnerons aussi le système des *perrés*, appliqués généralement dans la traversée des pâturages aux talus de remblais, pour remplacer les talus gazonnés, qui sont rapidement détériorés par les bestiaux.

La *chaussée* a été munie partout d'un bon empierrement.

Sur les parties en remblai et sur le couronnement des murs de soutènement, elle est bordée par des *bouteroues* en granit, taillés sur le modèle de ceux de l'Axen. Leur espacement varie suivant les cas, entre 3 et 9 mètres, soit 10 à 30 pieds.

En résumé, la qualité des travaux n'a nullement souffert de l'absence d'un projet d'exécution et d'un cahier des charges, car l'administration cantonale est allée au-delà des prescriptions générales de l'arrêté, et n'a pas cherché à profiter de l'absence de conditions spéciales pour économiser sur la construction.

D'un autre côté, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se construisait ce tronçon, l'ingénieur soussigné s'est fait un devoir de le surveiller d'une manière encore plus suivie que les autres.

A la fin de 1863, les travaux se sont donc trouvés plus avancés qu'on n'aurait osé l'espérer, et cela grâce à la direction active et capable de l'ingénieur cantonal, M. Diethelm, obligé à la fois de diriger lui-même les travaux, de former des surveillants, de faire tous les piquetages, nivellements et levés des plans pour la rédaction du projet. Ce ne fut que dans le courant d'août, qu'à la suite des représentations réitérées faites par le soussigné à la Baucommission d'Uri qu'un employé lui fut adjoint pour le seconder dans ses nombreux travaux.

Les plans de l'*Oberalp* ne tarderont pas à être soumis à l'autorité fédérale, leur rédaction étant terminée à l'heure qu'il est.

Quant à l'avancement des travaux, il est tel que l'on peut être certain de l'achèvement complet de la route à la fin de l'automne prochain. Dans la traversée des pâturages, 5 kilomètres 1/2 sont déjà carrossables, et les cinq autres, jusqu'à Andermatt, sont fort avancés sur plusieurs points.

3° ROUTE DE LA FURKA.

A. *Parcours sur le Valais. Oberwald-Furka. Longueur 17 kil.*

Le tracé de la route de la *Furka*, exécuté pour la première fois

dans l'été 1860 par les officiers du génie, a subi, entre *Oberwald*, le dernier village valaisan, et le *Glacier du Rhône*, des modifications sensibles, tandis qu'entre *Gletsch* et le col il est resté le même, sauf les améliorations de détails qu'amène toujours une seconde étude du tracé.

Un projet d'exécution n'a été encore soumis au Conseil fédéral que pour la section inférieure comprise entre *Oberwald* et *Gletsch*. Tel qu'il a été sanctionné, le tracé se maintenait dès Oberwald jusqu'à l'auberge du Glacier du Rhône, sur la rive droite de la rivière, mais dans le courant de la campagne dernière, après un examen détaillé de la traversée des rochers des *Gorges du Rhône*, le canton du Valais, sur la proposition du soussigné, a décidé un nouveau changement sur ce parcours, changement dont les plans seront prochainement déposés et qui permettra d'éviter les grandes difficultés qu'offrait le tracé adopté.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

ETUDE SUR LE SERVICE DE L'INTENDANCE MILITAIRE EN CAMPAGNE, *par J.-B. Gaillard, intendant général.* — Paris, 1863. 1 vol in-8° de 94 pages. — *Prix:* 3 fr. 50 c.

Nous recommandons vivement la lecture de ce petit ouvrage à tous nos officiers, à ceux du commissariat tout particulièrement. Ils y trouveront les conseils d'une vieille expérience; ils y reconnaîtront l'officier et l'administrateur, ayant vu les choses de près et de haut, depuis longtemps rompu aux exigences d'un service aussi difficile qu'important. Trop souvent l'intendance n'est payée de ses travaux et de ses peines infinies que par d'injustes récriminations. C'est de ce service qu'on a pu dire : « Il plante les lauriers.... mais ne les cueille pas. » Variante: « Il arrose. »

Valais. — Les promotions et nominations militaires suivantes ont eu lieu:

CAPITAINES : MM. *Derivaz*, André, de St-Gingolph (landwehr); *Brousoz*, Hypol., de Port-Valais; *de Hockalper*, Jules, de St-Maurice (landwehr).

LIEUTENANTS : MM. *Kœbel*, Auguste, à Sion (train de parc); *Roten*, Charles, de Sion; *de Riedmatten*, Charles, de Sion; *Berclaz*, Léon, de Sierre; *Erpen*, Jean, de Loëche (landwehr).

1ers SOUS-LIEUTENANTS : MM. *de Nucé*, Gustave, de Sion; *de Courten*, Eugène-Ernest, de Sierre; *Ribordy*, Antoine, de Riddes; *de Torrenté*, Ant.-Flavien, de Sion.

2e SOUS-LIEUTENANT : M. *de Courten*, Ludovic, de Sierre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 11. Lausanne, 27 Mai 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **De l'organisation de l'armée suisse.** *(Suite du mémoire de M. le colonel Hofstetter.)* — **Routes militaires suisses.** *(Fin du Rapport de M. le capitaine Cuénod)* — **Nouvelles et chronique.**

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

(Suite du mémoire de M. le colonel Hofstetter.)

D'un autre côté, il faut convenir que le milicien de landwehr, plus âgé que ses camarades de l'élite et de la réserve, sera plus défiant au sujet de la capacité de ses chefs, et, vu son âge et sa position civile, plus exigeant vis-à-vis de ceux-ci; il se laissera plus facilement aller aux murmures, aux plaintes; il critiquera plus facilement les ordres qu'il reçoit et se soumettra plus difficilement à une discipline sévère. Il faut tenir compte de tout cela, et c'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas pratique de former des divisions entières de landwehr, auxquelles il ne faudrait du reste ne donner que des chefs du premier mérite.

Par contre, la landwehr fournit de précieux matériaux pour renforcer les divisions de guerre, pour suppléer aux pertes que l'on fait en campagne, pour défendre des points fortifiés, former les lignes d'étapes, garder des magasins, escorter des convois de munitions, de vivres, de prisonniers, pour maintenir l'ordre dans les cantons dont les gouvernements, ensuite d'une forte mise sur pied, se trouveraient sans appui militaire.

Partant de la conviction qu'on ne pourra jamais former avec la landwehr six ou sept divisions de guerre qui puissent rendre de bons services, nous faisons la proposition suivante :

Des soixante bataillons de landwehr qui sont maintenant organisés,

nous en prenons trente pour former dix brigades, à chacune desquelles on adjoint une compagnie de carabiniers. Comme nous proposons de former l'armée en dix divisions, chacune d'elles sera renforcée d'une quatrième brigade prise dans la landwehr.

Voici nos raisons pour cette proposition :

Il vaut mieux avoir quatre brigades que trois dans une division, parce que quand cette division doit agir isolément, il lui faut compter une brigade d'avant-garde et une de réserve, de sorte qu'avec trois brigades seulement, il n'en reste qu'une seule pour le gros, tandis qu'il faudrait pouvoir en mettre deux en ligne. Du reste, nous ne pouvons nous figurer une division dans sa formation de bataille réglementaire, c'est-à-dire deux brigades en première ligne et première réserve, et cela parce qu'il faut toujours détacher quelques corps : soit, lorsqu'on attaque, pour retenir l'ennemi dans une position, pour menacer une autre position ou pour la tourner, soit lorsqu'on se défend, pour se garer contre un mouvement tournant de l'ennemi, tenir une position importante, soit en avant, soit à côté de la ligne de bataille, ou bien assurer la retraite, etc.

En comptant quatre brigades par division, il y en aura rarement plus de deux en ligne, lorsque la division agira isolément. Dans la supposition que plusieurs divisions seraient en ligne les unes à côté des autres, ce qui n'aura lieu que dans un pays assez plat, il sera bon que derrière les trois brigades de notre division, lesquelles seraient en ligne les unes à côté des autres, il y en ait une quatrième en réserve ; cette quatrième serait la brigade de landwehr, cela dit sans préjudice de la réserve générale placée plus en arrière. Cette formation, donnant plus de profondeur à notre ligne de bataille, la rendrait d'autant plus propre à l'attaque comme à la défense. Du reste, quand la ligne de bataille est très étendue, une seule réserve générale ne suffit pas, mais il faut organiser encore sur divers points de petites réserves avec destinations spéciales.

Si, dès l'origine, un quart de la division est gardé en deuxième ligne, comme nous le proposons, il sera rarement nécessaire de former des réserves spéciales. Le chef qui sait conduire trois brigades ne sera guère embarrassé pour en conduire quatre ; mais il serait peut-être fort difficile de trouver cinq ou six commandants de division pour la landwehr, qui est par elle-même peu maniable. En raison de cela, on pourrait même, au lieu d'une quatrième brigade de trois bataillons de landwehr, répartir ces trois bataillons entre les trois brigades réglementaires, en les portant ainsi à cinq bataillons au lieu de quatre. Sans repousser entièrement cette idée, nous préférons cependant tenir à la première économie, qui nous semble plus prati-

que, parce qu'elle permet de ne pas engager la landwehr dès le commencement d'une affaire, ce qui serait bien difficile dans la seconde proposition, parce qu'on ne pourrait laisser en arrière un seul bataillon par brigade sans fractionner trop cette petite réserve, soit la troisième ligne, et parce qu'il nous paraît moins difficile à un commandant de division qui a commencé la campagne avec trois brigades d'en recevoir une quatrième à diriger, qu'il ne le serait aux commandants de brigades de manœuvrer tout d'un coup avec cinq unités après avoir d'abord manœuvré avec quatre seulement. Puis nous croyons que le commandant de division ménagera davantage sa brigade de landwehr, que ne le feraient les commandants de brigade avec leur bataillon de même arme; le premier saura de même employer plus à propos la dite brigade que les seconds leur susdit bataillon.

En raison de l'exposé ci-dessus énoncé, nous réduisons la brigade de landwehr à trois bataillons, plus une compagnie de carabiniers, et nous lui donnons la formation de bataille suivante :

Figure I.

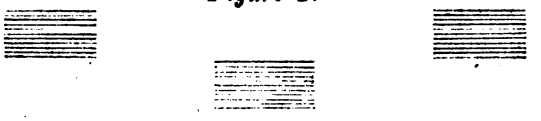

Pour chef d'une brigade de landwehr, il faut moins un chef habile pour la manœuvre, qu'un officier d'un caractère ferme, car il opèrera toujours sous la direction du commandant de division ou de son remplaçant. Réunie avec trois autres unités semblables, la brigade de landwehr rendra d'importants services en temps de guerre, tandis que, formée en divisions de landwehr, elle pourrait amener de grands embarras.

Notre organisation peut supporter avantageusement une augmentation d'unités dans les divisions, parce que ces dernières seront rarement réunies pour former des corps d'armée. En effet, supposons que nous n'ayons à faire front que sur une frontière seulement, nous pourrons rarement réunir plus de huit divisions sur un champ de bataille; il n'y en aura pour l'ordinaire que cinq ou six et ce nombre d'unités tactiques s'oppose à la formation du corps d'armée. Notre division doit donc être pour l'ordinaire la plus grande unité tactique; il faut donc la faire forte et la subdiviser d'une manière pratique.

Nous saisissons cette occasion pour faire observer qu'il serait fort avantageux de ne pas répartir les compagnies de carabiniers isolément dans les brigades; il vaudrait mieux les réunir en bataillons de

trois à quatre compagnies et faire commander ces bataillons par un major. Cet officier ne serait point officier d'état-major, mais officier de carabiniers et nommé par les cantons fournissant les compagnies qui forment le bataillon. Au cas où les cantons ne pourraient s'entendre pour choisir cet officier, le département militaire fédéral ferait la nomination.

La division aurait ainsi un ou deux bataillons de carabiniers; ils n'appartiendraient à aucune brigade, mais seraient comme les autres armes spéciales sous les ordres directs du commandant de division, sauf le cas où, pour un service d'avant-garde ou autre, l'un de ces bataillons serait adjoint à une brigade.

Le feu des carabiniers réunis en masses sur un point produira beaucoup plus d'effet qu'il ne le peut lorsqu'il est disséminé sur toute la ligne. De plus, il est peu probable que les commandants de brigade sauront toujours employer à propos la compagnie de carabiniers qui leur est adjointe. Les capitaines de carabiniers seront encore moins capables de prendre part d'une manière indépendante au combat de la brigade à laquelle ils sont attachés. Dans les réunions de troupes, on voit le plus souvent les susdites compagnies perdues dans la ligne de bataille, et agissant sans s'inquiéter de l'ensemble; il en résulte que l'élite de notre infanterie est moins en état de rendre de bons services que de simples compagnies de chasseurs.

II.

L'exposé contenu dans la première partie de ce mémoire se résume dans les propositions suivantes :

1° Former l'armée en dix divisions;

2° Que ces divisions soient autant que possible des divisions territoriales;

3° Déterminer la manière dont l'armée doit se compléter, et fixer le service des corps de landwehr qui ne sont pas répartis dans les brigades.

Proposition n° 1. Il est aisé de former notre armée en dix divisions, du moment où l'on supprime les troupes de garnison, que l'on réunit une partie des bataillons et des compagnies de carabiniers disponibles, et qu'on donne à cette division une des brigades de l'artillerie de réserve. Nous avons douze compagnies de dragons dans l'élite et onze dans la réserve, ces compagnies doivent être réparties au nombre de deux ou de trois par division, car ces dernières pourraient se trouver fort embarrassées, même en pays de montagnes,

sans ce minimum de cavalerie. De même que nous avons une artillerie de division, nous devons aussi avoir une cavalerie de même espèce.

Malgré l'organisation de dix divisions, il demeure encore quatre demi-bataillons, dix-huit compagnies d'infanterie et de douze à treize compagnies de carabiniers comme troupes de garnison. A ces troupes, on peut joindre trente bataillons de landwehr et de sept à huit mille hommes d'armes spéciales; il restera donc assez de troupes disponibles pour parer à tous les événements.

Proposition n° 2. Voici la répartition des contingents d'élite et de réserve cantonale, comme aussi de la landwehr en divisions territoriales.

Première division.

1re BRIGADE D'INFANTERIE.

3 bataillons du Tessin.
1 » » R. (Réserve).

2me BRIGADE.

1 bataillon du Tessin.
1 » » R.
1 bataillon de Schwytz.
1/2 » » R.

3me BRIGADE.

1 bataillon de Lucerne.
1 » » R.
1/2 bataillon de Nidwald.
1/2 bataillon d'Uri.

4me BRIGADE (*Landwehr*).

2 bataillons du Tessin.
1 bataillon de Lucerne.

1er *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies du Tessin.
1 » » R.

2me *bataillon de carabiniers.*

1 compagnie d'Uri.
1 compagnie d'Obwald.
1 compagnie de Nidwald.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Lucerne.
1 » » » R.

Guides.

1 compagnie du Tessin.
½ » » R.

Artillerie.

1 batterie du Tessin.
1 batterie de Lucerne.
1 » » R.

Sapeurs.

1 compagnie du Tessin.

Parc.

1 compagnie de Lucerne.

Observations :

1° S'il fallait occuper immédiatement Bellinzone, on prendrait pour cela, jusqu'à nouvel ordre : la 1re brigade, le 1er bataillon de carabiniers et la compagnie de carabiniers de réserve (Tessin), et l'on y adjoindrait la landwehr de tout le canton. Les mêmes dispositions devraient être prises pour Saint-Maurice et le Luciensteig.

2° La 1re division se réunit à Bellinzone et dans la vallée de la Reuss; de ce dernier point les troupes non tessinoises passeront le Saint-Gothard si le Tessin doit être occupé; si, par contre, la division doit être envoyée au Nord, à l'Est ou à l'Ouest, elle se rassemblera à Lucerne; dans les deux cas, la nouvelle route militaire Furka-Oberalp sera fort utile.

3° Lorsqu'on formera les bataillons de carabiniers, et cela dans chaque division, il faudra avoir égard à ce que ces bataillons puissent aisément se réunir pour des cours de répétition.

4° Nous posons en principe que toutes les divisions, sauf la 1re et la 10me, auront chacune une batterie de canons rayés de 4 livres; il en restera donc quatre pour la réserve d'artillerie. Nous admettons ensuite que l'on procédera dans la répartition de l'artillerie dans les divisions, en ayant égard aux conditions territoriales des divisions, et nous ne mentionnerons plus cette arme dans notre répartition.

5° Nous éviterons aussi de désigner les commandants de brigades; néanmoins, nous avons voulu montrer, par l'exemple précédent, comme

par un second exemple pris dans la 2me division, qu'il est utile de répartir les commandants de divisions et de brigades en ayant égard à leur domicile et à leur langue maternelle.

Deuxième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons des Grisons.
1 » » R.

2me BRIGADE.

3 bataillons de Saint-Gall.
1 » » R.

3me BRIGADE.

1 bataillon de Glaris.
1/2 » » R.
1 bataillon d'Appenzell (Rh.-Ex.)
1/2 bataillon des Grisons. R

4me BRIGADE (*landwehr*).

1 bataillon de Saint-Gall.
2 bataillons des Grisons.

1er *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies des Grisons.
2 compagnies de Saint-Gall.

2me *bataillon de carabiniers.*

1 compagnie des Grisons. R.
1 compagnie de Saint-Gall. R.
1 compagnie de Glaris. R.

Guides.

1 compagnie des Grisons.
1/2 » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Saint-Gall.
1 » » » R.

Sapeurs.

1 compagnie de Zurich.

Parc.

1 compagnie de Saint-Gall.

Les rendez-vous de la division seraient : *Coire,* s'il fallait défendre les Grisons ou bien faire un mouvement offensif contre le Saint-Gothard ou la Valteline. *Rapperschwyl,* pour marcher vers l'Ouest. *Saint-Gall,* pour couvrir le Nord. *Wallenstadt-Sargans,* pour le Luciensteig.

Troisième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons de Saint-Gall.
1 » » R.

2me BRIGADE.

3 bataillons de Thurgovie.
1 » » R.

3me BRIGADE.

1 bataillon de Zurich.
1 bataillon de Saint-Gall. R.
1/2 bataillon d'Appenzell (Rh.-Int.)
1/2 bataillon de Thurgovie. R.

4me BRIGADE (*landwehr*).

1 bataillon de Saint-Gall.
1 bataillon de Thurgovie.
1 compagnie de carabiniers de Saint-Gall.

1er *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies d'Appenzell (Rh.-Ext.)
2 compagnies de Thurgovie.

2me *bataillon de carabiniers.*

1 compagnie de Thurgovie. R.
1 compagnie de Schwytz. R.
1 compagnie d'Appenzell (Rh.-Ext.) R.

Guides.

1 compagnie de Schwytz.
1/2 » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Saint-Gall.
1 compagnie de dragons de Thurgovie. R.

Sapeurs.

1 compagnie de Zurich.

Parc.

1 compagnie de Zurich.

Le rendez-vous est *Fraunfeld* pour marcher vers le Nord ou pour suivre le mouvement offensif de la deuxième division contre la Valteline. Il serait à *Saint-Gall* s'il s'agissait de tenir la ligne du Rhin jusqu'à Reineck à côté de la 2me division. *Rapperschwyl,* pour se diriger sur le Saint-Gothard, et *Zurich-Winterthour* pour marcher vers l'Ouest.

Quatrième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons de Zurich.
1 » » R.

2me BRIGADE.

3 bataillons de Zurich.
1 » » R.

3me BRIGADE.

1 bataillon de Zurich.
1 » » R.
1 bataillon de Schaffhouse.
½ » » R.

4me BRIGADE (*landwehr*).

3 bataillons de Zurich.
1 compagnie de carabiniers de Zurich.

1er *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies de Schwytz.
2 compagnies de Glaris.

2me *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies de Zurich. R.
1 compagnie de Zug. R.

(A suivre.)

ROUTES MILITAIRES SUISSES.

(Fin du Rapport de M. le capitaine Cuénod.)

Ainsi modifiée, la route, après s'être développée à l'aide de lacets dans la forêt d'Oberwald, entrera dans la gorge en passant au pied des rochers qui dominent la route muletière actuelle. Puis après, un

nouveau lacet franchira le Rhône sur une arche de 8 mètres d'ouverture, en maçonnerie, qui la conduira sur la rive gauche. On évitera ainsi la grande avalanche de la *Mayenwand* et la construction fort coûteuse d'une galerie de défense.

Le tracé fait encore un lacet sur la rive gauche et s'y maintient sur 600 mètres environ jusqu'à un point de la rivière, qui se prête aussi bien que le premier à l'établissement d'un second pont. Ce nouveau passage du Rhône est motivé par la nécessité d'éviter les éboulis de l'autre rive pour s'établir dans le roc, solide et facile à exploiter, de la rive droite que l'on suit jusqu'à l'hôtel du *Glacier du Rhône*.

La petite plaine qui existe entre la sortie de la gorge et la moraine du glacier donne lieu à un palier de quelques cents mètres, sorte de station naturelle avant d'aborder le passage de montagne proprement dit. Ce point est à 400 mètres au-dessus d'Oberwald et à la cote 1750 mètres au-dessus de la mer. On l'atteint avec une pente moyenne de 7 °/₀, la pente maximum étant de 9 °/₀.

En amont de *Gletsch,* le tracé était forcé. Le glacier occupant le versant exposé au midi, c'est dans celui exposé au nord qu'on est forcé de se développer, malgré les éboulis de rocs, les anciennes moraines et les pentes sujettes aux avalanches que la route est obligée de traverser. On s'élève sur les flancs du *Gängisgrat* par deux lacets et des pentes variant entre 6 et 8 °/₀ jusqu'à un point en amont de l'embouchure du *Muttbach*, dans le glacier, où ce ruisseau peut être franchi à l'aide d'un simple ponceau.

Puis, revenant en arrière dans la direction de Gletsch, on va établir dans les pentes rocheuses qui encaissent le glacier à l'est, le principal groupe des lacets de la route.

Ce n'est qu'à l'aide de 11 contours et de pentes variant entre 7 et 9 °/₀ que l'on parvient au sommet de ces escarpements, et de là sur le bord des plateaux élevés, d'où l'on gagne ensuite directement et avec des pentes plus modérées le sommet du col de la Furka à la cote de 2420 mètres au-dessus de la mer.

Ce groupe de lacets, auquels les officiers du génie qui ont exécuté le piquetage en 1860 ont donné le nom de *Rampe des Glaces*, est ce que le tracé offre de plus hardi et de plus pittoresque. Il est parfaitement motivé, comme l'ont reconnu déjà plusieurs ingénieurs, par la nécessité d'opérer ce principal développement dans un terrain solide et à l'abri des avalanches. Nous ne doutons pas qu'il n'excite plus tard l'admiration des nombreux voyageurs qui parcourront cette route.

Le projet ratifié entre *Oberwald* et *Gletsch*, au printemps dernier, a été mis en adjudication immédiatement après.

L'entreprise a été adjugée à des entrepreneurs qui exécutent les travaux sur série de prix, le seul mode admisssible dans des conditions aussi exceptionnelles et où l'imprévu joue un si grand rôle. Les travaux ont été commencés fin de juin et suspendus au milieu d'octobre dernier.

D'après leur marché, les entrepreneurs doivent avoir terminé la route jusqu'à *Gletsch* fin de 1864. Dans les quatre mois de l'année 1863, les terrassements et maçonneries ont été exécutés sur la moitié environ de la section. Sur le parcours de la modification, les chantiers n'ont pas pu être ouverts, mais dès le printemps prochain les travaux y seront repris avec vigueur.

Les travaux exécutés en terrassements et en maçonneries ne donnent lieu à aucune observation. Les *murs de soutènement* sont nombreux, mais généralement peu élevés; ils sont construits solidement, leur couronnement est muni partout de bonnes couvertes et de *bouteroues bruts* espacés de trois en trois mètres; les contours seuls, ainsi que les murs élevés, reçoivent des bouteroues taillés, de la hauteur nécessaire pour former les montants des barrières en bois qu'on y placera plus tard.

L'état actuel d'avancement est tel que la route pourra être ouverte jusqu'à *Gletsch* à la présente année. On entreprendra aussi le tronçon *Gletsch-Muttbach,* mais il est douteux que la partie supérieure puisse être attaquée avant que les outils et approvisionnements de toute espèce puissent arriver facilement à proximité. Le transfert à dos d'hommes augmenterait trop le prix des travaux. Il ne peut donc être question d'entreprendre la section *Muttbach-Furka* avant l'été 1865.

B. *Parcours sur Uri. Furka-Hospenthal. Longueur 18 kilomètres.*

Cette section est la seule du réseau militaire sur laquelle les travaux n'aient pas encore été entrepris. Les causes de ce retard sont de diverses natures.

Il y eut d'abord la question de la répartition du subside fédéral, qui, comme nous venons de le dire, n'a été réglée qu'en août 1863.

Un autre obstacle résidait dans l'impossibilité où se trouvait Uri, faute d'un personnel suffisant, d'exécuter trois routes à la fois, dont l'une, celle de l'Oberalp, a réclamé à elle seule toute l'activité de l'ingénieur cantonal.

Mais la principale cause de retard a consisté dans les questions de tracé, qui n'ont reçu de solution définitive que lorsque la saison était trop avancée pour ouvrir des chantiers. D'ailleurs les plans du nou-

veau tracé, modifiant l'ancien sur les deux tiers du parcours, n'ont été achevés, ratifiés, mis en adjudication qu'en décembre 1863.

Nous avons indiqué au commencement de ce rapport qu'à la fin de 1862 il avait été décidé qu'une *expertise* aurait lieu dès le printems suivant pour prononcer, en faveur de l'un ou de l'autre des deux tracés alors seuls en présence entre la Furka et le Fuchsegg, savoir:

Le projet supérieur, dressé par les officiers supérieurs du génie en 1860, et le projet inférieur, dit du Thalweg, étudié par M. l'ingénieur Wetli et fortement appuyé par le gouvernement d'Uri.

La dite expertise eut lieu au mois de juin dernier sous la présidence de M. le chef du département militaire fédéral.

L'expert, M. l'ingénieur en chef Salis, se prononça dans son rapport en faveur du tracé Wetli, quoique reconnaissant au tracé supérieur certains avantages.

A la suite de ce rapport, le Conseil fédéral adopta donc le tracé inférieur, entre la *Furka* et le *Fuchsegg;* les plans de la route entre le *Fuchsegg* et *Réalp* avaient déjà été sanctionnés et il allait en être de même pour la partie en amont du Fuchsegg.

Mais avant que le dépôt de ces plans ait eu lieu, l'ingénieur soussigné, à la suite d'un examen réitéré du terrain traversé par le tracé Wetli, acquit la conviction que ces terrains rendraient la construction et l'entretien de la route plus difficiles et onéreux que ne le craignaient MM. Salis et Wetli.

Dans une nouvelle reconnaissance qu'il fit avec l'ingénieur cantonal le soussigné reconnut en outre la possibilité d'un tracé moyen, évitant aussi bien les accumulations de neiges et les mauvais terrains du Thalwegg que les développements trop longs et trop élevés du tracé supérieur et se dirigeant directement dès la *Furka* sur les plateaux du *Fuchsegg,* où des développements naturels remplaceraient aisément le groupe des lacets projetés sur Siedelbach.

Ce nouveau tracé, figuré sur un plan d'ensemble au 1/10,000, fut adopté en principe par le Conseil fédéral dans sa séance du 11 septembre dernier, à la suite de nos propositions vivement appuyées par le gouvernement d'Uri.

Dès le *Fuschegg* jusqu'à *Hospenthal,* le projet Wetli avait reçu la sanction fédérale avant l'expertise dont nous venons de parler, laquelle ne portait que sur la seule partie du Fuchsegg à la Furka. Mais dans le parcours de *Réalp* à *Hospenthal,* l'opportunité de changements aux plans se fit aussi sentir, à savoir : entre *Steinbergen* et *Zumdorf,* dans le but de mettre la route hors de la portée des avalanches du versant gauche de la vallée en la reportant sur la rive droite.

Entre *Zumdorf* et *Hospenthal,* pour opérer le raccordement avec la route du *St-Gothard,* à l'extrémité supérieure du village, sans la contrepente qui jusqu'alors nous avait empêché de satisfaire aux vœux du gouvernement et de la localité.

Le tracé fut ainsi reporté en entier sur la rive droite de la Reuss, à partir du pont de Steinbergen (St-Joseph), et ces changements furent approuvés en principe par le Conseil fédéral dans la dite séance du 11 septembre, et les plans définitifs d'exécution sanctionnés par lui dans le courant de décembre dernier.

Grâce à ces études prolongées du projet de la route de la Furka, qui eut lieu pendant quatre étés successifs, le tracé satisfait maintenant pleinement, selon nous, aux conditions principales d'une route de montagne, savoir :

1° De présenter, avec le maximum de pente donné, la moindre longueur possible à construire, à entretenir et à parcourir;

2° D'être établie dans un terrain solide;

3° De se développer sur les flancs et les plateaux, d'où le soleil et le vent font le plus rapidement disparaître les nuages.

Cette dernière règle indiquait dès l'abord et tout naturellement le versant de la vallée à choisir, aussi a-t-il fallu des motifs aussi puissants que la grande avalanche de la Mayenwand, la présence du Glacier du Rhône, et sur Uri l'emplacement du village d'Hospenthal pour forcer les ingénieurs à en dévier.

Tel qu'il est maintenant définitivement arrêté, le tracé de la route, depuis le sommet de la *Furka,* descend sur le territoire d'Uri par des pentes modérées (5 à 8 °/₀) jusque sur les beaux plateaux de *Fuchsegg,* après avoir longé des flancs parfois très abrupts et traversé deux affluents de la *Reuss,* le *Siedelbach* et le *Tiefenbach,* au pied des glaciers qui leur donnent naissance.

Des développements naturels conduisent ensuite la route de terrasse en terrasse jusqu'au bord des plateaux sur la route qui domine *Réalp* et ferme la vallée d'Urseren à l'ouest.

C'est vers ce premier village seulement, qu'à l'aide de pentes de 8 à 9 °/₀ et d'une série de lacets, l'on finit par atteindre le fond de la vallée, puis la Reuss, que l'on traverse à quelques cents mètres de Réalp sur un pont d'une seule arche, en maçonnerie.

Une fois sur la rive droite, un alignement de plus d'une demi-lieue de long s'étend jusqu'au hameau de *Zumdorf.*

On longe de là des flancs plus ou moins escarpés, où la route se maintient en palier sur environ deux kilomètres, et va enfin se raccorder avec la route du *St-Gothard,* au premier contour que forme celle-ci au-dessus du village d'*Hospenthal.*

Les plans d'exécution n'ayant été terminés par les ingénieurs d'Uri que dans le courant de décembre, il n'a pu être question de commencer les travaux en 1863.

Néanmoins l'administration cantonale n'a pas voulu laisser s'écouler la dernière campagne sans prendre au moins quelques mesures pour hâter le commencement des travaux dès le printemps prochain.

Dès que le piquetage définitif fut achevé, les expropriations eurent lieu sur toute la ligne.

En outre, huit baraques d'ouvriers ont encore pu être construites l'automne dernier, pour ne pas perdre de temps à ces préparatifs dès que la saison permettra d'ouvrir les chantiers.

Des approvisionnements de bois à brûler, de bois de construction et de planches se font cet hiver pour profiter de la facilité des transports sur la neige.

Enfin toute la section entre Hospenthal et la Furka a été mise en adjudication sitôt après la sanction des plans par le Conseil fédéral.

Par ces mesures, le gouvernement d'Uri a prouvé son intention sérieuse d'entreprendre et de pousser énergiquement les travaux de sa portion de route.

Quant à la manière dont ils seront exécutés, ceux qui existent déjà sur l'*Oberalp* et à l'*Axen* nous autorisent à espérer que sous ce rapport la route de la *Furka* ne cèdera en rien aux deux autres.

Nous avons donc la ferme conviction que l'état d'avancement de la section d'Uri ne retardera point l'ouverture de la route entière, ouverture dont il est cependant difficile à l'heure qu'il est de préciser l'époque. Il sera d'ailleurs d'autant plus facile à Uri de regagner le temps perdu que dans la vallée de la Reuss les travaux offrent généralement moins de difficultés que dans le bassin du Rhône.

En terminant le présent rapport, je tiens à faire observer que si le commencement des travaux de la route de la Furka a dû être renvoyé d'une année encore, il n'y a cependant point lieu de regretter ce retard et de considérer ce temps comme perdu.

En effet, pour une entreprise aussi grande que la construction de cette route, quatre années d'études et d'hésitations inévitables dans des conditions aussi exceptionnelles n'étaient pas de trop pour arriver à un tracé satisfaisant.

Que de fois, pour de semblables travaux, n'a-t-on pas regretté plus tard d'avoir exécuté avec trop de précipitation un projet susceptible d'améliorations? Que de fois n'a-t-on pas désiré pouvoir anéantir ce qui a été fait pour consacrer à de nouvelles études une partie des sommes qu'ont absorbé l'exécution et l'entretien de travaux qui auraient pu être évités?

C'est ce que le canton d'Uri a compris en rejetant la majeure partie du projet Wetli, quoiqu'il l'eût appuyé d'abord et malgré les frais qu'il lui a occasionnés, mais dont l'exécution l'aurait entraîné dans des dépenses bien plus considérables et peut-être au-dessus de ses forces.

Nous espérons, dans nos prochains rapports, pouvoir constater des progrès notables dans l'entreprise de la route de la Furka, qui sera un jour la plus élevée de la Suisse.

Lausanne, le 18 janvier 1864.

L'inspecteur fédéral des routes militaires,

(Signé) E. CUÉNOD.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante, en date du 16 mai écoulé :

Tit.

A teneur de l'arrêté fédéral du 27 novembre 1863, il doit y avoir cette année à Bâle deux écoles de tir pour les sous-officiers d'infanterie. A la première qui aura lieu du 11 au 24 septembre, devront prendre part un sous-officier par bataillon du 1er au 42me inclus ; à la seconde qui aura lieu du 2 au 15 octobre, un sous-officier par bataillon ou 1/2 bataillon du 43me au 84me inclus.

Le département vous invite, en conséquence, à bien vouloir désigner en temps utile les sous-officiers que vous comptez envoyer à ces écoles.

Ils devront se rencontrer pour la première école le 10 septembre, à midi ; pour la seconde école, le 1er octobre, à midi, à la caserne de Klingenthal à Bâle, où ils se présenteront pour recevoir les ordres ultérieurs de M. le lieut.-colonel van Berchem.

Les états nominatifs des sous-officiers commandés devront être transmis au département soussigné jusqu'au 28 août pour la première école, et jusqu'au 18 septembre pour la seconde école, au plus tard. Ces états porteront l'indication de l'âge, du grade et du domicile de chaque sous-officier, ainsi que le n° du bataillon pour lequel il est envoyé.

Nous vous recommandons d'apporter le plus grand soin au choix des sous-officiers que vous enverrez à ces écoles. Ils doivent être jeunes, intelligents et posséder les qualités physiques et intellectuelles requises, en particulier une bonne vue. Il est dans votre propre avantage de les choisir parmi ceux dont vous êtes sûr qu'ils resteront au pays et dans l'unité tactique dont ils font partie aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire qu'ils se soient déjà occupés de tir, mais il est bon qu'ils aient quelque aptitude à instruire eux mêmes et le caractère voulu pour suivre l'enseignement avec application. Le commandant des écoles a reçu l'instruction de ren-

voyer aux frais des cantons les sous-officiers qui ne réuniraient pas les conditions requises.

La solde est fixée à 3 francs par jour de service et de route.

Les sous-officiers envoyés à ces écoles doivent être habillés et équipés réglementairement et pourvus d'une capote.

Ils doivent apporter les règlements suivants:

Instruction sur le tir;
Ecole du soldat et de peloton;
Service de l'infanterie légère.

Chaque sous-officier doit apporter avec lui un fusil d'infanterie, transformé, avec tous les accessoires (quelle que soit la compagnie à laquelle il appartient).

Les fusils de chasseur et la munition seront fournis par la Confédération. Les sous-officiers qui seraient dans les compagnies de chasseurs armées du fusil de chasseurs, sont autorisés à apporter leur propre arme qui doit être strictement à l'ordonnance et à recevoir du canton le fusil transformé qu'ils apporteront.

Nous nous réservons de désigner les instructeurs cantonaux nécessaires pour aider à l'instruction dans ces écoles.

En vous invitant à donner suite à nos dispositions, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
C. Fornerod.

L'école centrale s'est ouverte à Thoune, le 8 mai, sous le commandement de M. le colonel fédéral Denzler, et durera comme d'habitude jusqu'au 9 juillet. Pour le moment elle comprend seulement des officiers et aspirants, répartis en 4 divisions, à savoir : 1° 16 officiers et aspirants à l'état-major fédéral, dont 5 aspirants officiers d'infanterie (innovation de cette année), et un aspirant au titre étranger (le prince de Condé) ; 2° 20 officiers d'artillerie ; 3° 14 aspirants du génie; 4° 22 officiers d'état-major des bataillons et officiers des compagnies de carabiniers appelés à l'école d'application. Celle-ci s'ouvrira le 19 juin, et comprendra en somme deux compagnies du génie, n° 6 (Tessin) et 8 (Berne); quatre batteries d'artillerie d'école ; une compagnie de guides n° 5 (Grisons) ; deux compagnies de dragons, n°s 4 (St-Gall), 12 (Zurich) ; trois compagnies de carabiniers, n°s 26 (Thurgovie), 40 (Argovie), 76 (Vaud); quatre bataillons d'infanterie, de Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie.

L'instruction est sous la direction supérieure de M. le colonel fédéral Schädler, instructeur-chef du canton d'Argovie. Sont encore employés comme instructeurs et professeurs, MM. les colonels de Linden pour l'équitation, Hammer pour l'artillerie; les lieutenants-colonels Fornaro, Wieland, Lecomte, Van Berchem, Siegfried, Schulthess, professeur Lohbauer; plusieurs majors et capitaines. Commissaire des guerres, major Pauli ; médecin de l'école, major Engelhardt.

Le département militaire fédéral a nommé une commission chargée d'examiner, sous la présidence du chef du département, la question de l'organisation des carabiniers en bataillons. Cette commission est composée de MM. les colonels fédéraux Isler, Schwartz, Fogliardi, Scherz et lieutenant-colonel Lecomte.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 12. Lausanne, 17 Juin 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **De l'organisation de l'armée suisse.** *(Fin du mémoire de M. le colonel Hofstetter.)* — **Guerre d'Amérique.** — **Nouvelles et chronique.**

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

(Fin du mémoire de M. le colonel Hofstetter.)

Guides.

1 compagnie de Bâle-Campagne.
1/2 » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Zurich.
1 » » » R.

Sapeurs.

1 compagnie d'Argovie.

Parc.

1 compagnie de Lucerne.

Rendez-vous à *Zurich*, dans tous les cas qui peuvent se présenter.

Cinquième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons d'Argovie.
1 » » R.

2me BRIGADE.

3 bataillons d'Argovie.
1 » » R.

3me BRIGADE.

2 bataillons de Lucerne.
1 bataillon de Zurich. R.

4me BRIGADE (*landwehr*).

2 bataillons d'Argovie.
1 bataillon de Bâle-Campagne.
1 compagnie de carabiniers d'Argovie.

1er *bataillon de carabiniers.*

4 compagnies de Zurich.

2me *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies d'Argovie.
2 compagnies de Lucerne.

Guides.

1 compagnie de Bâle-Ville.
1/2 » » R.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Soleure.
1 » » » R.

Sapeurs.

1 compagnie de Berne.

Parc.

1 compagnie d'Argovie.

Cette division aura son rendez-vous à *Lucerne* si elle doit marcher vers le Sud; sinon le rendez-vous sera *Aarau.*

Sixième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons de Lucerne, dont un R.; 1/2 bataillon de Bâle-Ville.

2me BRIGADE.

1 1/2 bataillon de Bâle-Campagne, 1 de Berne, 1 d'Argovie, R.

3me BRIGADE.

2 1/2 bataillons de Soleure, dont un R.

4me BRIGADE (*landwehr.*)

1 bataillon de Soleure, 2 de Berne, 1 compagnie de carabiniers de Berne.

1er *bataillon de carabiniers.*

3 compagnies d'Argovie, 1 de Bâle-Campagne.

2me bataillon de carabiniers.

1 compagnie d'Uri, R., 1 d'Obwald, R., 1 de Nidwald, R.

Guides.

1 1/2 compagnie de Neuchâtel.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons d'Argovie, 1 de Schaffhouse.

Sapeurs.

1 compagnie de Berne.

Parc.

1 compagnie de Berne.

A moins que cette division ne doive occuper Bâle, son rendez-vous est à *Herzogenbuchsée.*

Septième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons de Neuchâtel, dont 1 R., 1/2 bataillon de Fribourg.

2me BRIGADE.

4 bataillons de Berne, dont 1 R.

3me BRIGADE.

4 bataillons de Berne, dont 1 R.

4me BRIGADE (*landwehr*).

1 bataillon de Neuchâtel, 2 de Berne, 1 compagnie de carabiniers de Neuchâtel.

1er bataillon de carabiniers.

4 compagnies de Berne.

2me bataillon de carabiniers.

1 compagnie de Berne, R., 1 de Neuchâtel, R., 1 de Fribourg, R.

Guides.

1/2 compagnie de Berne, R.

Cavalerie.

2 compagnies de dragons d'Argovie, dont 1 R.

Sapeurs.

1 compagnie de Berne.

Parc.

1 compagnie de Berne.

Le rendez-vous habituel est *Berne;* pour une opération vers l'Est dans la montagne, *Thoune;* et *Neuchâtel-Nidau* s'il faut d'abord faire front du côté de l'Ouest. Cette division doit se placer à portée de la

ligne ferrée qui longe les rives des lacs de Neuchâtel et de Bienne, afin de ménager la grande ligne de Berne, qui sera déjà bien mise à contribution.

Huitième division.

1re BRIGADE.

4 bataillons de Fribourg, dont 1 R.

2me BRIGADE.

3 bataillons de Berne, dont 1 R., et 1/2 bataillon de Fribourg, R.

3me BRIGADE.

4 bataillons de Berne, dont 1 R.

4me BRIGADE *(landwehr)*.

1 bataillon de Berne, 1 de Fribourg, 1 de Vaud, 1 compagnie de carabiniers de Berne.

1er *bataillon de carabiniers.*

2 compagnies de Fribourg, 2 de Neuchâtel.

2me *bataillon de carabiniers.*

. . . . . .

Guides.

1 compagnie de Berne.

Cavalerie.

1 compagnie de Berne, 1 de Fribourg.

Sapeurs.

1 compagnie de Berne.

Parc.

1 compagnie de Vaud.

Rendez-vous : *Fribourg* ou *Yverdon.*

Neuvième division.

1re BRIGADE.

3 bataillons de Vaud, 1/2 bataillon de Genève, R.

2me BRIGADE.

4 bataillons de Vaud, dont 1 R.

3me BRIGADE.

2 bataillons de Vaud, R., 1 1/2 de Genève.

4me BRIGADE (*landwehr*).

3 bataillons de Vaud, 1 compagnie de carabiniers de Berne.

1er *bataillon de carabiniers.*

4 compagnies de Vaud.

2me bataillon de carabiniers.

2 compagnies de Berne, 2 ?

Guides.

1 compagnie de Genève.

Cavalerie.

2 compagnies de dragons de Vaud, dont 1 R.

Sapeurs.

1 compagnie de Vaud.

Parc.

1 compagnie de Vaud, R.

Rendez-vous à *Lausanne.*

Dixième division.

1re BRIGADE.

4 bataillons du Valais, dont un R.

2me BRIGADE.

4 bataillons de Berne, dont 2 R.

3me BRIGADE.

3 bataillons de Berne, dont 1 R.

4me BRIGADE *(landwehr).*

2 bataillons de Vaud, 1 du Valais, 1 compagnie de carabiniers de Vaud.

1er bataillon de carabiniers.

2 compagnies du Valais, 2 de Berne.

2me bataillon de carabiniers.

2 compagnies de Vaud, 2 de Berne, R.

Guides.

1/2 compagnie de Genève.

Cavalerie.

1 compagnie de dragons de Vaud, 1 de Berne, R.

Sapeurs.

1 compagnie de Vaud.

Parc.

1 compagnie d'Argovie.

Rendez-vous à *Saint-Maurice,* et cela, même dans le cas d'une marche vers l'Est. Les bataillons bernois se rassemblent à Bulle, afin de laisser libre la voie ferrée. Pour une marche vers l'Ouest, le rendez-vous est *Oron;* vers le Nord, *Bulle,* sauf pour les corps ber-

nois qui attendent près de Berne. Cette division forme le dernier échelon dans une guerre sur les frontières septentrionales et orientales.

Toute réunion de troupes effectuée seulement à la frontière est très fâcheuse; les divisions doivent au contraire arriver en ligne comme des corps compacts et complets.

En indiquant les lieux de rendez-vous pour les divisions, nous avons eu pour but de faire sentir plus vivement l'idée pratique de nos propositions.

Réserve de cavalerie.

1re brigade. 4 compagnies de Berne.

2me brigade. 2 compagnies de Vaud, 2 de Fribourg.

3me brigade. 1 compagnie de Thurgovie, 1 de Schaffhouse, 1 de Berne et 1 de Zurich.

Deux compagnies de dragons bernois qui demeurent disponibles, sont adjointes provisoirement à la réserve de cavalerie.

Il ne nous paraît point pratique de faire entrer dans la cavalerie de réserve des compagnies de réserve de cette arme, parce que d'abord les montures des cavaliers de réserve sont généralement inférieures à celles des cavaliers d'élite, et que le plus souvent la compagnie d'élite présente un effectif plus considérable en hommes et chevaux.

La cavalerie de réserve devant représenter la cavalerie de bataille en opposition avec la cavalerie de division, qui aura rarement l'occasion de combattre, mais sera beaucoup plus employée dans le service de sûreté, il faut que la première comprenne les escadrons les plus forts et les mieux montés.

L'auteur a cru satisfaire à cette exigence en désignant pour former la cavalerie de réserve, les douze compagnies indiquées ci-dessus; il ne veut cependant point affirmer qu'en agissant ainsi, il n'ait pas commis d'erreur.

Quant aux deux compagnies de dragons de réserve de Berne qui restent en disponibilité, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux les attribuer aux divisions 7 et 10, qui n'ont chacune qu'une demi-compagnie de guides de réserve attachée à leur état-major.

Du reste, nous devons affirmer de la manière la plus sérieuse que le service des guides sera toujours mieux fait par les cavaliers de la landwehr et du landsturm de la contrée que l'on occupe. Nous n'avons pas besoin de compagnies disponibles dans la cavalerie, parce que cette arme n'est pas destinée à jouer chez nous un bien grand rôle, et que nos divisions n'ont que tout juste la cavalerie nécessaire

pour le service de sûreté Si l'on a besoin momentanément d'un détachement plus fort de cavalerie, il faut le demander à la cavalerie de réserve.

Troupes disponibles.

1° Détachement qui ressortit à l'inspection de la 1re division, destiné à former la première occupation de Bellinzone, ou bien à défendre le Tessin dans le cas où une force plus considérable ne serait pas nécessaire :

1/2 bataillon de Schwytz. — 2 compagnies d'Uri, R. — 2 compagnies de Schwytz, R. — 1 compagnie d'Obwald. — 1 compagnie de Nidwald. — 2 compagnies de carabiniers de Lucerne.

2° Détachement ayant la même destination pour Saint-Maurice, ressortissant à la 10me division :

1/2 bataillon du Valais, R. — 1 bataillon de Berne, R. — 2 compagnies de Genève. — 1 compagnie de carabiniers du Valais, R.

3° Détachement pour la défense de Luciensteig, ressortissant à la 2me division :

1/2 bataillon de Zug. — 2 compagnies de Zug, R. — 2 compagnies d'Appenzell (Rh.-Int.) — 2 compagnies d'Appenzell (Rh.-ext.) — 1 compagnie de carabiniers de Zug.

4° Détachement pour escorter la réserve d'artillerie et ressortissant à la 6me division :

1/2 bataillon d'Argovie. — 1 compagnie de Bâle-Ville. — 2 compagnies de Schaffhouse. — 1 compagnie de Neuchâtel. — 2 compagnies de Bâle-Ville, R. — 1 compagnie de Bâle-Campagne. R. — 1 compagnie de carabiniers de Bâle-Campagne, R.

3me *proposition :*

Ce qu'il reste encore de bataillons de landwehr bien organisés forme, avec les classes de recrues de l'année courante et de l'année suivante, le dépôt de l'armée.

Mais nous devons faire entrer encore d'autres éléments que les recrues ordinaires dans ce dépôt. En effet, si, lorsqu'une guerre sera imminente (guerre qui sera toujours pour la Suisse une question d'existence ou de ruine), on procédait à une révision des *exemptés*, on trouverait probablement 20,000 hommes mis de côté pour défauts corporels, faiblesse générale, ou comme n'ayant pas la taille exigée.

Nous disposerions donc des réserves suivantes :

a) 20,000 hommes de landwehr, abstraction faite des 10 brigades, de 5 ou 6000 hommes de garnison et des hommes hors d'âge qu'il faudra licencier;
b) 20,000 hommes exemptés qui rentrent dans la landwehr;
c) 15,000 recrues de 20 ans;
d) 15,000 recrues de 19 ans.

70,000 hommes en tout (1).

Les fractions de la landwehr qui ont été mentionnées ci-dessus, ne seront jamais employées que comme unités tactiques, à moins que la réunion de quelques bataillons pour occuper un point quelconque du territoire n'amène une modification naturelle dans cette règle. Ces unités tactiques de landwehr, qui ne font partie d'aucune brigade, sont essentiellement destinées à renforcer au besoin des garnisons importantes. Nous n'entendons pas par cela seulement les points de Luciensteig, Bellinzone et Saint-Maurice, mais nous voulons parler de garnisons à donner aux villes où siégent les autorités fédérales et cantonales, de gardes pour magasins, stations de chemin de fer ou autres points importants éloignés du terrain qu'occupe l'armée. On emploiera de même la landwehr pour escorter des transports dont la marche serait exposée, et pour tenir des positions qui dans le cours des événements prennent une importance qu'elles n'avaient point auparavant et qu'il faut occuper de suite, ce qui ne peut se faire que par la landwehr de la contrée. Ce qu'on n'emploie pas de la sorte, demeure à la disposition des autorités ou bien sert de dépôt à l'armée.

Voici la marche que l'on pourrait suivre pour compléter l'armée : Les trente bataillons et les dix compagnies de carabiniers qui forment les quatrièmes brigades de l'armée, doivent être mobilisés et exercés dans l'espace de quinze jours. Après leur départ, les autres corps de

(1) Ici, le traducteur de cet intéressant mémoire, M. le colonel de Mandrot, estime l'un des postes de cette addition singulièrement exagéré. Pour ce qui concerne la Suisse romande, le nombre des exemptés n'atteint point proportionnellement le chiffre supposé. Nous croyons, dit-il, qu'au lieu de 6000 hommes exemptés qui reviendraient à la Suisse romande, d'après le calcul de M. le colonel Hofstetter, on n'en trouverait pas 2000. Nous ne savons ce qui se pratique dans la Suisse allemande, mais généralement dans les cantons romands les commissions de recrutement ne laissent passer que des hommes qui ne peuvent vraiment pas faire de service. En conséquence, nous croyons qu'il faut défalquer plus de la moitié, peut-être même les deux tiers des hommes indiqués à la lettre *b*, et qu'au lieu de 70,000 hommes pour combler les vides de l'armée, nous en aurions à peine 50,000; en somme, nous tenons ce chiffre de 20,000 exemptés que l'on pourrait rappeler sous les drapeaux pour une illusion qui nous étonne chez un écrivain militaire aussi sérieux et capable que le colonel Hofstetter. Nous aimerions mieux, en lieu et place de ces 20,000 hommes hypothétiques, compter sur les hommes de 40 à 45 ans qui, dans un danger pressant, rentreraient en grand nombre dans la landwehr; cela s'est vu de reste en 1856.

landwehr qui n'étaient pas de piquet sont appelés sous les drapeaux, exercés pendant quinze jours et se rendent à leur destination. Les corps dont on n'a pas besoin momentanément continuent à perfectionner leurs aptitudes militaires.

Dès que les instructeurs sont devenus disponibles, on appelle les recrues exemptés, qui doivent être en état de rejoindre l'armée au bout de quatre semaines. Ils serviront à remplacer les hommes qui manquent déjà et que l'on peut calculer à cent par bataillon.

Après le départ des exemptés, les recrues de l'année sont appelés et doivent être prêts au bout de quatre semaines à remplir les pertes probables de l'armée; enfin, quatre mois après le commencement de la guerre, il serait possible de faire entrer en ligne les recrues de l'année suivante. Nous sommes d'avis que les pertes de l'armée devraient être réparées en premier lieu par des hommes de landwehr; après, viendraient les recrues de l'année, puis ceux de l'année suivante.

Conclusion.

L'organisation actuelle ne permet pas une réunion prompte et facile de l'armée sur un point quelconque de la frontière. Elle méconnaît l'essence du système des milices, qui se base sur l'idée territoriale, et veut que, du moins pour les grades subalternes, le chef civil soit aussi chef militaire. Elle n'a pas l'avantage d'avoir déjà en temps de paix l'organisation pour la guerre, ce à quoi il faudrait tenir par dessus tout; elle éloigne des cantons leurs défenseurs naturels, et traite les contingents cantonaux avec méfiance. Elle ne donne pas à l'armée toute la force qu'elle pourrait avoir, n'assigne pas à la landwehr d'emploi précis et rend très difficile et fort coûteux, c'est-à-dire presque impossible, l'inspection des unités tactiques par leurs chefs naturels et effectifs.

Pour remédier à ces inconvénients, nous proposons :

1° De porter à dix les unités stratégiques de l'armée.

2° De renforcer chacune de ces unités par une brigade de landwehr à trois bataillons et une compagnie de carabiniers et de porter ainsi à quatre au lieu de trois les unités d'évolutions de la division.

3° De former, autant que faire se peut, les susdites unités stratégiques en divisions territoriales.

4° De ne point répartir en brigades le reste de la landwehr, mais de le mobiliser, dans le but de remplacer les pertes de l'armée, de tenir garnison dans certaines localités, et d'être à la disposition du général en chef.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Nous apprenons avec plaisir que M. le colonel fédéral **Fogliardi**, rentré depuis peu des Etats-Unis, où il a assisté à plusieurs opérations et actions importantes du côté du nord, s'occupe d'une relation détaillée des choses intéressantes qu'il a vues. Le travail de M. Fogliardi comprendra non-seulement un aperçu des événements militaires et politiques, mais encore des considérations sur la question sociale et financière, ainsi qu'un chapitre assez étendu sur les diverses armes, leur fabrication, leurs améliorations, le tout accompagné de dessins.

Nos lecteurs pourront au reste juger de l'intérêt qui s'attachera à cette publication par l'*Introduction* ci-dessous, que nous devons à l'obligeance de l'auteur :

« Au moment où l'Amérique du Nord s'agite dans les crispations d'un enfantement gigantesque et laborieux, il est insensé à l'Europe de vouloir méconnaître le progrès de cette nouvelle civilisation qui se forme avec une rapidité vertigineuse. En moins de temps qu'il n'a fallu à tout autre état pour faire le premier pas vers la civilisation, cet immense pays est devenu un état florissant (« great country, » comme ils disent dans leur admiration ingénue). Ce peuple, accouru de toutes les parties du monde, divisé d'abord par les mœurs, les langues, les religions différentes, se fond dans un tout, s'unit pour former bientôt une grande nation, la plus grande nation qui ait jamais existé. Et on continuera à fermer les yeux pour ne pas voir ce qui a suscité et ce qui fait continuer cette guerre civile, qui dépasse dans ses proportions tout ce que nous avons enregistré dans l'histoire d'Europe ! — Ne fermons pas les yeux pour ne pas voir la lumière si nous ne voulons pas en être éblouis par son éclat lorsque nous serons forcés de regarder ! Tout marche dans la nature et c'est en vain que les préjugés ou la malveillance voudraient s'opposer au progrès. « *Eppur si muove* » a dit Galilée en frappant la terre du pied, et la vérité se faisant jour, malgré tous les efforts des puissants intéressés et des masses trompées, a éclairé le monde entier. Toute grande innovation rencontre de grands obstacles ; mais gare aux obstacles, car le torrent grossit et finit par les disperser ! et l'Europe , au lieu de faire obstacle au développement de l'Amérique, doit dans son propre intérêt suivre, autant que possible de son pied déjà fatigué, la marche rapide de ce peuple qui dans une enfance précoce a su non seulement s'assimiler tout ce qu'il y avait de bon et d'utile chez les nations qui ont concouru à le former, mais de plus a modifié et a adapté le tout à sa grande taille.

Aucun pays n'a le privilége de la science et de la prospérité, car tout dans la nature est soumis à la loi du changement; et comme la terre dans sa rotation régulière présente tour à tour les différentes parties de sa surface aux rayons fertilisants du soleil, de même la civilisation se déplaçant graduellement fait le tour du monde pour consoler de son influence bienfaisante tous les peuples de la terre. Les peuples Orientaux jouissaient des bienfaits d'une civilisation avancée quand l'Europe, couverte de hautes forêts, n'était encore habitée que par des peuplades dont les notions sociales n'étaient pas plus étendues que ne le sont encore aujourd'hui celles des Peaux-Rouges de l'Amérique. Mais l'Egypte et la Grèce, puis Rome et Carthage, par leurs développements successifs et les effets de leurs tendances hostiles, en portant dans les contrées les plus lointaines la torche qui consumait les forêts, portaient en même temps la lumière qui éclairait les populations. Et Rome dont la gloire resplendissait sur tout le continent, vit peu à peu sa force diminuer et son influence pâlir, et après avoir été la première entre les fortes, fut devancée par ceux qu'elle méprisait naguère.

Comme l'homme, l'individu, de même les nations suivent les phases de la croissance, du développement : elles se font fortes, prospèrent puis dépérissent dans une vieillesse plus ou moins prolongée. Ce que les années sont pour les individus, les époques le sont pour les états, et pendant que l'un grandit, le rejeton se développe. L'Amérique, ce rejeton de la vieille Europe, nourri de la sève de toutes les populations, grandit et bientôt, prenant les proportions d'un géant, il ne sera plus reconnu ni compris par celle qui l'a enfanté, si n'ouvrant les yeux à temps, elle ne suit les rapides progrès de sa marche triomphante.

Dieu le veut! disaient les populations de l'Occident en se précipitant vers l'Orient pêle-mêle, croyant aller à la conquête de la Palestine, mais en réalité obéissant à l'impulsion de la destinée, qui voulait mêler les différents éléments pour que, de ces individualités dispersées, il surgît la civilisation européenne.

Dieu le veut! dirons-nous en voyant tous les peuples de la terre se donner rendez-vous sur ce terrain d'une richesse éblouissante. Là tous les peuples d'Europe et ceux d'Afrique se rencontrent avec les Asiatiques, tous, *volens*, *nolens*, sont poussés et amenés à se trouver en contact, pour que, de ce congrès des nations, surgisse la civilisation des siècles futurs.

Il est de l'intérêt de l'Europe d'être bien renseignée sur l'Amérique, et il arrive le plus souvent que les relations publiées en Europe sont très incomplètes ou dictées par la prévention. Bien peu de

personnes ont eu l'occasion d'étudier la société américaine sous ses différents aspects. Là, les Allemands vivent séparés des Irlandais, les Français font une société à part, et ainsi pour chaque nationalité, et bien peu sont en contact intime avec les Américains proprement dits. Il s'en suit que les relations que nous avons de New-York, de Boston, de Cincinnati, de St-Louis, de Charleston, de la Nouvelle-Orléans, sont l'expression d'un parti, d'une localité et non des relations d'ensemble qui embrassent les intérêts généraux débarrassés de toute prévention, de tout préjugé et de tout intérêt personnel. Que seraient en effet des relations que des visiteurs arrivant à Bordeaux ou à Cadix voudraient envoyer en Amérique sur les événements de St-Pétersbourg et de Stockholm? et on a vu à plusieurs reprises comment certains correspondants de Paris et de Londres étaient renseignés sur les événements de l'Italie et de l'Allemagne. Puis la plupart des correspondants, entraînés par les événements et les incidents du moment, se laissent aveugler par la préoccupation matérielle et directe et ne voient pas qu'à l'insu même des Américains, il se prépare sur le nouveau continent une reconstitution générale de la société.

Plusieurs écrivains consciencieux ont cependant éclairé l'Europe sur la question américaine et rendu justice au peuple de cette grande république. Les ouvrages de MM. Gasparin, Pisani, Nœl, Cachut, Lecomte, Eyma, Chevalier, etc., contenant toutes les données statistiques nécessaires, nous dispensent d'entrer dans les détails dont la répétition n'aurait pas une utilité et un intérêt direct. Mais l'écrivain de cette relation, favorisé par sa position officielle, appartenant à une nation pour laquelle les Américains de toutes les nuances sentent la plus vive sympathie, a eu occasion de se trouver en contact avec les hommes de tous les partis et les représentants des différentes nationalités ; il a pu étudier la question américaine sous les aspects les plus différents. Un sentiment de reconnaissance et d'admiration envers ce peuple généreux lui impose le devoir de faire connaître avec impartialité et sans arrière-pensée les idées que les institutions de leur pays ont fait naître en lui, en indiquant sans palliation les erreurs que les préjugés et la routine entretiennent encore en entravant le développement des grands principes.

D'autre part, une relation impartiale sera une voix de plus qui, aidant à dissiper des préventions qui empêchent de juger des événements avec l'impartialité nécessaire, pourra être de quelque utilité pour l'Europe.

Tels sont les motifs qui ont engagé à rédiger cette relation, qui, n'aspirant pas à prendre les proportions ni l'importance d'un ouvrage complet, se renferme dans les limites d'une simple revue, et dont la

seule ambition sera, en s'appuyant sur des documents authentiques, d'éclairer l'opinion en détruisant des idées erronées.

Comme il a été beaucoup écrit sur ce sujet, on trouvera souvent la reproduction de détails déjà connus, mais qui doivent trouver leur place ici pour la connexion et l'explication des faits.

Les chaînes de montagnes et les grandes rivières qui courent du nord au sud unissant dans de grands bassins les sols des différentes latitudes, ont une influence très importante dans les relations sociales, financières et politiques; c'est pourquoi la description de la conformation géographique du pays devra précéder tout autre examen, pour ne pas revenir dans ces détails lorsque nous prendrons l'examen des opérations militaires. L'histoire de la formation de l'Union et de la constitution éclaircira les idées et aidera à discerner la vérité au milieu des réclamations qui se croisent de toutes parts et empêchent de bien juger des événements et des causes qui les ont produites.

La guerre qui déchire actuellement les Etats-Unis n'a pas été suscitée par l'égoïsme de l'intérêt personnel, c'est une lutte de principes, c'est le travail laborieux et pénible de la reconstitution des Etats-Unis, reconstitution devenue nécessaire par l'amalgame des différentes populations qui ont concouru à donner le développement actuel à cette multitude de tendances et de convictions différentes. Les conditions exceptionnelles de la société, — le mélange de races, — l'organisation politique, — la liberté individuelle poussée quelquefois jusqu'à l'abus, — la différence dans les mœurs, laquelle se constate d'une ville à une autre ville autant que d'un état à un autre état, — la multiplicité des Eglises — et le climat lui-même sont toutes causes qui devaient tôt ou tard faire éclater les dissensions préparées et fomentées par des hommes ardents qui, à leur insu, servent d'instrument à la destinée.

L'Europe, accoutumée à voir les turbulences de l'Amérique du Sud, les entreprises des flibustiers dans l'Amérique du Nord et les désordres dont les territoires de l'Union ont été le théâtre, a porté sur la guerre actuelle des jugements très erronés.

Les uns, jaloux de l'extension de cette puissance démocratique, ont vu sans trop de regret le suicide et l'anéantissement d'une rivale dangereuse.

D'autres, tout en proclamant que l'Américain était un peuple égoïste, voué exclusivement au culte du dollar, ont applaudi et soutenu les états à esclaves dans leur tentative illégale et téméraire de détruire l'union américaine, espérant ainsi, avec l'augmentation des esclaves, augmenter leurs bénéfices au détriment d'une race calomniée.

8° Les autorités militaires qui envoient des recrues sapeurs à ce cours voudront nous transmettre au plus tard jusqu'au 15 août prochain, un état nominatif de la troupe, mentionnant l'âge, l'origine et la profession de chaque individu. — Agréez, etc. »

Tessin. — La société cantonale des officiers, au nombre de 72 membres, s'est réunie en session annuelle les 15 et 16 mai écoulé, à Chiasso, sous la présidence de M. le commandant Beroldingen.

Outre les réceptions, les banquets et les allocutions d'usage, qui ont eu le caractère le plus cordial et le plus patriotique, nous mentionnerons les opérations suivantes de la journée du 16 :

Le matin, reconnaissance tactique de la frontière et discussion du meilleur mode de défense, dont il sera donné rapport à la prochaine réunion annuelle.

A la séance générale, lecture d'une nécrologie de feu le lieutenant-colonel fédéral Bernasconi, par le lieutenant Pollini. — Achat d'un portrait à l'huile de feu le colonel fédéral Luvini, pour être offert en cadeau au général Dufour. — Approbation des comptes, soldant par un boni de 210 fr. 69 c. — Ordre du jour motivé sur l'avis de la constitution d'une société séparée d'officiers de Bellinzone. — Mémoire du commandant Regazzoni sur le meilleur mode de réunion préparatoire des troupes pour l'instruction et le service ; le rapport sur cet objet est renvoyé à l'année prochaine, à la demande de M. le capitaine Steiner, rapporteur de la commission. — Un rapport de M. le major Chicherio sur un projet d'organisation d'une légion de volontaires tessinois est aussi renvoyé à la prochaine réunion. — Une motion de M. le capitaine Flori pour faire accorder une journée de solde supplémentaire aux militaires obligés de rester en service après l'heure du licenciement est recommandée au département militaire. — Rapport de M. le capitaine de Abbondio sur le mémoire de M. le lieutenant-colonel fédéral Rusca, demandant un cours spécial d'instruction pour le corps des instructeurs ; le rapporteur propose de demander au Grand Conseil qu'il vote un tel cours pour cette année ; adopté. — Votation par 49 voix contre 13 et après une discussion prolongée d'une proposition de M. le lieutenant Canova, portant que M. Corecco, major à l'état-major sanitaire, sera rayé de la société pour avoir fait insérer dans le n° 84 de la *Nouvelle gazette de Zurich*, sous la signature : *Un vieux soldat*, un article calomnieux contre les troupes tessinoises à propos de la récente réunion de Monte-Ceneri. — Communication par le président de la circulaire du comité central, du 30 mars, et votation d'un subside de 300 francs à la délégation qui se rendra à la réunion annuelle de Fribourg. — Votation d'une proposition de M. le capitaine fédéral Pedevilla d'envoyer par télégraphe un cordial salut militaire à M. le colonel fédéral Fogliardi, en service à Plasma. — La ville de Bellinzone est choisie pour siège de la réunion de 1865, et sur le vote du président et d'autres membres du comité d'accepter l'honneur d'une nouvelle réunion, le futur comité est constitué comme suit : M. Bernasconi, commandant, président ; Nonne, capitaine d'artillerie, vice-président ; commandant Neuhaus, capitaine Pico, capitaine Marioli, membres ; major Mola, secrétaire-caissier. — Sur la proposition de M. le lieutenant Canova, un don de 50 fr. est voté au bataillon 11 canton de Bellinzone. — Des remerciements sont votés à la commission, aux municipalités de Mendrisio et de Chiasso.

Berne. — Le conseil d'État a accordé

[illegible] à M. Edouard Volmar [illegible] à Berne.

[illegible] à M. Albert Rathmund, de Rorbas [illegible] au [illegible].

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 13. Lausanne, 25 Juin 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Subsides aux sociétés de tir. — Ecole centrale de Thoune. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion pendant l'année 1863.

SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS DE TIR.

Le tir prenant de plus en plus d'extension par les nouvelles armes, le Conseil fédéral vient d'admettre un nouveau règlement à cet égard, en date du 13 mai 1864, destiné à remplacer le règlement provisoire du 8 avril 1863.

D'après l'art. 1 de ce règlement toute société, pour avoir droit au subside fédéral, doit remplir les conditions suivantes:

1° Accorder l'entrée comme membre à tout citoyen suisse, faisant partie de la milice et jouissant de ses droits et honneurs civils;

2° Etre forte au moins de 15 membres;

3° Les exercices de tir devront avoir lieu avec des armes rayées d'ordonnance, à l'exclusion de toutes autres; ainsi qu'avec des munitions règlementaires;

4° Les exercices de tir doivent avoir lieu au moins à 3 distances différentes, au nombre desquelles doivent figurer pour la carabine et le nouveau fusil d'infanterie (fusil de chasseur) la distance de 400 pas et une plus éloignée à au moins 600 pas. Pour le fusil d'infanterie transformé la distance maxima a été fixée à 400 pas;

5° Chaque membre doit prendre part à 3 exercices au moins et tirer en tout un minimum de 50 coups, répartis convenablement aux différentes distances;

6° Il ne sera tiré que sur des cibles à l'ordonnance fédérale (avec dimension règlementaire et mannequin y dessiné);

7° Chaque société devra soumettre ses statuts à la sanction des autorités militaires cantonales.

Art. 2. Pour avoir droit au subside à la fin de l'année, chaque société devra remettre à l'autorité militaire de son canton, au plus tard pour le 15 novembre, une justification ainsi qu'elle est établie d'après le formulaire spécial, dans laquelle on puisse trouver les renseignements suivants:

a) Chiffre total et état nominatif des membres, avec indication s'ils font partie de la milice et dans quelle arme;

b) Indication des armes employées aux exercices de tir (carabine, fusil de chasseur, etc.), ainsi que du nombre de coups tirés par chacun, aux différentes distances;

c) Indication des coups en cible, ainsi que le rapport de ceux-ci aux coups tirés en %;

d) L'exactitude de ces renseignements doit être certifiée par le président de la société et deux membres du comité.

Art. 3. Les renseignements précités (tabelles de tir) seront vérifiés par les autorités militaires cantonales, sur quoi ils seront transmis revêtus de leur visa au Département militaire fédéral pour le 1er décembre; ce dernier pourvoira au paiement des subsides qui seront transmis aux autorités militaires cantonales, lesquelles les mettront à la disposition des sociétés qui y ont droit.

Les autorités militaires cantonales transmettront en même temps au Département militaire fédéral un état des sociétés de tir existantes dans leur canton respectif, dont les statuts ont été approuvés, en y joignant un exemplaire des dits statuts ainsi que des ordonnances, règlements ou instructions existant dans le canton concernant les sociétés de tir. Un seul envoi des statuts de sociétés ainsi que des règlements cantonaux, etc., est suffisant, en tant que ceux-ci n'ont pas été modifiés dans l'intervalle.

Art. 4. Le subside, alloué par la Confédération, consiste en une indemnité de munition, en raison de 25 coups pour chaque membre, en tant que le canton alloue, comme subside, un nombre égal de coups ou une indemnité y équivalente.

L'indemnité est calculée à raison de 4,5 centimes pour la carabine et le fusil de chasseur et de 6 cent. pour une cartouche complète du fusil Prélat-Burnand, en tant que la Confédération ne préfère pas fournir les munitions en nature.

En transmettant ce règlement aux cantons, ainsi que les nouveaux formulaires, le Département militaire fédéral ajoute les explications suivantes, par circulaire du 17 mai écoulé:

Les prescriptions du précédent règlement ont été reconnues en général pratiques, aussi celui que nous avons l'honneur de vous transmettre ne contient-il que quelques modifications d'une importance secondaire et qui sont notamment les suivantes:

1° Il est laissé plus de latitude aux sociétés, en ce que les distances auxquelles elles doivent tirer ne leur sont plus formellement prescrites, le règlement exige simplement que l'on tire au moins à trois distances, soit pour la carabine et le fusil de chasseur à la distance normale de 400 pas et à une de 600 pas. Pour le fusil Prélat-Burnand le maximum de distance a été fixé à 400 pas.

2° Les formalités pour la transmission des statuts, etc., ont été simplifiées.

Les *formulaires* de l'année dernière présentaient aussi quelques imperfections, notamment en ce que par le calcul des résultats de tir ces derniers étaient additionnés pour toutes les distances, ce qui n'avait d'intérêt que pour la société même, mais n'en avait pas si l'on voulait comparer les résultats des différentes sociétés. C'est pourquoi nous n'avons pu établir une statistique sur les résultats de tir ainsi que nous comptions le faire. A la fin de l'année lorsque nous comparerons les résultats des différentes sociétés aux mêmes distances il sera possible d'établir une statistique.

Cette comparaison n'aura toutefois de valeur que lorsque toutes les sociétés se serviront de cibles de dimensions égales.

Cela n'était pas le cas l'année dernière, c'est pourquoi le Conseil fédéral a pris une décision relative aux dimensions des cibles.

Nous avons l'honneur de vous donner, ainsi qu'aux sociétés, les prescriptions relatives à ces dimensions sur les formulaires de cette année pour ce qui concerne les feux individuels. Les dimensions des cibles pour les feux de masses à toutes les distances, ainsi que pour les feux à volonté et les feux en chaîne de tirailleurs au delà de 500 pas, ont été fixées à 6' de hauteur et 18' de largeur.

La cible est traversée, dans sa plus grande largeur, ainsi que de l'extrémité supérieure au centre de la cible, par une bande noire. Les dimensions précitées pour la grande cible ne sont exigées que pour les nouvelles acquisitions et ont été choisies parce qu'elles sont en largeur et en hauteur celles d'une section d'infanterie.

Comme beaucoup de sociétés peuvent désirer avoir des explications sur la manière de noter les coups, de calculer les pour cent et de remplir les formulaires, nous avons cherché à combler cette lacune en complétant dans ce sens ceux que nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint.

Le Conseil fédéral a aussi décidé, dans sa séance du 13 courant, qu'en exécution de l'art. 10 de la loi fédérale du 15 juillet 1862, relative aux primes de tir à allouer aux tirs d'infanterie, les principes suivants seraient établis :

Il sera alloué pour chaque école de recrues d'infanterie 30 cent. par homme portant fusil.

Pour chaque bataillon de l'élite qui a eu dans le courant de l'année son cours de répétition ordinaire, également 30 cent. par homme portant fusil. Le département vous informe qu'il tient à votre disposition la somme qui vous revient pour les écoles de recrues et les cours de répétition qui ont lieu cette année, tout en se bornant à prescrire aux cantons que de ces 30 cent., 20 cent. soient affectés à des primes modérées pour les feux individuels et 10 pour les feux de masse (p. ex. pour la compagnie ou le peloton qui a obtenu les meilleurs résultats dans les feux à volonté, de peloton ou de carré). Les dispositions ultérieures à prendre pour la répartition des primes sont laissées aux cantons.

On devra se servir pour ces tirs des cibles réglementaires (de 6 pieds carrés avec le contour d'une figure y dessinée pour le feu individuel, et de 6 pieds de hauteur et 18 pieds de largeur pour les feux de masse).

Le département militaire fédéral désire, par contre, avoir un rapport aussi exact que possible sur les résultats des essais, duquel l'on puisse se rendre compte :

1° Du nombre des hommes qui ont pris part aux cours de répétition et aux écoles de recrues ;

2° Du nombre de coups tirés par chaque homme à chaque distance ;

3° Des distances auxquelles on a tiré ;

4° Du nombre total en °/₀ des mannequins touchés et des coups en cible aux feux individuels et de masse ;

5° Du nombre et du nom des hommes qui ont reçu des primes, avec indication des primes qui ont été décernées.

Les primes auxquelles les cantons ont droit pourront être perçues au commissariat fédéral des guerres, aussitôt que le rapport dont il est question plus haut aura été transmis au département. Les cantons devront aussi lui faire un rapport spécial sur le mode le plus avantageux de répartition des primes (quotité et progression), sur leur répartition sur les feux à volonté et de masse dans les écoles de recrues et cours de répétition, et sur la question de l'utilité à faire participer aussi la réserve à ces primes, ainsi que les bataillons qui, dans l'année courante, n'ont pas eu leur cours de répétition ordinaire, mais de simples exercices de tir.

ÉCOLE CENTRALE DE THOUNE.

La période théorique de l'école touchant à sa fin, l'ordre général n° 2 ci-dessous a été publié :

1° Organisation des officiers et des troupes pendant l'école d'application.

ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION.

Commandant, Colonel fédéral L. Denzler.

Adjudants,	Major fédéral Reinert.
	Major fédéral Bonnard.
	Capitaine fédéral Gabioud.
	Aspirant de Condé.
Chef d'état-major,	Lieutenant-colonel fédéral Stocker.
Adjudants,	Major fédéral Munzinger.
	Capitaine fédéral de Gingins.
Commissaire des guerres,	Major fédéral Pauli.
Adjudant,	Lieutenant fédéral Baumann.
Médecin de division,	Major fédéral Dr Ruepp.
Médecin d'ambulance,	Major fédéral Dr Engelhard.
Vétérinaire d'état-major,	Lieutenant fédéral Grossenbacher.
Secrétaire,	Kradolfer, Wilhelm,

Compagnie de guides n° 5, Grisons, capitaine Caviezel.

PERSONNEL DE L'INSTRUCTION.

Colonel fédéral von Linden.
Lieutenant-colonel fédéral Lecomte.
Commandant Wüger.
Commandant Spitz.
Capitaine Mezener.

GÉNIE.

Etat-major.

Commandant,	Lieutenant-colonel fédéral Siegfried.
Adjudants,	Capitaine fédéral Burnier.
	Lieutenant fédéral Schmidlin.

Aspirants de l'état-major du génie.

De la Rive, Emile, de Genère.
Meier, Georges, de Schaffhouse.
Vuadens, François, de Vaud.

Aspirants de sapeurs.

Frei, Edmond, d'Argovie.
Rochat, Samuel, de Vaud.
Pestalozzi, Salomon, de Zurich.
Reutlinger, Jean, de Zurich.
Usteri, Théophile, de Zurich.
Schoch, Marcel, de Zurich.
Gianello, Francesco, du Tessin.

Aspirants de pontonniers.

Christen, Paul, de Berne.
Grossmann, Eugène, d'Argovie.
Wolf, Otto, de Zurich.
Pfrunder, Walther, de Zurich.

TROUPES DU GÉNIE.

Du 20 au 25 juin, compagnie de sapeurs n° 8, Berne, capitaine Schärrer.
Du 28 juin au 9 juillet, compagnie de sapeurs n° 4, Berne, capitaine Müller.

ARTILLERIE.

Etat-major.

Commandant, Colonel fédéral Hammer.
Adjudants, Major fédéral de Vallière.
Major fédéral de Perrot.
Capitaine fédéral Paccaud.
Commissaire des guerres, Lieutenant fédéral Stöckli.
Commandant du parc, Lieutenant-colonel fédéral Müller.
Officiers du parc, Capitaine fédéral Brun.
Lieutenant fédéral Stahel.

Personnel de l'instruction

Lieutenant-colonel fédéral Fornaro.
Lieutenant-colonel fédéral Schulthess.

Première brigade d'artillerie.

Etat-major.

Commandant, Lieutenant-colonel fédéral F. Girard.
Adjudant, Capitaine fédéral Marchand.

Troupes.

Batterie de canons de 12 livres n° 1, lieutenant Bleuler.
» » » » 2, lieutenant Frauchiger.

Deuxième brigade d'artillerie.

Etat-major.

Commandant, Major fédéral Ruef.
Adjudant, Capitaine fédéral Stämpfli.

Troupes.

Batterie de 4 livres rayée n° 3, lieutenant Junod.
» » » » 4, lieutenant Thommen.

CAVALERIE.

Etat-major.

Commandant, Major fédéral Schnyder.
Adjudants, Capitaine fédéral Berguer.
Lieutenant fédéral Bussmann.

Troupes.

Compagnie de dragons n° 4, St-Gall, capitaine Stäheli.
» » » 12, Zurich, capitaine Reinhard.

BATAILLON DE CARABINIERS.

Etat-major.

Commandant, Lieutenant-colonel fédéral Vonmatt.
Adjudant, Capitaine fédéral Tribelhorn.

Troupes.

Compagnie de carabiniers n° 8, Vaud, capitaine Tapis.
» » » 26, Thurgovie, capitaine Koeq.
» » » 40, Argovie, capitaine Suter.

INFANTERIE.

Première brigade.

Etat-major.

Commandant,	Lieutenant-colonel fédéral Scherer.
Adjudant de brigade,	Major fédéral Schädler.
Adjudants,	Capitaine fédéral de Rougemont.
	Capitaine fédéral de Loriol.
Commissaire des guerres,	Lieutenant fédéral Meier.

Troupes.

Bataillon n° 15, Argovie, commandant Senn.
» » 44, Soleure, commandant Trog.
Musique de bataillon d'Argovie.

Deuxième brigade.

Etat-major.

Commandant,	Lieutenant-colonel fédéral Wieland.
Adjudant de brigade,	Major fédéral de Charrière.
Adjudants,	Capitaine fédéral Pachoud.
	Lieutenant fédéral de Hallwyl.
Commissaire des guerres,	Lieutenant fédéral Ducommun.

Troupes.

Bataillon n° 71, Schaffhouse, commandant Stierlin.
» » 7, Thurgovie, commandant Bachmann.

2° Logement des troupes et des chevaux.

ETAT-MA OR DE LA DIVISION.

Chevaux. Ecuries n° 2 aux écuries militaires, n° 8 à l'infirmerie.
Compagnie de guides n° 5, Grisons, caserne n° 1, chambre n° 6.
Cuisine de devant à coté de la caserne.
Chevaux. Ecuries n° 17, 18 Kuhbrücke, n° 50 au Graben, n° 33, 47 au Bälliz.
Lieu de rassemblement: route de la gare.

ETAT-MAJOR D'INSTRUCTION.

Chevaux. Ecuries. N° 12 ancienne écurie au Graben.

GÉNIE.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 9 ancienne écurie au Graben.
Compagnie de sapeurs n° 8 Berne, au camp sur l'Allmend à gauche de l'infanterie.
Compagnie de sapeurs n° 4 Berne, au camp sur l'Allmend à gauche de l'infanterie.
Cuisine de campagne.
Lieu de rassemblement devant le front du camp.

ARTILLERIE.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 5 aux écuries milit. N° 51 près du pont de Scherzligen.
Etat-major d'instruction. Chevaux. Ecuries. N° 5 aux écuries militaires.

Première brigade.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 51 près du pont de Scherzligen.
Batterie n° 1. Caserne n° 1. Chambres n°s 4, 5, 7, 8.
Cuisine de devant.
Chevaux. Ecuries. N°s 1, 6, 7 aux écuries militaires.
Lieu de rassemblement au manége découvert.
Batterie n° 2. Caserne n° 1, chambre n° 9.
Cuisine de devant.
Chevaux. Ecuries. N°s 3, 4 aux écuries militaires, n° 14 au Graben.
» 48, 52, 53 près du pont de Scherzligen.
Lieu de rassemblement derrière le manége couvert.

Deuxième brigade.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 21 près du polygone.
Batterie n° 3 au camp sur l'Allmend à gauche des sapeurs.
Cuisine de campagne.
Chevaux. Ecuries. N°s 27, 28, 29, au chalet à gauche sur l'Allmend.
Lieu de rassemblement au parc.
Batterie n° 4, au camp sur l'Allmend, aile gauche.
Cuisine de campagne.
Chevaux. Ecuries. N°s 21, 22 près du polygone.
» 36, 37 chez Deci et Siegenthaler sur l'Allmend.
Lieu de rassemblement au parc.

CAVALERIE.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N°s 9, 12 ancienne écurie au Graben.
Compagnie de dragons n° 4, St-Gall, au chalet à droite sur l'Allmend.
Cuisine de campagne.
Chevaux. Ecuries. N°s 23, 24, 25, 26 au chalet à droite.
Lieu de rassemblement devant les écuries.
Compagnie de dragons n° 12, Zurich, caserne n° 1, chambres 1, 2, 3.
Cuisine de devant.
Chevaux. Ecuries. N°s 33, 44, 46, au Bälliz. N° 39, près de la brasserie.
» 13, 16, 49, au Graben. N°s 19, 20, 42, près des cibles.
Lieu de rassemblement à droite du Kuhbrücke, du côté de la fabrique d'armes.

BATAILLON DE CARABINIERS.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 31, chez Hürner, vis-à-vis des bains.
Compagnie de carabiniers n° 8, Vaud, au camp sur l'Allmend, aile droite.
Compagnie de carabiniers n° 26, Thurgovie, au camp sur l'Allmend, à gauche de la compagnie n° 8.
Compagnie de carabiniers n° 40, Argovie, au camp sur l'Allmend, à gauche de la compagnie n° 26.
Cuisine de campagne.
Lieu de rassemblement devant le front du camp.

INFANTERIE.

Première brigade.

Etat-major. Chevaux. Ecuries. N° 32, au Faucon.

Bataillon n° 15, Argovie, dans les casernes n°s 1 et 2.

1re et 2e compagnies de chasseurs, caserne n° 1, chambres 10 et 11.

1re et 2e compagnies du centre, caserne n° 2, chambres n°s 5 et 6.

3e et 4e compagnies du centre, caserne n° 2, chambres n°s 7 et 8.

Cuisine de derrière.

Chevaux. Ecuries pour les chevaux des officiers, n° 32, au Faucon.

Lieu de rassemblement devant la caserne.

Bataillon n° 44, Soleure, dans la caserne n° 2.

1re et 2e compagnies de chasseurs, chambres n°s 9 et 10.

1re et 2e compagnies du centre, chambres n°s 11 et 12.

3e et 4e compagnies du centre, chambres n°s 13 et 14.

Cuisine de derrière.

Chevaux. Ecuries pour les chevaux des officiers, n° 32, au Faucon.

Lieu de rassemblement devant la caserne.

Musique du bataillon d'Argovie, Tröcknesaal, à côté du bureau, au Bälliz.

Deuxième brigade.

Etat-major. Chevaux. Ecuries, n° 30, chez Winkler, aux bains.

Bataillon n° 71, Schaffhouse, au camp sur l'Allmend, à gauche du bataillon de carabiniers.

Cuisine de campagne.

Chevaux. Ecuries pour les chevaux des officiers, n° 30, chez Winkler, aux bains; n° 31, chez Hürner, vis-à-vis des bains.

Lieu de rassemblement devant le front du camp.

Bataillon n° 7, Thurgovie, au camp sur l'Allmend, à gauche du bataillon 71.

Cuisine de campagne.

Chevaux. Ecuries pour les chevaux des officiers, n° 31, chez Hürner, vis-à-vis des bains.

Ecurie pour les chevaux surnuméraires, n° 41, au Bälliz.

Ecurie pour les chevaux du commissariat, n° 41, au Bälliz.

Ecurie de l'infirmerie, n°s 8, 11, au Graben.

3. Solde.

La solde d'école cesse le 18 juin.

La solde réglementaire est mise en vigueur à compter du 19 juin.

Les officiers comptables des trois anciennes divisions remettront le 18 juin leurs comptes au commissariat des guerres.

La comptabilité sera tenue par corps, à teneur des prescriptions de l'art. 271 du règlement sur l'administration de la guerre.

A l'état-major de division et à chaque état-major de brigade, ainsi qu'à l'état-major de bataillon de carabiniers, un officier sera désigné pour être chargé de l'administration et des rapports.

La répartition des officiers et des troupes pour l'école d'application entre en vigueur le 19 juin.

Au dit jour, les brigades auront à établir leurs rapports d'entrée. Les nouveaux arrivants seront portés en augmentation à partir de ce jour.

4. Subsistance.

Pour ce qui concerne les livraisons du pain et de la viande, le commissaire des guerres de la division fera connaître au troupes les dispositions y relatives. On devra s'y conformer strictement. Les chefs des corps en seront responsables.

Dans les bataillons d'infanterie, deux compagnies formeront un ordinaire; pour les sapeurs, l'artillerie, la cavalerie et les carabiniers, chaque compagnie formera un ordinaire.

La compagnie de guides n° 5 fera l'ordinaire avec la compagnie de dragons n° 12.

La musique de bataillon sera attachée à un ordinaire du bataillon n° 15.

Les recettes de l'ordinaire consistent en:

a) La retenue journalière de 10 cent., faite à chaque homme;

b) L'indemnité journalière en argent de 7 cent., pour les légumes et le sel, qui ne seront pas touchés en nature.

Le commissariat des guerres fournit le bois pour la cuisine, pour lequel il sera retenu 3 cent. par homme et par jour de l'indemnité réglementaire de 10 cent. pour légumes, sel et bois.

5. Table d'officiers.

A partir du 20 juin, le dîner est obligatoire pour les officiers et aux locaux suivants:

A l'hôtel de la Croix-Blanche:

L'état-major de division. — L'état-major d'instruction. — L'état-major d'artillerie. — L'état-major de brigade de la cavalerie. — Les officiers de la compagnie de guides n° 5 et de la compagnie de dragons n° 12. — Les officiers du bataillon n° 15.

A l'hôtel du Faucon:

L'état-major de la 1re brigade d'infanterie. — L'état-major et les aspirants du génie. — L'état-major de la 1re brigade d'artillerie. — Les officiers des 1re et 2me batteries. — Les officiers du bataillon n° 44.

A la cantine n° 3, Winkler.

Les officiers de la compagnie de sapeurs. — L'état-major de la 2e brigade d'artillerie. — Les officiers de la 3e et 4e batterie. — L'adjudant de la brigade de cavalerie. — Les officiers de la compagnie de dragons n° 4. — L'état-major du bataillon de carabiniers et les officiers des compagnies de carabiniers.

A la cantine n° 2, Hürner.

Les officiers du bataillon n° 71.

A la cantine n° 1, Aellig:

Les officiers du bataillon n° 7.

L'état-major de la 2e brigade d'infanterie dînera alternativement dans les trois cantines.

Le prix est de :

2 fr. pour les officiers supérieurs ;
1 fr. 80 c. pour les capitaines ;
1 fr. 50 c. pour les lieutenants et aspirants.

Le commissaire des guerres de la division informera les dits aubergistes qu'ils ont à présenter tous les cinq jours les notes aux officiers. Les plaintes pour non-paiement des notes devront être adressées au chef d'état-major.

Les commandants de brigades d'infanterie veilleront à ce qu'un officier de table soit désigné pour chaque local.

Dans chaque local doit être affiché un double de la convention avec l'aubergiste, indiquant l'espèce des plats ainsi que le prix par couvert.

6° Rapports.

Chaque compagnie et chaque bataillon ont à fournir journellement un rapport sommaire de situation, et tous les cinq jours le rapport effectif prescrit. Ces rapports seront transmis à l'adjudant de brigade pour l'établissement du rapport de brigade, pour 7 heures du matin

Les rapports de brigade, soit les sommaires, soit les rapports effectifs de 5 jours, devront être remis à dix heures du matin, au bureau de la division, à la disposition du chef d'état-major.

Outre ces rapports sur l'effectif du personnel et des chevaux, chaque chef de corps remettra à son chef immédiat, le 30 juin et le 9 juillet, un rapport établi d'après la prescription réglementaire sur l'effectif du matériel et de la munition, indiquant l'augmentation et la diminution survenues dans l'intervalle.

Ces rapports seront transmis, dans la 1re brigade d'infanterie et dans la brigade de cavalerie, au commandant de la 1re brigade d'artillerie, et dans la 2e brigade d'infanterie et dans le bataillon de carabiniers, au commandant de la 2e brigade d'artillerie. Ceux-ci établiront aussitôt, d'après les rapports reçus, le rapport de situation des munitions et du matériel et le remettront en double expédition au commandant de l'artillerie et au chef d'état-major.

7° Service de surveillance.

Pour le service de surveillance dans les brigades et dans le bataillon de carabiniers il sera commandé tous les jours .

Dans chaque brigade d'infanterie :

1 officier supérieur du jour :
1 aide-major du jour ;
1 adjudant sous-officier du jour ;
1 médecin du jour ;
1 frater du jour.

Dans chaque brigade d'artillerie :

1 capitaine ou lieutenant (commandant de batterie) du jour.

Dans la brigade de cavalerie, pour le cas où les deux compagnies se trouveraient dans le même cantonnement :

1 capitaine du jour.

Dans le bataillon de carabiniers :

1 capitaine du jour ;
1 frater du jour.

Pour le service de surveillance dans les compagnies et dans les batteries, les officiers et sous-officiers seront commandés pour une durée de deux jours, d'après les prescriptions de l'art. 71 du règlement de service.

8° Service de garde.

Le service de garde sera organisé depuis le 23 juin de la manière suivante :

1° La garde principale et garde de police devant la caserne n° 1 et 2.

Elle sera fournie par la 1re brigade d'infanterie et composée comme suit :

1 officier ;
1 sergent ;
2 caporaux ;
1 tambour ou trompette ;
12 soldats.

Total, 17 hommes.

De plus, la 1re brigade d'artillerie fournira pour cette garde deux plantons (1 sergent et un caporal) et un trompette.

Elle prendra les deux corps de garde des casernes nos 1 et 2, dans lesquels on répartira les hommes selon la place qu'il y aura.

L'officier, avec le tambour ou trompette, occupera dans tous les cas le corps de garde de la caserne n° 1, où tous les rapports de garde doivent être envoyés.

Elle donnera de jour et de nuit une sentinelle devant chacune des deux casernes ; de plus, depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, une sentinelle devant la maison du commandant de l'école centrale, et de 8 heures du soir à 5 heures du matin une sentinelle devant le bureau de l'école.

Cette garde devra se conformer, pour les honneurs à rendre, aux prescriptions de l'art. 66 du règlement sur le service de garde.

Le commandant de la 1re brigade d'infanterie commandera chaque jour un piquet d'une compagnie d'infanterie.

Les guides donneront, depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, un planton dans le bureau de l'état-major de division.

2° La garde de police du camp sera fournie par la 2e brigade d'infanterie, par la compagnie de sapeurs n° 8, ensuite n° 4, et par le bataillon de carabiniers.

Elle se composera :

a) De l'infanterie :
1 officier ;
1 sergent ;
3 caporaux ;
2 tambours ou trompettes ;
30 soldats.

b) De la compagnie de sapeurs :
1 caporal ;
4 sapeurs.

c) Du bataillon de carabiniers :
1 sergent ;
2 caporaux ;

2 trompettes, alternativement avec 2 tambours de l'infanterie ;
12 carabiniers.
Total, 1 officier ;
2 sergents ;
6 caporaux ;
2 tambours ou trompettes ;
46 soldats.
57 hommes.

Le nombre des sentinelles et leur emplacement sera fixé par le commandant du camp.

Il ordonnera outre cela chaque jour un piquet d'une compagnie d'infanterie ou d'un peloton de carabiniers.

3° La garde du polygone et du parc sera donnée en commun par les deux brigades d'artillerie et se composera comme suit :

1 officier ;
1 sergent ;
2 caporaux ;
12 canonniers.
16 hommes.

Cette garde donnera une sentinelle devant les armes et au parc une sentinelle de jour et 2 de nuit.

4° Gardes d'écuries.

Pour l'organisation du service de garde des écuries, M. le colonel fédéral Hammer prendra les dispositions nécessaires pour l'artillerie ;

M. le major Schnyder pour la cavalerie, ainsi que pour les états-majors de brigade et de bataillons qui se trouvent au camp ;

M. le major Reinert pour les guides et les états-majors qui restent à Thoune.

Ils donneront les ordres nécessaires pour les distributions d'avoine, de foin et de paille.

9° Service sanitaire.

Le service sanitaire se fera de la manière suivante :

Pour les troupes casernées à Thoune :

1re brigade d'infanterie (Scherer).

Dans le bataillon n° 15, par le médecin du corps ;
Dans le bataillon n° 44, par le médecin du corps.

Le médecin le plus ancien des troupes logées dans la ville remplira les fonctions de médecin de brigade.

1re brigade d'artillerie (Girard).

Dans la batterie n° 1, } par le médecin de batterie.
Dans la batterie n° 2, }
Dans la compagnie de guides n° 5, } par le médecin d'escadron.
Dans la compagnie de dragons n° 12, }

Pour les troupes logées au camp :

2e brigade d'infanterie (Wieland).

Dans le bataillon n° 71, par le médecin du corps ;
Dans le bataillon n° 7, par le médecin du corps.

Le médecin le plus ancien des troupes logées au camp sur l'Allmend fera les fonctions de médecin de brigade.

2e brigade d'artillerie (Ruef).

Dans la batterie n° 3, } par le médecin d'ambulance.
Dans la batterie n° 4, }

Dans la compagnie de sapeurs n° 8, plus tard n° 4, par le médecin du corps ;

Dans la compagnie de dragons n° 4, par le médecin d'escadron.

Bataillon de carabiniers (Vonmatt).

Dans la compagnie de carabiniers n° 8, par le médecin de la compagnie de sapeurs n° 8, du 23 au 26 juin, et par le médecin de la compagnie de sapeurs n° 4, du 28 juin au 9 juillet ;

Dans la compagnie de carabiniers n° 26, par le médecin du bataillon n° 71 ;

Dans la compagnie de carabiniers n° 40, par le médecin du bataillon n° 7.

Le médecin de division, M. le major Dr Ruepp, donnera les ordres ultérieurs pour le service de surveillance, pour le service de jour, ainsi que pour les rapports.

L'hôpital sera aux bains, près de l'Allmend.

M. le major Dr Engelhardt fera le service de médecin à l'hôpital.

10° Service vétérinaire.

Le service vétérinaire se fera de la manière suivante :

Pour les chevaux de l'état-major de division, de l'état-major d'instruction, de tous les états-majors de corps et de brigades, de l'état-major du bataillon de carabiniers, des états-majors des bataillons d'infanterie, par le vétérinaire d'état-major ;

Dans les batteries n° 1, 2, 3 et 4, par le vétérinaire de batterie ;

Dans les compagnies de dragons nos 4 et 12, par les vétérinaires de corps respectifs ;

Dans la compagnie de guides n° 5, par le vétérinaire de la compagnie de dragons n° 12.

Les vétérinaires de corps remettront leurs rapports journaliers à 7 ½ heures du matin, au bureau du commissariat des guerres, pour le vétérinaire d'état-major, lieutenant Grossenbacher, qui établira journellement un rapport sommaire.

11° Ordre journalier.

L'ordre journalier sera le suivant :

4 ½ heures, réveil.
5 » distributions des vivres.
5 ½ » service d'écurie.
5 ½ » appel du matin.

Aussitôt après commenceront les exercices qui dureront jusqu'à 10 heures et demie avec un repos de 7 à 7 heures et demie. Au retour de l'exercice, soupe. 11 ¼ heures rapport au bureau du commandant de la division auquel doivent assister :

Le commandant du génie ;
Le commandant de l'artillerie ;
Le commandant de la cavalerie ;

Le commandant du bataillon de carabiniers;
Le commandant de la 1re brigade d'infanterie;
Le commandant de la 2e brigade d'infanterie;
M. le lieut.-colonel Lecomte, du personnel d'instruction;
L'officier supérieur du jour des troupes casernées à Thonne;
Le commissaire des guerres de division;
Le médecin de division.

Le commandant de la 2e brigade d'infanterie et le commandant du bataillon de carabiniers peuvent se faire représenter au rapport par leurs premiers adjudants dans les cas où il n'y a rien d'extraordinaire à annoncer.

11 ½ heures, défilé des gardes;
12 ½ » dîner des officiers:
2 ½ » appel de l'après-midi et sortie pour les exercices, qui dureront jusqu'à 7 heures avec un repos d'une demi-heure de 4 ½ à 5 heures.
9 » retraite.
9 ½ » appel dans les chambres et dans les tentes.
10 » extinction des feux.

12° Tenue.

Depuis 7 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, tenue de service, avant et après tenue de quartier.

13° Instruction.

Le chef d'état-major donnera des ordres du jour spéciaux pour l'instruction. Les états-majors de corps et de brigades, ainsi que tous les corps, tiendront des livres d'ordre pour enregistrer tous les ordres qu'ils auront à recevoir ou à donner. Ces livres d'ordre doivent être à jour; les adjudants de brigades prendront connaissance de temps en temps des livres de corps

On formera chaque jour, des deux brigades d'infanterie et du bataillon de carabiniers, un bataillon de cadres, auquel chaque compagnie de carabiniers et chaque compagnie d'infanterie donneront alternativement 1 officier et 5 sergents et caporaux.

Les hommes seront commandés chaque jour pour le lendemain et devront se rendre pour les exercices sur la place de rassemblement du bataillon de cadres près des bains à l'entrée de l'Allmend.

14° Juridiction.

Tous les militaires de l'école centrale seront soumis pendant la durée de l'école à la loi fédérale sur la justice pénale pour les troupes fédérales, du 27 Août 1851.

15° Service de la poste.

Le planton cherchera tous les jours, matin et soir, les lettres à la poste et les déposera au bureau du commissariat, d'où elles seront distribuées à chaque appel suivant.

Les lettres et paquets portant une indication de valeur, doivent être pris à la poste et la réception certifiée par le destinataire lui-même, après que l'indentité de sa personne aura été déclarée sur le récépissé de poste par le capitaine de la compagnie.

La boîte aux lettres pour les troupes casernées et cantonnées en ville, se trouve à la chambre du planton vis-à-vis du bureau du commissariat des guerres.

Pour les troupes campées snr l'Allmend, la boîte aux lettres se trouve au bureau du commandant de la brigade d'infanterie.

16° Surveillance des cantines.

Messieurs le lieutenant-colonel fédéral Lecomte, le major fédéral Pauli et le lieutenant d'artillerie Reinhard auront la surveillance de la vente du vin et des autres boissons dans les trois cantines du polygone. Ces trois commissaires auront à surveiller et goûter par eux-mêmes leurs qualités et en fixer le prix d'accord avec le cantinier, qui affichera dans le local les tarifs pour qu'ils soient à la connaissance de chacun

Toute espèce de réclamation ou de plainte sur la qualité ou le prix des boissons, devra être adressée à ces commissaires qui en jugeront.

A 10 heures du soir les cantines devront être fermées. Le tenancier qui contreviendra au présent ordre sera puni par la fermeture temporaire ou définitive de la cantine.

17° Dispositions particulières.

Le commandant du parc, Mr. le lieutenant-colonel fédéral Muller, destinera une pièce dans le polygone pour servir, sous la surveillance du chef de ce poste, à tirer trois coups de canon dans la journée, savoir un coup à 4 ½ heures du matin, un coup à midi et un coup à 9 heures du soir.

Thoune, le 18 Juin 1864.

Le commandant de l'école centrale,
L. Denzler, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. *(Corresp.)* — Le département militaire fédéral a encore constitué une nouvelle commission permanente. Celle-ci s'occupera des questions chevalines et elle est composée de MM. Wehrly, colonel ; Næf, Fornaro et Quinclet, lieutenants-colonels, et Bieler, capitaine.

Les objets militaires qui figurent dans les tractanda de la prochaine session des chambres réalisent tous de notables progrès ; ce sont entr'autres : un rapport et projet de loi concernant des subsides en faveur des rassemblements de troupes cantonaux, qui seront votés d'enthousiasme, cela va sans dire ; puis un rapport et projet de loi concernant le nombre et les grades des médecins de corps près de l'infanterie ; un message et propositions concernant une demande de crédit pour l'extension du système des canons rayés à la grosse artillerie de campagne et de position, 70,000 fr. ; un message et propositions concernant l'organisation des carabiniers en bataillons, mesure depuis longtemps réclamée, seront peut-être aussi présentés.

A propos de carabiniers, le Conseil fédéral a adopté un arrêté concernant les attributions de l'instructeur en chef de ce corps, semblable à celui concernant l'instructeur en chef de l'artillerie.

A la sollicitation du gouvernement français, le Conseil fédéral a invité dix-huit états des diverses parties du monde à une nouvelle conférence pour s'occuper du soin des blessés en temps de guerre. La conférence s'ouvrira le 8 août prochain, sous la présidence de M. le général Dufour, qui a bien voulu, à la demande du Conseil fédéral, se charger de cette corvée. Il est à espérer que tous les états convoqués se feront représenter, quoiqu'on sache, à vrai dire, que plusieurs d'entr'eux eussent préféré tout autre mode d'invitation. On ne comprend pas trop, en effet, quelle est à cet égard la situation réciproque du Conseil fédéral et du gouvernement des Tuileries. Si c'est ce dernier qui tient essentiellement à la réunion internationale en faveur des blessés, il pouvait, semble-t-il, en faire lui-même la convocation. Il en a plus l'habitude que nous. Si c'est au contraire le Conseil fédéral qui est poussé du noble besoin de répandre au loin ses vues philanthropiques, il

aurait eu plus de chances de bon accueil en adressant son appel directement aux états, en son propre nom, comme représentant d'un pays indépendant et neutre plutôt qu'en le plaçant sous le patronage du gouvernement français.

Au reste, et sans préjuger la question de savoir si nos autorités fédérales n'eussent pas mieux fait encore de s'abstenir totalement en cette affaire, nous continuons à penser que les décisions de la conférence n'auront pas plus de résultat réellement utiles que celles de l'année précédente ou celles des célèbres congrès de la paix. On n'arriverait en effet à la neutralisation rêvée des services sanitaires en campagne qu'en compliquant et en prolongeant les opérations elles-mêmes par conséquent en augmentant le nombre des victimes, ce qui serait loin de répondre aux généreux sentiments des promoteurs de cette œuvre.

Former des comités pour exciter la charité publique et pour recueillir des secours de toute espèce ; mettre promptement ces secours à la disposition de l'administration militaire ; réunir à temps des volontaires pour les ambulances et les hôpitaux ; donner à ces volontaires un signe distinctif ou un uniforme qui les distingue des autres corps-francs et les fasse jouir des égards qui, dans toutes les armées civilisées, entourent les chirurgiens et leurs aides des deux camps, voilà tout ce que le public compatissant peut efficacement faire pour l'armée. Mais cela se pratique, avec plus ou moins d'entrain il est vrai selon les circonstances, depuis des temps fort antérieurs à ceux du comité international ; et point n'a été besoin, fort heureusement, de conférences à grand étalage diplomatique pour maintenir jusqu'à nous des traditions d'humanité et de saine philanthropie.

En revanche, ce que l'éminente congrégation appelée à Genève pourrait mieux que d'autres décider avec autorité, c'est l'admission d'un uniforme ou d'un signe commun pour les services sanitaires des divers pays. Cette réunion serait bien placée aussi pour stigmatiser les cruautés inutiles à la guerre, les actes analogues aux fumeries de Saïda, aux massacres des prisonniers français par Abd-el-Kader sur la frontière du Maroc, aux hideux trophées des Monténégrins, jouant naguère aux boules avec les têtes des soldats de Marmout et garnissant encore aujourd'hui de têtes turques la grille du palais de leur prince ; aux noyades de Nantes ; aux déportations brutales de peuples entiers ; aux mitraillades dans les rues des capitales, qui tuent ordinairement bien plus d'inoffensifs que de combattants ; aux bombardements des ports marchands, etc., etc. Ce que des délégués de divers pays réunis sur terre neutre devraient encore stigmatiser avec énergie et mettre en dehors du droit des gens et de l'honneur, c'est la tentation de mêler des espions aux gens des services sanitaires, ce qui ne manquerait sans doute pas de se produire sur une grande échelle, si ces services étaient neutralisés. Une législation commune de la dernière rigueur devrait être en tous cas convenue contre les espions de ce genre et contre ceux qui les emploieraient.

Les états invités à la réunion sont jusqu'à présent les suivants : le Brésil, les Etats-Unis, le Mexique, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, le Portugal, l'Espagne, la Prusse, l'Etat pontifical, la Russie, la Suède et la Turquie.

L'école centrale de Thoune est maintenant au grand complet et en pleine activité, comptant environ 2000 hommes de toutes armes et une belle classe d'état major. Les 3, 4 et 5 juillet, elle fera une marche de campagne dans la direction de Langnau, avec bivouacs à Eggiwyl et à Zäziwyl.

Amérique. Le fameux corsaire du Sud *Alabama* vient enfin d'être détruit, dans les eaux françaises de Cherbourg, par le navire fédéral, le *Kearsarge*, capitaine Winslow. Le prochain courrier de New-York apportera sans doute une autre bonne nouvelle, à savoir l'entrée à Richmond de l'armée fédérale de Grant, arrivée sous les murs de cette ville.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 14. Lausanne, 28 Juillet 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Ecole centrale. — Nouvelles et chronique.

ÉCOLE CENTRALE.

Voici l'*Ordre général* et les *Dispositions* pour la marche-manœuvre de l'école, les 3, 4 et 5 juillet.

I.

Ordre général n° 3.

La division partira de Thoune le 3 juillet, à 6 heures du matin, et se rendra par Röthenbach dans l'Emmenthal.

Les gardes montantes du samedi 4 juillet feront le service de garde à Thoune, au camp, au polygone et dans les écuries jusqu'au retour des troupes.

Mardi, le 5 juillet, à 6 heures du soir, montée de la garde.

M. le commandant Wüger a le commandement ad intérim sur toutes ces gardes.

Les quartier-maitres et capitaines fourniront aux commandants des gardes les bons nécessaires pour les 3 et 4 juillet, afin qu'ils puissent toucher les vivres pour les hommes restés à Thoune.

On laissera aussi en arrière les cuisiniers nécessaires pour préparer l'ordinaire des hommes de garde.

Tenue.

Toutes les troupes à pied porteront la capote. Les manteaux des troupes montées seront placés sur les chevaux.

Tous les officiers en tenue de marche ; les officiers des troupes à pied le manteau roulé et le sac de campagne. Il leur est interdit de faire porter les manteaux par les soldats.

Les officiers ne porteront avec eux que les effets qui peuvent être contenus dans le sac de campagne ou dans le porte-manteau.

Le havresac ne doit pas contenir autre chose qu'une chemise, une paire de bas, une paire de souliers, un mouchoir de poche, les objets pour nettoyer et le pain.

On laissera au quartier la grande tenue et la seconde paire de pantalons de drap.

La veste à manches, si elle n'est pas portée sous la capote, sera bouclée avec les tentes-abri, les bâtons et les piquets sur le havresac.

Les effets laissés en arrière seront réunis en dépôt par compagnie à la caserne et au camp, chaque paquet avec une étiquette portant le nom du possesseur. Les gardes auront spécialement à surveiller ces dépôts et en sont responsables, ainsi que des effets laissés au camp par les officiers.

Subsistances.

Samedi matin, le 2 juillet, les troupes sur l'Allmend ne touchent le pain que pour un jour.

Le même jour, au soir, on touchera le pain pour toutes les troupes pour deux jours, savoir pour les 3 et 4 juillet.

La viande sera touchée dans l'après-midi du 3 juillet à Eggiwyl, et le 4 à Zäziwyl.

Le 3 juillet, à 5 heures du matin, une soupe nourrissante sera tenue prête pour la troupe dans tous les ordinaires.

Les 3 et 4 juillet on fera l'ordinaire au bivouac. Chaque homme recevra journellement une ration extraordinaire d'une chopine de vin, qui sera touchée par compagnie dans les bidons.

Les cuisiniers marcheront avec la colonne des fourrages et des équipages. Un officier conduira cette colonne et doit y veiller au bon ordre.

Les commandants de compagnies devront veiller à ce que le personnel des cuisines soit aussi restreint que possible.

Les officiers de l'état-major, ainsi que les officiers de toutes les unités tactiques, auront à se pourvoir des ustensiles de cuisine nécessaires et à faire leur ordinaire. Tous les officiers de l'état-major et les officiers des guides formeront un ordinaire.

On touchera l'avoine, le foin et la paille pour les chevaux aux bivouacs.

Le commissaire des guerres de la division prendra les mesures nécessaires pour le transport des fourrages.

Transport des fourrages et des ustensiles de campagne.

Pour le transport il y aura les chars suivants :

Etat-major de la division, état-major du génie et guides,	1	char à	2	chevaux	pour	fourrage.
	1	»	2	»	»	batterie de cuisine.
1re brigade d'infanterie,	1	»	2	»	»	fourrage.
	2	»	2	»	»	batterie de cuisine.
	2	»	2	»	»	les couvertures.

2e brigade d'infanterie,	1	char à	2	chevaux	pour fourrage.
	2	»	2	»	» batterie de cuisine.
	2	»	2	»	» les couvertures.
Sapeurs et bataillon de carabiniers,	1	»	2	»	» batterie de cuisine.
	1	»	2	»	» les couvertures.

L'état-major du bataillon de carabiniers chargera le fourrage sur le char de la 4e batterie.

Etat-major d'artillerie et 1re brigade d'artillerie,	2	chars à	4	chevaux	pour fourrage.
	1	»	4	»	» batte de cuis. et piquets de campemt.
	1	»	2	»	» les couvertures.
2e brigade d'artillerie,	2	»	4	»	» fourrage.
	1	»	2	»	» batterie de cuisine.
	1	»	2	»	» les couvertures.
Direction du parc,	1	»	4	»	» piq. de campt, cordes, maillets et aut. outils.
Cavalerie,	1	forge de campagne.			
	2	chars à	2	chevaux	pour fourrage.
	1	»	2	»	» batterie de cuisine.
	1	»	1	»	» les couvs des dragons et des guides.
Ambulance,	2	»	2	»	» le transpt des malades.

Cette colonne de chariots sera sous le commandement de M. le lieutenant d'état-major Stahel, auquel sera adjoint le sous-instructeur Dällenbach.

M. le major fédéral Reinert est chargé du logement des chevaux des états-majors de la division, des brigades et des bataillons.

M. le capitaine du génie Burnier est chargé de l'établissement des cuisines et désignera les places de bivouacs pour les différents corps.

Un détachement de sapeurs est mis à sa disposition.

Ces deux officiers devront se trouver à temps sur les places de bivouacs, ainsi que le commissaire des guerres, M. le lieutenant fédéral Stöckli.

Rapport.

Les 3 et 4 juillet, le rapport aura lieu à 7 heures du soir, chez le commandant de la division.

Discipline.

MM. les commandants de brigade auront à surveiller le maintien d'une sévère discipline pendant la marche. Les bataillons et compagnies qui se montreraient négligents sous ce rapport seront punis par des services de garde extraordinaires et par la défense d'allumer des feux à leurs bivouacs

Les commandants des corps qui enfreindraient cet ordre devraient s'attendre à recevoir de rigoureux arrêts.

Matériel.

Chaque batterie ne prendra avec elle que deux caissons. La batterie n° 2 attèlera au lieu des canons de 12 livres quatre canons lisses de 6 livres.

Munitions.

Chaque pièce sera munie de 60 gargousses d'exercice, qui seront placées dans les caissons d'avant-train.

Les caissons de l'avant-train ne pourront contenir d'autres munitions.

Chaque guide, ainsi que chaque dragon sera muni de 30 cartouches d'exercice.

»	sapeur de	50	»
»	carabinier de	100	»
»	chasseur de	80	»
»	fusilier de	60	»

Thoune, le 2 juillet 1864.

Le commandant de l'école centrale,
L. Denzler, colonel fédéral.

II.

Dispositions.

Suppositions générales.

Une armée ennemie débouche du Jura bernois dans la partie allemande du canton de Berne. Elle a passé l'Aar en-dessous de Buren et à Soleure, et a poussé sa gauche dans l'Emmenthal jusqu'à Burgdorf.

L'armée suisse de l'Aar, concentrée aux environs de Berne, appuie sa gauche à la Haute-Thièle et étend sa droite le long du Worblenbach de Berne jusqu'à Grosshöchstetten par Worb et Biglen. Une division de réserve est à Laupen, une autre à Thoune.

Un détachement de l'aile gauche ennemie s'avance de Burgdorf, remontant la vallée de l'Emme.

La division de réserve de Thoune reçoit l'ordre de se porter aussitôt et par le plus court chemin à la rencontre de ce détachement, d'établir sa communication avec la droite de l'armée suisse et de rejeter l'ennemi sur Lauperswyl et Rüderswyl.

PREMIÈRE JOURNÉE DE MARCHE.

Dimanche le 3 juillet.

La division se mettra en marche en deux colonnes et partira de Thoune à 6 heures du matin.

La première colonne,

Commandant : M. le lieut.-colonel Scherrer ;
1/2 compagnie de sapeurs ;
Batteries n°s 1, 2, 3 ;
Dragons, compagnie n° 4 ;

Carabiniers, compagnies nos 8 et 10;
Bataillon d'infanterie n° 15;
» » » 44,

et le train des équipages, suivront la route de Steffisburg, Schwarzenegg et Südern, où la colonne fera une halte et se dirigera ensuite sur Röthenbach.

A Langenegg elle détachera sur Heimenegg et Wachseldorn les deux compagnies de carabiniers nos 8 et 40 qui se dirigeront par Selli dans le défilé de Röthenbach et feront halte au village de Röthenbach.

La seconde colonne,

Commandant: M. le lieut.-colonel Wieland;
1/2 compagnie de sapeurs;
Batterie n° 4;
Dragons, compagnie n° 12;
Carabiniers, compagnie n° 26;
Bataillon d'infanterie n° 71;
» » » 7,

suivra la route de Heimberg, Hölisbühl et Linden jusqu'à Röthenbach. A Linden, elle fera une halte.

Les deux colonnes auront à établir un service de sûreté pendant la marche et établiront les communications entre Bach, Heimenschwand et Linden, ainsi qu'entre Linden, Heimenschwand et Südern.

Réunion des deux colonnes à Röthenbach.

Marche sur Eggiwyl, en gardant leur flanc gauche par Fambach et Schweissberg.

Bivouac à Eggiwyl.

Le bataillon n° 15 aux avant-postes.

DEUXIÈME JOURNÉE DE MARCHE.

Lundi le 4 juillet.

Sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Lecomte, un détachement marquera l'ennemi; il sera composé de:

1/2 compagnie de sapeurs;
Des sapeurs des bataillons nos 71 et 7;
1 batterie n° 4;
1/4 compagnie de dragons n° 12;
La compagnie de carabiniers n° 8;
» » » » » 26;
» » » » » 40.

Le détachement prendra position le 4 juillet au pont de Horben.

Attaque de la position du pont de Horben.

2e brigade: 1/4 compagnie sapeurs;
1 batterie n° 3;
Bataillon n° 71;
» » 7.

Cette brigade s'avancera sur la route et cherchera à s'emparer de la position de Zimmerzey, soit par les hauteurs de Schmiede, soit par les chemins latéraux de Dieboldswyl.

1re brigade : 1/4 compagnie sapeurs;
Bataillon n° 15 ;
» » 44,

ainsi que les troupes restées disponibles :
Batterie n° 1 ;
» » 2;
1 3/4 compagnie cavalerie

s'avancera sur la route.

L'ennemi, attaqué de front et débordé sur les flancs, se retire.

Prise du pont de Bubeney et marche sur Schüpbach.

L'ennemi profite de la position du pont de Bubeney pour arrêter la marche des colonnes.

La 1re brigade enverra d'Aeschau un bataillon divisé en deux détachements pour passer à droite les hauteurs d'Aeschauberg, Gänskernen, Reckenberg, ainsi que le sentier inférieur. A Ganskernen il sera détaché une compagnie dans la direction de Langnau, pour y prendre possession du pont de l'Ilfis et pour se mettre en communication avec un corps qui est supposé être envoyé par Schangnau et Trubschachen. Les 5 autres compagnies prendront la direction de Hahlischwand afin de prendre l'ennemi à dos et, si possible, d'empêcher le passage du pont à l'ennemi qui occupe Schüpbach.

Le reste de la brigade prendra position au fond de la vallée pour faire une attaque de front sur le pont.

2e brigade. Elle détachera à Zimmerzey un bataillon sur la rive gauche de l'Emme et traversera l'Emme à Aeschau avec la batterie n° 4 et le reste de la brigade. Les troupes essaieront de chasser l'ennemi de Mutten et de prendre possession des hauteurs dominantes de Schüpbach, d'où elles chercheront à établir la communication avec l'aile droite de l'armée de l'Aar.

La cavalerie et l'artillerie surnuméraires s'avanceront sur la grande route de la vallée contre Schüpbach, après que la première brigade aura passé le pont à Bubeney.

Développement du combat dans la direction d'Emmenmatt et par le pont de Schüpbach dans le triangle de l'Ilfis et de l'Emme :

La 1re brigade passe le pont à Schüpbach, poursuit l'ennemi et occupe le plateau d'Ey.

La 2e brigade prend possession du pont de Schüpbach et poursuit l'ennemi vers Emmenmatt.

La cavalerie se transportera aussi vite que possible sur la route de Langnau et passera sur la rive droite de l'Ilfis.

L'ennemi devra aussi être délogé de la position de Längenbach.

Fin du combat et marche en retraite de toutes les troupes sur Schüpbach et Signau.

Halte et repos à Schüpbach et Signau.
Bivouac à Zäziwyl.

TROISIÈME JOURNÉE DE MARCHE.

Mardi le 5 juillet.

Retour sur Thoune en deux colonnes.

1re colonne : M. le lieutenant-colonel Scherrer.
½ compagnie de sapeurs ;
2 batteries n° 1 et 2 ;
2 compagnies de dragons nos 4 et 12 ;
2 bataillons nos 15 et 44.

Cette colonne se dirigera par Kreuzstrasse sur Stalden et par la grande route sur Diesbach.

2e colonne : M. le lieutenant-colonel Wieland.
½ compagnie de sapeurs ;
2 batteries nos 3 et 4 ;
1 bataillon de carabiniers ;
2 bataillons d'infanterie nos 71 et 7.

Cette colonne marchera sur Diesbach par Hünigen et Freimettigen.

Les deux colonnes organiseront le service de sûreté en retraite.

Repos pour l'infanterie et cavalerie à Diesbach.

Pour l'artillerie repos à Oppligen.

Marche en retraite de l'artillerie par la grande route, pour les autres troupes par Hölisbühl et Dornhalden à Thoune.

Les limites d'approche de combat sont ainsi fixées :

Artillerie,	400 pas au moins.
Infanterie et carabiniers,	100 » »
Cavalerie,	50 » »

Les chefs des unités tactiques sont responsables de la stricte observation de ces distances.

Si un combat doit se terminer, il sera battu ou sonné la retraite. Le signal devra être répété par tous les tambours et trompettes.

Thoune, le 2 juillet 1864.

Le chef de l'état-major,
STOCKER, lieutenant-colonel fédéral.

La première journée de la marche se passa sans incident à mentionner, en dehors de ceux prévus par les *dispositions* et par le règlement sur le service de sûreté en marche. L'après-midi, entre 2 et 3 heures, toutes les troupes étaient établies au bivouac d'Eggiwyl, et le soir le bataillon n° 15 alla prendre sa position d'avant-postes à 10 minutes en avant du pont, sur la route de Schüpbach. Le temps, très beau pendant la matinée, fut pluvieux pendant toute la nuit.

Le lundi 4 juillet, dès 4 heures du matin, tout le bivouac était sur pied, et les groupes se formaient autour des cuisines. A 4 ½ heures les détachements devant former l'ennemi s'acheminaient vers leur rendez-vous, en arrière des avant-postes.

A 5 ½ heures le gros suivit, en deux brigades, pour opérer les diverses attaques ordonnées. La première *affaire* eut lieu au pont de Horben, vers 6 ½ heures du matin, et depuis ce moment le feu et les manœuvres ne discontinuèrent pas jusque vers Lauperswyl entre une et deux heures de l'après-midi. La défense et l'attaque furent aussi convenablement marquées que la chose est possible dans des engagements sans projectile. Tandis que le gros s'avançait sur la grande route et dans le fond de la vallée, des mouvements tournants sur la droite et sur la gauche menacèrent successivement les ponts de Horben et de Bubenbey et forcèrent l'ennemi à les évacuer. Au-delà de Schüpbach la division suisse, pour suivre l'ennemi sur Lauperswyl, se sépara en deux portions par l'Emme, la droite s'avançant dans le triangle et plaçant son artillerie très-avantageusement sur le plateau d'Ey, pendant que la gauche forçait le défilé d'Emmenmatt par Ried. Autour de la station du chemin de fer eut lieu l'action finale. Les troupes de l'attaque y convergèrent dans le meilleur ordre, des deux rives de l'Emme et procédèrent aussitôt à l'assaut du plateau de Längenbach. Sur tout le front de la position ses colonnes et ses tirailleurs apparurent tout-à-coup avec un ensemble et un choix du terrain faisant grand honneur aux dispositions combinées des deux brigades.

Quant aux particularités de la défense, elles se résument dans le rapport ci-dessous du chef du détachement ennemi :

Conformément aux *dispositions* imprimées et aux ordres donnés dimanche soir 3 juillet, le détachement ennemi quitta le bivouac d'*Eggiwyl* le lundi 4 juillet, à 5 heures du matin, après la soupe, pour marcher vers *Schüpbach*.

Vis-à-vis de *Dieboldswyl*, les trois premières sections de la compagnie de carabiniers n° 8 (Vaud) et 8 sapeurs se détachèrent en aile droite sur *Zimmersey*, avec ordre de rester sur les hauteurs jusqu'à *Schüpbach*, pour y couvrir la droite des diverses positions qui seraient prises, d'abord au pont de *Horben*, puis au pont de *Bubeney*.

L'aile gauche, qui aurait dû aussi se détacher à *Dieboldswyl*, n'y put passer l'Emme, enflée par les pluies.

Au *Pont de Horben*, les sapeurs envoyés en avant préparèrent une barricade.

L'artillerie se mit en batterie en avant du pont, à droite et à gauche, battant d'enfilade la route et de flanc l'entrée du chemin de *Zimmersey*.

Trois sections de la compagnie de carabiniers n° 40 (Argovie) gravirent les ravins presque à pic à gauche du pont, pour couvrir ce flanc de notre position, avec

ordre de se retirer ensuite par les hauteurs sur *Rekenberg* et *Hahlischwand*, où elles seraient en aile gauche de la position de *Bubeney*, puis de là dans le triangle de l'Emme et Ilfis, puis à travers l'Emme sur le plateau de *Längenbach*.

Au centre, la compagnie de carabiniers n° 26 (Thurgovie), la 4e section du n° 8, la 1re du n° 40 et les sapeurs furent disposés sur la route et aux abords du pont, partie en chaîne, partie par sections en colonne.

Vers 6 1/2 heures, le feu fut ouvert. Quand l'assaillant eut fait placer son artillerie sur les hauteurs dominantes en face de nous, notre position en avant du pont fut évacuée et la barricade établie. La défense continua encore quelques moments sur la rive gauche, dans des conditions avantageuses pour l'artillerie et l'infanterie. Quand les tirailleurs de l'attaque arrivèrent au bord de la rivière et couronnèrent les hauteurs sur notre droite, la retraite fut ordonnée L'artillerie la soutint en se mettant une troisième fois en batterie à un millier de pas en arrière du pont, à gauche de la route. De là, après quelques feux, tout le centre se retira définitivement sur le *pont de Bubeney*, couvert par une section de carabiniers relevant les sapeurs, et par la cavalerie.

Les deux ailes, sur les hauteurs, suivirent le mouvement à travers bois et ravins.

Au *pont de Bubeney*, les sapeurs préparèrent une nouvelle barricade. L'artillerie se mit en batterie en avant du pont, à gauche. Les trois sections de la compagnie n° 8, arrivées sur les hauteurs de *Mutten*, couvrirent la droite. Les trois sections de la compagnie n° 40, en aile gauche, étaient au-delà des crêtes. La communication avec elles fut établie par la section restante de cette compagnie, placée à gauche de l'artillerie, à mi-crête, et devant se retirer ensuite sur *Hahlischwand*, sur le *triangle* et sur *Längenbach*.

Au pont lui-même et aux abords furent disposés les cinq sections de carabiniers (nos 26 et 8) restant au gros et les sapeurs. Quand notre position menaça d'être tournée par la droite, la barricade fut fermée et la retraite opérée sur *Schüpbach*, *Ried*, *Emmenmatt* et *Längenbach*. Cette retraite fut couverte sur la route même par quelques tirailleurs et la cavalerie, et plus à gauche par la compagnie n° 40, fortement engagée aux environs de *Hahlischwand*. Nous nous étions assurés contre des mouvements de flanc par un détachement de sapeurs envoyé d'*Aeschau* à la garde des ponts de l'*Ilfis* à *Langnau* et par des vedettes de cavalerie sur les routes de *Schüpbach* à *Langnau*, d'un côté, et de *Schüpbach* à *Signau*, de l'autre.

A *Längenbach*, une forte position fut prise en arrière de la digue du chemin de fer. Le long du premier plateau, à droite de la route de *Lauperswyl*, immédiatement au-dessus de la station, furent placées une section d'artillerie et 4 de carabiniers (3 du n° 8, 1 du n° 26). Un peu plus bas et parallèlement, deux sections de carabiniers n° 26, le long du chemin de fer servant de bon parapet. Un peu plus bas encore, en avant du chemin de fer, à la jonction du chemin du *petit pont de l'Emme* et du défilé d'*Emmenmatt*, les 4 sections de la compagnie n° 40 arrivant de la gauche, une section du n° 8 se repliant du *défilé d'Emmenmatt* et les sapeurs.

ments pour la manière habile avec laquelle vous avez dirigé cette école, la 6me que vous commandez, veuillez exprimer aussi à la troupe toute ma satisfaction. »

Les officiers étant rentrés à leurs corps, MM. les inspecteurs procédèrent à une inspection spéciale des manœuvres de chaque arme, puis à 10 heures toutes les troupes furent réunies pour une manœuvre de guerre de la division. Le polygone, défendu par son artillerie et par des détachements de toutes armes sous le commandement de M. le capitaine fédéral Brun, fut attaqué par les deux brigades, débouchant de la butte, et enfin, enlevé d'assaut, après que trois positions eurent été marquées dans la plaine. Le défilé qui suivit et qui se termina à une heure, se fit dans un ordre parfait et d'un pas aussi léger que si la troupe, depuis près de six heures de temps sous les armes, sortait de la caserne. Le bataillon d'Argovie, stimulé sans doute par l'excellente musique de ce canton, se distingua entre tous les autres par une allure digne des meilleurs vétérans.

L'après-midi couronna l'inspection par une vraie fête. Il s'agissait d'inaugurer la première pierre des fondements de la nouvelle caserne, et, pour l'événement, toute l'Assemblée fédérale quittait ses siéges et se transportait à Thoune.

Des colonnes serrées d'habits noirs débouchaient dans le Bälliz à une heure après midi et se marièrent bientôt aux uniformes dans la grande salle du *Faucon*. Le dîner fut naturellement assaisonné de discours et de toasts. M. le colonel fédéral Denzler en ouvrit la série en rappelant les efforts faits pour arriver à l'œuvre qui allait être inaugurée, et en présentant aux convives, en commémoration de ce jour, la photographie de l'ancienne caserne! La photographie de ce respectable bâtiment, destiné à expirer bientôt sous le marteau des démolisseurs, avait été prise en effet la veille par ordre de M. le colonel Denzler. Un exemplaire en a été déposé sous la pierre de fondation, avec le décret de construction, la collection des ordres généraux de l'Ecole centrale de 1864 et un boulet de 4 livres rayé. MM. Roguin, Jäger, Curti portèrent aussi des toasts plus ou moins applaudis.

A 4 heures, le cortége moitié civil, moitié militaire, se forma, et sur le chantier de construction M. le président de la Confédération accompagna d'un discours aussi spirituel qu'éloquent les trois coups de marteau représentant la cérémonie de la pose. M. le général Dufour, M. le conseiller fédéral Fornerod et plusieurs autres orateurs parlèrent ensuite, après quoi la troupe défila de nouveau devant l'Assemblée fédérale et le commandant de l'école.

La journée se termina par une collation dans les jardins Winkler et Neuhaus, puis par le tir de nuit qui n'offrit rien de particulier.

A 10 heures, un train express emportait dans la direction de Berne les membres de l'Assemblée fédérale et les nombreux visiteurs des environs, tous charmés de cette journée.

La fin de l'Ecole centrale a été annoncée aux troupes par l'ordre du jour suivant :

Officiers et soldats !

Par arrêté du haut Conseil fédéral, l'école centrale se termine aujourd'hui; demain vous rentrerez dans vos cantons respectifs.

Je ne veux point vous laisser partir sans vous adresser quelques paroles d'adieu.

Avant tout je suis heureux de pouvoir vous exprimer ma satisfaction pour votre application, pour votre persévérance et pour votre zèle dans le service, ainsi que celle de l'inspecteur de l'école centrale, Monsieur le conseiller fédéral Fornerod, chef du département militaire.

Je dois surtout mes remercîments, pour les résultats favorables de l'instruction, à Messieurs les instructeurs et à Messieurs les commandants de brigades et de corps, dont les efforts soutenus et le sentiment du devoir n'ont jamais fait défaut à l'accomplissement de notre tâche.

Officiers et soldats !

Vous avez montré par votre conduite pendant toute la durée de l'école, que vous avez réellement à cœur de vous préparer à répondre convenablement à l'appel de la patrie quand elle aurait besoin de vos armes pour sa défense.

Recevez donc les remercîments de votre commandant, qui sait pleinement apprécier l'honneur d'avoir commandé une école où a constamment régné un si bon esprit militaire. Puisse cet esprit se conserver et donner d'utiles fruits !

En vous souhaitant un heureux retour dans vos foyers, je veux espérer qu'il nous restera à tous de bons souvenirs de l'école centrale de 1864.

Thoune, le 9 juillet 1864.

Le commandant de l'école centrale,
L. Denzler, colonel fédéral.

Oui, cette école laissera un bon souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté ; tous se rappelleront avec plaisir entr'autres leur brave commandant, dont la vigilance et la paternelle sollicitude pour le bien du service et de la troupe ne se sont jamais ralenties un instant.

Le cours pacifique de l'instruction de l'Ecole centrale a eu les émotions d'une alerte nocturne qui n'a pas été sans utilité. C'est grâce aux secours de la troupe envoyée à l'incendie d'Oberhofen que

le château, l'auberge et les trois autres maisons sauvées ont échappé au désastre. Les autorités de la commune d'Oberhofen et du gouvernement de Berne en ont remercié officiellement le commandant de l'école. En outre, une collecte faite au profit des incendiés a donné, avec le produit d'une soirée au *Faucon* et d'un petit boni d'ordinaire, la somme de 2,700 francs.

« Chaque année constate un progrès dans notre instruction militaire, » a fort bien dit M. le conseiller fédéral Fornerod au corps des officiers. Le conseil d'Ecole, tenu samedi, a pris le fait au sérieux et a formulé plusieurs vœux d'améliorations qui seront sans doute pris en considération, et qui auront certainement de bons résultats. Il demande :

1° Que l'ancienne solde d'école, de 5 fr. par jour pendant les semaines de théorie, soit élevée ;

2° Qu'une compagnie de pontonniers et un équipage de ponts soient attachés à l'école d'application ;

3° Qu'une compagnie de guides soit attachée à l'école de théorie pour la dernière semaine, celle des reconnaissances d'état-major;

4° Que les capitaines de dragons et de guides soient appelés à l'école de théorie avec les états-majors de bataillon et les capitaines de carabiniers ;

5° Enfin, comme conséquence naturelle, que le budget de l'école soit augmenté.

On a généralement admiré l'uniformité qui régnait dans l'habillement des troupes. A part quelques hommes de la compagnie de sapeurs de Berne, tous étaient à la nouvelle ordonnance et présentaient en ligne un très beau coup-d'œil.

En revanche, le jour de l'inspection, on regrettait de voir M. l'inspecteur en chef si effacé, dans son costume civil noir, au milieu de son brillant état-major. Ne serait-il pas de toute convenance que les inspecteurs civils portassent au moins l'écharpe rouge et blanche, ou une marque de service quelconque correspondant à l'écharpe et au brassard des colonels fédéraux ?

Cette année aussi l'Ecole centrale a été visitée par des hôtes de distinction. Outre quelques officiers étrangers qui n'étaient pas annoncés officiellement, Son Altesse Royale le duc d'Aumale, dont le fils aîné, le prince de Condé, comptait dans l'école comme aspirant d'état-major, a suivi pendant une dizaine de jours les manœuvres et les exercices. L'illustre vainqueur de la Smala s'est enquis avec un

vif intérêt de notre organisation et de nos règlements et a exprimé son étonnement de voir des milices manœuvrer avec autant d'ordre et de précision. « J'ai vu plus d'une fois, dit-il à son officier d'ordonnance, M. le capitaine fédéral de Gingins, des troupes de ligne manœuvrer beaucoup moins bien que les vôtres. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En date du 16 juin écoulé, le département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires cantonales la circulaire suivante, qui nous l'espérons, sera prise en sérieuse considération, et sur l'exécution de laquelle tous les intéressés et tous les officiers feront bien d'avoir constamment l'œil ouvert.

Tit. Le département ayant fait l'expérience, que dans quelques cantons les dépréciations de chevaux de service sont souvent opérées par d'autres personnes que par celles qui ont été chargées des estimations, a l'honneur de venir vous rappeler les prescriptions du § 73 du règlement pour l'administration fédérale de la guerre, à teneur duquel les dépréciations doivent être faites par deux experts, bien famés, nommés et assermentés par le commissaire des guerres du canton, au nom de la Confédération. Ces derniers doivent, autant que possible, s'adresser, pour la dépréciation des chevaux, à la sortie du service, *aux mêmes experts qui en avaient opéré l'estimation à leur entrée.*

Il est facile de comprendre que l'inobservation de cette prescription entraîne nombre d'irrégularités, et qu'en particulier, lorsque les experts de dépréciation ne sont pas du même avis que ceux qui ont opéré l'estimation, la décision finale qui est adoptée, peut être injuste, soit vis-à-vis du trésor, soit envers le propriétaire du cheval.

Le département a l'honneur de vous inviter en conséquence, à donner l'ordre à votre commissariat, qu'à moins d'empêchement notoire, l'estimation et la dépréciation des chevaux de service soit opérée par les mêmes experts.

En date du 28 juin écoulé, le département militaire fédéral a demandé aux autorités militaires des cantons, afin d'être renseigné exactement des lacunes existant dans le personnel sanitaire de l'armée fédérale et du nombre de médecins dont on pourrait disposer dans un moment donné, l'état de tous les médecins établis dans les cantons. A cet effet, le département a transmis un formulaire spécial en priant de le lui retourner avant le 10 juillet.

Le Conseil fédéral, sur les rapports d'examens a nommé lieutenants à l'état-major général les quatre aspirants qui ont passé à l'école centrale de cette année, savoir : MM. Gudit, Mayor, Masset, ci-devant lieutenants d'infanterie vaudoise ; Jost, de Langnau, ci-devant lieutenant de carabiniers.

L'Assemblée fédérale a voté tous les objets militaires qui étaient dans ses tractanda, et que nous avions mentionnés dans notre dernier numéro, à savoir 12,000 francs pour les rassemblements cantonaux de 1864, dont 4,000 à St-Gall; et 80,000 francs pour continuation d'essais de canons rayés de gros calibre. La question de l'organisation des carabiniers en bataillons viendra plus tard seulement.

Le Conseil fédéral va s'occuper prochainement de repourvoir au poste vacant depuis la mort du colonel Wieland. Il y a plusieurs combinaisons en projet: ou de donner simplement un successeur au défunt dans la personne d'un des instructeurs déjà connus et appréciés de l'armée, ou bien de scinder la fonction en deux ou trois autres, à savoir un chef du personnel, un adjoint du département militaire qui serait en même temps chef du prochain dépôt de la guerre, et un instructeur-chef d'infanterie. Il serait aussi question de cumuler cette dernière fonction avec celle d'instructeur-chef des carabiniers. Cinq ou six noms de colonels sont mis en avant dans ces diverses combinaisons, parmi lesquels le Conseil fédéral ne peut avoir que l'embarras du choix, tous étant de capacité reconnue.

MM. le lieutenant-colonel fédéral Rothpletz et capitaine fédéral Blüntschli, de l'état-major d'artillerie, sont partis pour le théâtre de la guerre de Danemark dès la reprise des hostilités.

Le Conseil fédéral a dû aussi s'occuper ou s'occupera prochainement d'une particularité qui, quoique essentiellement personnelle, n'en a pas moins un intérêt plus général. Il s'agit de savoir si un brevet d'officier fédéral sera accordé au prince de Condé, à la suite des examens et du service très satisfaisants qu'il vient de faire comme aspirant à l'Ecole centrale. Quelques juristes pensent que cette nomination serait anti-légale et anti-constitutionnelle, le prince de Condé n'étant pas Suisse. D'autres personnes, non moins amies de la légalité, pensent au contraire que du moment qu'on a accordé au jeune proscrit la faveur de porter la cocarde suisse comme *aspirant*, il est non-seulement logique, mais même de toute justice de lui accorder aussi l'épaulette qu'il a méritée, à moins toutefois que l'esprit de basoche et les susceptibilités de haute politique ne doivent être mises à la place des convenances militaires et du simple bon sens!

Valais. — Promotions et nominations:

MM. *d'Allèves*, Raphaël, de Sion, lieutenant (carabiniers);
Gard, Maurice, de St-Maurice, 1er sous-lieutenant (landwehr);
Loretan, Gaspard, de Sion, 1er sous-lieutenant (carabiniers);
Zimmermann, Adrien, de Sion, 1er sous-lieut. id.
Calpini, Othmar, de Sion, 2e sous-lieutenant, id.
Meizoz, Louis, de Riddes, 2e sous-lieutenant, id.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a délivré un brevet de capitaine à M. *Mayor-Vautier*, lieutenant aide-major du 3e bataillon de réserve cantonale.

Le Conseil d'Etat a nommé M. A. *Perrottet*, à Rolle, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 45e bataillon; — M. *Viquerat*, Emile, à Donneloie, 2e sous-lieutenant aux chasseurs de droite du 112e bataillon de réserve fédérale; — M. *Humbert*, J.-Louis, à Etoy, 2e sous-lieutenant au no 2 du 8e bataillon de réserve cantonale, — et M. *Bernard*, Rodolphe, à Gingins, 2e sous-lieutenant au no 1 du même bataillon.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 15. Lausanne, 5 Août 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Guerre d'Amérique.** — **Société militaire fédérale.** — **Nouvelles et chronique.**

GUERRE D'AMÉRIQUE.

L'espoir qu'on pouvait un moment avoir d'un brillant résultat de la campagne de Grant contre Richmond s'est envolé. Une nouvelle déception est venue s'ajouter aux précédentes, mais reçue par le peuple de l'Union avec la fermeté de caractère qui lui est habituelle. Cet échec relatif a d'ailleurs quelque chose de consolant en soi. Il a montré que si tous les chefs n'ont sans doute pas encore au degré désirable la connaissance de leur métier, il existe cependant une armée bien organisée, pleine de bravoure et de patience, et un état-major capable de la porter en fortes masses à plus de 50 lieues de sa base, en manœuvrant et en combattant continuellement. C'est là un progrès incontestable marqué par cette campagne; le reste, c'est-à-dire l'exactitude suffisante dans les dispositions de l'état-major pour que les divers corps sachent s'engager simultanément et dominer les contretemps accidentels, toujours si nombreux et d'un si grand poids à la guerre, ce reste viendra bien à son temps. Patience! on ne crée pas 600 mille soldats ni surtout leurs états-majors en quelques jours.

Le général fédéral Grant, parti du Rappahanock au commencement de mai était parvenu à s'établir, dès la fin de mai, sur le Chickahominy avec toute l'armée du Potomac (cinq corps, comptant 18 divisions sous le commandement du général Meade), tandis que le général Butler avec un corps d'armée opérait par le James River et au sud de cette rivière, et le général Hunter avec deux corps au nord de Richmond contre Charlottesville et Lynchburg.

Le 3 juin, Grant voulut forcer le passage du Chickahominy à sa gauche à Cold-Harbor, mais il y échoua avec de fortes pertes. En revanche il repoussa toutes les attaques que l'ennemi dirigea à son tour contre les lignes fédérales les jours suivants.

Les deux lignes ennemies n'étaient qu'à une distance de 50 à 200 yards ; aussi le service des piquets (avants-postes) fut-il très-meurtrier. Les officiers d'état-major, le corps des signaux et les artilleurs souffrirent beaucoup du feu des carabiniers. Quelquefois il y eut cependant des armistices pour le transport des blessés. En même temps des ouvrages de fortification se construisaient dans les deux camps sur tout le front. Ceux des fédéraux s'étendirent bientôt le long du Chickahominy et jusque vers White-house, tandis que des ouvrages rebelles s'élevaient parallèlement à quelques centaines d'yards de distance.

Le mardi 7 juin, après midi, la droite des fédéraux, formée par le 9me corps (Burnside), fut attaquée plus vivement que la veille. Jusqu'à 4 heures il n'y eut que des tirailleries ; mais à ce moment les rebelles démasquèrent du canon et les avant-postes fédéraux durent battre en retraite. L'ennemi les poursuivit, mais arrivé sur les lignes, il fut lui-même reçu par les bataillons et l'artillerie, et se replia subitement après quelques décharges. En tout le feu dura une heure et demie ce jour-là.

A 6 heures du soir, on sortit de part et d'autre le pavillon parlementaire pour deux heures, et les officiers et soldats du service sanitaire se mirent à recueillir les blessés, tandis que, des avant-postes des deux camps, tous les hommes, appuyés sur leurs armes, regardaient avec attendrissement cette triste besogne. Les morts et blessés furent soigneusement enlevés et, aussitôt après, les drapeaux blancs furent retirés. Aussitôt aussi quelques coups de fusil furent échangés pour constater la reprise de l'état de guerre ; mais il y eut comparativement tranquillité pendant toute la nuit.

Le même jour, de grand matin, les divisions Griffin et Cutter, du 5me corps (Warren), descendirent rapidement le Chickahominy, vers le pont Sumner, situé un peu au sud de Cold Harbor, et un peu au nord-ouest du point où le chemin de fer Richmond-York croise la rivière. Mais l'ennemi était sur ses gardes ; il ouvrit un feu très vif et de gros calibre sur les colonnes fédérales, qui durent s'arrêter pour attendre leur artillerie. Enfin, avec l'appui de celle-ci, un régiment (18me Massachussets) se lança en colonnes d'attaque et enleva le pont. Mais l'ennemi le battit bientôt d'une forte artillerie. Les fédéraux s'étendirent alors le long de la rivière, vers la croisée du chemin de fer, occupant tout l'espace entre les deux ponts, du côté

nord, et commencèrent tranquillement à construire des ouvrages en face de ceux des rebelles sur l'autre rive. Dans l'après-midi, ceux-ci établirent une pièce de gros calibre vers le chemin de fer, mais les fédéraux ne s'en dérangèrent pas. Une barricade fut construite sur le chemin de fer, en-dessous de Dispach station, et forma la limite de l'aile gauche fédérale.

Le mercredi 8 juin, repos comparatif jusqu'au soir. Mais alors vive escarmouche sur la gauche, et canonnade sur le front du 2me corps (Hancock). Avec quelques intervalles, le feu continua toute la nuit et toute la journée du jeudi, dans les mêmes positions, sauf un mouvement sans résultat de la cavalerie fédérale des généraux Gregg et Tobert, à l'extrême gauche.

Le vendredi après midi, 10, quelques compagnies de cavalerie ennemie attaquèrent la droite fédérale et refoulèrent les vedettes de la division Wilson. L'infanterie fut mise en mouvement, renforcée de la division noire Ferrero, du 9me corps (Burnside) ; mais l'ennemi se retira sans autre escarmouche. Il ne faisait, paraît-il, qu'une reconnaissance. Sur le reste du front on continua à s'observer ; l'ennemi étendit ses piquets au sud, vers le James River. Le chemin de fer réparé recommença à fonctionner de la base des fédéraux, White House, aux lignes du Chickahominy.

Le samedi 11, Wilson fit à son tour reconnaître le terrain en avant de la droite fédérale par une portion de la brigade de cavalerie du général Mac Intosh. Celui-ci repoussa les piquets ennemis jusque vers l'église de Bethesda, où il tomba sur toute une division ennemie (Field) et perdit une cinquantaine d'hommes. Pendant ce temps le gros des deux divisions de cavalerie faisait un grand mouvement par l'extrême droite, pour détruire les chemins de fer entre Washington et Richmond, et pour tenter de communiquer avec le général Hunter. Il semble qu'il aurait bien mieux valu rapprocher Hunter de la droite de la grande armée, et se servir des chemins de fer sur Washington plutôt que de les détruire.

Mais ce mouvement avait un autre but. L'armée fédérale ne pouvait plus rester dans sa position actuelle. Comme le général Mac Clellan, deux ans auparavant, le général Grant venait de reconnaître les inconvénients de la base de White-House, et avait résolu de prendre base sur le James River par un grand mouvement par sa gauche. Les exploits de cavalerie sur la droite devaient donner le change à l'ennemi.

Dans la nuit du dimanche au lundi (11 au 12 juin), toute l'armée se mit en marche.

On se rappelle que la ligne ennemie s'étendait tout le long du

Chickahominy jusqu'à Bottom-bridge, où elle était retranchée. Les forces fédérales s'étendaient plus au nord, sur une ligne presque parallèle, et étaient tout aussi bien retranchées. Bottom-bridge, très bien gardé, ne pouvait donc pas être employé pour le passage. Les deux ponts immédiatement au-dessous sont Long-bridge et Jones-bridge, le premier à 6 à 7 milles, le second à 10 à 12 milles de Bottom-bridge. Dans la nuit du dimanche, les 6me et 9me corps (Wright et Burnside) marchèrent sur le Jones-bridge, passèrent le Chickahominy et se dirigèrent rapidement sur Charles-City-Court-House, à 9 milles sud-ouest du pont, à un mille du James-River. En même temps, le 2me corps (Hancock) et le 5me (Warren) se portèrent sur Long-bridge, y passèrent le Chickahominy et prirent la route de Wilcox-Wharf sur le James, à environ 12 milles au sud, et un peu à l'ouest de Charles-City. Pendant ce temps, le 18me corps (Smith) marchait sur White-House, où il s'embarquait pour Fort-Monrœ et Bermuda Hundred, la nouvelle base, vis-à-vis de City-Point, à la jonction de l'Appomatox et du James River. D'autres troupes avaient préalablement été envoyées à ce dernier point, devenu le quartier-général de l'armée de Butler; entr'autres tout le 10me corps (Gillmore) se trouvait dans cette région.

Les points désignés aux 4 autres corps pour passer sur la rive sud du James-River étaient Powhatan-Point et Wilcox. Le général Butler y avait préparé des pontons. A 3 heures après midi, le dimanche, le quartier-général de Meade quitta Cold-Harbor vers Summit-station et le Long-bridge, et le lendemain matin à 6 heures tous les quartiers-généraux étaient en selle.

Le mouvement, conduit avec une parfaite prévoyance, réussit complétement. Les hommes sortirent avec précaution de leurs retranchements, dont plusieurs étaient sous le canon même des rebelles, et ceux-ci ne purent tirer que quelques coups sur les arrière-gardes. Pendant toute la nuit et toute la journée du lundi, les troupes marchèrent en avant sans avoir besoin d'escarmoucher davantage que dans leur première marche de Culpepper à Chancellorsville. Le lundi soir, l'avant-garde atteignit Wilcox-Landing, où s'établit aussi le quartier-général. Le mardi 14 juin, avant midi, toutes les troupes étaient concentrées, et dans l'après-midi et le mercredi matin, 14 et 15, le passage du James-River fut effectué.

L'armée avait ainsi fait une marche de flanc devant l'ennemi de 55 milles, et passé deux rivières dont l'une, le James, a environ deux mille pieds de largeur aux points de passage, sur 80 de profondeur. Il n'y eut pendant ce temps que deux engagements un peu sérieux : l'un près du pont de White-Oak, le lundi après midi. Il fut livré par

la colonne marchant de Longbridge à Wilcox ; la cavalerie de Wilson et la division Crawford, en avant-garde du 5me corps, suffirent à repousser l'ennemi. L'autre engagement eut lieu à l'arrière-garde, à Cold-Harbor. Les pertes, entre les deux, furent de 6 à 700 hommes. A part cela, toute l'armée arriva en bon état et sans perdre une seule voiture sur la gauche du James-River.

Le mercredi 15, les opérations offensives recommencèrent, et elles semblent montrer que le général Grant n'avait pas encore d'intention bien arrêtée. D'un côté il lança une forte reconnaissance de cavalerie au nord de la rivière, vers Malvern-Hill et Richmond, qui constata que l'ennemi était sur ses gardes. Le corps rebelle de Hill occupait en force toute la région sud-est de la place, et veillait à la route de New-Market. Les fédéraux furent repoussés avec perte d'une centaine d'hommes. D'autre part, Grant agit en même temps contre Petersburg, ville très fortement retranchée au coude et sur la rive sud de l'Appomatox, servant de poste avancé de la position centrale de Richmond. A une heure du matin, le 18me corps (Smith), arrivé la veille par eau de Fort-Monroe, fut dirigé sur Petersburg. La cavalerie Kautz passa l'Appomatox sur le pont de pontons jeté vers Point of Rocks. Les divisions Brook et Martindale du même corps suivirent, avec les deux brigades nègres de Hinks. Peu après le lever du soleil, les tirailleurs ennemis furent atteints dans un petit ouvrage sur la route de City-Point et en furent promptement chassés. Ils se replièrent sur une seconde position munie d'artillerie, près de Harrison-Creek. Hinks déploya ses nègres, puis lança en avant les deux régiments 5me et 22me, qui se comportèrent aussi bravement que les meilleurs blancs. Ils capturèrent entr'autres un canon vers la colline de Baylor's-Farm. Bientôt tout le corps s'avança, Martindale à droite, Brooks au centre, Hinks à gauche, et après de longues fusillades, l'assaut fut donné aux ouvrages. Ceux-ci, défendus par les troupes de Wise, furent enfin enlevés vers le soir, donnant aux vainqueurs, comme trophées, 16 canons, un drapeau et 300 prisonniers. Dans la soirée arriva le second corps, dont la division Birney occupa les ouvrages conquis et repoussa deux retours offensifs de l'ennemi. Pendant ce temps, la cavalerie Kautz chercha, mais en vain, à agir sur la gauche ; elle fut retenue par de forts ouvrages munis d'artillerie, près du chemin de fer de Norfolk et de la route de Baxter.

Toutefois le succès du 18me corps n'était que partiel ; on n'avait encore que quelques ouvrages extérieurs de Petersburg, tandis qu'il aurait fallu avoir la place elle-même pour, de là, se porter sur Richmond.

Le lendemain, jeudi 16, l'offensive fut continuée contre les autres

lignes. Mais, de son côté, l'ennemi avait envoyé des renforts du corps de Beauregard au secours de la garnison ; on eut affaire à plus forte partie. Il fallut attendre l'arrivée du corps de Burnside, qui entra en ligne l'après-midi, après une forte marche. La place fut entourée et les troupes disposées comme suit : à droite Smith, au centre Hancock, à gauche Burnside. La division Birney tenait la droite du corps de Hancock et Barlow la gauche ; la division Potter, du 9me, était à la gauche de Barlow, tandis que les deux autres divisions du 9me, Wilcox et Ledlie, étaient un peu en arrière.

A six heures l'attaque commença et dura pendant trois heures, avec des péripéties très variées sur le centre et à la gauche. Finalement les fédéraux durent ajourner la lutte au lendemain, après avoir perdu environ 3 mille hommes. Les divisions Birney et Potter eurent chacune plus de 500 hommes hors de combat. Sur la droite en revanche le corps Smith ne sut malheureusement engager que quelques hommes.

Le vendredi 17 l'attaque fut renouvelée après de meilleurs préparatifs. Dès 4 heures du matin la division Potter s'empara des ouvrages sur son front, y capturant six canons, 16 officiers et 400 hommes, perdant 500 hommes; puis une canonnade et fusillade modérée mais constante s'engagea sur toute la ligne jusqu'à l'après-midi. Vers 3 heures, les divisions Wilcox et Ledlie relevèrent Potter, et réussirent, après un combat acharné, à déloger l'ennemi de deux autres ouvrages, mais en perdant environ mille hommes. A ce moment Burnside n'était plus qu'à un mille et demi de la ville qu'il canonna vigoureusement.

Il espérait être bientôt soutenu. Mais sur le reste du front les autres corps se laissaient aller à des escarmouches sans cohésion. Hancock blessé avait, il est vrai, dû remettre son commandement à Birney; ces mutations sont toujours fâcheuses au moment critique. L'action de ce corps, ainsi que du 5me, arrivé à la gauche, se borna à repousser l'ennemi. A la nuit celui-ci fit un nouvel et considérable effort contre Burnside, qui dut tristement abandonner les ouvrages conquis et souffrit de graves pertes dans sa retraite. Cette vigoureuse offensive des rebelles fut combinée avec un autre mouvement de leurs divisions Picket et Field contre le 10me corps aux environs du James-River. Il en résulta que non seulement il n'arriva pas de renfort à Burnside, mais que le 10me corps, commandé alors par Brook (remplaçant Gillmore) dut céder du terrain près de Howlett's-House.

Toutefois la tenacité américaine n'était pas à bout. Grant fit recommencer l'attaque le lendemain, 18, dans l'ordre suivant: à droite les divisions Martindale et Hinks du 18me corps; au centre le 2me et le

6me corps; à gauche le 9me; plus à gauche et en réserve le 5me. L'assaut fut donné à 4 heures du matin; mais au grand étonnement des assaillants les redoutes tant disputées la veille étaient presque évacuées; l'ennemi s'était retiré dans une ligne d'ouvrages plus intérieure. Les dispositions ordonnées n'étaient plus opportunes; il fallut pousser des reconnaissances, ce qui eut lieu pendant une assez vive canonnade.

A midi les trois corps de gauche furent portés en avant. La division Gibbon et une brigade de la division Mott, du 2me corps, se lancèrent à l'assaut, tandis que tout le reste du 2me corps faisait des diversions sur les ailes. Les retranchements élevés près du chemin de fer Fredericksburg-Citypoint furent courageusement assaillis, mais en vain; les colonnes une fois à découvert subirent un feu épouvantable et durent se retirer en abondonnant leurs morts et blessés. Un nouvel essai d'offensive fut tenté l'après-midi, cette fois la division Mott en tête, en deux colonnes par brigade. Mais malgré la bravoure déployée, l'assaut échoua de nouveau devant le feu concentrique des positions ennemies, et par manque d'abri pour les colonnes.

A gauche du 2me corps, Burnside n'avait pas été plus heureux. La division Wilcox avec la brigade Curtin de la division Potter fut lancée en avant sur le front, entre le second et le 5e corps; la division Ledlie suivit en réserve. On escarmoucha toute la journée sans avantage décisif. Dans l'après-midi la ligne réussit à s'établir à cheval sur le chemin de fer Petersburg-Norfolk, la brigade Hartrauft à droite, la brigade Christ à gauche, la brigade Curtin en réserve. On fit encore quelques progrès, mais une batterie ennemie, battant d'écharpe, ne permit pas de pousser l'assaut. Les divisions perdirent environ 500 hommes.

Le 5me corps s'était aussi mis en ligne à gauche du 9me, dans l'ordre suivant: divisions Crawford à droite, puis Griffin, Cutter, Ayres. Après des escarmouches toute la matinée, il attaqua décidément à midi, en même temps que le 2me corps, contre le côté sud du chemin de fer Norfolk; mais au soir, on dut aussi sur ce point renoncer aux attaques. A la droite, les divisions Martindale, du 18me, et Neils, du 6me, s'épuisèrent jusqu'à la nuit sans résultat décisif. En somme, la journée avait été mauvaise, les pertes d'environ 5 mille hommes.

Les jours suivants, dès le dimanche 19, furent comparativement tranquilles. La canonnade retentit sur tout le front, et deux attaques de l'ennemi, sur le centre et sur la gauche, furent repoussées. L'après-midi, sous la protection du drapeau parlementaire, fut exclusivement consacrée au service des corps sanitaires. Les morts furent enterrés et les blessés emportés du champ de bataille dans les deux

lignes. Le génie travailla aussi à renforcer les retranchements, et quelques changements eurent lieu dans la position des troupes. Le 6me corps, qui, à l'exception de la division Neil, était resté de l'autre côté de l'Appomatox, vers Port-Wæthall, y fut relevé par le 18me et vint se placer sur le front, à la droite. La division nègre Ferrero, du 9me corps, qui était constamment restée en réserve, fut mise aussi en ligne, l'expérience de la division noire Hinks ayant montré qu'on pouvait avoir pleine confiance dans les soldats de couleur.

Depuis lors, la place de Petersburg a encore été resserrée ; quelques ouvrages ont été pris, mais Grant, tout en songeant à l'offensive, eut aussi à se défendre contre de vigoureuses attaques.

Dans la nuit du dimanche 19, l'ennemi réussit à détruire les dépôts de Wilcox et de Westover-Landing. D'autre part, le dépôt du général de cavalerie Sheridan, laissé à White-House sous une petite garde, fut serré de près toute la matinée du lundi 20, et ne fut sauvé que par l'arrivée des canonnières et le retour de Sheridan, rentrant, dans l'après-midi, de son brillant mais inutile *raid* au nord de Richmond, à la recherche de Hunter.

Le mardi 21, Grant reprit l'offensive. Il s'étendit par son flanc gauche pour couper Petersburg de ses communications vers le sud, manœuvre d'un mérite stratégique fort contestable, puisque c'était au contraire du côté du Nord, de Richmond, que Petersburg recevait ses principaux renforts. Le but immédiat était de détruire le chemin de fer Petersburg-Weldon. Dans la nuit du lundi au mardi, tout le gros de l'armée se mit en marche par la gauche, sous la protection des tirailleurs escarmouchant sur le front. Vers midi, le mouvement de flanc était achevé et toutes les troupes firent face à droite. La division Barlow, du 2me corps, avec le régiment de carabiniers, s'engagea la première et chassa l'ennemi d'une position avancée, vers la route de Jérusalem, au milieu de l'espace entre les chemins de fer de Norfolk et de Weldon. Mais bientôt cette division fut arrêtée par des forces plus considérables et par des ouvrages, et dut se replier vers la division Gibbon, à sa droite, dont les tirailleurs étaient aussi engagés. On perdit à cette affaire une centaine d'hommes, mais on fit quelques prisonniers du 3me Caroline du Nord, y compris le colonel et l'adjudant de ce régiment. L'ennemi menaçant la gauche fédérale, le second corps prit position plus en arrière pour la nuit, Barlow à gauche, Mott au centre, Gibbon à droite ; en réserve Griffin, du 5me corps. Le 6me corps arriva plus tard à la gauche du 2me et s'étendit vers le chemin de fer Weldon, ayant la division Rickett à la gauche de Barlow ; à l'extrême gauche, la cavalerie escarmoucha encore toute la soirée, entr'autres aux environs de Davis-Farm.

Sur la droite, à l'est de Petersburg, il n'y eut que de la canonnade qui, vers le soir, devint assez vive de part et d'autre, avec entrée en lice de pièces de siége.

Plus à droite encore, c'est-à-dire au nord même de la ligne, il y eut aussi des mouvements, mais malheureusement trop larges et peu en cohésion avec les autres. La division Foster, du 10me corps, passa le James River sur un pont de pontons préparé par le général Weitzel entre Aikens-Landing et Four-Mile-Creek. Foster s'avança ensuite par la route de Kingsland, chassa l'ennemi de ses avant-postes et se retrancha à Deep-Bottom, à environ 10 milles de Richmond, flanqué par les canonnières ; plusieurs attaques des rebelles, par eau et par terre, furent repoussées.

Pendant ce temps le 18e corps quittait son camp de Bermuda-Hundred, passait les ponts de l'Appomatox et venait prendre la place du 6e corps.

A la nuit les divers corps présentaient l'étrange dislocation suivante, de droite à gauche :

La division Foster du 10e corps au nord du James-River à Deep-Bottom. Le reste du 10e corps à Bermuda-Hundred avec le général Butler. Aux retranchements à l'Est de Petersburg, le 18e corps ; à la gauche le 9e et le 5e (sauf Griffin) formant le centre ; enfin à environ 2 à 3 milles plus au Sud le 2e et le 6e corps, plus la division Griffin du 5e, formant la gauche jusque vers le chemin de fer Weldon. C'était là évidemment une position trop étendue, dans un terrain coupé de deux rivières et en face d'un ennemi concentré.

Cette même journée du mardi 21 juin fut marquée par une visite du président Lincoln au quartier-général.

Le mercredi 22 le mouvement contre le Sud de Petersburg fut repris. Mais au lieu d'y faire concourir toutes les forces disponibles, on n'y employa, par le fait de la dislocation ci-dessus, que le tiers de celles qu'on aurait pu y faire agir, ainsi qu'on va le voir.

La cavalerie de Wilson et de Kautz, comptant 6 mille chevaux et 16 canons, fut jetée sur l'extrême gauche dès le grand matin, pour opérer un grand *raid* et détruire entr'autres les chemins de fer de Weldon et de Danville. Elle alla couper le premier chemin de fer à 10 milles au sud de Petersburg. Beaucoup de vacarme ; aucun profit. Le 6e et le 2e corps se mirent aussi en mouvement contre le chemin de fer Weldon et les ouvrages environnants ; mais le départ fut mal ordonné ; ces deux corps s'attendirent l'un l'autre, et le 6e, qui, du reste, avait fait une forte marche la veille et dans la nuit pour venir de la droite à l'extrême gauche, se trouva en retard. Il en résulta que le second reçut d'abord tout l'effort de l'ennemi (corps Hill), et fut rejeté en

arrière dès les 11 heures du matin. Pendant qu'il cherchait à se réorganiser Hill pénétra dans l'intervalle entre le 2e et le 6e corps, et fit subir de fortes pertes à la division Gibbon prise de flanc et à revers. Dans l'après-midi le général Meade réussit à reprendre en main les deux corps et Griffin, et les reporta en avant. Une partie du terrain fut reconquise, mais les retranchements du chemin de fer bravèrent tous les efforts des fédéraux. Les pertes de la journée tombèrent surtout sur le 2e corps et particulièrement sur la division Gibbon; toute la belle brigade Pierce fut aussi capturée. En somme cette malheureuse journée coûta environ 7 mille hommes à l'aile gauche, dont 2 mille prisonniers et 4 canons. Pendant ce temps sur tout le reste du front il n'y eut que d'insignifiantes quoique bruyantes canonnades. Celles-ci se répétèrent aussi les jours suivants. La fatigue, les pertes, une chaleur étouffante empêchèrent une nouvelle offensive, et le 28 juin, Grant se résigna à concentrer de nouveau ses forces plus près de son excellente base de Bermuda-Hundred, pour continuer de là une sorte de siége de la place.

Le 1er juillet la cavalerie rentra exténuée de son *raid,* un des plus hardis mais des plus meurtriers de cette guerre. Wilson détruisit le chemin de fer Petersburg-Weldon à Reims, et le chemin de fer Richmond-Danville à Burkesville à sa jonction avec le chemin de fer Petersburg-Lynchburg. Mais pendant ce temps les milices locales se levèrent sur ses derrières, et, secourues de quelques renforts, rendirent la situation de la cavalerie fédérale très critique par manque d'infanterie. Wilson finit par reprendre sa ligne de retraite, mais en ayant dû abandonner toute son artillerie, tout son butin, entr'autres plusieurs milliers de nègres délivrés, et ayant perdu environ 1200 hommes.

En somme la campagne de Grant contre Richmond peut être considérée pour le moment comme manquée. Quoique habilement menée au point de vue stratégique, elle aura échoué par manque de bonnes dispositions tactiques. Le vainqueur de Wicksburg avait réussi à déjouer par ses marches toutes les combinaisons de son adversaire. Parti de Washington il a menacé Richmond du côté nord, puis de tous les côtés; il s'est trouvé en fin de compte, avec son gros, au sud de cette place et sur ses meilleures communications, étant lui-même toujours sûr d'une base fédérale par la possession de la mer et des fleuves. Mais la stratégie ne donne finalement ses fruits que par des batailles, et dans celles-ci Grant fut toujours malheureux. Il est vrai que plus l'ennemi était repoussé vers sa base plus il avait d'avantages pour le combat et pour l'entretien de ses troupes, tandis que c'était le contraire pour les fédéraux.

Il est curieux de constater les analogies de la campagne de 1864 avec celle du général Mc Clellan en 1862. Tous deux arrivèrent sur le même terrain du Chikahominy en vue de Richmond, le second plus lentement et plus secrètement par eau et par la presqu'île d'Yorktown. Grant plus brillamment, plus péniblement par terre, depuis le Rappahanock. Mc Clellan fut, on le sait, arrêté trop longtemps devant la petite place d'Yorktown, dont, par manque des troupes de Mc Dowell, il dut faire le siége; mais il finit par enlever cette place; puis celle de Williamsbourg, et n'échoua que par les retards forcés de sa marche amenant finalement son infériorité numérique. Grant au contraire, plus ardent et non moins tenace, tourna sans cesse les obstacles, passa pour cela une dizaine de larges cours d'eau avec un immense matériel, et était en train de continuer son mouvement tournant on ne sait trop jusqu'où ni jusqu'à quand, lorsqu'enfin il fut arrêté par les ouvrages de Petersburg et du chemin de fer Weldon, comme Mc Clellan l'avait été par ceux d'Yorktown et de Warwick-Creek. Moins heureux jusqu'ici que son devancier Grant n'a pu encore s'emparer de cette place, position avancée de Richmond vers le Sud comme Yorktown vers l'Est; mais en s'établissant dans la région de l'Appomatox, il aura néanmoins conquis un avantage, celui d'un nouveau débouché sur Richmond pour une nouvelle campagne, qui nécessitera de la part des rebelles une plus grande dissémination de forces qu'auparavant, et qui sera par conséquent au profit des fédéraux, plus nombreux et disposant des eaux.

Pour compléter l'analogie entre les deux campagnes, les sécessionnistes ont fait pendant ce temps une nouvelle pointe dans le Maryland par la Shenandoah; mais sans autre résultat militaire que des razzias de chevaux et d'approvisionnements divers, et de vaines menaces contre Baltimore et Washington. Le président Lincoln a sagement profité de l'occasion pour ordonner une nouvelle levée de 500 mille hommes.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central adresse aux sections cantonales la circulaire suivante :

« Chers frères d'armes !

« En confirmation de notre circulaire du 30 mars dernier, nous avons aujourd'hui l'honneur de vous adresser le programme de la

fête des officiers pour 1864. Vous remarquerez qu'elle est définitivement fixée sur les 20, 21 et 22 août prochain.

« Vous ne sauriez douter, chers frères d'armes, du bonheur que nous éprouverons à voir pour la première fois l'élite de l'armée suisse réunie dans le chef-lieu de notre canton.

« Les circonstances les plus favorables présideront à cette réunion, car jamais notre chère patrie n'a été plus libre, plus prospère, plus florissante, que sous les institutions qui la régissent d'un consentement unanime.

« Si leur naissance n'a pas été exempte de douleurs et de déchirements momentanés, si de rudes et persistants efforts ont été nécessaires pour les conquérir et les consolider, qui ne se félicite aujourd'hui de les posséder, qui pourrait encore vouloir les échanger contre un passé à jamais relégué dans les fastes de notre histoire ? Elles font l'admiration et l'envie des autres nations, de toutes parts nous recevons des preuves d'estime et de sympathie, et de puissantes monarchies, en-deçà comme au-delà des mers, s'empressent de rechercher notre amitié.

« Mais si nous pouvons saluer avec autant de joie que de fierté cette ère nouvelle, s'il n'existe plus d'adversaires à l'intérieur, si la discorde et l'hostilité ont fait place à l'union et à la fraternité, est-ce à dire que nous serons toujours sans ennemis au-dehors ? Qui pourrait répondre que l'exemple seul de notre liberté ne paraîtra pas un jour pernicieux et funeste à quelque despote ombrageux ?

« Soyons donc constamment prêts à soutenir la lutte, une lutte désespérée, contre quiconque, si puissant qu'il soit, élèverait la prétention de nous parler en maître, tenterait de nous dicter des lois. Soyons prêts à défendre notre autonomie et l'inviolabilité de notre territoire. Que le sort récent d'un petit peuple abandonné et trahi par la diplomatie qui, après avoir encouragé sa résistance, s'est montrée impuissante à prévenir son démembrement et sa ruine, soit gravé dans notre souvenir. Comptons sur notre valeur et notre patriotisme éprouvés, mais ne comptons que sur eux ! Ne nous laissons pas endormir par ce lieu commun « que la neutralité de la Suisse est nécessaire à l'équilibre européen. » A l'instar de Brennus, mettons nos épées dans le plateau, avec cette différence que pour nous l'or n'est pas le premier des biens !

« Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, après une guerre d'extermination, nous devions succomber sous le nombre sans cesse renaissant de nos ennemis, comme l'héroïque Pologne, nous leur ferions payer cher la victoire, et son sang ne serait plus le seul à enfanter sans relâche de nouveaux vengeurs ou de nouveaux martyrs !

« Chers frères d'armes, c'est à ce point de vue qu'il convient d'envisager nos fêtes militaires périodiques, dans lesquelles, en attendant les jours d'épreuve, nos officiers échangent des idées, des connaissances précieuses, réchauffent leur enthousiasme et leur ardeur pour nos conquêtes morales et matérielles et resserrent les liens d'amitié et de fraternité qui les unissent.

« Encore une fois, venez donc en grand nombre à Fribourg ; venez vous convaincre que notre langage est sincère, que notre amour, notre dévouement pour la patrie sont désintéressés et à l'abri de tout soupçon, que sous ce rapport au moins, nous n'entendons le céder à aucun citoyen et à aucune contrée de notre petit, mais glorieux et fortuné pays.

« D'avance nous vous tendons une main fraternelle et vous réservons une hospitalité aussi simple que cordiale.

« Au revoir bientôt, chers frères d'armes; croyez à nos sentiments les plus affectueux.

« Fribourg, en juillet 1864.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :

Le président,

Alf. VON DER WEID, colonel.

Le secrétaire,

Ch. MARCHAND, capitaine fédéral. »

Voici le programme de la fête :

Samedi 20 *août.* — A 5 heures, arrivée du drapeau de la société et de l'ancien comité central. Ils seront reçus à la gare par le comité central, le comité d'organisation de la fête et par les officiers présents.

Salve de 22 coups de canon. Réception devant l'hôtel du gouvernement par les autorités cantonales.

Distribution des cartes de la fête et des billets de logements. Le bureau, installé à la maison de ville, sera ouvert, les deux premiers jours, dès 8 ½ heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, et, le lundi, jusqu'à midi.

La carte de la fête donne droit au bal, au concert d'orgues et au banquet de lundi.

A 6 heures, réunion du comité central et des délégués des sections cantonales, dans la salle du Grand Conseil.

A 8 heures, bal dans le local de la fête.

Dimanche 21 *août.* — A 6 heures du matin, diane exécutée par les tambours et la musique militaire ; 22 coups de canon.

A 9 heures, réunion des armes séparées :

a) Génie et artillerie, à la salle de l'arsenal ;

b) Cavalerie, à l'hôtel des Merciers ;
c) Etat-major fédéral, carabiniers et infanterie, à la salle du Grand Conseil ;
d) Corps sanitaire, salle du Conseil d'Etat ;
e) Commissariat, salle du tribunal cantonal ;
f) Etat-major judiciaire, salle du conseil communal.

A 2 heures, les officiers se réunissent au local de la fête, pour se rendre au viaduc de Grandfey.

A 8 heures, concert d'orgues à l'église de St-Nicolas et réunion sociale au local de la fête.

Lundi 22 *août*. — A 6 heures, 22 coups de canon ; diane exécutée par les tambours et la musique militaire.

A 8 ½ heures, réunion des officiers sur les Grand'Places, pour se rendre sur la place des Ormeaux.

L'ancien comité central, conduit par le comité d'organisation, accompagné d'une escorte militaire, se rend sur cette place ; 22 coups de canon. Remise du drapeau. Cortége pour se rendre à l'assemblée générale tenue au théâtre.

Après l'assemblée générale, le cortége accompagne le drapeau au domicile du président du nouveau comité central.

A 5 heures, banquet au local de la fête.

Le premier toast est porté par le président du comité central à la patrie ; les toasts suivants doivent être annoncés d'avance au président du comité d'organisation.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire ci-dessous :

Berne, le 22 *juillet* 1864.

Très honorés Messieurs,

Pour répondre au désir de quelques cantons demandant que des ouvriers et même des employés de leurs arsenaux soient instruits dans la confection de la nouvelle munition pour le fusil d'infanterie (ordonnance de 1862) ainsi que pour le fusil de chasseur et la carabine, afin que cette munition soit de qualité supérieure et manipulée partout d'une manière égale, le département militaire fédéral a pris les dispositions nécessaires pour qu'un cours d'instruction de douze jours ait lieu au laboratoire fédéral à Thoune, dans lequel on enseignera à fond la confection, le paquetage de cette munition et indiquera les mesures à prendre et les règles à suivre au sujet du choix du plomb, du papier, de l'épreuve de la poudre etc., etc.

Le cours aura lieu du 15 au 27 août; jour d'entrée, 14, de licenciement, 28 du même mois.

Les directions militaires qui ont l'intention d'envoyer des élèves à ce cours, sont invitées à nous en indiquer le nombre d'ici au 6 août prochain.

La solde, la subsistance, le logement et l'indemnité de route du personnel sont à la charge des cantons respectifs; les frais d'instruction et de matériel en revanche, sont à charge de la Confédération.

Le département fera pourvoir par son commissariat des guerres à ce que, selon le désir des participants et à moins que ceux-ci ne préfèrent pourvoir eux mêmes à leurs besoins, ils soient logés et nourris à des prix modiques.

Il s'entend de soi-même qu'on ne devra envoyer à ce cours que des élèves qui connaissent déjà d'une manière générale la confection des munitions pour fusil.

En attendant votre réponse, le département vous prie d'agréer l'assurance de sa parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

C. Fornerod.

De grandes manifestations et réjouissances nationales se préparent à Genève, sous la présidence du général Dufour, pour le 50me anniversaire de la réunion de Genève à la Suisse. Honneur aux citoyens qui ont pris cette patriotique initiative! Dans les temps où nous vivons, les petits Etats libres ne sauraient exprimer trop haut leur ferme attachement aux dates heureuses de leur histoire. D'après le programme qui vient de paraître, les fêtes auront lieu les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 septembre, et seront précédées d'un tir national, du 26 août au 2 septembre. Le Conseil fédéral et tous les cantons y seront officiellement représentés.

L'universelle et vive sympathie qui entoure les préparatifs de ces belles journées fait quelque trève aux réclames en faveur du congrès international. C'est le 8 août, on le sait, que va s'ouvrir l'ère où on ne fera plus la guerre qu'avec des roses, sans épines!

Jusqu'ici on a l'avis que des délégués des gouvernements anglais, français, italien, belge, hollandais, portugais et suédois, prendront part à l'œuvre humanitaire. L'Autriche a refusé assez sèchement, estimant que son service sanitaire répond à ses besoins. Il est en effet connu que le corps sanitaire autrichien est le mieux organisé de l'Europe; mais est-ce bien chrétien d'en être aussi vaniteux, et de le prendre d'aussi haut avec les éminents philanthropes du comité international? L'Autriche sait-elle bien que dans sa prochaine guerre de la Vénétie, elle s'expose à ne recevoir ni charpie ni délégués du comité de Genève?

On espère, en revanche, que les divers états secondaires de l'Allemagne, quoique très tardivement invités, voudront bien se faire représenter.

En attendant toutes ces réunions nationales et internationales, les Genevois continuent sagement à s'adonner plusieurs fois par semaine aux plaisirs de la cara-

bine. Le tir du Grand-Sacconex vient d'être malheureusement le théâtre d'un fatal accident. Un des tireurs, M. G., étant fatigué, alla se reposer à l'ombre d'une haie, où une balle perdue vint l'atteindre. Ce ne fut que le lendemain qu'on trouva le cadavre du pauvre M. G., mort d'une hémorrhagie, par faute de secours. Ce triste incident ne mériterait-il un appendice à une nouvelle édition des *Souvenirs de Solférino?*

Le Conseil fédéral a accordé une gratification de 500 francs à M. le colonel fédéral Wehrli, pour son nouveau manuel du soldat du train, et recommande en outre cet excellent livre aux cantons.

Angleterre. — Le gouvernement anglais vient de décider l'adoption, pour toute l'infanterie, d'un nouveau modèle de fusil se chargeant par la culasse, au système prussien. Cette importante décision a été prise sur la proposition du ministre de la guerre, lord Grey, après un rapport détaillé qui lui a été présenté par le comité nommé dès les premières semaines de la guerre du Danemark pour examiner cette question. Le comité était composé des colonels Thomas Steele; Charles Longford; Clarck Kennedy; Clarck, commandant de l'école de Fleetwood; Adye, de l'artillerie; Walther, du 2e dragons, réunissant ainsi des officiers distingués de toutes les branches spéciales des sciences militaires. En outre, le comité a consulté les hommes les plus compétents en matière d'armes à feu, à savoir entr'autres le général Hamilton, de l'académie militaire; le colonel Claremont, attaché d'ambassade à Berlin, puis à Paris; le colonel Dickson, directeur de la fabrique d'armes d'Enfield, et un grand nombre d'officiers d'artillerie et du génie.

Autriche. — Les prisonniers danois se louent beaucoup de la manière cordiale et affable dont ils sont traités à Vienne Parmi eux se trouvent quatre officiers subalternes qui sont considérés comme les hôtes des officiers de la garnison. Deux officiers leur sont spécialement attachés pour leur faire les honneurs des curiosités de la ville. Il y a quelques jours, de nombreux convives étaient réunis à leur occasion chez Dommayer, à Hietzing, et des toasts aux chefs autrichiens et danois ont été échangés. Le soir, toute la société se rendit au cirque Suhr, où les officiers danois et leurs compagnons furent reçus dans une loge réservée. Au même cirque, 100 places sont données gratuitement chaque soir aux sous-officiers et soldats danois.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

AMÉRIQUE.

DISCOURS DU GÉNÉRAL MAC CLELLAN A L'INAUGURATION DU MONUMENT FUNÉRAIRE DE WEST-POINT, LE 15 JUIN 1864.

L'académie militaire de West-Point a été le théâtre d'une solennité imposante le 15 juin dernier. Il s'agissait d'inaugurer un monument à la mémoire des officiers de l'armée régulière tombés sur les champs de bataille. Une foule immense, de militaires et de civils, parmi lesquels beaucoup de dames, un grand nombre de généraux et de hauts fonctionnaires et entr'autres le vénérable général Scott, prit part à la cérémonie. L'honorable mission de rappeler les services des défunts fut déférée au général Mc Clellan, qui s'en acquitta par un beau discours, résumant en quelque sorte toute l'histoire militaire américaine et qui sera lu sans doute avec intérêt en Europe.

Le jeune général, salué de bruyants applaudissements dès son apparition à la tribune, s'exprima en ces termes, dès que le silence put être établi :

« Mesdames, Messieurs et frères d'armes.

Toutes les nations ont des jours voués au souvenir de leurs joies et de leurs malheurs ; des fêtes pour les succès, des prières et des jeûnes dans les revers. Si toutes ont des triomphes pour les vivants et des lauriers pour les heureux vainqueurs, toutes aussi ont des funérailles et des larmes pour les braves tombés sur les champs de bataille. C'est ce dernier devoir que nous accomplirons aujourd'hui.

La poésie, l'histoire, la tribune de l'antiquité ne résonnent que du bruit des armes. Elles semblent avoir bien plus de préférence pour les exploits de la guerre que pour les arts de la paix. Elles ont maintenu jusqu'à nous les noms des héros et des victimes. Notre Ancien Testament est rempli du récit de nobles actions et de morts héroïques des patriotes juifs, tandis que l'Evangile de notre divin Sauveur et Expiateur nous présente souvent des traits de la vie militaire pour glorifier le devoir et le dévouement religieux. Ces récits funèbres ont fait vivre jusqu'à nous à travers les âges la gloire de ceux dont la mort a été honorée il y a des siècles. Quoique nous n'ayons plus les noms de tous les braves qui combattirent et tombèrent aux champs

de Marathon, aux Thermopyles et sur les collines de la Palestine, nous n'avons pas perdu la mémoire de leurs exemples. Aussi longtemps qu'un sang pur coulera dans les veines de l'homme, aussi longtemps qu'un cœur humain battra au récit des morts glorieuses et des dévouements patriotiques, aussi longtemps ces leçons de l'antiquité stimuleront l'ardeur des hommes généreux et des bons citoyens.

Il était d'usage chez les Grecs que les pères des plus vaillants prononçassent l'oraison funèbre des victimes. Quelquefois ce triste devoir fut dévolu aux hommes d'Etat et aux grands orateurs. Plût à Dieu qu'un nouveau Démosthènes ou un second Periclès pût surgir pour prendre aujourd'hui ma place! car il trouverait un thème digne de son éloquence et de son pouvoir. Ce n'est pas à titre d'orateur que je suis ici, mais comme ancien commandant en chef, comme survivant des victimes de nos rudes combats contre l'étranger et contre l'ennemi intérieur, comme remplaçant des pères de ces braves, et dans le même sentiment qui inspirait David gémissant sur les désastres du mont Gilboa. Dieu sait que l'amour de David pour Jonathan n'était pas plus profond que le mien pour ces amis de longues et aventureuses années, dont nous allons inscrire les noms sur ce monument, et dont l'éloge demanderait une éloquence qui n'est pas donnée à des lèvres mortelles.

Oui, mes camarades, nous sommes assemblés aujourd'hui pour honorer nos morts. Nous voulons honorer des frères, unis à nous par les liens les plus sacrés et les plus chers, qui ont sacrifié généreusement leur vie à leur pays pendant cette guerre, si juste et si légale tant qu'elle n'a pour but que d'étouffer la rebellion et de préserver notre nation des maux infinis du démembrement. Une telle circonstance excite dans nos âmes les plus nobles émotions de notre nature humaine, fierté, tristesse, prière. Nous sommes fiers d'avoir eu de tels concitoyens, tristes de les avoir perdus, et nous prions Dieu de nous faire marcher sur leur traces, de pouvoir mourir comme eux, l'âme prête à sa destinée. Nous nous sommes réunis pour consacrer un cénotaphe qui rappelle à nos descendants les plus éloignés les jours néfastes de cette grande rebellion.

Ce monument n'est destiné qu'à une portion des victimes de cette malheureuse guerre, aux officiers et soldats de l'armée régulière. En cela nous ne sommes pas animés d'un esprit étroit et exclusif, car personne plus que nous n'honore et n'aime la mémoire des braves de l'armée volontaire tombés si glorieusement à nos côtés. Il peut m'appartenir de parler de leur dévouement illimité au pays, de leur héroïsme devant la mort, à moi qui ai eu pour lot de les commander sur plus d'un champ de carnage. Je ne suis que l'écho des sentiments

de l'armée régulière en manifestant ma haute estime pour nos frères des volontaires. Mais nous, des réguliers, nous n'avons pas d'Etat qui es charge d'honorer nos morts. Nous appartenons plus spécialement à la nation entière, à la Confédération, et nous ne pouvons pas légitimement demander du gouvernement fédéral une distinction exceptionnelle en notre faveur. Nous sommes peu nombreux; nous ne sommes qu'une petite troupe de camarades; mais les liens qui nous unissent sont étroits. Les uns datent déjà des jeux de l'enfance à l'ombre de ces collines de granit. Les autres se sont formés dans un âge plus mûr, dans les montagnes abruptes et dans les fertiles vallées du Mexique, ou aux grands mugissements de l'Océan pacifique, ou dans les plaines sans fin de l'Ouest. Nos sentiments et notre confiance mutuelle sont nés de dangers partagés, de souffrances communes, dans les longues marches, aux durs bivouacs, au milieu de la fumée de la poudre et de l'ennemi. West-Point nous adopte tous de son large cœur, gradués et *civiliens,* officiers et soldats. Nous sommes tous ses enfants, jaloux de sa renommée, et ambitieux de l'accroître encore. Généraux ou soldats, nous tous qui sommes prêts à mourir pour la patrie, nous garderons toujours les sentiments que nous inspirent ce monument; nous garderons le culte de nos morts, toujours égaux et frères devant le commun danger, toujours prêts comme eux à rencontrer calmement l'heure suprême, qui nous attend peut-être à la même heure et sur le même champ de bataille. Tels sont les liens qui nous unissent, liens de confraternité d'armes, les plus forts entre tous ceux qui existent parmi les hommes. Il était donc naturel que nous consacrions ce monument à ceux qui nous ont devancés sur le chemin du péril et de l'honneur que nous sommes appelés à suivre.

Qu'est-ce que c'est que cette armée régulière à laquelle nous appartenons?

Quels sont les hommes dont la mort mérite ces funérailles?

Quelle est la cause pour laquelle ils ont donné leur vie?

Notre armée régulière ou permanente est le noyau où se conservent en temps de paix les traditions militaires du pays, aussi bien que l'organisation, la science et l'instruction indispensables aux armées modernes. Elle est aussi ancienne que la nation. Elle est de même origine, elle se date de la Révolution, avec quelques changements et progrès accomplis jusqu'ici. Nous pouvons même en faire remonter l'origine au-delà de la Révolution, dans les anciennes guerres de France. La guerre de Sept-Ans de ce côté-ci de l'Atlantique ne s'est pas bornée au scalpel des peaux-rouges des Grands-Lacs; mais nos ancêtres aussi y participèrent, et, pour la première fois comme Américains, furent mêlés à de grandes opérations d'armées civilisées.

Des régiments américains combattirent sur les rives du St-Laurent et de l'Ohio, sur les bords de l'Ontario et du lac Georges, sur les îles des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Louisburg, Quebec, Duquesne, Moro, Portobello attestent la valeur des troupes provinciales; et c'est à cette école que se formèrent des soldats comme Washington, Putnam, Lee, Montgomery et Gates. Ces hommes, et d'autres encore tels que Greene, Knox, Wayne et Steuben furent les fondateurs de notre armée permanente ; c'est sous eux que nos troupes acquirent cette discipline et cette solidité qui les mirent à même de se mesurer avec les vétérans de l'Angleterre et souvent de les battre. L'étude de l'histoire de la Révolution et surtout des dépêches de Washington peut convaincre le plus sceptique de la bravoure des troupes provinciales dans l'œuvre de fondation de notre indépendance et de l'édifice pour le maintien duquel nous combattons aujourd'hui.

L'année 1812 trouva notre armée sur un pied de guerre loin d'être à la hauteur des circonstances ; mais elle s'accrut rapidement, et cette nouvelle génération de soldats se montra en majeure partie digne de la tâche qui lui incombait. Les champs de Lundy's-Lane, Chippewa, Queenstown, Plattsburg, Nouvelle-Orléans furent témoins de la bravoure des réguliers. Puis s'ouvrit un temps de paix extérieure de plus de trente ans, marqué par divers changements dans l'organisation et la force de l'armée régulière, et par les incidents des sanglantes guerres indiennes. De celles-ci deux furent des plus remarquables : celle des Black-Hawk, où nos troupes eurent à subir un ennemi plus cruel encore que les Indiens, le terrible choléra ; et celle de la Floride, où les Séminoles, au milieu de leurs marais pestilentiels, bravèrent nos efforts pendant plusieurs années, et où se produisirent des traits d'héroïsme célébrés par le monument Dade « à ceux qui tombèrent tous sauf deux, sans essai de retraite. »

Enfin la guerre du Mexique vint remplacer les combats contre les Indiens et le monotone service des frontières. Pour la première fois depuis bien des années les réguliers furent concentrés en masse et prirent la principale part dans les batailles de cette importante et romantique guerre. Palo-Alto, Resaca et Fort-Brown furent les trophées des seuls réguliers; et dans les batailles de Monterey, Buena-Vista, Vera-Cruz, Cerro-Gordo, ainsi que dans les succès définitifs de la vallée, nul ne pourrait affirmer qu'elles auraient été gagnées sans l'action des réguliers. Quand la paix couronna nos victoires dans la capitale des Montezumas, l'armée fut aussitôt dispersée tout le long des immenses frontières, et engagée dans des guerres aussi harassantes que meurtrières contre les Indiens des plaines.

Treize ans s'écoulèrent ; la guerre actuelle éclata, et le gros de

l'armée fut appelé à combattre l'ennemi intérieur. Mais je ne puis point passer aux évènements du présent sans rappeler les noms des braves qui ont été si longtemps des nôtres et qui maintenant ne sont plus, des Taylor, des Worth, des Brady, des Brooks, des Totten, des Duncan.

Il y a dans l'histoire de Venise un triste épisode, auquel la lyre du poète et le pinceau du peintre ont souvent fait appel pour toucher les cœurs. Un vieillard dont la longue vie s'était glorieusement écoulée au service de l'Etat comme magistrat et comme guerrier, et qui devint enfin doge de Venise, fut convaincu de trahison. Il subit non-seulement la peine de mort, mais encore une autre peine qui durera aussi longtemps que le nom même de Venise. La place où son portrait aurait dû être suspendu dans la galerie des doges fut voilée de noir, et aujourd'hui cette sombre fresque est celle qui frappe le plus le regard dans le palais. Oh ! qu'un voile comme celui qui remplace le portrait de Marino Faliero puisse cacher à l'histoire les noms de ceux qui, jadis nos camarades, lèvent aujourd'hui leurs armes contre le drapeau sous lequel nous avions combattu côte à côte pendant tant d'années ! Mais si épais qu'il soit, ce voile ne pourra cacher l'angoisse qui remplit nos cœurs, quand nous jetons un regard derrière nous, et quand nous nous rappelons l'affection et le respect que nous avions pour des hommes qu'il est maintenant de notre devoir de combattre jusqu'à la mort. Pourquoi tant de courage, d'habileté et de persévérance n'a-t-il pas été employé à la défense des « Stars and Stripes » contre un ennemi étranger, plutôt qu'à cette gratuite et injustifiable rebellion, qui ne se serait pas maintenue si longtemps sans les talents et l'énergie de nos anciens camarades?

Mais nous avons raison de nous réjouir, en ce jour sacré et émouvant, de ce qu'un grand et noble monument du passé demeure vivant parmi nous, et ait honoré de sa présence la consécration de cette tombe de ses enfants. Nous pouvons être fiers d'être commandés ici par le héros qui fixa la victoire aux bords du Niagara, qui éclipsa les exploits de Cortès, qui, quoique général consommé, préféra toujours, quand l'honneur et le devoir le permettaient, la branche d'olivier de la paix aux lauriers sanglants de la guerre, et qui, à la fin d'une longue et glorieuse carrière, reste solide comme une colonne de granit contre laquelle s'épuisent en vain les orages de la trahison. Sa carrière nous sera toujours d'un noble exemple. Dans les âges futurs, quand ce monument ne sera plus qu'une ruine et que les noms y inscrits ne pourront plus rappeler que de lointaines légendes, le nom de Winfield Scott vivra encore dans toutes les mémoires, comme les gravures nouvellement taillées sur les monuments des Pharaons depuis longtemps oubliés.

Mais il est temps de nous rapprocher du présent. Pendant la guerre qui ébranle aujourd'hui la patrie jusque dans ses fondements, l'armée régulière a eu un rôle des plus honorables. Trop peu nombreuse pour agir seule, elle a participé à toutes les grandes batailles à l'est des Alleganies et à bon nombre de celles de l'ouest. Ses immenses pertes prouvent qu'elle a toujours été au fort du combat, et les rapports de ses chefs montrent qu'elle a maintenu haut le bon renom de ses devanciers. Ses vigoureuses charges gagnèrent plus d'une journée, et, dans la défaite, plus d'une fois aussi elle sauva l'armée de destruction ou de terribles épreuves. Elle peut être fière de la part qu'elle a prise aux batailles du Mexique, comme aussi à celles de Manassas, de Gaines-Mill, Malver-Hill, Antietam, Shiloh, Stone-River, Gettysburg, et aux grandes batailles qui viennent d'être livrées du Rapidan au Chickahominy. Elle peut être aussi fière des officiers sortis de ses rangs et qui sont noblement morts pour le pays, que de ceux qui vivent encore et dont les noms sont dans toutes les bouches. Ceux-ci sont trop nombreux pour que je les mentionne ici, car je ne voudrais pas m'exposer à en oublier un seul. Mais le plus bel épisode de l'histoire de l'armée régulière est le touchant exemple de fidélité que fournirent les sous-officiers et soldats traîtreusement faits prisonniers au Texas, au début de cette guerre, et qui résistèrent à toutes les séductions exercées contre eux pour les engager à violer leur serment et abandonner leur drapeau. De l'argent, des terres, des grades leur furent offerts par les rebelles ; ils dédaignèrent tout ; ils se résignèrent à leur triste sort, et quand enfin ils furent échangés, ils vinrent aussitôt se ranger sur nos champs de bataille pour venger l'insulte faite à leur intégrité. L'histoire n'offre pas de plus brillant exemple d'honneur et de fidélité que celui de ces braves, tentés en vain, je regrette de devoir le dire, par leurs anciens officiers, par des chefs qu'ils avaient souvent suivis au combat, qu'ils étaient habitués à aimer et à respecter, mais qu'ils ne connaissaient plus depuis que ces officiers avaient trahi leur drapeau.

Telle est l'armée régulière, telle est son histoire, tels sont ses officiers et soldats ! Nous n'avons pas besoin d'emboucher la trompette pour faire son éloge. Nous n'avons qu'à en appeler aux nombreux champs de bataille arrosés de son sang, des tropiques aux rives glacées du St-Laurent, de l'Atlantique au Pacifique. Laissons ses ossements parler pour elle ; ils sont plus éloquents que mes lèvres.

Pourquoi sommes-nous réunis ici en ce jour ? Ce n'est pas pour les funérailles d'un de ces braves ; ce n'est pas pour gémir sur les pertes d'une de nos batailles. Non, c'est pour les obsèques des meilleurs et des plus courageux des enfants du pays, tombés dans des

combats presque innombrables, dont plusieurs furent des plus sanglants qu'ait enregistrés l'histoire. Ces hommes, dont nous voulons garder les noms et perpétuer la mémoire en leur rendant aujourd'hui les plus grands honneurs faits aux guerriers, sont tombés partout où la rebellion armée a montré la tête, au fond du Nouveau-Mexique, dans la grande vallée du Mississipi, dans les plaines du Kentucky, dans les montagnes du Tennessee, au milieu des marais de la Caroline, dans les champs fertiles du Maryland et dans les épaisses forêts de la Virginie. Ils étaient de tous âges, de tous grades et de toutes conditions. Il n'est pas nécessaire, il ne serait pas possible de donner ici cette longue liste funèbre. Je ne puis essayer de nommer tous ceux qui le méritent. Je mentionnerai seulement quelques-uns d'entre eux, bien dignes de représenter tous les autres.

Parmi les premiers en honneur et en renommée, je vois le héros de vingt batailles, John Sedgwick, aimable et doux comme une femme, brave comme un lion, toujours honnête homme, sincère et à la hauteur de sa tâche. Il fut un modèle que tous devront s'efforcer d'imiter, que peu pourront égaler. Dans les rudes batailles qui précédèrent sa mort, il eut l'occasion de déployer les qualités les plus élevées d'un général et d'un soldat ; c'est après avoir échappé miraculeusement à la mort qui ravageait tout autour de lui, qu'il succomba dans un moment relativement calme, sous la balle d'un carabinier. Il mourut comme un soldat peut le désirer, la confiance dans le cœur et un calme sourire sur la face. Hélas ! notre grande nation ne possède que peu de fils semblables à John Sedgwick !

Comme lui aussi, à la tête de son corps, nous fut enlevé le vénérable Mansfield, après une vie illustrée entr'autres par son habileté et son sang-froid à Fort-Brown, à Monterey, à Buenavista.

F. Reynolds et Reno, tous deux dans la vigueur de leurs ans ! Ils avaient montré leur capacité et leur courage au Mexique et dans cette guerre civile ; vaillants officiers de qui la patrie espérait beaucoup, mais qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui !

Lyon tomba au printemps de son âge, conduisant sa petite armée contre un ennemi très supérieur en nombre, ayant donné dans sa trop courte vie un brillant exemple de patriotisme et d'habileté.

L'impétueux Kearny et autres généraux comme Richardson, Williams, Terril, Stevens, Weed, Saunders, Strong et Hayes terminèrent leurs jours au milieu d'une carrière déjà bien remplie. Le jeune Bayard, de même que l'ancien chevalier sans peur et sans reproche, fut moissonné trop tôt pour son pays.

Nul régiment n'eut de plus brave et de plus dévoué commandant que le furent Russel, Davis, Gorre, Simons, Bailey, Putnam et Kings-

bury, tous tombés au fort de la bataille, les uns vétérans, d'autres jeunes de service, tous honnêtes gens et vivement regrettés.

Nos batteries aussi payèrent une forte dette à la destinée dans la personne des commandants Gibbs, la première victime de la guerre, Benson, Haggard, Smead, Lee, Hart, Hazlett, et des vaillants jeunes gens qui avaient nom Kirby, Woodruffe, Dimick, Cushing; tandis que le génie déplore la mort des braves Wagner et Cross. Sur les champs de bataille restèrent aussi les corps des héroïques Mac Rea, Reed, Bescorn, Stone, Sweet et autres officiers de compagnie.

Tout à côté viennent ces vétérans sous-officiers et soldats, anciens compagnons de Scott au Mexique et témoins de cent combats contre les Indiens de l'ouest ou de la Floride, encadrant des jeunes gens pleins de courage et faisant du tout une troupe aussi vaillante que solide, quoique sans grand espoir de gloire personnelle. Dans leur humble sphère, ces hommes servirent leur pays avec autant de fidélité et d'honneur que les généraux les plus renommés. Leurs noms n'arriveront peut-être pas à la postérité ; mais leur courage et leur loyauté resteront en bon exemple. Longtemps leurs régiments en seront fiers, car plus d'un aurait mérité une distinction pareille à celle du « premier grenadier de France, » ou de ce soldat russe donnant sa vie pour ses camarades.

Il y a encore une autre catégorie de militaires sortis de ce monde depuis le commencement de la guerre, et qui, sans avoir eu la chance de mourir sur le champ de bataille, n'en sont pas moins dignes d'être mentionnés ici. Il y eut Sumner, brave, honnête et chevaleresque vétéran de plus d'un demi-siècle de service, qui avait montré maintes fois avec sérénité ses cheveux blancs au plus fort de la bataille, qui m'avait souvent dit que la mort qu'il désirait serait celle du combat; il succomba chez lui par suite de maladie.

Smith, C.-F., cet excellent et élégant soldat, que beaucoup d'entre nous se rappellent avoir vu souvent sur cette place, échappa aux balles et aux boulets pour mourir chez lui du mal qui a tant enlevé de bons soldats à l'armée.

John Budford, calme et intrépide ; Mitchell, si éminent dans la science ; Plummer, Palmer et beaucoup d'autres moururent des maladies contractées au service.

Mais je ne pourrais clore cette longue liste de martyrs sans payer une dette sacrée de devoir officiel et d'affection personnelle. Un d'eux entr'autres avait des titres tout particuliers à mon amitié et à ma reconnaissance. C'était à la fois un ardent patriote, un caractère élevé, un vrai soldat, le beau idéal d'un officier d'état-major, mon aide-de-camp le colonel Colburn !

Il y aurait une leçon à tirer pour la nation de ces morts et de ces glorieux services? C'est que de nos jours la guerre est une science, et il peut être maintenant clair à l'esprit le plus prévenu que pour l'organisation et la conduite des armées, pour les hautes combinaisons de la stratégie et pour leur exécution, il faut posséder un certain degré de connaissances théoriques diverses qui constituent la science ou l'art de la guerre. Compter sur le succès quand les plans ou l'exécution d'une campagne sont confiés à des hommes, quelque bien doués qu'ils soient, qui n'ont aucune connaissance de la guerre, est aussi chimérique que d'attendre d'un habile chirurgien le gain d'un difficile procès.

Mais quelle est la cause honorable et sainte pour laquelle ces hommes ont donné leur vie, et pour laquelle la nation demande encore le sacrifice d'un sang précieux?

Aussitôt après la guerre de l'Indépendance on reconnut que la Confédération, grandie pendant la lutte, était près de se dissoudre par son propre poids. Le gouvernement central était trop faible; il ne pouvait que recommander aux divers Etats les mesures qui lui semblaient les meilleures, et il ne possédait aucun pouvoir réel de législation, parce qu'il manquait de la force exécutive qui sanctionne les lois. L'influence nationale et le respect de soi-même diminuaient; on voyait avec frayeur s'approcher le moment où nos institutions démontreraient une fois de plus au monde l'impossibilité d'un gouvernement fondé sur la liberté humaine et la liberté individuelle. La nation marchait à la dissolution et à la ruine, lorsque, il y a environ 80 ans, nos meilleurs et plus sages patriotes se mirent sérieusement à chercher un remède aux maux qui menaçaient la grande œuvre de la Révolution. Leurs délibérations furent longues et souvent orageuses; un moment l'on put douter d'un heureux résultat. Mais enfin du milieu du conflit des intérêts divergents, des préjugés de partis, des amours-propres personnels, se dégagèrent des sentiments de conciliation et de sagesse qui aboutirent à la Constitution sous laquelle nous avons vécu si longtemps.

Elle ne se fit pas en un jour, mais fut le résultat de patients travaux, de sages concessions et en somme du plus pur patriotisme. Elle fut finalement adoptée par les peuples de tous les Etats, quoique avec répugnance par plusieurs d'entr'eux, et non comme étant exactement ce que tous désiraient, mais comme le mieux possible dans les circonstances. Elle fut acceptée parce qu'elle nous donnait une forme de gouvernement sous laquelle la nation pouvait vivre prospère et heureuse aussi longtemps que le peuple resterait dans les sentiments qui lui avaient donné naissance, et qu'il voudrait rester éloigné des misères et des calamités qui avaient précédé son adoption.

Sous cette salutaire Constitution, le progrès de la nation fut sans exemple dans l'histoire. Les droits et les libertés des citoyens furent assurés au-dedans et au-dehors ; de vastes territoires, arrachés aux sauvages et aux bêtes féroces, entrèrent dans la civilisation et dans l'Union. Les arts, les sciences, le commerce se développèrent ; notre pavillon se répandit sur toutes les mers et nous prîmes place parmi les grandes nations de la terre.

Mais au-dessous de cette riante surface de prospérité, sur laquelle nous voguions toutes voiles dehors, comme un vaisseau sous la brise d'été, se cachaient de dangereux récifs, qui maintenant nous arrêtent et rendent anxieux les pilotes les plus expérimentés. Rendu confiant par le succès, le navire filait toujours ; l'équipage n'entendait plus les avertissements ; il oublie les dangers auxquels il a échappé au commencement du voyage, et il arrive en aveugle au bord du maëlstrom qui va l'engloutir. Les mêmes éléments de dissidence, de préjugés étroits, d'intérêts particuliers, d'institutions hétérogènes qui rendirent si difficiles l'élaboration de la Constitution, menacèrent plus d'une fois de la détruire. Mais pendant longtemps heureusement la nation posséda une série de chefs politiques qui aux plus hauts talents surent réunir le même esprit de conciliation qui animait les fondateurs de la république, et ainsi, pendant plusieurs années, nous échappâmes aux malheurs qui nous menacèrent. Le temps et une prospérité prolongée firent oublier les calamités antérieures à la Constitution. On ne voulut plus savoir que la conciliation, la solidarité d'intérêts et une mutuelle charité avaient été la base et devaient être le support de notre gouvernement, comme au reste de tout gouvernement et de toutes relations de la vie. Enfin des hommes apparurent qui par leurs vues et leurs préjugés de parti, négligèrent toute considération de bien public et de bien général. Les extrêmes d'un parti fournirent l'occasion, ou peut-être un prétexte vivement attendu, aux extrêmes d'autre part de quitter la voie des remèdes pacifiques et de la protection fournie par la Constitution, pour chercher leur refuge contre les maux possibles de l'avenir dans la guerre et dans la destruction de l'Union.

Débarrassée de sophismes et de piéges, la cause directe de la guerre, telle qu'elle se présentait aux citoyens honnêtes et patriotiques du Nord, est simplement celle-ci : Certains Etats, ou plutôt une portion des habitants de certains Etats, ont craint ou fait semblant de craindre que leurs droits et leur propriété ne fussent menacés par l'avènement au pouvoir d'un certain parti. Quoique la Constitution et la condition actuelle du gouvernement les couvrissent d'une sûre protection contre les maux appréhendés, ils préférèrent

chercher leur sécurité dans la destruction du gouvernement qui pouvait les protéger, et dans l'emploi de la force contre les troupes nationales qui occupaient une forteresse nationale.

Laver cette insulte faite à notre drapeau, nous sauver du triste sort des républiques divisées de l'Italie et de l'Amérique du sud ; préserver notre gouvernement de destruction ; renforcer son pouvoir légal et maintenir notre existence comme nation, — telles sont les causes qui nous ont fait prendre les armes.

La rebellion contre un gouvernement comme le nôtre, assurant tous les moyens d'arrangement pacifique, ne doit point être confondue avec une révolution contre un pouvoir despotique refusant toute satisfaction aux griefs. Une telle rebellion ne se fonde sur aucun motif sérieux et ne ne nous laisse que le choix de la supprimer ou de voir notre nation se détruire. Dans un temps comme le nôtre et dans de telles dissensions, tout esprit de parti doit se fondre en un sincère et courageux patriotisme, n'ayant d'autre vue que le bien du pays tout entier.

C'est dans ce sentiment et par ces motifs que tant de nos camarades ont donné leur vie, et de ceux-là nous sommes tous personnellement solidaires par honneur et fidélité. Ce dévouement de nos anciens camarades doit-il être stérile ? Sera-t-il dit dans les âges futurs que nous avons manqué de la vigueur nécessaire pour terminer l'œuvre qu'ils ont commencée ? qu'après tant de nobles vies généreusement sacrifiées, nous avons hésité et nous nous sommes arrêtés avant que la patrie fût sauvée ? Que le ciel nous en préserve ! qu'il fortifie et affermisse nos cœurs !

O, mânes de nos héros, âmes de nos vaillants frères d'armes, jetez en nous votre volonté indomptable, et s'il vous est permis de rester en communion avec ceux qui sont encore enchaînés de ce côté-ci de la mort, plânez toujours sur nous au milieu du danger et du malheur, applaudissez aux forts, soutenez les chancelants, afin que nul ne doute du salut de la république et du triomphe final de notre grand et vieux drapeau !

A travers l'orage qui entraîne le navire de l'Etat, nous voyons un phare qui nous redonne l'espérance et la confiance. Il ne peut pas être que cette grande nation ait déjà terminé son rôle dans l'histoire ; il ne peut pas être que notre étoile, qui se levait naguère avec de si brillantes promesses pour l'avenir, soit déjà à son déclin. Ce doit être l'intention de la divine Providence que ce pays, si longtemps l'asile de l'opprimé, le refuge de la liberté religieuse et civile, se relève de nouveau dans un plus bel éclat, unifié, purifié et amélioré par nos malheurs, restant toujours un exemple et un encouragement pour

ceux qui désirent le progrès de la race humaine. Il n'est pas donné à nos faibles intelligences de sonder les voies de la Providence, mais nous les comprenons quand nous consultons le passé.

Il en est ainsi aujourd'hui. Nous ne pouvons pas pénétrer les desseins du Créateur, trop hauts pour nos esprits limités. Mais toute l'histoire, ainsi que la révélation chrétienne, nous enseigne que ses décrets, quoique insondables, sont justes. Accomplissons donc honnêtement et complètement notre tâche ; cherchons à comprendre et à remplir notre devoir tout entier ; ayons une confiance sans borne dans la bonté de Dieu, qui conduisit nos pères à travers les mers et les soutint au milieu de dangers plus grands encore que ceux que surmonta son propre peuple élu dans son grand exode. Il ne nous a pas amenés ici et ne nous a pas soutenus jusqu'à ce jour pour nous donner en risée à l'humanité. Si nous faisons notre devoir et avons confiance en lui, il ne nous abandonnera pas dans l'adversité.

Et maintenant, fermes dans la foi que Dieu sauvera notre patrie, nous dédions ce monument à l'honneur, au patriotisme, à la loyauté, à la mémoire des braves ! »

Après ce discours, écouté constamment avec attention et attendrissement par l'immense auditoire, les musiques militaires jouèrent les hymnes nationaux « Star spangled Banner » et « Yankee Doodle » ; puis la cérémonie se termina par la bénédiction du Révérend Dr Sprole.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a adressé à tous les états confédérés la circulaire suivante :

Berne, le 19 juillet 1864.

Chers et fidèles Confédérés,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ci-après l'arrêté que la haute Assemblée fédérale a rendu le 9/14 juillet, touchant les subventions des rassemblements de troupes dans les cantons :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le message du Conseil fédéral du 20 juin 1864, concernant les subventions fédérales pour les rassemblements de troupes dans les cantons,

ARRÊTE :

Il est alloué dans le but susmentionné, pour 1864, les crédits suivants :

4,000 fr. pour le rassemblement de troupes projeté dans le canton de St-Gall ;

8,000 fr. pour les autres rassemblements de troupes analogues qui pourraient être organisés dans le courant de la présente année.

Le Conseil fédéral est invité à faire figurer au projet de budget pour 1865 une allocation basée sur la même proportion et à la justifier par un rapport et des renseignements détaillés.

Ainsi arrêté par le Conseil national suisse.

Berne, le 9 juillet 1864. (*Signatures.*)

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats suisse.

Berne, le 14 juillet 1864. (*Signatures.*)

En prenant cette décision, les Conseils législatifs sont partis des considérations suivantes :

1° Il est admis qu'en ce qui concerne les rassemblements de troupes fédéraux, on maintiendra le système récemment adopté des grandes réunions de troupes par divisions, tenues de 2 ans en 2 ans ;

2° Les rassemblements de troupes combleront dans ce cas la lacune qui existe entre les cours de répétition de l'infanterie par bataillon et ces grands rassemblements, de même qu'actuellement les manœuvres par brigade pour les armes spéciales sont combinées avec les cours ordinaires de répétition.

3° Ces rassemblements de troupes cantonaux ne doivent pas impliquer une augmentation du temps fixé par la loi pour l'instruction de l'infanterie, mais simplement remplacer dans les cantons où ils auront lieu les cours de répétition ordinaires, sans préjudice toutefois de l'instruction prescrite en vue de ces derniers, et en particulier pour les exercices de tir. En conséquence il n'en résulte pas dans la règle une prolongation de la durée des cours de répétition prévus par la loi, et la Confédération n'en fait pas une condition d'une prolongation semblable ;

4° Ces rassemblements ne sont pas obligatoires ; il est laissé aux cantons de les décider et de s'entendre à cet égard. En revanche, la Confédération les favorisera en bonifiant aux cantons les frais qu'occasionnent ces rassemblements en sus de ceux d'un cours de répétition ordinaire ;

5° Dans l'excédant de frais à bonifier, on met en ligne de compte:

a) Les dépenses qui pourront être occasionnées par une augmentation des frais de route pour la troupe ;

b) Les frais résultant de l'excédant de munitions employées ;

c) Les frais résultant du remboursement du dommage causé aux propriétés ;

6° Les conditions auxquelles la Confédération se charge du surcroît de frais sont les suivantes :

a) Le rassemblement doit comporter au moins l'effectif d'une brigade d'infanterie de 3 bataillons ;

b) Le programme du rassemblement, ainsi que le plan d'instruction, doit être soumis à l'approbation du département militaire fédéral. L'envoi de ces pièces doit dans la règle avoir lieu en même temps que celui du plan d'instruction annuel ;

c) Le commandement et la direction supérieure du rassemblement doivent, après que les cantons auront été entendus, être confiés à un officier de l'état-major fédéral désigné par le Conseil fédéral et dont la solde et la subsistance sont payées par la Confédération ;

7° La Confédération doit insister pour que les armes spéciales qui sont rassemblées pour des cours de répétition s ient autant que possible appelées à prendre part aux rassemblements de l'infanterie;

8° La mesure dans laquelle la Confédération favorisera chaque année des rassemblements de troupes cantonaux peut aller jusqu'à 1 6 de l'effectif de l'infanterie, de l'élite et de la réserve, et on devra à cet égard suivre un tour de rôle, de manière à ce qu'autant que possible les contingents de tous les cantons participent à ces rassemblements.

En exécution des décisions ci-dessus, nous adressons aux gouvernements des cantons qui se proposent d'organiser de leur chef ou en commun avec d'autres cantons de petits rassemblements de troupes pour l'année courante ou pour 1865, l'invitation d'en informer le département militaire d'ici au 15 août au plus tard.

Les demandes de subvention pour un rassemblement doivent être accompagnées d'un programme complet répondant aux directions émises ci-dessus et renfermant en outre les indications suivantes :

1° Désignation des troupes qui seront appelées ;

2° Lieu et époque du rassemblement ;

3° Supputation exacte du surcroît de frais comparativement aux cours de répétition ordinaires, pour indemnités de marches plus con-

sidérables, pour consommation plus grande de munition, remboursement de dommages à la propriété, bivouacs, etc.

Si nous demandons que les rassemblements de l'année prochaine soient exceptionnellement annoncés cette année pour le 15 août, c'est par la raison que, à teneur de l'article 2 de l'arrêté ci-dessus de l'Assemblée fédérale, nous avons à présenter à la prochaine session de septembre des justifications et comptes positifs sur la subvention à allouer.

En exprimant l'espoir que vous n'hésiterez pas à faire usage de ce nouveau moyen de perfectionnement pour nos millices, nous saisissons cette occasion pour vous recommander, fidèles et chers Confédérés, avec nous, à la protection divine.

AU NOM DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE :
Le vice-président,
SCHENK.
Le chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les trois circulaires ci-dessous, celle du 25 juillet ne s'adressant qu'aux cantons fournissant des armes spéciales :

Berne, le 22 juillet 1864.

Tit.,

La circulaire du 15 janvier 1862, par laquelle le Conseil fédéral a porté à la connaissance des cantons quelques modifications au nouveau règlement d'habillement du 17 janvier 1861, contient la disposition que les cantons sont autorisés à transformer les anciens porte-gibernes blancs en ceinturons d'une seule pièce, taillés à angle droit.

Par cette disposition deux espèces de ceinturons furent introduits dans l'armée : le ceinturon en trois parties, taillé en biais, dont les avantages ont été consignés tout spécialement dans la circulaire susdite, et le ceinturon taillé à angle droit qu'on admit parce que quelques cantons n'étaient pas suffisamment convaincus de la bonté du ceinturon réglementaire et qu'on désirait encore faire des essais jusqu'au moment de la rédaction définitive du nouveau règlement d'habillement.

Les obstacles imprévus qu'a rencontré cette rédaction étant sur le point d'être surmontés et une décision entre les deux systèmes de ceinturon devenant facile après toutes les expériences qu'on a pu faire, le département vient par la présente vous inviter à lui communiquer vos vues sur cette matière, et à lui faire savoir si selon vous, on doit conserver le ceinturon réglementaire en trois parties, ou s'il doit être remplacé par un ceinturon plus simple.

Si vous pouviez joindre un modèle à votre préavis, nous vous en serions très reconnaissant.

En attendant votre réponse, veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
C. Fornerod.

Berne, le 25 juillet 1864.

Tit.,

Occupé de l'élaboration du budjet pour l'année 1865, le département attache une grande importance à savoir déjà maintenant le chiffre approximatif des recrues des armes spéciales qui fréquenteront les écoles militaires.

Nous vous invitons en conséquence à vouloir nous faire connaître, le plus tôt possible, le nombre de recrues de chaque arme spéciale que vous comptez appeler au service l'an prochain.

Afin de parvenir à un recrutement uniforme et régulier, nous vous prions de vouloir vous en tenir, dans les données que vous ferez, aux bases que le Conseil fédéral a établies dans son rapport sur la gestion du département militaire de l'an 1863, chapitre XXXIII.

Nous répétons à cette occasion l'observation contenue dans ce rapport, à savoir que lors même que le recrutement annuel de

20 %	pour le	génie	(élite) ;
18,50 %	»	l'artillerie	»
15 %	»	la cavalerie	»
17 %	»	les carabiniers	»

peut être considérée comme assez juste, on devra augmenter et diminuer ces proportions dans certains cas.

Vous voudrez donc dans les cas où une déviation à cette norme vous semble urgente pour l'année prochaine, motiver d'une manière détaillée vos propositions au sujet d'un recrutement plus ou moins fort.

Veuillez agréer, etc.

Berne, le 3 août 1864.

Tit.,

L'autorité militaire d'un canton a exprimé le désir auprès du département soussigné, qu'un formulaire unique soit établi pour le livret de compagnie prévu par le § 153 du règlement sur le service intérieur.

Le département n'a pas l'intention d'établir un formulaire de ce genre comme obligatoire, attendu que la nécessité ne s'en fait pas sentir pour atteindre le but que ces livrets doivent avoir, et parce qu'il sait que quelques cantons les ont introduits déjà depuis longtemps. En revanche il invite les autorités militaires cantonales qui possèdent le livret de compagnie à bien vouloir lui en envoyer un exemplaire, se réservant de transmettre simplement le matériel aux cantons qui lui en feront la demande ou de leur recommander l'introduction du livret de compagnie qui lui semblera répondre le mieux aux exigences.

Agréez, etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 16. Lausanne, 20 Août 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée. — Guerre d'Amérique. — Guerre du Danemark — Campagne de Crimée. — Nouvelles et chronique.
SUPPLÉMENT (au n° 15). — Un discours du général Mc Clellan. — Actes officiels.

DU NOUVEAU CRÉDIT POUR L'ARTILLERIE RAYÉE.

Les délibérations du Conseil national sur le crédit de 80 mille francs pour essais ultérieurs de pièces rayées de position, ont offert un intérêt qui nous engage à en donner une analyse, comme suite aux divers articles sur cette matière que la *Revue militaire* a publiés cette année.

C'est dans la séance du 11 juillet que le crédit a été mis à l'ordre du jour. MM. Stehlin et Delarageaz, colonels d'artillerie, ont ouvert le débat en présentant les rapports allemand et français, la commission étant unanime pour conseiller l'adoption.

MM. les rapporteurs s'appuient d'abord essentiellement pour cela, sur la nécessité de rester à la hauteur des autres armées et d'être prêts à tout moment pour la défense du sol helvétique; il ne faut rien négliger pour s'approprier les améliorations et marcher dans la voie du progrès; ce qui se passe en Amérique, où l'organisation militaire était peu développée au commencement de la guerre, et au Danemark qui a négligé son armement, est un enseignement pour ne pas faire la même faute, ni nous laisser surprendre avant d'être prêts et bien armés.

« Avant de s'occuper de la demande spéciale, il est utile toutefois, dit M. Delarageaz, de reprendre la question d'ensemble telle qu'elle avait été posée en décembre dernier.

Le Conseil fédéral demandait alors d'être autorisé à construire 4

nouvelles batteries de 4 liv. rayées, outre les 12 que la Confédération possède, pour armer l'élite fédérale.

Il proposait en outre de transformer immédiatement en canons de 4 liv.:

Les deux batteries de 8 liv. de Zurich et de Lucerne. Tout le matériel de 6 liv. de la réserve; les pièces de rechange de 6 liv.; toutes les pièces de position de 6 liv.; les obusiers de 12 liv. devenus disponibles. En tout 102 pièces pour l'artillerie de campagne et 98 pour celle de position. Les canons de 12 liv. lisses de campagne, les obusiers de 24 liv. et le gros matériel de position seraient transformés plus tard.

Les motifs à l'appui de cette demande étaient qu'il fallait marcher résolument dans la voie de la transformation, puisqu'il était démontré que le 4 liv. était supérieur pour la portée et la précision du tir à tout calibre de plus grande dimension, que la question des canons rayés était résolue, qu'elle ne devait pas être de nouveau discutée, pour ne pas perdre un temps précieux et ne pas jeter du doute sur la valeur de notre armement; on invoquait aussi l'unité de calibre, ce desideratum qui a joué un si grand rôle dans tout ce qui se rattache à notre armement et qu'on disait si nécessaire, particulièrement pour une artillerie de milice.

La commission du Conseil national se divisa en plusieurs minorités, entr'autres une de 3 membres à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir, qui voulait qu'on s'en tînt à la construction de 4 nouvelles batteries nécessaires à l'armement de notre élite, ajournant toute autre transformation, par la raison qu'il était incontestable que la question des canons rayés n'était pas encore résolue, qu'elle était loin d'avoir dit son dernier mot, surtout en ce qui concerne les calibres; que si les canons rayés ont une supériorité non contestée pour la portée et la précision du tir, ils restent bien au-dessous des lisses pour le tir à ricochet et le tir à mitraille; que ce dernier tir, si démoralisant pour la troupe qui le subit et si nécessaire au moment où les troupes en viennent aux mains pour décider de la victoire, est nul ou à peu près avec le canon de 4 liv. Elle ajoutait que l'unité de calibre n'avait pas une importance telle qu'elle dût primer toutes les questions. Cette minorité adhéra cependant à la transformation des pièces de 6 liv. de campagne, à la condition qu'on ajournerait toute décision en ce qui concerne les pièces de position et celles de campagne de gros calibre.

Aujourd'hui la question est toute autre. Six mois se sont à peine écoulés que déjà les progrès accomplis chez les grandes puissances militaires et la guerre du Danemark sont venus donner gain de cause à cette minorité.

En effet, on ne reconnaît plus la supériorité du 4 sur tout autre calibre rayé. L'unité de calibre est abandonnée, car on propose de voter les dépenses nécessaires pour faire des expériences sur des canons de 12 liv. de rayures différentes et sur un dit se chargeant par la culasse, essentiellement comme pièce de position, ainsi qu'avec un canon de 8 liv., dont on a déjà remis le plan en grandeur naturelle, celui que l'Autriche a adopté.

Un rapport de la commission d'artillerie dit que le tir du 8 rayé et particulièrement le 12, a une supériorité sur le 12 lisse pour le tir des boîtes à balles ou srapenel, espèce de projectile qui transporte la mitraille aux plus grandes portées, et que le tir à mitraille n'est pas inférieur aux petites distances. Puisqu'il en est ainsi, ce que nous avons tout lieu de croire, cette minorité de la commission et en particulier celui qui a l'honneur de vous parler n'a pas d'objection à présenter à la demande du crédit nécessaire pour ces épreuves ; bien au contraire, nous voyons avec plaisir qu'on est entré dans la bonne voie, celle des expériences sur un calibre de bonne dimension; aussi la commission est unanime pour proposer la votation du crédit demandé. Ce crédit paraît un peu élevé ; il n'en est cependant rien, car il est impossible de se livrer à de pareils essais sans dépenser beaucoup d'argent, attendu que les munitions sont très coûteuses; un coup pour canon de 12 liv. coûte 14 fr. et celui de 8 liv. 12 fr. ; pour le dire en passant, cette légère différence du prix des charges du 12 et du 8 ne doit pas être un empêchement à l'adoption du 12 rayé, même pour l'artillerie de campagne.

On tirera 800 coups par pièce, c'est déjà un joli chiffre, mais c'est peu en comparaison de ce qui se passe dans les grands Etats. L'Angleterre a décidé de faire des essais sur 18 canons du calibre de 12 liv. et en sus, trois d'entr'eux de 70 liv. ; il sera tiré au moins 3000 coups par pièce.

Comme nous pourrons profiter d'une partie des expériences faites au dehors sur cette matière, nos épreuves seront suffisantes pour pouvoir nous prononcer en connaissance de cause.

Je ne terminerai pas sans rappeler l'attention de l'autorité sur un point qui n'est pas complétement de détail. La commission d'artillerie se prononce pour l'adoption du canon de 8 liv. pour pièce de gros calibre de campagne. Je regrette ce préjugé, et pour ce qui me concerne, je n'accorde le crédit qu'à la condition que la question du calibre restera intacte et pour être tranchée seulement après que les épreuves seront achevées.

J'ai la persuasion qu'il en sera du calibre des canons rayés comme pour les lisses; au commencement on en fit de très petits, puis bien-

tôt de ceux dépassant toute dimension; enfin, on s'est arrêté à un calibre suffisamment mobile pour être transporté partout, grâce à l'amélioration des voies de communication; c'est le calibre de 12 livres, qui, au dire de la commission d'artillerie, faisait l'orgueil des artilleurs et avait toute leur confiance. Le canon de 12 liv. rayé est le seul qui puisse, jusqu'à un certain point, donner un tir à mitraille approchant du 12 livres lisse; il est moins pesant que le 12 liv. actuel. Le canon obusier français de 12 liv. rayé, avec son affût et le coffret d'avant-train chargé, pèse au plus 37 quintaux, tandis que notre 12 liv. pèse 48 quintaux. Si on ajoute l'excédant de poids des projectiles coniques qui est d'environ 200 livres, notre canon transformé pèserait 50 quintaux ; 13 de plus que le 12 liv. français, si l'on veut conserver l'affûtage actuel qui est trop lourd. De tout ceci, il en résulte que nous devons rayer notre 12 liv. actuel et l'employer avec ses affûts comme pièce de position, et construire de nouveaux affûts pour le 12 liv. de campagne, qui pourra être transporté avec six chevaux, deux de moins qu'à présent. Jadis, au dire de mon honorable collègue, M. Stehlin, on faisait des munitions en vue des canons ; n'allons pas aujourd'hui faire des canons en vue d'un affûtage reconnu trop lourd, ce serait une plus grande faute.

Laissons la question du calibre intacte, et ne la décidons qu'en connaissance de cause. Si les Etats doivent se mettre au niveau des connaissances acquises, sachons qu'en fait d'armement toute innovation qui n'est pas parfaitement justifiée et éprouvée, outre qu'elle jette de la perturbation dans l'armée, entraîne l'Etat et les soldats à des frais en pure perte. Si en décembre ont eût voté la transformation des 98 pièces de 6 liv. en canons de 4 liv. pour l'artillerie de position, il faudrait aujourd'hui rapporter ce décret, et si la transformation était achevée, nous aurions fait une dépense inutile. Les conséquences financières de l'adoption d'un gros calibre de campagne et de position, sont très lourdes. La création de 12 batteries de 12 liv. rayées de campagne et la transformation d'environ 300 bouches à feu pour l'artillerie de position, nécessiteront une dépense que l'on peut porter approximativement à deux millions ; ne craignons pas la dépense lorsqu'elle est bien appliquée, mais redoutons les frais pour un armement mal étudié et ne présentant pas les garanties suffisantes; d'ailleurs, cette dépense pourra être échelonnée sur plusieurs années. »

M. Joss trouve considérable la somme réclamée, sans que l'on soit sûr du résultat, et pense que l'on ferait mieux de l'appliquer à des concours et de faire les études dans les pays où l'on étudie l'artillerie au point de vue pratique, comme en Prusse ou en Amérique. Il propose de ne pas accorder le crédit demandé.

M. le conseiller fédéral Fornerod. La commission d'artillerie a une tendance vers le 8 et le 12 rayés, et a établi son programme en conséquence, ce qui est subordonné au résultat des essais ; la question de l'unité et de la diversité du calibre demeure donc intacte et rien n'est tranché d'avance à cet égard.

Y a-t-il nécessité de faire des essais? La proposition de M. Joss, de se mettre au bénéfice des inventions des autres armées, n'est pas pratique. Les membres de la commission de l'artillerie se tiennent au courant de tout ce qui se passe dans l'artillerie des autres armées, mais il est fort difficile de voir ce que les autres pays tiennent caché pour s'en servir au moment du besoin. Il faut donc profiter de ce que l'on sait et faire des essais en vue des perfectionnements possibles. Je dois relever une assertion de M. Delarageaz, qui consiste à dire que le message du Conseil fédéral demandait en décembre dernier de transformer toutes les pièces de position ; il n'en est rien, car les batteries de gros calibre, soit de campagne, soit de position, restaient intactes, pour être ultérieurement transformées. Toutefois il est heureux que les propositions faites alors n'aient pas été acceptées.

M. Fischer (de Reinach) défend le point de vue de la commission, spécialement contre les attaques de M. Joss, qu'il estime être faites en vue de se contenter d'une armée sur le papier, tout en lui refusant les moyens de devenir une véritable force pour le moment du danger. Il réfute l'idée d'envoyer des officiers à l'étranger et la déclare inadmissible, comme elle est présentée, les puissances militaires tenant dans le plus grand secret les inventions et les perfectionnements qu'elles adoptent.

M. de Courten demande l'ajournemement de la question, pour concilier les propositions de la commission et celles du docteur Joss.

Nous avons actuellement des officiers dans le nord, nous en avons eus en Amérique ; ne peut-on pas attendre leurs rapports jusqu'à la fin de l'année, afin de faire servir leur expérience à la solution de la question ?

M. le colonel Ziegler s'élève contre l'esprit d'innovations perpétuelles qui veut toujours modifier, passer d'un changement à un autre changement. Il faut bien faire des essais, des études, mais se garder de procéder à des changements avant d'être bien sûr que l'on est dans la bonne voie et qu'il ne faudra pas procéder immédiatement à de nouveaux changements. C'est pourquoi il vote volontiers pour les études et les essais, afin qu'on ne fasse pas des changements en aveugles.

M. Karrer appuie les propositions de la commission en insistant sur

la responsabilité qui incomberait à l'Assemblée, si, en cas de guerre, nos armes étaient inférieures à celles de l'ennemi.

On entend encore M. Adam, dans le sens des propositions favorables aux essais, mais recommandant, comme M. Ziegler, la maturité pour les applications et l'introduction de changements dans l'armée. — Puis M. Stæmpfli, qui justifie les changements introduits sous son administration ; il estime que les propositions actuelles du Conseil fédéral ne sont que la continuation des propositions précédentes et ne se trouvent nullement en contradiction avec elles. — M. Girard, qui démontre l'impossibilité de se borner à suivre les progrès des autres puissances et l'avantage que nous avons eu à procéder, pour le perfectionnement des fusils et des carabines, par des essais et des travaux faits dans le pays. Entrant dans le détail, il recommande que l'on fasse des essais, non-seulement avec le calibre de 12, mais encore avec celui de 20 et de 24 liv.

Après une dernière réponse de M. Stehlin, comme rapporteur de la commission, et une explication de M. le conseiller fédéral Fornerod, qui annonce que toutes les opinions seront représentées dans les nouveaux essais, la discussion est fermée.

Votant, le Conseil repousse sagement les propositions de MM. de Courten et Joos, et adopte celles de la commission à une très forte majorité.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

La guerre se poursuit actuellement sur trois principaux théâtres. D'abord la grande armée, sous le général en chef Grant, et comprenant les deux armées réunies de Meade et de Butler, est toujours à cheval sur le James-River et sur l'Appomatox, faisant un siége improvisé de Petersburg, ville à son tour entourée de forts improvisés. Quelques assauts ont été tentés, mais sans donner de grands résultats ; la place toutefois a été resserrée et, aux dernières nouvelles, un des ouvrages importants sur le front sud-est avait été enlevé. Les troupes d'investissement ont dû être resserrées, vu qu'elles ont été diminuées de tout un corps, le 6me (Wright), et de la division Emory, du 19me, appelés et expédiés en toute hâte à Washington. Le gros s'étend maintenant de l'Appomatox au chemin de fer Weldon, avec détachements à l'extrême droite, au nord du James-River, et à l'extrême gauche.

Mais pendant que le général Grant cherchait ainsi à couper les communications de Richmond avec le sud et même avec le sud-ouest par le corps de Hunter, lancé des montagnes sur Lynchburg, les sécessionnistes allaient s'approvisionner en Maryland et en Pensylvanie! Le corps sudiste de Early, comptant 15 mille fantassins et 5 mille cavaliers, lança ses avant-gardes jusque sous les forts de Washington, où ils eurent, le 17 juillet, devant le fort Stevens (ou Massachussets), un vif engagement. Des troupes réunies à la hâte de diverses garnisons, et d'autres, levées dans les états de New-York et Pensylvanie, marchèrent à la rencontre d'Early, qui finit par se retirer en Virginie, en emmenant son butin. Néanmoins ce butin lui coûta cher, car atteint à Winchester le 20 juillet par le général fédéral Averill, son arrière-garde fut presqu'entièrement défaite et perdit 4 canons et 200 prisonniers. La vallée de la Shenandoah a été reprise en partie par le corps de Wright arrivant de Petersburg ; mais les dernières nouvelles télégraphiques annoncent un nouveau mouvement offensif des rebelles en Pensylvanie et Maryland.

La plus belle affaire, pour le moment, est l'arrivée du général fédéral Sherman devant Atlanta en Géorgie, le 10 juillet. Parti de Wicksburg, sur le Mississipi, en février dernier, Sherman a pris sa direction droit à l'est et s'est installé, après une marche de cent et cinquante lieues, toujours en combattant, au cœur du pays des nègres et du coton. Il est arrêté maintenant devant des ouvrages de fortifications, et comme il n'a pas de parc de siége, sa situation est quelque peu hasardée, quoiqu'il ait brillamment repoussé deux attaques de l'ennemi les 20 et 22 juillet.

— Les mutations suivantes ont eu lieu dans les états-majors de l'armée de Butler : aux deux corps du général Butler, 18me et 10me, viendra s'ajouter le 19me. Le général Smith, du 18me, provisoirement remplacé par le général Martindale, est définitivement remplacé par le général Ord, précédemment du 8me. Le général Gillmore, du 10me, remplacé provisoirement par les généraux Brooks et Terry, l'est définitivement par le général Birney, de la 3me division du 2me corps.

—Le sort des prisonniers rebelles dans le nord paraît n'être pas des plus malheureux et contraster singulièrement avec les souffrances des soldats et des officiers fédéraux dans les cachots de Richmond. Un des principaux locaux de détention du nord est celui d'Elmire, dans l'état de New-York, comptant actuellement plus de 2,000 prisonniers confédérés sous-officiers et soldats. Il se trouve dans un charmant site, une sorte de parc de plusieurs acres, simplement entouré d'une cloison de planches d'une douzaine de pieds de hauteur; des sentinelles sont placées sur des galeries dominant la cloison, mais leur

tâche est une vraie sinécure, car aucun des prisonniers ne voudrait s'échapper et changer sa condition actuelle contre la *belle* vie de l'armée rebelle. Tous disent qu'ils en ont assez. Les prisonniers sont baraqués comme les recrues des dépôts d'instruction et de rassemblement ; ils reçoivent la ration réglementaire, qui est la même que pour la troupe en garnison de paix. Les hommes de corvée reçoivent la ration de campagne complète. La différence entre la ration de paix et la ration de campagne est bonifiée en argent. Les prisonniers font leur ordinaire et ont leurs cuisines et leurs fours. Les malades reçoivent les mêmes soins que les malades de l'armée, et les convalescents touchent des rations de sucre, de café et de thé. Le gouvernement fournit l'habillement à ceux qui en ont besoin.

En regard de ces traitements, qui honorent les sentiments d'humanité du gouvernement fédéral, que dire de la nouvelle suivante, transmise au *Journal de Boston*, par M. le docteur Marcy, chirurgien du 35me régiment fédéral (nègres) ? « D'après des informations « sûres, reçues de prisonniers et de déserteurs, on apprend que le « lendemain de la bataille de Olustee, un régiment de la Caroline du « sud et le second réguliers de Géorgie prirent possession du dépôt « fédéral des blessés. Là, agissant non pas en bandes désordonnées « et avides de pillage et de destruction, mais régulièrement, sous le « commandement de leurs officiers, donnant aussi l'exemple l'épée « à la main, ils tuèrent de sang-froid tous les soldats nègres, qui, « blessés et sans défense, avaient été laissés là, faute de moyens de « transport, sous la garde d'un aide-chirurgien. »

P. S. Une dépêche de New-York, du 6 août, annonce qu'un nouvel assaut de Grant contre Petersbourg a été repoussé avec de grandes pertes pour les fédéraux, plus de 6 mille hommes. Grant abandonnerait le siége de cette place pour revenir sur le Potomac.

Les Confédérés ont réellement envahi de nouveau les états de l'Union. Cinquante mille hommes, sous Breckinridge et Early, ont brûlé Chambersburg en Pensylvanie et occupé Hagerstown dans le Maryland, se dirigeant ensuite sur Baltimore.

D'autre part, Sherman a repoussé une nouvelle attaque du général confédéré Hood devant Atlanta, et l'amiral Faragut a attaqué Mobile avec succès.

GUERRE DU DANEMARK.

Ecrasé par le nombre, abandonné de toute l'Europe, le Danemark, après avoir perdu l'île d'Alsen, a dû se résigner à faire la paix. Un nouveau ministère a été formé à Copenhague, le 10 juillet, composé de MM. Bluhme, président ; Tillisch, à l'intérieur ; Hansen, à la guerre ; Lutken, à la marine ; Hetzen, à la justice et aux cultes ; David, aux finances ; Johannsen, au Schleswig ; Moltke-Nutchau et de Quaade, ministres sans portefeuille. Ce ministère a transmis aux alliés des ouvertures de paix. Une conférence s'est aussitôt ouverte à Vienne entre les ministres des affaires étrangères des trois belligérants, et, le 31 juillet, des préliminaires de paix ont été signés sur les bases suivantes :

1° Le roi de Danemark renonce à tous ses droits sur les duchés de Schleswig-Holstein et Lauenbourg en faveur de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, s'obligeant à reconnaître les dispositions que leurs dites majestés prendront à l'égard des duchés.

2° La séparation du duché de Schleswig comprend à la fois les îles qui en dépendent et les provinces de terre ferme. Pour simplifier la détermination des frontières et pour écarter les difficultés dérivant de la position des enclaves jutlandaises sur le territoire du Schleswig, le roi de Danemark cède les possessions jutlandaises situées au sud de la frontière méridionale du district de Ribe, ainsi que cela est indiqué sur les cartes géographiques, à savoir :

Le territoire jutlandais de Mogel-Tondern, l'île d'Amron, les parcelles jutlandaises des îles de Föhr, de Sylt, de Romse, etc.

Par contre, les souverains allemands s'engagent à ce qu'une partie équivalente du Schleswig, comprenant, outre l'île d'Arroë, des territoires limitrophes du district de Ribe, et déterminant, du côté de Kölding, la frontière entre le Jutland et le Schleswig, soient séparés du Schleswig et incorporés au Danemark. L'île d'Arroë n'entre dans cette compensation qu'en raison de son étendue géographique. Les détails de la délimitation de frontière seront réglés dans le traité de paix définitif.

3° Les emprunts contractés pour le compte particulier soit du royaume de Danemark, soit de chacun des trois duchés, tombent à la charge de chacun des pays qu'ils concernent. Les dettes contractées pour le compte de la monarchie danoise seront réparties entre le Danemark d'une part, et les duchés d'autre part, sur la base du chiffre de population de chaque partie.

Sont exceptés de cette répartition :

a) L'emprunt contracté en Angleterre par le Danemark, en décembre 1863, qui reste à la charge du Danemark ;

b) Les frais de guerre faits par les alliés, que les duchés doivent rembourser.

4° L'armistice, sur la base militaire de l'*uti possidetis*, commence le 2 août.

5° Aussitôt après la signature des préliminaires de paix, les parties contractantes se réuniront à Vienne pour négocier un traité de paix définitif.

En Danemark, ces préliminaires ont causé une douloureuse sensation. Quand le président du conseil en a donné communication au Rigsraad, la lecture a été accueillie par un silence glacial, puis 35 membres ont signé une déclaration portant que leur silence leur était momentanément imposé par les circonstances, mais qu'il ne devait nullement être considéré comme une adhésion. Un moment, on a craint même quelque agitation tumultueuse à Copenhague. Cependant tous les gens raisonnables ont fini par reconnaître que la situation actuelle était sans autre remède que le calme, la patience et l'espérance.

Le discours royal à l'ouverture du Rigsraad a été un morceau d'une éloquente tristesse, mais peu de nature, comme on le comprend bien, à relever les cœurs. Il paraît que l'attitude générale de l'assemblée faisait pressentir de vifs débats et de graves difficultés pour le gouvernement. Aussi celui-ci a-t-il eu recours à une grande mesure : le roi avait ouvert les séances de la Diète le 6 août, et dès le lendemain, 7, quand la Diète allait se constituer et commencer ses travaux, un décret royal a prononcé son ajournement jusqu'au 3 octobre.

D'après les préliminaires, les duchés auront à supporter environ deux cinquièmes de la dette danoise, c'est-à-dire plus de 30 millions de thalers prussiens. Avec les frais de la guerre, leur dette sera à peu près de 60 millions de thalers, ce qui est beaucoup pour un état qui ne comptera guère plus d'un million d'habitants. Mais cela servira d'autant plus facilement les projets annexionnistes de la Prusse.

CAMPAGNE DE CRIMÉE.

Nous sommes loin du temps où les mémorables campagnes des Gustave-Adolphe, des Turenne, des Frédéric-le-Grand n'étaient transmises à la postérité que par des lambeaux de récits, à peine accompagnés de quelques méchants dessins, dont aurait honte le moindre des écoliers topographiques de nos jours.

Les guerres de l'empire créèrent, on peut le dire, une école historique nouvelle. Des généraux distingués, en même temps historiographes officieux, Jomini, Mathieu Dumas, l'archiduc Charles d'Autriche, publièrent en français et en allemand des relations des évé-

nements militaires et des atlas dignes des grandes opérations dont ils avaient été les témoins et les acteurs.

Depuis eux, ce genre de publications a fait d'autres progrès encore. D'officieuses elles sont devenues officielles et ont été facilitées par toutes les ressources dont jouissent les dépôts de la guerre des divers pays.

En France, sous le gouvernement de Louis-Philippe, le général Pelet publia les beaux atlas de la guerre de Succession ; mais les grands événements militaires de cette époque, les guerres d'Afrique, attendent encore le monument littéraire qui leur serait dû.

La guerre d'Orient a donné le jour en France à de beaux travaux du génie et de l'artillerie, ainsi qu'à un magnifique ouvrage d'état-major général, émanant du dépôt de la guerre. Les Sardes publièrent aussi un album intéressant.

La guerre d'Italie de 1859 a été à son tour illustrée par une publication du dépôt de la guerre de Paris, qui est à la fois un chef-d'œuvre de topographie et de typographie, et une relation détaillée des mouvements de l'armée française. On annonce qu'un travail de même nature sera publié prochainement sur les guerres de Chine et du Mexique. On dit aussi qu'à Turin ne tardera pas à paraître, sous la direction du général Menabrea, un journal et atlas détaillé du siége de Gaëte, ainsi qu'un journal de l'artillerie pour 1860, par le général Valfré.

Malheureusement à Vienne on n'a pas la même opinion des avantages de la publicité, et bien loin de continuer, à cet égard, les traditions de leur plus grand homme de guerre moderne, les Autrichiens semblent faire un secret d'Etat de leur histoire militaire.

Les Russes ont de tout temps été plus ouverts. Leur campagne si accidentée de 1799 a trouvé un bel interprète dans le général Miliutine, aidé dans toutes ses recherches par la protection du gouvernement. M. de Fonton nous a fait connaitre le Caucase et l'Asie mineure.

Enfin M. Todleben, l'habile ingénieur qui s'est acquis un si beau renom à Sebastopol, est en train de fournir à l'Europe le récit de l'énergique défense de cette place contre les forces alliées.

La première partie de cet important travail vient de paraître, et sous le rapport du luxe et des soins avec lesquels tous les détails y sont contrôlés, on voit qu'il ne le cédera en rien à ses émules d'autres capitales. Peut-être même leur sera-t-il supérieur.

Cette première partie va jusqu'à la fin de février 1855, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les alliés ouvrirent leur attaque contre l'ouvrage Malakoff et le bastion n° 2, dit *Petit-Redan*.

Nos lecteurs nous sauront d'autant plus gré sans doute de leur en faire connaître la substance, qu'elle fournit des renseignements nouveaux sur plusieurs points obscurs ou controversés de cette célèbre campagne.

Nous passerons tout d'abord sur la longue introduction politique de M. Todleben et sur les plaisants motifs qu'il donne de cette guerre si connue. Ces motifs, nous croyons pouvoir le lui prédire sans crainte, rencontreront beaucoup d'incrédules, au moins partout ailleurs qu'en Russie, sinon en Russie même. Ce seraient, le croirait-on, la France et l'Angleterre qui auraient entamé la noise et conspiré la guerre par le moyen du prétexte des lieux-saints !

Nous ne nous laisserons pas entraîner non plus aux discussions stratégiques que pourraient soulever bon nombre de vues très contestables émises par l'auteur ; nous n'y verrions pas grand avantage. M. Todleben s'est d'ailleurs trop bien acquitté de sa tâche technique pour qu'il y eût équité à lui reprocher quelques écarts dans des domaines qui ne sont plus de sa spécialité, et qui doivent lui être comptés pour des hors-d'œuvre.

Quant à la partie technique, elle ne saurait être trop méditée par les militaires de toutes armes, et surtout par MM. les officiers du génie et de l'artillerie. En la confrontant avec la publication française de M. le général Niel, dont elle rectifie quelques chiffres importants, on pourra dire, sinon que la *cause est entendue*, comme le prétend un intrépide dithyrambe belge, mais qu'on a un dossier à peu près complet pour y chercher la vérité.

Au commencement de la guerre, il y avait en Turquie 230 mille soldats turcs réguliers et irréguliers, 25 mille Anglais et 63 mille Français.

A cette époque, la marine anglaise se composait de 385 bâtiments, portant 13,025 canons, et la marine français de 300 bâtiments, dont 100 à vapeur.

Les forces navales de la Russie s'élevaient à 512 bâtiments, portant 7,105 canons.

La ville de Sébastopol contenait, à l'époque du siége, 42 mille habitants, dont 35 mille appartenaient à la flotte et à l'armée. Le nombre des maisons s'élevait à 2,120, non compris les casernes et les établissements de la marine.

D'après un plan élaboré en 1834 et revu sur les lieux en 1837, par l'empereur Nicolas, le côté sud de Sébastopol devait être fortifié au moyen de 8 bastions en terre, espacés de 800 à 1,700 mètres. Ces bastions étaient reliés par des murs crénelés de 17 pieds de hauteur et de 4 $^1/_2$ pieds d'épaisseur, et leur gorge était défendue

par une caserne défensive, à un étage, destinée à recevoir 250 hommes.

Ce projet comportait également 8 batteries de côte pour la défense de la rade.

Au nord de la ville était l'ancien fort du Nord, dont la construction remontait à 1818.

Les bastions nos 1, 2 et 3 couvraient le faubourg Karabelnaya, séparé de la ville par la *baie du sud*, et les bastions nos 4, 5, 6, 7 et 8 défendaient la ville proprement dite.

Le bastion n° 2 fut appelé dans la suite le *petit Redan*, le bastion n° 3 le *grand Redan*. Entre ces deux bastions, espacés de 1,700 mètres, on construisit, pendant le siége, le fameux ouvrage Malakoff. Le bastion n° 4 fut appelé *bastion du Mât*, le bastion n° 5 *bastion Central* et le bastion n° 6 *bastion de la Quarantaine*.

Au début de la guerre, les batteries de côte seules étaient achevées.

Au sud, il n'y avait que les casernes à un étage des bastions nos 4, 5 et 6, les murs crénelés entre les bastions nos 5, 6 et 7, le bastion n° 7 et le bastion n° 8, qui, tous deux servaient de batteries de côte. On voyait sur les autres points un petit nombre d'excavations pratiquées dans le roc à l'emplacement où devaient être creusés les fossés des bastions nos 3, 4 et 6.

Les casernes défensives et les murs crénelés qui reliaient ces casernes étaient entièrement vus de la campagne.

Le prince Menchikoff, nommé commandant en chef de l'armée de Crimée, fit construire, en janvier 1854, sur les bords de la rade, 5 batteries en terre, qui portèrent l'armement du côté de la mer, à 571 pièces (et non à 719 comme l'a avancé, par erreur, le général Niel).

Il fit construire également sur la gauche du *bastion Central*, une lunette qu'on appela *lunette Schwartz*. Les bastions non achevés furent remplacés par des batteries en terre; la marine bâtit la tour de Malakoff, et sur quelques points, on éleva des barricades, soutenues par de petites batteries.

Le côté sud de la rade n'avait alors, pour un développement d'ouvrages de 7,000 mètres, qu'un armement de 145 bouches à feu. Le prince Menchikoff qui ne croyait pas à une attaque par des forces considérables, jugeait ce dispositif de défense suffisant pour résister à une tentative de descente opérée par un faible corps.

Aucun des ouvrages de la ligne du sud n'était à l'abri d'une attaque de vive force, et « l'artillerie pouvait à peine, dit le général Todleben, concentrer les feux de plus de 3 ou 4 pièces sur un point de » la campagne en avant des fortifications; il y avait même des es» paces morts devant plusieurs batteries. »

Les bouches à feu des batteries de terre provenaient la plupart de la marine, et étaient approvisionnées seulement de 40 coups, dont 10 avec boîtes à balles.

La défense de cette ligne, si étendue et si faible, était confiée à 4,048 soldats hors rang, « appartenant à toutes sortes de corps et « nullement préparés à repousser, avec quelque certitude de succès, « l'attaque sérieuse d'un ennemi nombreux et muni d'armes excel- « lentes. »

Il n'y avait des outils de pionniers que pour 200 hommes.

La place était approvisionnée de 300,000 projectiles pour les batteries de terre et de 121,400 pour les batteries de côte.

L'approvisionnement en poudre, déduction faite de celui de la marine, s'élevait à 382,500 kil., quantité à peine suffisante pour tirer 96,000 coups, en estimant la charge moyenne des bouches à feu à 8 livr.

La situation de la place était, par conséquent des plus fâcheuses, quand la nouvelle du débarquement vint tirer le prince Menchikoff de sa profonde sécurité.

Jusqu'au 13 septembre au matin, c'est-à-dire jusqu'au jour même où la flotte alliée, composée de 389 bâtiments de guerre et de transport, jeta l'ancre au sud d'Eupatoria, le prince était encore incertain sur les projets de l'ennemi et parfaitement rassuré sur le sort de Sébastopol. Cette circonstance dont on avait douté en Europe est confirmée par le général Todleben.

Cette sécurité du prince Menchikoff dénote un manque complet de prévoyance et de perspicacité. L'expédition de Crimée, en effet, était résolue depuis le mois de juillet, les travaux préparatoires d'une descente et d'un siége s'exécutaient à Constantinople depuis la fin de ce même mois, et le 25 août, le général Saint-Arnaud avait annoncé l'expédition par un ordre du jour à l'armée. Ajoutons que les embarquements étaient commencés à Varna le 1er septembre et que, du 10 au 13, les alliés n'avaient cessé d'explorer les côtes et de faire des sondages depuis Sébastopol jusqu'à Eupatoria et Balaklava. Or, nonobstant tous ces indices et toutes ces preuves matérielles, Menchikoff était convaincu que l'ennemi n'entreprendrait rien contre lui dans le courant de l'année. Voilà sans doute une des particularités les plus curieuses de la guerre d'Orient. L'histoire militaire n'offre pas d'exemple d'une surprise exécutée avec moins de mystère et qui obtint autant de succès.

Quand, le 13, à 8 heures du soir, le prince apprit que la flotte alliée était à l'ancre devant le *vieux fort*, à 10 lieues au nord de Sébastopol, il lui restait à opter entre quatre résolutions:

1° Défendre la place avec le gros de ses forces;

2° Attendre l'ennemi derrière l'Alma;

3° Se porter sur le lieu du débarquement pour repousser les troupes débarquées;

4° Gagner Simpheropol ou Baktchisaraï.

Le parti le plus raisonnable dans la situation où se trouvait le prince était de concentrer ses forces à Simpheropol ou à Baktchisaraï, sur le flanc gauche de la ligne d'opération des alliés, comme l'a fort bien prouvé en son temps un brillant mémoire du capitaine belge Van de Weld.

Néanmoins le deuxième parti fut celui auquel s'arrêta le prince, quoiqu'il offrît l'inconvénient d'obliger l'armée russe à livrer bataille dans une position de 8 kilomètres d'étendue, dont la gauche (ou la partie la plus forte) était exposée au feu de la flotte alliée, et dont la droite pouvait être débordée de manière à rejeter l'armée vaincue sur la mer et à lui interdire toute autre ligne de retraite que celle aboutissant à la place.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Après un séjour de quatre semaines dans le Schleswig et le Jutland, MM. le lieutenant-colonel Rothpletz et le capitaine Blüntschli sont revenus en Suisse. Ils sont allés dans le Jutland jusqu'au Limfiord.

Le *Congrès international* pour les secours aux militaires blessés est, comme nous l'avons dit, réuni à Genève depuis lundi.

La première séance (lundi à 1 heure) a été consacrée au choix d'un président, en la personne du général *Dufour*, et à la vérification des pouvoirs.

Mardi une deuxième séance a eu lieu, dans laquelle on s'est borné, paraît-il, à faire connaissance réciproque. 15 nations sont directement représentées, savoir : L'Amérique (Etats-Unis) par 2 délégués; Baden, 2; la Belgique, 1; le Danemark, 1; l'Espagne, 2; la France, 3; la Grande-Bretagne, 2; la Hesse, 1; l'Italie, 1; les Pays-Bas, 1; le Portugal, 1; la Prusse, 3; la Saxe, 1; la Suède, 1; la Suisse, 3, et le Wurtemberg, 1. Ensemble 25 délégués officiels, plus les secrétaires.

Cinq Etats invités n'ont pas envoyé de délégués, à savoir : L'Autriche, la Russie, la Bavière, la Turquie et le Mexique; de sorte qu'on peut dire déjà que le but du congrès est manqué. Heureusement les blessés n'en souffriront pas davantage pour cela.

Le Congrès est hermétiquement fermé au public. Il se réunit dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, que l'Etat a fait disposer à cet effet.

Outre le *Congrès* proprement dit, il y a le petit Congrès ou *Comité international*, à l'initiative duquel le premier est dû et qui s'est déclaré en permanence. Il est présidé par M. Moynier, président de la société genevoise d'utilité publique, et l'un des délégués suisses au Congrès.

Jeudi 11, le Congrès n'a pas tenu de séance, mais une commission nommée dans son sein, a eu mission de formuler les articles déjà adoptés en premier débat. Ces articles ont trait à la neutralisation des ambulances, des hôpitaux, des blessés, des corps-francs sanitaires qu'on nommerait hospitaliers, etc., etc.

Les membres du Congrès ont trouvé, du reste, à Genève l'accueil le plus empressé. M. le lieutenant-colonel fédéral Favre les a reçus un soir dans sa belle campagne, avec tout le goût qui caractérise son hospitalité; MM. Bartholony et Vernes leur ont aussi fourni les plaisirs de la villégiature. Le Conseil fédéral, représenté par MM. Dubs et Challet-Venel, leur a offert un dîner d'honneur à la Métropole, où beaucoup de toasts ont été portés.

Le Danemark profite de l'occasion de son délégué au Congrès, M. le conseiller d'Etat Fenger, pour régler certains arrangements de poste et de justice avec la Suisse, et pour remercier la Suisse de son attitude dans le conflit dano-allemand. Nous faisons des vœux pour que cette ouverture soit le point de départ de relations plus suivies et plus intimes entre les deux pays.

L'école fédérale des officiers et aspirants d'infanterie s'est ouverte à Soleure le dimanche 7 août, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland. Elle compte 200 élèves, ce qui est trop nombreux, assure-t-on, pour que les classes profitent de l'instruction autant qu'il serait désirable. Ne serait-il pas plus convenable de faire trois écoles au lieu de deux, une autre année, et à cette occasion de séparer les officiers des aspirants?

Le Conseil fédéral a adopté un nouveau règlement sur les chevaux en service militaire. (?)

Le gouvernement du Tessin est le seul, jusqu'à présent, qui ait annoncé vouloir profiter, en 1865, du subside fédéral pour un rassemblement cantonal de troupes. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud n'a pas adopté des propositions que lui faisait son département militaire pour un rassemblement de 3 à 4 bataillons dans le Gros-de-Vaud, décision regrettable à notre avis.

P.S. La Russie envoie tardivement un délégué au Congrès de Genève, dans la personne de M. le Dr Peyfelden.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a promu :

1° Au grade de capitaine dans l'artillerie de landwehr, M. Walter *Chatton*, de Romont;

2° Au grade de 2e sous-lieutenant dans l'infanterie, M. Pierre *Bertschy-Corpataux*, à Fribourg.

Vaud. — Dimanche 31 juillet, la section vaudoise de la Société militaire fédérale s'est réunie à Lausanne, à la maison-de-ville. Elle a adopté de nouveaux statuts, nécessités par la réorganisation militaire cantonale, et renouvelé le comité, qui se trouve composé comme suit: MM. Tissot, lieutenant-colonel d'artillerie, président; majors Bonnard et Henninger, vice-présidents; Michaud, capitaine de cavalerie; Butticaz, aide-major. Le comité aura à faire représenter la section à la réunion annuelle de Fribourg, et à organiser une réception convenable pour le passage à Lausanne du comité central de Sion et des officiers de Genève.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. F. *Jacques*, à Vevey, 1er sous-lieutenant de la compagnie n° 3 du bataillon d'élite n° 46.

Il a aussi nommé 2e sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 12, M. S. *Rochat*, aspirant de 2e classe, et 2e sous-lieutenant de la compagnie n° 1 du bataillon n° 1 de réserve cantonale, M. J.-D. *Gedet*, à Vallamand.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 16 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1863.

ORDRE GÉNÉRAL N° 10.

Quartier-général de Herzogenbuchsée, 14 septembre 1863.

(Fin.)

Cavalerie.

Comp. de dragons n° 7 (Vaud), à Zuchwyl.
» » 22 (Berne), à Utzenstorf.
» » 20 (Lucerne), à Thörigen.
» » 13 (Berne), à Utzenstorf.
» » 5 (Fribourg), à Koppigen.
» » 6 (Fribourg), à Nieder et Ober-Œsch.

Infanterie.

Bataillon n° 19 (Berne), à Seeberg.
» » 4 (Argovie), à Herzogenbuchsée.
» » 57 (Lucerne) : ½ bat., à Aeschi.
½ bat., à Subigen.
» » 26 (Vaud), à Utzenstorf.
» » 35 (Valais), à Bætterkinden.
½ bataillon » 78 (Fribourg) : 1 comp., à Recherswyl.
1 » à Halten.
1 » à Kriegstetten.
Bataillon n° 45 (Vaud) : 2 comp., à Ober et Nieder-Œnz.
1 » à Heimenhausen.
2 » à Rœtenbach et Inkwyl.
1 » à Wangenried.
Bataillon n° 62 (Berne) : 4 comp. à Wangen.
2 » à Walliswyl (rive droite).
» » 3 (Zurich), à Aarwangen.
½ bataillon » 83 (Argovie), à Langenthal.
» » 32 (Schwytz) : 4 comp., à Lotzwyl.
2 » à Bleienbach.

Carabiniers.

Comp. de carabiniers nº 27 (Berne), à Seeberg.
» » 5 (Thurgovie), à Bützberg.
» » 13 (Fribourg), à Riedtwyl.
» » 15 (Argovie), à Langenthal.
» » 21 (Zurich), à Aarwangen.
» » 23 (Schwytz), à Lotzwyl.
» » 39 (Lucerne), à Bleienbach.

Les troupes garderont pour le 20 les mêmes cantonnements et rentreront dans leurs foyers le 21.

Les troupes qui iront à pied partiront au plus tard le matin à 7 heures.

Les troupes seront expédiées par le chemin de fer, d'après le tableau suivant plus bas. (Voir fin du supplément. — *Réd.*)

Les commandants des corps sont invités à prendre note des heures de l'embarquement et de celles du départ (désignées dans le tableau), convenues avec les directions d'exploitation des chemins de fer, et de s'y conformer strictement.

Les prescriptions règlementaires seront à observer pour les transports en chemins de fer.

Spécialement les commandants de troupes sont priés de faire entrer en bon ordre dans les wagons et de faire occuper *toutes* les places.

Les troupes devront conserver la tranquillité et l'ordre nécessaire pour que les employés des chemins de fer puissent facilement comprendre, soit dans les gares, soit pendant la marche, les signaux, et que l'on évite par là des collisions et même des malheurs.

Le commandant du rassemblement de troupes,
Edouard SALIS, colonel fédéral.

ORDRE GÉNÉRAL Nº 11.

Quartier-général de Herzogenbuchsée, 15 septembre 1863.

Messieurs les commandants des corps sont prévenus que le jeûne fédéral (20 septembre) doit être célébré par tous les militaires placés sous leurs ordres.

Après le service divin, l'après-midi sera passé avec tranquillité dans les cantonnements et chaque corps se préparera à rejoindre ses foyers le lendemain.

Le service divin sera célébré suivant les diverses langues et confessions, à savoir:

a) Pour les protestants français à Seeberg. Les corps suivants y prendront part:

Compagnie de sapeurs nº 1,	cantonné à	Wynigen.
» d'artillerie nº 23,	»	Soleure.
» de dragons nº 7,	»	Zuchwyl.
Bataillon nº 26,	»	Utzenstorf.
» nº 45,	»	Ober et Nieder-Œnz.

Monsieur le lieutenant-colonel Lecomte, adjudant de division, est chargé de désigner un endroit favorable à la célébration en plein air du service divin.

b) Pour les protestants allemands, le service sera célébré dans les églises de leurs cantonnements. Les commandants de bataillon et de compagnies détachées devront prendre à cet effet les mesures nécessaires.

c) Les catholiques entendront la messe en plein air à Kriegstetten et Wynau.

Les corps suivants se rassembleront à Kriegstetten:

Compagnie d'artillerie nº 13,	cantonné à	Wynigen.
» de dragons nº 5,	»	Koppigen.
» » nº 6,	»	Nieder et Ober-Œsch.
» de carabiniers nº 13,	»	Riédtwyl.
Bataillon nº 57,	»	Aeschi et Subigen.
» nº 35,	»	Bætterkinden.
½ bataillon nº 78,	»	Kriegstetten.

Les corps suivants se rassembleront à Wynau:

Compagnie de carabiniers nº 23,	cantonné à	Lotzwyl.
» » nº 39,	»	Bleienbach.
Bataillon nº 32,	»	Lotzwyl et Bleienbach.

Monsieur le lieutenant-colonel Fornaro, à Kriegstetten, et monsieur le commandant du bataillon nº 32, à Wynau, désigneront un lieu convenable pour la célébration du culte.

Le commandant de la compagnie de dragons nº 20, en station à Thœrigen pourra laisser sa compagnie dans les cantonnements dans le cas où il jugerait la distance jusqu'à Wynau trop considérable.

Prescriptions générales.

1º Le plus élevé en grade des officiers d'état-major présents dirige le service divin.

2° Les corps à cheval assisteront au culte à pied.

3° Les officiers chargés de désigner les emplacements où le service divin en plein air doit avoir lieu devront s'entendre préalablement avec les différents ecclésiastiques.

4e Aussitôt après la cérémonie, les corps rentreront dans leurs cantonnements.

Le commandant en chef du rassemblement,
Edouard SALIS, colonel fédéral.

ORDRE GÉNÉRAL N° 12.

Quartier-général de Herzogenbuchsée, 16 septembre 1863.

Le matin du 19 septembre, tous les corps se concentreront au nord-est de Herzogenbuchsée, sur la plaine entre la route qui mène à Bützberg et le chemin de fer, pour être inspectés à 8 heures par le chef du département militaire fédéral, M. le conseiller fédéral Stæmpfli. Les corps devront être sur place à 7 heures et demie précises.

Après l'inspection, il y aura une manœuvre contre Aeschi; lorsqu'elle sera terminée, les corps pourront rentrer dans leurs cantonnements. On supposera que le 18 septembre, le corps de l'Ouest a réussi à repousser le corps de l'Est au-delà de l'Aar; et, ensuite, que ce corps renforcé par des troupes nouvellement arrivées, s'est dirigé contre l'Emme, pour rencontrer l'ennemi dans cette direction. Celui-ci, après avoir profité du passage de Soleure, qui était tombé entre ses mains, avait déjà pris position sur les hauteurs d'Aeschi. La manœuvre devra donc être combinée dans le but de repousser l'ennemi au-delà de l'Emme.

Pour ce jour, l'ordre de bataille sera fixé comme suit :

Avant-garde.

Commandant : lieutenant-colonel Henri Wieland.
Adjudant : lieutenant d'état-major Tobler.

7 compagnies de carabiniers :	N°	5 (Thurgovie).
	»	13 (Fribourg).
	»	15 (Argovie).
	»	21 (Zurich).
	»	23 (Schwytz).
	»	27 (Berne).
	»	39 (Lucerne).
½ bataillon	»	83 (Argovie).
1 comp. de sapeurs	»	1 (Vaud).

1re LIGNE.

Colonel Veillon.

2e brigade.	1re brigade.
Lieutenant-colonel Favre.	Colonel Scherz.
Bataillon nº 26 (Vaud).	Bataillon nº 4 (Argovie).
» » 35 (Valais).	» » 19 (Berne).
½ » » 78 (Fribourg).	» » 57 (Lucerne).

2e LIGNE.

Colonel J. de Salis.

4e brigade.	3e brigade.
Colonel d'Escher.	Colonel Borgeaud.
Bataillon nº 3 (Zurich).	Bataillon nº 45 (Vaud).
» » 32 (Schwytz).	» » 62 (Berne).
» » 43 (Berne).	» » 60 (Berne).

3e LIGNE.

Lieutenant-colonel Fornaro.	Lieutenant-colonel Meyer.
3 batteries d'artillerie :	6 compagnies de dragons :
6 Liv. nº 13 (Fribourg).	Nº 5 (Fribourg)
Rayée 4 » » 23 (Vaud).	» 6 id.
6 » » 19 (Argovie).	» 7 (Vaud).
	» 13 (Berne).
	» 20 (Lucerne).
	» 22 (Berne).

Les corps seront placés front contre la route, l'aile droite appuyée contre le chemin de fer, en trois lignes à . . . pas de distance.

Le défilé des troupes devant monsieur l'inspecteur aura lieu dans la formation de bataille indiquée ci-dessus.

Premier moment.

(Formation pour l'attaque.)

L'avant-garde défile et avance jusque derrière Ober et Nieder-Œnz. Elle occupera la lisière de la première terrasse le long du ruisseau, entre Nieder et Ober-Œnz avec des carabiniers et de l'infanterie.

Les deux batteries n° 13 et 19 suivront l'avant-garde et se mettront en batterie derrière l'Œnz.

Une section d'obusiers restera avec la cavalerie.

Puis la colonne Veillon se met en marche par la droite, défile, passe l'Œnz près Nieder-Œnz, et se formera derrière Fluhacker, entre le bois et Nieder-Œnz, l'aile gauche appuyée contre ce dernier endroit.

La batterie rayée n° 23 marchera, avec une forte escorte, sur la route de Seeberg, suivie de la colonne Salis.

La batterie prend position à la lisière ouest du bois de Seeberg. La colonne d'infanterie se formera à droite, derrière elle, l'aile gauche appuyée contre Burgæschi et le lac, et reprenant avec sa droite la communication avec l'avant-garde.

La cavalerie, suivie de la section d'artillerie, tournera le pied des hauteurs par Wanzwyl et prendra position à Bolken.

Deuxième moment.

(Commencement du combat.)

Canonnade des batteries de l'avant-garde et de celle du colonel Salis. Le colonel Veillon prend la première terrasse d'assaut et occupe le bois à droite.

L'artillerie passe l'Œnz et prend sa position de combat sur l'aile gauche du corps Veillon.

Le colonel Salis gagne surtout du terrain en avant en avançant son aile droite. Le feu actif de la batterie rayée soutient ces mouvements.

Troisième moment.

(Continuation et fin du combat.)

Attaque des colones Veillon et Salis contre Aeschi.

Attaque supposée de la cavalerie ennemie et formation des carrés.

L'attaque est repoussée et les hauteurs attaquées.

La cavalerie et la section d'obusiers sur l'aile gauche soutiennent l'attaque de front.

Quatrième moment.

(Poursuite.)

Occupation des hauteurs; formation des corps front contre Etziken, en appuyant l'aile gauche contre la lisière du bois.

La cavalerie attaque en flanc l'ennemi, qui se retire contre Etziken.

Cinquième moment.

Feu nourri de bataillons contre l'ennemi qui se retire.
Fin.
Rassemblement de tout le corps de manœuvre.
Licenciement dans les cantonnements.

Le commandant en chef du rassemblement,
Edouard SALIS, colonel fédéral.

ORDRE GÉNÉRAL N° 13.

Quartier-général de Herzogenbuchsée, 19 septembre 1863.

Officiers et soldats,

Nos manœuvres sont terminées, et j'ai le bonheur, en vous quittant, de pouvoir vous exprimer mon entière satisfaction.

Vous avez exécuté mes ordres avec entrain et courage; la concorde a régné parmi vous; la discipline fut partout la règle de votre conduite.

Soldats! en vous conformant ainsi aux lois de l'honneur et du devoir militaire, vous vous êtes acquis le respect et la confiance de vos compatriotes.

Je le dis avec fierté, ce rassemblement est digne de ceux qui l'ont précédé.

Maintenant que vous allez revoir vos familles, c'est du fond de mon cœur que je vous dis adieu. Conservez pour votre chef un bienveillant souvenir, et, de mon côté, ce ne sera jamais sans un sentiment de joyeuse fierté que je songerai aux braves troupes que j'eus l'honneur de commander.

Le commandant en chef du rassemblement,
Edouard SALIS, colonel fédéral.

TABLEAU POUR LE LICENCIEMENT DES TROUPES PAR CHEMIN DE FER.

CORPS	N°	VOYAGE EN CHEMIN DE FER de	VOYAGE EN CHEMIN DE FER à	DÉPART	ARRIVÉE à la station d'embarquement
		LE 19 SEPTEMBRE 1863.			
Bataillon	60	Herzogenbuchsée	Bienne	par train extraordinaire à 2 h. 30 m. de l'après-midi	à 1 h. 40 m. au plus tard
		LE 21 SEPTEMBRE 1863.			
Batterie	13	Berthoud	Fribourg	par train extr. à 8 h. 20 m.	à 7 h. — m. au plus tard
Bataillon	26	»	Romont	» à 9 h. 40 m.	à 8 h. 40 m. »
½ bataillon	78	»	Fribourg	» à 9 h. 40 m.	à 8 h. 40 m. »
Compagnie de sapeurs .	1	Wynigen	Lausanne	train n° 29 à 6 h. 53 m.	à 6 h. 30 m. »
Comp. de carabiniers .	13	Riedtwyl	Fribourg	» à 6 h. 42 m.	à 6 h. 15 m. »
Batterie	23	Soleure	Lausanne	par train extr. à 10 h. — m.	à 8 h. 30 m. »
Bataillon.	45	Herzogenbuchsée	»	» à 7 h. 30 m.	à 6 h. 45 m. »
Comp. de parc. . . .	35	»	Zurich	train n° 30 à 9 h. — m.	à 8 h. 30 m. »
Comp. de carabiniers .	5	Langenthal	Frauenfeld	» 30 à 9 h. 27 m.	à 8 h. 30 m. »
Bataillon	3	»	Zurich	» 30 à 9 h. 27 m.	à 8 h. 30 m. »
Comp. de carabiniers .	21	»	»	» 30 à 9 h. 27 m.	à 8 h. 30 m. »
Bataillon	4	Herzogenbuchsée	Aarau	» 64 à 7 h. — m.	à 6 h. 15 m. »
½ bataillon	83	Langenthal	»	» 64 à 7 h. 35 m.	à 6 h. 30 m. »
Comp. de carabiniers .	15	»	»	» 64 à 7 h. 35 m.	à 6 h. 30 m. »
Bataillon	57	Herzogenbuchsée	Lucerne	» 66 à 9 h. 40 m.	à 9 h. — m. »
Bataillon	32	Zofingue	»	par train extr. à 1 h. — m.	à 12 h. — m. »
Comp. de carabiniers .	23	»	»	» à 1 h. — m.	à 12 h. 30 m. »
Comp. de carabiniers .	39	Reiden	»	» à 1 h. 10 m.	à 12 h. 30 m. »
		LE 22 SEPTEMBRE 1863.			
Bataillon	35	Berne	Sion	par train extr. à 6 h. 30 m.	à 5 h. 50 m. »
Comp. de cavalerie . .	7	Bienne	Lausanne	» à 8 h. 50 m.	à 7 h. 50 m. »

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 17. Lausanne, 27 Août 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Le général Jomini et le général Toll.** — **Société militaire fédérale.** — **Guerre d'Amérique.** — **Campagne de Crimée** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — **Guerre du Danemark en 1864.** (1er *feuille.*)

AVIS.

Aujourd'hui nous commençons la publication, en feuilles supplémentaires, d'un *Historique politique et militaire de la guerre du Danemark en 1864,* qui formera un beau volume grand in-8°, avec une carte, et qui sera adressé à tous nos abonnés moyennant un supplément de 2 francs. Ceux d'entr'eux qui ne voudront pas le recevoir n'auront qu'à nous retourner cette première feuille.

LE GÉNÉRAL JOMINI ET LE GÉNÉRAL TOLL.

Réponse à la *Schweizerische Militär-Zeitung.*

La *Schweizerische Militär-Zeitung* a publié ce printemps des articles posthumes de feu le colonel Wieland, renfermant une traduction résumée de notre esquisse de la carrière et des écrits du général Jomini (1), accompagnée de critiques que nous ne pouvons laisser sans réponse.

(1) *Le général Jomini, sa vie et ses écrits.* Esquisse biographique et stratégique, par F. Lecomte, major fédéral suisse. Paris; Tanera éditeur. Lausanne; Corbaz et Rouiller fils, 1861. — 1 vol. in-8°, avec atlas in-folio.

Sans nous arrêter aux points qui nous sont personnels et qu'une tombe fraîchement ouverte a écartés d'un débat utile, nous nous attacherons aux faits qui peuvent avoir quelqu'intérêt historique.

Notre critique s'élève contre la manière dont nous avons esquissé les événements de 1813 et 1814. Il prétend que nous y rabaissons trop certains personnages et y exagérons les services de Jomini ; mais il ne dit ni en quoi ni comment nous méritons ces reproches. Au lieu de préciser quelque chose à l'appui de son opinion, il nous renvoie tout simplement à des jugements qu'il estime plus compétents que les nôtres, à ceux d'un lourd ouvrage intitulé : « Mémoires du général Toll, par Bernhardi, » qu'il recommande vivement à ses lecteurs et dont il cite textuellement quelques passages des plus malveillants contre le général Jomini.

Si nous avions à juger ici ce chef-d'œuvre de biographie allemande, ces quatre gros volumes de compilations de toutes sortes, dont le héros est totalement étranger à plus de la moitié des belles choses racontées à son occasion, les citations ne nous manqueraient pas pour en signaler les erreurs, les contradictions et l'outrecuidance. Nous aborderons cette tâche un peu plus tard, et croirons faire en cela une œuvre utile sinon agréable. Mais pour le moment nous nous bornerons à quelques observations sur la citation produite par la feuille de Bâle. Ces lignes, extraites du 3me volume, comprennent quatre griefs principaux, à savoir :

1° S'il fallait en croire Toll ou plutôt son panégyriste, le général Jomini avait été reçu à bras ouverts en 1813 par les généraux alliés, qui fondaient sur lui les plus belles espérances. S'il eut à se plaindre d'eux, il le dut à la roideur de son caractère, à ses procédés et à ses prétentions ;

2° Le général Jomini était un habile stratége, mais manquait de coup-d'œil pour l'évaluation des troupes en marche ou en position ;

3° Il n'avait point les connaissances requises pour un officier d'état-major ;

4° Il ne connaissait ni les choses de la guerre, ni la tactique.

Certes il fallait au panégyriste de Toll une grande dose d'impudence et d'astuce pour oser imprimer sur un homme aussi universellement apprécié que Jomini de pareilles calomnies et à notre collégue de Bâle non moins de crédulité ou de démangeaison de critique pour prendre plaisir à les reproduire comme échantillon recommandant le reste de l'œuvre. Nous allons répondre point par point à ces quatre accusations :

1° Arrivé le 16 août à Prague, le général Jomini y reçut à la vérité l'accueil bienveillant de l'empereur Alexandre auquel il avait

droit de s'attendre, puisque ce monarque l'avait appelé trois fois à lui dans les années 1807 et 1810.

Mais il en fut bien autrement des généraux autrichiens et surtout du général russe Toll. L'empereur ayant communiqué à Jomini le plan de campagne arrêté à Trachenberg, celui-ci, sans même avoir une carte sous les yeux, en démontra les fautes et les dangers. Le monarque en fut frappé au point qu'il envoya aussitôt le prince Volkonsky avec Jomini à Melnitz, où se trouvait le prince de Schwartzenberg, pour démontrer au généralissime et à ses deux conseillers la nécessité de modifier l'étrange projet de marche sur Leipzig, en abandonnant toutes communications avec la Bohême, base capitale des alliés. — Le prince de Schwartzenberg, que le général avait connu à Paris, alors qu'il y était ambassadeur, et qui était très bienveillant pour lui, fut facilement convaincu qu'il avait raison. Le chef d'état-major Radetzky, qui était d'un naturel sec et froid, avoua néanmoins que sans se préoccuper des autres armées, qui ne regardaient pas ses attributions, il sentait la difficulté de dépasser Dresde, où l'on croyait Napoléon avec le gros de ses forces. Jomini et Volkonsky vinrent rejoindre l'empereur à Jungferteinitz, où eut lieu, le 19, une grande parade et où Jomini soumit à l'empereur l'urgence de convenir avec Blucher et Bernadotte de ce que leurs deux armées auraient à faire dans le cas où Napoléon s'emparerait des communications avec la Bohême; il rédigea aussi pour ces généraux deux instructions que l'empereur soumit à Moreau, et celui-ci fit des éloges de ce travail qui valurent à Jomini les plus vifs remerciements et les plus belles promesses.

Le 22, les trois souverains réunis à Commotau décidèrent officiellement que le plan serait modifié et les propositions de Jomini adoptées. Ce sont là des faits mieux acquis à l'histoire que les prétendus jugements de Toll.

Dans les discussions qui s'élevèrent au sujet de l'invasion de la Saxe, en franchissant les montagnes de l'Erzgebirg, Jomini représenta à l'empereur que se trouvant isolé et sans fonctions, il lui était fort difficile de juger les affaires et de donner des conseils utiles pour lesquels il fallait être à la chancellerie d'état-major, où aboutissaient tous les rapports et toutes les opérations. Cette observation, appuyée par Moreau, qui sentait lui-même les inconvénients de cet isolement, détermina l'empereur à charger le prince Wolkonsky et le comte de Nesselrode de s'entendre avec le prince de Schwartzenberg et M. de Metternich pour faire attacher officiellement le général Jomini à l'état-major du prince, *pour discuter au nom de Sa Majesté les projets* de dispositions journalières, ce qui abrégeait et simplifiait les affaires, tout

en mettant Jomini en état de rendre des services plus sûrs. Le général-major Toll lui fut adjoint, vu la nécessité d'avoir un officier russe pour les rapports avec l'armée de Barclay. Ce fut le 23, à Sayda, que l'empereur annonça cette nouvelle à Jomini, en l'engageant d'aller sans délai chez le généralissime afin de lui demander la *disposition* pour le 24, jour décisif où l'on pouvait s'attendre à la première rencontre avec l'armée de Napoléon, encore supposée autour de Dresde. Le général Jomini se hâta de se rendre chez le prince de Schwartzenberg, qui avait reçu l'avis officiel de l'arrangement susmentionné et en parut très satisfait. Mais le maréchal n'avait pas encore reçu *la disposition*, et engagea Jomini, vu la gravité des circonstances, d'aller de sa part la demander à Radetzki. Dans une petite ville, trois quartiers-généraux sont rapprochés; le général Jomini n'eut pas grand chemin à faire pour se rendre chez le chef d'état-major, auquel il soumit la demande de l'empereur et celle du maréchal. Les deux généraux ne s'étaient pas revus depuis la courte entrevue de Melnitz, et Jomini dut être singulièrement surpris quand Radetzki lui répondit d'un ton sec et presque grossier : « Je ne sais « rien de tout ce que vous me dites là, je ne connais que le prince « de Schwartzenberg; il ne m'a rien écrit et je ne puis rien vous « donner. » Jomini lui répondit « qu'il n'ignorait point qu'il était « lieutenant-général attaché personnellement à l'empereur Alexandre « et qu'il devait le croire quand il venait non-seulement de la part de « ce souverain, mais aussi de celle du prince-généralissime. » La réplique, aussi aimable que la première, en amena une autre, puis une contre-réplique qui ne laissait à Jomini d'autre parti à prendre que d'aller rendre compte à l'empereur de cette étrange réception, aussi injurieuse pour le souverain que pour Jomini lui-même.

Voilà la charmante réception que, selon M. Bernhardi, MM. les officiers d'état-major alliés étaient disposés à faire au genéral Jomini, qui leur portait ombrage. Nous pouvons ajouter que Radetzki étant entré dans sa chancellerie pour communiquer la demande du général à Languenau, celui-ci lui dit avec vivacité : « *Il faut enterrer ce Jomini, sinon on lui attribuera tout ce que nous ferons de bien.* » Le général Wagner, alors major autrichien et attaché à cette chancellerie, a attesté ce fait, qui fut du reste confirmé par toute la conduite ultérieure de ces Messieurs.

L'empereur Alexandre, au lieu de prendre le parti de son délégué, l'engagea à se réconcilier. Jomini se rendit à cet effet près du maréchal et convint avec lui qu'on lui ferait son logement à proximité du sien et qu'on l'appellerait à la rédaction des dispositions journalières; mais il n'en fut rien fait. Languenau, fidèle à son programme d'en-

errement, comprit qu'il suffirait à la responsabilité du prince d'appeler un des deux généraux désignés par l'empereur et que Toll, peu connu jusqu'alors et de plus allemand, ne les éclipserait jamais. Depuis la scène de Sayda, Jomini ne fut jamais appelé à cette chancellerie, où tant de choses bizarres furent élaborées ; il se borna à donner ses avis à l'empereur.

Pour compléter ce tableau de la singulière bienveillance que l'on avait pour le général, nous citerons un autre fait : Après la rude bataille et la plus rude retraite de Dresde, dont tous les acteurs furent inondés d'une pluie battante et froide qui causa de nombreux refroidissements (entr'autres à Napoléon), le général Jomini était revenu malade à Töplitz. Une bronchite et une toux violente le forçaient à garder la casquette militaire sur la tête. Un jour, venu chez le prince Wolkonsky, il s'était excusé de cette liberté en saluant les présents. Le général Toll, qui survint, se permit d'exprimer un blâme fort déplacé auquel Jomini devait répondre sous peine de couardise ; il fit observer à M. Toll qu'il n'était probablement pas chargé de la police du salon du prince, mais qu'en tout cas, il n'avait nul besoin de ses leçons. Il en résulta un conflit qui amena un rendez-vous pour le soir. Le prince Galitzine et le comte Stanislas Potocki, aides-de-camp de l'empereur, devaient être témoins. Une heure après, le prince Wolkonsky invita Jomini à se rendre chez lui et lui fit savoir que l'empereur demandait instamment que le duel n'eût pas lieu, vu la nécessité de conserver les services précieux des deux rivaux et les invitait à une sincère réconciliation. Jomini répondit que la faute n'en était pas à lui, et qu'il était d'autant plus blessé du procédé de l'ingrat général, que la veille même il faisait un grand éloge de sa personne à l'empereur. A ces mots, Toll, caché derrière un paravent pour attendre l'effet de la communication, en sortit vivement et se jeta dans les bras du général Jomini en le remerciant. Cette scène pouvait servir de pendant à celle de Sayda, du moins quant aux motifs qui l'inspiraient. Du reste, excepté le général Toll, Jomini n'eut à se plaindre d'aucun de ses collégues russes, et parmi les Prussiens il n'eut de griefs que bien longtemps après la guerre, contre les perfides insinuations des mémoires de Muffling, que nous avons fait aussi connaître.

Voilà un long article sur un seul chef d'accusation ! Mais on conviendra qu'il était nécessaire pour éclairer les lecteurs de Bernhardi sur l'origine et la valeur de ses dénigrements.

2° Le général Jomini, à en croire Toll, ne savait pas calculer le nombre des troupes en marche ou en position ; insinuation calom-

nieuse, car jamais Toll n'avait été témoin d'une seule appréciation semblable, ni en marche, ni en position. A Dresde, Jomini ne pouvait savoir ce qui se passait à la gauche, lancée au-delà du grand ravin de Plauen; mais il avait parfaitement apprécié les situations au centre et à la droite. Dans les marches à travers les défilés, le plus habile, placé à la tête, au centre ou à la queue d'une colonne, serait incapable d'en juger la force, et pour une colonne ennemie vue de loin, on ne peut jamais juger de sa profondeur.

Il est connu qu'à Leipzig le général Jomini jugea bien des forces des deux partis, soit sur le clocher de Gautsch, soit près de Wachau, dans la grande charge de Latour-Maubourg. Jamais Toll, que nous sachions, n'a vu aussi clair sur un champ de bataille.

3° Bernhardi prétend que Jomini n'avait pas les connaissances requises pour un officier d'état-major! C'est pour le moins une impertinence, car au dire du maréchal Ney, de Moreau, du ministre de la guerre Clarke et de Berthier lui-même, Jomini passait pour un parfait chef d'état-major. Et en 1813, deux mois seulement avant qu'il fît la connaissance de Toll, le ministre de la guerre lui écrivait que ses travaux et ses rapports allaient être proposés comme modèles.

Il y a dans un état-major des leveurs de terrain, des topographes, des dessinateurs et des militaires. Toll, si nous ne nous trompons, avait été élevé au corps des cadets et avait appris la topographie, qui certes n'est pas la guerre! C'est un talent utile, mais nullement indispensable. Napoléon, Moreau, Dessoles, Souvarof et l'archiduc Charles n'étaient ni topographes ni en état de soutenir ce qu'on appelle aujourd'hui un examen d'école d'état-major.

4° Quant à ce que Bernhardi nomme *la connaissance des choses réelles de la guerre,* il serait curieux de savoir ce qu'il entend par là. La guerre se compose, nous croyons, de *marches,* de *combats* ou de *siéges*; ajoutons même de *retraites,* bien qu'elles rentrent dans les combats ou les marches. Il est bizarre que le panégyriste de M. Toll qui n'avait pas fait grands exploits avant 1812, prétende que Jomini, d'abord aide-de-camp du maréchal Ney, puis deux fois son chef d'état-major, ayant guerroyé en Souabe, en Autriche, en Pologne, en Tyrol, en Prusse et en Espagne avec un des généraux les plus belliqueux de ce siècle, n'ait rien su des choses réelles de la guerre. Oh! Basiles, calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose, et c'est la goutte d'eau répétée qui creuse le rocher.

Nous avons encore à parler de l'ignorance de la tactique. Il y a trois espèces de tactique: celle des parades ou des manœuvres, la

tactique des combats, la grande tactique des batailles, et le général Jomini en savait certainement plus que M. Toll sur ces trois genres. Au camp de Boulogne, il avait travaillé avec le maréchal Ney à de grandes manœuvres de son invention, et prouvé que la tactique élémentaire (qui n'est au reste que l'application des ordonnances) lui était alors très familière. A Ulm, à Jena, à Eylau, à Bautzen, il avait suffisamment démontré que dans la petite comme dans la grande tactique, il était plus exercé que ses Aristarques.

Ces attaques de M. Bernhardi nous ont paru d'autant plus déplacées que dans les premières relations entre Jomini et Toll, ce dernier se faisait gloire d'être un disciple fervent des principes du général, et se vanta d'en avoir prêché l'application en 1812 à Drissa et à Taroutin. La jalousie et l'envie auraient pu faire excuser la scène ridicule de Tœplitz; mais après ces explications, tout homme de cœur jugera celui des deux généraux qui mérite le plus la sympathie de ses semblables. Toll, à ce que disent les personnes qui l'ont connu, était rusé, très habile à se parer des plumes du paon et des services des autres; il avait un moment ébloui le général Jomini lui-même par l'emploi abondant de grands mots de stratégie ; il était un très bon quartier-maître dans une certaine sphère, mais dans les quatre gros volumes de compilations de M. Bernhardi, on le fait jouer au grand homme aux dépens de tous ses compétiteurs, et il est fâcheux que feu M. le colonel Wieland ait puisé ses opinions à des sources si peu sûres.

Notre critique de Bâle trouve mauvais que nous n'ayons pas blâmé quelques expressions un peu trop vives qui échappèrent à Jomini le 27 août, au moment où l'on apportait la déplorable disposition pour une retraite de plusieurs jours jusque derrière l'Eger. — Ces expressions n'ont peut-être pas été exactement rapportées en effet dans notre biographie. Mais elles étaient certes suffisamment justifiées par les circonstances du moment, et par les procédés des conseillers du prince de Schwartzenberg depuis Sayda ; ce n'est du reste pas à ces phrases que l'on peut attribuer la malveillance de ces messieurs pour le général, puisque déjà quatre jours avant qu'il ne les eût prononcées ils avaient résolu de l'enterrer (man muss dieser Jomini begraben).

Au reste M. Wieland n'a pas été si scrupuleux sur les expressions quand il applique l'épithète de « hinterlistig Fanariote » à l'empereur Alexandre.

Au nombre des absurdes calomnies dont les mémoires de Toll sont remplis et en sus de celles discutées plus haut, nous citerons encore ce qu'il dit de Jomini dans le récit de la bataille de Leipzig. Non-seu-

lement M. Toll s'attribue comme toujours l'honneur d'avoir fait modifier les dispositions fautives qu'il impute à son ami Languenau (en daignant avouer toutefois que Jomini contribua aussi à cette importante modification), mais il dit plus loin que depuis cette bataille le général ne prit aucune part aux opérations, *parce qu'on avait reconnu qu'il n'était pas employable à la guerre* (für Krieg unbrauchbar).

Nous laissons à tout militaire doué de quelque raison le soin de juger ce qu'il y a de sot et d'odieux dans une telle assertion de la part de ce même homme qui se glorifiait peu de mois auparavant d'être un disciple de Jomini, qui s'était jeté dans ses bras à Tœplitz par reconnaissance du bien que celui-ci avait dit de lui à l'empereur Alexandre. Tout le monde sait que le général Jomini quitta l'armée à Weymar, parce qu'il était convaincu qu'arrivés sur le Rhin les alliés feraient la paix ou franchiraient le fleuve pour marcher sur Paris. Dans cette hypothèse, il ne voulait pas prendre une part active à l'invasion d'un pays qu'il servait trois mois auparavant; *il le dit franchement à l'empereur, qui rendit justice à ce sentiment honorable.* Si M. Toll ignorait cette particularité, il aurait été moins loin de la vérité en disant que Jomini quitta l'armée parce qu'il était ennuyé d'être la victime des trois faiseurs qui, à Sayda, avaient juré de l'enterrer. Toutefois il est certain que la véritable cause de sa résolution, c'est que la guerre était terminée si les alliés voulaient se contenter de la délivrance de l'Allemagne, mais que si l'on voulait envahir la France, il ne lui convenait pas d'y prendre part, par la même raison qu'il avait évité en 1812 de prendre une part active à l'invasion des états de l'empereur Alexandre, qui l'avait nommé son aide-de-camp dès 1810. Ce ne fut que dans la retraite et depuis Smolensk qu'il participa aux opérations; il s'agissait alors du salut de l'armée et non de la conquête de la Russie.

Enfin, dernière objection, notre défunt collègue semble atténuer les services rendus par Jomini à la Suisse en 1813, et s'appuie à cet effet sur ce que l'empereur Alexandre avait consenti déjà à Francfort à la violation du pont de Bâle. On sait ce qui a été publié à ce sujet par Jomini dans sa lettre à l'historien Capefigue, mais il n'est peut-être pas inopportun de le rappeler ici. Il s'agissait de savoir ce que l'empereur répondrait aux députés suisses, au nombre desquels figurait le père du colonel Wieland. Le monarque chargea son aide-de-camp suisse de s'en expliquer avec M. de Metternich. Celui-ci prétendit que les alliés avaient tout droit de ne pas respecter la neutralité de Bâle, qui avait livré au mois d'avril passage à une division française; il déclarait que l'Autriche ne consentirait jamais à lancer ses armées au-delà du Rhin, au gros de l'hiver, sans avoir un pont fixe

à l'abri des glaces qui emportaient tous les ponts de bateaux. Jomini représenta que si le cas d'une retraite se produisait pendant que les armées alliées agiraient au-delà du Rhin, il serait temps alors de se servir de ce pont, mais que jusque-là il était de l'intérêt des alliés de ne pas envahir la Suisse. Le comte de Metternich se rendit chez l'empereur et au sortir de cette entrevue le monarque assura à Jomini que la neutralité de la Suisse serait respectée, et que si par urgence on se servait du pont de Bâle, on le traverserait sans s'y arrêter. C'était un droit de représailles pour un fait accompli, mais qui, du moins, sauvait la neutralité des autres cantons. Telle était la très ferme intention de l'empereur. Ce qui provoqua l'invasion des Autrichiens est parfaitement connu, et, comme témoin, Jomini a été à même de s'assurer que l'empereur fut trompé aussi bien que son aide-de-camp suisse, qui, dès le 20 octobre, sollicitait à Leipzig le respect de l'indépendance suisse et le maintien de celle de son canton de Vaud.

En somme, ceux qui connaissent le caractère du général diront qu'on l'a étrangement méconnu, car, bien différent de ses envieux, il n'a jamais nié le vrai mérite et a rendu justice même à ses détracteurs. Il était vif et susceptible ; il s'est trouvé dans des situations personnelles déplorables; mais le principal but de toutes ses actions fut un amour passionné pour les grandes combinaisons stratégiques et tactiques qui couvrent de gloire les généraux assez heureux pour avoir l'occasion de les mettre en pratique. Si sa fortune le lui avait permis, il aurait fait la guerre en volontaire et sans grades, auprès d'un grand capitaine ou d'un souverain qui eût franchement reconnu ses services. S'il se sentit blessé par divers refus, c'est parce qu'il n'avait pas cette position de confiance intime qu'il eût ambitionnée, et que ces refus étaient blessants par comparaison avec les faveurs dont on couvrait non-seulement des services moins réels, mais même de grosses fautes. Deux mots de l'empereur Napoléon après Bautzen ou de l'empereur Alexandre après Culm, Dresde et Leipzig lui eussent paru préférables à tous les grades et cordons possibles ; il l'a prouvé en maintes occasions.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

La réunion annuelle de 1864 a eu lieu à Fribourg, les 20, 21 et 22 août, conformément au programme que nous en avions publié. Ce que le programme toutefois n'a pu prédire et que rien ne saurait

exprimer, c'est le vif sentiment de cordialité, l'effusion de patriotisme et l'inépuisable amabilité avec lesquels les représentants de l'armée suisse ont été accueillis dans la vieille cité des Zähringen.

Samedi, à 2 heures 30 minutes, le comité central de la Société des officiers, accompagné des officiers du Valais, de Vaud et de Genève, au nombre de 500 et d'une foule de citoyens, a été reçu à la gare par le Comité de Fribourg et les officiers présents.

Vers trois heures, la réception par le Conseil d'Etat a eu lieu devant l'hôtel cantonal.

De la gare au Tilleul, le vieux témoin de la journée de Morat, — dignement orné et paré, — le cortége a été une marche triomphale. La ville a changé d'aspect. Ce n'est que verdure et fleurs. Les maisons sont pavoisées. A chaque fenêtre la girandole fédérale, agitée par le vent, déroule ses bandes rouges et blanches. Partout des acclamations enthousiastes. Une foule énorme accompagnait le cortége, saluant les officiers, qui tous ont empreint sur leur visage l'amour de la patrie et l'énergie morale qui sont le ressort suprême du soldat suisse.

Devant l'hôtel cantonal, M. Charles, président du Conseil d'Etat, a reçu le cortége ; puis il a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs les officiers,

Soyez les bienvenus sur le sol fribourgeois, dans la ville des Zähringen, vous dont le dévouement tout gratuit inspire et commande le respect.

Dans tous les temps, chez tous les peuples, on a aimé les fêtes militaires, l'éclat des armes, le mouvement des bataillons, les évolutions de la cavalerie. Voyez comme la population se presse autour de vous, non-seulement parce que vous êtes des amis, des Confédérés, des défenseurs, mais encore parce qu'il y a dans votre réunion quelque chose de solennel et d'imposant. Le déploiement de l'appareil militaire est en effet la plus grande manifestation de la puissance humaine et la gloire des batailles une des plus hautes auxquelles il soit possible d'aspirer ; elle est le prix du sacrifice et du sang, le témoignage d'une sérénité d'âme bien extraordinaire au milieu des balles et des boulets.

Mais les armées n'ont que trop souvent servi à l'oppression des faibles, au triomphe de l'injustice. Il n'en est pas de même de l'armée fédérale, parce que la Confédération vit en paix avec tout le monde, qu'elle respecte ceux qui la respectent elle-même et qu'elle ne peut présenter, bien involontairement sans doute, d'autre danger à ses voisins que celui de l'innocente propagande du spectacle de son bonheur. Si jamais vous êtes dans le cas de tirer l'épée, ce ne peut donc être que pour la défense du foyer domestique et, avec lui, de toutes les libertés dont nous jouissons sous la protection des lois, première base de la félicité publique. Puisse le ciel écarter ce péril ! Mais s'il devait se produire un jour, la patrie se-

rait sûre de retrouver en vous, Messieurs les officiers, et dans la brave armée fédérale, les valeureux émules des vainqueurs de Sempach et de Morat.

Encore une fois, soyez les bienvenus et acceptez avec une facilité toute militaire l'hospitalité bien modeste, mais toute de cœur, que nous avons l'honneur de vous offrir.

Et vous, Fribourgeois ici présents, je vous invite à vous écrier avec moi : Vive l'armée fédérale et ses dignes chefs ! Gloire au drapeau fédéral, qui est un dépôt sacré !

M. le colonel Barman, en sa qualité de président de la Société des officiers, remet le drapeau fédéral et répond au discours de M. le président du Conseil d'Etat.

L'orateur commence par remercier Fribourg de son amicale réception ; il rappelle en termes nobles et chaleureux la part qu'a prise la vieille cité des Zähringen, longtemps déjà avant d'être reçue au sein de la Confédération, aux combats livrés par nos ancêtres pour fonder et maintenir la liberté qui répand actuellement sur nous ses bienfaits. Puis s'adressant au vieux tilleul :

Voilà, dit-il, un témoin vivace de l'héroïsme de vos aïeux. Il nous rappelle une des pages les plus glorieuses de notre histoire, l'héroïque journée de Morat, où les Fribourgeois ont vaillamment combattu. Le courage et la persévérance du peuple fribourgeois ne s'est pas seulement montré sur le champ de bataille, on le voit aussi quand il s'agit d'accomplir une de ces grandes œuvres consacrées au progrès. Ce chemin de fer qui nous a amenés dans vos murailles et que vous avez construit au prix de tant d'efforts, pour vous relier à vos Confédérés, est une preuve de la force d'un peuple inspiré par le patriotisme et l'amour du progrès.

Je vous confie avec bonheur ce drapeau fédéral, à l'ombre duquel nos aïeux ont combattu le despotisme, et je suis sûr que ce glorieux emblême de notre indépendance sera gardé dans le canton de Fribourg comme un dépôt sacré.

Après ces paroles, suivies d'applaudissements prolongés, les membres du Conseil d'Etat serrent la main aux officiers suisses, et le cortége défile par la Grand'rue et la rue du Pont-Suspendu, pour arriver au domicile de M. le colonel Von der Veid, où le drapeau est déposé, puis sur la place des Tilleuls, où l'autorité communale avait préparé les vins d'honneur.

Le soir du samedi eut lieu le bal qui fut de toute beauté. L'animation était grande et les toilettes brillantes. Tous les rangs étaient confondus. Nulle distinction dans le beau sexe que la grâce et l'amabilité. A 5 heures du matin, les violons donnaient leur dernier coup d'archet.

Dimanche, au coup de six heures, le canon gronde et une excellente musique, précédée de tambours et de la fanfare, sonne la diane. Les rues s'animent et vers neuf heures déjà la ville est inondée d'une

foule venue de Berne, de Vaud, des villes du canton et des campagnes dans toutes les directions. Depuis longtemps il n'y a eu autant de monde à Fribourg. Le temps, orageux vendredi, pluvieux samedi, est au beau fixe.

A deux heures, rappel. La colonne s'achemine vers le viaduc. Au-dessous du viaduc, où la foule était énorme, a été servie une collation. Après l'inspection de cette œuvre, la colonne est rentrée pour se livrer à des conversations familières à la halle et au portique, brillamment illuminé.

A huit heures, concert d'orgue. La ville est encore pleine de monde. Les établissements regorgent. Ce n'est que chansons et joyeux propos. Maëstro Vogt s'est surpassé. Il a touché les plus beaux morceaux de son répertoire choisi. Le soir illumination. Une croix fédérale, placée presqu'au sommet de la tour de l'antique collégiale de St-Nicolas, étincelait de mille feux.

Lundi à six heures, salves d'artillerie et diane. Les rues se raniment. Les flots se pressent.

A 8 1/2 heures, rappel. Le cortége se forme aux Grand'Places et se dirige sous les ormeaux où attend une députation du Conseil d'Etat composée de MM. H. Schaller et Fournier. Le drapeau arrive escorté d'une compagnie de fusiliers et d'un grand nombre d'officiers, on bat aux champs, la musique joue une superbe symphonie, le canon gronde. L'assistance se découvre et le colonel Barman, présentant le drapeau, dit:

« Confédérés fribourgeois, acceptez la bannière de la Société; elle est le symbole des institutions suisses acceptées par l'unanimité du peuple, de la Suisse qui a le calme, la paix, l'union, le respect de l'étranger, parce qu'elle est forte, et elle est forte parce qu'elle est juste. Soyez fiers de la porter et de la garder pure et sans tache. »

M. Von der Weid, prenant la bannière, dit: « J'accepte au nom des officiers fribourgeois le dépôt sacré. Nous veillerons sur lui, nous le garderons pur et sans tache. Il porte avec lui une haute signification, à savoir : progrès, liberté, indépendance, civilisation, union de tous sous les institutions qu'il symbolise. »

Le cortége se reforme et s'achemine à l'assemblée générale, au théâtre.

M. Von der Weid préside l'assemblée, dont nous publierons prochainement le procès-verbal officiel. En attendant, disons que seulement deux mémoires ont été présentés sur les questions mises au concours et que sur un rapport du colonel Schwarz, qui conclut à la révision du règlement et des statuts, dans le sens de la simplicité, le

principe de la révision est voté. La fête n'aura lieu que de deux en deux années. En 1866, dans Appenzell (Rhodes-Extérieures).

A six heures, le banquet commence.

De nombreux toasts ont été prononcés, et la fête s'est terminée avec la plus grande animation dans la cantine jusque bien avant dans la nuit. L'illumination de la place des Ormeaux, du Vieux Tilleul, de la croix fédérale au haut de la tour Saint-Nicolas et de la magnifique rosace brillait de tout son éclat.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

D'après les courriers arrivés depuis notre dernier numéro, la situation des fédéraux se serait grandement améliorée. Les nouvelles de New-York, du 10 août, mandent que les Confédérés ont évacué le Maryland après avoir été battus à Moorefield par le général Averill, qui leur a fait 600 prisonniers et pris 4 canons.

Le général Grant a quitté Washington pour reprendre le commandement de son armée devant Petersbourg.

Le vendredi 5 août, un combat a été livré sous les murs de cette ville. Les confédérés ont attaqué les fédéraux, mais ils ont été repoussés avec perte.

De Mobile, on apprend que l'escadre de l'amiral Farragut a dépassé le fort Morgan, et pris le fort James, après avoir désemparé les navires cuirassés des confédérés ; elle était, le 5 août, à peu de distance de la ville.

En revanche, on est sans autres nouvelles du général Sherman, qu'on croit toujours arrêté devant Atlanta et fort embarrassé de sa ligne de retraite de 150 lieues. Heureusement qu'il n'a que peu de forces devant lui. Le triste avis de la prise par les confédérés du vaillant général de cavalerie Stoneman se confirme.

Le bruit répandu que le président Lincoln aurait accepté la démission de M. Stanton, secrétaire de la guerre, est démenti.

CAMPAGNE DE CRIMÉE,

d'après le général Todleben.

(Suite.)

L'armée russe, complétée par les derniers détachements arrivés dans la nuit du 18 au 19, se composait de 30 mille hommes d'infanterie, de 3,600 de cavalerie et de 96 canons. Le général Niel, dans

sa relation du siége de Sébastopol, est, par conséquent, loin de la vérité lorsqu'il évalue les forces de Menchikoff à 50 mille hommes, dont 5,000 à 6,000 de cavalerie.

Les alliés n'eurent déterminé le débarquement qu'à la date du 18 septembre. Leur armée comptait alors 28,223 Français, 27 mille Anglais et 7 mille Turcs; total 62,223 hommes.

Cette armée, réduite à 55 mille hommes par les détachements laissés à *Vieux-Fort* et à Eupatoria, se mit en marche le 19 au matin et bivaqua la nuit suivante devant les lignes russes, postées sur la rive gauche de l'Alma.

« Avant l'aube, dit le général Todleben, un coup de canon retentit à « bord du vaisseau amiral français. Bientôt on entendit battre la gé- « nérale dans l'armée française, puis dans l'armée anglaise et enfin dans « la nôtre, où elle fut accompagnée de l'hymne « *Qu'il est glorieux.* » « Nos troupes firent leurs prières, et les prêtres parcoururent les batail- « lons avec la croix et l'eau bénite. . . . . La bataille de l'Alma « prouve l'infériorité de l'armée russe sous le rapport de la tactique « et de l'armement . . . Tandis qu'en occident toute l'attention était « fixée sur la précision du tir et sur l'instruction individuelle du soldat, « qui développent son adresse, sa présence d'esprit et sa sagacité, les « troupes chez nous étaient surtout exercées à agir par masses.

« L'exécution rigoureuse des prescriptions réglementaires qu'on ne « peut certainement pas appliquer indistinctement sur tout terrain et en « toute circonstance, habituèrent les troupes à l'exécution machinale « des commandements et des signaux.

« Il résulte de cette manière de procéder qu'aucune armée euro- « péenne ne pouvait rivaliser avec la nôtre dans la manœuvre par « masses. Mais, par contre, lorsque dans le combat, la régularité des « alignements et la précision des mouvements n'était pas de rigueur, « et quand le terrain même n'admettait point de pareilles exigences; « lorsqu'il fallut savoir se retrouver, être agiles, et faire preuve de « présence d'esprit, nos troupes qui, d'ailleurs, ne le cédaient par la « bravoure et le dévouement à aucune armée du monde, supportaient « souvent de grandes pertes qu'il eût été facile d'éviter dans d'autres « conditions, et laissait échapper ainsi des occasions favorables qui « eussent peut-être décidé de la victoire.

« Au nombre des autres raisons qui influèrent sur la perte de la « bataille, on peut en signaler une des plus importantes : c'est que « notre position n'était pas fortifiée, quoique nous n'eussions manqué « à cet égard ni de temps ni de moyens.

« L'opposition tardive que nous fîmes à l'attaque de la division Bos- « quet ne fut pas non plus sans influence sur la marche de la bataille.

« Enfin, l'abandon de la position par les troupes du général Kira-
« koff permit à celles du prince Napoléon de gravir avec plus de faci-
« lité les hauteurs de la rive gauche de l'Alma. Cette retraite eut une
« fatale influence sur l'action de nos régiments combattant à l'aile
« droite, et fut la cause des pertes considérables que subirent les trou-
« pes du prince Gortchakoff. »

Tout cela ne peut en aucune façon être imputé aux soldats russes qui, pendant la bataille et au moment de la retraite, firent preuve d'un courage héroïque.

Les alliés, qui avaient seulement 12 escadrons de cavalerie dont l'effectif total s'élévait à 1,250 hommes, ne purent tirer aucun parti de leur victoire, et se décidèrent à bivaquer sur le lieu du combat. Ils étaient, du reste, harassés de fatigue et convaincus que les Russes se remettraient en position derrière le Katcha. La maladie du général Saint-Arnaud ne fut pas non plus étrangère à cette résolution.

La perte des alliés s'élevait à 3,500 hommes, dont 2,000 Anglais, et celles des Russes à 5 généraux, 23 officiers supérieurs, 170 officiers subalternes et 5,511 soldats.

Si les alliés, au lieu de lancer en avant leur aile droite, avaient porté leur aile gauche et le centre sur la droite des Russes, ceux-ci, coupés de leur ligne de retraite, et acculés à la mer, auraient été dans une situation désespérée.

A ce point de vue, le plan d'attaque fut très défectueux et le résultat fort inférieur à ce qu'il aurait pu être. La défense, qui ne sut profiter en rien de ces fautes, fut plus absurde encore. Si Menchikoff avait su prendre de meilleures dispositions au début de l'action, le général Bosquet ne se serait pas maintenu sur le plateau longeant la mer, où il avait eu l'imprudence de s'approcher avec 11 bataillons et 12 canons obusiers, tandis que les autres troupes alliées se trouvaient encore sur la rive droite de l'Alma.

Pendant que Menchikoff livrait la bataille de l'Alma, le lieutenant-colonel Todleben, à Sébastopol, avait été autorisé à exécuter son projet pour la défense du nord et du sud de la place sous la direction supérieure de l'amiral Korniloff, homme d'une rare énergie.

Ce projet consistait à utiliser les travaux qui avaient été exécutés d'après le plan de 1837, et à les compléter par des batteries et des retranchements.

Secondé avec vigueur par l'amiral Korniloff, il parvint à improviser pour ainsi dire sous les yeux de l'ennemi, une place qui résista à onze mois de tranchée et à 15 cent mille projectiles des plus gros calibres.

Voici en quels termes le général Todleben expose les principes d'après lesquels il dirigea ses travaux :

« Rechercher la position la moins étendue en longueur et la plus « rapprochée de la ville, et armer ses points principaux d'une artillerie « formidable ; relier ces points entre eux par des tranchées défendues « par la mousqueterie ; y établir des batteries séparées, armées cha- « cune de quelques bouches à feu, et concentrer de cette manière sur « tous les abords de la ville un feu puissant de front et de flanc, d'ar- « tillerie et de mousqueterie, en tâchant de battre autant que possible « toutes les sinuosités de ce terrain coupé, par le moyen desquelles « l'ennemi aurait pu s'approcher de la position occupée par nous. »

Ces travaux complémentaires étaient à peine ébauchés quand l'armée en retraite fit son apparition devant le côté sud de Sébastopol.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Des troubles déplorables ayant éclaté à Genève dans la journée du 22 août à l'occasion de l'élection d'un conseiller d'état, troubles dans lesquels par une barbarie indigne de notre siècle, ou par un quiproquo bien fatal, une soixantaine de coups de fusil ont été tirés sans aucune sommation sur une colonne de citoyens non armés, le Conseil fédéral a décidé l'occupation de Genève par des troupes de la Confédération. Un commissariat, composé de M. le conseiller fédéral Fornerod et de M. le colonel fédéral Barman, s'y est installé dans la nuit du 22 au 23. Le 23 y sont entrés un bataillon local vaudois, (arrondissement de la Côte) sous le commandement de l'état-major du 46e, commandant Baud, et la compagnie de carabiniers n° 76, capitaine Bosson. Le 24 ces troupes ont été rejointes par le bataillon vaudois n° 45, commandant Groux, et la compagnie de carabiniers n° 3, capitaine Bonard. M. le lieut -colonel fédéral Amstutz, de Berne, a été nommé commandant de place. Dès le 24 au soir on pouvait considérer la sécurité comme parfaitement rétablie. Une enquête s'instruit sous la direction de M. le conseiller d'état Duplan, juge-instructeur fédéral.

Le 18 courant, dans un exercice à Frauenfeld, le sous-instructeur Hossli, d'Ennenda, a été tué par un projectile.

Genève a organisé une compagnie de carabiniers en sus de son contingent ; elle fait, cette année, son premier cours de répétition, et portera le n° 72.

Le Conseil fédéral a reçu et renvoyé au département politique pour préavis une pétition de négociants suisses établis à Trieste, demandant qu'il soit fait des démarches pour obtenir la neutralisation du pavillon suisse sur mer.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Cheseaux, P.-F.-L., à Lavey, 2e sous-lieutenant du bataillon n° 26 ; et M. Kernen, Th., à Aigle, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du même bataillon.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 18. Lausanne, 5 Septembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Subsistance des troupes en campagne.** — **Guerre d'Afrique.** — **Tir militaire.** — **Campagne de Crimée** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — **Guerre du Danemark en 1864.** (2e *feuille.*)

SUBSISTANCE DES TROUPES EN CAMPAGNE.

On nous écrit de Nyon :

Les journaux suisses ont fait connaître que le département militaire fédéral, sur la demande de la Société fédérale des officiers, a ouvert un concours sur la question suivante :

« Quel est le meilleur moyen de pourvoir à la subsistance des troupes en campagne, et quels sont les meilleurs ustensiles de campagne ? »

Pour le moment nous ne voulons nous occuper que de la 1re partie de cette question et voici ce que nous en pensons :

Lors d'une mise sur pied on commence par cantonner la troupe pendant un certain temps et elle est nourrie par les habitants, moyennant une indemnité déterminée par les règlements ; puis les brigades et les divisions formées elle reçoit alors ses rations des fournisseurs. C'est à partir de ce moment-là qu'on peut la considérer comme entrant en campagne et c'est ce qui a toujours été pratiqué jusqu'à présent. Comme nous désirons qu'à l'avenir on procède différemment et qu'au lieu de se servir de l'entremise des fournisseurs, on essaie du système des fournitures directes, nous dirons en peu de mots quelles seraient, d'après nous, les modifications à apporter à l'organisation actuelle pour arriver à ce résultat.

Le personnel du commissariat est trop nombreux et devrait être considérablement diminué ; il suffirait en effet d'un effectif de :

10 à 15 officiers supérieurs et de

20 à 30 capitaines pour faire face à toutes les exigences. Chaque division aurait un commissaire avec 1 ou 2 adjoints. Ils auraient la direction et le contrôle des services administratifs.

Sous les ordres immédiats de ces commissaires on placerait:

1° Des adjudants sous-officiers d'administration au nombre de 90 au moins, nommés par les cantons ou par la Confédération, et choisis spécialement parmis les sergents-majors et fourriers. Ces adjudants seraient préposés à la distribution des vivres, garde-magasins et employés dans les bureaux des commissaires;

2° Quelques compagnies ou $^1/_2$-compagnies de troupes d'administration, comme celles qui existent en France et formées exclusivement de boulangers et de bouchers;

3° Quelques compagnies ou $^1/_2$-compagnies de train d'équipage, avec un matériel complet; ce dernier pourrait être fourni par la Confédération.

Nous demandons donc la substitution de l'organisation française à celle qui nous régit et que nous croyons défectueuse.

En dehors du personnel et du matériel que nous venons d'énumérer, il faudrait encore que la Confédération fût autorisée à construire à ses frais des magasins et manutentions de vivres, comprenant fours et moulins, et qui seraient, autant que possible, placés dans des endroits sûrs et près des lieux où, en cas de guerre, il y aurait des agglomérations de troupes; ainsi pour le Valais, Martigny paraît un emplacement convenable.

Il faudrait aussi, à certains endroits, par exemple à Thoune, avoir des machines à comprimer le foin, de manière à pouvoir expédier cette denrée des localités qui la produisent en grande quantité, dans celles qui en manquent. Enfin la Confédération pourrait imposer aux communes de 2 à 3 mille âmes et au-dessus l'obligation de fournir, en cas de besoin, les locaux nécessaires à la fabrication du pain, à l'abattage du bétail et à la distribution de la viande comme elle est en droit de le faire pour les locaux destinés aux corps de garde, bureaux, etc.

Quant aux vivres, il nous semble qu'en campagne on pourrait quelquefois remplacer avantageusement le pain par du biscuit. Dans tous les cas il serait indispensable de fabriquer du biscuit à l'avance dans les manutentions et d'en avoir en réserve dans tous les magasins, afin de pouvoir en distribuer à défaut de pain. Une ration de sel, de riz ou tout autre légume sec devrait être réglementaire et remplacerait ce qui est alloué pour cela. La ration de viande pourrait être augmentée et portée à $^3/_4$ de livre par homme.

Les approvisionnements devraient toujours être faits à temps opportun, et en tout cas aussi promptement que possible. On pourrait par exception avoir des fournisseurs, mais seulement pour la viande, encore faudrait-il qu'elle fût livrée aux magasins et distribuée à la troupe par les soins des adjudants d'administration.

Avec le personnel d'exécution proposé, les moyens de transport et les approvisionnements qui seraient mis à sa disposition et qui devraient être suffisants, la subsistance de la troupe en campagne serait parfaitement assurée.

En France, pour une armée de 600,000 hommes environ, on compte :

7 intendants et sous-intendants de la garde impériale;
34 intendants;
150 sous-intendants;
80 adjoints.

Les troupes de l'administration sur lesquelles l'intendance exerce l'autorité du commandement, se composent de:

14 sections d'ouvriers d'administration et du corps des équipages militaires.

Les ouvriers sont chargés dans les établissements de l'administration militaire, de la manutention et de la distribution des denrées. Le corps des équipages militaires transporte le pain destiné aux troupes, ainsi que les objets qu'elles ne peuvent aller prendre elles-mêmes aux lieux de distribution.

Il y a:

400 officiers et adjudants d'administration pour les subsistances militaires et
400 pour les bureaux de l'intendance.

Nyon, le 10 août 1864. ***

GUERRE D'AFRIQUE.

Le *Spectateur militaire* du 15 août dernier donne un résumé fort intéressant de l'insurrection qui agite l'Algérie depuis le printemps dernier. Nous croyons intéresser nos lecteurs en en reproduisant les passages qui suivent:

« Comme on le sait, le soulèvement a commencé dans le sud de Tiaret, chez les Ouled-sidi-Scheick; mais il se préparait depuis longtemps, à ce qu'il semble, dans plusieurs parties de la province.

Des indices avaient été signalés, mais sans caractère alarmant,

quand une étincelle vint mettre le feu au poudres. L'agha Si-Sliman, jeune homme assez répandu parmi les Français, et peu fanatique d'ailleurs, soit qu'il fût poussé par des influences de famille, soit, comme on l'a dit, à la suite d'un ressentiment personnel, tourna tout à coup contre nous le pouvoir qu'il tenait de nous-mêmes. La surprise de la petite troupe du colonel Beauprêtre fut le premier acte de ce drame.

Des colonnes furent aussitôt organisées pour venger cette trahison.

Le colonel Lapasset marchait sur Tiaret et se trouvait au milieu des Flittas, quand il fut averti confidentiellement par leur agha qu'il serait attaqué le lendemain. Le 13 mai, en effet, les Flittas attaquèrent cette colonne, qui se replia sur Relizane sans autre perte qu'un homme tué et trois ou quatre blessés. Mais la Raouïa, ainsi que d'autres postes, des dépôts d'étalons, etc., tombaient au pouvoir des révoltés.

La situation se compliquait: les Flittas sont nombreux... ils touchent au Dahra, pays célèbre par sa résistance au général Pélissier...

L'énergie des mesures prises correspondit au danger. Sept nouveaux régiments vinrent combler les vides de l'armée d'Afrique et furent répartis dans les trois provinces. — Des colonnes importantes furent dirigées, les unes dans le Sud, sous les ordres du général Deligny, les autres contre les Flittas, sous les ordres du général Rose.

Dans le Sud, nos troupes, au prix de marches pénibles, réussirent à occuper constamment les sources, et les Arabes poursuivis, mourant de soif, marquèrent leur fuite par de longues traînées de cadavres d'hommes et d'animaux.

Les Flittas, soulevés par Si-el-Azrek, malgré quelques-uns de leurs caïds, étaient maîtres de la vallée de la Mina et menaçaient Relizane, que couvrait le colonel Lapasset. L'inquiétude s'était répandue jusqu'à Mostaganem. L'arrivée des renforts rassura d'abord les esprits. Les nouveaux bataillons à peine débarqués furent dirigés sur Relizane, le colonel Lapasset put aller débloquer Ammi-Moussa, sur la route d'Orléansville. Toutefois, derrière lui, les Flittas réoccupaient la plaine, incendiaient fermes et moissons et menaçaient d'une destruction complète les plantations de coton. — Le général Rose ayant réuni sa brigade se porta sur Zamourah le 2 juin. Le matin même, cette petite colonie était attaquée et incendiée; toutefois la section de discipline, qui gardait le bordj, étendit 42 des assaillants sur le carreau.

Le 3, c'était la colonne Lapasset qui repoussait les efforts de Si-el-Azrek, pendant que la colonne Rose allait s'établir au cœur des Flit-

tas, à Dar-sidi-ben-Abdallah, après avoir tiraillé pendant quelques instants dans le défilé de Sidi-Tiffour.

Le 4, Si-el-Azrek revenait sur cette colonne pour la tâter et le 5 l'attaquait dans sa position sur ses quatre faces. Repoussé de tous côtés, malgré le grand nombre de ses combattants et l'ardeur qu'ils déployaient, il fut tué lui-même avec 300 des siens. Son porte-étendard, tué également, laissait dans nos mains un glorieux trophée de plus.

Après cette journée désastreuse, déconcertés, désabusés surtout au sujet des magnifiques promesses du marabout, les Flittas rentrèrent dans la défensive. Cependant Abd-el-Azis se mit à leur tête et tenta de les rallier, mais déjà la désunion était parmi eux. Ce fut le tour de nos colonnes de les poursuivre, brûler leurs moissons et leurs gourbis. Le 11 juin cependant fut encore marqué par une tentative sérieuse. L'arrière-garde de la colonne Rose, qui allait se ravitailler à Zamourah avec un nombreux convoi, fut attaquée très-vigoureusement dans le défilé. Mais les Flittas en comptant leurs morts s'assurèrent de nouveau de leur impuissance à lutter contre nous. Aussi, le 13, trois tribus des plus maltraitées firent-elles leur soumission.

A partir de ce moment, les colonnes Rose et Lapasset poursuivirent les révoltés sans trouver de résistance sérieuse. Les tribus, rejetées de l'une à l'autre, s'enfuyaient avec peine après quelques coups de fusil, laissant chaque jour entre nos mains des épaves de leurs richesses. Enfin les colonnes Liébert et Martineau, revenues du Sud, achevèrent de fermer le cercle où sont enfermés les Flittas. La fuite n'était plus possible; le 27, les dernières tribus firent leur soumission au général Rose. Peu de jours après, suivant l'une des conditions de l'aman, Abd-el-Azis était remis dans nos mains. Le deuxième épisode était terminé.

Maintenant la soumission des Flittas est-elle assurée? Tout porte à le croire. Ces tribus, toutes redoutables qu'elles aient pu paraître un instant, sont établies au cœur de nos possessions; un grand nombre de colonies ou postes militaires les environnent, et pour les contenir avec plus de sûreté, une forteresse considérable va être établie, assure-t-on, au milieu d'eux; cela donnera lieu sans doute à la création d'une nouvelle colonie.

Or, comme l'a très-bien fait remarquer un journal de ce pays, le colon, constamment en rapport et en contact avec l'Arabe, est un moyen de surveillance plus efficace que les espions et la police des chefs arabes. Car, comme on l'a malheureusement vu, ceux-ci sont souvent trompés par leurs administrés, quand ils nous sont dévoués, et, de leur côté, ne se font pas faute de tromper les bureaux arabes qu'ils doivent renseigner.

Quant au Sud, tout n'est pas fini. Malgré la destruction d'El-Biod, près de Géryville, par la colonne Liébert, Si-Mohamed, le successeur de Si-Sliman, son frère, a réussi à faire oublier à ses tribus les souffrances qu'elles venaient d'endurer. Car l'Arabe, toujours trompé dans les espérances que les chefs de rébellion font briller à ses yeux, est toujours aussi facile à éblouir par d'autres promesses semblables, au lendemain même d'un échec. La mort ou la prise du chef, comme on l'a vu pour Abd-el-Kader, Bou-Maza et bien d'autres, peut seule faire cesser la révolte.

Si-Mohamed a donc reparu, a menacé *Frenda*, combattu plusieurs heures notre goum, soutenu par deux compagnies d'infanterie, s'est approché à une heure du Tiaret, a pris des vivres dans les tribus environnantes, puis il est reparti se dirigeant vers l'Est.

Peu s'en est fallu que, malgré la chaleur écrasante de la saison, une colonne ne courût à sa poursuite; des ordres étaient prêts; mais le danger ayant disparu, la partie est remise. Quand viendra la saison des pluies, on pourra plus facilement s'occuper de Si-Mohamed et de ses tribus, dût-on les aller chercher au fond du Sahara.

La question militaire est donc à peu près réglée pour le moment. »

D'autre part les nouvelles suivantes sont données à la date du 28 août :

« Les dispositions prises dans la province d'Oran, pour rejeter dans le Sahara Si-Mohammed-ben-Hamza et les insurgés qui sont restés sous son drapeau, ont atteint le but qu'on se proposait. La tranquillité a été maintenue dans les tribus du Tell; les relations commerciales ont été rétablies entre Mostaganem et Tiaret, et les denrées du marché de cette dernière ville arrivent sans danger aucun jusque sur la côte.

Voyant se fermer ainsi devant lui les accès du Tell, Si-Mohammed s'est jeté dans l'Est; ses agents se sont mis en rapport avec les Arabes du cercle de Laghouat, et il y a quelques jours, Si-Lala, à la tête des contingents qui avaient éprouvé un échec devant Frenda, s'est présenté devant Taguin, où cette tribu était campée avec des gens du Djebel-Amour.

Obéissant à l'influence religieuse des Ouledsidi-Cheikh, menacés par des goums, les Larbas qui, il y a quelques mois, avaient vu sans émotion les troubles du sud de la division d'Oran, ont quitté Taguin et se sont ralliés au parti de l'insurrection, tandis que les gens du Djebel-Amour ont regagné leur pays sous la conduite de leur agha.

Cette défection des Larbas a été suivie de celle de plusieurs tribus du cercle de Boghar.

Soit qu'elles aient craint, malgré les positions prises par nos colon-

nes à Cherf et à Aïn-Toukria et une concentration de troupes à Boghar, de se voir attaquées par les insurgés, soit qu'elles aient été égarées par des intrigues qui, trop souvent, sèment le désordre en pays arabe, elles ont abandonné leurs campements, leurs récoltes en meules, et se sont portées vers le sud-ouest afin de faire cause commune avec Si-Mohammed-ben-Hamza et ses gens.

Leur départ a été marqué par des incendies et des assassinats; la ligne télégraphique a été coupée entre Boghar et Djelfa; les caravansérails de Bough-Zoul et d'Aïn-el-Oussera ont été pillés; le feu a détruit les approvisionnements de toute nature qui y étaient réunis.

Le gardien du premier de ces caravansérails a pu, dans la journée du 24 août, gagner Boghar avec sa famille. A Aïn-el-Oussera, trois hommes et une femme ont été tués. Deux Européens, qui revenaient de Djelfa, après avoir été dépouillés par les fractions d'émigration qui les ont rencontrés sur la route, auraient été assassinés près de Bough-Zoul.

Ces événements regrettables, dont les cercles de Boghar et Laghouat ont été le théâtre, n'ont eu aucun contre-coup dans la province d'Alger. La situation des divisions d'Oran et de Constantine n'a pas été modifiée.

Dans la première, les troupes établies sur la limite du Tell en ferment les accès aux insurgés et protégent nos tribus contre les tentatives de Si-Mohammed-ben-Hamza.

Dans la seconde, le calme règne partout; les fractions des tribus de la Kabylie orientale qui, deux fois, avaient menacé le bordj de Zeraïa, près de Milah, ont envoyé leurs représentants à Constantine protester du désir qu'elles avaient de rentrer dans le devoir. »

TIR MILITAIRE.

SOCIÉTÉ DU DISTRICT D'AIGLE.

Tir des 30 et 31 juillet, à Villeneuve.

Monsieur le rédacteur,

L'intérêt qui s'attache actuellement aux exercices de tir nous engage à vous communiquer les résultats fournis par le dépouillement des registres de notre société pour l'exercice de 1864. A cet égard, nous émettons le vœu qu'une statistique de ce genre soit établie avec soin par chacune de nos sociétés. Outre l'émulation qui pourrait en résulter, un tel travail fournirait, sur la justesse relative de nos diffé-

rentes armes, sur l'aptitude et le goût pour le tir de nos diverses populations et sur d'autres points encore, d'intéressants et utiles renseignements, qui jusqu'ici font malheureusement défaut.

Le but, conforme au modèle ci-dessous, est un rectangle de 6 pieds de hauteur sur 3 pieds 2 pouces de largeur. Le rectangle est traversé par une barre perpendiculaire marquant la place centrale du mannequin et à 1 ½ pied du sol, par une barre horizontale; la partie au-dessus de la barre horizontale figure le buste du mannequin, et celle au-dessous les membres inférieurs. Cette disposition qui concilie autant que possible le système du tir au mannequin avec celui de la cible à points rencontre l'approbation de la généralité des tireurs.

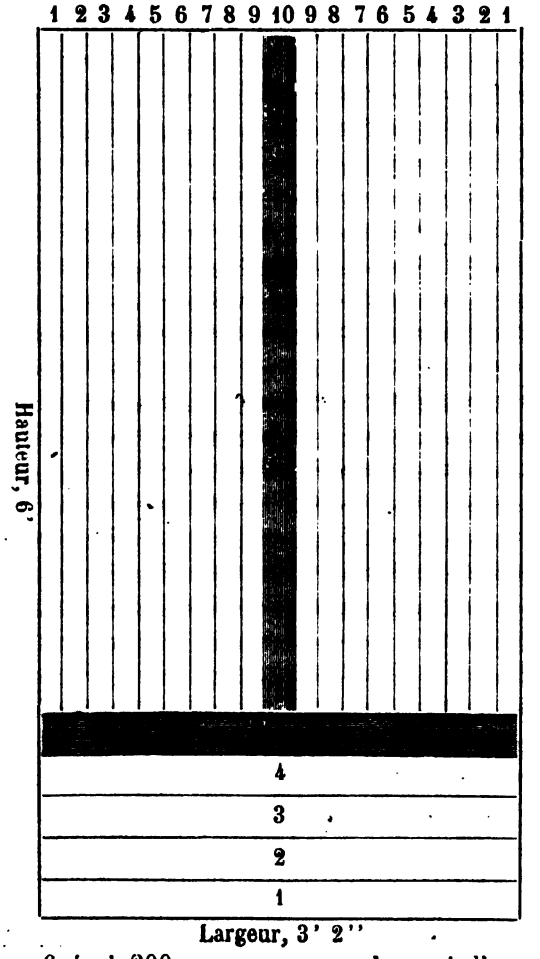

La distance, fixée à 300 pas, sera sans doute à l'avenir portée à 400 pas, afin de rentrer dans les conditions essentielles fixées par le programme du département militaire pour les sociétés de tir.

Voici les résultats obtenus :

CIBLES DE LA SOCIÉTÉ.

Corps.	Arme.	Membres inscrits.	Tireurs présents.	Nombre des coups (3 par tireur).	Moyenne des points par coup.	Le °/₀ des coups touchés au mannequin.
Mousquetaires,	fusil Prélaz,	430	338	1690	1,86	34
Artillerie,	idem,	133	83	415	2,10	36
Génie,	idem,	25	24	120	2,23	42,5
Dragons et courriers,	idem,	26	20	100	2,67	49
Total du Prélaz,		614	465	2325	1,96	36
Chasseurs,	fusil de chasrs,	165	119	595	3,00	48
Carabiniers,	carabine fédér.,	124	104	520	4,03	69
Total général,		893	688	3440		
	CIBLES LIBRES.					
	Fusil Prélaz,			1987	2,09	40
	Carabine fédérale,			930	3,52	59
	Fusil de chasseurs,			671	3,99	73
	Total,			3588		

Il résulte du tableau ci-dessus :

1° Que le 77 °/₀ des membres de la société a pris part au tir et qu'un total de 7028 coups a été tiré ;

2° Que la moyenne obtenue par les armes spéciales tirant au fusil Prélaz est notablement supérieure à celle obtenue par les mousquetaires ;

3° Que les résultats du tir aux cibles libres sont supérieurs à ceux du tir de société, sauf pour la carabine fédérale, dont la moyenne subit au contraire une notable diminution. Ce double résultat nous paraît devoir être attribué au fait que le tir libre est plus spécialement fréquenté, pour le fusil de chasseurs et le Prélaz, par les bons tireurs appartenant à ces deux armes, tandis qu'il se présente au tir à la carabine beaucoup d'amateurs n'appartenant pas à l'arme et dont le manque d'habileté influe d'une manière fâcheuse sur la moyenne.

Agréez, etc. E. R.

Villeneuve, août 1864.

CAMPAGNE DE CRIMÉE,

d'après le général Todleben.

(Suite.)

Le général Todleben approuve Menchikoff de n'avoir pas replié ses forces sur le nord, où elles eussent été resserrées dans un espace insuffisant et maltraitées par les feux de la flotte alliée.

D'un autre côté, l'ennemi aurait pu pénétrer sur les talons de l'ar-

mée russe dans le fort du Nord et occuper toutes les batteries qui défendaient de ce côté l'accès de la rade.

Le jour de sa rentrée dans Sébastopol, Menchikoff ordonna à l'amiral Korniloff de couler une grande partie de la flotte russe entre les forts Alexandre et Constantin : résolution énergique et digne des traditions de l'incendie de Moscou en 1812, mais qui produisit une véritable consternation dans le corps de la marine. Le brave amiral essaya vainement de s'y soustraire en proposant un moyen extrême qui consistait à faire attaquer la flotte alliée, à l'ancre au cap Loukoul, et en cas d'insuccès à s'accrocher aux bâtiments ennemis et à se faire sauter avec eux. Ce projet, plus héroïque que sensé, fut rejeté par le conseil des amiraux et des capitaines de vaisseau, et, en conséquence, le coulage des navires eut lieu le 23 septembre.

Dans la nuit du lendemain, c'est-à-dire du 24 au 25, Menchikoff dirigea son armée sur Baktchisaraï. Il prit cette résolution parce qu'il craignait que les alliés, en s'emparant des hauteurs d'Inkermann et de Mackenzie, ne coupassent ses communications et ne le missent ainsi dans une situation des plus fâcheuses. D'un autre côté, il était convaincu que ses forces ne pourraient pas sauver la place si elle était vigoureusement attaquée. Il lui semblait donc préférable d'employer les troupes qui lui restaient à défendre la presqu'île, sauf à intervenir avec son armée renforcée, si la place parvenait à arrêter quelque temps l'ennemi. Ces raisons étaient suffisantes pour justifier le mouvement sur Baktchisaraï ; mais le prince aurait dû l'exécuter plus tôt. Il s'en fallut de peu, en effet, que les alliés ne tombassent sur le flanc de ses colonnes pendant qu'ils exécutaient le mouvement dont il sera question plus loin. Si ce mouvement tournant avait été opéré avec plus de rapidité, Menchikoff, au lieu de perdre seulement une partie de ses bagages et de son arrière-garde, eût perdu son armée tout entière.

Après le départ de Menchikoff, la garnison de Sébastopol se composait de 17 bataillons de marins, de 8 bataillons de la brigade de réserve et d'un bataillon de sapeurs : total 16,569 combattants.

Ces soldats, la plupart étrangers aux opérations de la défense des places, devaient tenir tête à une armée de 60 mille hommes d'élite, dans une position très imparfaitement fortifiée.

Nous verrons que les alliés ne surent pas tirer parti de cette situation exceptionnelle, et qu'ils laissèrent échapper deux occasions précieuses de s'emparer de la place par une attaque de vive force.

Il paraît certain que les alliés n'avaient aucun renseignement exact sur l'état des travaux de Sébastopol au moment où ils envahirent la

Crimée. C'est ce qui explique leur hésitation à attaquer le nord de la place, lorsqu'ils s'établirent le 23 septembre sur la rive droite de Belbeck, à une demi-lieue de Sébastopol. S'ils avaient su que toute la défense de ce côté consistait dans le vieux fort du Nord et dans quelques batteries reliées par des cheminements incomplets; s'ils avaient su que ce fort, construit en 1818, tombait en ruine, qu'il n'était pas en état de résister à une attaque de vive force, malgré les travaux qu'y avait éxécutés Menchikoff; que le jour même de l'arrivée des alliés sur le Belbeck, une partie de son revêtement s'était écroulée sous le poids des terres qu'on avait ajoutées au rempart pour exhausser et épaissir le parapet; que dans cet ouvrage mal défilé, les soldats n'étaient protégés qu'en se serrant contre la masse couvrante; que des 47 pièces qui composait son armement, 12 seulement pouvaient battre les abords de la position du côté de la campagne, et que les nouvelles batteries élevées à droite et à gauche du fort, par le général Todleben, n'étaient armées que de 17 bouches à feu; s'ils avaient su, en outre, que l'amiral Korniloff, chargé de la direction supérieure de la défense, ne pouvait disposer pour la protection du nord de la rade que de 11,350 hommes, presque tous marins; si les alliés avaient connu toutes ces circonstances, ou seulement en partie, ils auraient, sans doute, donné l'arsaut le 23. La situation des défenses dans cette partie de la place était « *désespérée*, » dit le général Todleben, et, en effet, si les alliés avaient attaqué la position en faisant avancer leur aile gauche, l'armée, refoulée dans un étroit espace, entre le fort du Nord, la rade et la mer, n'aurait eu pour tout moyen de retraite que huit vapeurs et la flottille à rames. Cette attaque, du reste, eût été puissamment secondée par le feu des escadres, lesquelles découvraient l'aile gauche de la position russe, et pouvaient bombarder avec avantage le fort du Nord.

On doit reconnaître que jamais pareille chance ne s'était offerte à une armée assiégeante. Si les alliés en avaient profité, le succès eût été certain, et la garnison du Nord se serait trouvée dans la nécessité de mettre bas les armes, parce que, maître du vieux fort, de la gorge duquel on découvre toutes les pentes du rivage descendant vers la rade, les alliés auraient rendu la retraite des Russes impossible. Du même coup, les assaillants se seraient emparés des batteries qui défendent le nord de la rade et des hauteurs qui dominent la ville du Sud. De ces hauteurs, ils auraient brûlé la flotte (composée encore de dix vaisseaux) et causé de grands dommages à tous les établissements du port et de l'amirauté. Enfin, prenant position sur les terrains escarpés, à l'est de la rade, les alliés auraient coupé toutes les communications de la place avec l'intérieur de la Crimée.

C'était un plan magnifique, d'un succès certain, et dont l'exécution n'eût présenté que des difficultés ordinaires, surtout si Saint-Arnaud et Raglan, au lieu de perdre deux jours sur l'Alma et un sur le Katcha, avaient marché directement sur Sébastopol.

Mais cette bonne fortune, les alliés la laissèrent échapper sans retour. Ils franchirent le Belbeck le 24 et prirent le chemin de Baktchisaraï pour gagner Balaclava, au sud de la Crimée. Le 25, l'armée anglaise, qui marchait en tête de la colonne, mit en désordre l'arrière-garde de Menchikoff (en route vers Baktchisaraï) et lui enleva une partie de ses bagages.

« Les deux armées, dit le général Niel, poursuivant chacune son but, continuèrent cette double marche de flanc qui les aurait jetées l'une sur l'autre si les Anglais avaient eu un peu plus d'avance. Des deux côtés, on s'attribua le mérite d'un mouvement habile; mais si le prince Menchikoff venait de regagner sa base d'opérations et ses magasins, il abandonnait avec la majeure partie de ses forces, une place *dont les défenses étaient encore trop incomplètes du côté du sud pour qu'elle ne fût pas exposée à être enlevée de vive force.* Quant aux alliés, ils allaient trouver à Balaclava et dans les baies de la Chersonèse, une base d'opérations désormais assurée; mais en abandonnant complètement les hauteurs de Mackenzie, si difficiles à reprendre par une attaque faite du côté du sud, ils laissaient au prince Menchikoff la faculté de se remettre en communication avec une garnison nécessairement découragée, de l'augmenter, de la renouveler au besoin, de lui fournir sans cesse des vivres et des munitions. En un mot, les alliés renonçaient à tenir la place investie; or, sans l'investissement et surtout lorsqu'une armée de secours communique librement avec la garnison, un siége présente des difficultés presque insurmontables. »

Ces justes réflexions prouvrent que les alliés commirent une grande faute en n'attaquant pas le nord de la place et en ne profitant pas de l'ascendant moral que leur avait donné la victoire de l'Alma.

Ils auraient pu atténuer cette faute en attaquant de vive force le côté sud immédiatement après le mouvement tournant sur Balaclava. Cette attaque était aussi facile que l'autre, mais ses résultats n'eussent pas été aussi décisifs.

Le général Niel reconnaît que la place n'était pas à l'abri d'une attaque de vive force, et, néammoins, il daigne, avec trop de complaisance, approuver la résolution que prirent les alliés de l'assiéger régulièrement. Les raisons qu'il donne à l'appui de cette thèse sont aussi celles qu'invoqua, dans la suite, le général Canrobert; mais elles ne sauraient être admises, parce qu'elles reposent sur des indications

dont on a constaté l'inexactitude. Les alliés exagérèrent constamment l'état des défenses, la force de la garnison, de l'armement et des ressources de la place. « On pensa, dit le général Niel, prendre le parti « de la prudence en disposant tout pour une attaque régulière. Ce « moyen n'était pas le plus prompt, *pouvait même n'être pas le plus « sûr,* mais s'il a grandi hors de toute attente les proportions de la « lutte engagée sous les murs de Sébastopol, on ne saurait le regretter « aujourd'hui qu'elle a jeté tant d'éclat sur nos armes. »

Cette réflexion est assurément digne de remarque. Elle prouve que si le général Niel avait eu la liberté de dire toute sa pensée, il eût blâmé franchement les généraux Canrobert et Raglan de n'avoir pas choisi le moyen le plus *expéditif* et le plus *sûr*. Quant à la gloire acquise pendant un siège de onze mois qu'on aurait pu terminer en deux jours, nous ne sommes pas d'avis qu'elle répare la faute et qu'elle dédommage les alliés des longueurs et des difficultés de l'entreprise. Cette gloire, en effet, a coûté la vie à 200 mille hommes, et a fait dépenser inutilement à la France, à l'Angleterre et à la Russie plus de 4 milliards !

Il est intéressant de mettre en regard des faits attestés par le général Todleben, les renseignements qu'avaient procurés aux alliés leurs premières reconnaissances, faites à de grandes distances et avec très peu de soins.

Le général Niel confirme que le résultat de ces reconnaissances donna aux alliés la conviction que les travaux de défense de Sébastopol étaient défendus par un « *armement considérable.* » Ce même général parle de *l'immense artillerie* dont pouvait disposer la place et du développement énorme de l'enceinte, qui, cependant, ne suffisait pas pour placer *l'immense quantité de bouches à feu qui constituait cet armement sans exemple.*

Or, il résulte des tableaux détaillés et des plans d'armement dressés par les soins de l'artillerie russe que, le 25 septembre, — jour où les alliés tournèrent Sébastopol pour occuper le côté sud de la position, — l'armement de la ligne de défense russe ne se composait que de 172 bouches à feu placées dans des batteries en terre, derrière les barricades et les murs crénelés et dans les casernes des bastions. C'était évidemment un effectif en bouches à feu très insuffisant pour protéger un développement d'ouvrages de 7 kilomètres de longueur. Ajoutons que 55 pièces seulement tiraient par embrasures et que la plus grande partie de l'armement se composait de pièces de 18 et de 12, de licornes de 1/2 poud et de canons caronades de 24.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici le texte définitif de la convention élaborée par MM. les membres du Congrès international pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne :

1. Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants, aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

La neutralité cesserait, si ces ambulances ou ces hôpitaux étaient gardés par une force militaire.

2. Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, participera au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionnera, et tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir.

3. Les personnes désignées dans l'article précédent pourront, même après l'occupation par l'ennemi, continuer à remplir leurs fonctions dans l'hôpital ou l'ambulance qu'elles desservent, ou se retirer pour rejoindre le corps auquel elles appartiennent.

Dans ces circonstances, lorsque ces personnes cesseront leurs fonctions, elles seront remises aux avant-postes ennemis par les soins de l'armée occupante.

4. Le matériel des hôpitaux militaires demeurant soumis aux lois de la guerre, les personnes attachées à ces hôpitaux ne pourront, en se retirant, emporter que les objets qui sont leur propriété particulière.

Dans les mêmes circonstances, au contraire, l'ambulance conservera son matériel.

5. Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres.

Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence.

Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées.

6. Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiendront.

Les commandants en chef auront la faculté de remettre immédiatement aux avant-postes ennemis les militaires ennemis blessés pendant le combat, lorsque les circonstances le permettront et du consentement des deux parties.

Seront renvoyés dans leur pays ceux qui, après guérison, seront reconnus incapables de servir.

Les autres pourront être également renvoyés, à la condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Les évacuations, avec le personnel qui les dirige, seront couvertes par une neutralité absolue.

7. Un drapeau distinctif et uniforme sera adopté pour les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toute circonstance, accompagné du drapeau national.

Un brassard sera également admis par le personnel neutralisé ; mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire.

Le drapeau et le brassard porteront croix rouge sur fond blanc.

8. Les détails d'exécution de la présente convention seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs et conformément aux principes généraux énoncés dans cette convention.

9. Les hautes puissances contractantes sont convenues de communiquer la présente convention aux gouvernements qui n'ont pu envoyer des plénipotentiaires à la conférence internationale de Genève, en les invitant à y accéder ; le protocole est à cet effet laissé ouvert.

10. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Berne, dans l'espace de quatre mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Genève, le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an mil-huit-cent-soixante-quatre.

Cette convention a été signée par les plénipotentiaires de S. A. R. le grand-duc de Bade ; S. M. le roi des Belges ; S. M. le roi de Danemark ; S. M. la reine d'Espagne ; S. M. l'empereur des Français ; S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt ; S. M. le roi d'Italie ; S. M. le roi des Pays-Bas ; S. M. le roi de Portugal et des Algarves ; S. M. le roi de Prusse ; la Confédération suisse ; S. M. le roi de Würtemberg.

Les souverains de Saxe et de Suède, ainsi que les Etats-Unis et l'Angleterre, enverront peut-être aussi au Conseil fédéral, à Berne, leur adhésion au présent traité.

Pour les autres puissances, comme l'Autriche, la Russie, la Turquie, la Grèce, le Mexique, le Brésil, etc., qui n'ont pas cru devoir envoyer de délégués aux conférences du congrès, le protocole restera ouvert et ces puissances pourront également adhérer.

Dans un prochain numéro nous présenterons quelques observations sur ce projet de convention.

Les nouvelles des tristes événements de Genève du 21 et du 22 août occupent toujours l'attention de la Suisse, et nécessitent encore des mesures militaires. Mercredi 31 août le bataillon local vaudois sous les ordres de M. le commandant Baud a été relevé par le bataillon bernois n° 36, commandant Howald, de Burgdorf. Le 3 septembre est arrivé un nouveau bataillon, n° 38 d'Argovie, comman-

dant En outre deux compagnies de dragons vaudois, qui devaient faire un cours de répétition à Bière dans le courant de ce mois, le feront par demi-compagnie à Genève. La première moitié de la compagnie n° 15, capitaine de Cerjat, est entrée en service le 2 septembre, arrivée le 3 à Genève. Dans 15 jours, elle sera relevée par la 2me moitié de la compagnie ; puis suivront les deux sections de la compagnie n° 17, capitaine Bachmann.

La brigade d'occupation se trouve sous les ordres directs de M. le colonel fédéral Barmann, en même temps commissaire fédéral, avec M. le lieutenant-colonel fédéral Amstutz comme commandant de place, M. le capitaine fédéral Emery comme adjudant, et M. Büry comme secrétaire. Pour simplifier le service de garde l'arsenal du Grand-Pré a été transféré à l'entrepôt de la rive droite. Huit arrestations ont été faites, parmi lesquelles M. le major fédéral Krauss, prévenu d'avoir commandé la séquestration du Conseil d'Etat en représailles des coups de fusil de Chantepoulet. Plusieurs militaires de la garnison de Genève se plaignent de la cherté de la vie, surtout ceux qui ne font pas l'ordinaire. Ne serait-il pas convenable, si l'occupation doit se prolonger, de prendre quelques mesures pour diminuer les dépenses, ou pour élever la solde? — Le Conseil fédéral par arrêté du 2 septembre a validé l'élection de M. Chenevière.

Le 1er janvier 1864, les troupes bernoises comptaient l'effectif suivant :

Etat-major cantonal	116	hommes.
Elite fédérale	16,384	»
Réserve fédérale	9,532	»
Landwerh organisée	9,669	»
Personnel non réparti	2,262	»
Total,	38,413	»

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE

de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'**épaulettes** *or et argent* fin et mi-fin, pour tous grades ; **ceinturonerie, sabres d'officiers,** des fabriques de *Solingen* et *Paris ;* le tout à des prix très modérés.

Gros et *détail ;* prompte expédition.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 19. Lausanne, 21 Septembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **Quelques mots sur les cours de répétition de l'artillerie de réserve.** — **Guerre d'Amérique.** — **Campagne de Crimée** *(fin)*. — **Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — **Guerre du Danemark en 1864.** (3e *et* 4e *feuilles.*)

QUELQUES MOTS SUR LES COURS DE RÉPÉTITION DE L'ARTILLERIE DE RÉSERVE.

D'après les règlements ou décisions actuellement en vigueur, les cours de répétition de l'artillerie de réserve ont une durée de 6 jours et ils n'ont lieu qu'à deux ans d'intervalle. Qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur l'application de ces dispositions éminemment préjudiciables à l'instruction de l'arme à laquelle elles s'appliquent.

Une batterie d'artillerie est habituellement mise sur pied deux à trois jours avant son entrée au service fédéral; pendant ce temps on procéde à la réception des chevaux, à leur répartition, à leur harnachement; la compagnie s'organise; le matériel est vérifié et mis en état. Ces diverses occupations ne laissent aucun moment disponible pour préparer la troupe au service qu'elle va faire.

Le trajet jusqu'à la place d'armes se fait généralement à pied et il dure de 2 à 3 jours en moyenne. Le retour au contraire a lieu en chemin de fer.

L'école commence. Les soldats du train revoient rapidement le service d'écurie et l'école de conduite des voitures; de leur côté, les canonniers sont occupés à l'estimation des distances, à l'école de la pièce et ils reçoivent quelques leçons sur la nomenclature des voitures de guerre, leurs réparations, le tir, le chargement des munitions et service de garde. Tout cela se fait en trois jours. Puis on aborde les exercices de tir et l'école de batterie.

C'est à ce moment qu'officiers et soldats commencent à se sentir à l'aise sous l'habit militaire qu'ils n'ont pas porté pendant 2 ans. La discipline est obtenue. La ponctualité dans le service est réalisée; les chefs sentent seulement alors qu'ils ont devant eux et sous leurs ordres un corps organisé, dont ils vont diriger le travail avec d'autant plus d'entrain et de liberté d'esprit, qu'ils n'auront plus à dépenser leur activité à ces mille riens, qui constituent l'ordre, la régularité. — La troupe a vaincu l'ennemi résultant de ces préliminaires, elle va vivre avec ses pièces, elle s'est plu à entendre de nouveau le tonnerre du canon, à aspirer la blanche fumée de la poudre; des coups d'essai sont tirés, elle espère corriger son tir. . . . .

Mais l'annonce de l'arrivée de l'Inspecteur interrompt tous ces projets, tous ces préparatifs. Il s'agit, après quatre jours d'école, de paraître dignement devant lui! Quel tour de force! Que de vœux sont adressés pour que le hasard fasse réussir la grande exhibition qui se prépare, pour que la sévérité du juge se change en une aimable mansuétude!

L'inspection a lieu; on se rend *in petto* le témoignage que cela n'est point trop mal. Si les chevaux résistent à la volonté de leurs conducteurs, si ces derniers vont à gauche, lorsque c'est à droite qu'il faudrait, qu'y faire après 4 jours d'école? Si la cible ne tombe pas et semble rire des terribles décharges dont elle est le but, si le canonnier interrogé ne se souvient pas du poids de la charge qu'il vient d'introduire dans l'âme de sa pièce, c'est encore la faute de ces 4 jours d'école. On scrute anxieusement le visage de l'inspecteur, mais aucune éclaircie ne se fait jour sous ses sourcils froncés, ses lèvres n'ébauchent pas le moindre sourire. Que faut-il en conclure? Ignore-t-il que six jours auparavant nous avions en mains, non la poignée d'un sabre brillant, ou le noir écouvillon, ou les rênes et le fouet, mais que l'un tenait les cornes de sa charrue, l'autre la lime et le burin, l'autre encore la plume ou le crayon? Ou bien, comme nous, fait-il des réflexions dans le genre de celles que nous allons soumettre à nos frères d'armes?

Des hommes tirés de leurs occupations civiles, souvent très sédentaires, sont-ils préparés à faire de longues marches le sac au dos et serrés dans des uniformes? N'est-ce pas les exposer à toutes les blessures de pieds, conséquences forcées des premiers jours de marche? Le service ne commence-t-il pas ainsi sous de fâcheux auspices; le zèle, la bonne humeur ne recevront-ils pas par là une atteinte dont ils ne se relèveront jamais?

La marche au sortir de l'école ne présente aucun de ces inconvénients. Préparé à la fatigue par le service qu'il vient de faire, heu-

reux de marcher vers ses foyers, le soldat est gai et ne cherche pas par mille moyens à se hisser clandestinement sur un caisson, si par mille autres moyens il n'est parvenu à apitoyer le médecin. En outre, mieux façonné à la discipline qu'au départ, il rendra la tâche de ses chefs plus facile.

Six jours d'école sont insuffisants pour revoir avec fruit les parties essentielles du service; dans un espace de temps aussi limité on ne peut que tout ébaucher, sans rien achever. Mais que devient dans la pratique la durée d'un cours de répétition de réserve? nous l'avons dit, il se réduit à 4 jours effectifs de travail, à 1 jour d'inspection et à 1 jour de préparatifs de départ. Observons encore que dans une époque comme celle que nous traversons depuis 10 ans, le soldat non-seulement doit se remettre en mémoire ce qu'il a appris comme recrue, mais encore l'oublier en partie et le remplacer par une nouvelle instruction, résultant des nombreuses modifications apportées aux règlements et ordonnances.

Tant que ce système durera, l'officier devra lutter contre lui-même pour ne pas se laisser aller au découragement. Comment en effet veut-on qu'il présente sa troupe à l'inspecteur en chef de l'artillerie dans des conditions pareilles? Il sent qu'il a les éléments nécessaires pour la réussite, mais qu'il ne pourra pas les développer et que lui et sa troupe seront peut-être mal jugés.

Dix jours au moins seraient un temps suffisant et qui ne dépasserait pas ce qu'on peut exiger d'hommes qui ne font de service que tous les deux ans. L'excédant de dépenses qui en résulterait serait amplement compensé par les progrès obtenus, tandis qu'actuellement il est permis de se demander si les frais d'une école sont en proportion de ce que le temps permet d'y faire.

Espérons que ces quelques considérations ont déjà été pesées par les autorités militaires et particulièrement par les chefs de notre arme et que sous peu les écoles dont nous nous sommes occupés répondront mieux qu'actuellement au but qu'elles doivent atteindre.

E. P.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

L'importante ville d'Atlanta a été prise par les unionistes. Dans une bataille livrée près de Jowesbaro, sur le chemin de fer de Macon, le général unioniste Sherman a été vainqueur. Il a pris 19 canons et fait 1500 prisonniers, et le général séparatiste Hood s'est retiré après la destruction de ses magasins à poudre.

Le président Lincoln a ordonné un jour d'actions de grâces pour ces succès.

Farragut et Granger font de grands préparatifs pour l'attaque de Mobile.

— Une correspondance récente de la Nouvelle-Orléans parlait dernièrement de l'arrestation d'individus qui organisaient en cette ville une expédition pour défendre Juarez contre les Français. Les personnes arrêtées appartiennent à une association établie depuis peu à la Nouvelle-Orléans, laquelle a ses serments, sa constitution, ses règlements, la liste de ses officiers et de ses membres. Tout cela a été imprimé. L'ordre se reconnaît par les lettres initiales D. M. D., ou « defenders of the Monroë doctrine. »

Au moment où quelques-uns des chefs de cette association ont été arrêtés, la société comptait déjà 300 membres, parmi lesquels un membre de l'état-major du général Banks et plusieurs officiers de l'armée des Etats-Unis. Un certain nombre de navires destinés à porter la première expédition sur les côtes du Mexique ont été saisis par ordre du gouvernement.

CAMPAGNE DE CRIMÉE,

d'après le général Todleben.

(Fin.)

« En ce qui concerne la ligne de défense, dit le général Todleben, « la partie comprise entre les bastions nos 5 et 7 pouvait être consi- « dérée comme se trouvant jusqu'à un certain point, garantie contre « une attaque de vive force, tandis que le surplus de cette ligne, de- « puis le bastion n° 5 jusqu'à la baie du Carénage (où s'appuyait le bas- « tion n° 1), ne présentait, sur une étendue de 5,300 mètres, qu'une « faible résistance *et pouvait être aisément forcée.* »

Cette ligne de défense présentait même, sur la Karabelnaïa, entre le bastion 3 (grand Redan) et le bastion n° 1, des intervalles de plusieurs centaines de mètres *entièrement ouverts!*

Le 27 septembre, la ville du Sud était défendue par 16 mille combattants et 32 bouches à feu de campagne. Sur les 23 bataillons dont se composait cette garnison, 16 avaient été formés par la flotte.

Au nord, il ne restait en tout que 3,500 hommes, et à bord des navires il n'y avait plus que 3,000 matelots.

Les communications entre le nord et le sud étaient très difficiles, ce qui maintenait les deux garnisons dans un isolement forcé et les empêchait, en cas d'assaut de se soutenir l'une l'autre. Les commu-

nications n'offraient pas moins de difficultés entre les deux parties du sud, séparées par la baie, c'est-à-dire entre les défenseurs de la ville proprement dite et ceux du faubourg Karabelnaïa, où se trouvaient la plupart des bâtiments militaires.

Les troupes n'avaient pas d'abri contre les feux verticaux et elles étaient imparfaitement couvertes contre les feux directs de l'ennemi. Les réserves étaient vues des hauteurs voisines qui dominaient les ouvrages de 50 à 150 pieds. Enfin, les servants des batteries à barbette étaient très exposés à l'artillerie et à la mousqueterie.

Telle était la situation de Sébastopol le jour où le général Bosquet fit une reconnaissance offensive avec deux divisions françaises et deux divisions anglaises. Les chefs des deux armées et les commandants du génie et de l'artillerie accompagnaient cette reconnaissance. Si elle avait été faite à fond, et si les alliés s'y étaient pris à temps, pour être bien renseignés sur l'état de la place, ils auraient, sans doute, attaqué Sébastopol de vive force dès le lendemain. Mais trompés par les apparences et peut-être aussi un peu déroutés par le départ du général Saint-Arnaud (qui mourut le 29 septembre), les généraux Canrobert et Raglan se décidèrent à commencer un siége en règle.

Les Russes étaient loin de croire à une semblable résolution. Tous au contraire, dans la place, attendaient d'un moment à l'autre une attaque de vive force.

« Dans la matinée du 27, dit le général Todleben, le clergé fit une « procession avec la croix et l'eau bénite le long de la ligne de dé- « fense.

« Korniloff, en parcourant à cheval l'enceinte fortifiée, haranguait « les troupes et cherchait à exciter leur courage.

« Enfants, leur disait-il, nous devons nous battre contre l'ennemi « jusqu'à la dernière extrémité, chacun de nous doit mourir sur « place plutôt que de reculer. Tuez celui qui osera parler de battre « en retraite! Moi-même, tuez-moi, si je vous l'ordonne !

« Cependant, ajoute Todleben, ni l'exaltation des troupes, ni leur « résolution de se battre jusqu'à la dernière extrémité, n'auraient pu « sauver Sébastopol, si l'ennemi l'eût attaqué immédiatement après son « passage de la Tchernaïa. »

Tout le monde déploya, dans ce moment critique, une énergie vraiment prodigieuse. Stimulées par l'exemple de l'héroïque Korniloff et de l'actif Todleben la population et l'armée travaillèrent nuit et jour aux ouvrages de défense. On y employa même les prisonniers, les femmes et les enfants.

Menchikoff eut la certitude, le 28, que les alliés avaient tourné

Sébastopol. Il leva son camp de Baktchisaraï et se dirigea vers le nord de la place, où il arriva le 30. Dès lors, la garnison fut portée à 24 mille hommes, et l'artillerie de campagne à 32 bouches à feu.

La lenteur et l'inaction des alliés ayant donné aux Russes la conviction qu'ils avaient renoncé à une attaque de vive force, le colonel Todleben prit ses mesures pour mettre la place en état de résister à un bombardement; dans ce but, il modifia la direction des embrasures et dirigea le plus de pièces possibles sur les hauteurs où l'ennemi pouvait établir des batteries.

Le 10 octobre au matin, les Russes virent que les Français avaient ouvert la tranchée et ce fut une grande joie dans la ville. On était certain, dès lors, de gagner du temps et d'éloigner la crise finale. « Tout le monde, dit Todleben, se réjouissait de cet heureux événe- « ment; on s'en adressait de mutuelles félicitations; car chacun y « voyait une garantie de succès et l'espoir que la ville serait sauvée. »

Ici la relation de la défense présente un véritable intérêt pour les officiers du génie. Le colonel Todleben y donne les plus grands détails sur les travaux de fortification et d'armement qui furent exécutés jusqu'au 17 octobre, jour du premier bombardement des alliés. Le manque de terre, de bois de fascinage et de clayonnage rendirent la construction des batteries extrêmement difficile, et obligèrent les artilleurs à faire usage de toute espèce de matériaux pour soutenir les joues des embrasures.

La garnison comptait alors 32,000 hommes avec 28 bouches à feu de campagne, et l'armement s'élevait dans la partie sud à 305 pièces de place (approvisionnées à 150 coups dont 30 avec boîtes à balles), non compris 5 gros mortiers et 31 petits mortiers. « Mais nonobstant « le renforcement important de la garnison, dit Todleben, Sébastopol « se trouvait encore à cette époque loin d'être dans un état tel qu'on « n'eût pas à craindre pour la ville les conséquences d'une attaque « de vive force. »

Le bombardement du 17 octobre fut ouvert du côté de terre par 49 pièces françaises dont 8 mortiers et 71 pièces anglaises dont 10 mortiers, et du côté de la mer par 746 pièces en bordée de l'escadre française et 528 pièces en bordée de l'escadre anglaise.

Bien que ces dernières pièces, au nombre de 1,274, ne fussent combattues que par 152 pièces des batteries de la rade dont 47 seulement casematées et tirant par embrasures, les escadres durent se retirer après 5 heures de combat, avec de grandes avaries et une perte de 520 hommes, tués et blessés. Les Russes eurent 138 hommes hors de combat, 29 pièces en barbette démontées et 10 affûts endommagés. Aucun des projectiles des alliés n'avait percé les murs des

forts Constantin et Alexandre, contre lesquels les escadres avaient dirigé les plus grosses pièces, et aucune des bouches à feu placées dans les casemates n'avait été mise hors de service. Todleben évalue à 16,000 le nombre de coups de canon tirés par les batteries de côté et à 50,000 environ celui des coups tirés par la flotte.

Le bombardement du côté de terre fut commencé à six heures et demie du matin, par 49 pièces françaises et 71 pièces anglaises.

Après quatre heures de combat, les batteries françaises, auxquelles furent opposés 64 canons russes, durent suspendre leur feu, parce que deux magasins à poudre et un dépôt de projectiles avaient sauté, et que 14 pièces étaient hors de service. Cet échec provenait de ce que les Français, en réunissant leurs batteries en un seul groupe, avaient permis aux Russes de les envelopper et de les écraser sous un feu convergent.

Les Anglais qui avaient évité cette faute et tiré un meilleur parti du terrain, obtinrent ainsi un meilleur résultat. Il est vrai qu'aux 71 pièces de gros calibre qui armaient leurs batteries, les Russes ne purent opposer que 54 pièces de calibre inférieur, placées dans des conditions moins avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les batteries anglaises détruisirent les défenses du bastion n° 3 (grand Redan) et rasèrent complétement l'étage supérieur de la tour Malakoff. Elles réduisirent au silence 30 pièces russes et n'eurent, de leur côté, que 8 pièces hors de combat.

Les alliés auraient pu profiter de ce succès en faisant avancer leurs colonnes, tenues prêtes depuis le matin, dans la prévision que le bombardement produirait un résultat favorable à une attaque de vive force. Mais ici encore ils manquèrent une très belle occasion de prendre la place, car, d'après le témoignage de Todleben, « la destruction du « bastion n° 3 et l'épaisse fumée qui couvrait le terrain auraient per- « mis une attaque sur la Karabelnaïa, où il s'agissait de vaincre, sur « un terrain découvert, 8,000 hommes de troupes dépourvus de « moyens de retraite et ne pouvant recevoir de renforts. »

Le bombardement du côté de terre coûta aux allliés 348 hommes. Les Russes qui, pour être en mesure de résister à un assaut, avaient dû tenir leurs réserves près des ouvrages, perdirent 1,112 hommes, et eurent 26 pièces démontées. Les premiers tirèrent 9,000 projectiles et les derniers environ 20,000.

La perte la plus sensible pour la défense fut celle de l'amiral Korniloff, frappé d'un coup mortel sur le mamelon Malakoff.

Le 25 octobre, Menchikoff, ayant reçu des renforts de l'intérieur

de la Russie, voulut profiter de cet avantage pour attaquer les alliés sur leurs derrières, dans la direction de Balaclava.

En conséquence, le général Liprandi, à la tête de 16,000 hommes et de 40 pièces de canons, reçut l'ordre d'assaillir les Anglais qui occupaient une position beaucoup trop étendue. Il devait, en cas de succès, s'emparer du port de Balaclava et prendre possession du terrain et des lignes qui couvraient la droite des alliés. Mais, écrasé par des forces supérieures, Liprandi ne put que s'emparer des redoutes de Kadikoï, défendues par les Turcs, et occuper, sur la rive gauche de la Tchernaïa, à 2,000 mètres de Balaclava, une position d'où il menaçait fortement la base d'opération des Anglais. S'il avait eu plus de troupes ou si Menchikoff lui avait envoyé du renfort, Balaclava aurait pu tomber entre les mains des Russes. Les pertes des alliés s'élevèrent à 598 hommes et celles des Russes à 40 officiers et 587 soldats.

Après le bombardement du 17 octobre, les alliés étendirent graduellement leurs tranchées et leurs batteries. L'attaque des Français était dirigée sur le *bastion du Mât* (nº 4) et celle des Anglais sur le *grand Redan* (nº 3).

Le général Todleben qui, par des reconnaissances exécutées la nuit avec beaucoup d'habileté et de témérité, savait à peu près jour par jour ce que faisait l'ennemi, prenait toutes les mesures nécessaires pour prévenir et neutraliser l'effet des travaux d'attaque. La place se complétait ainsi et se perfectionnait à mesure que les alliés avançaient, et c'est dans l'art de comprendre et d'appliquer de la sorte les principes généraux de la défense des places que le célèbre ingénieur russe a surtout excellé. « Aussitôt, dit-il, qu'on remarquait qu'en quelque « endroit les remblais des tranchées recevaient plus d'épaisseur, ce « qui était une preuve que l'assiégeant voulait y établir des batteries, « nous procédions immédiatement à la construction de nouveaux ou- « vrages, ou nous nous occupions à modifier les embrasures des bat- « teries existantes, afin de conserver autant que possible un juste « équilibre dans la lutte de notre artillerie contre celle de l'ennemi. « C'est ainsi que l'assiégé s'attachait énergiquement à paralyser et à « prévenir les efforts déployés par l'assiégeant pour acquérir une su- « périorité décisive sur l'artillerie de notre ligne de défense. »

Bientôt les batteries françaises prirent un ascendant si marqué sur celles du *bastion du Mât*, que les travaux d'approche furent poussés jusqu'à 135 mètres du fossé. Ce bastion offrait alors très peu de résistance, n'ayant qu'un rempart de 12 pieds de hauteur, un fossé de 6 pieds de profondeur moyenne et une garnison de 6 compagnies, dont 2 en réserve. Selon Todleben, un assaut contre cet ouvrage « eût présenté toutes les chances possibles de succès. » Or, une fois

maîtres du bastion du Mât, les Français s'y seraient retranchés, et la défense ultérieure de Sébastopol fût devenue « presque impossible. »

Vers le 4 octobre, toutes les mesures étaient prises du côté des alliés pour donner prochainement l'assaut à la place.

Le prince Menchikoff ayant été informé de cette circonstance et voulant profiter de ses renforts nouvellement arrivés pour forcer l'ennemi à lever le siége, résolut de faire une grande attaque sur la droite des Anglais. Les forces russes, dans la place et dans les environs, s'élevaient alors à 100,000 hommes, non compris les équipages de la flotte. Les alliés n'avaient en ce moment que 70,894 hommes.

Le corps d'observation, sous Bosquet, s'élevait à 26,791 hommes, et le corps de siége à 35,015.

Menchikoff ordonna à la colonne du général Soïmonoff, forte de 18,929 hommes, de sortir de la place entre les bastions n° 1 et n° 2, et d'aborder de front l'aile droite du corps de siége établi sur le mont Sapoune. Cette aile se composait alors de la 2me division, sous les ordres de Pennefather, forte de 4,389 hommes; elle était soutenue, en arrière, par la division légère de Brown, forte de 4,385 hommes, et par la brigade Bentinck, forte de 2,811 hommes.

L'attaque de Soïmonoff devait être secondée par la colonne Pavloff, forte de 15,806 hommes, qui avait ordre de passer la Tchernaïa et d'attaquer le flanc droit des Anglais.

Pendant cette double attaque, dont la direction était confiée au général Dannenberg, le prince Gortchakoff, à la tête du corps de Liprandi, établi sur le Tchorgoune, devait faire une démonstration vers Balaclava, pour attirer de ce côté le corps d'observation français; en même temps une colonne de 3,075 hommes, fournie par la garnison, devait faire une sortie contre les attaques de gauche.

Le but du général en chef était d'occuper la partie orientale du plateau de Chersonèse où, tout au moins, de prendre pied sur les hauteurs qui dominent les deux côtés du ravin du Carénage. L'occupation de ces hauteurs aurait eu pour résultat de soustraire la partie orientale (faubourg Karabelnaïa) aux atteintes de l'ennemi et de relier la garnison à l'armée du prince Menchikoff; peut-être même eût-elle forcé les alliés à lever le siége.

Le prince Menchikoff entendait que Soïmonoff traversât le ravin du Carénage à six heures du matin, et qu'il occupât les hauteurs en face de la position des Anglais pour rendre libre le chemin que le détachement du général Pavloff avait ordre de suivre après avoir traversé la digue d'Inkermann (longue d'environ 1,000 mètres) et le pont de la Tchernaïa.

Il est évident que dans la pensée du prince, l'attaque de Soïmonoff

contre les Anglais devait être immédiatement appuyée par le général Pavloff. A cause de la grande supériorité numérique de ses forces, Menchikoff pouvait espérer que les Anglais seraient rejetés en arrière, et que pendant le mouvement en avant des troupes russes, l'ennemi découvrirait la route la plus rapprochée, conduisant des hauteurs Fédioukhine au mont Sapoune. Dès lors, le prince Gortchakoff aurait pu gravir avec son détachement le mont Sapoune, et toute l'armée russe se serait trouvée réunie sur le plateau d'Inkermann pour repousser l'attaque des Français.

Cependant, pour n'avoir à combattre au début de la bataille que l'armée anglaise, il était nécessaire de tenir les Français à distance. C'est dans ce but que le prince Menchikoff ordonna de diriger de la place une sortie contre le flanc gauche des travaux de siége des Français, en même temps qu'il prescrivait au prince Gortchakoff d'appuyer l'attaque générale pour détourner les forces de l'ennemi, et tâcher de s'emparer d'une des montées du mont Sapoune.

Ces dispositions aboutirent à la bataille d'Inkermann, dont le cadre restreint de ce travail ne nous permet par de faire le récit.

Dans cette célèbre bataille, les Russes eurent la supériorité du nombre; mais le terrain étroit, aux abords escarpés, sur lequel ils combattirent, ne leur permit pas de tirer grand parti de cet avantage.

Leurs troupes furent, du reste, mal engagées, et l'artillerie commit la faute inconcevable de s'établir sur le mont des Cosaques, au lieu d'accompagner les troupes et de coopérer avec elles. Il résulta de cette faute que l'infanterie ne fut presque pas soutenue, et que les mouvements ultérieurs des lignes russes masquèrent le feu des pièces, événement qui, on peut le prédire, se répétera souvent dans les guerres futures avec l'artillerie rayée de campagne, et ses prétentions de tir à grande distance.

Mais, de toutes les fautes commises du côté des Russes, la plus grave fut celle d'avoir laissé dans l'inaction le corps de Gortschakoff, à Tchorgoune, composé de plus de 22 mille hommes d'excellentes troupes. Son intervention se borna à une canonnade éloignée qui ne blessa *pas un seul* homme dans le camp des Français et qui lui procura 15 blessés.

Les Russes perdirent à Inkermann 6 généraux, 256 officiers et 10,467 soldats, sur un effectif de 34,835 hommes engagés. La sortie faite par la garnison contre la gauche des Français leur coûta 23 officiers et 1,071 soldats, et la démonstration du corps de Gortchakoff, 15 hommes seulement.

Les Français eurent 2 généraux, 119 officiers et 1,680 soldats hors de combat; les Anglais 9 généraux, 144 officiers et 2,429 soldats.

L'exhibition de forces que firent les Russes le jour de la bataille engagea les alliés à abandonner le projet d'attaque de vive force qu'ils avaient conçu. A ce point de vue, la journée d'Inkermann, quoique perdue par les Russes, fut très utile à la défense, qui redoutait extrêmement un assaut dont, heureusement pour elle, l'ennemi continuait à s'exagérer les difficultés, ainsi que le prouve la relation du général Niel (p. 98).

A partir de ce moment, les alliés, décidés à attendre de nouveau renforts, se tinrent, pour ainsi dire, sur la défensive. Ils établirent des redoutes sur le mont Sapoune pour couvrir leur droite, et renforcèrent la ligne de circonvallation (de 20 kilomètres de longueur), qui, du champ de bataille d'Inkermann, s'étendait jusqu'à Balaclava.

Le 14 novembre, la ville du Sud était armée de 494 bouches à feu, don 159 du calibre de 12 et de 6; 240 pièces tiraient alors contre les batteries de l'attaque, armées de 149 canons. Ce nombre s'accrut pendant l'hiver, de telle sorte, qu'au 21 février 1855, l'armement se composait de 700 bouches à feu, non compris les mortiers.

Le colonel Todleben mit à profit le temps que lui laissaient les alliés, pour compléter les travaux de la place. Déjà précédemment, il s'était appliqué à assurer la défense successive de la position en accumulant des batteries et des tranchées derrières les bastions les plus menacés. Il avait également établi des barricades, armées de canons, dans les rues de la ville. Pendant l'hiver, il intercala dans la ligne des fortifications plusieurs ouvrages de défense indépendante; il ferma à la gorge les bastions nos 2 et 3, et l'ouvrage Malakoff, ce qui, par parenthèse, n'est pas ce qu'il fit de mieux, ou du moins ce qu'il aurait dû faire dès que la défense eût assez de troupes pour *manœuvrer* dans ces ouvrages et non plus seulement pour y cloîtrer des garnisons. Il construisait une grande redoute derrière le bastion n° 4, une autre derrière le bastion n° 5, et une troisième derrière la courtine qui reliait ce bastion au bastion n° 6. Enfin, pour augmenter les forces morales de la garnison et compléter l'organisation de la défense intérieure, il organisa un réduit défensif dans la ville et un réduit semblable dans le faubourg Karabelnaïa. Le premier se composait des bastions nos 7 et 8, fermés en arrière par un mur de gorge, par des retranchements et par des batteries; et le second n'était autre que la caserne de la marine rendue défensive.

Le général Todleben donne, dans son ouvrage, des détails précieux sur l'organisation des divers services de défense et dont on ne saurait trop recommander l'étude minutieuse aux officiers de notre génie suisse.

Il dépeint également, avec beaucoup de vérité, les misères qui assaillirent les deux armées pendant le rude hiver de 1854 à 1855. A cette occasion, il signale les vices de l'organisation et du recrutement de l'armée anglaise, laquelle se tira plus mal d'affaire et fit beaucoup plus de pertes que l'armée française. A la fin de décembre, sa division de cavalerie légère était réduite à 60 chevaux!

L'armée russe était mieux logée que celle des alliés, mais moins bien approvisionnée. Le service des vivres laissait beaucoup à désirer et les convois de l'extérieur n'arrivaient que très difficilement. Pour suppléer aux pelisses que l'on attendait à l'entrée de l'hiver et qui ne furent expédiées qu'à la fin des gelées, il fallut donner aux soldats des manteaux en paille et en nattes.

Il y a loin de là aux « *ressources inépuisables* » que prête le général Niel aux Russes, pour justifier la résolution que prirent les alliés, après la bataille d'Inkermann, de continuer les travaux d'approche et d'attendre des renforts, avant de donner l'assaut.

Pendant l'hiver, les cheminements n'avancèrent que lentement. Pour les entraver autant que possible, le général Todleben commença une série de travaux extérieurs appelés *embuscades et logements*, au moyen desquels il marchait à la rencontre de l'ennemi et établissait ses tirailleurs à petite portée de fusil des batteries de l'attaque. Ces cheminements, que les ingénieurs appellent des *contre-approches*, ne furent jamais employés d'une manière aussi générale ni aussi judicieuse. Ils rendirent les plus grands services à la défense et causèrent des pertes sensibles aux assiégeants. Les généraux français et anglais sont unanimes sur ce point, et ce n'est pas un des moindres titres du général Todleben d'avoir si bien compris le rôle des travaux de défense active auxquels les Russes peuvent attribuer leurs plus beaux succès.

Non moins d'activité fut déployée dans la construction et dans l'emploi des contre-mines. Le général Niel ne lui a pas rendu justice sous ce rapport. Lorsque ce général aura lu les détails que donne la relation de la défense et les considérations que fait valoir Todleben en faveur de ses travaux de contre-mine, il modifiera certainement quelques-unes de ses appréciations. Sur ce point comme sur d'autres, l'impartiale relation de la défense dissipera bien des erreurs et bien des préventions.

Le général Todleben ne possédait aucun des éléments nécessaires pour entamer avec succès la guerre des mines; hommes spéciaux, outils, matériaux, ventilateurs, tout lui faisait défaut. Il ne s'était pas attendu, du reste, à devoir soutenir une guerre souterraine. Lorsque, le 3 novembre, on vint lui dire que les mineurs entendaient un bruit

sourd provenant, croyait-on, du travail des mineurs français, son premier mouvement fut de douter. « Vu la faiblesse extrême du bastion « du Mât, dit-il, qui n'était nullement garanti contre les conséquences « d'un assaut, il n'était guère supposable que l'ennemi voulût s'ex- « poser, de plein gré, à toutes les vicissitudes et aux lenteurs de la « guerre des mines, et renoncer à un assaut qui lui présentait alors « toutes les chances possibles de succès. »

Il est de règle, dans l'attaque des places, de n'ouvrir la mine que devant des ouvrages qu'on ne peut pas enlever de vive force. Les Français, en péchant contre cette règle, commirent une faute qui eut pour résultat de traîner le siége en longueur. En effet, comme les travaux d'approche devant le bastion du Mât étaient subordonnés aux progrès de la guerre des mines, ils n'avancèrent que de 87 mètres, du 20 novembre 1854 au 15 avril 1855, et que de 45 mètres du 15 avril au 8 septembre ; c'est-à-dire que, sur ce point, les Français ne se rapprochèrent de la place que de 132 mètres en dix mois, tandis que devant l'ouvrage Malakoff, où les sapes marchaient sans être appuyées par la mine, ils avancèrent de 950 mètres en trois mois, du 7 juin au 8 septembre !

Ici se termine la première partie de la relation de M. Todleben. La dernière partie, qui traitera des trois attaques des alliés (Anglais au centre, Français aux deux extrémités) sur un front de 7 kilomètres, et des assauts du 18 juin et du 8 septembre sera plus intéressante encore. Elle paraîtra, dit-on, dans le courant de l'hiver prochain.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Aux indications de notre dernier numéro, nous ajouterons, sur la manière dont les troupes d'occupation de Genève sont organisées, les détails suivants :

Commandant de la brigade, M. Barmann, colonel fédéral, de St-Maurice; adjudants d'état-major, les capitaines Solioz, de Sion ; Emery, de Lausanne, et Droz, de Renan. Commandant de place, le lieutenant-colonel Amstutz, de Berne ; adjudant de place, le capitaine Sac, de Neuchâtel. Commissaire des guerres, le major Magnin, de Coppet ; adjoint, le lieutenant Demole, de Genève. Secrétaire d'état-major, Bury, Samuel, juge d'instruction, à Lausanne.

Troupes entrées : le 23 août, le bataillon n° 46, Vaud, commandant Baud, 787 hommes ; le 23 août, la compagnie de carabiniers n° 76, Vaud, capitaine Besson, 83 hommes ; le 24 août, la compagnie de carabiniers n° 3, Vaud, capitaine Bonard, 85 hommes ; le 24 août, le bataillon n° 45, Vaud, commandant Groux, 789 hommes ; le 31 août, le bataillon n° 36, Berne, commandant Howald, 705

hommes ; le 3 septembre, le bataillon n° 38, Argovie, commandant Wassmer, 686 hommes, et la demi-compagnie n° 15, de Vaud.

Les troupes sont logées, le bataillon n° 45 et la compagnie de carabiniers n° 76, à la caserne de Hollande ; le bataillon n° 36 au bâtiment électoral, et le bataillon n° 38 à la caserne de Chantepoulet et à Carouge ; la compagnie de carabiniers n° 3 à la caserne de St-Antoine ; la cavalerie à la caserne de Chantepoulet. Le service de garde est assez étendu et organisé comme suit :

1° 1 poste central à l'hôtel-de-ville, 50 hommes, 7 factionnaires. — 2° 1 poste de police à la caserne de Hollande, 50 hommes, 8 factionnaires. — 3° 1 poste de police à la caserne de Chantepoulet, 25 hommes, 5 factionnaires. — 4° 1 poste au bâtiment électoral, 30 hommes, 5 factionnaires. — 5° 1 poste à St-Antoine, 12 hommes, 2 factionnaires. — 6° 1 poste central à St-Antoine, 50 hommes, 7 factionnaires. — 7° 1 poste à Longemalle, 25 hommes, 3 factionnaires. — 8° 1 poste à Coutance (rue Grenus), 20 hommes, 3 factionnaires. — 9° 1 poste au Grand-Pré, 40 hommes, 7 factionnaires. — 10° 1 poste à Carouge, 40 hommes, 3 factionnaires. — Total, 322 hommes, 50 factionnaires.

A ce total, il faut ajouter les nombreuses rondes et patrouilles entre les postes.

Les troupes n'étant pas de garde vont à l'exercice suivant l'ordre du jour général ; à 4 ½ heures, diane ; de 5 ½ jusqu'à 6 ½, théorie ; 10 ½ heures, diner ; 11 heures, rapport au commandant de place ; à 11 ½ heures, parade de garde ; à midi, dîner des officiers ; de 2 ½ jusqu'à 6 heures, exercices ; à 6 ½ heures, rapport au commandant ; à 9 heures, retraite ; à 10 heures, extinction des feux. — Le service de sûreté est organisé spécialement et sévèrement maintenu.

Le 31 août, est reparti et a été licencié à Coppet le bataillon local, sous les ordres du commandant Baud.

Le Conseil fédéral ayant ordonné la réduction de la brigade à 2000 hommes, les bataillons ont été réduits à l'effectif règlementaire fédéral. Les hommes ainsi licenciés sont partis le 7 septembre, à savoir, du 45e, 143 hommes ; du 36e, 59 hommes ; du 38e, 84 hommes. Le même jour a été licenciée la compagnie de carabiniers n° 76.

Ensuite de cette diminution et du transfert de l'arsenal du Grand-Pré à l'entrepôt, les postes ont été réduits de 10 à 8 par la suppression de ceux du Grand-Pré et de la rue Grenus. Le nombre des hommes de garde chaque jour est de 260 ; tous les postes sont commandés par des capitaines et des lieutenants.

Le 8 septembre, à 2 ½ heures, toute la brigade, composée de deux compagnies de carabiniers, trois bataillons et d'une demi-compagnie de dragons, a été inspectée, sur le champ de manœuvres de Plainpalais, par M. Fornerod, commissaire fédéral. L'aspect de la troupe, en capote, était très beau, et la brigade s'étendait d'une extrémité à l'autre de la grande plaine. Après quelques manœuvres de brigade, le défilé a eu lieu et la troupe est rentrée dans ses quartiers. Tout le monde, inspecteur et inspectés, paraissait satisfait.

Les troupes sont animées du meilleur esprit, vivant dans une excellente camaraderie entr'elles, et ne témoignant aucune raideur vis-à-vis des bourgeois, sans que leur tâche en souffre le moins du monde.

Voici quel est, d'après le dernier rapport de M. le directeur des arsenaux, le déficit des armes pillées le 22 août et non encore rentrées : Il manque à l'arsenal de l'hôtel-de-ville 116 fusils ; au dépôt transféré de l'arsenal du Grand-Pré, 80, et 113 pistolets. Il a été tenté jusqu'à présent quelques visites domiciliaires, mais qui sont restées sans résultat.

La demi-compagnie de cavalerie n° 15, capitaine de Cerjat, a quitté Genève le 17 septembre, pour être remplacée par l'autre moitié de cette même compagnie sous le commandement de M. le lieutenant Couvreu. Ce second détachement compte 48 chevaux.

Il sera relevé à son tour, le 1er octobre, par la compagnie de cavalerie n° 17, capitaine Bachmann, qui passera également dans la brigade d'occupation en deux détachements successifs.

Sur la proposition des commissaires fédéraux à Genève, le Conseil fédéral a décidé de licencier, le 26 courant, le bataillon n° 45 de Vaud et la compagnie de carabiniers n° 3, et de remplacer le premier par le bataillon n° 61 de Fribourg.

M. le commissaire fédéral Fornerod est de retour à Berne ; il a repris l'exercice de ses fonctiens.

L'école fédérale des officiers et aspirants d'infanterie, à Soleure, s'est terminée le 10 courant, après avoir été inspectée par M. le colonel fédéral Barmann. Cette inspection a donné un bon témoignage de la manière habile dont l'école avait été dirigée par M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland.

On nous écrit de Luziensteig, 16 courant.

« Nous sommes ici au milieu des vents et des orages, et la température dans cette région élevée est très rigide à cette époque. Ce nonobstant la santé de la troupe est toujours très bonne. Nous avons au plus deux, trois malades par jour (légères indispositions), et le plus souvent pas de malades du tout. Le colonel Fogliardi, qui nous commande en chef, s'applique surtout à varier les occupations afin que l'ennui ne vienne pas nous visiter, et il y réussit en effet ; nous sommes tous très contents de cette place d'armes et on ne pense guères à aller même jusqu'à Mayenfeld. Mais il serait mieux une autre année que l'école, au lieu de septembre, fût tenue en juillet. »

Le Conseil fédéral avait demandé au gouvernement prussien un modèle de ses canons rayés au calibre de 12. Le cabinet de Potsdam répond négativement, attendu qu'il ne saurait disposer de l'objet en question sans l'assentiment de tous les Etats de la Confédération germanique.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 7 courant, a nommé MM. *Lassueur*, Ch.-L., à Bullet, capitaine au n° 3 du 112e bataillon de réserve fédérale ; *Muret*, Arnold, à Vevey, 2e sous-lieutenant au n° 3 du 46e bataillon d'élite, et *Burnier*, Ernest, à Aigle, 2e sous-lieutenant au n° 4 du 45e bataillon d'élite.

— Le Conseil d'Etat a nommé capitaine M. G. *Gaulis*, à Lausanne, lieutenant aide-major du bataillon n° 5 de réserve cantonale.

Erratum. — Dans la feuille 2me de la *Guerre du Danemark*, expédiée avec notre précédent numéro. page 26, 8me ligne, au lieu de « Russie, » lire « Prusse. »

ANNONCES.

Souscription en faveur des Danois blessés.

En déclarant close la souscription, le comité à l'honneur de soumettre aux intéressés le compte-rendu ci-dessous de sa gestion :

Il a été enregistré en dons des diverses localités du canton, adressés soit directement au comité, soit aux journaux de Lausanne et Vevey, la somme de 7023 fr. 20 centimes.

Le détail de ces souscriptions a été publié au fur et à mesure de leur arrivée dans tous les journaux de Lausanne par douze listes successives du comité.

De la susdite somme il doit être déduit :

M. B. à Lausanne, souscription portée à double . . . fr. 10
M. W. à Lausanne, souscription portée à 10 fr. au lieu de 5 » 5
Total, fr. 15
Reste pour recettes, ... 7008 fr. 20 c.
Dépenses, point.

Il a été transmis au comité des blessés à Copenhague par l'intermédiaire de MM. Lecomte et Dutoit, membres du comité, et Marcel banquier, à Lausanne, ainsi que de MM. Gédalia et Ce, banquiers, et Gustave Brock, avocat à la cour suprême et député à Copenhague, les valeurs suivantes :

Le 2 mai, ...	fr. 2000.
Le 25 »	» 500.
Le 27 »	» 500.
Le 4 juin, ...	» 500.
Le 21 »	» 2500.
Le 12 septembre, ...	» 1008 20 cent.
Total et balance,	fr. 7008 20 cent.

Les souscriptions de la *Gazette de Lausanne*, en comptabilité à part, se sont montées à la somme de . . . . . fr. 2079 40 cent.

ce qui porte les valeurs expédiées du canton de Vaud en Danemark au total de . . . . . fr. 9087 60 cent.

En remerciant ses divers correspondants et tout spécialement les journaux vaudois de l'utile concours qu'ils ont daigné lui prêter, le comité prie encore les personnes qui auraient quelque réclamation à présenter sur les comptes, de vouloir les adresser au soussigné.

F. LECOMTE,
lieutenant-colonel fédéral.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE
de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'**épaulettes** *or et argent* fin et mi-fin, pour tous grades ; **ceinturonerie, sabres d'officiers,** des fabriques de *Solingen* et *Paris ;* le tout à des prix très modérés.

Gros et *détail ;* prompte expédition.

Chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires de la Suisse :

CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND
EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR
FERDINAND LECOMTE,
lieutenant-colonel fédéral.
1 volume in-8o, avec cartes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 20. Lausanne, 22 Octobre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Traité franco-italien du 15 septembre 1864. — Guerre d'Amérique. — Les fortifications d'Anvers. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Guerre du Danemark en 1864. (*Voir avis à page* 352.)

TRAITÉ FRANCO-ITALIEN DU 15 SEPTEMBRE 1864.

Des arrangements fort importants viennent d'être conclus entre la France et l'Italie à propos des Etats-Romains. L'armée française va quitter Rome; l'armée italienne n'y entrera pas pour cela; le pape y restera, mais sous la protection d'une armée à lui et sans autre sauvegarde que celle qu'il se procurera lui-même Ainsi le principe de non-intervention dans les Etats de l'Eglise est proclamé par les deux gouvernements de France et d'Italie. La question romaine se réduit donc maintenant aux rapports que le gouvernement du St-Père saura entretenir avec ses sujets. Si par de sages réformes d'administration il se fait accepter des gouvernés, tout le monde sera content; ou, tout au moins, personne n'aura rien à dire. Si les gouvernés sont mécontents; s'ils se refusent à un gouvernement ecclésiastique, si à la mort du vénérable Pie IX ils ne veulent plus d'un régime de ce genre, s'ils s'insurgent contre la nouvelle armée papale, on ne prendra pas plus les armes pour les remettre sous l'autorité du pape, qu'on ne les a prises pour faire rentrer dans l'obéissance les Bolonais, les Toscans ou les Napolitains. Si l'Autriche ou quelque autre puissance catholique voulait aller porter secours à l'armée papale, elle serait arrêtée par les gouvernements de France et d'Italie réunis, au nom du principe de non-intervention. Tel est le vrai sens des arrangements conclus.

Voici maintenant le texte des divers documents:

CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

Leurs Majestés l'empereur des Français et le roi d'Italie, ayant résolu de conclure une convention, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'empereur des Français :

M. Drouyn de Lhuys, sénateur de l'empire, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, etc., etc., son ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères ;

Et Sa Majesté le roi d'Italie :

M. le chevalier Constantin Nigra, grand-croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc., son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté l'empereur des Français ;

Et M. le marquis Joachim Pepoli, grand-croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc., son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du saint-père, et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

Art. 2. La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans.

Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée, même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

Art. 5. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi et témoignage de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

Fait à double à Paris, le quinzième jour du mois de septembre de l'an de grâce mil-huit-cent-soixante-quatre.

(L. S.) *Signé*, Drouyn de Lhuys, Nigra, Pepoli.

Protocole faisant suite à la convention signée à Paris entre la France et l'Italie, touchant l'évacuation des Etats pontificaux par les troupes françaises.

La convention signée, en date de ce jour, entre LL. MM. l'empereur des Français et le roi d'Italie n'aura de valeur exécutoire que lorsque Sa Majesté le roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par Sadite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois, à dater de ladite convention.

Le présent protocole aura même force et valeur que la convention susmen-

tionnée. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps que celle de ladite convention.

Fait à double à Paris, le 15 septembre 1864.

(L. S.) *Signé*, Drouyn de Lhuys, Nigra, Pepoli.

DÉCLARATION.

Aux termes de la convention du 15 septembre 1864 et du protocole annexe, le délai pour la translation de la capitale du royaume d'Italie avait été fixé à six mois à dater de ladite convention, et l'évacuation des Etats Romains par les troupes françaises devait être effectuée dans un terme de deux ans à partir de la date du décret qui aurait ordonné la translation.

Les plénipotentiares italiens supposaient alors que cette mesure pourrait être prise en vertu d'un décret qui serait rendu immédiatement par Sa Majesté le roi d'Italie. Dans cette hypothèse, le point de départ des deux termes eût été presque simultané, et le gouvernement italien aurait eu, pour transférer sa capitale, les six mois jugés nécessaires.

Mais, d'un côté, le cabinet de Turin a pensé qu'une mesure aussi importante réclamait le concours des chambres et la présentation d'une loi; de l'autre, le changement du ministère italien a fait ajourner du 5 au 24 octobre la réunion du parlement. Dans ces circonstances, le point de départ primitivement convenu ne laisserait plus un délai suffisant pour la translation de la capitale.

Le gouvernement de l'empereur, désireux de se prêter à toute combinaison qui, sans altérer les arrangements du 15 septembre, serait propre à en faciliter l'exécution, consent à ce que le délai de six mois pour la translation de la capitale de l'Italie commence, ainsi que le délai de deux ans pour l'évacuation du territoire pontifical, à la date du décret royal sanctionnant la loi qui va être présentée au parlement italien.

Fait à double à Paris, le 3 octobre 1864.

Signé, Drouyn de Lhuys, Nigra.

Le projet de cette convention a été annoncé au gouvernement pontifical par la dépêche suivante de M. Drouyn de Lhuys à M. de Sartiges, ambassadeur français à Rome, dépêche publiée par le *Moniteur* du 3 octobre.

Paris, le 12 septembre 1864.

Monsieur le comte, la position que nous occupons à Rome est, depuis longtemps déjà, le sujet des plus sérieuses préoccupations du gouvernement de l'Empereur. Les circonstances nous ont paru favorables pour examiner de nouveau l'état réel des choses, et nous croyons utile de communiquer au Saint-Siége le résultat de nos réflexions.

Je n'ai pas besoin de rappeler les considérations qui ont conduit à Rome le drapeau de la France et qui nous ont déterminé à l'y maintenir jusqu'ici. Nous étions résolus à ne point abandonner ce poste d'honneur tant que le but de l'occupation ne serait pas atteint. Cependant nous n'avons jamais pensé que cette situation dût être permanente ; toujours nous l'avons considérée comme anormale et temporaire. C'est dans ces termes que le pre-

mier plénipotentiaire de l'Empereur au congrès de Paris la caractérisait il y a huit ans. Il ajoutait, conformément aux ordres de Sa Majesté, que nous appelions de tous nos vœux le moment où nous pourrions retirer nos troupes de Rome sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du gouvernement pontifical. En toute occasion nous avons renouvelé les mêmes déclarations.

Au commencement de 1859, le Saint-Père avait fait de son côté la proposition de fixer à la fin de cette année l'évacuation du territoire gardé par nos troupes. La guerre qui éclata alors en Italie ayant décidé l'Empereur à renoncer à leur rappel, la même pensée fut reprise aussitôt que les événements parurent autoriser l'espoir que le gouvernement pontifical serait en mesure de pourvoir à sa sûreté avec ses propres forces. De là l'entente établie en 1860, et en vertu de laquelle le départ des troupes françaises devait être effectué au mois d'août. Les agitations qui survinrent à la même époque empêchèrent encore une fois l'exécution d'une mesure que le Saint-Siége désirait comme nous. Mais le gouvernemeut de l'Empereur n'en a pas moins continué de voir dans la présence de nos troupes à Rome un fait exceptionnel et passager, auquel, dans un intérêt mutuel, nous devions mettre un terme dès que la sûreté et l'indépendance du Saint-Siége serait à l'abri de nouveaux périls.

Combien de raisons, en effet, n'avons-nous pas de souhaiter que l'occupation ne se prolonge pas indéfiniment ? Elle constitue un acte d'intervention contraire à l'un des principes fondamentaux de notre droit public et d'autant plus difficile à justifier pour nous que notre but, en prêtant au Piémont l'appui de nos armes, a été d'affranchir l'Italie de l'intervention étrangère.

Cette situation a, en outre, pour conséquence de placer face à face, sur le même terrain, deux souverainetés distinctes et d'être ainsi fréquemment une cause de difficultés graves. La nature des choses est plus forte ici que le bon vouloir des hommes. De nombreuses mutations ont eu lieu dans le commandement supérieur de l'armée française, et les mêmes dissentiments, les mêmes conflits de juridiction se sont reproduits, à toutes les époques, entre nos généraux en chef, dont le premier devoir est évidemment de veiller à la sécurité de leur armée, et les représentants de l'autorité pontificale, jaloux de maintenir dans les actes d'administration intérieure l'indépendance du souverain territorial.

A ces inconvénients inévitables que les agents français les plus sincèrement dévoués au Saint-Siége ne sont pas parvenus à écarter, viennent se joindre ceux qui résultent fatalement de la différence des points de vue politiques. Les deux gouvernements n'obéissent pas aux mêmes inspirations et ne procèdent pas d'après les mêmes principes. Notre conscience nous oblige trop souvent à donner des conseils que trop souvent aussi celle de la cour de Rome croit devoir décliner. Si notre insistance prenait un caractère trop marqué, nous semblerions abuser de la force de notre position, et, dans ce cas, le gouvernement pontifical perdrait, devant l'opinion publique, le mérite des résolutions les plus sages. D'autre part, en assistant à

des actes en désaccord avec notre état social et avec les maximes de notre législation, nous échappons difficilement à la responsabilité d'une politique que nous ne saurions approuver. Le Saint-Siége en raison de sa nature propre, a ses codes et son droit particuliers, qui dans bien des occasions, se trouvent malheureusement en opposition avec les idées de ce temps. Éloignés de Rome, nous regretterions certainement encore de le voir en faire l'application rigoureuse, et, guidés par un dévouement filial, nous ne croirions pas sans doute pouvoir garder le silence quand des faits semblables viendraient donner des prétextes aux accusations de ses adversaires ; mais notre présence à Rome, qui nous a créé à cet égard des obligations plus impérieuses, rend aussi, dans ces circonstances, les rapports des deux gouvernements plus délicats et met davantage en cause leurs susceptibilités réciproques.

Si manifestes que soient ces inconvénients, nous avons tenu à ne pas nous laisser détourner de la mission que nous avions acceptée. Le Saint-Père n'avait pas d'armée pour protéger son autorité à l'intérieur contre les projets du parti révolutionnaire, et, d'un autre côté, les dispositions les plus inquiétantes régnaient dans la Péninsule, au sujet de la possession de Rome, que le gouvernement italien lui-même par la bouche des ministres dans le Parlement, aussi bien que par les communications diplomatiques, réclamait comme la capitale de l'Italie. Tant que ces vues occupaient la pensée du cabinet de Turin, nous devions craindre que, si nos troupes étaient rappelées, le territoire du Saint-Siége ne fût exposé à des attaques que le gouvernement pontifical n'aurait pas été en mesure de repousser. Nous avons voulu lui conserver notre appui armé jusqu'à ce que le danger de ces entraînements irréfléchis nous parût écarté.

Nous sommes frappés aujourd'hui, monsieur le comte, des heureux changements qui se manifestent, sous ce rapport, dans la situation générale de la Péninsule. Le gouvernement italien s'efforce, depuis deux ans, de faire disparaître les derniers débris de ces associations redoutables qui, à la faveur des circonstances, s'étaient formées en dehors de son action, et dont les projets étaient principalement dirigés contre Rome. Après les avoir combattues ouvertement, il est parvenu à les dissoudre, et, chaque fois qu'elles ont essayé de se reconstituer, il a facilement déjoué leurs complots.

Ce gouvernement ne s'est pas borné à empêcher qu'aucune force irrégulière ne pût s'organiser sur son territoire pour attaquer les provinces placées sous la souveraineté pontificale, il a donné à sa politique envers le Saint-Siége une attitude plus en harmonie avec ses devoirs internationaux. Il a cessé de mettre en avant dans les chambres le programme absolu qui proclamait Rome capitale de l'Italie, et de nous adresser à ce sujet des déclarations péremptoires auparavant si fréquentes. D'autres idées se sont fait place dans les meilleurs esprits et tendent de plus en plus à prévaloir. Renonçant à poursuivre par la force la réalisation d'un projet auquel nous étions résolus de nous opposer, et ne pouvant, d'autre part, maintenir à Turin le siége d'une autorité dont la présence est nécessaire sur un point plus central

du nouvel Etat, le cabinet de Turin aurait lui-même l'intention de transporter sa capitale dans une autre ville.

A nos yeux, M. le comte, cette éventualité est d'une importance majeure pour le Saint-Siége comme pour le gouvernement de l'Empereur; car, en se réalisant, elle constituerait une situation nouvelle qui n'offrirait plus les mêmes dangers. Après avoir obtenu de l'Italie les garanties que nous croirions devoir stipuler en faveur du Saint-Siége contre les attaques extérieures, il ne nous resterait plus qu'à aider le gouvernement pontifical à former une armée assez bien organisée et assez nombreuse pour faire respecter son autorité à l'intérieur. Il nous trouverait disposés à en seconder le recrutement de tout notre pouvoir. Ses ressources actuelles, nous le savons, ne lui permettraient pas de subvenir à l'entretien d'un effectif considérable ; mais des arrangements à prendre déchargeraient le Saint-Siége d'une partie de la dette dont il a cru de sa dignité de continuer jusqu'ici à servir les intérêts. Rentré ainsi en possession de sommes importantes, défendu au dedans par une armée dévouée, protégé au dehors par les engagements que nous aurions demandés à l'Italie, le gouvernement pontifical se retrouverait placé dans des conditions qui, en assurant son indépendance et sa sécurité, nous permettraient d'assigner un terme à la présence de nos troupes dans les Etats romains. Ainsi se vérifieraient ces paroles adressées par l'Empereur au roi d'Italie dans une lettre du 12 juillet 1861 : « Je laisserai mes troupes à Rome tant que Votre Majesté ne sera pas réconciliée avec le Pape, ou que le Saint-Père sera menacé de voir les Etats qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. »

Telles sont, monsieur le comte, les observations que nous suggère un examen attentif et consciencieux des circonstances actuelles, et dont le gouvernement de l'Empereur croit opportun de faire part à la cour de Rome. Le Saint-Siége appelle certainement comme nous de ses vœux les plus sincères le moment où la protection de nos armes ne serait plus nécessaire à sa sûreté, et il pourrait, sans péril pour les grands intérêts qu'il représente, rentrer dans la situation normale d'un gouvernement indépendant. Nous avons donc la confiance qu'il rendra pleine justice aux sentiments qui nous guident, et c'est dans cette persuaison que je vous autorise à appeler l'attention du cardinal Antonelli sur les considérations que je viens de vous exposer.

Vous pouvez donner à Son Eminence lecture de cette dépêche.

Agréez, etc. DROUYN DE LHUYS.

D'autre part, M. Drouyn de Lhuys a adressé au ministre de France à Turin, M. le baron de Malaret, la dépêche suivante :

Paris, le 23 septembre 1864.

Monsieur le baron, vous savez que le gouvernement de l'empereur s'est décidé à entrer dans un arrangement avec le cabinet de Turin pour déterminer les conditions auxquelles pourrait être effectuée l'évacuation de Rome par nos troupes. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-annexé le texte de la convention qui a été signée à cet effet le 15 de ce mois, entre les plénipotentiaires de S. M. le roi d'Italie et

moi : cette convention a reçu les ratifications de l'empereur et du roi Victor-Emmanuel.

Je crois utile de rappeler brièvement quelques-unes des circonstances qui ont précédé la conclusion de cet acte important, et de vous indiquer en même temps les motifs qui ont déterminé le gouvernement de l'empereur à se départir de la fin de non-recevoir qu'il avait dû opposer jusqu'ici aux suggestions du gouvernement italien.

Appelé à m'expliquer au mois d'octobre 1862 sur une communication du cabinet de Turin qui, en affirmant le droit de l'Italie sur Rome, réclamait la remise de cette capitale et la dépossession du Saint-Père, j'ai dû refuser de le suivre sur ce terrain, et déclarer, au nom de l'Empereur, que nous ne pouvions nous prêter à aucune négociation qui n'aurait pas pour objet de sauvegarder les deux intérêts qui se recommandent également à notre sollicitude en Italie, et que nous étions bien décidés à ne pas sacrifier l'un à l'autre. Après avoir franchement exposé ainsi à quelles conditions il nous serait possible de prendre en considération les propositions qu'on croirait devoir nous faire ultérieurement, nous avons ajouté qu'on nous trouverait toujours prêts à les examiner, quand elles nous paraîtraient de nature à nous rapprocher du but que nous voulions atteindre. C'est dans cet esprit que nous avons accueilli les diverses ouvertures qui nous ont été faites depuis, bien qu'elles ne répondissent pas assez complétement à nos intentions pour servir de bases à un arrangement acceptable.

Nous suivions en même temps, avec un grand intérêt, les progrès qui se manifestaient dans la situation générale de l'Italie. Le gouvernement italien comprimait avec résolution et persévérance les passions anarchiques, déjà affaiblies par l'effet du temps et de la réflexion. Des idées modérées tendaient à prévaloir dans les meilleurs esprits et à ouvrir la voie à des tentatives sérieuses d'accommodement. C'est dans ces circonstances favorables que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est décidé à une grande résolution. Préoccupé de la nécessité de donner plus de cohésion à l'organisation de l'Italie, il nous a fait part des motifs politiques, stratégiques et administratifs qui le déterminaient à transférer sur un point plus central que Turin la capitale du royaume. L'empereur, appréciant toute l'importance de cette résolution, et tenant compte à la fois des considérations que je viens de rappeler et des dispositions plus conciliantes manifestées par le cabinet de Turin, a pensé que le moment était venu de régler les conditions qui lui permettraient, en assurant la sécurité du saint-père et de ses possessions, de mettre fin à l'occupation militaire des Etats-Romains. La convention du 15 septembre répond, selon nous, à toutes les nécessités de la situation respective de l'Italie et de Rome. Elle contribuera, nous l'espérons, à hâter une réconciliation que nous appelons de tous nos vœux et que l'empereur lui-même n'a cessé de recommander dans l'intérêt commun du saint-siége et de l'Italie.

Aussitôt que le progrès de la négociation a permis d'en espérer le succès, j'ai eu soin de faire part à la cour de Rome des considérations auxquelles nous avions obéi dans cette circonstance, et j'ai adressé à l'ambassadeur de Sa Majesté la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie. Je me suis empressé de lui en faire

connaître les clauses, pour qu'il en informe le gouvernement de Sa Sainteté.

J'espère que la cour de Rome appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt. Si, au premier abord, elle était disposée à voir d'un œil peu favorable les arrangements que nous venons de conclure avec une puissance dont la sépare encore le souvenir de récents griefs, la signature de la France lui donnera du moins, nous n'en doutons pas, la certitude de la loyale et sincère exécution des engagements du 15 septembre.

Agréez, etc. DROUYN DE LHUYS.

Pour compléter la série de ces documents il conviendrait encore d'y comprendre la depêche que M. Drouyn de Lhuys ne peut avoir manqué d'adresser, à cette occasion, à l'ambassadeur français à Vienne. Mais cette pièce n'est pas encore connue.

Ces événements ont causé, comme on devait bien s'y attendre, beaucoup d'émotion en Italie. La ville de Turin s'est alarmée sur ses intérêts municipaux, et de regrettables troubles ont eu lieu les 19, 20 et 21 septembre. La troupe a dû faire feu pour le maintien du bon ordre, et l'on a eu à déplorer environ 300 victimes. Un nouveau ministère, pleinement décidé à réaliser la convention, a été constitué sous la présidence du général La Marmora, avec le général Petiti à la guerre. La rentrée au pouvoir de ces deux illustrations de l'armée, et l'appui donné immédiatement au ministère par tous les patriotes intelligents de l'Italie, par M. Ricasoli entr'autres, ont suffi à rétablir la confiance et l'ordre. Les mesures sont actuellement prises pour le transfert très-prochain du siége des principales autorités de Turin à Florence.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Depuis quelques jours, c'est-à-dire dans la dernière semaine de septembre, les opérations ont été reprises avec entrain en Virginie.

Le général fédéral Sheridan, qui opère dans la vallée de Shenandoah, a battu deux fois et de la manière la plus brillante son adversaire, le général Early. Il s'est avancé ensuite jusqu'à Staunton et doit pousser, de là, sur Lynchburg, aussitôt qu'il aura reçu quelque renfort.

A peu près en même temps, la grande armée du général Grant, sur le James River, s'est aussi mise en mouvement. Elle agit toujours des deux côtés du fleuve, contre deux objectifs à la fois, contre Richmond et contre Petersburg. Malgré une répartition aussi vicieuse de ses forces, le général Grant n'a pas encore eu de revers sérieux. Les deux corps des généraux Ord et Birney, s'avançant dans la direction

de Richmond, se sont emparés de quelques points avantageux et se sont établis, le 30 septembre, Ord à Chaplin-Farm, Birney plus à droite, à Newmarket, c'est-à-dire sur une ligne distante d'environ deux lieues de Richmond.

Aux alentours de Petersburg, Meade et Warren firent aussi des progrès et s'emparèrent entr'autres de la position de Poplar-Grove-Church. On s'attend à des actions décisives dans cette région sous peu de jours.

Le général Sherman tient toujours à Atlanta, au centre de la Géorgie ; il s'y fortifie et s'y approvisionne, en attendant que des renforts lui permettent d'aller plus loin.

L'amiral Farragut, tout en continuant à bloquer Mobile par une escadre, paraît s'être dirigé, avec le gros de ses forces, sur un point encore inconnu.

Mais la plus grande opération en cours est celle de l'élection présidentielle, qui sera décidée le 8 novembre. Deux candidats restent en présence : d'un côté, le président actuel, M. Lincoln, porté par le même parti qui l'avait élevé il y a quatre ans, par le parti républicain, auquel se sont rattachés les abolitionnistes de toutes nuances, et de l'autre le général Mc Clellan, bien connu de nos lecteurs, porté par les démocrates.

Ces deux partis, leurs masses au moins, veulent également l'Union ; mais le parti démocratique sacrifierait à la restauration de la paix matérielle et à la rentrée des Etats du Sud, la question tout entière de l'esclavage ; il reviendrait même en arrière sur les mesures qui ont été ordonnées ces dernières années en faveur de l'émancipation.

Dans cet état des choses, nous avons à peine besoin d'exprimer de quel côté vont nos vœux. Malgré la haute considération personnelle que nous professons pour le général Mc Clellan, malgré la profonde estime que nous avons pour ses talents militaires, malgré les justes plaintes qu'il peut élever contre l'acharnement anti-patriotique avec lequel l'administration actuelle l'a entravé dans sa campagne de 1862, au lieu de le seconder, nous pensons que le président Lincoln doit être prorogé jusqu'à la fin de la crise, et que, même avec les défauts que nous lui reconnaissons, il sera plus propre à sauver le pays que tout autre mis maintenant à sa place.

D'immenses progrès ont été en somme réalisés par cette administration en vue du rétablissement de la paix sur des bases solides et durables. Les trois-quarts du Sud sont aujourd'hui non-seulement reconquis, mais purgés pour l'avenir de la plaie de l'esclavage. Il ne reste plus qu'un quart du pays rebelle à soumettre, la Floride, les deux Carolines et la Virginie. Voudrait-on s'arrêter si près du port ?

De plus, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour stimuler l'émulation des officiers employés aux travaux, et les résultats que j'ai obtenus ont été merveilleux. J'ai témoigné à ces officiers toute ma gratitude, et je ne manquerai jamais l'occasion de la leur témoigner. D'un autre côté, nous avons des imitateurs, et partout où l'on fait des fortifications, on copie ce qui s'est fait à Anvers.

On m'oppose que les modifications que j'ai apportées aux plans primitifs auraient dû amener des économies. On ne tient pas compte de ce que nous avons fait. Au lieu des fossés étroits qu'on faisait jadis, nous avons creusé des fossés considérables remplis d'une eau inépuisable. De plus nous avons établi de grandes galeries parfaitement protégées, où nos soldats pourront circuler sans danger. Tout cela compense, me semble-t-il, les économies qu'on me reproche de n'avoir pas faites. Nous avons, en outre, augmenté le nombre des réduits.

L'honorable M. Hayez, argumentant sur une phrase d'une réponse faite à des questions qui m'avaient été adressées, et dans laquelle je disais que je n'avais pas l'intention de faire de nouveaux hôpitaux, de nouveaux arsenaux, voit dans l'avenir une dépense énorme. Il m'est facile de lui répondre. Nous possédons à l'intérieur de la ville des établissements considérables de ce genre. J'ai voulu dire que ces bâtiments, qui sont très enviés par certaines industries, pourraient un jour ou l'autre être vendus. Je n'y tiens pas pour ma part. Mais enfin le cas peut se présenter. Voilà ce que j'ai voulu dire, voilà l'intention à laquelle j'ai fait allusion.

A propos des portes de la ville, je crois que l'honorable M. Hayez s'est trompé en disant que ces portes étaient inutiles. Ces portes ont été demandées par la commission qui a été chargée d'examiner la question; par M. Lons, qui a défendu avec tant de patriotisme et de désintéressement les intérêts d'Anvers. Ces portes serviront aux habitants et à la garnison. Elles permettront une circulation facile, ouvriront une large voie aux sorties.

L'honorable membre a également parlé du rôle que devait jouer la citadelle du Nord. Je vous ai déjà dit quel devait être ce rôle : d'abord de protéger la rade, ensuite d'assurer un refuge aux défenseurs de la ville, refuge où ils trouveront toute sécurité, ce qui est un point capital.

Avant que vous n'ayez décrété l'agrandissement d'Anvers, quelle était sa réputation? Celle d'une forte place de guerre, pouvant être menacée par une gorge que défendait seulement une inondation de 3,000 mètres. Aujourd'hui nous avons multiplié les moyens de

défendre cette gorge, et on nous dit que les dangers seront plus grands.

M. Coomans. On bombarderait, tout simplement.

M. le général Chazal, ministre de la guerre. Il serait impossible d'établir une batterie de bombardement, et l'attaque dont on nous menace serait la plus grande faute militaire qu'on puisse commettre. Je le dis comme soldat, on en peut prendre acte.

On nous reproche d'avoir refusé des indemnités pour servitudes. Nous ne pouvions les accorder, attendu que nous n'avons créé aucune servitude nouvelle. On a prétendu qu'il n'avait pas été question de la citadelle du Nord : il ressort d'un document que personne n'a ignoré qu'elle devait être faite. On a critiqué l'emploi de nos soldats aux travaux. Eh bien, c'est une des plus belles conquêtes que nous ayons faites. Les travaux d'Anvers ont appris à nos soldats à faire des travaux de guerre réels. Ma conviction est que cet essai sera décisif et qu'on n'emploiera plus jamais d'autres ouvriers.

On m'a reproché d'avoir employé d'anciens matériaux, provenant de la démolition d'autres places de guerre. C'est un reproche qui n'est pas plus mérité que les autres, pas plus que celui d'avoir employé le personnel de l'artillerie. Enfin, on me demande de déclarer les travaux d'Anvers comme bons. J'ai fait souvent cette déclaration, je la répéterai. Je déclare qu'Anvers, terminé avec le crédit que je vous demande, est une place invincible tant qu'on voudra la défendre, qu'Anvers sera la première place du monde. (Approbation.)

On trompe Anvers. Je suis persuadé que quelque concession que vous fassiez, vous n'apaiserez jamais l'agitation d'Anvers. Cette agitation n'est qu'un instrument d'opposition. Pour un grand nombre elle n'a été qu'un moyen de parvenir, de s'élever. Elle ne s'éteindra pas, tant qu'on ne fera pas ce que M. Van Ryswyck demandait : « la démolition des fortifications, la suppression de l'armée, et que sais-je encore. »

Messieurs, on ne fait rien de grand sans s'exposer à des critiques et quelques fois à la calomnie. Mais il arrive un moment où la vérité, longtemps cachée, dissimulée, se fait jour. Je vous en prie, Messieurs, ne faites pas de la question des fortifications d'Anvers une question de parti. Les deux fractions de cette assemblée les ont votées, et ce sera pour elles un titre de gloire. Continuons cette œuvre commune : montrons à ceux qui ont l'œil sur nous, qui nous aiment, que quand il s'agit de l'indépendance et de l'honneur de la nation, nous sommes tous animés d'un même sentiment de patriotisme et de dévouement.

Enfin, j'ai encore une prière à vous faire, Messieurs. Je vous engage tous à venir visiter les travaux d'Anvers. Vous verrez alors par

vous-mêmes que tout ce que je vous ai dit est de la plus entière exactitude; vous verrez que ces travaux sont aussi avancés que je vous l'ai dit, qu'ils seront terminés l'année prochaine; vous serez convaincus qu'ils ont été exécutés avec ordre, avec économie; vous vous assurerez que les approvisionnements sont faits. Vous recevrez là des renseignements qu'on ne peut donner que dans le cabinet, avec un plan sous les yeux, ou sur le terrain même. Quand vous aurez reçu des officiers du génie et de moi-même toutes les explications que vous pourrez désirer, il ne vous restera plus un doute sur l'efficacité et la puissance de nos fortifications. Alors, quand vous aurez cette confiance, vous pourrez la faire partager à vos commettants et le pays entier saura la vérité. (Applaudissements.)

M. Hayez. En présence de la déclaration de M. le ministre de la guerre que la place d'Anvers est une place de premier ordre, déclare s'abstenir de toute observation de détail.

En revanche il soulève, en compagnie de M. Coomans, un long incident sur les consignes qui entravent MM. les représentants dans les inspections personnelles qu'ils désirent faire des travaux.

M. Delaet est fier d'avoir toujours combattu les fortifications d'Anvers. A son avis, dans l'intérêt d'Anvers et dans l'intérêt du pays, il faut qu'Anvers soit une ville ouverte. Il tire de la dernière guerre du Danemark plusieurs arguments qu'il oppose aux assertions produites par M. le ministre de la guerre en 1859.

Quant au crédit actuel, il n'en admet pas les motifs, et surtout il s'oppose à ce que l'on prétende que la ville d'Anvers bénéficie de certaines dépenses qu'elle n'a nullement sollicitées, et qui d'ailleurs sont inutiles. Il est du reste persuadé que ce crédit ne sera pas le dernier.

M. le Hardy de Beaulieu votera contre le crédit. Il développe, à l'appui de sa détermination, diverses considérations générales et défavorables en principe aux dépenses militaires.

M. Nélis votera le crédit, quoiqu'il ait voté contre les fortifications d'Anvers. Il faut que ces fortifications soient achevées, et l'orateur a confiance dans les déclarations du gouvernement, qui a promis que ce crédit serait le dernier.

M. Jacobs. On a toujours prétendu que tout ce qui se faisait était dans l'intérêt d'Anvers. C'est une ironie. Anvers n'a eu à choisir que le moindre de deux maux. On assure que le crédit demandé ne sera suivi d'aucun autre. L'expérience nous apprend qu'il n'en est jamais autrement lorsque des crédits sont demandés. Tous les crédits qui ont été sollicités de la législature pour les travaux d'Anvers ont été annoncés comme suffisants. On ne prévoyait rien de plus. C'est encore

ce qu'on nous dit aujourd'hui. M. le ministre ne prévoit rien. Cependant, il fait des réserves. Il a raison. Ainsi la compagnie Pauwels réclame 7 millions au gouvernement. Elle n'aura pas toute cette somme, mais il faudra probablement lui en payer une partie. C'est là une éventualité dont le gouvernement devrait tenir compte.

L'orateur fait remarquer qu'on ne néglige jamais de mentionner les ouvrages extraordinaires pour demander des crédits, tandis qu'il ne fait qu'une mention sommaire des économies réalisées dans les travaux. A son avis ce n'est pas assez, et la Chambre n'est pas suffisamment éclairée. Il revient sur la question de la citadelle du Nord, et n'admet pas qu'on puisse prétendre que sa construction était prévue et connue de tout le monde. Au sujet des indemnités pour servitudes, il déclare qu'Anvers ne veut pas de servitudes à l'intérieur, que ce sont là les exigences de notre métropole commerciale.

En terminant, il rappelle le langage de la majorité, et croit que son embarras pour voter le crédit sera plus grand que celui de la minorité. Il proteste contre une phrase du discours du ministre de la guerre, dans laquelle il était dit qu'on ne pouvait pas satisfaire Anvers. Cependant, si on est inexorable avec lui, il ne cédera que lorsqu'on aura fait droit à ses justes réclamations. Il est prêt pour sa part à se soumettre au jugement du corps électoral.

M. David, tout en protestant contre les dépenses exagérées du ministère de la guerre, déclare qu'il votera le crédit demandé.

M. Kervyn de Lettenhove votera contre le crédit. Il lui semble que des dépenses aussi considérables seraient plus utiles faites en faveur de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction publique.

M. Dolez s'attache à démontrer que le crédit est destiné à payer non pas une dépense nouvelle, mais une dépense prévue et annoncée : les paroles qu'il a prononcées l'année dernière et qu'a citées M. Jacobs, s'appliquaient au projet de fortification de la rive gauche de l'Escaut.

La clôture est prononcée.

Le projet de loi est mis aux voix par appel nominal et adopté par 54 voix contre 48 et 4 abstentions.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La brigade d'occupation de Genève est aujourd'hui réduite aux deux bataillons n°s 21 (St-Gall), et 61 (Fribourg) et un peloton de dragons, sous le commande-

ment de M. le lieutenant-colonel Trumpy, comme commandant de place, avec M. le lieutenant fédéral de Crousaz comme adjudant.

Prochainement ces deux bataillons seront relevés par un bataillon zuricois et un lucernois. Le 64e, de Zurich, commandant Guyer, relèvera le bataillon fribourgeois le 26 octobre ; le 66e, de Lucerne, commandant Schindler, relèvera le bataillon saint-gallois le 2 novembre.

Le 2 novembre le commandement de la place passera à M. le lieutenant-colonel fédéral Stocker, de Lucerne. Il aura pour adjudants MM. Bossi, major fédéral, de Lugano, et Hunerwald, capitaine fédéral, d'Argovie.

M. le conseiller fédéral Fornerod ayant demandé à être relevé de sa mission de commissaire, le commissariat fédéral est maintenant composé de MM. Barman et Welti, avec M. le capitaine fédéral Emery, comme adjudant. M. le capitaine fédéral Droz, adjudant de M. le conseiller fédéral Fornerod, a été licencié.

Deux cours de répétition fort intéressants viennent de terminer la *saison* de la place d'armes de Thoune, l'un de six compagnies de cavalerie et d'une compagnie de guides, de Berne, sous le commandement du lieutenant-colonel Hartmann : l'autre de quatre compagnies de carabiniers de Berne, Vaud et Neuchâtel, sous le commandement du lieutenant-colonel Tronchin.

Fribourg. — Le Conseil-d'Etat a, dans sa séance du 26 courant, accordé des brevets de 2d sous-lieutenant aux aspirants ci-après : MM. *Gottrau*, Marie-Joseph-Charles ; *Bonard*, Hubert-Reymond ; *Rœmy*, Auguste, de Fribourg. *Criblet*, Joseph, d'Arruffens ; *Rauch*, Frs-Gustave, de Romont ; *Weck*, Frs-Henri, de Fribourg. Il a nommé postérieurement M. Arthur Techtermann au grade de 2e sous-lieutenant.

Vaud. — Dans sa séance du 4 octobre, le Conseil d'Etat a nommé directeur de l'arsenal, à Morges, M. Alf. *Veillard*, d'Aigle, capitaine à l'état-major d'artillerie et contrôleur fédéral des armes.

Dans la même séance, le Conseil d'Etat a nommé au grade de commandant du bataillon 111 de réserve fédérale, vacant par la démission de M. le commandant Michaud, M. le major Aug. *Cottier*, à Orbe ; — il a nommé capitaine de chasseurs de droite du 11e bataillon de réserve cantonale M. L. *Sueur*, à Ste-Croix ; — et lieutenant de chasseurs de gauche du 112e bataillon de réserve fédérale M. U. *Grandjean*-Margot, à Yverdon.

Dans sa séance du 18 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine *Pache*, à Bournens, major du 50e bataillon d'élite, en remplacement de M. Cottier, nommé commandant du bataillon no 111. Il a avancé M. J. *Cuendet*, à l'Auberson, au grade de lieutenant de la compagnie no 3 du 26e bataillon d'élite.

Dans sa séance du 21 octobre, il a nommé définitivement garde-arsenal à Morges, M. Emile *Jaquerod*, sous-lieutenant d'artillerie, qui depuis près d'un an remplissait ces fonctions à titre provisoire. Il a nommé M. Auguste *Rossat*, à Granges, capitaine de la compagnie no 1 du 1er bataillon de réserve cantonale, et M. François *Besançon*, à Echallens, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 11e bataillon de réserve cantonale.

AVIS. — Pour éviter les difficultés et les lenteurs de l'expédition successive des feuilles de la GUERRE DU DANEMARK EN 1864 avec les nos de la REVUE MILITAIRE, la suite de cette publication, qui s'élèvera à 35 feuilles d'impression, avec couverture et 4 cartes, sera envoyée en bloc aux abonnés dans le courant de la semaine. Vu les lourds sacrifices que la REVUE MILITAIRE SUISSE s'est imposés pour offrir, au prix modique de 2 francs, cette belle prime à ses abonnés, elle prend la liberté de laisser à leur charge le port de cet envoi.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 21. Lausanne, 1er Novembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Guerre d'Amérique. — Répertoire raisonné des lois et arrêtés militaires de la Confédération suisse. — Bulletin bibliographique.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Nous disions dans notre dernier numéro qu'il serait affligeant de voir le Nord se décourager dans son œuvre, et retourner en arrière après avoir, au prix de grands sacrifices, réussi à reconquérir les trois quarts du territoire rebelle. Et conséquemment nous ajoutions que, malgré le respect que commande le caractère du général Mc Clellan et l'admiration que tout militaire doit avoir pour la manière honorable dont le jeune général s'est tiré de la campagne de 1862, à travers les entraves de l'administration même qui aurait dû le seconder, tout vrai patriote américain et tout ami de l'humanité devait désirer la prorogation du président actuel jusqu'à la fin de la guerre.

Quelques-uns de nos amis se sont vivement récriés contre notre opinion, et l'un d'eux, au suffrage duquel nous tenons beaucoup du reste, nous écrit même qu'il voterait contre M. Lincoln par la raison « que toute cette guerre est un immense « fiasco, et que les deux parties se trouvent aujourd'hui, après quatre années « de lutte, au même point qu'au début. »

Nous devons quelques mots de réponse à cette assertion profondément erronée. Sans doute en Virginie même, le principal théâtre de la lutte, les progrès des fédéraux, quoique réels aujourd'hui, n'ont pas été aussi grands que sur les autres théâtres de guerre. Mais si l'on compare la situation actuelle en octobre 1864 avec celle du printemps, ou même de l'automne 1861, on verra que notre assertion est vraie. Nous ne pouvons reprendre le récit des événements des années 1861 et 1862. Nous nous bornons à renvoyer le lecteur au *Rapport au Département militaire suisse*, qui a été publié en supplément à la *Revue militaire suisse*. A la page 42 il trouvera quelles étaient les frontières des deux camps au début de la guerre; à la page 120 il verra aussi quelle était la situation réciproque des parties au commencement de l'année 1863. Il ne nous reste qu'à présenter un résumé des opérations des années 1863 et 1864, et c'est ce que nous allons faire, en nous

servant pour cela, comme canevas, de l'étude récente et consciencieuse d'un éminent écrivain français (1).

Au commencement de l'année 1863 le général Halleck, comme commandant en chef, dirigeait toujours de Washington les mouvements généraux des armées.

L'armée du Potomac, après l'échec de Burnside à Fredericksburg, avait été mise sous les ordres de Hooker, et était échelonnée autour de Centreville.

Les généraux fédéraux Foster et Hunter menaçaient la Caroline du sud par la côte à Newbern et Port-Royal.

L'armée du Ténessée, sous Rosecranz, tenait Nashville et les environs plus au sud.

Dans l'ouest Sherman venait de s'épuiser contre Wicksburg, et avait été remplacé par Grant dans la direction du siége. Celui-ci cherchait à communiquer avec Banks, qui essayait aussi, de la Nouvelle-Orléans, la reprise du Mississipi, mais qui était retenu devant Port-Hudson.

Enfin, et par dessus tout, la guerre avait pris un caractère plus énergique par l'acte présidentiel d'émancipation des nègres, entré en vigueur au 1er janvier 1863.

La campagne de 1863 s'ouvrit par une offensive décidée des fédéraux sur quatre points simultanés, c'est-à-dire qu'ils s'opiniâtraient dans leur vicieuse prétention de vouloir être les plus forts partout en même temps. Mieux eût valu se mettre en diversion sur trois points, et porter un coup décisif sur le quatrième. Au fond les résultats furent en somme à peu près les mêmes, mais avec beaucoup plus de pertes. Au premier printemps ils attaquèrent sur les bords du Mississipi, en Louisiane, dans la Caroline du sud, en Virginie. Devant Vicksburg du reste, l'hiver et l'insuccès du général Sherman n'avaient interrompu que pour quelques semaines les opérations militaires entreprises contre la forteresse qui fermait le grand fleuve aux flottes de l'Union : dès la fin de janvier, le général Grant, appelé à diriger le siége, débarquait avec son armée sur la longue péninsule basse du village de Soto, qu'entourent un vaste méandre du Mississipi et par-delà cette nappe circulaire d'eau courante les falaises et les collines de Wallnut-Hills, de Vicksburg, de Warrenton, semblables aux parois d'un immense amphithéâtre.

L'occupation de Vicksburg par les confédérés n'eût pas eu grande importance au point de vue stratégique, si une autre place de guerre, située également sur les bords du fleuve, ne s'était trouvée en même temps au pouvoir des rebelles. Pendant l'hiver, ceux-ci, profitant du répit que leur donnait le général Banks, occupé sur la côte du Texas, s'étaient solidement retranchés au sommet de la falaise verticale de Port-Hudson qui domine la rive gauche du Mississipi, à 270 kilomètres en amont de la Nouvelle-Orléans et à 400 kilomètres en aval de Vicksburg. La garnison de cette dernière forteresse devait accomplir la tâche difficile d'arrêter au passage la flotte cuirassée de l'amiral Porter et l'armée du général Grant, formée de ces rudes soldats du nord-ouest, qui, depuis le commencement de la lutte n'avaient guère compté que des victoires. Port-Hudson, aussi bien

(1) M. Elisée Reclus, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre.

fortifié que Vicksburg par la nature, mais défendu par un moins grand nombre de troupes, devait barrer la route à l'escadrille de l'amiral Farragut et à la petite armée du général Banks, composée seulement de quelques milliers d'hommes. Ensemble les défenseurs des deux places de guerre avaient pour mission de conserver à la confédération esclavagiste une section très importante du cours mississipien et de ne laisser aux fédéraux d'autre chemin vers la Nouvelle-Orléans que celui de la mer. Ce qui augmentait aux yeux des hommes du sud l'importance capitale de la section du grand fleuve qu'ils occupaient, c'est que la Rivière-Rouge se déverse dans le Mississipi entre les deux citadelles, et que par cette artère fluviale ils pouvaient recevoir librement les bestiaux du Texas, le sel de la Louisiane et les munitions de guerre expédiées de Matamoros. Au commencement de 1863, le cabinet de Washington, ordonna l'occupation des falaises de Port-Hudson et de Vicksburg, et, dans ce but, il mit sous les ordres du général Grant et de l'amiral Porter sa plus belle armée et sa plus forte escadre de vapeurs blindés. De son côté, le gouvernement séparatiste, sachant que la perte définitive du Mississipi entraînerait tôt ou tard la ruine complète du sud comme nation indépendante, ne cessait d'envoyer aux deux places menacées des soldats, des approvisionnements et des munitions de guerre. Le président Jefferson Davis se rendit lui-même à Vicksburg pour animer les défenseurs à une résistance acharnée.

Le général Grant s'appliqua tout d'abord à isoler Vicksburg, ou du moins à couper cette place de ses communications avec Port-Hudson, en s'emparant de la partie du fleuve comprise entre les deux villes. Au premier moment, cette œuvre parut assez facile. Pendant l'été de 1862, le général unioniste Williams avait eu l'ingénieuse idée de tracer un canal à travers l'isthme étroit qui sépare deux méandres du Mississipi, en amont et en aval de Vicksburg. Une fois creusé, ce canal, livrant passage aux eaux du grand fleuve, eût épargné aux navires fédéraux un détour de 50 kilomètres, et, chose bien plus importante, il leur eût permis d'éviter les batteries de Vicksburg et de voguer librement sur tout le cours du Mississipi, de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans ; mais les travaux sérieux furent à peine commencés en 1862, et lorsque le général Grant arriva devant Vicksburg, la tranchée du canal était déjà presque entièrement comblée par les boues. On se remit à l'œuvre avec énergie. Le tracé fut modifié afin de donner une plus grande force d'érosion au courant du fleuve, et bientôt les soldats de plusieurs régiments et des milliers de nègres recrutés sur les plantations voisines enlevaient la terre d'alluvions sur toute l'étendue du canal projeté. A quelques pieds de profondeur, l'abondance de l'eau boueuse qui pénètre le sol empêcha la continuation des travaux. On introduisit alors directement les eaux du Mississipi dans la tranchée afin que cette masse liquide, trouvant tout à coup une issue en ligne droite sur le plan incliné de l'isthme, se creusât à elle-même son lit ; mais sous la couche superficielle des alluvions s'étend en cet endroit, comme dans toute la partie centrale de la vallée du Mississipi, une assise d'argile compacte et presque rocailleuse que le courant du fleuve ne parvint pas à entamer. De petits vapeurs seulement, des transports d'un faible tirant d'eau purent s'engager dans la brèche de l'ithsme et gagner l'anse méridionale du méandre en aval de Vicksburg ; mais,

lorsqu'ils y arrivèrent, les confédérés avaient déjà planté sur la rive opposée des batteries qui commandaient le débouché du canal, ôtant ainsi toute importance stratégique à cette voie navigable. Puis un brusque contre-temps vint tout à coup mettre un terme aux travaux de creusement. La grande crue fluviale du printemps atteignit une hauteur imprévue et menaça de crever les levées qui protégent la péninsule contre l'invasion des eaux. Le travail changea de nature. Au lieu d'ouvrir un passage au Mississipi, les soldats durent maintenant lutter de toutes leurs forces contre la pression du grand fleuve suspendu pour ainsi dire au-dessus de leurs têtes. En dépit de ce labeur désespéré, le rempart circulaire céda en divers endroits, et des torrents d'eau s'abattirent sur les parties basses du camp. L'armée fut obligée d'abandonner en toute hâte sa base d'opérations et de se réfugier plus au nord, à l'anse du grand méandre de *Milliken's-Bend*. Tous ces va-et-vient et ces travaux inutiles faisaient la joie de la garnison de Vicksburg, qui du haut de son promontoire voyait l'armée fédérale s'agiter au loin dans la plaine.

L'inutilité du canal de la péninsule dut enfin être reconnue par le général Grant, qui s'occupa de créer une autre voie navigable aux navires de l'Union. A 100 kilomètres au nord de Vicksburg, dans la plaine alluviale qui s'étend à l'ouest du Mississipi, se trouve le lac semi-circulaire de Providence, qui fut autrefois un méandre du fleuve, et qui en est actuellement séparé par une zone de terrains bas en partie cultivés et par une forte levée d'argile. Diverses *coulées* et *fausses rivières* font communiquer ce lac avec le bayou Maçon, le bayou Tensas et la Rivière-Noire, dont les eaux se déversent dans la Rivière-Rouge, affluent du Mississipi. Espérant que par ce long détour une partie de la flotte fédérale pourrait gagner l'embouchure de la Rivière-Rouge et bloquer Vicksburg en aval, le général Grant fit percer la levée de Providence. L'eau du fleuve se précipita par la brèche, inonda les plantations et fit déborder les bayous de l'intérieur; mais ces ruisseaux tortueux, obstrués de branches et de troncs, n'en devinrent guère plus navigables, et les pilotes n'osèrent y aventurer leurs navires.

A l'est du Mississipi, l'infatigable Grant s'occupait aussi de travaux de canalisation afin de tourner la place de Vicksburg et de la priver de ses communications avec les riches contrées qu'arrosent le Yazoo et ses affluents. Ne pouvant renouveler l'entreprise du général Sherman et remonter directement le Yazoo, dont les confédérés commandaient l'entrée par de puissantes batteries, Grant et l'amiral Porter devaient là aussi se mettre à la recherche de bayous de communication. Ces canaux naturels, aux eaux lentes et noirâtres, abondent dans la zone de terrain qui sépare du Mississipi le Yazoo et son affluent le *Sunflower*. Autrefois, notamment en 1782 et en 1828, tout cet espace, dont la largeur moyenne est d'environ 50 kilomètres, était complétement noyé par les eaux d'inondation pendant les crues exceptionnelles, et les rares habitants cherchaient alors un asile sur les monticules artificiels élevés dans les temps anciens par les peaux-rouges. Depuis la colonisation et la mise en culture du pays, ces terres basses, où de riches plantations cotonnières ont remplacé la forêt vierge, sont défendues contre le Mississipi par de fortes levées qui, en certains endroits n'ont pas moins de 13 mètres de haut et 96 mètres de large; mais les inondations du grand fleuve ont laissé des traces

de leur passage dans le Mud-Creek, le Deer-Creek, le Steel-Creek, le Sunflower, le Yazoo-Gate et tant d'autres fausses rivières et lagunes dont le réseau partage le sol en d'innombrables parcelles. C'est à travers ce dédale d'eaux presque stagnantes que se dirigèrent, un peu à l'aventure, les canonnières de l'amiral Porter, tantôt voguant librement sur des lacs profonds, tantôt se glissant par d'étroits fossés obstrués de boues et de troncs d'arbres. Cette étrange et pénible navigation, qui eût pu finir d'une manière désastreuse pour les fédéraux, si la flottille était restée emprisonnée dans quelque bayou, se continua pendant près d'un mois et demi ; les marins détruisirent d'une manière effective toutes les communications de Vicksburg avec les comtés du nord, et s'emparèrent d'une grande quantité de coton ; en outre les confédérés brûlèrent eux-mêmes les entrepôts et les granges sur toutes les plantations riveraines que leurs adversaires menaçaient d'une visite. Arrivés dans le Haut-Yazoo, les navires essayèrent en vain de réduire le fort Greenwood, construit à l'embouchure de la rivière Tallahatchie, et, craignant d'être enfermés, ils durent rebrousser chemin pour rentrer dans le Mississipi.

Pendant que ces diverses tentatives étaient faites inutilement pour tourner la place de Vicksburg, soit par le canal, soit par les voies indirectes des bayous, l'amiral s'occupait aussi de forcer directement le passage. Cette entreprise était périlleuse. Il ne s'agissait de rien moins que de descendre à toute vapeur le fil du courant qui rase le pied des Wallnut-Hills et des collines de Vicksburg, et pendant cette course de 14 kilomètres il fallait essuyer le feu de cent pièces de canon, parer le choc de quelques bateaux confédérés, éviter le banc de sable qui s'étend au loin dans le fleuve au large de la péninsule. Le colonel Ellet, commandant le vapeur *Quen of the West*, résolut de tenter l'aventure avec un équipage de cent volontaires. Le 2 février, le bateau, dont les bordages sont protégés par des balles de coton, cherche à se glisser le long de la rive droite du fleuve avant de se lancer dans le redoutable détroit ; mais il est bientôt aperçu. Il s'engage alors hardiment sous le canon de la place, heurte en passant un vapeur confédéré qu'il démolit presque en entier, puis, se dégageant péniblement de cette ruine, recommence sa course. Dix boulets le frappent, mais aucun ne l'atteint à la machine ou dans les œuvres vives ; un incendie se déclare à bord, mais on l'éteint tout en rendant coup pour coup aux batteries ennemies. Enfin le passage est franchi ; la *Queen of the West* jette l'ancre près de la rive droite du Mississipi, hors de la portée des boulets de Vicksburg, et, revenant rapidement par la péninsule, la plupart des matelots de l'équipage vont recevoir les félicitations de leurs compagnons d'armes.

Ainsi un navire de la flotte fédérale avait réussi à pénétrer dans la partie du cours mississipien comprise entre les deux forteresses de Vicksburg et de Port-Hudson. C'était un succès inespéré ; mais la *Queen of the West* n'en était pas moins dans une position des plus critiques. Elle se trouvait en plein domaine confédéré, enfermée avec une flottille ennemie, menacée par tous les canons des villes qui bordent le fleuve sur une longueur de 400 kilomètres. Le colonel Ellet n'hésita pas longtemps sur ce qu'il avait à faire. Immédiatement après avoir réparé les avaries de son navire, il continua sa marche vers Port-Hudson, brûla toutes les embarcations ennemies qu'il rencontra, s'empara de transports chargés de

vivres, et à lui seul bloqua l'embouchure de la Rivière-Rouge. Malheureusement, trop confiant dans sa fortune, il se laissa conduire par un pilote louisianais sous le feu d'une batterie confédérée du fort de Russey : la chaudière, traversée par un boulet, fit explosion, et les hommes de l'équipage durent s'échapper sur des balles de coton pour gagner un vapeur qu'ils avaient capturé la veille. Quelques heures auparavant, une canonnière cuirassée, l'*Indianola*, avait, à la faveur de la nuit, forcé le passage de Vicksburg sans être frappée par les boulets ; mais elle arriva trop tard : déjà l'éveil était donné, toute une flotte de vapeurs armés dans la Haute-Louisiane descendait la Rivière-Rouge, la *Queen of the West* réparée devenait le vaisseau amiral des confédérés, et dès le 24 février elle aidait à capturer l'*Indianola*, après un combat d'une heure et demie livré sous les falaises de Grand Gulf. Dès lors il devint évident qu'à moins d'un changement de tactique, le passage direct des canonnières sous le feu des batteries de Vicksburg n'aurait d'autre résultat que de donner une flotte aux rebelles. Les assiégés étaient toujours sur le qui-vive. Afin de les prendre en faute ou de leur faire dépenser inutilement leurs munitions, les fédéraux lancèrent deux fois durant la nuit des *quaker gunboats*, misérables radeaux auxquels ils avaient donné, au moyen de poutres et de barils superposés, une vague ressemblance avec des batteries flottantes. Chaque fois ces prétendues embarcations étaient criblées de boulets. Chose étonnante et qui semblerait incroyable, si elle n'était confirmée par les dépêches du généra Pemberton, défenseur de Vicksburg, un de ces fantastiques vaisseaux parut tellement redoutable aux confédérés qu'ils s'empressèrent de faire sauter l'*Indianola* pour l'empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi.

Ce que l'amiral Porter avait tenté vainement pour tourner Vicksburg, l'amiral Farragut l'entreprit avec plus de succès devant Port-Hudson. Au milieu de la nuit du 13 au 14 mars, il arrive au pied de la première falaise, non pas avec un seul navire, mais avec toute une flotte de 14 vaisseaux, canonnières et bateaux à mortiers, car il ne s'agissait pas seulement d'essuyer le feu de pièces placées en batterie sur une longueur de 6 kilomètres, il fallait aussi vaincre un rapide courant de 5 ou 6 nœuds à l'heure. Les confédérés étaient avertis ; de grands feux, allumés sur la rive droite, illuminaient de leurs reflets toute la surface du fleuve. Le vaisseau-amiral, le *Hartford*, entré le premier dans le terrible défilé, engagea la lutte avec les redoutes des falaises, et, suivi de tous les autres navires, qui rendaient comme lui feu pour feu, il fendit le courant à force de vapeur. Le combat, sans cesse déplacé à mesure que la flotte arrivait en face d'autres batteries, dura près de deux heures ; mais de temps en temps un navire dont la machine était brisée par les boulets se détachait du convoi, et, porté sur le fil du courant, descendait pour aller jeter l'ancre en aval des fortifications ennemies. Les deux beaux vaisseaux le *Monongahela* et le *Richmond* furent ainsi mis hors de combat. Le *Mississipi* s'échoua sur un banc de sable en face de la plus formidable batterie de Port-Hudson, et devint la cible des boulets : incendié par son propre équipage et s'allégeant peu à peu de son poids sous l'action des flammes, il se remit à flot et descendit majestueusement le fleuve en lançant dans toutes les directions les obus que la chaleur de l'immense foyer faisait éclater. Deux vapeurs

seulement réussirent à forcer complétement le passage, le vaisseau-amiral et la canonnière *Albatross*. Il était à craindre que ces deux navires ne partageassent le sort de la *Queen of the West* et de l'*Indianola*, et ne fussent à leur tour capturés par les confédérés; mais il n'en fut rien. Le 17, l'amiral Farragut obtenait la reddition de la ville de Natchez; le 21, il arrivait en aval des batteries de Vicksburg. Encouragé par le demi-succès de son frère d'adoption, David Farragut, l'amiral David Porter voulut tenter un nouvel effort, et le 25 deux nouvelles canonnières passaient sous le feu de Vicksburg : l'une chavira et sombra, l'autre le *Switzerland*, eut sa machine transpercée d'un boulet ; mais, grâce au courant du Mississipi, elle atteignit l'endroit où l'attendaient les deux vapeurs de Farragut. Avec sa flottille de trois bateaux, l'amiral devint maître du fleuve. Tandis que l'escadre confédérée, descendue vers le littoral de la mer par l'Atchafalaya, cherchait vainement à défendre l'embouchure de ce bayou contre une flottille partie de la Nouvelle-Orléans, et tout entière était livrée aux flammes, les équipages fédéraux du *Hartford* et de ses deux compagnons détruisaient les transports du sud, bombardaient les redoutes, enlevaient le coton des plantations et bloquaient complétement l'embouchure de la Rivière-Rouge. Enfin, le 16 avril, huit autres canonnières, sous les ordres de l'amiral Porter, réussirent à forcer le blocus de Vicksburg; le 23, une autre flottille dépassa les batteries avec le même succès. Désormais le fleuve était reconquis, et les deux forteresses confédérées restaient définitivement isolées l'une de l'autre.

Il était aussi très important de les isoler de leurs communications avec l'intérieur, de couper les chemins de fer de l'état du Mississipi, de détruire les locomotives, de renverser les ponts, de brûler les approvisionnements de toute espèce qui se trouvaient dans les principales stations. C'est le colonel de cavalerie Grierson que le général Grant chargea de cette expédition périlleuse. La course qu'il devait fournir avec sa brigade était de 600 kilomètres en ligne droite, mais en réalité elle n'était pas moindre de 800 kilomètres, car il fallait éviter, par un grand détour vers l'est, l'armée de Johnston, dont le quartier-général était à Jackson, au centre de l'état. Les cavaliers, partis le 17 avril de Lagrange, village situé sur la frontière du Ténessée, rejoignirent le 2 mai l'armée du général Banks, qui les attendait à Bâton-Rouge, siége du gouvernement de la Louisiane. Pendant cette course effrénée à travers le territoire ennemi, ils avaient fait en moyenne 55 kilomètres par jour, tantôt opérant par détachements isolés afin de détruire les chemins de fer et les télégraphes sur un plus grand nombre de points, tantôt réunis en un seul corps lorsqu'ils se préparaient à livrer un combat. Chaque jour, ils devaient entrer à l'improviste dans quelque village pour y trouver des vivres et des chevaux frais ; chaque jour, il leur fallait déjouer les poursuites et devancer les messagers qui portaient la nouvelle de leur passage. La dernière étape de cette expédition fut la plus pénible : les cavaliers fournirent en trente heure, une course de 128 kilomètres et trouvèrent encore le temps de détruire des magasins d'approvisionnements, de livrer des ponts aux flammes, de passer une rivière à la nage et de s'ouvrir deux fois un chemin à travers des troupes ennemies. L'histoire de la guerre, même en dehors de l'Amérique, offre peu

d'exemples de faits d'armes plus audacieux que l'expédition de la colonne de cavalerie commandée par Grierson.

(A suivre.)

RÉPERTOIRE RAISONNÉ DES LOIS ET ARRÊTÉS MILITAIRES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

Nous empruntons cette indication, venant combler une lacune souvent sentie, à l'utile volume, récemment paru à Lausanne, de MM. les juges Bippert et Bornand :

Décret sur l'instruction des armes spéciales, 16 juin 1849, T. 46, p. CXVIII.

Ce décret n'a eu qu'une valeur momentanée.

Décret accordant des pouvoirs pour mettre des troupes sur pied, 30 juin 1849, T. 46, p. CLXXXI.

Ce décret n'a eu qu'une valeur momentanée.

Circulaire à ce sujet, 24 juillet 1849, T. 46, p. CCXXIV.

Cette circulaire n'a eu qu'une valeur momentanée.

Arrêté sur l'échelonnement des troupes aux frontières, 3 juillet 1849, T. 46, p. CCXXVIII.

Cet arrêté n'a eu qu'une valeur momentanée.

Décret renouvelant les pleins pouvoirs en vue de la sûreté de la Confédération, 8 août 1849, T. 46, p. CCXXXIV.

D'une valeur momentanée.

Décret sur l'achèvement de la transformation des fusils à silex, 4 décembre 1849, T. 46, p. CCCV.

Ce décret n'a plus de valeur.

Loi sur l'organisation militaire fédérale du 8 mai 1850, T. 47, p. CIX.

Les valeurs renfermées dans cette loi ont été tranformées en nouvelle monnaie par l'arrêté du 23 décembre 1851.

Le tableau 18 a été modifié, pour ce qui concerne la solde du personnel des ambulances, par la loi du 2 février 1853.

Les art. 8 et 9 ont été modifiés par l'arrêté du 28 juillet 1853, en ce sens que les cantons ont été autorisés à former la réserve fédérale d'hommes de même classe que ceux de l'élite.

Le § *b* de l'arrêté du 28 juillet 1853 est lui-même modifié par l'arrêté du 3 juillet 1861.

L'art. 70, § *b*, a été modifié par l'arrêté du 16 janvier 1854, en ce qui concerne la durée des cours de répétition de cavalerie.

L'art. 148 a été rapporté par l'art. 414 du règlement sur l'habillement du 27 août 1852.

Les art. 70, 71, 79 et 117 ont été abrogés par la loi du 30 janvier 1854 sur l'instruction des carabiniers, en tant que les dispositions de cette loi sont contraires à celles de la loi du 8 mai 1850.

L'art. 72 a été modifié par l'arrêté du 3 juillet 1861 sur le recrutement de la cavalerie.

Les dispositions concernant les batteries de fusées sont rapportées et remplacées par la loi du 5 février 1862.

Cette loi est aussi modifiée considérablement par celle du 15 juillet 1862,

spécialement en ses articles 21 à 26, 62, 64 à 66, 69, et en ses tableaux sous nos 1, 2, 3, 5, 10, 11.

Les dispositions concernant l'organisation et la composition des batteries de montagne sont modifiées par la loi du 21 juillet 1862.

La solde des guides (tableau 14), a été modifiée par la loi du 23 janvier 1860.

Instructions pour l'administration du matériel, ne sont pas au recueil.

Ont été rapportées par celles de 1862.

Loi sur les exemptions et les exclusions du service, 19 juillet 1850.

Voyez *Militaire — exemption.*

Règlement sur l'instruction des instructeurs d'infanterie et de carabiniers, 27 septembre 1850, T. 47, p. CCLXXIX.

Rapporté par l'arrêté du 14 décembre 1859.

Loi sur l'armement et l'équipement des carabiniers, 21 décembre 1850, T. 47, p. CCCCXXXIV.

Rapportée par la loi du 1er août 1864.

Ordonnance sur les indemnités de voyage des officiers fédéraux en inspection, 13 janvier 1851, T. 48, p. LIII.

Il a été statué à nouveau, en 1856 et 1862, sur les indemnités des *fonctionnaires* militaires fédéraux.

Ordonnance sur l'admission des aspirants aux écoles fédérales, 15 janvier 1851, T. 48, p. LV.

Rapportée par le règlement du 25 novembre 1857.

Ordonnance sur l'entrée des recrues aux écoles fédérales, 15 janvier 1851, T. 48, p. LXIV.

Rapportée par le règlement du 25 novembre 1857.

Instruction pour le colonel fédéral de carabiniers, 22 février 1851, T. 48, p. LXXIII.

Instruction pour le colonel fédéral de cavalerie, 24 février 1851, T. 48, p. LXXX.

Arrêté sur l'armement et l'équipement des carabiniers, 13 mai 1851, T. 48, p. CXXXIX.

Cet arrêté, chiffre 3, a été complété par celui du 7 août 1854.

Ordonnance sur la force métallique des bouches à feu, 6 juin 1851, T. 48, p. CLIV.

Instruction pour l'inspecteur fédéral d'artillerie, 16 juin 1851, T. 48, p. CLXXII.

Rapportée par celles de 1862.

Loi sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale, 27 août 1851, T. 48, p. CCCCXXIII.

Modifiée par celle du 21 décembre 1860, et pour l'équipement de cheval par celle du 23 janvier 1863. L'art. 39 est rapporté par la loi du 1er août 1863.

Loi sur les contingents en hommes, chevaux et matériel pour l'armée fédérale, 27 août 1851, T. 48, p. CCCCLXIV.

Modifiée par celle du 16 juillet 1852.

Ce qui concerne les batteries de fusées est modifié par l'arrêté du 5 février 1862, et ce qui concerne l'organisation et la composition des batteries de montagne, par la loi du 21 juillet 1862.

En outre l'arrêté du 23 février 1861 a formé un bataillon commun des compagnies détachées de Bâle-Ville, Schaffhouse et Appenzell (Rh.-Ext.).

Instruction pour l'inspecteur du génie, 1er octobre 1851, T. 48, p. DCXCIV.

Règlement sur l'habillement et l'armement des instructeurs fédéraux, 28 novembre 1851, T. 48, p. DCCXLIV.

Modifié par l'arrêté du 16 mars 1861.

Arrêté transformant en nouvelle monnaie les valeurs fixées dans le règlement d'administration du 14 août 1845, et dans la loi sur l'organisation du 8 mai 1850, 23 décembre 1851, T. 48, p. DCCLXVIII.

Modifié par la loi du 2 février 1853, déterminant à nouveau des indemnités transformées par l'arrêté du 30 décembre 1856 et par la loi du 28 janvier 1863 sur les indemnités de logement et la nourriture des troupes.

Règlement sur l'entrée des cadres, 20 février 1852.

N'est pas au recueil.

Rapporté par le règlement du 25 novembre 1857.

Instruction pour le service de santé dans les écoles, 21 mars 1852, T. 49, p. XXIV.

Arrêté sur le tarif de l'indemnité pour le matériel de guerre à fournir par les cantons pour le service des écoles fédérales, 24 mars 1852, T. 49, p. XXXIII.

Le tarif pour harnachement est modifié par l'arrêté du 12 août 1861.

Loi modifiant celle du 27 août 1851 sur les contingents en hommes, chevaux et matériel de guerre pour l'armée fédérale, 16 juillet 1852, T. 49, p. LV.

Loi sur les pensions à allouer aux blessés de l'armée fédérale ou aux familles de ceux qui ont succombé, 7 août 1852, T. 49, p. CII.

Règlement sur l'habillement, etc., de l'armée fédérale, 27 août 1852.

Ce règlement n'est pas au recueil. L'arrêté du 7 août 1854 modifie l'art. 256. Il a subi d'ailleurs des modifications ensuite de la loi du 21 décembre 1860, qui modifie celle sur l'habillement de 1851.

Instructions pour le commissaire fédéral des guerres sur la place de Thoune, 26 novembre 1852.

Ces instructions ne figurent pas au recueil.

Loi modifiant le tableau 18 de la loi sur l'organisation militaire fédérale pour ce qui concerne la solde du personnel des ambulances, 2 février 1853, T. 50, p. CXX.

Loi approuvant la loi militaire de Zug, 14 février 1853, T. 50, p, CLXIX.

Ordonnance sur le numérotage des unités tactiques, 4 mars 1853, T. 50, p. CLXXVIII.

L'arrêté du 29 mai 1854 modifie le numérotage des compagnies de carabiniers nos 22 et 23 de Zurich et de Schwytz.

Ordonnance sur la construction des bouches à feu, ainsi que les dimensions des obusiers, 4 mars 1853, T. 50, p. CXCVII.

Ordonnance sur le nombre et les espèces de coups pour les bouches à feu à fournir par les cantons, 8 mars 1853, T. 50, p. CCXV.

L'art. 2 est abrogé en ce qui concerne les cartouches pour les obusiers longs de 24 liv. et les obusiers de 12 liv., par l'ordonnance du 3 décembre 1856.

Ordonnance sur l'organisation des batteries à fusées, 26 mars 1853, T. 50, p. CCLXVII.

Arrêté sur les rassemblements de troupes en 1854, 14 juillet 1853, T. 50, p. CCXC.

Arrêté modifiant les articles 8 et 9 de la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, 28 juillet 1853, T. 50, p. CCCXXXII.

Le § *b* de l'art. 1er est modifié par l'arrêté du 3 juillet 1861 sur le recrutement de la cavalerie.

Arrêté approuvant la loi militaire de Glaris, 26 août 1853, T. 50, p. CCCCLXXXIV.

Ordonnance sur l'armement et l'équipement des chasseurs, 19 décembre 1853, T. 50, p. DX.

Ordonnance sur les devoirs, le recrutement et l'instruction des guides, 28 décembre 1853, T. 50, p. DXVII.

Arrêté modifiant l'art. 70 § *b* de la loi militaire de 1850, quant à la durée des cours de répétition de la cavalerie, 16 janvier 1855, T. 54, p. IX.

Ordonnance sur l'école centrale, 21 janvier 1854, T. 51, p. XIX.

Rapportée par le règlement du 25 novembre 1857.

Loi sur l'instruction des carabiniers, 30 janvier 1854, T. 51, p. XLVI.

L'art. 3, § 1er, est modifié par l'art. 13 de la loi du 15 juillet 1862.

Arrêté approuvant la loi militaire vaudoise, 27 février 1854, T. 51, p. XCV.

Règlement d'exécution sur l'instruction des carabiniers, 10 mars 1854, T. 51, p. XCVII.

Modifié par celui du 21 décembre 1855 et rapporté par celui du 25 novembre 1857.

Arrêté modifiant le numérotage des unités tactiques, 29 mai 1854, T. 51, p. CXXIX.

Arrêté sur l'atelier d'armes, 20 juillet 1854, T. 51, p. CLXXI.

D'une valeur momentanée.

Arrêté sur le complément de l'équipement du sac de chasse des carabiniers, 7 août 1854, T. 51, p. CXCVII.

Arrêté sur les règlements provisoires d'exercices, 18 décembre 1854, T. 51, p. CCXLIV.

D'une valeur momentanée.

Arrêté suspendant l'introduction du fusil de chasseur, 20 décembre 1854, T. 51, p. CCLVII.

Arrêté ratifiant la loi militaire de Schaffouse, 26 octobre 1855, T. 52, p. CLIV.

Arrêté ratifiant la loi militaire d'Uri, 9 novembre 1855, T. 52, p. CLVI.

Changement au règlement d'exécution pour l'instruction des carabiniers, 21 décembre 1855, T. 52, p. CXCIX.

Rapporté par le règlement du 25 novembre 1857.

Arrêté adoptant les règlements d'exercices pour l'infanterie avec diverses modifications, 26 juillet 1856, T. 53. p. CLXXVIII.

Arrêté sur l'introduction du fusil de chasseurs, 25 septembre 1856, T. 53, p. CCXIV.

Cet arrêté a reçu une extension par celui du 14 décembre 1860.

Ordonnance sur la charge et les munitions des obusiers longs, 3 décembre 1856, T. 53, p. CCXLI.

Arrêté sur l'indemnité des chevaux qui périssent au service, 30 décembre 1856, T. 53, p. CCL.

Ordonnance sur l'admission de corps surnuméraires dans les écoles militaires fédérales, 13 juin 1857, T. 54, p. LVI.

Loi créant un adjoint (instructeur en chef de l'infanterie) au département militaire, 5 août 1857, T. 54, p. CL.

Abrogée par celle du 30 juillet 1858 sur la création des fonctions permanentes.

Règlement général sur le choix des recrues et la tenue des écoles militaires fédérales pour les armes spéciales, 25 novembre 1857, T. 54, p. CLXXV.

L'art. 42 est rapporté par l'arrêté du 16 mars 1861 et les articles 51 et 52 sont rapportés par l'arrêté du 4 août 1862 pour autant qu'ils concernent les indemnités de transport à l'école centrale.

Arrêté sur l'introduction des fusils rayés Prélaz-Burnand, 26 janvier 1859, T. 56, p. CXCIX.

Cet arrêté a reçu une extension par celui du 14 décembre 1860.

Ordonnance sur les indemnités de voyage, 23 février 1859.

N'est pas au recueil.

A été rapportée par celle du 1er avril 1861.

Arrêté sur la solde d'école du commissariat et du personnel de santé, 4 avril 1859 (vol. de 1861), T. 58, p. XVIII.

Arrêté approuvant le règlement sur le service de santé, 30 juillet 1859, T. 56, p. CDXLI.

Règlement sur les fusils de chasseurs et les fusils d'infanterie transformés, les caisses d'outils d'armuriers et de pièces de rechange pour bataillons d'infanterie et sur la confection et le chargement des munitions, 16 septembre 1859, T. 56. p. CDLXVIII.

Arrêté sur la formation d'instructeurs pour l'infanterie, 14 décembre 1859, T. 56, p. DXIII.

L'art. 8 est rapporté et remplacé par l'arrêté du 20 novembre 1861.

Arrêté approuvant la loi additionnelle militaire du Valais, 14 décembre 1859, T. 56, p. DXXII.

Règlement pour les officiers visitant les établissements militaires à l'étranger, 18 janvier 1860, T. 57, p. XCIV.

Loi sur la solde des guides attachés à un état-major ainsi que des ordonnances à cheval, 23 janvier 1860, T. 57, p. CVIII.

Loi sur l'instruction par la Confédération des officiers d'infanterie, 30 janvier 1860, T. 57, p. CXXXIII.

Arrêté sur les armes à feu portatives, 31 janvier 1860, T. 57, p. CXXXVIII.

D'une valeur momentanée.

Arrêté accordant des pouvoirs au Conseil fédéral relativement au règlement sur le service en campagne, 31 janvier 1860, T. 57, p. CXLI.

Le règlement est en vigueur jusqu'à la fin de 1863 ensuite de l'arrêté du 6 février 1862.

Arrêté demandant un projet d'habillement militaire, 3 février 1860, T. 57, p. CLXV.

D'une valeur momentanée.

Ordonnance sur l'organisation de la landwehr, 5 juillet 1860, T. 57, p. CCLXV.

Arrêté sur le complément de l'armement de l'infanterie, 14 décembre 1860, T. 57, p. CDIX.

Loi sur quelques modifications à l'habillement et à l'équipement de l'armée, 21 décembre 1860, T. 57, p. CDXXVI.

Arrêté sur la formation en un bataillon commun des compagnies détachées des cantons de Bâle-Ville, Schaffouse et Appenzell (Rh.-Ext.), 23 février 1861, T. 58, p. VII.

Arrêté sur l'habillement et l'armement des instructeurs fédéraux et des aspirants des armes spéciales, 16 mars 1861, T. 58, p. XX.

Cet arrêté n'aura plus de valeur après la rédaction définitive du nouveau règlement d'habillement.

Arrêté fixant les indemnités pour les officiers et sous-officiers voyageant isolément, 1er avril 1861, T. 58, p. XXIII.

Arrêté sur le recrutement de la cavalerie, 3 juillet 1861, T. 58, p. XXXIII.

Arrêté sur l'introduction de canons rayés (12 batteries), 24 juillet 1861, T. 58, p. LXVII.

Cet arrêté a reçu une extension par celui du 23 décembre 1863.

Arrêté approuvant la loi militaire de Saint-Gall, 2 août 1861, T. 58, p. LXXXIV.

Arrêté sur l'indemnité pour harnachement des chevaux du train, 12 août 1861, T. 58, p. LXXXVI.

Arrêté approuvant la loi militaire de Zurich, 9 septembre 1861, T. 58, p. LXXXVIII.

Arrêté sur l'introduction des canons rayés en exécution de celui du 24 juillet 1861, d'après le système du colonel Muller, 1er nov. 1861, T. 58, p. XC.

Ordonnance sur les transports militaires par chemins de fer, 18 novembre 1861, T. 59 (vol. de 1862), p. CDXX.

Arrêté modifiant celui du 14 décembre 1859 sur la formation d'instructeurs d'infanterie, 20 novembre 1861, T. 58, p. XCII.

Arrêté approuvant la loi modificative militaire de Berne, 20 décembre 1861, T. 58, p. XCVII.

Arrêté sur le service et l'attelage des batteries rayées de 4 liv., 3 février 1862, T. 59, p. XXVIII.

Complété par l'arrêté du 24 février 1862.

Loi sur la réorganisation des batteries de fusées, 5 février 1862, T. 59, p. XLI.

Arrêté prorogeant le règlement provisoire sur le service de campagne jusqu'à la fin de 1863, 6 février 1862, T. 59, p. LXXII.

Arrêté accordant un crédit pour essais ultérieurs d'armes à feu portatives, fév. 1862, T. 69, p. LXXIV.

Arrêté approuvant la loi modificative militaire de Fribourg, 12 février 1862, T. 59, p. CXXXVI.

Arrêté ratifiant la loi militaire de Neuchâtel, 24 février 1862, T. 59, p. CXXXVIII.

Arrêté sur le tirage au sort pour le service et l'attelage de trois batteries rayées de 4 livres, 24 février 1862, T. 59, p. CXL.

Arrêté sur le règlement pour les manœuvres de force de pièces de campagne et de position, 28 février 1862, T. 59, p. CXLIX.

Arrêté sur l'instruction pour le service des obusiers de montagne, 12 mars 1862, T. 59, p. CLI.

Arrêté sur les affûts de tôle pour les canons rayés, 14 mars 1862, T. 59, p. CLIV.

Arrêté approuvant la loi modificative militaire de Bâle-Ville, 14 mars 1862, T. 59, p. CLVI.

Arrêté sur l'indemnité de voyage des inspecteurs fédéraux, 22 avril 1862, T. 59, p. CCVII.

Arrêté sur l'instruction pour le service des batteries à fusées, 2 juin 1862, T. 59, p. CCXX.

Arrêté ratifiant la loi modificatrice militaire de Schaffhouse, le 14 juillet 1862, T. 59, p. CCXLII.

Loi modifiant celle de 1850 sur l'organisation militaire fédérale, 15 juillet 1862, T. 59, p. CCXLIV.

Arrêté sur la pétition d'officiers vaudois sur la position faite aux officiers qui sortent de l'état-major fédéral, 18 juillet 1862, T. 59, p. CCLVI.

Loi sur la réorganisation des batteries de montagne, 21 juillet 1862, T. 59, p. CCLXI.

Arrêté sur l'établissement d'une école fédérale de tir, 25 juillet 1862, T. 59, p. CCLXXXVI.

D'une valeur momentanée.

Arrêté adoptant l'ordonnance pour le chevalet et le chariot à fusées, 5 septembre 1862, T. 59, p. CCCXXIII.

Instruction pour l'inspecteur fédéral de l'artillerie, 22 septembre 1862, T. 59, p. CCCXXIV.

Instruction pour l'instructeur-chef de l'artillerie, 22 septembre 1862, T. 59, p. CCCXXXII.

Instruction pour l'administrateur du matériel de guerre, 22 septembre 1862, T. 59, p. CCCXL.

Instruction pour la commission fédérale d'artillerie, 22 septembre 1862, T. 59, p. CCCXLVI.

Arrêté sur l'indemnité de voyage des officiers et sous-officiers appelés à l'école militaire centrale, 4 août 1862, T. 59, p. CCCLXXIII.

Arrêté sur l'entretien du matériel des batteries rayées, 8 septembre 1862, T. 59, p. CCCLXXXIII.

Arrêté approuvant la loi militaire de Zug, 7 novembre 1862, T. 59, p. CCCLXXXV.

Ordonnance sur les taxes à payer aux chemins de fer pour les transports militaires, 24 décembre 1862, T. 59, p. CDXVII.

Arrêté approuvant la loi militaire vaudoise, 29 décembre 1862, T. 59, p. CDXXII.

Loi sur l'introduction d'un nouvel équipement de cheval, 23 janvier 1863, T. 60, p. XXVIII.

Arrêté sur l'introduction d'un nouveau fusil d'infanterie, 28 janvier 1863, T. 60, p. XXXIII.

Loi sur les indemnités pour les logements militaires et la nourriture des troupes, 28 janvier 1863, T. 60, p. XXXVI.

Règlement sur les subsides à accorder aux sociétés de tir, 8 avril 1863, T. 60, p. CVIII.

Remplacé par celui du 1er mai 1864.

Arrêté approuvant la loi militaire de Genève, 8 mai 1863, T. 60, p. CXIII.

Arrêté sur l'organisation et la gestion du commissariat supérieur des guerres, 27 mai 1863, T. 60, p. CXV.

Instruction pour l'adjoint du département militaire (chef du personnel), 22 juin 1863, T. 60, p. CXCIII.

Arrêté sur l'organisation et la gestion de la chancellerie du département militaire, 22 juin 1863, T. 60, p. CCI.

Arrêté adoptant le règlement pour le service de campagne, 24 juillet 1863, T. 60, p. CCLVIII.

Arrêté sur la construction d'une caserne et l'établissement d'une nouvelle ligne de tir à Thoune, 25 juillet 1863, T. 60, p. CCLXVII.

Arrêté approuvant le règlement sur le service intérieur, 31 juillet 1863, T. 60, p. CCLXXXIX.

Arrêté concernant l'exécution de l'armement de l'infanterie, 31 juillet 1863, T. 60, p. CCXCII.

Loi sur l'armement et l'équipement des carabiniers, 1er août 1863, T. 60, p. CCXCVII.

Règlement pour l'administration de la régie des chevaux de la Confédération à Thoune, 19 octobre 1863, T. 60, p. CCCXXXVII.

Arrêté sur l'extension du système des canons rayés, 23 décembre 1863, T. 60, p. CDIII.

Arrêté sur l'ordonnance du nouveau fusil d'infanterie, 23 décembre 1863, T. 60, p. CDXXIII.

(Voyez encore *capitulation, crédits supplémentaires, enrôlements, fonctionnaires fédéraux, fortifications, justice militaire, neutralité.)*

Loi sur les exemptions et les exclusions du service militaire, 19 juillet 1850, T. 47, p. CCVIII.

Les art. 4 et 6 sont modifiés par l'arrêté du 20 juillet 1853. Cette loi est aussi modifiée par l'arrêté du 23 juillet 1855.

Arrêté modifiant les art. 4 et 6 de la loi précédente, 20 juillet 1853, T. 50, p. CCCIV.

Arrêtés des 26 janvier, 4 avril et 25 mai 1855 sur l'exemption militaire d'employés aux chemins de fer du Centre, de St-Gall et du Nord-Est.

Ne sont pas au recueil.

Arrêté exemptant les employés de l'Ouest, 15 juin 1855, T. 52, p. LI.

Arrêté sur l'exemption des fonctionnaires aux télégraphes, 23 juillet 1855, T, 52, p. CI.

Arrêté exemptant les remplaçants de divers employés des chemins de fer, 15 juillet 1856, T. 53, p. CXVIII.

Arrêté exemptant des employés du Central-Suisse, 11 juin 1858, T. 55, p. XXXVI.

Dit pour ceux du Jura-industriel, 7 mai 1859, T. 56, p. CCCXXIV

Convention avec la Prusse pour l'exemption militaire, 7/18 novembre 1859, T. 56, p. DX.

Arrêté d'exemption militaire pour ceux du Franco-Suisse, 21 mars 1860, T. 57, p. CLXXXVIII.

Dit pour ceux de la ligne d'Italie, 9 avril 1860, T. 57, p. CXCIV.

Dit pour le chef du mouvement de l'Ouest-Suisse, 29 avril 1861, T. 58, p. XXVI.

Déclaration avec le grand-duché de Hesse sur l'exemption militaire, 1860, T. 57, p. CCCXC.

Adhésion du Valais à cette convention, 1860, T. 58 (v. de 1861), p. XVI.

Adhésion de Vaud à cette convention, 1862, T. 69, p. CCIII, ainsi qu'à celles conclues avec le Wurtemberg, la Prusse, Brême et la Bavière.

Déclaration avec Brême sur l'exemption militaire, 1860, T. 57, p. CCCXCIV.

Déclaration avec les Pays-Bas sur l'exemption militaire, 1862, T. 59, p. CCCXIII.

Adhésion de Vaud à une convention sur l'exemption militaire avec Nassau, 1864.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Un de nos concitoyens, M. Victor Cérésole, séjournant à Venise, a fait dans les archives de la Sérénissime République des trouvailles importantes pour l'histoire militaire de la Suisse, et dont il vient de publier le résultat.

M. Cérésole avait fait paraître, il y a quelques mois déjà, un premier opuscule fort intéressant, une autobiographie du célèbre duc Henri de Rohan. Cette notice, datée de Coire le 21 avril 1637, était inédite; M. Cérésole l'a publiée pour la première fois en l'enrichissant de notes historiques.

Cette publication n'était qu'un fragment d'un travail bien plus considérable que préparait M. Cérésole. Sous le titre de: *La République de Venise et les Suisses*, il vient de faire imprimer à Venise, en langue française, un premier relevé analytique des principaux manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse.

Les plus anciens documents dans lesquels paraît un nom suisse, sont des années 1363 et 1364. Beaucoup d'entr'eux ont dû être détruits à cette époque reculée dans les incendies qui ont plus d'une fois dévasté le palais des Doges et ses archives. Les actes du 15e siècle sont plus nombreux, alors qu'il existait déjà un traité entre la Suisse et Venise.

L'époque où les relations entre les deux Républiques ont été les plus étroites, c'est le 16e et le 17e siècle. C'est aussi de cette époque que traite la plus grande partie de l'ouvrage et nous y trouvons une moisson remarquablement riche Il serait impossible d'en donner un bref aperçu. Nous nous bornons à citer par exemple, les relations faites heure par heure, par des agents vénitiens, des diverses péripéties de la bataille de Marignan.

En revanche les papiers de l'époque de Bourgogne manquent entièrement, ce qui est assez curieux; on se trouve toujours réduit, pour les événements communs aux Suisses et aux Italiens, aux dépêches des ambassadeurs milanais près du duc Charles-le-Téméraire, publiées par M. de Gingins.

— Tout le monde connaît dans la Suisse allemande l'excellent manuel de M. le colonel fédéral Schädler, sur les devoirs du soldat suisse dans le service intérieur, de garde et de campagne. Il y est le *vade mecum* de chaque milicien; ce qui se justifie pleinement quand on sait que, dans mainte occasion, il peut tenir lieu des règlements eux-mêmes. Nous apprenons que ce petit livre va être traduit et publié en français par les soins de M. le lieutenant fédéral Cérésole Adolphe, employé au Département militaire fédéral. Il sera imprimé en format aussi portatif qu'un porte-monnaie, et paraîtra dans le courant de décembre prochain chez MM. Montandon frères à Neuchâtel. Les miliciens de la Suisse française feront sans nul doute un bon accueil à cette utile publication.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 22. Lausanne, 12 Novembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Guerre d'Amérique (*suite*). **— Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.**

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés que nous allons faire tirer sur eux le prix du supplément *Guerre du Danemark*, soit deux francs, en remboursement par la poste pour les abonnés de la Suisse, et par voie de librairie pour les abonnés de l'étranger.

En réponse à quelques réclamations, nous rappelons que les quatre premières feuilles *Guerre du Danemark* ont été envoyées séparément, avec les nos 17, 18, et 19 de la *Revue;* le reste, soit 31 feuilles, la couverture et 4 cartes, a été envoyé en bloc.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

(Suite.)

Avant de connaître l'heureuse issue de cette marche forcée, le général Grant commença le mouvement tournant qui devait lui permettre d'investir enfin cette place en vue de laquelle il était depuis si longtemps campé. Abandonnant ses cantonnements de Milliken's-Bend, il fit prendre à son armée les routes boueuses qui longent la rive droite du Mississipi, et bientôt il arrivait en face de Grand-Gulf, petite ville située à 90 kilomètres de Vicksburg et dominée par de hautes falaises où les confédérés érigeaient en toute hâte de puissantes batteries. Tandis que les canonnières fédérales démolissaient ces fortifications improvisées, qui dans l'espace de quelques semaines eussent pu devenir un autre Vicksburg, l'armée débarquait, dès les premiers jours de mai 1863, à une petite distance en aval, et marchait immédiatement au nord-est, à travers un pays coupé de ravins profonds. Dès sa seconde marche, elle se heurtait contre l'ennemi, près de la ville de Port-Gibson, et le mettait en déroute en lui faisant un millier de prisonniers. Le

12, elle atteignait Raymond, à l'est de Vicksburg, et battait les troupes peu nombreuses que lui opposait le général Gregg. Deux jours après, elle entrait à Jackson, capitale du Mississipi et point de croisement des deux grands chemins de fer de l'état. Le 16 et le 17, nouvelles batailles sur la route de Vicksburg; le général Pemberton, défait, se réfugia dans les murs de la place, abandonnant dix-huit pièces d'artillerie et laissant 3000 prisonniers entre les mains des fédéraux. De son côté, la flotte n'était pas inactive : l'amiral Porter pénétrait dans la rivière Yazoo, au nord de Vicksburg, et, s'emparant des batteries de *Haine's-Bluff* que l'ennemi évacuait rapidement afin de ne pas être pris entre deux feux, se mettait en communication directe avec l'armée fédérale. Le 21, la place était complétement investie, et les assiégés offraient au général Grant de l'abandonner avec l'artillerie et les munitions de guerre, à la condition de pouvoir rejoindre librement les forces de Johnston. Grant refusa, et, croyant sans doute l'ennemi plus affaibli qu'il ne l'était, ordonna pour le lendemain un assaut général. Cet assaut ayant été repoussé après un combat sanglant, les fédéraux durent se résigner à entreprendre un siége régulier. Du reste, le résultat définitif ne pouvait être douteux. La place devait nécessairement tomber tôt ou tard, si l'armée de Johnston ne réussissait pas dans l'œuvre difficile de percer les lignes fédérales et de ravitailler la garnison.

Les opérations tentées à la même époque contre Port-Hudson par le général Banks et l'amiral Farragut étaient pour ainsi dire une répétition exacte des mouvements accomplis par le général Grant et l'amiral Porter devant la place de Vicksburg. Après avoir parcouru les bords de la Rivière-Rouge pour détruire les dépôts d'approvisionnements et les convois des confédérés, l'armée de Banks débarqua le 21 mai à Bayou-Sara, entre Port-Hudson et Bâton-Rouge, culbuta les troupes ennemies le 23, et le 25 vint mettre le siége devant ces formidables ouvrages dont les batteries avaient naguère fait tant de mal à la flotte de l'amiral Farragut. Dès le 25 au soir, la garnison abandonnait la ligne extérieure des fortifications, et le 27 l'armée de l'Union tentait un assaut général. Le combat dura huit heures avec un acharnement sans pareil. Les hommes de couleur se distinguèrent surtout par leur bravoure. Dans son rapport, le général Banks leur rendit ce témoignage, que « leur conduite avait été vraiment héroïque, » et qu'il serait impossible de les « dépasser en résolution et en audace. » Un des régiments africains de la Louisiane, composé de 900 hommes, pénétra jusque dans la place; mais, n'étant pas soutenu, il fut accablé par le nombre. Ces hommes de couleur, naguère esclaves ou avilis, luttèrent contre leurs anciens maîtres avec une véritable fureur; après avoir épuisé leurs munitions, ils se défendirent avec les crosses de leurs fusils, puis avec les mains et les dents : aucun d'eux ne demanda quartier. Trois cents hommes seulement revinrent dans les lignes fédérales, laissant six cents de leurs frères en dedans des remparts ennemis. Sur presque tous les autres points, les assaillants furent également repoussés. A Port-Hudson comme à Vicksburg, les fédéraux durent avoir recours au long et fatigant labeur d'un siége régulier.

Tandis que les efforts de la principale armée fédérale et des flottilles de Porter

et de Farragut se concentraient sur les deux forteresses qui barraient encore le cours du Mississipi, la flotte de l'amiral Dupont, aidée de quelques troupes de débarquement, opérait sur les côtes de l'Atlantique contre les abords de Savannah et de Charleston. Au point de vue stratégique, les diverses tentatives faites sur le littoral de la Georgie et de la Caroline du sud ne manquaient pas d'importance, car si elles ne pouvaient avoir pour résultat la conquête d'une partie notable de ce territoire du sud, en revanche elles forçaient les rebelles à la dissémination; en outre elles animaient un peu la vie des marins chargés de surveiller les rivages et contribuaient à rendre le blocus effectif. D'ailleurs les opérations navales des fédéraux avaient pour conséquence de mettre à l'épreuve la prétendue invulnérabilité des vaisseaux cuirassés, et de constater les qualités et les défauts de chaque type de navire comme instrument de combat. Les *monitors* ou bateaux à coupole remportèrent quelques succès sur les côtes mal défendues; l'un d'eux réussit même à détruire complétement, à la distance de plus d'un kilomètre, le fameux corsaire *Nashville*, échoué sur un banc de sable de la rivière Ogeechee; mais les navires de ce genre n'obtinrent pas d'aussi brillants résultats à l'attaque de fortifications régulières. Le 3 mars, trois monitors, le *Passaic*, le *Patapsco* et le *Nahant*, assistés de plusieurs bateaux à mortiers, prirent position devant le fort de Mac-Allister, qui défend l'embouchure de la rivière Ogeechee et la ville de Savannah, et le bombardèrent à 1200 mètres de distance moyenne. Pendant sept heures, les énormes boulets du poids de 150 kilogrammes et les obus de 40 centimètres de large firent voler en tourbillons le sable et la terre des remparts, dont l'épaisseur n'est pas moindre de 12 mètres; mais, par défaut de précision du tir, ils ne réussirent pas à démonter les canons. Il est vrai que les bateaux cuirassés furent aussi invulnérables que le fort. L'armure du *Passaic*, après avoir été frappée trente-sept fois, offrait à peine quelques égratignures.

L'amiral Dupont mit son escadre cuirassée à une nouvelle épreuve bien plus redoutable que la première, et le 7 avril il franchit hardiment la barre de Charleston. La flotte fédérale se composait d'une grande frégate cuirassée de 12 canons, le *New-Ironsides*, de la canonnière blindée le *Keokuk* et de sept monitors à coupole tournante, le *Passaic*, le *Weehawken*, le *Montauk*, le *Patapsco*, le *Catskill*, le *Nantucket* et le *Nahant*. Ces navires étaient armés de pièces du plus fort calibre, lançant des boulets de 150 et même de 200 kilogrammes; mais à eux tous ils ne comptaient que 32 canons, et leur équipage s'élevait au plus à 1100 hommes. Avec ces moyens relativement faibles et sans le secours de troupes de débarquement, l'amiral Dupont ne pouvait songer à réduire une cité que défendaient 30,000 soldats, et dont les abords sont gardés par une série de fortifications ayant un développement de plus de 20 kilomètres et pourvues d'une formidable artillerie. Une telle entreprise eût été insensée. L'escadre fédérale devait évidemment se borner à une reconnaissance vigoureuse, mesurer sa puissance offensive sur un ou plusieurs des forts en terre et en brique qui gardent l'entrée de la baie, et se retirer après avoir fait tout le mal possible aux remparts ennemis.

Le but de l'amiral Dupont était de concentrer toute la puissance de ses navires sur le célèbre fort Sumter, et notamment sur la partie la plus faible de cet ou-

Jackson arrivèrent au pas de charge jusqu'à la gueule des canons, ils essayèrent de les escalader : ce fut en vain, les boulets et la mitraille les emportaient par files entières. Dans ces terribles assauts, l'armée séparatiste perdit près de 10,000 hommes tués ou blessés : elle dut renoncer à son entreprise, et longtemps avant la nuit elle se retira dans la forêt voisine, laissant les fédéraux maîtres d'une grande partie du champ de bataille. A Fredericksburg, la journée fut encore plus funeste à l'armée du sud. Le général Sedgwick, à la tête de 20,000 hommes, força le passage du Rappahannock, et ses colonnes d'assaut emportèrent ces formidables hauteurs dont l'armée de Burnside avait naguère vainement tenté l'escalade. Il est vrai que les pertes des assaillants furent très considérables. Près de 5000 soldats tués ou blessés jonchèrent les pentes de la colline : c'était le quart de l'effectif total.

Le lendemain, Hooker, ayant à sa disposition un grand nombre de troupes fraîches, aurait dû profiter de la lassitude des forces de Jackson et de Longstreet pour renouveler le combat; mais, inquiet de ne pas avoir reçu de nouvelles de l'expédition de Stoneman, et craignant peut-être d'autant plus de commettre une imprudence que plusieurs voyaient en lui un général téméraire (d'où le sobriquet de *Fighting Joe)*, il resta dans ses cantonnements sans essayer de frapper le grand coup. Le général Lee, plus habile, ne perdit point la précieuse journée du 4. Portant toutes ses forces disponibles contre le corps d'armée du général Sedgwick, qui n'avait pas encore eut le temps de s'établir solidement dans sa nouvelle conquête, il le rejeta au-delà du Rappahannock : c'est à peine si le vainqueur de la veille eut le temps d'emmener ses prisonniers et son artillerie. Débarrassé d'un adversaire, Lee put alors changer de front et se diriger vers Chancellorsville pour coopérer directement avec Jackson et prendre l'armée de Hooker entre deux feux. Il pleuvait à torrents. Le Rappahannock, grossissant à vue d'œil, menaçait d'emporter les ponts et de priver ainsi les troupes fédérales de leurs moyens d'approvisionnements. Il est vrai que l'armée du général Lee se trouvait aussi momentanément séparée de sa base, car le brave général Stoneman avait parfaitement réussi dans sa mission : il avait brûlé les ponts du Mattapony, du Pamunkey, du Chickahominy, détruit les vastes magasins d'une station et trois convois chargés d'approvisionnements, fait un grand nombre de prisonniers, repoussé divers détachements isolés jusqu'à Richmond et pénétré lui-même dans les fortifications extérieures de la ville ; puis, après avoir commis toute sorte de dégâts et fourni en cinq jours 358 kilomètres, il avait heureusement gagné les retranchements fédéraux de Gloucester-Point, situés au bord de la mer, vis-à-vis de Yorktown. Malheureusement le général Hooker ignorait les résultats de cette expédition. Réunissant les chefs de corps en conseil de guerre, il décida, d'après leur avis unanime, qu'il fallait évacuer la position. Pendant la nuit du 5 au 6 mai, l'armée fédérale repassa le fleuve sans être inquiétée par l'ennemi ; elle avait fait plusieurs milliers de prisonniers et ramenait du champ de bataille une pièce d'artillerie de plus qu'elle n'y avait traînée ; mais par sa retraite elle laissait au général Lee et à son armée l'immense prestige que donne toujours la victoire.

Le triomphe des confédérés était bien chèrement acheté. Quinze ou dix-huit

par d'insignifiantes démonstrations faites en face de Fredericksburg, à l'endroit où Burnside avait traversé la rivière, Hooker réussit à transférer une grande partie de son armée en amont du confluent du Rapidan et du Rappahannock. Le 29 avril, il franchit ces deux rivières, établit son quartier-général à la maison de Chancellorsville, à 16 kilomètres à l'ouest de Fredericksburg, et ses troupes, évaluées à 80,000 hommes, occupèrent tout l'espace montueux et boisé que limite au nord le Rappahannock, au sud de la petite vallée du Massaponax. Par cette manœuvre, les fédéraux menaçaient à la fois les flancs de l'ennemi et ses communications avec Richmond. La division du général Segdwick, restée en face de Fredericksburg, était chargée d'attaquer directement les positions des confédérés, tandis que le général de cavalerie Stoneman, expédié dans la direction de Richmond, avait pour mission de couper les ponts des chemins de fer, d'arracher les rails et de brûler les magasins d'approvisionnements. Le général Lee ne s'attendait pas au changement de position opéré soudain par l'armée fédérale; mais, ne se laissant pas effrayer, il résolut immédiatement de prendre l'offensive et d'employer à l'improviste contre les fédéraux le moyen qui lui avait déjà si bien réussi lors de la seconde bataille de Bull-Run. Le 2 mai 1863, quelques instants avant le coucher du soleil, « Stonewall » Jackson, à la tête de 50,000 hommes, tombe comme un ouragan sur les derrières de l'armée fédérale. A la vue de ces hommes qui s'avancent au pas de course par colonnes solides, à l'ouïe de leurs affreux hurlements, semblables aux cris de guerre des peaux-rouges, les troupes de la division Howard, composées pour la plupart de recrues qui n'avaient jamais vu le feu, sont saisies d'une indicible frayeur; à l'exception de quelques régiments qui reculent en combattant, la division tout entière s'enfuit dans le plus grand désordre en abandonnant huit pièces d'artillerie, et va semer la confusion dans le reste de l'armée. Il fallait à tout prix arrêter la panique, fermer la brêche que l'attaque du général Jackson venait d'ouvrir dans les positions fédérales. Le général Sickles réunit à la hâte un certain nombre d'hommes dévoués; il accourt, le pistolet en main, et, s'appuyant contre une muraille de pierre, parvient à mettre une digue au torrent des fuyards; le général Pleasanton démonte sa cavalerie pour défendre quelques pièces de canon pointées contre les assaillants; enfin la plus solide division de l'armée, celle qui, sous les ordres du général Berry, s'était le plus distinguée dans les sanglantes batailles du Chickahominy, arrive au pas de course à la défense de la position menacée, et contre elle vient se briser l'attaque impétueuse des confédérés. Pendant la nuit, les unionistes regagnèrent même une partie du terrain que leur avait fait perdre la panique de la division Howard. A minuit, l'artillerie tonnait encore.

Le lendemain, 3 mai, la bataille recommença dès l'aube du jour. Le corps du général Jackson, renforcé par deux divisions du corps de Longstreet, revint à la charge avec une énergie désespérée. Les troupes d'élite de l'armée fédérale, massées sur les points menacés et protégées en tête par quarante pièces d'artillerie, repoussèrent énergiquement l'attaque. Décimées par les boulets, les colonnes confédérées se reformèrent sous le feu et tentèrent un nouvel assaut avec tant de fureur que les unionistes reculèrent, mais sans se laisser entamer. Les soldats de

Jackson arrivèrent au pas de charge jusqu'à la gueule des canons, ils essayèrent de les escalader : ce fut en vain, les boulets et la mitraille les emportaient par files entières. Dans ces terribles assauts, l'armée séparatiste perdit près de 10,000 hommes tués ou blessés : elle dut renoncer à son entreprise, et longtemps avant la nuit elle se retira dans la forêt voisine, laissant les fédéraux maîtres d'une grande partie du champ de bataille. A Fredericksburg, la journée fut encore plus funeste à l'armée du sud. Le général Sedgwick, à la tête de 20,000 hommes, força le passage du Rappahannock, et ses colonnes d'assaut emportèrent ces formidables hauteurs dont l'armée de Burnside avait naguère vainement tenté l'escalade. Il est vrai que les pertes des assaillants furent très considérables. Près de 5000 soldats tués ou blessés jonchèrent les pentes de la colline : c'était le quart de l'effectif total.

Le lendemain, Hooker, ayant à sa disposition un grand nombre de troupes fraîches, aurait dû profiter de la lassitude des forces de Jackson et de Longstreet pour renouveler le combat; mais, inquiet de ne pas avoir reçu de nouvelles de l'expédition de Stoneman, et craignant peut-être d'autant plus de commettre une imprudence que plusieurs voyaient en lui un général téméraire (d'où le sobriquet de *Fighting Joe*), il resta dans ses cantonnements sans essayer de frapper le grand coup. Le général Lee, plus habile, ne perdit point la précieuse journée du 4. Portant toutes ses forces disponibles contre le corps d'armée du général Sedgwick, qui n'avait pas encore eut le temps de s'établir solidement dans sa nouvelle conquête, il le rejeta au-delà du Rappahannock : c'est à peine si le vainqueur de la veille eut le temps d'emmener ses prisonniers et son artillerie. Débarrassé d'un adversaire, Lee put alors changer de front et se diriger vers Chancellorsville pour coopérer directement avec Jackson et prendre l'armée de Hooker entre deux feux. Il pleuvait à torrents. Le Rappahannock, grossissant à vue d'œil, menaçait d'emporter les ponts et de priver ainsi les troupes fédérales de leurs moyens d'approvisionnements. Il est vrai que l'armée du général Lee se trouvait aussi momentanément séparée de sa base, car le brave général Stoneman avait parfaitement réussi dans sa mission : il avait brûlé les ponts du Mattapony, du Pamunkey, du Chickahominy, détruit les vastes magasins d'une station et trois convois chargés d'approvisionnements, fait un grand nombre de prisonniers, repoussé divers détachements isolés jusqu'à Richmond et pénétré lui-même dans les fortifications extérieures de la ville ; puis, après avoir commis toute sorte de dégâts et fourni en cinq jours 358 kilomètres, il avait heureusement gagné les retranchements fédéraux de Gloucester-Point, situés au bord de la mer, vis-à-vis de Yorktown. Malheureusement le général Hooker ignorait les résultats de cette expédition. Réunissant les chefs de corps en conseil de guerre, il décida, d'après leur avis unanime, qu'il fallait évacuer la position. Pendant la nuit du 5 au 6 mai, l'armée fédérale repassa le fleuve sans être inquiétée par l'ennemi ; elle avait fait plusieurs milliers de prisonniers et ramenait du champ de bataille une pièce d'artillerie de plus qu'elle n'y avait traînée ; mais par sa retraite elle laissait au général Lee et à son armée l'immense prestige que donne toujours la victoire.

Le triomphe des confédérés était bien chèrement acheté. Quinze ou dix-huit

mille des leurs étaient tombés pendant les deux journées de la bataille, et parmi ces victimes de la guerre se trouvait le héros du sud, Jackson, *le mur de pierre*. Le soir du 3 mai, lorsqu'il revenait du combat, il fut mortellement blessé par un de ses propres soldats qui le prenait pour un *Yankee*.

Le résultat malheureux des deux journées de Chancellorsville produisit dans le nord une explosion de douleur d'autant plus grande, qu'on avait plus avidement compté sur le succès. Le général Hooker, porté aux nues la veille de la bataille, le général Halleck, qui pourtant n'avait pris aucune part à la direction immédiate de l'armée du Potomac, le secrétaire de la guerre, le président Lincoln, eurent à porter chacun son poids de l'indignation publique, et les injures de toute espèce leur furent librement prodiguées. Néanmoins aucun symptôme de découragement ne se manifesta, et la nation se prépara résolument à faire de nouveaux sacrifices pour rétablir l'Union dans son intégrité : les seules propositions de paix partirent des conciliabules où se réunissaient ces esclavagistes du nord qui ont eux-mêmes pris le nom de *copper-heads* ou de « serpents cuivrés, » comme pour afficher leur trahison. Armé de la loi qui lui permettait de suspendre en certains cas les priviléges de l'*habeas corpus*, le gouvernement fit incarcérer quelques-uns de ces alliés des rebelles, notamment le plus actif et le plus éloquent d'entre eux, M. Clément Wallandigham, ex-représentant de l'Ohio au congrès de Washington. En outre le président prit ses mesures pour assurer le recrutement de l'armée fédérale. Par sa proclamation du 8 mai, lancée trois jours après la retraite de Hooker, M. Lincoln annonçait au peuple des Etats-Unis qu'il mettrait prochainement à exécution la loi de conscription votée par le congrès.

L'incertitude la plus complète régnait à Washington sur les intentions des vainqueurs, et ce doute même augmentait notablement le danger. Le pressentiment général était que l'armée séparatiste profiterait de son triomphe pour envahir une seconde fois le Maryland et la Pensylvanie, déplacer le théâtre de la lutte, et faire connaître enfin aux populations du nord tous les fléaux que la guerre apporte avec elle; mais le général Halleck n'avait aucun renseignement certain. L'ennemi essaierait-il de forcer le passage du Potomac en amont de Washington, en se glissant par l'un des passages que masquent les collines de Bull-Run et de Leesburg? Descendrait-il par le chemin couvert de la vallée de la Shenandoah, si bien fait pour cacher la marche des forces d'invasion? Adopterait-il quelque autre plan de campagne? Dans l'ignorance absolue où il se trouvait à l'égard des mouvements opérés par le gros de l'armée confédérée, le général Halleck devait se borner d'abord à recommander la plus extrême vigilance à tous les chefs de corps qui étaient exposés à subir le premier choc de l'ennemi. Il espérait qu'au moyen de nombreuses reconnaissances opérées sur les divers points menacés, le danger pourrait être signalé à temps.

Le général Lee réussit d'une manière étonnante à garder le secret de ses opérations militaires. Tout à coup, dans la journée du 13 juin, le général Milroy, qui occupait avec 7000 fédéraux la petite ville de Winchester, dans la vallée de la Shenandoah, apprit avec stupeur qu'il était complétement entouré par les 50,000

hommes d'Ewell et de Longstreet, et que bientôt il allait avoir à lutter contre l'armée tout entière du général Lee. La position était critique, mais elle n'était pas désespérée. Les unionistes se défendirent avec succès pendant deux jours, dans la ferme croyance que l'armée du général Hooker n'était point très éloignée et viendrait bientôt les délivrer; mais, voyant grossir incessamment le nombre de leurs ennemis, ils évacuèrent leurs retranchements pendant la nuit en faisant le sacrifice de leurs pièces et de leurs munitions, et, marchant presque au hasard dans l'obscurité, vinrent se heurter contre la division confédérée du général Johnson, forte de 10,000 hommes. Le désordre fut grand, et les fédéraux dispersés s'enfuirent dans toutes les directions. Les uns, traversant une chaîne de collines à l'est du champ de bataille, atteignirent Charleston et Harper's-Ferry ; d'autres, prenant la direction du nord, se rendirent à Martinsburg ; d'autres encore se jetèrent dans les montagnes pour gagner Hancock sur les frontières de la Pensylvanie. La débandade fut complète, puisque de Hancock à Harper's-Ferry la distance n'est pas moindre de 70 kilomètres; mais les pertes furent légères. Quelques centaines d'hommes seulement furent faits prisonniers, et tous les soldats épars rejoignirent le drapeau.

En dépit de ce dénoûment presque ridicule, le siége et les divers combats de Winchester eurent néanmoins un heureux résultat pour la cause fédérale, car, tout en retardant de deux ou trois jours la marche du général Lee, ils donnèrent en partie le secret de ses opérations, et montrèrent à l'armée du Potomac la route qu'elle avait à suivre. Il devenait évident que le but des confédérés était de renouveler l'invasion du Maryland avec toutes les forces dont ils pourraient disposer, afin de frapper un grand coup sur Washington ou Baltimore et de relever leur cause par une victoire signalée. Pour masquer sa prochaine impuissance, le gouvernement des rebelles tâchait de combiner dans un suprême effort tout ce qu'il avait de ruse, d'audace et de ressources militaires ; il prenait énergiquement l'offensive pour infliger à l'ennemi un terrible désastre qui lui permît à lui-même de réparer ses pertes matérielles, de déplacer le théâtre de la guerre, de jeter le désarroi dans les états du nord, et de forcer, pour ainsi dire, les puissances de l'Europe occidentale à recevoir la confédération esclavagiste au nombre des nations souveraines. La campagne d'invasion que commençait le général Lee n'était donc point une simple répétition de la campagne militaire de 1862 ; elle semble avoir eu surtout un but politique.

Retardé par le siége de Winchester, le général en chef des confédérés fut en outre obligé de changer de route à cause des mésaventures arrivées à la division de cavalerie commandée par son lieutenant le général Stuart. Celui-ci, qui avait été chargé d'occuper les cols de la chaîne des Montagnes-Bleues et de masquer ainsi la marche du gros de l'armée séparatiste dans la vallée de la Shenandoah, s'était laissé entraîner par la supériorité de ses forces à livrer bataille à la cavalerie fédérale du général Pleasanton ; mais, au lieu de remporter la victoire à laquelle il s'attendait, il avait au contraire subi une série de défaites, et pour éviter un désastre complet il avait dû chercher presque au hasard un refuge dans le Maryland. Par une manœuvre habile, les fédéraux avaient complétement séparé

la cavalerie du général Stuart de sa ligne de communication avec l'armée envahissante, et l'avaient obligé à se diriger rapidement vers la frontière de Pensylvanie pour aller rejoindre son commandement par un immense détour : pendant quinze jours entiers, il dut fournir une marche précipitée dépourvue de tout caractère stratégique, et ses exploits se bornèrent à la capture de quelques trains de munitions. De son côté, le général Lee, privé de sa cavalerie et menacé en flanc par les fédéraux, ne pouvait plus, ainsi qu'il en avait eu l'intention, s'emparer de Harper's-Ferry et franchir le Potomac en aval de cette ville, de manière à menacer directement Washington ; il était forcé d'obliquer vers le nord et de pénétrer dans le Maryland par Williamsport et Hagerstown. Un temps précieux fut ainsi perdu pour la cause des confédérés, si bien que le 24 juin, lorsque le gros de leur armée traversa le Potomac, la plus grande partie des forces fédérales passait aussi le même fleuve à Poolesville pour se porter à la rencontre de l'ennemi.

Depuis le 15 juin déjà, la Pensylvanie était envahie par l'avant-garde des confédérés, que commandait le général Ewell. La ville importante de Chambersburg était occupée par eux ; ils poussaient jusqu'à York et à Carlisle en imposant à toutes ces localités des contributions de guerre, et parcouraient à la recherche du butin les riches campagnes qui s'étendent à l'ouest de la Susquehannah. Pour empêcher l'ennemi d'occuper Harrisburg, la capitale de l'état, où il se serait emparé de richesses considérables et des archives de la Pensylvanie, les citoyens eux-mêmes furent obligés de livrer aux flammes le beau pont de Columbia, remarquable monument dont la construction avait coûté plus de 5 millions de francs. La terreur était grande dans les villes directement menacées. Le gouvernement Curtin s'empressa de convoquer les milices de l'état et les dirigea rapidement vers les bords de la Susquehannah. Près de 15,000 hommes des gardes urbaines de New-Yorck accoururent aussi, et bientôt plus de 100,000 soldats improvisés se préparèrent à repousser le torrent de l'invasion. Les corps détachés qui parcouraient les campagnes durent se replier sur le gros de l'armée de Lee, qui se concentra graduellement près de la frontière du Maryland et de la Pensylvanie, entre les villes de Chambersburg et de Gettysburg. Cependant les troupes fédérales s'avançaient à marches forcées vers la même région de la Pensylvanie. Le 28, leur quartier-général était à Frederick , non loin de la base orientale de South-Mountain, et la cavalerie d'avant-garde, remontant au nord de la vallée du Monocacy, se heurtait près de Gettysburg contre quelques détachements de l'ennemi. Les deux armées hostiles, séparées au sud par les chaînons parallèles de South-Mountain et de Catoctin, étaient déjà en vue l'une de l'autre sur les plateaux accidentés qui séparent le bassin du Potomac de celui de la Susquehannah. Il était évident qu'une grande bataille allait être livrée. C'est alors que le général Hooker, se rappelant sa défaite de Chancellorsville et craignant de ne pas inspirer à ses soldats la confiance nécessaire, donna sa démission de commandant en chef de l'armée. Il fut remplacé par l'un de ses lieutenants, le général Meade, qui, tout à coup arraché à son rôle obscur et secondaire, se trouva chargé d'une immense responsabilité. Encore inconnu la veille, il recevait pour mission de battre une armée enorgueillie par de précédents succès et commandée par le plus grand

capitaine du sud. Les destinées de la nation étaient remises entre ses mains : vainqueur, il pouvait sauver la république; vaincu, il donnait peut-être le signal d'une débâcle générale, et Lee entrait en triomphateur au Capitole.

La brusque nomination du général Meade et le travail de réorganisation qui en fut la suite n'arrêtèrent point les mouvements de l'armée fédérale. Dès le lendemain, le quartier-général était transféré à Tarrytown, sur la frontière de la Pensylvanie, et la cavalerie de Buford entrait dans la ville de Gettysburg. De son côté, l'ennemi franchissait à l'ouest les collines de Cashtown et se dirigeait aussi vers Gettysburg par la grande route et les bords du *Marsh's-Creek*. Des deux côtés commençaient les préparatifs de la lutte. Le général Lee n'avait pas moins de 105,000 hommes, dont 90,000 soldats d'infanterie, à mettre en ligne de bataille. Le nouveau général en chef des fédéraux n'avait guère plus de 80,000 hommes; mais ces hommes étaient remplis d'enthousiasme, car pour la première fois depuis le commencement de la guerre ils avaient à chasser les rebelles hors d'un état libre : ils ne devaient pas combattre seulement pour le principe abstrait de l'Union, mais bien pour le sol même de la patrie.

La bataille commença, dans la matinée du 1er juillet, à une faible distance au sud de Gettysburg. Le général Reynolds attaqua vigoureusement les confédérés; mais ceux-ci, recevant de nombreux renforts, reprirent bientôt l'offensive. Reynolds tomba mort, percé d'une balle; les unionistes reculèrent lentement, puis, renforcés à leur tour, ils revinrent à la charge et capturèrent toute la brigade du général Archer. Cependant des masses considérables de troupes étaient envoyées sur le champ de bataille par le général Lee et menaçaient de prendre en flanc les forces fédérales. Après avoir combattu cinq heures, celles-ci durent se retirer vers les hauteurs situées au sud de Gettysburg. Un corps de confédérés, qui s'était emparé d'une partie de la ville à l'insu de leurs adversaires, essaya vainement de couper la retraite aux fédéraux; toutefois il fit beaucoup de prisonniers dans les rues. Les résultats du premier jour de la bataille ne furent donc pas heureux pour la cause du nord.

La position sur lequelle les forces unionistes avaient été rejetées offre les plus grands avantages pour une bataille défensive. Elle forme un triangle de collines dont la pointe extrême, tournée vers le nord, domine Gettysburg; un cimetière enfouré de murailles couronne la hauteur la plus rapprochée de la ville; en arrière se redressent deux cimes aux pentes rapides, complétant l'ensemble du massif. Le général Howard, commandant les corps d'avant-garde, puis le général Meade, qui accourut en toute hâte, ne perdirent pas un instant pour établir solidement sur ce promontoire toutes les troupes qui se trouvaient dans le voisinage de Gettysburg. Le 2 juillet, lorsque le soleil éclaira la scène, la colline du cimetière, occupée par la tête de l'armée fédérale, était déjà couverte de retranchements; des batteries de canons étaient disposées de manière à commander les routes convergentes de Baltimore, de Harrisburg, de Chambersburg, d'Emmetsburg; enfin les divers corps d'armée arrivaient au pas de course et prenaient position sur les crêtes et sur les pentes des hauteurs. Les troupes fédérales continuèrent de se masser pendant toute la matinée, et c'est à deux heures seulement que, grâce à

l'arrivée de la division Sedgwick, qui venait de fournir une étape de 50 kilomètres, l'armée tout entière se trouva réunie. Tandis que le général Meade plantait ses batteries et distribuait ses forces, à mesure qu'elles arrivaient, sur les trois faces du triangle de collines, les régiments confédérés ne restaient pas inactifs : déployant leurs lignes en un vaste demi-cercle sur les hauteurs qui entourent le massif de Gettysburg, ils groupaient leurs plus formidables pièces d'artillerie autour de la colline du cimetière en faisant converger leurs feux sur la position la plus solide des fédéraux, et, précédés d'une nuée de tirailleurs, ils se préparaient à donner l'assaut. La ville de Gettysburg qu'ils occupaient masquait en partie leurs mouvements.

La vraie bataille commença entre trois et quatre heures du soir par une furieuse attaque des confédérés sur le flanc gauche des unionistes. Par un fâcheux malentendu, un corps d'armée fédéral se trouvait en cet endroit à plus d'un kilomètre en avant de la ligne de bataille. Profitant de la faute de leurs adversaires, les généraux du sud Hill et Longstreet lancent leurs divisions contre ces régiments isolés, les accablent sous le nombre et les forcent à reculer en désordre après une lutte acharnée. Si la brèche faite dans les rangs des fédéraux n'avait été immédiatement comblée, c'en était peut-être fait de l'armée tout entière ; heureusement la disposition des troupes en forme de triangle allongé permit au général Meade de fortifier aussitôt l'aile gauche au moyen de corps d'infanterie empruntés à la réserve et à l'aile droite. Les épaisses colonnes des confédérés furent rejetées dans la plaine avec un carnage horrible, et vers six heures de l'après-midi la ligne des unionistes s'était reformée dans le plus grand ordre sur les pentes occidentales du massif. Après cette malheureuse tentative faite contre l'aile gauche de l'armée fédérale, le général Lee ordonna l'assaut du centre. Débouchant tout à coup des rues de Gettysburg, les soldats confédérés gagnèrent au pas de charge le sommet de la colline ; mais, foudroyés par la formidable artillerie du cimetière, ils durent bientôt redescendre en toute hâte et se réfugier dans la ville, en laissant le sol couvert de morts et de blessés. Il est vrai qu'à l'extrême droite, affaiblie dès le commencement de la lutte par les emprunts que lui avait faits l'aile gauche, le général séparatiste Ewell réussit à entamer les lignes fédérales : c'était là un bien faible avantage, comparé aux désastres subis par les rebelles à l'attaque du centre et de la gauche ; pendant ce deuxième jour de bataille, la fortune leur avait été contraire.

La lutte, à peine interrompue par quelques heures de nuit, recommença dès l'aube du 3 juillet à l'extrême droite des fédéraux. Des masses considérables de troupes, empruntées à l'autre flanc de l'armée, s'élancèrent sur la division confédérée du général Ewell, la délogèrent du terrain qu'elle avait conquis la veille et la rejetèrent dans la vallée. Renforcés à leur tour, les séparatistes revinrent plusieurs fois à la charge et ne cessèrent pendant toute la matinée d'assaillir cette partie des positions fédérales, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; mais ces attaques, faites avec une certaine mollesse, n'étaient probablement que des feintes destinées à cacher les véritables intentions du général Lee. En effet, vers onze heures, un terrible silence succéda tout à coup au tumulte de la bataille ; le corps

de Longstreet, la division Pickett, se dirigèrent rapidement à l'est de Gettysburg, tandis que toute l'artillerie des confédérés était mise en position sur les hauteurs qui contre-battent la colline du cimetière. Après deux heures d'une attente solennelle, employées de la part des fédéraux à semer d'obstacles les pentes du promontoire sur lequel allait fondre l'orage, cent-vingt-cinq pièces de canon ouvrirent en même temps leurs feux contre les retranchements du centre et de la gauche des unionistes. Soutenues par cette canonnade furieuse, les troupes de Longstreet sortent des bois épais qui masquaient leurs mouvements et gravissent avec un admirable élan le penchant oriental de la colline sans se laisser arrêter ni par les boulets ni par la mitraille. Elles atteignent, elles dépassent les premières lignes de défense : d'en bas, on les voit escalader les épaulements et les batteries, renverser et fouler aux pieds les artilleurs. Elles montent déjà vers la crête en repoussant peu à peu les fédéraux ; mais, avant que les assaillants aient pu démonter un seul canon et s'établir solidement sur ce terrain qu'ils jonchent de leurs morts, les corps de réserve arrivent au pas de course, culbutent les confédérés par-dessus la ligne des batteries et les forcent, après un affreux carnage, à redescendre dans la plaine. Trois fois les colonnes d'assaut revinrent à la charge sur divers points du centre et de la gauche, trois fois elles furent repoussées. Enfin la division Pickett, l'élite de l'armée du sud, tenta un suprême effort. Ce fut en vain, elle ne put entamer le formidable triangle de fer et de feu qui défendait les hauteurs. Ce dernier échec des confédérés décida de l'issue de la bataille. Pendant la nuit, le général Lee évacua Gettysburg et commença son mouvement de retraite vers le Potomac en laissant plus de 10,000 prisonniers entre les mains des fédéraux et 7450 de ses blessés sur le champ de bataille.

N'ayant à sa disposition que de faibles détachements de cavalerie, le général Meade se contenta de harceler l'arrière-garde et de ramasser les traînards de l'armée fugitive. Pendant les trois jours qui suivirent la lutte, il employa la plus grande partie de ses forces à recueillir les 8000 cadavres et à transporter dans les hôpitaux les 20,000 blessés qui jonchaient le penchant des collines et les rues de la ville de Gettysburg. Les réserves fraîches de la Pensylvanie et les milices de Harrisburg que le général Couch avait sous ses ordres restèrent dans leurs cantonnements et ne firent rien pour compléter la victoire de Meade. La poursuite de l'ennemi commença seulement dans la journée du 7. Le général Meade dirigea son armée vers Frederick, traversa le chaînon de South-Mountain par les cols dont Mac-Clellan avait victorieusement forcé le passage l'année précédente ; puis, laissant à gauche le champ de bataille d'Antietam, il arriva le 12 juillet en vue de l'armée de Lee, qui campait sur la rive gauche du fleuve, non loin de la petite ville de Williamsport. L'occasion était favorable, car le Potomac, grossi par les pluies, rendait la retraite difficile aux confédérés : si Meade les avait attaqués sans tarder, peut-être eût-il capturé une grande partie de l'armée du sud ; mais il se borna, pendant la journée du 13, à opérer de fortes reconnaissances, et dans la matinée du 14, lorsqu'il se préparait à livrer bataille, il s'aperçut que le général Lee avait profité de la nuit pour franchir le fleuve sur un pont construit avec de vieux bateaux et les charpentes de maisons ruinées. Les détachements de cava-

lerie fédérale réussirent seulement à faire quelques milliers de prisonniers, tandis que le gros de l'armée du sud, protégé par le cours du Potomac et par la chaîne des Montagnes-Bleues, remontait la vallée de la Shenandoah et se dirigeait vers ses anciens cantonnements des bords du Rappahannock. Ainsi se termina cette campagne d'invasion qui devait avoir pour résultat la chute de Washington et la ruine de la république américaine. En moins de deux mois, le général Lee avait perdu 37,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, plus du tiers de son armée. L'Union se relevait plus forte après cette invasion qui devait lui porter le coup de grâce.

A la nouvelle des événements de Gettysburg, la joie fut d'autant plus grande dans le nord qu'elle succédait à une profonde anxiété. Partout le peuple comprit que ces trois terribles journées, les plus sanglantes de la guerre, avaient été vraiment le paroxysme de la crise qui depuis plus de deux années déjà mettait en péril le salut de la république. Désormais on considéra le cap des Tempêtes comme définitivement doublé, on sentit qu'en dépit de toutes les vicissitudes et de tous les malheurs tenus en réserve par l'avenir le sort même de la nation ne serait plus exposé aux hasards des combats comme il l'avait été sur les collines de Gettysburg. Le jour qui suivit la bataille, et pendant lequel la nouvelle de la victoire se répandit dans tous les états du nord, était précisément le 4 juillet, jour anniversaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis. Par une singulière coïncidence, bien faite pour frapper les populations superstitieuses des états à esclaves, c'est également le 4 juillet, alors que toutes les villes de l'Union célébraient avec enthousiasme la grande fête nationale et le triomphe du général Meade, que Vicksburg, le boulevard de la confédération rebelle sur le Mississipi, ouvrit ses portes au général Grant. Ainsi la cause de l'Union remportait en même temps une grande victoire sur chacun des deux points les plus importants de l'immense territoire disputé. A l'est des Alleghanys, l'armée du Potomac dégageait Washington et reprenait l'offensive ; à l'ouest, dans la vallée du Mississipi, les soldats de Grant rouvraient aux vaisseaux du nord le cours du fleuve, l'artère centrale du continent.

On sait qu'après l'assaut infructueux du 22 mai le général Grant avait investi les fortifications de Vicksburg, et commencé les opérations lentes, mais certaines, d'un siége régulier. Le général Johnston, commandant les forces confédérées des états du sud-ouest, ne disposait pas d'une armée suffisante pour livrer bataille aux troupes fédérales et secourir la garnison de la place. Les diverses tentatives qu'il fit pour tromper la surveillance des assiégeants furent complétement inutiles; privé d'approvisionnements et de moyens de transport, il dut renoncer à tout espoir de ravitailler Vicksburg. Dès lors la forteresse qui avait si longtemps barré le cours du Mississipi pouvait être considérée comme perdue pour la confédération. Ainsi que le prouvent les rapports officiels soumis le 4 décembre suivant au congrès de Richmond, le général Johnston ordonna péremptoirement à son subordonné le général Pemberton d'évacuer Vicksburg avec toute sa garnison et de se frayer un chemin à travers les lignes fédérales ; mais Pemberton refusa d'obéir aux ordres reçus et resta dans la place pour la défendre jusqu'à la dernière extré-

mité, espérant que pendant l'intervalle le gouvernement confédéré pourrait la envoyer du secours. Son espoir fut déçu; on ne put même le secourir indirectement en coupant les communications de l'armée de Grant avec le nord. Le 6 juin, Mac-Culloch, célèbre chef de partisans du Texas, surprit le camp de Milliken's-Bend, situé au nord de Vicksburg sur le Mississipi; mais, après un combat sanglant, il fut repoussé par les régiments de nègres qui gardaient la position. La plus grande partie de l'armée séparatiste des états trans-mississipiens se réunit alors sous les ordres des généraux Price, Holmes et Marmaduke, pour faire une tentative contre la ville d'Helena, située également sur la rive droite du fleuve, au nord de Vicksburg; mais cet assaut, qui d'ailleurs fut repoussé comme celui de Milliken's-Bend, ne put avoir lieu que le 4 juillet, le jour même de la chute de Vicksburg. Depuis plusieurs jours déjà, les travaux de sape avaient fait de tels progrès que la prise de la ville était devenue certaine : une résistance plus longue de la part de la garnison n'aurait eu d'autre résultat que d'amener une grande effusion de sang. Le 3 juillet, le général Pemberton demanda une entrevue au général Grant, son ancien compagnon d'armes dans la guerre du Mexique, et débattit avec lui les termes de la capitulation. Le 4, à dix heures du matin, les troupes fédérales entraient à Vicksburg en jouant *Dixie*, l'air national des états du sud, comme pour rendre hommage à la garnison qui s'était si vaillamment défendue. Lorsque le drapeau étoilé fut arboré sur les remparts de la ville, un religieux silence plana, dit-on, sur toutes les troupes; plus tard seulement vinrent les acclamations.

Les résultats matériels de la prise de Vicksburg étaient considérables. Près de 30,000 prisonniers, 200 canons, 100,000 fusils et autres armes, des munitions de toute espèce tombaient entre les mains du vainqueur. En outre la chute de cette forteresse des confédérés rendait tout à fait intenable la place de Port-Hudson, qui d'ailleurs n'aurait guère pu résister plus longtemps. Le 8 juillet, elle se rendit aux forces du général Banks avec plus de 6000 hommes et 50 pièces de canon. En s'emparant de ces deux villes, les fédéraux prenaient en même temps possession de tout le Mississipi, depuis sa source jusqu'à son delta. Les états de l'ouest retrouvaient leur ancien débouché vers le golfe du Mexique; la Nouvelle-Orléans et la Basse-Louisiane, qui depuis une année n'avaient été accessibles que par mer, étaient désormais rattachées au reste des Etats-Unis pour les opérations militaires et les transactions commerciales; enfin la confédération des états rebelles était définitivement coupée en deux moitiés par les bateaux cuirassés du Mississipi et par les garnisons de ses forteresses riveraines. Pour la première fois depuis le commencement de la guerre, les armées et les flottes fédérales formaient un cordon militaire non interrompu autour des principaux états rebelles. Cette énorme étreinte, que le gouvernement de Richmond lui-même comparait aux replis d'un gigantesque boa, se resserrait peu à peu, menaçant d'étouffer tôt ou tard la confédération esclavagiste.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Dans sa dernière assemblée générale, la Société fédérale des officiers a décidé de mettre au concours pour la prochaine réunion les trois questions suivantes. Les deux premières y figuraient déjà pour cette année, mais elles n'ont pas été résolues. Pour celle qui concerne les carabiniers, il a été décidé de la compléter par les observations présentées par M. le colonel Veillon, président du jury pour cette question.

Première question. « Quel est le genre de logement (casernement, baraquement, tentes) qui convient le mieux aux troupes fédérales pour le service d'instruction, tant au point de vue de l'instruction proprement dite que de la discipline, des conditions sanitaires ?

Quel est le genre de matériel de campement qui convient le mieux aux troupes fédérales en campagne ? Le genre de matériel de campement doit-il être distinct dans les deux cas ? Quels sont les modèles qui devraient être adoptés pour notre armée ? »

Le jury pour cette question a été composé de Messieurs :

Delarageaz, colonel fédéral, président ; Schumacher, lieutenant-colonel fédéral ; Siegfried, lieutenant-colonel fédéral.

2me question. « L'organisation des carabiniers doit elle être modifiée ? Quelles doivent être l'organisation et la force de leur unité tactique ? La carabine étant en Suisse *une arme éminemment nationale,* et la nation, tout comme l'armée, ayant foi dans l'efficacité de cette arme pour la défense du pays, convient-il de supprimer l'arme des carabiniers, quelles que soient d'ailleurs les raisons de pure tactique qui pourraient y engager ? Le pays ne verrait-il pas dans cette suppression un amoindrissement fatal de son armée ? L'armée elle-même ne perdrait-elle pas une partie de la confiance qu'il faut qu'elle ait dans l'excellence de son organisation ?

L'infanterie étant aujourd'hui armée tout entière de fusils de précision et à longue portée, est-il nécessaire d'avoir, en dehors de cette infanterie, *un corps spécial* armé de fusils encore plus précis et de plus longue portée?

Si la nécessité de faire de nos carabiniers *un corps spécial,* en dehors de l'infanterie, à laquelle il semble pourtant se rattacher tout naturellement, si cette nécessité, disons-nous, est reconnue, comment organisera-t-on ce corps spécial ?

Quel sera, à la guerre, l'emploi le plus utile de ce corps spécial, et quelle sera l'instruction à lui donner en vue de cet emploi ?

Dans quelle proportion sera-t-il avec les autres corps composant l'armée fédérale ?

L'unité tactique sera-t-elle le bataillon ou la compagnie ? Si on donne la préférence à l'organisation par bataillons, de combien de compagnies le formera-t-on et quelle sera la composition de son état-major ? »

Le jury pour cette question est formé de Messieurs :

Veillon, Ch., colonel fédéral, président ; Fogliardi, colonel fédéral ; De Riedmatten, lieutenant-colonel.

3me question. « Est-ce que le service de place, dans sa forme actuelle, a encore une utilité pratique ? »

Le Secrétaire du Comité central,
Ch. Marchand, capitaine fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En date du 28 octobre écoulé, le département militaire fédéral informe les cantons que la machine à frapper les balles est en pleine activité à Thoune, et qu'elle pourra se charger des commandes cantonales au prix de 16 francs les mille balles, ou 40 francs le quintal. S'adresser au directeur du laboratoire, M. le major Lehmann, à Thoune.

La route de l'Oberalp sera ouverte à la circulation dans le courant de l'été prochain. La reconnaissance officielle entre Dissentis et Saint-Brida (Grisons) a eu lieu les 12 et 13 octobre, par MM. Cuénod, capitaine d'état-major, pour la Confédération, et Vassali, conseiller d'Etat, et Salis, ingénieur, pour le canton des Grisons. La route a été trouvée en bon état.

Le département militaire a proposé la création d'un dépôt de la guerre, auquel serait joint le bureau topographique; il a présenté en conséquence un projet de rapport à l'Assemblée fédérale.

Le Conseil fédéral a décidé que les chevaux au-dessous de 5 ans ne seraient pas admis pour le service de l'armée. On admettra cependant encore pendant les années 1865 et 1866, pour la cavalerie, les chevaux de 4 ans.

Le règlement d'administration de la guerre sera soumis à une révision totale.

Le Conseil d'Etat de Vaud a adopté un règlement cantonal pour les sociétés de tir aux armes de guerre, lequel fixe la nature, l'étendue et les conditions des subsides en munitions et en matériel de tir que l'Etat accordera à ces sociétés.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. H. *Greyloz*, à Ollon, capitaine de la compagnie de carabiniers nº 6 de réserve cantonale; M. Jules *Guex*, à Vevey, lieutenant de la compagnie d'artillerie de position nº 69; M. Ed. *Sillig*, à Vevey, premier sous-lieutenant de la batterie nº 50; M. S. *Mack*, à Vevey, 1er sous-lieutenant de la compagnie de train de parc nº 1; il a délivré un brevet de lieutenant d'infanterie à la suite à M. W. *Fraisse*, à Lausanne, lieutenant retiré du service du royaume d'Italie; il a nommé M. H.-Louis *Husson*, à Payerne, lieutenant de chasseurs de droite du 1er bataillon de réserve cantonale; M. P.-F. *Bourgeois*, à Courtilles, lieutenant du centre au même bataillon; M. F.-L. *Martinet*, à Ste-Croix, lieutenant de chasseurs de gauche du bataillon nº 50 d'élite; M. Louis *Roulet*, 2e sous-lieutenant dans la compagnie nº 2 du 45e bataillon, d'Echallens, à Lausanne.

— Dans sa séance du 8 novembre, le Conseil d'Etat a nommé lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite nº 30 M. L. *Renevier*, à la Rosiaz sur Pully; — lieutenant de la compagnie de carabiniers de réserve cantonale nº 4 M. J. *Turel*, à Lausanne; — 2e sous-lieutenant de la batterie nº 22 d'élite M. H. *Magnenat*, à Orbe; — 2e sous-lieutenant dans la batterie d'artillerie nº 51 de réserve fédérale M. P. *Chappuis*, à Lausanne; — 2e sous-lieutenant dans la compagnie de train de parc nº 2 de réserve fédérale M. L. *Delapraz*, à Corsier; — 2e sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie nº 5 de réserve fédérale M. Eug. *Bugnon*, à St-Prex; — au même grade dans la compagnie d'artillerie de réserve cantonale nº 2, M. E. *Frossard de Saugy*, à Vinzel; — au même grade dans la compagnie d'artillerie de réserve cantonale nº 4, M. J. *Huc-Mazelet*, à Morges.

Dans sa séance du 9 novembre, le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine *Eternod*, à La Sarraz, au même grade dans la compagnie de chasseurs de gauche du 46e bataillon d'élite.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. Gh. *Savary*, à Payerne, lieutenant de la compagnie nº 1 du 112e bataillon de réserve fédérale; et M. A.-L. *Junod*, à Champvent, lieutenant de la compagnie nº 1 du 46e bataillon d'élite.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 22 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

(Suite [1].)

Quelques jours après la victoire de Gettysburg et la chute des deux grandes forteresses méridionales du Mississipi, la ville de New-York devenait le théâtre d'événements honteux. Une horrible émeute, à laquelle les opérations du recrutement servirent de prétexte, éclata le 13 juillet dans l'un des quartiers les plus mal famés de New-York, et, profitant de la stupeur générale, se rendit bientôt maîtresse d'une grande partie de la cité. Un nommé Andrews, qui se proclamait hautement l'allié des rebelles du sud, avait pris le commandement de la bande des pillards, composée presque uniquement d'Irlandais. A la vue du drapeau fédéral ils s'écriaient : « Déchirez ce chiffon maudit ! » à la vue d'un noir : « Brûlez ce nègre damné ! » Ils pourchassaient dans les rues tous les hommes de couleur qui osaient se montrer, et quand ils les avaient saisis, ils les pendaient aux reverbères, allumaient des bûchers sous les corps pantelans et dansaient autour des cadavres avec des cris de cannibales. Ils livrèrent aux flammes le bel hospice des orphelines de couleur, et l'une des pauvres filles, n'ayant pu s'enfuir à temps, fut brûlée toute vive. Plusieurs quartiers habités par des nègres furent détruits de fond en comble ; les maisons des abolitionistes les plus connus eurent à subir un siége en règle ; celle du maire lui-même fut menacée ; l'imprimerie et les magasins du journal *la Tribune* furent mis au pillage, et les rédacteurs durent se défendre en lançant des grenades parmi les assaillants. Pendant quatre jours, les émeutiers furent maîtres d'une partie de la ville. La police, composée de quelques centaines d'hommes, lutta courageusement pour maintenir l'ordre ; néanmoins elle eût peut-être succombé, si les citoyens, revenant de leur stupeur du premier jour, ne s'étaient organisés en patrouilles de police volontaire pour défendre les banques, les établissements publics et les maisons particulières. Enfin la municipalité se vit obligée de mettre en réquisition les forces militaires qui se trouvaient à New-York et dans les environs, et grâce à cet appui l'autorité de la loi fut bientôt rétablie. Quelques meneurs furent arrêtés ; les dépôts d'armes cachées furent saisis, et le prévôt-maréchal put faire recommencer sans danger les opérations du tirage au sort. Les tristes événements des quatre journées d'émeute avaient coûté la vie à plusieurs centaines de personnes.

Des tentatives d'émeute aussitôt réprimées eurent lieu à Portland, à Boston, à Buffalo, à Baltimore et dans plusieurs villes des états de l'ouest. Il est à peu près hors de doute que le mot d'ordre était donné depuis longtemps, et que d'après le plan tracé d'avance une levée générale de boucliers de la part des *copper-heads* du nord devait coïncider avec la marche triomphale de Lee sur Washington. Il est également très probable que même en Europe, aussi bien que dans les états du nord, les rôles étaient distribués à tous les hommes considérables qui s'étaient faits les défenseurs de la confédération des états à esclaves. C'est en effet à la fin du mois de juin que M. Rœbuck, le plus ardent défenseur du sud dans la chambre

(1) Voir les numéros 20, 21 et 22.

des communes, le fougueux orateur qui se plaît à se donner lui-même le nom de « bouledogue, » développait sa motion relative à la reconnaissance des états confédérés. A la même époque, les envoyés officiels et les agents secrets que le gouvernement de Richmond entretenait dans les capitales de l'Europe occidentale redoublaient d'efforts pour agir sur l'opinion publique et décider les divers cabinets à prendre une attitude hostile à l'Union. Evidemment les chefs du mouvement séparatiste avaient résolu de combiner dans une tentative suprême toutes leurs ressources militaires et leurs influences diplomatiques; ils mettaient en jeu tout ce qui leur restait de force, d'audace et de ruse pour frapper un grand coup qui leur permît d'échapper à leurs embarras intérieurs et de masquer leur prochaine impuissance. Il faut également signaler un fait très important, mais dont la signification réelle n'est pas encore connue. Pendant que les deux armées ennemies s'entre-choquaient sur les collines de Gettysburg et que les autorités de Richmond se préparaient à proclamer une autre grande victoire de leurs troupes, le vice-président de la confédération esclavagiste, M. Alexander Stephens, débarquait à la forteresse Montroe et demandait au gouverneur l'autorisation de remonter le Potomac jusqu'à Washington, afin de porter au président Lincoln une communication de M. Jefferson Davis. Quelle était la mission de ce personnage? L'opinion la plus accréditée et la seule plausible est qu'il comptait sur un magnifique triomphe des armes du sud et que trompé peut-être par des bulletins de victoire trop pompeux, il se mit en route afin de pouvoir traiter de la paix à Washington à l'instant même où l'avant-garde de Lee se présenterait devant les murs de la capitale.

Quoi qu'il en soit, toutes les espérances que nourrissaient en leur cœur les chefs de la confédération rebelle furent successivement déçues. M. Stephens ne dépassa pas la forteresse Monroe, puis, revenu à Richmond, il y apprit dans tous leurs détails les terribles revers que sa cause venait de subir à quelques jours d'intervalle.

Les fédéraux étaient ainsi devenus maîtres du cours du Mississipi et de l'invasion de leurs états dès le milieu de l'été 1863. Aussitôt ils reprirent l'offensive sur presque tous les points de l'immense pourtour de la confédération esclavagiste. Les généraux unionistes qui se trouvaient sur les côtes des deux Carolines et de la Georgie, en Tennessee, dans l'Arkansas, le Mississipi et la Louisiane, reçurent tous l'ordre de marcher en avant et d'attaquer l'ennemi. L'armée du Potomac dut pendant ce temps faire bonne garde sur les rives septentrionales du Rappahannock et du Rapidan, afin de tenir en échec les mouvements du général Lee.

Parmi les opérations militaires dirigées à la même époque contre diverses parties plus ou moins vulnérables des états du sud, la plus intéressante, à coup sûr, était l'entreprise tentée par le général Gillmore contre les abords de Charleston. Cette entreprise promettait de former une époque mémorable dans l'histoire des siéges à cause de la puissance des engins destructeurs que les assaillants avaient à leur disposition et des énormes ressources que les difficultés du terrain et le grand nombre des batteries offraient à la défense. D'ailleurs Charleston est la ville sainte des esclavagistes, celle où le drapeau de l'insurrection s'est levé pour la première

fois. C'eût été frapper un grand coup à la fois militaire et politique que de s'emparer de cette métropole de la rébellion.

Rendus prudents par l'échec que l'amiral Dupont avait subi quelques mois auparavant à l'entrée de la rade, les fédéraux ne commirent pas une seconde fois la faute de se heurter directement contre les forts. Grâce à l'appui de la flotte, les troupes de débarquement s'étaient emparées depuis longtemps de presque toutes les îles marécageuses qui s'étendent parallèlement au rivage du continent entre l'estuaire de Charleston et celui de Port-Royal. Se glissant d'îlot en îlot à l'insu de l'ennemi, le général Gillmore transféra presque toutes ses troupes dans l'île de Folly, située à une douzaine de kilomètres au sud-est de Charleston. Du point qu'il occupait, il ne lui restait plus à franchir qu'un petit détroit pour pénétrer dans l'île Morris, étroite langue de sable se projetant à l'entrée méridionale de la rade. Le 10 juillet, il démasqua soudain les batteries qu'il avait fait élever à l'extrémité septentrionale de l'île Folly et canonna les ouvrages de la rive opposée, tandis que la flotte cuirassée de l'amiral Dahlgren balayait la plage d'obus et de mitraille, afin d'empêcher le général Beauregard d'envoyer des renforts sur les points menacés. Bientôt les retranchements des confédérés furent détruits; les soldats de Gillmore, au nombre d'environ 8,000 hommes, traversèrent heureusement le canal, s'emparèrent successivement de toutes les batteries méridionales de l'île Morris, refoulèrent l'ennemi jusque dans le fort Wagner, situé à 5 kilomètres au nord du détroit, et dès le même jour commencèrent à fortifier un petit groupe de dunes, afin de pouvoir se maintenir au besoin contre toute une armée sur le terrain qu'ils venaient de conquérir. Le 12, au point du jour, le général Gillmore, voulant profiter de la surprise des confédérés, lança une colonne d'assaut contre le fort Wagner, qui était alors un simple ouvrage en terre armé d'une douzaine de pièces de gros calibre. L'attaque ayant été repoussée avec perte, un nouvel assaut fut tenté le 18, après que l'artillerie du fort eut été réduite au silence par les canons de l'amiral Dahlgren. Deux régiments de nègres, nouvellement recrutés dans le Massachusetts et dans l'archipel de Beaufort, marchaient en tête des assaillants. Obligés de s'avancer sur une plage étroite, servant de cible, pour ainsi dire, aux tireurs confédérés, ils étaient déjà plus que décimés lorsqu'ils atteignirent le pied des remparts. Néanmoins les soldats nègres, exaltés jusqu'à la fureur, traversèrent les fossés, escaladèrent les talus et pénétrèrent dans l'enceinte; mais ils ne purent s'y maintenir. Leur chef, le généreux Robert Shaw, du Massachusetts, périt dans l'attaque, et Gillmore dut ordonner la retraite après avoir perdu environ 1200 hommes, tués, blessés ou prisonniers. Dans ses ambulances, il comptait le même nombre de malades. Depuis une semaine qu'il occupait l'île Morris, sa petite armée était déjà réduite d'un tiers.

L'échec subi par les fédéraux devant le fort Wagner permit au général Beauregard de faire ses préparatifs de défense sur tous les points menacés. Pendant le jour, la flotte fédérale, embossée à une distance variable de 300 à 1200 mètres de la rive, faisait bonne garde pour empêcher tout mouvement de troupes confédérées. De temps en temps, elle démontait les canons des ouvrages ennemis; toutefois elle ne pouvait mettre obstacle au débarquement nocturne de soldats de

renfort, ni aux travaux invisibles entrepris pour les batteries masquées. Le fort Wagner, considérablement agrandi, fut armé de pièces de gros calibre; on consolida le revêtement de plaques de fer qui défendait les murs du fort Gregg, construit à l'extrémité septentrionale de l'île; de nouvelles machines infernales et autres obstructions sous-marines furent semées autour de la fameuse forteresse Sumter; enfin le général Beauregard plaça de puissantes batteries sur les terres voisines de l'île Morris, afin de prendre à revers la position des unionistes et de les inquiéter dans leurs travaux d'approche. D'ailleurs les lentes opérations des assiégeants ne pouvaient guère être entravées d'une manière sérieuse, grâce à la forme particulière de l'île, protégée d'un côté par la mer, de l'autre par des marécages infranchissables. Le 17 août, après un mois d'un labeur que la saison et la nature du sol rendaient très pénible, les fédéraux, ayant poussé leur troisième parallèle jusqu'à moins de 500 mètres du fort Wagner, ouvrirent de nouveau leur feu; mais cette fois les boulets et les obus lancés par l'artillerie de Gillmore n'avaient pour but aucun des ouvrages de l'île Morris: ils depassèrent les forts Wagner et Gregg pour aller foudroyer à près de 4 kilomètres de distance la grande citadelle de Sumter, dont les murailles, se dressant au milieu de la rade, offraient un excellent point de mire. En même temps les vaisseaux cuirassés faisaient taire le canon de Wagner et répondaient à ceux de Gregg et de l'île Sullivan, située au nord de la rade. Le double bombardement, continué sans interruption pendant huit jours, produisit des effets terribles. Le 25 août, la partie du fort Sumter tournée vers le sud et vers l'est n'était plus qu'un amas de ruines, tandis que le fort Wagner ressemblait à une dune de sable fouillée dans tous les sens. Dès le 21, Gillmore, voyant les énormes dégâts opérés par son artillerie, somma le général Beauregard de lui abandonner Sumter et les divers ouvrages de l'île Morris, menaçant de bombarder la ville de Charleston, si la reddition des forts attaqués n'était pas immédiatement effectuée. Le général confédéré répondit fièrement par un refus à la demande du général Gillmore et donna l'ordre au commandant du fort Wagner de résister jusqu'à la dernière extrémité. Les fédéraux recommencèrent alors leurs travaux d'approche, afin d'investir complétement la partie de l'île dans laquelle l'ennemi s'était retranché. Les garnisons des forts Wagner et Gregg eussent été inévitablement capturées, si elles n'avaient pris le parti d'évacuer l'île. Elles échappèrent le 6 septembre à la faveur d'une nuit obscure; le lendemain, lorsque le général Gillmore fit ses préparatifs d'assaut, il s'aperçut que les confédérés lui avaient abandonné le terrain si longuement et si bravement disputé.

Maîtres de l'île Morris, les fédéraux avaient par cela même réalisé dans son entier le but purement stratégique de l'expédition, puisqu'ils pouvaient bloquer désormais d'une manière absolue l'entrée du port de Charleston et priver ainsi les états rebelles d'une partie considérable des ressources que lui procure le commerce de contrebande. En effet, les navires qui veulent pénétrer dans la rade de Charleston sont obligés de suivre un chenal extérieur qui court parallèlement à la plage de l'île Morris, et que commandent les batteries côtières sur une distance de plusieurs kilomètres. Afin d'utiliser sa conquête et de s'y établir d'une manière permanente comme dans une immense citadelle, le général Gillmore s'empressa de

faire travailler ses soldats à la reconstruction et à l'agrandissement des forts évacués par l'ennemi. Au point de vue militaire, c'était là l'œuvre importante. C'était aussi, aux yeux du peuple américain, une véritable gloire que celle de planter les batteries de l'Union exactement à l'endroit d'où était parti le premier coup de canon des esclavagistes caroliniens. Toutefois la gloire eût été bien plus grande encore, si les fédéraux avaient arboré le drapeau étoilé sur les ruines de Sumter. Entraînés, peut-être à leur insu, par le désir de plaire à l'opinion publique, le général Gillmore et l'amiral Dahlgren résolurent de tenter l'entreprise. Pendant la nuit du 8 au 9 septembre, 400 hommes, embarqués sur des canots, s'avancèrent silencieusement vers les murailles de Sumter; mais, par suite d'un malentendu, ils ne réussirent point à surprendre la faible garnison du fort : ils durent rebrousser chemin sous le feu convergent de toutes les batteries de la rade, et ceux d'entre eux qui mirent pied à terre furent aussitôt faits prisonniers. Depuis cet échec, les unionistes n'ont pas essayé une seule fois de renouveler leur tentative de débarquement sur l'îlot de Sumter. D'ailleurs, tant que les batteries de l'île Sullivan et du port de Charleston n'auront pas été réduites au silence, ce serait pour une garnison fédérale un bien périlleux honneur que celui d'occuper un fort autour duquel peut s'allumer au premier signal un demi-cercle de canons vomissant les boulets. Si le général Gillmore s'était emparé du fort Sumter, il n'aurait pu s'y maintenir qu'au prix de très grands sacrifices. Il dut se contenter de rendre la fameuse citadelle tout à fait inoffensive en démolissant par des canonnades fréquentes les batteries que les confédérés ne se lassaient pas de reconstruire. Puis quand les ruines eurent acquis leur plus bel aspect, il les fit photographier.

Quant à la prise de Charleston, que les optimistes du nord croyaient naïvement devoir succéder à l'occupation de l'île Morris, le général Gillmore ne pouvait rêver un instant d'accomplir un pareil exploit avec le petit nombre de troupes dont il disposait. Charleston est certainement l'une des places du monde les mieux fortifiées par l'art et par la nature. Tout le pourtour de la rade, offrant un développement de 20 kilomètres environ, est comme bardé de forts et de redoutes. La forteresse Johnson, la batterie Simkins, la batterie Royale, la batterie Bee, le fort Moultrie, la batterie Beauregard, bien d'autres ouvrages encore s'élèvent sur chaque promontoire, défendent l'entrée de chaque crique. Les deux îlots de Ripley et de Castle-Pinckney, situés au milieu de la rade, portent chacun sa forteresse, et les quais de Charleston, qui bordent en amont de leur confluent les rives des fleuves Ashley et Cooper, se montrent tout hérissés de remparts. Enfin quelques navires cuirassés, des rangées de pieux, des machines infernales, complètent du côté de la mer les moyens de résistance accumulés par les généraux confédérés. Du côté de la terre, au nord et au sud, c'est principalement la nature du sol qui défend les abords de Charleston. Les îles, au terrain spongieux, sont coupées de marécages aux bords desquels nulle armée ne peut s'aventurer sans être aussitôt décimée par les fièvres. Des marigots vaseux, trop peu profonds pour servir de voies navigables aux canonnières, se développent en un vaste labyrinthe à travers les forêts et les prairies tremblantes de l'archipel; enfin les deux fleuves qui s'é-

général Gillmore que se dirigea surtout l'attention publique. Les troupes qui opéraient dans le Tennessee et sur les deux bords du Mississipi furent presque oubliées. Il est vrai qu'un calme relatif avait succédé aux grandes opérations militaires qui s'étaient terminées par la prise de Vicksburg. Aussitôt après cet événement, des milliers de soldats, ayant achevé leur temps de service, furent renvoyés dans les états du nord; les fièvres miasmatiques éclatèrent dans les camps et les transformèrent en de vastes hôpitaux; le général Grant lui-même tomba malade et ne put entreprendre de nouvelle campagne. Il dut, au lieu de frapper quelque grand coup, se borner d'abord à expédier quelques troupes à l'est, dans les vallées du Yazoo et du Big-Black, et à l'ouest, sur les bords de la Rivière-Rouge, afin d'éloigner du Mississipi tous les détachements confédérés et de couper leurs lignes de communication. Ces diverses expéditions furent presque uniformément couronnées de succès. L'une des moins sanglantes eut même pour résultat de faire rentrer sans bruit l'état de l'Arkansas dans le sein de l'Union. Après une série d'escarmouches heureuses sur les rives de la Rivière-Blanche et du Bayou-Métairie, les généraux du nord Steele et Davidson franchirent l'Arkansas en amont de Little-Rock, et, prenant à revers l'armée séparatiste que commandait le vieux général Sterling Price, la forcèrent d'évacuer la capitale de l'état. A Pine-Bluff et sur d'autres points des bords de l'Arkansas, les confédérés firent des tentatives de résistance; mais, vaincus partout, ils durent abandonner complétement la vallée centrale de l'état pour se replier au sud vers les frontières du Texas et de la Louisiane.

Toutefois les succès remportés par les fédéraux sur le Mississipi et dans les états de l'ouest n'entraînèrent point la pacification du pays. Les grandes opérations militaires des confédérés furent remplacées par des expéditions de partisans, par des conspirations et des mouvements locaux ayant le caractère du brigandage. On eut recours à des moyens de toute espèce pour interdire la navigation du grand fleuve aux bateaux à vapeur de commerce. En certains endroits, des tirailleurs embusqués derrière les arbres du bord déchargent leurs carabines sur les pilotes et les matelots des navires, puis s'enfuient en toute hâte à travers les forêts. Ailleurs des groupes d'esclavagistes se déguisent en soldats du nord, et, par leurs signaux trompeurs, réussissent parfois à faire atterrir le bateau et à s'en emparer. Une société d'incendiaires, comptant parmi ses membres des habitants de toutes les villes riveraines du Mississipi, s'est donné pour mission spéciale de brûler les vapeurs de commerce du fleuve et de ses affluens : en une seule nuit, six magnifiques vapeurs amarrés au quai de Saint-Louis furent ainsi détruits par quelques incendiaires: à la Nouvelle-Orléans, vingt grands bateaux furent à la fois dévorés par les flammes. Dans l'intérieur des terres et principalement sur les frontières du Missouri et du Kansas, où la guerre civile a toujours eu un caractère plus féroce que dans les autres parties de la république américaine, on employa des moyens du même genre pour nuire aux unionistes. C'est ainsi que 300 bandits, prétendant servir la cause de la confédération du sud et commandés par un certain Quantrell, qui se donne le titre de général, surprirent pendant la nuit la ville florissante de Lawrence, massacrèrent dans leurs lits plus de 150 personnes

de toute race, de tout sexe et de tout âge, puis allumèrent les maisons et jetèrent les cadavres dans l'immense brasier.

Si l'on considère toutes les forces militaires de l'Union comme un corps unique, les deux ailes sont formées respectivement par les armées du Potomac et du Mississipi, tandis que les troupes qui occupent les vallées du Cumberland et du Tennessee constituent le centre. Ces dernières, dans la période qui nous occupe maintenant, ne commencèrent à s'ébranler qu'après être restées presque complètement inactives pendant les six mois qui s'écoulèrent après la bataille de Murfreesborough. Depuis longtemps déjà, le commandant en chef Halleck avait conseillé au général Rosecrans de marcher en avant; mais celui-ci, prenant l'avis de tous ses chefs de corps, avait préféré attendre le résultat des opérations entreprises par le général Grant contre Vicksburg. Après la chute de cette forteresse, il se décida enfin à prendre l'offensive. Il débuta par un coup d'éclat qui coûta la vie de quelques hommes à peine. Trompant le général Braxton Bragg par une attaque simulée, il réussit à tourner l'armée confédérée tout entière, et ne lui laissa d'autre alternative que d'accepter la bataille sur un terrain des plus défavorables ou de battre précipitamment en retraite. Bragg préféra ce dernier parti, et se hâta de franchir les montagnes de Cumberland et la rivière Tennessee pour se retrancher dans les murs de Chattanooga. Cette petite ville, située à l'extrémité sud-est du Tennessee, sur les confins de trois autres états, l'Alabama, la Géorgie et la Caroline du nord, occupe à peu près le centre géométrique de tout le groupe oriental des états à esclaves, et c'est dans les environs immédiats que se trouve le point de jonction des principaux chemins de fer du sud, rayonnant vers tous les points de l'horizon : au nord-est vers Richmond, au sud-est vers Charleston et Savannah, au sud-ouest vers Mobile et Vicksburg, vers Memphis dans la direction de l'ouest. La région de Chattanooga peut être considérée comme la gare centrale de touts les états du sud. La possession de ce point est donc d'une importance capitale pour l'une ou l'autre des armées belligérantes. Il est relativement au grand chemin de fer transversal qui va de Richmond à Mobile ce que la forteresse de Vicksburg était relativement au Mississipi.

Le général Rosecrans ne laissa pas à son adversaire le temps de rendre la position inexpugnable. Il commença par faire occuper tous les passages de la chaîne du Cumberland et tous les défilés des vallées qui se trouvent au nord et à l'ouest de Chattanooga. Le 21 août, il arrivait en face de la ville et lançait des bombes dans les retranchements de l'ennemi. Quelques jours après, presque toute son armée passait le Tennessee sans être inquiétée par l'ennemi et s'emparait des hauteurs qui dominent à l'ouest les campagnes de Chattanooga. Le 9 septembre, le général Rosecrans ayant terminé tous ses préparatifs de bataille, envoya le corps de Crittenden en reconnaissance dans la direction de la ville. Elle était déjà évacuée depuis la veille. Bragg avait abandonné une seconde fois sa ligne de défense pour se replier vers le sud dans l'intérieur de la Géorgie. C'était à n'y pas croire. On se demanda longtemps si les confédérés n'avaient pas reculé pour faire tomber l'armée unioniste dans quelque terrible embûche. On ne pouvait expliquer autrement l'abandon d'une position qui est la clé de toute la vallée

centrale du Tennessee, la gardienne des principales voies ferrées du sud, le centre stratégique d'un territoire très considérable.

Les revers n'arrivent jamais seuls. Au moment où la confédération perdait Chattanooga, elle perdait aussi tout le Tennessee oriental. L'expédition victorieuse du général Rosecrans avait eu pour complément la marche triomphale du général Burnside. Celui-ci, après avoir quitté la vallée du Cumberland, s'était dirigé au sud-ouest de manière à coopérer avec l'armée de Rosecrans, puis, franchissant les montagnes par des chemins difficiles, où un millier d'hommes déterminés auraient pu l'arrêter, il avait heureusement gagné la ville importante de Kingston, située au confluent des rivières Clinch et Tennessee. Le même jour (1er septembre), un de ses lieutenants, le colonel Foster, s'empara de Knoxville, chef-lieu de la haute vallée du Tennessee oriental. Pour achever la conquête de tout le pays, il ne restait plus aux fédéraux qu'à s'emparer du col ou *gap* de Cumberland, à travers lequel passe la route directe de Knoxville au Kentucky. Par un rapide mouvement de flanc, le général Burnside coupa la retraite au détachement de confédérés qui occupait ce passage, tandis qu'une colonne d'unionistes venue du Kentucky escaladait du côté du nord les pentes de la montagne. Entourés de toutes parts, les rebelles, au nombre de 2,000, se rendirent le 9 septembre, sans avoir opposé de résistance sérieuse. C'était là un succès de la plus haute importance, Cumberland-Gap étant pour ainsi dire la clé de toutes les vallées supérieures du Tennessee. Ce qui rend la possession de ce col plus précieuse encore, c'est que les contrées auxquelles il donne accès au sud et à l'est sont peuplées presque uniquement de cultivateurs hostiles à l'esclavage et fidèles à la cause de l'Union. Semblables aux murailles d'une forteresse assiégée, les hautes chaînes de montagnes parallèles du Tennessee oriental et de la Caroline du nord ont toujours protégé les habitants de ce pays contre les envahissements de l'aristocratie des grands planteurs. Seule, la force brutale avait pu entraîner en apparence les populations loyales de cette partie de la république américaine dans la confédération rebelle. Longtemps elles avaient résisté à la loi de conscription votée par le congrès de Richmond ; de nombreux réfractaires, organisés par petites bandes, harcelaient les corps séparatistes, et de 15 à 18,000 jeunes gens, ayant réussi à gagner le Kentucky, s'étaient enrôlés dans les régiments du nord. Lorsque l'armée de Burnside approcha de Knoxville, presque tous les citoyens allèrent au-devant d'elle en poussant des acclamations de joie et en couvrant le chemin de fleurs sous les pas des soldats. On comprend de quelle importance est pour la cause de l'Union l'occupation permanente de cette contrée, qui joint à l'avantage d'être peuplée de patriotes celui d'occuper le centre de la confédération esclavagiste, telle qu'elle s'était constituée d'abord. Dès qu'il eut reçu la nouvelle de la prise de Cumberland-Gap, le président Lincoln fit immédiatement commencer les études du chemin de fer qui doit réunir un jour Knoxville aux cités du Kentucky.

La confédération, après avoir perdu Vicksburg, se laissait donc arracher sans combat les positions à peine moins importantes de Chattanooga et de Knoxville. En Virginie le général Lee avait massé des forces très considérables sur les bords du

Rapidan et du Rappahannock, afin de protéger les abords de Richmond contre les unionistes; mais sur tous les autres points de la frontière changeante du territoire confédéré les corps de troupes n'étaient pas assez nombreux pour résister avec succès au choc d'une puissante armée.

C'était là, on le comprend, pour les chefs du gouvernement esclavagiste une situation qui devenait des plus périlleuses; ils avaient à craindre que toutes les forces éparses du sud ne fussent successivement écrasées, et qu'ils n'eussent bientôt à s'enfermer dans Richmond pour y périr. Il leur fallait donc à tout prix essayer de rétablir l'équilibre militaire en envoyant dans la Georgie septentrionale une partie de l'armée du général Lee.

Cette opération était d'ailleurs relativement facile. En effet, par suite de la situation réciproque des diverses forces belligérantes; et de la méthode vicieuse des *petits paquets* employée par le Nord, l'empire des planteurs est comparable, en dépit de sa grande étendue, à une place de guerre plus ou moins investie. Les confédérés, qui forment la garnison de cette énorme citadelle, ont l'avantage des positions centrales et des lignes intérieures; ils peuvent facilement se porter d'un point à un autre, remplacer ainsi la masse par la mobilité; ils se meuvent sur le rayon et la corde, tandis que les assiégeants, distribués autour de la place, doivent cheminer sur la circonférence; pour une tâche équivalente ces derniers doivent donc être beaucoup plus nombreux, et ne peuvent que difficilement s'entr'aider. L'armée séparatiste possède en outre le privilége de pouvoir utiliser dans ses opérations un réseau intérieur de chemins de fer, très dégradés il est vrai, mais encore praticables. Les fédéraux, de leur côté, n'ont à leur disposition sur le théâtre même de la guerre que des tronçons de voies ferrées brisés de distance en distance par l'ennemi. Appréciant fort bien tous ses avantages temporaires, le gouvernement de Richmond se hâta d'en profiter lorsqu'il eut appris l'évacuation de Chattanooga et du Tennessee oriental. Toute la division Longstreet fut immédiatement empruntée au général Lee pour être expédiée à 800 kilomètres de distance au secours des forces démoralisées du général Braxton Bragg. Le corps de Johnston et les détachements épars qui se trouvaient dans le centre de l'Alabama et de la Georgie vinrent également rejoindre le gros de l'armée campée sur les montagnes qui s'élèvent entre Rome et Chattanooga; on dit même qu'un grand nombre des prisonniers de Vicksburg, renvoyés sur parole par le général Grant, furent de nouveau enrégimentés malgré eux. Toutes ces opérations se firent dans le plus grand secret. Les commandants fédéraux se figuraient encore avoir devant eux un simple ramassis de fuyards, lorsque déjà une armée presque double de la leur se préparait à les attaquer.

Le général Rosecrans, qui pendant toute la campagne avait toujours agi avec la plus grande circonspection, paraît s'être départi de sa prudence habituelle après son facile triomphe de Chattanooga. Méprisant trop l'ennemi qu'il avait deux fois vaincu sans combat, il dédaigna sans doute de rester sur la défensive et d'attendre que les forces de Burnside eussent opéré leur jonction avec les siennes par la vallée du Tennessee; il s'avança hardiment dans les régions montagneuses du nord de la Georgie en laissant entre ses corps extrêmes un espace de plus de

60 kilomètres. Heureusement il reconnut à temps la force de l'ennemi et s'empressa de faire opérer à son armée un mouvement de concentration. Les troupes de Bragg et de Longstreet approchaient rapidement et menaçaient de couper ses communications avec Chattanooga. La rencontre (19 novembre) eut lieu à une vingtaine de kilomètres au sud-est de la ville, dans la petite vallée du Chickamauga, affluent du Tennessee. Les fédéraux occupaient la rive occidentale de ce cours d'eau et les pentes rocheuses des montagnes qui le dominent; la droite était commandée par le général Mac-Cook, le centre par le général Crittenden, la gauche par le général Thomas. C'est contre ce dernier qu'après avoir franchi le ruisseau vint se heurter la masse des confédérés, espérant le refouler sur le centre et conquérir ainsi la route de Chattanooga; mais toutes ces attaques furent énergiquement repoussées, et lorsque la nuit vint mettre un terme à la lutte, les assaillants n'avaient entamé sur aucun point les lignes fédérales. Le lendemain, 20 septembre, l'attaque fut renouvelée avec fureur, d'abord sur la gauche, puis graduellement sur tout le front de l'armée. Toujours repoussés avec perte, les confédérés commençaient à se lasser, lorsque, par suite d'un ordre mal interprété, un général de brigade, Wood, fit un faux mouvement qui laissait une ouverture dans la ligne de bataille entre le centre et la gauche. Aussitôt l'ennemi, s'élançant à travers cette brèche, l'élargit par ses attaques de flanc et réussit dans l'espace de quelques minutes à couper l'armée fédérale en deux. La confusion fut extrême. La retraite devint déroute. Les soldats de la droite et du centre, se voyant débordés par l'ennemi, escaladent à la hâte les montagnes qui s'élèvent à l'ouest et se précipitent dans les vallons qui s'ouvrent au nord vers Chattanooga. Les généraux Mac-Cook et Crittenden, le général Rosecrans lui-même, sont entraînés par le torrent des fuyards et poussés jusque dans la ville; une partie du centre parvient seule à se replier sur la gauche, commandée par le général Thomas. Les colonnes confédérées, triomphantes sur tous les autres points, n'ont plus maintenant à vaincre que ce seul adversaire, vainement attaqué la veille. Cette fois encore, « adossé comme un lion aux escarpements de la montagne, » il repousse tous les assauts. On cherche alors à le tourner. Le général Longstreet avise un col de montagne d'où il est facile de prendre les fédéraux à revers, et donne immédiatement l'ordre de l'emporter; mais le général Granger, commandant le corps de réserve unioniste, arrive sur le col avant Longstreet, il y place une batterie de six canons et lance la mitraille et les boulets presque à bout portant sur les colonnes d'attaque : là aussi les confédérés durent reculer après un terrible conflit Lorsque la bataille cessa, l'armée du sud, ayant vaincu complétement Rosecrans, dut se reconnaître impuissante contre le corps du général Thomas. Celui-ci garda ses positions pendant la journée suivante, et ne se replia sur Chattanooga que dans la nuit du 21 au 22 septembre. La terrible bataille de Chickamauga, qui ne devait avoir de résultats importants ni pour la cause du nord, ni pour celle du sud, n'en avait pas moins été l'une des plus sanglantes de la guerre. D'après les rapports officiels, les pertes des deux armées en morts et en blessés s'élevèrent ensemble à près de 30,000 hommes, dont 16,000 fédéraux.

Les chefs de l'armée du sud comprenaient parfaitement que leur victoire de

Chickamauga ne serait pour eux qu'un fait d'armes stérile, s'ils ne réussissaient pas à déloger les restes de l'armée fédérale de la place de Chattanooga, qui était le véritable enjeu de la guerre du Tennessee : aussi le général Bragg garda-t-il sous ses ordres la division Longstreet pour tâcher d'investir complétement la place et d'en couper les communications avec le nord. Au premier abord, Chattanooga semblait perdue pour les fédéraux. Cette place, qu'enserre au nord et à l'ouest un méandre de la rivière du Tennessee, occupe un cirque ondulé dominé à l'est par les collines du Missionary-Ridge, hautes de 300 mètres environ, au sud-ouest par la cime escarpée du Lookout-Mountain (mont de la vigie), dont l'élévation dépasse 600 mètres. Dès que les soldats de Rosecrans se furent enfermés dans les murs de Chattanooga, le général Bragg planta ses canons sur toutes les hauteurs, de manière à commander à la fois la ville, le chemin de fer, les routes qui longent les deux rives du Tennessee et le cours du fleuve. Du coup il enlevait ainsi aux fédéraux l'usage de leur quatre voies de communication les plus importantes avec le nord : il ne leur laissait qu'un seul chemin par lequel il leur fût possible de tirer leurs approvisionnements de Nashville, et ce chemin lui-même, qui s'engage dans les âpres défilés des montagnes de Cumberland pour aller rejoindre la voie ferrée, était souvent intercepté par les fourrageurs ennemis. En même temps des détachements de cavalerie confédérée parcouraient le Tennessee central en ravageant les campagnes et en détruisant les ponts afin d'empêcher l'envoi de renforts au général Rosecrans. Les vivres diminuaient rapidement à Chattanooga. Les rations furent réduites de moitié, puis des trois quarts ; les chevaux et les mulets de somme périrent de faim par milliers ; les blessés et les malades eux-mêmes commencèrent à souffrir du manque de nourriture et de médicaments. La situation, déjà très grave à la fin du mois de septembre, empira pendant le mois d'octobre. Il devenait de plus en plus évident que, si l'on ne réussissait à rétablir toutes les communications de la garnison de Chattanooga avec le nord, elle courait le risque d'être capturée tout entière ou de mourir de faim. « Je tiendrai tant qu'il y aura du pain, » répondit le général Thomas à une dépêche du ministre de la guerre.

On comprit à Washington que toutes les opérations militaires devaient être subordonnées au salut de Chattanooga. Grant, à peine relevé de maladie, fut rappelé de la Nouvelle-Orléans et nommé général en chef de l'armée du Cumberland en remplacement de Rosecrans ; la division Hooker fut transférée par chemin de fer des bords du Rappahannock à ceux du Tennessee ; enfin le général Sherman reçut l'ordre de se rendre de Memphis à Chattanooga avec la plus grande partie de ses forces. Hooker arriva le premier et ne perdit pas un instant pour essayer de débloquer la ville. Franchissant le Tennessee à une distance de quelques milles en aval de la montagne de Lookout, il parvint à s'établir dans la petite vallée de Wauhatchie, d'où il menaçait le revers des positions confédérées. Longstreet essaya vainement de le déloger ; dans les combats du 27, du 28 et du 29 octobre, Hooker repoussa successivement toutes les attaques et finit par s'emparer des retranchements élevés par l'ennemi à la base du mont Lookout. Par ce fait d'armes important, la liberté des communications de Chattanooga avec le

nord fut rétablie, et la durée des transports fut tout à coup réduite des neuf dixièmes. L'armée fédérale du Cumberland était définitivement sauvée. Quelques jours après, elle pouvait reprendre l'offensive, grâce à l'arrivée du général Sherman, qui avait réussi à faire une marche de flanc de 500 kilomètres sans se laisser entamer une seule fois par les attaques de l'ennemi. Le général Longstreet, comprenant alors que Chattanooga resterait aux fédéraux, se hâta de partir avec toutes ses forces pour les hautes vallées du Tennessee, dans l'espérance d'arriver encore à temps pour en chasser Burnside. S'il fût parti quelques jours plus tôt, il est probable qu'il eût atteint son but; mais il était trop tard.

C'est le 23 novembre, plus de deux mois après la bataille de Chickamauga, que le général Grant donna l'ordre à ses troupes de se porter en avant. La division du général Thomas, forte de 25,000 hommes, sortit des retranchements de Chattanooga et se forma en ligne de bataille avec tant de précision et de régularité que l'armée rebelle, regardant tranquillement du haut du Missionary-Ridge, crut assister à une revue. Soudain les colonnes fédérales, précédées de leurs tirailleurs, se précipitent sur les avant-postes confédérés, les chassent de leurs tranchées et s'emparent du petit monticule d'Orchard-Knob (tertre des vergers), qui se redresse à la base du Missionary-Ridge et commande la plus grande partie de la vallée. Là se bornèrent les opérations préliminaires de la bataille ou plutôt des deux batailles distinctes, car l'armée de Bragg, occupant deux chaînes de hauteurs éloignées d'une dizaine de kilomètres l'une de l'autre, le Missionary-Ridge et le mont Lookout, on ne pouvait la vaincre que par deux attaques séparées. La mission d'emporter les positions du Lookout fut confiée au général Thomas, qui campait à l'ouest de Chattanooga, dans la vallée de Wauhatchie. Les généraux Thomas et Sherman devaient combiner leurs efforts pour escalader le Missionary-Ridge, au sommet duquel se trouvait le quartier-général de Braxton Bragg.

La division Hooker accomplit bravement son devoir pendant la journée du 24. Gravissant les pentes occidentales du mont Lookout, elle s'enfonça dans la zone de nuages qui entourait la cime, emporta successivement les positions étagées sur les escarpements et chassa les confédérés d'un col d'où ils commandaient à la fois la vallée de Wauhatchie et celle de Chattanooga. Le lendemain matin, lorsque les nuages se furent dissipés, on aperçut le drapeau fédéral flottant au sommet du mont et les troupes victorieuses du général Hooker se déployant dans la vallée de Chattanooga pour prendre leur part à l'attaque du Missionary-Ridge. De ce côté, les opérations avaient été également heureuses. Dans la nuit du 23 au 24, Sherman avait transféré secrètement ses troupes sur la rive septentrionale du Tennessee, à 10 kilomètres en amont de la ville, puis leur avait fait de nouveau traverser le fleuve vis-à-vis de l'embouchure du ruisseau de Chickamauga. Cette manœuvre réussit à merveille. Surprises dans la matinée par une attaque de flanc, les troupes d'avant-postes qui gardaient les premiers renflements de la chaîne du Missionary-Ridge se replièrent sur le gros de l'armée confédérée, abandonnant ainsi au général Sherman la rive méridionnale du fleuve. Peu à peu le champ de bataille se rétrécissait autour de la crête de montagne occupée par le général Bragg. Le 25 au matin, l'artillerie de Chattanooga et celle d'Orchard-Knob com-

mencèrent à tonner contre les ouvrages du Missionary-Ridge, tandis que Sherman essayait de poursuivre ses avantages de la veille en attaquant la droite de Bragg, postée sur une colline qui prolonge au nord la crête principale de la chaîne. Il atteignit en effet le point culminant de la hauteur, et parvint à s'y maintenir pendant une heure environ; mais, toutes les troupes de la réserve ayant été lancées contre lui, il dut se retirer après une lutte sanglante. C'est alors que le général Grant donna l'ordre de l'attaque au centre de l'armée massée à la base du Missionary-Ridge, dans la vallée de Chattanooga. L'attaque se fit au pas de course. En quelques instants, les rebelles furent chassés de leurs tranchées et s'enfuirent en foule par tous les sentiers qui sillonnent obliquement la pente de la montagne. Derrière eux, les fédéraux couraient en désordre, s'arrêtant de temps en temps pour décharger leurs fusils et s'encourageant les uns les autres par des hourrahs. Ce fut comme un coup de théâtre. A peine les quarante pièces de canon placées sur la crête eurent-t-elles vomi leurs boulets et leur mitraille sur les assaillants que ceux-ci atteignaient le sommet, s'emparaient de l'artillerie et la retournaient contre les fuyards. En même temps le général Hooker apparaissait sur la montagne en arrière des vaincus, et coupait la retraite à des milliers d'entre eux. Il continua la poursuite jusqu'à la ville de Ringgold, située à 30 kilomètres au sud-est de Chattanooga ; mais là il fut arrêté par une vigoureuse résistance de l'arrière-garde confédérée. Pendant ces trois jours de lutte, les pertes réunies des deux armées en tués et blessés s'élevèrent à 4 ou 5,000 hommes.

La grande victoire de Chattanooga, beaucoup moins sanglante et néanmoins beaucoup plus importante par ses résultats que la bataille de Chickamauga, n'assura pas seulement aux fédéraux la possession incontestée du centre géographique et stratégique des états à esclaves; elle consolida aussi, par contre-coup, la conquête longtemps précaire de Knoxville et du Tennessee oriental. Le général Burnside, n'ayant à sa disposition que des forces peu considérables, avait eu à subir une série de revers partiels. Ses convois avaient été capturés, plusieurs détachements isolés de sa petite armée avaient été surpris et faits prisonniers; enfin il avait été obligé de resserrer ses lignes autour de Knoxville en abandonnant ses communications avec le col de Cumberland. Il était impossible de lui envoyer des renforts. Le gouvernement de Washington dut se borner à le secourir indirectement en ordonnant au général Meade de harceler l'armée de Lee et même de lui offrir bataille. En effet, le général Lee, craignant d'ouvrir à ses adversaires le chemin de Richmond, fut obligé de garder avec lui toutes ses troupes, déjà bien réduites par les maladies et les combats. Grâce aux escarmouches incessantes qui ensanglantaient les bords du Rapahannock, et du Rapidan, Burnside n'eut donc rien à craindre de l'armée de la Virginie; mais après le combat de Wauhatchie il eut à se défendre contre les troupes de Longstreet. Il se retrancha dans Knoxville, construisit à la hâte quelques forts, et prit toutes les mesures nécessaires pour soutenir un siége en règle. Encouragés par le zèle patriotique de la population, les soldats de Burnside résistèrent avec succès à toutes les attaques. Enfin le 29 novembre, le général Longstreet, qui connaissait déjà la victoire de Grant à Chattanooga, et qui s'attendait à être attaqué lui-même d'un jour à l'autre, tenta

un suprême effort. Repoussé avec de grandes pertes, il dut battre précipitamment en retraite vers l'angle extrême de l'état, sur les frontières de la Virginie et de la Caroline du nord. La campagne du Tennessee oriental, comme celle de Chattanooga, s'était terminée par la victoire décisive des fédéraux.

Au commencement de l'année 1864, les progrès des fédéraux étaient donc bien palpables. Les armées de l'Union avaient arraché aux rebelles confédérés tout le versant mississipien de cette longue chaîne des Alleghanys, qui traverse en diagonale le groupe oriental des états à esclaves. Les fédéraux n'avaient encore franchi les montagnes sur aucun point pour descendre dans les plaines du versant atlantique; mais leurs flottes bloquaient les côtes, et des garnisons de soldats du nord occupaient plusieurs positions très importantes : Norfolk, New-Bern, l'île Morris, Port-Royal, le fort Pulaski, Fernandina, Pensacola. Au-delà du Mississipi, les régions les plus populeuses de la Louisiane occidentale, l'Arkansas, le Missouri, ne faisaient plus partie du territoire que le congrès esclavagiste avait réclamé comme son domaine, et le général Banks venait de prendre sans coup férir la place texienne de Brownsville, le principal rendez-vous des violateurs du blocus et la seule ville par laquelle les états du sud étaient encore en communication directe avec le reste du monde. Les fédéraux ne cessaient de garder l'offensive; ils avançaient lentement, mais d'un pas sûr.

D'ailleurs personne dans la confédération ne comprenait la grandeur du danger mieux que les chefs du gouvernement et les membres du congrès. Pendant les mois de répit que leur donna l'hiver, ils firent preuve d'une résolution et d'une énergie rarement égalées. En dépit de la prétendue souveraineté des états, tous les pouvoirs furent centralisés à Richmond, et les garanties de liberté personnelle furent suspendues. Tous les soldats enrôlés reçurent l'ordre de rester au service jusqu'à la fin de la guerre; les réfractaires de la Caroline du nord et de certaines parties de l'Alabama furent pourchassés comme des bêtes fauves et de force enrégimentés dans l'armée; tous les hommes valides de dix-sept à cinquante ans, sans autre exception que celle des ouvriers employés dans les établissements militaires, furent appelés sous les drapeaux; on organisa en corps de milice les enfants de seize ans et les vieillards de cinquante à cinquante-cinq ans, tandis que des milliers de femmes et de jeunes filles prirent dans les bureaux de l'administration la place des commis devenus soldats. En même temps le congrès ne recula point devant une banqueroute partielle pour se procurer le nerf de la guerre; en votant l'émission nouvelle de bons du trésor, il décida que les billets précédemment émis pour une somme de près d'un milliard seraient imposés successivement de 33, de 50, de 100 pour 100, c'est-à-dire qu'ils perdraient toute valeur, s'ils n'étaient échangés contre de nouvaux assignats.

Moins énergique parce qu'il n'est pas menacé des mêmes dangers, le gouvernement de Washington n'en prit pas moins de grandes mesures pour consolider les forces nationales et leur assurer l'avantage de l'offensive. Grant, le vainqueur de Vicksburg, et de Missionary-Ridge, fut appelé au commandement en chef de l'armée, et la tente lui fut assignée pour quartier-général. Il commença par faire

demander au peuple une nouvelle armée de 200,000 hommes, puis il réorganisa complétement l'état-major afin d'obtenir une plus grande unité dans la direction des opérations militaires. Les événements que nous allons raconter brièvement sont encore trop récents et trop embrouillés, les documents authentiques sont encore trop rares pour qu'il soit possible de discerner nettement tous les résultats obtenus par l'initiative du général Grant dans la présente campagne ; cependant l'ensemble des faits militaires suffit à prouver, croyons-nous, que le « héros de Vicksburg » n'a point trompé la confiance de la nation.

Avant de frapper les grands coups, il voulut d'abord se rendre parfaitement compte de la situation en faisant opérer, soit par de simples détachements de cavalerie, soit même par de grands corps d'armée, de fortes reconnaissances sur les divers points de l'immense échiquier stratégique que forment les états du sud. En Virginie, le général Kilpatrick et divers lieutenants du général Butler allèrent détruire les ponts et les viaducs des chemins de fer jusqu'aux portes de Richmond, et l'un d'eux dépassa même la première ligne des forts, à la grande terreur des habitants. Dans le Mississipi, le général Sherman, à la tête de 30,000 hommes, traversa l'état dans toute sa largeur jusqu'aux frontières de l'Alabama, détruisit complétement diverses voies ferrées qui n'ont pas encore été reconstruites, et revint à Vicksburg en ramenant avec lui 8,000 nègres affranchis. Il est probable que Sherman avait été chargé de couper aussi les grandes voies de communication de l'Alabama ; mais un corps de cavalerie qui devait le rejoindre, ayant été mis en déroute par le chef de bandes Forrest, l'armée principale dut rebrousser chemin après avoir accompli seulement la moitié de sa mission. Dans la Floride, une autre expédition, organisée par le général Gillmore, fut moins heureuse que celle de Sherman. Elle s'empara d'abord facilement de Jacksonville, de tout le cours du fleuve Saint-John et de Baldwin, la station centrale de l'état ; mais au lieu de se contenter de ces succès, qui lui permettaient d'arrêter au passage tous les approvisionnements expédiés de la Floride aux garnisons de Charleston et de Savannah, le général Seymour, lieutenant de Gillmore, eut l'imprudence de s'avancer sur un terrain qu'il ne connaissait pas. Son armée de 5,000 hommes fut surprise et mise en déroute. Sans le dévouement de quelques centaines de nègres, qui se firent tuer pour leurs compagnons d'armes, un bien petit nombre de fédéraux auraient pu raconter le désastre d'Olustee.

(Voir la suite au numéro de ce jour, page 403.)

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 23. Lausanne, 26 Novembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Une inscription du général Ameil. — Guerre d'Amérique (*suite*). — Des sapeurs d'infanterie. — Nouvelles et chronique.

UNE INSCRIPTION DU GÉNÉRAL AMEIL.

En 1815, le canton de Vaud fut, on le sait, le refuge d'un grand nombre de militaires français compromis par le règne des Cent-Jours et qu'une réaction violente forçait à émigrer.

Dans le nombre fut le malheureux général Ameil. Il réussit à échapper à ses persécuteurs et logea incognito au château de Lucens, près Moudon, du 16 décembre 1815 au 1er mars 1816. Il y a laissé, sur le mur de sa chambre, une inscription qu'on y lisait encore il y a quelques années, et qui y a été recueillie par un oncle de M. le lieutenant-colonel Burnier pasteur à Lucens, vers 1820. Voici cette inscription, fidèlement reproduite quant à l'orthographe et à la disposition des lignes :

Ici
a vécu inconnu
Auguste Jean Joseph Gilbert Ameil
Général François,
Chevalier de plusieurs Ordres Militaires.
Compagnon des travaux de Napoléon ;
Ami de Ney et de Labedoyére.
Comme eux proscrit et condamné à mort
dans sa Patrie
qu'il défendit
pendant vingt quatre années.
il étoit né en 1775.
il entra au service en 1792.

il exposa sa vie
dans
78 batailles rangées 126 grands combats, 4 sieges,
et plus de 800 rencontres de guerre ;
il reçut 25 blessures;
il eut 33 chevaux tués sous lui ;
le 6 mars 1815
il partit de Paris pour joindre Napoléon,
se réunit à lui à Lyon
commanda son avant-garde ;
prisonnier à Auxerre,
il fut amené à Paris, alloit périr sur l'échafaud ;
l'entrée de Napoléon dans la Capitale
le rendit à la vie et à la liberté ;
il combattit à Waterloo;
forcé de fuir la tyrannie
il fut errant sur la Loire;
dépouillé par les Alliés
il fut réduit à mendier pour vivre,
comme Bélisaire ;
il arriva à Genève.
il comptoit sur l'hospitalité,
il fut emprisonné!
il trouva un asyle au Canton de Vaud
qui devint pour lui une seconde Patrié;
il se rend en Amérique
pour y défricher
la terre qui doit nourrir sa famille,
et jouir de la liberté civile.
il offre ses souffrances à sa Patrie
toujours chérie,
il légue sa vengeance
à ses Amis.
il bénit le toit hospitalier
qui l'a couvert
contre l'orage
de l'adversité.

1er Mars 1816.

le bonheur ainsi que la peine, tout se confond dans l'éternité.

On sait que le général Ameil ne put réaliser son projet de passer en Amérique, et qu'il mourut en Allemagne en 1822.

(A suivre.)

GUERRE D'AMÉRIQUE.

(Fin [1].)

Aussitôt après le retour de l'armée de Sherman à Vicksburg, d'autres corps de troupes partis de la Nouvelle-Orléans et de Port-Hudson se donnèrent rendez-vous sur les bords de la Rivière-Rouge pour entreprendre, à l'ouest du Mississipi, une œuvre semblable à celle qui venait d'être accomplie à l'est du grand fleuve par le général Sherman. L'expédition commença d'une manière brillante. Les généraux Smith et Mower, trompant la garnison du fort de Russey par une feinte manœuvre, réussirent à s'emparer presque sans combat de ces fortifications redoutables devant lesquelles le colonel Ellet avait dû naguère abandonner la *Queen of the West;* ensuite le général Banks occupa la ville importante d'Alexandria, et, remontant toujours la Rivière-Rouge à la poursuite de l'ennemi, se trouva bientôt près des frontières du Texas. Le 8 avril au matin, les troupes fédérales d'avant-garde, disposées en longues colonnes de marche et partagées en deux corps par un convoi de plusieurs centaines de wagons, furent surprises par les 10,000 hommes de Kirby Smith, au moment où elles traversaient sans défiance les bois de pins de Sabine-Cross-Roads. La panique fut soudaine, irrésistible, les corps de troupes, attaqués à l'improviste, se replièrent en désordre, et des milliers de fuyards traversèrent éperdus le centre et l'arrière-garde de l'armée pour aller se mettre sous la protection des canonnières de la Rivière-Rouge. Quelques régiments essayèrent en vain de soutenir le choc des Texiens, ils durent battre en retraite après avoir perdu 2,000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Le lendemain, les confédérés voulurent poursuivre leurs avantages, mais pendant la nuit les troupes du nord, revenues de leur surprise, s'étaient formées en ligne de bataille sur les hauteurs de Pleasant-Hill : elles repoussèrent toutes les attaques de l'ennemi et lui firent subir une perte considérable.

En dépit de cette victoire du second jour, le général Banks, privé d'une grande partie de ses approvisionnements, menacé sur ses derrières par de forts détachements confédérés qui parcouraient les bords de la Rivière-Rouge et mettaient le siége devant Alexandria, dut ordonner la retraite vers le Mississipi. Ce mouvement s'accomplit sans désastre ; mais la flottille de l'amiral Porter, aventurée sur un fleuve que parsèment des *embarras* d'arbres et que coupent des rapides dangereux, courut grand risque de rester bloquée dans les eaux basses. Obligés chaque jour de disperser à coups de canon les bandes ennemies qui les suivaient sur les deux berges, les vaisseaux descendirent péniblement, à travers les bancs de sable, les rapides et les embarras jusqu'en amont d'Alexandria ; là toute la flottille se trouva retenue par le manque d'eau, elle semblait inévitablement perdue, et les confédérés, se réjouissant d'avance de la grande capture qu'ils allaient faire, essayaient d'établir autour des vaisseaux un cercle de batteries. Bailey, rude pionner de l'ouest devenu colonel dans l'armée fédérale, trouva le moyen de tirer l'amiral Porter de cette fâcheuse position ; sous le canon de Kirby Smith et du prince de Polignac, il fit barrer la rivière pour élever le niveau des

[1] Voir les nos 20, 21, 22 et supplément au no 22, joint au numéro de ce jour.

eaux, puis il ouvrit à travers le barrage un canal de fuite dont le courant rapide emporta successivement tous les navires par-dessus les obstacles du fond. Ainsi fut sauvée l'escadre de *monitors* et de *tortues*, qui paraissait devoir tomber, comme une proie facile, entre les mains de l'ennemi.

Tandis que les fédéraux essayaient, avec des succès divers, d'accroître sur les deux rives du Mississipi la zone que leur avait value la prise de Vicksburg et de Port-Hudson, les esclavagistes cherchaient dans le cercle d'armée qui se resserrait autour d'eux un espace mal gardé qui leur permît de reporter la guerre vers les régions populeuses du centre, et qui fit hésiter le général Grant dans ses plans de campagne. Cet espace libre, les confédérés le trouvèrent, grâce à la connivence des *copper-heads*, qui fourmillent dans le Kentucky. Forrest, ancien marchand d'esclaves, promu dans le sud à la dignité de général, fit tout à coup son apparition, à la tête de 7,000 hommes, dans le Kentucky occidental, et se présenta devant la ville importante de Paducah, que des affidés du nord avaient, dit-on, approvisionnée de marchandises de toute sorte en prévision de la visite de leurs alliés. La cité fut mise au pillage, mais la garnison du fort, composée en grande partie de nègres, se défendit victorieusement pendant deux jours et força les esclavagistes à la retraite. Furieux de son échec, Forrest se jette alors avec toutes ses troupes contre le petit fort Pillow, ouvrage de 4 canons situé sur une falaise de la rive gauche du Mississipi et défendu par 500 soldats, dont 250 nègres. La garnison résista jusqu'au soir; mais le commandant ayant été frappé à mort et la canonnière qui prenait en enfilade les assaillants ayant épuisé toutes ses munitions, les confédérés escaladèrent les murailles et pénétrèrent dans le fort. Les hommes de la garnison jetèrent leurs armes et demandèrent quartier. Ce fut en vain; une horrible boucherie commença. Les blessés, blancs et nègres, furent achevés à coups de crosse et de baïonnette; les fuyards furent abattus à la course, tués jusque dans l'eau du Mississipi; les femmes et les enfants qui se trouvaient dans le fort ne furent même pas épargnés. Des soldats féroces se donnèrent le plaisir d'enterrer vifs quelques-uns des vaincus. A peine une dizaine de mutilés, laissés pour morts sur le sol rougi de sang, survécurent-ils à cette affreuse tuerie et purent-ils en raconter les détails. D'abord on voulut mettre leurs récits en doute, mais les meurtriers eux-mêmes ne craignirent pas de vanter insolemment leurs exploits et trouvèrent des admirateurs jusque dans le congrès de Richmond. Une commission nommée par le gouvernement fédéral alla sur les lieux-mêmes recueillir des preuves irrécusables du massacre et son rapport fit frémir d'horreur l'Amérique entière. En revanche nous n'avons pas appris que notre célèbre comité international de Genève se soit ému de ces barbaries, et ait fait le moindre effort pour en stygmatiser la honte, en prévenir le retour ou en alléger les souffrances. Les états du sud n'ont pas été convoqués au fameux congrès, et aucun délégué du comité n'a apparu sur le théâtre de la guerre.

Devrait-on croire que la seule distance s'oppose à ce que le flambeau d'idées proclamées d'intérêt universel soit porté dans une contrée où, de l'opinion de tous, il serait d'une si pressante urgence? Devrait-on supposer que le sentiment des dangers et des embarras matériels soit accessible à des cœurs dont l'élan s'est donné

toute l'humanité pour domaine, et les gouvernements des cinq parties du globe pour collaborateurs? Ou bien faudrait-il tristement confesser que certaine philanthropie, si candide qu'elle se dise, ne saurait faire éclore ses bonnes œuvres qu'au doux encens de notre monarchique Europe et au miroitement de ses faveurs? Quoi qu'il en soit, si les promoteurs des conventions humanitaires de Genève ont voulu autre chose qu'un vain bruit autour de leur nom, nulle occasion plus favorable ne saurait être offerte à leur généreuse activité que celle de cette opiniâtre guerre d'Amérique, où les scènes horribles du fort Pillow, malheureusement point les seules, évoquent la réprobation et même l'intervention morale de tous les honnêtes gens.

Revenons au général Forrest. Content de son œuvre de sang, il se hâta de faire sauter les remparts du fort Pillow, qu'il eût été incapable de défendre, et se réfugia au plus tôt dans l'intérieur du Tennessee, poursuivi par les généraux Sturgis et Grierson. Il avait fait beaucoup de mal, mais du moins n'avait-il pu reconquérir d'une manière permanente aucune position stratégique. Dans la Caroline du nord, le général confédéré Hoke fut plus heureux. Après avoir fait contre New-Bern plusieurs tentatives infructueuses, il mit le siége devant Plymouth, et pour la première fois depuis le commencement de la guerre les fédéraux furent obligés d'évacuer une place qu'ils avaient conquise et fortifiée. Certes Plymouth, comparée à Nashville, à Chattanooga, à la Nouvelle-Orléans, n'a qu'une importance très secondaire; mais la perte de cette ville n'en constitua pas moins un sérieux échec pour les fédéraux et les obligea d'abandonner en grande partie à leurs ennemis les eaux intérieures de l'Albemarle-Sound. Toutefois l'impassible Grant semblait ignorer les incursions de Forrest et la chute de Plymouth. Sans se laisser détourner de son plan, il continuait ses préparatifs d'attaque contre les forces de Lee. Enfin le 4 mai il donna l'ordre à l'armée du Potomac de marcher en avant, à l'heure même où le général Sherman sortait de la ville de Chattanooga, à 800 kilomètres au sud-ouest de Washington, et pénétrait en Géorgie pour se porter à la rencontre de l'ennemi. Les deux grandes armées de la république, ébranlant en même temps leurs masses, se dirigeaient, l'une vers Richmond, l'autre vers Atlanta, c'est-à-dire vers les deux foyers de l'ovale allongé que forme le territoire des esclavagistes. Comme si la contrée occupée par les rebelles n'était qu'un seul champ de bataille, les forces de Grant et celles de Sherman, comparables aux deux ailes d'une armée gigantesque, se déployaient à la fois pour opérer un mouvement de concentration autour des états insurgés.

Considérées isolément, les troupes fédérales lancées contre la Virginie devaient accomplir sur une plus petite échelle un mouvement de concentration semblable, en convergeant graduellement vers Richmond, la capitale des rebelles. Tandis que le corps principal, sous les ordres immédiats du général Meade, se réservait l'honneur d'attaquer de front l'armée de Lee et de marcher en droite ligne sur Richmond, un autre corps, commandé par Sigel, devait remonter la vallée de la Shenandoah et menacer les communications de Richmond avec la Virginie centrale. Un troisième corps enfin devait prendre pour point de départ la forteresse Monroe et se diriger par le sud-est vers la place ennemie. La campagne qui commençait

ainsi, et qui dure encore, sera sans doute regardée plus tard comme la période héroïque de la grande épopée américaine.

La vallée du Rapidan, affluent du Rapahannock qui coule à peu près à égale distance de Washington et de Richmond, séparait les deux armées ennemies. Dans la nuit du 4 au 5 mai, les troupes de Grant commencèrent leur mouvement offensif en franchissant ce cours d'eau. Elles n'eurent pas à rencontrer de forte opposition. Lee, attendant son adversaire beaucoup plus à l'ouest, n'était pas en mesure de lui résister. Il dut évacuer précipitamment les fortifications qu'il avait construites pendant l'hiver, et se porta en travers de la ligne de marche qu'avait à suivre l'armée du général Grant. Le premier choc eut lieu, le 5 au soir, dans les solitudes de Wilderness, fourré presque inextricable de pins et de chênes rabougris où la cavalerie et l'artillerie légère n'ont pas assez de place pour manœuvrer. Aussitôt après avoir opéré une rapide reconnaissance, Lee, employant la tactique qui lui avait déjà réussi en tant de batailles, lança ses forces par grandes masses sur la droite fédérale, commandée par le général Sedgwick. Ce corps résista sans broncher pendant toute la soirée, et par sa fière attitude permit au centre et à la gauche de l'armée de faire des progrès importants. Le lendemain, 6 mai, le général Lee garda l'offensive. A la tête de ses troupes les plus solides, il vint heurter le centre, puis la gauche; mais il ne put les rompre. Il était déjà tard et la nuit se faisait. Les assaillants se jettent alors avec furie sur la droite qui déjà la veille avait porté tout le faix de la bataille. Epuisés par la longue lutte, quelques régiments de Sedgwick faiblissent; l'extrême droite est débordée, une déroute partielle commence, et des fuyards couvrent les chemins qui mènent vers les gués du Rapidan. Un officier effaré annonce la nouvelle au général Grant, qui s'appuyait contre un arbre en fumant dans sa pipe de bois, silencieux, impassible. Le général regarde le messager, puis son état-major consterné. « Je ne le crois pas, » dit-il tout simplement. En effet, le mal n'était pas aussi grand qu'on aurait pu le supposer, car l'obscurité croissante et la nature du terrain empêchaient les confédérés de poursuivre leurs avantages. Pendant la nuit, le général Grant fit changer de front à toute son armée et fortifia considérablement sa gauche, chargée à son tour de prendre l'offensive et de tourner les forces de Lee. Celui-ci, voyant quel était le danger, ne voulut point risquer un nouveau combat; il donna l'ordre de la retraite, et, poursuivi par toutes les forces de Grant, il se rendit en toute hâte sur les hauteurs de Spottsylvania, à 20 kilomètres plus au sud. Près de 20,000 morts et blessés étaient tombés au milieu des broussailles de Wilderness.

De son côté, le général Buttler avait admirablement rempli la partie du programme qui lui avait été confiée. Depuis plusieurs mois déjà, il travaillait avec acharnement à des préparatifs de campagne, dirigés en apparence contre les avenues de Richmond qui aboutissent à York-River. Il faisait creuser des bassins sur les bords de ce fleuve, il accumulait des approvisionnements, il réparait les jetées et les magasins, puis il attaquait de vive force la ville de West-Point et y logeait une partie de ses troupes. Trompés par ces grands travaux et ces manœuvres, les généraux confédérés massaient leurs forces sur le chemin de fer de

Richmond à West-Point et semaient le fleuve de machines infernales. Soudain Butler disparaît avec son armée. Profitant de la nuit pendant laquelle le général Grant franchissait le Rapidan, il embarque ses soldats sur des transports, double la péninsule de Yorktown et la forteresse Monroe, entre dans le James-River, dont les bords sont presque complétement dégarnis de garnisons rebelles, s'empare successivement de tous les forts, puis de la ville de City-Point, et, sans avoir perdu un seul homme, se loge heureusement dans la péninsule de Bermuda-Hundred, située à 25 kilomètres au sud-est de Richmond. Dans cette forteresse naturelle, protégée sur toutes ses faces, au nord et à l'est par le James-River, au sud par le fleuve Appomatox, à l'ouest par une zone de marécages, le général Butler pouvait facilement se défendre contre une armée bien supérieure en nombre; en outre il forçait l'ennemi à maintenir en face de lui des corps de troupes considérables pour empêcher la destruction du chemin de fer de Richmond à Pétersburg, tête de ligne de la plupart des voies ferrées qui réunissent aux états du sud la capitale de la confédération. Nul doute qu'en ordonnant à Butler d'occuper Bermuda-Hundred, le général Grant n'ait eu l'intention d'en faire sa grande place d'armes pour entreprendre plus tard le double siége de Petersburg et de Richmond. Ne pouvant espérer d'écraser complétement un adversaire aussi redoutable que le général Lee, il comptait du moins l'affaiblir graduellement par une série de batailles, le rejeter dans la capitale du sud et le prendre ensuite à revers en transférant son armée dans la péninsule si habilement conquise par le général Butler.

Pendant que celui-ci se fortifiait en toute hâte dans la presqu'île de Bermuda, l'armée du Potomac continuait de marcher péniblement vers Richmond. Chaque jour, c'était une nouvelle bataille où les morts et les blessés se comptaient par milliers; les soldats dormaient sous les armes et souvent combattaient la nuit, ou bien exécutaient de longues marches. Le 8 au soir, les unionistes, à peine arrivés de Wilderness, attaquent à trois reprises la première ligne des retranchements confédérés et s'en emparent après avoir perdu 1,500 hommes; mais Lee garde toujours le village de Spottsylvania et la vallée du Pô. Le 9 mai, nouveaux combats, dans l'un desquels tombe le général Sedgwick, l'un des chefs les plus braves et les plus aimés de l'armée du nord. Dans la soirée, la droite, commandée par Hancock, réussit à franchir le Pô et menace le flanc gauche du général Lee. Le 10, une bataille non moins terrible que celle de Wilderness éclate sur toute la ligne. Les confédérés prennent de nouveau l'offensive, mais ils sont repoussés dans l'épaisseur des bois après un sanglant carnage. A leur tour, les fédéraux, soutenus par une canonnade furieuse, attaquent les hauteurs, où les masses ennemies se sont disposées en un long triangle, semblable à celui des forces de Meade, sur les coteaux de Gettysburg. Les bombes mettent le feu à la forêt; bientôt une partie du champ devient un grand brasier; les morts et les blessés sont calcinés sur le sol brûlant, et néanmoins les deux armées continuent de lutter au milieu des flammes et de la fumée. Bien avant dans la nuit, lorsque la lassitude mit fin à la tuerie, les fédéraux restaient les maîtres du champ de bataille; toutefois Lee tenait encore dans Spottsylvania. Le lendemain 11, on se borna de part et d'autre à de légères escarmouches; mais dans la nuit le corps de Hancock, qui formait

la droite fédérale, fut transféré secrètement à l'extrême gauche, et le soleil se levait à peine pour éclairer un autre jour de bataille que la célèbre brigade de « Stonewall » était entourée sans bruit et capturée tout entière avec ses généraux. Aussitôt un nouveau choc eut lieu sur toute la ligne; mais l'élan des confédérés ne put rien contre la solidité des unionistes, et pendant la nuit le général Lee évacua Spottsylvania pour se porter en toute hâte à près de 40 kilomètres plus au sud, dans une forte position entourée de chemins de fer et défendue au nord par un large affluent du Pamunkey, le North-Anna. Depuis le passage du Rapidan par les fédéraux, la perte totale des armées ennemies s'élevait à 20,000 ou 30,000 hommes, tués, blessés et prisonniers.

Ces effrayantes hécatombes n'ébranlèrent point la tenace volonté des deux adversaires, et les batailles qui suivirent furent à peu de chose près la répétition de celles de Willderness et de Spottsylvania; toutefois Lee, se rapprochant peu à peu de sa base d'approvisionnements et couvert par des lignes de défense de plus en plus solides à mesure qu'il se repliait sur Richmond, était relativement plus fort à chaque pas fait en arrière, tandis que Grant, traînant avec lui d'immenses convois d'approvisionnements, devenait de moins en moins puissant pour l'attaque dans ce pays ennemi où tout était obstacle. Aussi devait-il, après chaque bataille, manœuvrer dans la direction du sud-est, afin de se rapprocher de la rivière James, où l'attendaient ses transports de munitions et de vivres. Pendant toute une semaine, il s'acharna contre la position occupée par le général Lee entre le North-Anna et le South-Anna; mais, n'ayant pas réussi à déloger son adversaire, il eut recours à une marche de flanc que les confédérés, trop affaiblis, n'osèrent point interrompre, et franchit le Pamunkey pour reprendre sa marche vers la péninsule. Par ce mouvement oblique, que les soldats comparent pittoresquement à celui de l'écrevisse, le général Grant força l'armée ennemie d'abandonner au plus tôt ses positions et de se retrancher sur les bords du Chickahominy, dernière vallée qui couvre Richmond du côté du nord. Là de nouveaux assauts sont livrés, une autre bataille sanglante moissonne des milliers d'hommes; de nouveau les troupes de Grant doivent rentrer dans leur camp sans avoir forcé les lignes de l'ennemi. Ne voulant pas risquer son armée dans les marécages insalubres où Mac-Clellan avait perdu la moitié de la sienne deux années auparavant, il exécute, sans être inquiété, un second mouvement oblique et transfère ses troupes dans le vaste camp retranché que forme la péninsule comprise entre la rivière James et l'Appomatox.

En résumé ces opérations du printemps 1864, qui amenèrent les cinq corps de la grande armée fédérale, toujours en combattant et en manœuvrant, des bords du Rappahannock jusque sous les murs de Petersburg, furent frappées au coin d'une prodigieuse activité et d'une tenace hardiesse. Elles n'obtinrent pas, à la vérité, le résultat désiré; mais elles montrèrent que les états-majors américains s'étaient familiarisés avec le maniement des masses et avec la pratique de la stratégie.

En outre on ne tarda pas à y reconnaître, dans la rapide succession des pointes énergiques et des déliés mouvements de flanc du général Grant pour gagner à la fois du terrain sur ses adversaires et une meilleure base pour lui, la poigne vigoureuse du vainqueur de Wicksburg. Les militaires de tous pays ne voueraient pas

sans profit, nous en sommes sûrs, une sérieuse attention à l'étude de cette période intéressante de la campagne. Toutefois, et par crainte de redite, nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps ici, l'esquisse qu'en a donnée récemment la *Revue militaire suisse*(1) devant être encore présente à nos lecteurs.

Une fois établie dans les lignes de Bermuda-Hundred l'armée fédérale pouvait respirer à son aise, et prendre son temps pour les opérations ultérieures, sans inquiétude pour ses approvisionnements et ses renforts ; ceux-ci lui arrivant désormais tous les jours par la rivière James, le général Grant jouit d'une complète liberté de mouvements et n'a plus à craindre d'être tourné par l'ennemi. Il peut s'occuper uniquement de ses opérations de siége, et certes l'œuvre est assez grande pour qu'il y applique toute son énergie. L'espace que défendent Lee et Beauregard, les deux généraux les plus fameux du sud, et dans lequel on peut dire que la confédération a risqué son avenir tout entier, ne se compose pas de la seule ville de Richmond ; elle comprend aussi Petersburg et le chemin de fer qui réunit les deux cités. L'ensemble des retranchements forme en réalité un vaste camp retranché dont le front, long de 40 kilomètres, offre de formidables ouvrages comme ceux de Petersburg et de Drury's-Bluff. Derrière ces fortifications, une voie ferrée peut en quelques heures transporter la garnison sur tous les points menacés. Ce sont là les retranchements que Grant, solidement retranché lui-même, cherche à percer sur un point ou sur un autre afin d'isoler Richmond de ses communications avec le sud et d'en faire une simple enclave des états libres, destinée à tomber tôt ou tard, et par la force même des choses, au pouvoir des fédéraux. Le siége dure déjà depuis plus de cinq mois ; mais Grant ne se lasse pas plus devant Richmond qu'il ne s'est lassé devant Wicksburg. On a voulu d'abord lui faire lâcher prise par des assauts directs ; il les a repoussés. Ensuite le gouvernement confédéré, profitant d'une défaite du général unioniste Hunter, a lancé par la vallée de la Shenandoah une armée de 15,000 fourrageurs qui ont fait main basse sur les chevaux et le bétail des fermiers du Maryland et sont même venus parader sous les murs de Washington ; mais Grant s'est borné à faire une simple tournée d'inspection sur les bords du Potomac, et à y détacher trois divisions ; aussitôt après son retour il ordonnait le terrible assaut livré inutilement contre les forts du cimetière de Petersburg.

Depuis cet échec secondaire, il a conquis d'importantes positions au nord de la rivière James, et s'est emparé, après deux jours de bataille, du chemin de fer de Weldon, au sud de Petersburg. On peut juger de la portée de ce dernier triomphe par l'acharnement que les confédérés ont en vain déployé dans trois combats sanglants pour reconquérir la voie ferrée de Weldon, ainsi que leurs communications directes avec Wilmington et tout le littoral des deux Carolines.

D'ailleurs le sort de la capitale des rebelles dépend aussi en partie de celui de la Georgie, qui forme, au point de vue géographique, la clé de voûte de la confédération esclavagiste. Or, depuis l'ouverture de la campagne, le général Sherman n'a cessé de marcher en avant après chaque bataille, même celles qu'il a perdues. Par un mouvement de flanc il força d'abord le général Johnston à

(1) Voir les numéros des 5 et 20 août de cette année.

quitter en toute hâte la ville importante de Dalton; puis, descendant vers les fertiles plaines de la Georgie, il battit son adversaire à Resaca, franchit successivement plusieurs affluents supérieurs de la rivière de Mobile, et s'empara de Kingston, de Rome, d'Etowah, où il détruisit de grandes usines du gouvernement confédéré. Au pied des collines de Kennesaw, qui séparent le bassin du Coosa de celui du Chattahoochee, il subit son premier échec : il essaya vainement de s'emparer des retranchements ennemis, et dut se retirer après avoir perdu 2,500 hommes. Déjà Johnston se préparait à reprendre l'offensive, lorsque, par une manœuvre qui a fait comparer les mouvements de Sherman à ceux de la couleuvre, le général unioniste parvint à tourner les forces de son adversaire. Battant pour la troisième fois en retraite, les confédérés se replièrent au sud du fleuve Chattahoochee, derrière une formidable ligne de retranchements longue de 15 kilomètres environ ; mais Sherman traversa le cours d'eau à une certaine distance en amont de la position ennemie, et bientôt il put montrer à ses troupes la belle ville d'Atlanta dominant un plateau entouré de vallées profondes et couvert de bois. Tandis que divers détachements de cavalerie coupent les chemins de fer qui rayonnent autour de la place, Shermann commence l'investissement du côté du nord. Le fougueux général Hood, que le gouvernement de Richmond a choisi pour remplacer Johnston, attaque avec impétuosité les positions fédérales; il est repoussé. Le surlendemain, il livre une nouvelle bataille pour empêcher son adversaire d'investir Atlanta du côté de l'est; mais, après avoir obtenu un succès éphémère qui coûte à l'armée du nord la vie de l'héroïque général Mac-Pherson, il doit encore se replier près de la ville en laissant sur le terrain 6,000 de ses soldats. Quelques jours après, il engage une troisième lutte à l'ouest d'Atlanta; mais il ne peut empêcher le général Shermann de commencer aussi de ce côté ses travaux d'approche. Enfin les fédéraux parviennent à s'établir solidement au sud d'Atlanta, à la gare de bifurcation de deux chemins de fer, et la garnison est obligée d'évacuer rapidement la place, en laissant au vainqueur de nombreux prisonniers et un matériel de guerre considérable. Déjà l'ancien domaine de la confédération est tellement aminci par suite des conquêtes successives des unionistes, que les détachements partis de Pensacola, sur le golfe du Mexique, peuvent coopérer avec ceux que Sherman expédie d'Atlanta. En outre, l'amiral Farragut, passant victorieusement devant les forts de la baie de Mobile, comme il passa naguère devant ceux de l'embouchure mississipienne et devant Port-Hudson, a étroitement resserré le blocus de ce port et s'apprête à en faire autant du port de Wilmington, dans la Caroline du Nord.

Pendant ce temps le général Sheridan, qui a remplacé le général Hunter dans le Shenandoah, inflige revers sur revers aux confédérés du général Early, et tient solidement toute cette région montagneuse jusqu'en avant de Strasburg.

En somme les armées du nord ont pénétré jusqu'au centre du territoire en sécession, et elles menacent de près, par terre et par mer, toutes les villes dotées encore de quelque importance. Les succès qu'elles ont eus jusqu'ici, malgré tant d'éléments conjurés contre elles, nous sont un sûr garant de ceux qu'elles peuvent encore recueillir, et de la possibilité du succès final. Nous irons plus loin; nous

dirons que la soumission et la rentrée dans l'Union de tous les états séparés nous paraît proche. Le mouvement de recrudescence patriotique dans tout le nord, dont la réélection de M. Lincoln a été l'occasion, l'état d'évident découragement dans lequel tombent les masses esclavagistes nous font présager que le dénouement peut tenir maintenant à peu de chose. Si les futures opérations de Grant, de Sherman, de Sheridan et de Farragut répondent seulement aux précédentes, et ce n'est point trop prétentieux, il ne serait pas impossible que la fin de la guerre fût le résultat de la première campagne, et que l'année 1865 déjà voie le rétablissement de l'Union sur des bases plus solides que jamais.

DES SAPEURS D'INFANTERIE

En date du 27 octobre écoulé, le département militaire fédéral porte à la connaissance des cantons, ainsi qu'il l'a fait les années précédentes, les renseignements ci-dessous concernant le cours qui a eu lieu cette année pour les sapeurs d'infanterie, du 11 septembre au 1er octobre, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Schumacher :

L'école a été très fréquentée, ce qui prouve que cette instruction est d'année en année plus appréciée par les autorités militaires des cantons. L'école a été suivie par 98 sapeurs de 15 cantons, par 12 officiers de 5 cantons et par 17 sous-officiers de 7 cantons.

Les officiers, sous-officiers et sapeurs appartenaient aux cantons suivants :

Zurich, 2 sergents, 1 caporal, 10 sapeurs, 1 infirmier	14
Berne, 1 capitaine, 2 1ers sous-lieutenants, 3 2mes sous-lieutenants, 2 sergents, 1 caporal, 16 sapeurs	25
Lucerne, 1 sergent-major, 16 sapeurs	17
Schwytz, 2 sapeurs	2
Fribourg, 1 1er sous-lieutenant, 6 sapeurs	7
Soleure, 1 médecin, 2 caporaux, 1 tambour, 4 sapeurs	8
Bâle-Ville, 1 tambour, 2 sapeurs	3
Bâle-Campagne, 3 sapeurs	3
Schaffhouse, 2 sapeurs	2
St-Gall, 1 1er sous-lieutenant, 2 2me sous-lieutenants, 11 sapeurs	14
Argovie, 1 lieutenant, 1 caporal, 6 sapeurs	8
Thurgovie, 1 fourrier, 3 sapeurs	4
Vaud, 3 caporaux, 8 sapeurs	11
Neuchâtel, 5 sapeurs	5
Genève, 3 sapeurs	3
Total,	126

M. le lieutenant-colonel fédéral Gränicher fut chargé de l'inspection de l'école; elle eut lieu le 29 septembre.

Son rapport d'inspection, ainsi que le rapport du commandant d'école, nous donnent les renseignements suivants sur la marche de l'école, ainsi que sur les résultats de l'instruction :

a) *Qualités intellectuelles.* L'examen sur l'écriture et le calcul prouva que plus de la moitié des hommes avaient reçu une instruction scolaire suffisante ; les autres laissaient à désirer sous ce rapport, soit que leur instruction eût été négligée, ou qu'ils aient oublié ce qu'ils avaient appris. Nous saisissons cette occasion pour faire observer aux autorités militaires des cantons que les hommes qui n'ont pas reçu une instruction élémentaire suffisante n'apprennent rien et ne peuvent rien apprendre dans ces cours. Il est donc de toute nécessité d'avoir égard à cette observation lors du recrutement des sapeurs d'infanterie, car il est difficile, sinon impossible, d'arriver à de bons résultats dans le service *spécial* aux sapeurs si ceux-ci ne possèdent pas ces connaissances, quelque bons ouvriers qu'ils puissent d'ailleurs être.

b) *Qualités physiques.* Les hommes étaient en général robustes et bien constitués, habitués à des travaux fatigants et continus et réunissant, sous ce rapport, les conditions demandées à des sapeurs d'infanterie. Il y avait peu d'hommes de haute taille dans le détachement ; la majeure partie était de stature moyenne. Les hommes étaient des années 1840-1843.

c) Parmi les 96 sapeurs, 63 étaient charpentiers de métier, 13 d'autres ouvriers en bois, le reste étaient des agriculteurs ou de professions étrangères au service de sapeur. Parmi les cadres, 2 caporaux de Zurich et d'Argovie étaient charpentiers de profession.

Le recrutement a été assez bien fait quant aux professions. Cependant, il est de notre devoir de recommander encore aux autorités militaires des cantons de recruter pour les sapeurs d'infanterie notamment des ouvriers en bois, ou des maréchaux, des serruriers, etc., car des agriculteurs ou des domestiques ne peuvent retirer le fruit désirable de cette instruction, et leur envoi à ces écoles est en pure perte de temps et d'argent.

d) *Armes blanches.* Les sous-officiers et caporaux étaient armés de l'ancien sabre d'infanterie. Il serait à souhaiter qu'à l'avenir eux aussi fussent munis du sabre-poignard, car les sabres ordinaires ne leur servent à rien.

Il résulte du rapport du commandant d'école que les sabres-poignards fournis par la manufacture d'armes de Solingen sont de mauvaise qualité. Nous avons l'honneur de fixer votre attention sur ce point, pour les nouvelles acquisitions que vous serez à même de faire.

Les sapeurs sont tous arrivés au cours avec des sabres-poignards non-aiguisés ; comme dans les travaux qu'ils sont appelés à faire, ils se servent autant du sabre-poignard que de la hache, ils devront avoir, à l'avenir, le sabre aiguisé.

Les sapeurs n'étaient pas tous munis de la hache au modèle 1862. Ceux de Schwytz avaient des haches dont on ne pouvait pas se servir. Le département vous invite à n'envoyer à ces cours que des sapeurs munis de la hache au modèle 1862.

e) Les officiers devront avoir à l'avenir leurs sacs de campagne, et les hommes les sacs à pain et les gourdes règlementaires.

L'équipement des havresacs était en ordre.

f) *Habillement.* L'habillement des officiers était règlementaire, sauf les manteaux en caoutchouc et les casquettes en toile cirée.

La troupe était en général habillée à l'ordonnance ; les détachements de Lucerne et de Schwytz étaient vêtus de vieilles tuniques râpées et si étroites que les hommes en étaient gênés pour le travail. Un homme du détachement de Vaud n'avait que la veste ; un autre avait un pantalon bleu d'une nuance tout-à-fait irrèglementaire. Plusieurs sapeurs ne portaient pas les insignes de leurs fonctions ; ceux de Vaud les avaient cousus tellement haut qu'on ne les distinguait qu'à moitié, parce qu'ils étaient cachés par les épaulettes.

La majeure partie des sous-officiers n'avaient pas de galons à leurs capotes.

Nous avons l'honneur de vous faire ci-après quelques remarques sur la marche et le résultat de l'instruction.

Comme les résultats des cinq précédentes écoles de sapeurs d'infanterie ont été très satisfaisants, il n'y avait pas lieu à en changer l'organisation, ni le mode d'instruction. Le cours comprenait comme précédemment des exposés théoriques, suivis aussitôt de travaux de campagne pratiques, de la nature de ceux que l'infanterie est appelée à construire. L'instruction commençait chaque matin par une théorie à la portée de tous, de la durée d'une heure et demie, donnée par le commandant d'école. Cette théorie traitait des différentes matières contenues dans « l'instruction pour les sapeurs d'infanterie, » en y ajoutant les explications nécessaires. On chercha à faire comprendre avant tout aux hommes quel était le service spécial exigé des sapeurs d'infanterie, et on leur donna les notions préliminaires indispensables pour que le service de campagne technique arrive à un bon résultat ; malheureusement, un certain nombre des hommes ne possédant pas les connaissances élémentaires nécessaires, ne pouvaient suivre l'instruction avec fruit et durent prendre part aux travaux sans se rendre compte de leur utilité.

Les travaux de campagne succédaient immédiatement à la théorie ; ils furent exécutés avec les moyens restreints dont dispose l'infanterie et en usant d'économie pour les matériaux de construction. Ces différents travaux furent exécutés promptement, avec zèle et entrain, tout le monde y prenant part. Les officiers et sous-officiers fonctionnaient comme chefs des différents ateliers ; les instructeurs leur donnaient les directions nécessaires.

Les différents travaux qui furent soumis, le jour d'inspection, à l'appréciation de l'inspecteur, consistaient notamment en :

Un fossé de tirailleurs en forme de tenaille, de 150 pas de longueur, situé sur la rive droite de l'Aar. Ce fossé fut tracé, profilé et élevé en 2 heures.

Un redan à angle droit, de 100 pieds courants de ligne de feu. Ce travail fut entrepris pour apprendre aux sapeurs à se servir des différentes espèces de revêtements, tels que fascines, gabions et gazonnage. Les fascines et gabions qu'on y employa furent coupés dans une forêt avoisinante, où un bivouac avait été établi. Les sapeurs durent couper les branchages nécessaires et construire les revêtements

eux-mêmes. Cet exercice tout-à-fait pratique, mis en usage pour la première fois dans ces cours, fut exécuté par tous avec entrain et fut très instructif pour les sapeurs.

En fait de travaux de campement, les sapeurs construisirent deux baraques rondes et deux dites rectangulaires, deux guérites, un ratelier d'armes et six espèces de cuisine de camp et de bivouac ; on établit en outre un camp de grandes tentes pour une compagnie et un camp de tentes-abri pour le même nombre d'hommes.

Un pont à chevalets à 6 portées, très solide et construit entièrement en bois rond, a pu convaincre l'inspecteur que les sapeurs d'infanterie ont aussi profité de l'instruction sous ce rapport.

Nous terminons le présent rapport en exprimant les deux vœux suivants :

1° Que des officiers soient régulièrement commandés pour ce cours, pour que, dans un avenir non trop éloigné, il se trouve dans chaque bataillon un officier qui ait suivi pratiquement un cours de sapeurs d'infanterie;

2° Que l'on n'y envoie que des hommes intelligents, ayant reçu une instruction scolaire suffisante, afin que l'enseignement puisse marcher avec succès.

Le département saisit cette occasion pour vous prier d'agréer, très honorés Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le chef du département militaire fédéral,
C. Fornerod.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Parmi les tractanda de l'Assemblée fédérale, laquelle est convoquée pour le lundi 5 décembre prochain, se trouvent les objets militaires suivants :

Message sur la motion de M. le conseiller des Etats de Ziegler, demandant modification de quelques articles de la loi fédérale sur l'administration de la justice pénale pour les troupes fédérales, du 27 août 1851. (En délibération au Conseil des Etats.)

Message et projet d'arrêté, en modification de quelques articles du règlement pour l'administration de la guerre, du 14 août 1854.

Message et arrêté touchant la création d'un dépôt fédéral de la guerre.

Message et projet d'arrêté concernant une prolongation de délai pour la construction de la route de la Furka.

Crédits supplémentaires.

Le Conseil fédéral a autorisé le département politique à échanger les ratifications sur le concordat de Genève pour les blessés, avec Baden, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Italie, Pays-Bas, Portugal, Prusse et Wurtemberg.

La Société militaire vaudoise d'état-major et des armes spéciales fera, comme d'habitude, la fête de Ste-Barbe cette année. A cet effet elle est convoquée par M.

e colonel Veillon pour le samedi 3 décembre prochain, à une heure de relevée, à l'hôtel-de-ville de Lausanne.

L'ordre du jour annoncé est le suivant: 1° réception de nouveaux membres; 2° rapport du Comité et passation des comptes; 3° mémoire de M. le lieutenant-colonel Burnier sur les *poudres*; 4° rapport de M. le major de Vallière sur une *école spéciale de tir pour l'artillerie*; 5° fragments sur les fortifications et l'artillerie modernes, par M. le lieutenant-colonel Lecomte; 6° propositions et mémoires individuels.

Après la séance le banquet d'usage réunira les membres de la Société pour une intéressante soirée. Cette année le banquet aura lieu à l'hôtel des Trois-Suisses.

Les officiers qui désirent y assister sont priés de s'annoncer, jusqu'au 1er décembre, à M. le lieutenant-colonel Tissot, à Lausanne.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 4 novembre 1864, le Conseil d'Etat a nommé les aspirants d'infanterie de 2e classe suivants au grade de 2es sous-lieutenants d'infanterie:

Debrot, Paul-César, au Locle, rang de ce jour; — *Piaget*, Jules, à Neuchâtel, rang du 5 courant; — *Jornod*, Alfred-David-François, aux Verrières.

Vaud. — Le projet de budjet pour 1865 évalue les recettes présumées de l'Etat à 3,235,000 fr. Pour sa part le Département militaire demande 622,200, fr. savoir:

Militaire proprement dit,	390,200 fr.
Gendarmerie,	210,000 »
Carte topographique,	14,000 »
	622,200 fr.

Le militaire proprement dit se divise en

Militaire fédéral,	40,000 fr.
Id cantonal,	220,500 »
Matériel et arsenal,	123,400 »

Dans ce dernier chapitre rentrent les dépenses pour les fournitures de l'équipement aux soldats et pour l'achat de nouveaux fusils à rembourser en partie à la Confédération, ainsi que pour la confection de harnais d'artillerie à la nouvelle ordonnance pour une batterie.

— Dans sa séance du 19 novembre, le Conseil d'Etat a nommé 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite no 75, M. C. *David*, à Correvon; dans celle du 21 novembre, il a nommé M. R.-V. *Barbezat*, à Payerne, 1er sous-lieutenant du no 4 du 26e bataillon d'élite; il a délivré un brevet de médecin-adjoint, avec grade de 1er sous-lieutenant, à M. Eug. *Piccard*, à Lausanne.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. L. *Dupuis*, à Lausanne, 2e sous lieutenant du no 3 du bataillon no 3 du bataillon 113; — capitaine aide-major du bataillon no 7 de réserve cantonale M. L. *Guibert*, à Villars-sous-Yens; — 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite du 10e bataillon d'élite M. Ch. *Pasche*, à Oron.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. S. *Kess*, à Moudon, 1er sous-lieutenant aux chasseurs de gauche du 70e bataillon d'élite; et M. H. *Hinderer*, à Yverdon, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 11e bataillon de réserve cantonale.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés que nous tirons sur eux le prix du supplément *Guerre du Danemark,* soit deux francs, en remboursement par la poste pour les abonnés de la Suisse, et par voie de librairie pour les abonnés de l'étranger.

En réponse à quelques réclamations, nous rappelons que les quatre premières feuilles *Guerre du Danemark* ont été envoyées séparément, avec les numéros 17, 18 et 19 de la *Revue;* le reste, soit 31 feuilles, la couverture et 4 cartes, a été envoyé en bloc.

ANNONCES.

Il vient de paraître :

Chez TANERA à Paris, et chez DELAFONTAINE & ROUGE à Lausanne

GUERRE DU DANEMARK
en 1864

ESQUISSE POLITIQUE ET MILITAIRE,

Par FERDINAND LECOMTE,

lieut.-colonel fédéral suisse.

(Avec 4 planches.)

PRIX : 10 fr.

Chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires de la Suisse :

CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND
EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

FERDINAND LECOMTE,

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8°, avec cartes.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE
de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'**épaulettes** *or et argent* fin et mi-fin, pour tous grades ; **ceinturonerie, sabres d'officiers,** des fabriques de *Solingen* et *Paris ;* le tout à des prix très modérés.

Gros et *détail ;* prompte expédition.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 24. Lausanne, 15 Décembre 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — **A nos abonnés.** — **Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales.** *Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 1864, à l'hôtel-de-ville de Lausanne.* — **Fusil Westeley Richards, se chargeant par la culasse.** — **Tableau anamorphique pour le calcul des mines de guerre.** — **Nouvelles et Chronique.**

A NOS ABONNÉS.

La *Revue militaire suisse*, fondée en 1856 par l'initiative d'un certain nombre d'officiers de la Suisse française, de Neuchâtel entr'autres, va entrer dans la neuvième année de son existence. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire si elle a rempli sa tâche et satisfait aux besoins qui l'avaient fait naître. En revanche nous croyons pouvoir jeter les yeux sans crainte sur le programme de sa fondation, ayant en nous-même la conscience de l'avoir suivi dans la mesure de nos forces.

Aujourd'hui, comme en 1856, nous pouvons dire :

« Nous nous efforcerons de vouer une égale attention, pour au-
» tant que cela nous sera possible, aux différentes branches du
» militaire et de ne négliger aucun des éléments divers qui le
» composent. Enfin nous demandons de l'indulgence à nos frères
» d'armes si notre publication ne répond pas à leur attente au
» point de vue littéraire et scientifique. La rédaction n'a ni la
» prétention de se poser en autorité scientifique, ni l'intention de
» faire une entreprise de spéculation. La *Revue militaire*, recher-
» chant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe
» des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction
» mutuelle pour eux ; en conséquence elle sera essentiellement ce

» que l'appui et le concours des officiers la feront ; ses mérites » seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera. »

Si donc il a pu arriver que la *Revue militaire suisse*, dans le cours de ces huit années, n'ait pas toujours répondu à l'attente de tous, si l'on a pu y signaler de regrettables lacunes, MM. les officiers doivent s'en prendre en premier lieu à eux-mêmes.

Beaucoup d'entr'eux s'imaginent que quand ils nous ont envoyé leurs six francs par an, ils ont fait tout ce qu'ils avaient à faire. Sans doute nous leur sommes reconnaissant de cet aide, et notre imprimeur également. Nous espérons qu'il nous le continueront, et nous osons exprimer d'autant plus vivement cet espoir que chacun sait — ou peut le calculer — que la *Revue militaire suisse* n'est pas une affaire de spéculation financière (¹) ; nous espérons que chaque jeune officier considérera toujours son abonnement à la *Revue* comme une obligation attachée à sa promotion et comme une dépense allant de front avec celle de ses règlements.

Mais nous demandons plus encore. Nous n'avons pas besoin seulement d'aide matériel, il nous faut le concours intellectuel et l'appui moral des officiers de tous grades et de toutes armes. Nos chefs vénérés et les comités de la Société militaire fédérale nous devraient leurs avis, leurs conseils, et, s'il le faut, leurs réprimandes, s'ils daignaient entendre la tâche de la *Revue* comme nous l'entendons nous-même. Les officiers plus jeunes qui ont l'occasion de puiser dans leur service d'instructifs renseignements pourraient, en nous les transmettant régulièrement, être agréables et utiles à tous leurs camarades. D'autres pourraient très efficacement nous seconder par des traductions d'écrits techniques d'allemand, d'italien, d'anglais, auxquels les traducteurs ordinaires sont inaptes. Tous nous devraient leurs réflexions, leurs observations, leurs critiques même. Plus elles seraient acerbes, plus nous en serions content, car elles prouveraient l'intérêt qu'on nous voue ; elles accuseraient la vie et la vigilance parmi nos officiers. Le niveau intellectuel de notre journal et, par lui, de l'armée, irait toujours en s'élevant, pour le plus grand profit de tous.

Beaucoup de nos camarades, nous le savons assez, ont l'intention de remplir leur part de ce programme. Nous savons même

(¹) En 1864, la *Revue* aura donné à ses abonnés suisses 64 feuilles d'impression, 5 cartes et plans, une brochure à part, le tout pour 8 francs.

qu'il y a parfois de leur part commencement d'exécution; mais peu, hélas! veulent bien tenir la plume jusqu'au bout, et, à l'exception de quelques-uns, toujours les mêmes mais toujours zélés, nous ne rencontrons pas le concours efficace que nous avions espéré dans l'origine. On nous dit pour nous consoler qu'on a confiance en nous; nous préférerions qu'il y eût défiance, mais discussion.

Que de plaintes ne serions-nous pas en droit d'élever!

Des officiers nous avaient promis plusieurs traductions d'excellents articles de la *Schweizerische-Militär-Zeitung*, traductions qu'il nous était matériellement impossible de faire nous même. Ils ne nous les ont jamais envoyées, et ils nous ont même gardé, sinon égaré, nos originaux. Nous prenons la liberté de leur en rafraîchir ici la mémoire.

Des officiers mettent en circulation des motions, des adresses, des pétitions imprimées, et ils négligent de nous faire part d'un exemplaire. Nous espérons que MM. les promoteurs de la pétition d'Aigle et M. le colonel Ziegler voudront bien ne pas marcher sur ces traces.

Le bureau fédéral d'artillerie se livre depuis assez longtemps à des expériences de canons rayés, pour lesquelles la Confédération met généreusement à sa disposition de forts crédits et de nombreux aides. Toutefois nous n'avons jamais eu l'honneur d'être favorisé de communications sur les résultats des essais; celles-ci auraient cependant vivement intéressé non-seulement nos artilleurs, mais les officiers de toutes armes. Nous espérons qu'il suffira de cette mention pour que les travaux dudit bureau cessent d'être un mystère à la Suisse française, et nous espérons en particulier qu'ils ne deviendront l'objet d'aucun monopole.

Même les secrétaires de la Société militaire fédérale et ceux de diverses sections qui, à teneur des statuts, devraient nous envoyer leurs circulaires, annonces, etc., oui, même ceux de qui nous relevons, ceux-là nous oublient. Aujourd'hui, 14 décembre, nous n'avons pas encore reçu, malgré nos réclamations, les procès-verbaux de la réunion générale du 22 août écoulé!

Enfin espérons que l'année 1865 verra s'augmenter le nombre de nos collaborateurs. Deux officiers montrent le bon exemple en

s'associant à la rédaction courante de la *Revue* pour y représenter le génie et l'artillerie,

Espérons qu'en même temps aussi s'augmenteront le nombre de nos abonnés et le budget de nos ressources. Nous en avons urgemment besoin, non-seulement pour parer aux déficits de cette année, mais pour nous tenir à la hauteur des temps actuels.

Les perfectionnements réalisés et en voie de réalisation dans le domaine des engins de guerre deviennent de plus en plus grands ; ils approchent du merveilleux. Leur acclimatation chez nous et tout autour de nos frontières impose aux militaires des études plus approfondies, comme aux Etats de plus grands sacrifices. Nous aurons à ajouter, pour ne pas rester trop en arrière de tous nos voisins, des objets nouveaux et importants au champ ordinaire de nos études. Nous aurons à nous occuper sérieusement des fusils se chargeant par la culasse comparés aux autres, de l'artillerie rayée de gros calibre et des conditions de son emploi, du problème important et urgent des fortifications à élever en Suisse, en particulier d'une grande place fédérale, notre base militaire; des modifications que ces diverses innovations doivent apporter à notre tactique, à notre organisation, à nos institutions. Plus le progrès est grand, plus la tâche devient lourde.

Or cette tâche nous impose le devoir de donner un peu plus d'extension à la *Revue militaire*, ou plutôt de régulariser l'extension qu'elle a déjà reçue dans ces dernières années.

Au lieu des suppléments accidentels qu'elle donnait suivant les circonstances, la *Revue militaire* publiera régulièrement un supplément par mois, soit douze feuilles par an consacrées essentiellement à une *Revue des armes spéciales*. Afin de maintenir le lien de solidarité et la communication intellectuelle constante qui doivent régner entre toutes les armes, on ne pourra pas s'abonner à part à cette publication spéciale. Les officiers de chaque arme ont tout profit pour leur instruction et pour leur service, à savoir aussi ce qui se passe dans les autres armes. La *Revue militaire suisse*, convaincue de la bonté de ce principe, s'efforcera de le maintenir et de le développer; elle continuera à rester ainsi la fidèle image, en même temps qu'elle est l'organe français de l'armée suisse et de la Société militaire fédérale ; elle fera la part de toutes les branches d'activité

de l'état-major en les concentrant dans un tout homogène ; elle réunira la diversité scientifique dans l'unité nationale.

Pour satisfaire à ces nouvelles charges, le prix de l'abonnement annuel de la *Revue* devra être élevé, mais il ne le sera que de 1 fr. 50 et 3 francs, c'est-à-dire qu'il sera porté à 7 fr. 50 pour la Suisse et 13 francs pour l'étranger.

A dater du 1er janvier 1865, la rédaction de la *Revue militaire suisse* sera composée de MM. Lecomte, lieut.-colonel fédéral ; Cuénod, capitaine fédéral du génie ; Ruchonnet, capitaine fédéral d'artillerie.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DÉCEMBRE 1864, A L'HOTEL-DE-VILLE DE LAUSANNE.

Présidence de M. le colonel C. Veillon.

La séance est ouverte à 1 heure après midi.

L'assemblée compte environ quarante à cinquante officiers de diverses armes parmi lesquels l'on remarque MM. le colonel Borel, lieutenants-colonels Wieland, Quinclet, de Mandrot, Lecomte, van Berchem, Tronchin, Tissot, Melley ; majors de Valière, de Perrot, Marcel. M. le président du Conseil d'Etat Cérésole assiste aussi à la séance.

M. le colonel Herzog, invité, excuse son absence pour affaires d'office, et M. le colonel Delarageaz pour indisposition.

Sont admis en qualité de membres de la société MM. Emile Frossard de Saugy, et Huc Mazelet, le premier à Vinzel, le second à Morges, tous deux seconds sous-lieutenants d'artillerie.

M. le lieutenant-colonel Tissot, en sa qualité de caissier de la Société, présente l'état de la caisse ; ses comptes, après avoir été examinés par une commission, sont adoptés ; ils présentent un solde en caisse de 49 fr. 90 centimes.

M. le colonel Veillon annonce quelques modifications à l'ordre du jour, à savoir : Le mémoire sur les poudres par M. le lieutenant-colonel Burnier est tracé sur une lettre explicative de M. Burnier.

Les observations annoncées sur le congrès de Genève pour les blessés en campagne sont le fait d'une erreur typographique.

En revanche trois autres objets sont introduits dans le programme.

L'ordre du jour appelle une exposition de M. le lieutenant-colonel Lecomte *sur les fortifications et l'artillerie modernes.*

L'assemblée vote à M. Lecomte des remerciements pour ses communications intéressantes, qui seront imprimées dans la *Revue Militaire.*

M. le major *de Valière* présente un rapport très intéressant sur la création d'une école de tir pour l'artillerie; il donne des détails sur les écoles d'artillerie fédérales au point de vue du pointage. — L'assemblée remercie M. de Valière et décide que son travail sera imprimé dans la *Revue militaire.*

M. le lieutenant-colonel *de Mandrot* présente un travail historique sur le combat de Neueneck; il distribue une jolie carte topographique décrivant le terrain de Neueneck à Niederwangen; il la laisse en souvenir aux membres de la Société. — Ce document sera publié en entier dans la *Revue militaire;* son auteur reçoit les remerciements de l'assemblée.

M. le lieutenant-colonel *Tissot* donne communication de quelques fragments du journal inédit d'un soldat vaudois au 3e régiment à la guerre d'Espagne en 1808 et 1809; ces fragments intéressent beaucoup tous les assistants, qui votent des remerciements à M. le lieutenant-colonel Tissot.

M. le lieutenant du génie *Et. Guillemin* présente un modèle de son invention, d'une boite à mitraille pour les canons rayés. Cette boite en fonte, formée de 6 segments, n'abimerait pas les pièces comme les boites ordinaires. — Il présente aussi un modèle de fusée à percussion pour les canons rayés.

Enfin M. *de Valière* fait voir des photographies de murailles détruites par les canons de 4 livres rayés et par la grosse artillerie afin d'en faire une comparaison quant aux effets.

Sur la proposition du lieutenant-colonel *Lecomte,* l'assemblée décide l'achat du grand ouvrage du major belge Brialmont sur la *défense des Etats.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 3/4 heures, et les membres de la Société vont dîner tous ensemble aux Trois-Suisses.

Le secrétaire,

E. Rochaz, capitaine.

FUSIL WESTELEY RICHARDS, SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où le meilleur système d'armes à feu portatives est remis à l'étude, par suite des merveilles accomplies, dit-on, par le fusil prussien à aiguille dans la guerre du Danemark, permettez-moi de profiter de la *Revue militaire* pour signaler à la commission chargée par le Conseil fédéral d'expérimenter le chargement par la culasse, une arme de cette espèce qui lui est très-probablement inconnue, et que je viens de voir chez M. Peter, armurier à Genève [1]. Le nom du fabricant, ou de l'inventeur, inscrit sur la culasse, est *Westeley Richards*.

Je n'avais, avant de connaître ce fusil, que très-peu de confiance dans l'avenir des armes se chargeant par la culasse, *comme armes de guerre pratiques*, tant les défauts inhérents à tous les systèmes qui m'étaient connus me paraissaient graves et irremédiables. Celui le plus en faveur actuellement, le fusil à aiguille prussien, possède la plupart de ces défauts à un haut degré : il est compliqué, délicat, coûteux, sujet à des détériorations de son aiguille que le soldat ne peut réparer lui-même ; mais son défaut capital, celui qui lui est commun avec toutes les armes se chargeant par la culasse, réside dans la fermeture de cette culasse.

Toutes les fermetures adoptées sont, ce que j'appellerai purement *métalliques*; elles ne consistent que dans la juxtaposition, plus ou moins parfaite et solide, des surfaces métalliques dont le simple contact doit s'opposer à la déperdition des gaz de la poudre. Une fermeture hermétique de cette nature est difficile à obtenir, partant très-coûteuse, et impossible à maintenir en bon état, car elle s'use par le service, s'encrasse peu à peu, se corrode et son nettoyage ne fait qu'aggraver le mal ; aussi ne tarde-t-elle pas, si même elle ne le fait dès le premier coup, à livrer passage à une quantité toujours croissante de gaz, d'où résultent un crachement très-incommode pour le tireur, une déperdition de force, et, en fin de compte, une détérioration qui ne tarde pas à mettre l'arme hors de service, ou tout au moins nécessite des réparations importantes impossibles à faire en campagne.

Or, dans le fusil qui fait l'objet de cette communication, la fermeture métallique est remplacée par une fermeture en feutre épais et gras fixé derrière la cartouche, obtenue dans l'opération très simple

[1] M. Peter établit actuellement lui-même ce fusil, d'après le modèle qu'il en possède depuis environ deux ans.

du chargement, pour ainsi dire sans que le tireur ait besoin de s'en occuper.

Quelques mots d'abord sur le fusil lui-même :

Son canon est percé de part en part, et sa partie postérieure, celle destinée à contenir la charge, est prolongée par une *boîte* dont le couvercle est formé par la queue de culasse mobile au moyen d'une charnière placée contre le tonnerre, de manière qu'en s'ouvrant elle se rabat sur le canon ; elle n'est, du reste, maintenue fermée que par un ressort assez faible, n'opposant qu'une médiocre résistance à son ouverture pour le chargement. Sous cette queue de culasse est fixé un cylindre plein qui, lorsqu'elle est fermée, bouche plus ou moins hermétiquement, en se plaçant devant, l'ouverture du tonnerre, dont l'axe coïncide alors avec le sien propre. Ce cylindre n'est pas complètement fixe, il peut se mouvoir longitudinalement d'une petite quantité, et son mouvement dans ce sens est déterminé, lorsqu'on abaisse la queue de culasse, par un plan incliné qui termine sa partie postérieure, lequel en glissant sur la paroi de la boîte faisant face au canon, pousse ce cylindre en avant. Quant au tonnerre il n'est pas rayé et son ouverture dans la boîte est un peu évasée.

Quant à la cartouche elle est formée d'un parchemin mince [1] et gras, lequel est crevé par l'explosion de la capsule, et porte à sa partie postérieure un disque de feutre gras et épais, un peu plus grand que la section du tonnerre [2]

Pour charger l'arme on lève la queue de culasse au moyen d'un bouton qui la termine, et en se rabattant sur le canon elle laisse la boîte ouverte. Par cette boîte on introduit la cartouche dans le tonnerre où elle entre sans peine, à l'exception de son disque en feutre ; alors on referme le couvercle. Dans ce mouvement l'extrémité antérieure du cylindre fixé dessous vient s'appliquer derrière le disque de feutre de la cartouche, et le plan incliné qui termine son autre extrémité, rencontrant la paroi postérieure de la boîte, pousse ce cylindre en avant en le faisant forcer le disque de feutre dans la partie évasée du tonnerre, qu'il ferme par conséquent hermétiquement. D'ailleurs son recul est impossible puisqu'il s'appuie contre le cylindre mobile, lequel butte, lorsque le couvercle est abaissé, contre la paroi postérieure de la boîte.

On obtient ainsi une fermeture parfaite, sans aucune complication, nullement délicate, et, on peut le dire, indestructible puisque sa

[1] La flexibilité de la cartouche doit nuire à la conservation de la poudre qu'elle contient.

[2] La balle est expansive, ce qui, à mon avis, est un non-sens pour un fusil se chargeant par la culasse, et dont le tonnerre n'est pas rayé.

dre par la partie antérieure de la cartouche, de manière à la consumer entièrement et d'éviter la projection d'une partie de sa charge avant qu'elle ait eu le temps de se brûler, mais on peut atteindre le même résultat dans tout fusil en perçant la lumière à une distance convenable du fond du tonnerre.

[2] Voir le tableau lithographié ci-joint.

nullement délicate, et, on peut le dire, indestructible puisque sa

[1] La flexibilité de la cartouche doit nuire à la conservation de la poudre qu'elle contient.

[2] La balle est expansive, ce qui, à mon avis, est un non-sens pour un fusil se chargeant par la culasse, et dont le tonnerre n'est pas rayé.

partie essentielle, le tampon de feutre, est renouvelé à chaque coup. Le coup une fois parti ce tampon reste dans l'arme, mais s'en détache sans qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper, la cartouche du coup suivant le poussant sans peine en avant, grâce à la contraction que la chaleur lui a fait subir.

L'amorçage n'est pas supprimé, comme il l'est dans le fusil à aiguille, mais le chargement proprement dit est plus rapide, puisqu'il est bien plus prompt de lever et d'abaisser le couvercle de la boîte que d'exécuter le double mouvement du chargement du fusil prussien, mouvement analogue à celui nécessaire pour enlever et remettre la bayonnette au canon. Cependant, grâce à l'amorçage, le tir doit être un peu plus lent, ce qui n'est peut-être pas à regretter, car l'on commence à revenir de l'utilité de cette rapidité de tir, dont la conséquence la plus claire est l'épuisement beaucoup trop rapide des munitions, souvent en pure perte, et un tir très peu précis.

Je pense bien faire, monsieur le rédacteur, en faisant connaître, au moyen de la publicité de votre *Revue*, cette solution inespérée et complète, à mon avis, d'un problème qui m'avait jusqu'ici paru pratiquement insoluble, et je crois qu'au lieu de dépenser du temps et de l'argent à répéter chez nous, sur le fusil à aiguille[1], les expériences très concluantes faites à l'étranger d'une manière beaucoup plus complète que nous ne pourrions les faire, il serait infiniment plus utile d'expérimenter l'arme que je vous signale, laquelle me paraît remplir, bien mieux que le fusil prussien, les conditions d'une bonne arme de guerre.

Agréez, etc. J. MOSCHELL,
capitaine à l'état-major du génie.

Genève, le 1er décembre 1864.

TABLEAU ANAMORPHIQUE POUR LE CALCUL DES MINES DE GUERRE.[2]

Je ne m'occuperai que des fourneaux ordinaires, et je partirai de la formule :

$$C = 1,83\, m^3\, i$$

dans laquelle :

[1] Le seul avantage de l'aiguille est de faire commencer l'inflammation de la poudre par la partie antérieure de la cartouche, de manière à la consumer entièrement et d'éviter la projection d'une partie de sa charge avant qu'elle ait eu le temps de se brûler, mais on peut atteindre le même résultat dans tout fusil en perçant la lumière à une distance convenable du fond du tonnerre.

[2] Voir le tableau lithographié ci-joint.

C est la charge de poudre en kilogrammes.

m la ligne de moindre résistance, ou distance des poudres à la surface, en mètres.

i le poids en kilogrammes de la quantité de poudre nécessaire pour faire sauter un mètre cube d'un terrain donné.

Dans ces conditions, le rayon de l'entonnoir à la surface, sera égal à *m*.

La formule ci-dessus, généralement adoptée, n'est ni longue, ni difficile à calculer; cependant je l'ai choisie comme exemple de l'utilité des transformations graphiques, spécialement au point de vue militaire.

Les tableaux graphiques dispensent de tout calcul, rendent sensible à l'œil la marche relative des variables et des fonctions, et enfin rendent presque impossible toute erreur. — Les déformations du papier ne nuisent pas à leur exactitude.

La relation ci-dessus ayant deux variables indépendantes, dont une au 3e degré, elle représente une surface courbe, dont les horizontales équidistantes pourront être projetées sur un plan.

Si ce plan est normal à l'axe des *m* ces horizontales seront des droites convergentes; j'ai cru néanmoins préférable de faire une anamorphose logarithmique des courbes obtenues en coupant la surface par un plan normal à l'axe des *C*.

Les anamorphoses logarithmiques ont le grand avantage de restreindre l'espace occupé par le tableau sans en diminuer l'approximation relative.

On trouvera peut-être au premier abord que pour les charges au-dessus de 1000 kilogrammes la sensibilité du tableau n'est pas assez grande, mais il est facile de s'assurer qu'elle dépasse beaucoup l'approximation que l'on pourra obtenir dans l'évaluation de *i* pour un terrain donné.

La quantité *i* varie entre 0, 5 et 2, 4.

Exemples. — On demande combien il faut de poudre pour un fourneau ordinaire situé à 6^m de profondeur dans une terre qui exige 0^{kil}, 79 de poudre par mètre cube à enlever?

Réponse. La verticale 6^m 00 rencontre l'horizontale 0, 79 (horizontale qui n'est pas marquée, mais qu'on peut aisément se représenter) sur une diagonale qu'on évalue 310. — Il faut donc 310 kilogrammes de poudre. Le calcul exact donne 312^{kil}, 2712.

On peut connaître immédiatement le côté du cube auquel correspond ce poids de poudre; il suffit de le lire sur la graduation de l'échelle placée sous le tableau. On trouve ainsi 0^m 70. Cette échelle est

établie pour une poudre dont la densité serait 0,9001. — Le calcul exact donne 0,7003 pour le côté de ce cube.

On augmentera du reste en général le côté de la boîte de manière à obtenir un espace libre pour une petite quantité d'air.

Autre exemple. — Une formule empirique, dans laquelle n'entre pas la nature du terrain et de la forme $C = km^3$ indique qu'un fourneau placé à 3^m 60 sous terre doit recevoir 80 kilogrammes de poudre. — On demande à quel terrain cette formule convient, k étant un cœfficient constant?

La rencontre de la diagonale 80 avec la verticale 3, 60 se fait sur l'horizontale 0, 93. La formule convient donc à une terre commune qui exige 0^k 93 de poudre par mètre cube à enlever.

Nota. — Le dessinateur lithographe n'a pas conservé l'écartement rigoureux des horizontales entre 1. 5 et 2. 4; le tableau que nous donnons peut néanmoins servir d'une manière satisfaisante au calcul des mines.

E. Pellis,
capitaine à l'état-major fédéral du génie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. *(Corresp. part.)*. — L'Assemblée fédérale, maintenant réunie, a eu à s'occuper de diverses questions militaires. D'abord du budget ordinaire, voté sans grand changement. Le principal effort pour le réduire a été fait cette fois par un député valaisan, M. de Rivaz, qui paraît avoir une dent contre les rassemblements et qui voulait supprimer celui de 1865 pour donner les 300 mille francs aux pauvres millionnaires genevois.

On dit que le projet de dépôt de la guerre ne sera pas discuté dans cette session; mollesse regrettable, car quelque opinion qu'on puisse avoir sur les détails du projet et sur la curieuse espèce de dépôt de la guerre qu'il inaugure, l'idée est bonne et féconde au fond, et il est fort à désirer, pour le bien de notre militaire, que les chambres l'accueillent favorablement.

Au Conseil national, à la séance du mercredi 7, M. *Ziegler* a demandé des explications sur ce qui a été fait en exécution de l'arrêté ordonnant au Conseil fédéral de faire un compte-rendu sur tout ce qui tient à l'*armement de la troupe*.

M. le conseiller fédéral Fornerod, qui lui a répondu, reconnaît que le Conseil n'a pas fait le rapport dont parle M. Ziegler; il avait proposé de le faire déjà dans la session du mois de juillet, ce qui n'a pas été adopté à cause de la difficulté que présente la répartition des nouveaux fusils d'infanterie; suivant l'arrêté, l'armement doit avoir lieu par bataillon et demi-bataillon, mode qui renvoie à un temps très éloigné l'armement de quelques unités tactiques du même canton; la répartition par compagnie, en commençant par celles de chasseurs, a paru préférable. Au mois de

juillet prochain, le Conseil fédéral présentera un rapport et des propositions sur cette matière. Les fusils Prélaz seront remis à la landwehr, ainsi que les anciens fusils lisses. En ce qui concerne les nouvelles acquisitions et la participation de la Confédération, il sera procédé comme du passé.

Le même jour, M. le colonel fédéral Denzler a fait au Conseil des Etats la motion suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner et à faire un rapport et des propositions sur la manière et à quelles conditions la Confédération pourrait se charger » de l'*instruction de l'infanterie,* comme cela a lieu pour les armes spéciales, et, » le cas échéant, quelles prestations seraient mises à la charge des cantons. »

Vendredi le Conseil des Etats a discuté cette motion; et l'a repoussée par 30 voix contre 6. Bonne en elle-même, au point de vue spécialement militaire et de l'instruction, une telle innovation aurait eu l'inconvénient de faire faire trop subitement un grand pas vers la centralisation politique.

Il est question d'une nouvelle motion Ziegler, — car vous savez qu'il faut toujours une motion Ziegler sur le tapis, — qui arriverait prochainement devant l'Assemblée fédérale de façon ou d'autre. Elle est déjà, paraît-il, entre les mains du Département militaire. L'honorable colonel zurichois fait, par lettre imprimée, de nouvelles propositions d'habillement et d'équipement pour l'armée fédérale, qui bouleversent tout ce qui existe actuellement. Il veut quelque chose de plus simple, de plus pratique, de moins paradeur. Les intentions de l'honorable colonel sont sans doute excellentes, mais n'est-il pas à craindre qu'avec ces changements perpétuels on ne dégoûte totalement officiers et soldats du service militaire ? C'est le moral et l'armement qui font le soldat ; l'habillement est secondaire ; gardons une fois ce que nous avons, ne fût-ce que pour le maintien de l'uniformité.

Tout le monde, je le reconnais, n'est cependant pas de cet avis. C'est ainsi que la section des officiers de St-Gall, M. le colonel fédéral Hoffstetter en tête, vient aussi de faire une manifestation réformatrice d'habillement. Elle adresse une lettre ouverte et imprimée de remerciements à M. le colonel Ziegler pour son initiative, et appuie sa motion en y apportant quelques amendements. [1]

Dans divers couloirs de l'Assemblée fédérale, et surtout au couloir du Casino, on a discuté assez vivement ces jours-ci le côté *stratégique* (sic) de la question du pavillon suisse qui bientôt va flotter dans les brumes de l'Océan ; on entend dire là-dessus les choses les plus curieuses du monde. Nous risquerions, s'écrient quelques-uns, de compromettre notre honneur ! Ce raisonnement ne vous semble-t-il pas digne de parents qui désireraient que leurs filles soient aussi laides et aussi chétives que possible pour qu'elles évitent plus sûrement les séductions du monde ? Quant au côté stratégique — puisque stratégie il y a — il est bien simple, et je suis sûr, mon cher colonel, que vous serez de mon avis. Une marine marchande est une propriété particulière, et qui, avec ou sans pavillon national, n'engage pas plus l'honneur de l'Etat que les compagnies de bateaux à vapeur de nos lacs, ou que telle entreprise d'omnibus. Le pavillon n'est pas à comparer au

[1] Nous reviendrons sur cet objet en publiant le texte français de ces pièces. — *Réd.*

drapeau de l'armée, mais bien à un simple passeport. La Suisse, comme Etat, ne sera donc pas lancée dans plus de conflits qu'auparavant. Si l'on doit craindre des conflits sur mer, nous devrions les redouter plus encore sur nos lacs frontières et nous abstenir d'y naviguer. Une fois en pleine mer nous sommes aussi bien chez nous, d'après le droit des gens, que qui que ce soit, mieux même que sur nos lacs frontières, car ce n'est pas la côte qui fait nécessairement la sécurité. Si d'ailleurs la Suisse était lancée dans des conflits par sa marine, nous aurions cet avantage sur d'autres petits pays, que nous n'offririons point de côtes maritimes à bombarder et point de ports à bloquer. Notre marine marchande serait obligée sans doute de se cacher dans des ports alliés ou de redevenir ce qu'elle est aujourd'hui, de se dénationaliser; mais ce serait son affaire et non celle de l'Etat. Quant aux avantages en temps de guerre européenne ils seraient immenses pour nos entrepreneurs et armateurs, puisqu'ils seraient les seuls, grâce à notre neutralité perpétuelle et assurée, offrant à tous une complète sécurité, tandis que sur tous les autres bâtiments on risquerait de se casser le cou. Puis, si par suite des grands intérêts privés que nous exposerions sur les mers la Suisse était obligée de mettre un peu plus de soin à ses relations internationales, le mal serait-il bien grand? J'espère donc que ce progrès très réel proposé par le Conseil fédéral triomphera des mauvais instincts de la routine et de trop craintifs préjugés.

Dans les parages de l'exécutif, rien de nouveau à mentionner pour le moment, sinon qu'on s'occupe toujours de savoir comment on pourvoira à la succession de feu M. le colonel Wieland, et que le département militaire a élaboré une nouvelle répartition de l'armée sur des idées se rapprochant de celles émises dans le mémoire de M. le colonel Hoffstetter.

M. le lieutenant-colonel Stocker, relevé le 2 décembre de ses fonctions de commandant de place à Genève, a été remercié par le Conseil fédéral des services qu'il a rendus.

A l'occasion de l'ouverture des assises fédérales à Genève, le 13 courant, un nouveau bataillon (bernois) est arrivé le 12 dans cette ville. La garnison se compose donc, pour le moment, de deux bataillons : n° 14 Thurgovie, commandant Bachmann; n° 16 Berne, commandant Luginbühl. Le commandant de place est M. le lieutenant-colonel fédéral Arnold, d'Uri, avec M. le capitaine des Gouttes, de Berne, pour adjudant.

Le cadeau d'objets militaires du gouvernement américain vient d'arriver, et d'être déballé. Ces objets sont exposés maintenant dans la salle de conférence du Conseil des Etats, au palais fédéral, où ils peuvent être vus de 9 à 12 heures le matin et de 2 à 4 heures le soir.

L'envoi se compose :

1° De trois mousquetons rayés de cavalerie, se chargeant par la culasse, au moyen de 3 systèmes différents fort ingénieux. Pour charger on saisit le pontet et on l'abaisse; la partie antérieure du pontet entraîne la culasse et le logement de la cartouche se présente tout naturellement. On place la cartouche, on repousse le pontet à sa place et l'arme est chargée. Il n'y a plus qu'à mettre la capsule.

Pour les nettoyer il y a des brosses rondes ayant à chaque extrémité une lanière ronde en cuir qui permet de la passer dans le canon. La portée de ces mousquetons est de 700 mètres. Tous les accessoires sont joints à ces armes, même des moules à balles.

2° De 2 revolvers système Colt et système Rewington. Ces pistolets sont en usage dans la cavalerie. Ils sont à 6 coups, ont une munition unique et paraissent être très solidement construits, ce qui n'est pas toujours le cas pour ces sortes d'armes. Ils sont renfermés chacun dans une boîte avec tous les accessoires et de la munition.

3° Deux harnachements complets pour chevaux du train, plus une selle de sous-officier.

Ces harnachements sont superbes comme confection et comme qualité de la matière employée. Les colliers sont d'une légèreté qui contraste avec la lourdeur des nôtres. Les arçons des selles ne sont pas en bois mais en cuir comprimé et durci. Les étriers sont de deux modèles, les uns comme ceux en usage chez nous, les autres en bois léger, et ayant la partie antérieure recouverte par du cuir. Ce système doit être fort agréable en hiver et en temps de pluie. En général tout est simplifié et rendu aussi pratique que possible.

Les selles sont de beaucoup plus légères que les nôtres et notre train pourrait certainement prendre sous plus d'un rapport ce matériel comme un vrai modèle.

4° D'une caisse contenant 30 espèces de cartouches diverses, dont 100 de chaque. Nous y trouvons la cartouche *bulk and ball* (bulk signifie cerf et désigne la grosseur du plomb nécessaire pour tuer ces animaux). C'est donc une cartouche à *plombs* et à *balle*. Cette cartouche contient une balle, plus 3 à 5 plombs. Ces cartouches étaient jadis beaucoup employées avec des fusils lisses contre les Indiens.

Nous y voyons des cartouches en cuir ou parchemin, pouvant supporter l'eau.

5° Une caisse contenant différents modèles de fusées et des échantillons de poudre, entr'autres de la fameuse poudre mammouth pour canons Parrott de 300 livres.

Neuchâtel. — Budget militaire pour 1865.

1. Traitements et indemnités diverses	Fr.	16,900
2. Corps d'instructeurs	»	15,800
3. Ecole préparatoire des armes spéciales	»	1,400
4. Ecole de recrues d'infanterie	»	17,000
5. Frais d'examens de tir des carabiniers	»	150
6. Indemnité à la Confédération pour chevaux à l'école de recrues d'artillerie	»	5,000
7. Cours de répétition du bataillon n° 23 (16 jours)	»	15,050
8. Cours de répétition de la compagnie de chasseurs détachée n° 6 (16 jours)	»	2,250
9. Cours de répétition du bataillon n° 115 (9 jours)	»	10,000
A reporter,		83,550

	Report,	83,550
10. Exercices de tir.		
Compagnie de carabiniers nº 14	»	386
Compagnie de carabiniers nº 64	»	386
11. Indemnités pour chevaux de guides	»	1,500
12. Cours de répétition des troupes de landwehr.		
Compagnie de carabiniers et bataillon nº 2 pendant 4 jours	»	3,800
Inspection des bataillons 1 et 3 et des compagnies de carabiniers 1 et 3	»	1,250
Cours de répétition de la compagnie d'artillerie pendant 4 jours	»	2,400
13. Entretien du matériel de guerre, du magasin d'habillement et du chauffage des ateliers	»	8,500
14. Habillement, armement et équipement des recrues	»	30,000
15. Transformations de 700 anciennes gibernes d'infanterie en cartouchières, et de 700 baudriers en ceinturons porte-gibernes pour le bataillon nº 23	»	4,550
Refonte et rayage des bouches à feu et transformations des affuts et caissons de la batterie de 6 liv. de réserve en batterie de 4 liv.	»	5,000
Transformation des caisses de pharmacie et de pansement pour les bataillons d'infanterie, de pharmacie de campagne pour l'artillerie et des havresacs de pharmacies de campagne	»	850
16. Traitement du casernier de Collombier, etc.	»	2,400
Entretien des effets de caserne, blanchissage des couvertures et réparations	»	1,000
Achat de 150 supports de lits en fer	»	4,000
Achat de 100 matelas, 100 oreillers et 100 draps de lits	»	3,010
17. Fête nationale du 1er mars	»	400
18. Imprévu	»	1,000
19. Douzième annuité de l'emprunt pour achat de matériel de guerre	»	10,000
Intérêts à 4 % sur les sommes dues au 31 décembre 1865	»	1,600
Total,	Fr.	165,582

Valais. — Promotions et nominations.

Capitaine M. *Julier*, César, de Varone ; — lieutenant : M. *Stopfer*, Antoine, de Batschieder ; — 1ers sous-lieutenants : MM. *Fruzini*, Ignace, de Brigue ; — *Murman*, Joseph, de Wyler ; — *Seiler*, Edouard, de Ritzigen ; — *Salamin*, Auguste, de Luc ; — 2mes sous-lieutenants : MM. *de Werra*, Léonce, de St-Maurice ; — *Défayes*, Emile, de Leytron ; — *de Chastonay*, Gaspard, de Sierre ; — *Morenzi*, Joseph, de Tourtemagne ; — *Allet*, François, de Loëche ; — *Walther*, Louis, de Selkingen ; — *Zenclusen*, Ignace, de Viége ; — *Rey-Bellet*, Pierre-Maurice, du Val d'Illiez.

Fribourg. — Dans sa séance du 25 novembre, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

Au grade de lieutenant dans l'artillerie, M. *Mallet*, de Genève ; — 1er sous-lieutenant dans la landwehr, M. *Nabholz*, Joseph, de Fribourg ; — capitaine dans la réserve, M. *Corpataux*, Fs, de Matran ; — lieutenants dans l'infanterie d'élite, MM. *Bise*, Jules, à Murist, 1er sous-lieutenant ; — *Loffin*, Ant., de Fribourg, 1er sous-lieutenant ; — *Wuilleret*, Roger, de Fribourg, 1er sous-lieutenant ; — *Chatonney*, Ch.-Ferd., à Morat, 1er sous-lieutenant ; — *Piller*, Joseph-Lucien, à Fribourg, 1er sous-lieutenant ; — au grade de 1ers sous-lieutenants, MM. *Wuilleret*, Léon, de Fribourg, 2me sous-lieutenant ; — *Thorin*, Léon, de Villars-sous-Mont, 2e sous-lieutenant ; — *Vorlet*, Jean-Jos-X, de Fétigny, 2e sous-lieutenant ; — *Hess*, Casimir, de Fribourg, 2e sous-lieutenant ; — *Mourra*, Fs, à Grandvillard, 2e sous-lieutenant ; — *Kern*, Eugène, de Fribourg, 2e sous-lieutenant ; — *Iæger*, Fs, quartier-maître, 2e sous-lieutenant.